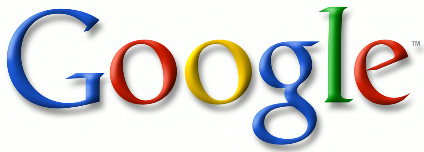


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

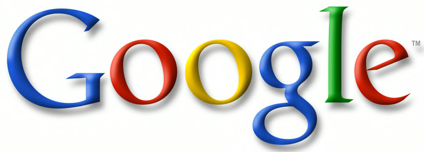
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

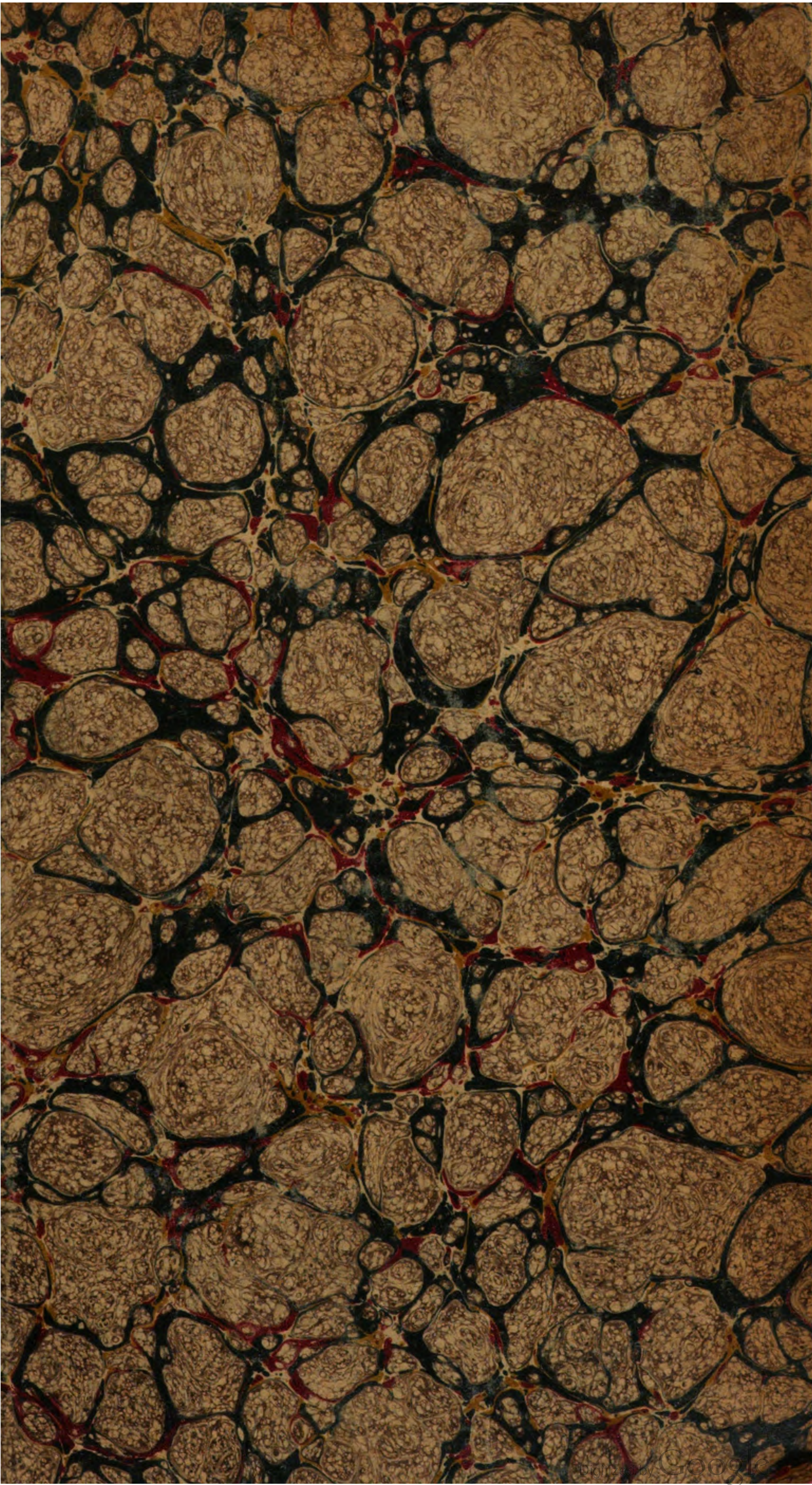
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le frança̧is, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



Cornell University Library

THE GIFT OF

The Philosophical Review

218286 2/12/07

678-2

Digitized by Google

The date shows when this volume was taken.

JUN 8 1953 H V

HOME USE RULES.

All Books subject to Recall.

Books not used for instruction or research are returnable within 4 weeks.

Volumes of periodicals and of pamphlets are held in the library as much as possible. For special purposes they are given out for a limited time.

Borrowers should not use their library privileges for the benefit of other persons.

Books not needed during recess periods should be returned to the library, or arrangements made for their return during borrower's absence, if wanted.

Books needed by more than one person are held on the reserve list.

Books of special value and gift books, when the giver wishes it, are not allowed to circulate.

Readers are asked to report all cases of books marked or mutilated.

Do not deface books by marks and writing.



Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

BOURGUIGNONNE

PUBLIÉE PAR

L'UNIVERSITÉ DE DIJON

1905. — TOME XV. — N° 1.



LIBRAIRES DÉPOSITAIRES DE LA REVUE

DIJON

DAMIDOT FRÈRES, rue des Forges
NOURRY, place St-Etienne
FELIX REY, rue de la Liberté, 26
VENOT, place d'Armes

PARIS

H. CHAMPION, librairie spéciale pour l'histoire de la France
et de ses anciennes provinces, 9, quai Voltaire.
A. ROUSSEAU, rue Soufflot, 14

Digitized by Google

A. 21823.

Digitized by Google

LE CRIME

DE LA

RUE PELLETIER-DE-CHAMBURE, A DIJON

ET L'ÉTAT MENTAL DE SON AUTEUR

PAR

Le Docteur Samuël GARNIER

Médecin en chef, Directeur de l'Asile d'aliénés de la Côte-d'Or

---

C'est un fait, je crois, sans précédent dans les Annales judiciaires, que celui d'une domestique de 21 ans, entrée depuis 8 jours au service d'une veuve âgée, qui, sans la complicité de personne, tue sa maîtresse et la vole ensuite. Une relation de cause à effet entre ces deux actes criminels, dont le second en date eut été le mobile du premier, quoiqne si évidente *a priori*, n'était-elle pas des plus douteuses en présence de la version définitive donnée par l'accusée sur ses agissements? Comme les explications fournies par Eugénie F... s'adaptaient seules aux principales données relevées dans l'instruction de son affaire, il fallait, selon moi, tenir pour vrai que le vol postérieur au meurtre n'était en somme qu'un épisode surajouté à lui, et que celui-ci ne s'expliquait pas par celui-là. J'écartai donc résolument le vol comme mobile de l'assassinat à qui je restituais ainsi implicitement la qualification légale de meurtre, et ma conviction ne fit que s'accentuer au fur et à mesure que j'étudiais non seulement les faits extrinsèques de la cause, mais encore la mentalité de la jeune coupable. C'est la relation de cette affaire criminelle, présentant un intérêt médico-légal indéniable que

Digitized by Google

je vais donner en détail, surtout en ce qui a trait à l'Observation médicale à laquelle a été soumis le sujet qui a fait l'objet d'une longue expertise de ma part.

I

Faits de la cause. — Découverte du cadavre. — Lésions de la victime. — Inculpation de la domestique. — Découverte sur elle des fonds volés. — Premiers aveux de l'inculpée impliquant tout au moins sa complicité. — Aveu de l'assassinat et du vol. — Découverte du couperet instrument du crime. — Récit du crime par l'inculpée et sa genèse. — Motifs de l'expertise médicale.

Dans la nuit du 21 au 22 mai 1903, vers minuit et demi, la nommée Eugénie F..., depuis le 13 précédent, au service de Mme veuve Th..., rue Pelletier de Chamburc, 6, à Dijon, se présentait, tenant en laisse le petit chien de sa maîtresse, au poste central de police et, après un récit reconnu ultérieurement mensonger qu'elle avait d'ailleurs déjà fait aux deux personnes de sa connaissance qui l'accompagnaient, demandait l'assistance d'agents de la police municipale pour rentrer chez Mme Th..., n'osant, disait-elle, y pénétrer seule. Les agents Isconte et Clément se rendirent à cette invitation et, en arrivant à la maison indiquée, s'aperçurent aussitôt que la porte du corridor du rez-de-chaussée n'était pas fermée et constatèrent qu'Eugénie F... se disant de plus en plus effrayée, les engageait à ne pas aller plus loin. Ayant passé outre, ils atteignirent, suivis de la domestique, le 2e étage de la maison et après avoir sonné en vain à la porte de l'appartement, virent que celle-ci était entrebaillée. Pénétrant à l'intérieur, ils découvrirent une lampe à essence, encore allumée, éclairant la salle à manger. Après avoir successivement parcouru les pièces principales du logement, où nul désordre n'apparaissait, et visité la chambre elle-

Digitized by Google

même d'Eugénie F..., les agents allaient se retirer en exprimant l'opinion que Mme Th... était sans doute sortie elle-même à la recherche de sa domestique, lorsque celle-ci poussant la porte d'une pièce qui n'avait pas encore été visitée, leur dit : « Voilà la cuisine », et s'effaça pour les laisser passer. C'est alors que l'agent Isconte s'éclairant de la lampe, aperçut étendue sur le dos, en travers de la pièce, ne donnant plus signe de vie et portant une large entaille sanglante à la gorge, une femme qui n'était autre que Mme Th.... A cette vue, Eugénie F... aurait alors poussé une légère exclamation, en disant « Oh! mon Dieu ! » et se serait mise à sangloter. Après cette lugubre découverte, l'agent Isconte laissant son collègue Clément sur le lieu du crime avec la domestique, sortit en hâte pour avertir le Parquet.

Les premières recherches démontrèrent immédiatement que rien n'avait été dérangé dans l'appartement; une clef était dans la serrure de l'armoire à glace de Mme Th...; son lit encore disposé pour la nuit indiquait qu'elle ne s'était pas couchée et presque sous les vêtements dont son cadavre était revêtu, se trouvait une petite lampe carrée en métal, dont le verre brisé gisait à 60 centimètres de la main gauche, à côté d'un petit abat-jour. La victime avait donc été frappée debout dans la cuisine, mais l'instrument qui avait servi à commettre le crime fut introuvable. On saisit toutefois une paire de pantoufles rouges paraissant maculées de sang sous la semelle et qui, appartenant à Eugénie F..., avaient été trouvées, sous son lit, dans la chambre qu'elle occupait.

L'examen du cadavre de Mme Th..., qui à une heure du matin ne présentait pas de rigidité cadavérique, permit de constater au cou « une vaste plaie à direction horizontale avec section des carotides, ayant pénétré jusqu'à la colonne vertébrale et s'étendant d'une oreille à l'autre; deux autres plaies tranchantes à direction horizontale siégeant au niveau du menton et cinq autres à la partie latérale gauche du front à direction oblique en haut et à gau

Digitized by Google

che » et le rapport d'autopsie mentionna, d'après l'aspect horizontal des blessures du cou et du menton, la possibilité que la victime « ait pu être frappée par terre, après sa chute amenée par les coups sur le front, le meurtrier étant penché au-dessus d'elle ». Enfin le médecin expert déclara que Mme Th... étant très peu forte de santé, il suffisait d'une violence tant soit peu intense pour la renverser à terre et que le crime avait pu être commis par une personne seule et notamment par une femme.

Les explications aussi puériles qu'invraisemblables de la domestique et différents indices, notamment la découverte sur le trottoir de la rue Jeannin d'un porte-monnaie de la victime contenant 92 fr. 70, ainsi que des clefs de l'appartement Th... retrouvées sur la voiture à bras d'un commissionnaire, permirent, dès le 22 mai, en l'inculpant d'assassinat et de vol, d'écrouer Eugénie F... dans la soirée. Or, en la visitant à son arrivée à la prison, la femme du gardien-chef découvrit, roulée et placée entre les cuisses de l'inculpée, une serviette qu'elle cherchait à dissimuler contenant d'une part 600 francs en billets de banque et d'autre part 740 francs en pièces de 20 francs renfermés dans une boîte ayant contenu des pastilles Géraudel. Eugénie F... confuse avait prié Mme V... de ne rien révéler pour ne pas la perdre, mais celle-ci l'ayant apostrophée en lui disant : « Malheureuse, c'est donc vous qui l'avez tuée », l'inculpée avait répondu : « Non, ce n'est pas moi, ce sont ceux qui m'ont pris mes clefs ; ils étaient trois, deux hommes et une femme. C'est la part qu'ils m'ont donnée. »

Cette nouvelle version d'après laquelle Eugénie F... avouait sa complicité dans l'assassinat de sa maîtresse, qu'elle avait niée jusqu'alors en échafaudant à l'origine un système plus ou moins absurde et dans lequel elle avait introduit des variantes successives à chaque interrogatoire, cette nouvelle version, dis-je, n'était pas plus vraie que les autres ; mais l'instruction avait fait au moins un grand pas, puisqu'il était acquis et l'argent trouvé en

Digitized by Google

était la preuve, que l'inculpée avait certainement dû jouer un rôle important dans le drame de la nuit du 21 au 22 mai.

Dans son interrogatoire du 23 mai, Eugénie F..., disant qu'elle allait cette fois dire la vérité, raconta avoir donné des indications pour voler sa maîtresse à deux individus qu'elle ne connaissait pas, mais qui s'étaient déjà abouchés avec elle en se recommandant d'une certaine Marguerite Catet qu'elle avait connue à Paris; que ceux-ci s'étaient mis d'accord avec elle pour partager l'argent: qu'à onze heures du soir, le 21, après avoir imaginé avec Marguerite Catet qui les accompagnait, le récit qu'elle avait primitivement fait connaître, les avait quittés, ayant reçu les billets et l'argent trouvés sur elle et sachant bien que Mme Th... avait été assassinée, puisque les individus lui avaient dit « qu'elle en avait assez. » Après un nouvel interrogatoire du 25 mai où elle maintint encore l'ensemble des mêmes déclarations, l'inculpée rentrait de l'instruction à la prison sous la conduite des gendarmes, lorsque tout-à-coup, elle prit le bras de l'un d'eux et en pleurant se mit à dire : « C'est bien moi et moi seule qui ai tué ma maîtresse. Je me suis servie d'un couperet que j'ai lavé ensuite et enveloppé dans du papier. Il doit être dans un placard. » Elle ajouta que « c'était sur les conseils d'une fille Catet qu'elle avait commis ce crime, à la suite d'une petite discussion qu'elle avait eue avec sa maîtresse; qu'elle avait pris l'argent dans un buffet; que personne autre qu'elle n'en avait pris; que la fille Catet n'en avait pas eu ; que c'était à cause de sa famille si elle avait menti au juge, car elle craignait d'être publiée dans les journaux. » Ces aveux furent renouvelés devant M. le juge d'instruction dans un deuxième interrogatoire du 25 mai, où Marguerite Catet ne fut plus mise en cause. « Je reconnais, disait-elle alors expressément, que c'est moi et moi seule qui ai tué ma maîtresse jeudi soir entre neuf heures et neuf heures un quart; j'étais en train de nettoyer un couperet lorsqu'une discussion s'est élevée entre

Digitized by Google

ma maîtresse et moi, à propos de mes pantoufles qui prenaient l'eau et salissaient et à cause de la nourriture ; elle me disait que les bonnes aimaient trop bien vivre, parce qu'on avait fait de la panade et que j'en avais trop mangé. Je lui ai déclaré que je m'en irais le lendemain. Elle m'a répondu : « Non, vous ferez vos huit jours. » Je lui ai dit : « Non, je ne les ferai pas » et comme j'étais furieuse, je lui lançai le couperet à la tête. Elle est tombée sur le coup en disant : « Oh! là, là », puis irritée par le sang, je lui ai porté d'autres coups. Je suis restée longtemps près d'elle ; puis j'ai eu peur, j'ai lavé le couperet, je l'ai entortillé dans du papier et je l'ai placé sur le rayon du cabinet qui se trouve dans la cuisine. J'ai réfléchi ensuite à ce qu'il fallait que je fasse et j'ai pris l'argent pour faire supposer que quelqu'un était entré pour la voler. J'ai seulement ouvert l'armoire à glace pour prendre l'argent. Je n'ai touché aucun bijou. J'ai simplement pris l'argent qui s'est trouvé là ainsi que des pastilles de gomme. J'ai tiré le tiroir du bas dans lequel j'ai vu une petite bague qui était, je crois, ornée d'une perle, mais je ne l'ai pas prise » et elle déclara en terminant que Marguerite Catet ne lui avait pas conseillé de tuer Mme Th... et qu'elle n'était pour rien dans le vol. Sa culpabilité ainsi nettement précisée, Eugénie F... réintégrait pour la seconde fois la prison, quand elle pria les gendarmes de révéler à M. le juge d'instruction, n'ayant pas osé lui dire elle-même, qu'elle était enceinte depuis les fêtes de Pâques des œuvres d'un soldat du 49e d'infanterie à Epinal, appelé Bart... Charles et, en outre, qu'elle s'était procuré le jeudi 21, pour 50 centimes de rhum dont elle avait envie et l'avait absorbé en trempant de la pâtisserie dedans.

Conformément à ce qu'avait dit l'inculpée, le couperet dont elle s'était servi fut retrouvé dissimulé sur une étagère au milieu d'autres objets et enveloppé dans du papier ; mais les taches qu'il présentait en différents endroits ne furent point reconnues avec certitude, par le chimiste expert, pour être des taches de sang, comme on

Digitized by Google

l'avait d'abord présumé. En outre, indépendamment d'une somme de 1,000 francs et d'une liasse de valeurs, tous les bijoux, bracelets, bagues de la victime furent retrouvés dans son armoire à glace ; enfin il était exact que dans la journée du 21 l'inculpée avait acheté des gâteaux dans une pâtisserie, et comme il n'y en avait plus au rhum, s'était procuré chez une dame Melz..., épiciére, environ dix centilitres de rhum. Il était donc certain qu'elle avait pu, en rentrant vers 6 heures du soir, absorber, comme elle l'avait déclaré, le rhum avec la pâtisserie.

Le 27 mai, Eugénie F... fut confrontée avec la domestique de la locataire du rez-de-chaussée de la maison du crime. Celle-ci avait déclaré que de sa cuisine, et le fait était exact, on entendait très bien une conversation dans celle du second, surtout en l'absence du locataire du premier, et affirmait n'avoir entendu, dans la soirée du 21 au 22 mai, aucune discussion, mais simplement des coups portés. L'inculpée reconnut que ces coups étaient bien ceux qu'elle portait à ce moment à Mme Th..., vers 9 heures et demie environ, mais continua de soutenir qu'il y avait bien eu une discussion entre elle et sa maîtresse, en expliquant de nouveau que c'était au moment où elle disait à Mme Th... qu'elle ne ferait pas les huit jours que celle-ci exigeait, qu'elle lui avait lancé le couperet à la tête. M. le juge d'instruction lui ayant fait remarquer à son tour qu'il était bien invraisemblable qu'elle n'eût pas élevé le ton, comme elle le prétendait encore, dans une discussion où elle était irritée au point de frapper sa maîtresse, l'inculpée, bien que la domestique de Mme Gog... eût affirmé énergiquement que, dans l'hypothèse même d'une conversation sur un ton ordinaire, elle aurait dû l'entendre, prétendit qu'elle avait dit la vérité, et après avoir toutefois reconnu qu'elle avait traité sa maîtresse de « vieille folle », déclara « qu'elle l'avait prise en grippe, qu'elle ne pouvait plus la voir, parce que chaque fois elle recommençait ce qu'elle-même venait de faire et qu'il y avait deux ou trois jours qu'elle l'avait prise ainsi en grippe ».

Digitized by Google

Une autre contradiction entre les déclarations de l'inculpée et celles du témoin Marie Bou... fut encore relevée dans leur confrontation du 27, à savoir que, tandis que celle-ci prétendait avoir entendu une seule fois couler de l'eau dans le conduit de vidange de l'évier et immédiatement après le troisième coup, Eugénie F... soutenait n'avoir lavé le couperet, instrument du crime, qu'un quart d'heure après avoir frappé Mme Th...

Quoi qu'il en soit de cette nouvelle divergence entre elle et le témoin, l'inculpée indiqua, dans un interrogatoire ultérieur du 27 mai, la façon dont les choses s'étaient passées et fit au magistrat instructeur le récit suivant : « Comme je vous l'ai dit, j'étais devant la pierre d'évier. Madame était devant le fourneau à ma gauche, elle faisait face au fourneau ; elle était à un mètre de moi. J'étais en train de nettoyer le couperet avec des cendres, puis au moment où je disais « Non, je ne ferai pas mes huit jours, je partirai demain matin », j'ai lancé le couperet, sans le lâcher, dans la direction de la tête de ma maitresse en faisant ce mouvement-là (ici Eugénie F..., ramenant sa main vers la poitrine, avait décrit un arc de cercle à peu près perpendiculaire). Je n'ai pas bien vu où je l'ai atteinte, je crois que c'est au-dessus de la tempe, du côté droit, ou sur la tête ; elle est tombée en disant « Oh ! là là ! ! ». Elle saignait un peu, et je crois qu'après ce premier coup elle était morte. Puis la vue du sang m'a affolée, et j'ai continué à la frapper ; ce doit être à ce moment-là que je lui ai fait cette large entaille qu'elle portait au cou. Je ne me rappelle pas combien de coups je lui ai portés. Elle ne croyait pas que j'allais la frapper, cependant elle me regardait. Ensuite, j'ai laissé mon couperet par terre et j'ai pris de l'eau sur mon mouchoir que je me suis appuyé sur le front. Puis, un bon moment après, j'ai repris le couperet, je l'ai lavé, je l'ai plié dans du papier et je l'ai remis à sa place sur le rayon du placard. Après l'avoir mis en place, je suis d'abord restée un bon moment dans la cuisine, puis je suis allée dans ma chambre où j'ai ôté

Digitized by Google

mon corsage qui était déchiré ; j'ai ôté ensuite mes pantoufles pour mettre mes souliers, et je suis restée un bon moment à réfléchir sur ce que j'avais à faire. Je me suis dit qu'il fallait que je prenne l'argent pour faire croire à un vol. Je suis allée le prendre dans une armoire à glace ; si je n'avais rien trouvé dedans, j'aurais fouillé d'autres meubles. Je n'ai pris que ce que j'ai vu dans l'armoire, c'était dans une boîte et un portemonnaie. »

Malgré quelques inexactitudes dans les détails, ce récit haché contenait dans son ensemble la vérité sur le rôle joué par Eugénie F... dans l'assassinat de sa maîtresse, et tous les efforts de l'instruction furent impuissants à lui découvrir un complice. L'inculpée avait donc commis son crime seule et le vol consécutif, paraissant en être le mobile, faisait présumer, en outre, une préméditation absolue. L'affaire semblait donc devoir se simplifier considérablement, lorsque des renseignements d'un ordre différent vinrent appuyer, sous un certain mode, la version que donnait l'inculpée sur son crime, je veux parler du fait véritable de sa grossesse et de la circonstance que son père, car elle était fille naturelle, était mort, disait on, atteint de folie et avait séjourné d'ailleurs deux fois dans un asile d'aliénés. Dans ces conditions, il importait de recourir à une expertise médicale, et le 2 juillet M. le juge d'instruction me chargea de « procéder à l'examen de l'état mental de l'inculpée et dire d'après cet examen si elle jouissait de ses facultés ou si sa responsabilite était nulle ou limitée ».

Digitized by Google

II

Commémoratifs et renseignements sur Eugénie Fouillot. — Discussion de sa véritable filiation. — Ses antécédents personnels. — Sa vie au village. — Sa liaison avec B... — Son arrivée à S... — Sa moralité. — Tentative d'empoisonnement de la famille R..., à S... — Entrevues à Dijon de l'inculpée avec son amant B... — Son renvoi de la maison R..., à S... — Son arrivée à Paris avec Marie D... — Opinion de cette dernière sur la mentalité de sa compagne. — Départ d'Eugénie Fouillot de Paris à Dijon. — Opinions des témoins R... et J... R... sur elle. — Son entrée chez Mme Th... — Journée de l'Ascension. — Opinion des parents sur l'état mental de leur fille.

L'inculpée Eugénie F..., née à V... le 23 août 1881, était une fille naturelle, légitimée par le mariage d'Anne-Marie C..., sa mère, avec un nommé F..., qui voulut bien, quoique n'étant pas née de ses œuvres, reconnaître cette enfant. Dans le village de M..., où habite la famille C..., d'aucuns prétendaient qu'Eugénie F... était la fille d'un certain G... Eugène, qui aurait eu des relations intimes avec Marie C..., et celle-ci avait affirmé devant le juge de paix du canton de P..., le 15 juin dernier, « qu'elle avait bien eu cette fille de ses fréquentations avec le fils G... ». Or celui-ci étant mort aliéné, après être devenu fou en 1884 et avoir été interné deux fois dans un asile, il importait de mettre immédiatement cette question de sa paternité au point. Nous constatâmes d'abord que si cette paternité vis-à-vis de l'inculpée était prêtée à G... par les uns, d'autres témoins se refusaient à l'admettre. Parmi les premiers, se trouvaient M. S..., maire de M..., et M. D... Claude, son adjoint. Le premier avait dit notamment, dans sa déposition du 1er juillet : « Il est parfaitement connu qu'Anne-Marie C... a eu des relations vers 1880 ou 1881 avec le nommé G... Eugène; que de ces rela-

Digitized by Google

tions est née une fille à qui on a donné le nom d'Eugénie. Le père d'Eugène G..., reconnaissant que cette enfant était de son fils, a émis le désir de la prendre pour l'élever et la garder avec lui pour la soigner. Il fit cette proposition quand elle avait 18 ans, et dès son jeune âge l'enfant l'appelait grand-père. » A ces affirmations positives, on pouvait opposer la déposition même de G... père, qui, le 7 août, déclara « que son fils avait eu une fille d'une nommée B... Eugénie, avec laquelle il était parti à Paris, et que comme elle ressemblait beaucoup à son fils, il s'était, après la mort de celui-ci, attaché à cette enfant, l'avait prise chez lui à l'âge de 12 ans, dans l'intention de la faire son héritière », et il avait ajouté que son fils lui avait toujours déclaré que l'inculpée Eugénie n'était pas du produit de ses œuvres, qu'elle n'avait d'ailleurs avec lui aucun trait de ressemblance et qu'enfin la mère, dans sa jeunesse, avait eu une inconduite notoire. S'appuyant à son tour sur cette dernière circonstance, François D... avait déposé qu'en ce qui concernait la paternité de G... Eugène par rapport à l'inculpée, on ne pouvait que la suspecter.

Il n'apparaissait donc pas comme authentique qu'on pût rattacher Eugénie F... à la souche des G..., et Eugène G..., eût-il même été véritablement son père, il fallait encore examiner quel avait été le genre de folie dont il avait été atteint. Or, il sembla bien résulter des renseignements fournis tant par G... père que par les témoins D... François et B..., que la maladie du fils G... provenait de ses excès d'alcool, car le certificat médical délivré le 21 août 1884, à l'appui de son admission dans un asile, n'admettait pas d'autre cause étiologique. Et, en effet, disait en substance le docteur D... : « J'ai donné mes soins depuis plusieurs mois à G... Eugène ; il se livre à la boisson depuis plusieurs mois et a eu plusieurs attaques de delirium tremens. En mars 1884, il en a eu une violente qui s'est dissipée. A Paris, une nouvelle attaque s'est produite et il a dû être ramené dans sa famille le 14 juillet. Il est actuelle-

Digitized by Google

ment violent avec accès de fureur. » Si donc G... avait été fou (et il l'était encore au moment de son décès), on pouvait dire que sa folie était acquise et par suite, dans l'hypothèse où il aurait engendré l'inculpée, il eût été décisif de savoir si, à l'époque où se plaçait la conception de celle-ci, c'est-à-dire vers la fin de novembre 1880, il eût été, dis-je, décisif de savoir si G... buvait et déraisonnait. Malgré mes efforts, je ne pus faire préciser ces deux points par des témoignages, mais je crus néanmoins qu'il était permis d'avancer que, 45 mois avant son internement pour folie acquise, G... ne devait pas encore boire avec excès, ni présenter de symptômes de folie, et par conséquent était bien capable d'engendrer normalement.

Mais on pouvait penser que si Eugène G... était devenu fou, l'alcool n'avait joué dans sa maladie qu'un rôle adjuvant. Bien que son père eut affirmé, en effet, qu'il n'existait dans sa famille ou celle de sa femme aucun cas d'aliénation mentale, d'épilepsie, d'hystérie ou de suicide, deux témoins avaient soutenu que, du côté de Mme G..., une nièce était « atteinte d'idiotisme », et on pouvait soutenir que l'aliénation de G... fils avait été puisée en réalité dans une prédisposition héréditaire, dont l'alcool n'eut fait que développer le germe. Sans nier positivement qu'une prédisposition à la folie puisse, chez un sujet donné, redevoir un coup de fouet d'excès alcooliques, je fis bon marché de l'objection d'une cousine germaine idiote dans la famille collatérale de G..., en disant que ce fait n'était pas probant d'une prédisposition chez lui à la folie, la tare de cette cousine pouvant provenir aussi du côté du mari de sa tante.

La question préalable de la folie de G... ainsi mise au point, il apparaissait que, du côté paternel, les antécédents héréditaires de l'inculpée étaient tout au plus douteux. Quant à ceux de sa famille maternelle, comme on ne connaissait rien qui eut pu entacher la virginité cérébrale de ses membres, ascendants ou collatéraux, on pou-

Digitized by Google

vait admettre qu'ils étaient négatifs au point de vue d'une prédisposition chez elle à la folie.

Du côté de ses antécédents personnels, on ne découvrit chez Eugénie F... rien qui eut été capable d'entraver son développement intellectuel et moral, car elle n'avait jamais été malade. Son enfance s'était écoulée à M... chez ses grands parents maternels, qui l'élevèrent et aucun relief saillant ne fut noté sur elle pendant cette période. Elle alla en classe, chaque hiver, jusqu'à treize ans, mais ne tira pas grand profit de cette fréquentation, car si elle avait appris à lire, à écrire, calculer et tricoter, son orthographe, pour le dire en passant, était restée tout à fait déplorable. Son occupation, quand elle eût cessé de fréquenter l'école, consista principalement à aller aux champs et, de temps en temps, elle s'employa encore au dehors comme ouvrière à la journée. Marie A... femme C..., sa grand' mère, fit connaître qu'à cette époque, elle dépensait les économies qu'elle pouvait faire, en s'achetant des bibelots, et sa mère la présenta comme étant plutôt douce et froide qu'emportée. Enfin M. S..., maire de M... qui, de son côté, avait occupé Eugénie F... comme journalière, déclara que « son caractère était porté à la gaieté, qu'elle semblait plutôt naïve, riant à propos de rien et sans motif ».

Dès 1899, l'inculpée était allée, chaque année, pour un gain d'une cinquantaine de francs, louer ses services à l'époque de la moisson. Ce fut d'abord chez A. C..., à L... (C.-d'Or), qui n'eut pas à se plaindre d'elle, fut satisfait de son travail et déclara que « comme caractère, elle était très gentille ». En 1900, elle fut employée à P... (C.-d'Or), chez un nommé Ernest B..., qui affirma que, comme caractère, elle était alors bien calme, ne s'emportant pas, au contraire, se montrant bonne ouvrière et travailleuse. En 1901 et 1902, M. M..., de P... l'occupa, dans les mêmes conditions, pendant la moisson et fut satisfait de son travail. Pendant son séjour à P..., en 1899, Eugénie F... fit la connaissance d'un moissonneur du nom de Charles B...

Digitized by Google

dit G..., originaire de P... qui, dès cette époque, devint son amant. Malgré la répugnance de ses grands parents à tolérer cette liaison, l'inculpée continua de voir B... à M..., pays voisin de P... et des rapports intimes s'établirent entre eux.

Dans le mois d'octobre qui suivit la moisson de 1901, Eugénie F... s'était placée à S... comme domestique chez les époux R..., en remplacement d'une tante maternelle qui l'avait fait agréer à sa place pendant qu'elle-même entrait au service d'une autre famille de la localité. — Pendant la première partie de son séjour à S..., l'inculpée ne donna lieu à aucune remarque positivement désobligeante et elle remettait, paraît-il, fidèlement à sa tante, le montant de ses gages mensuels s'élevant à 25 fr. pour être placé à la caisse d'épargne; mais peu à peu ses allures se modifièrent, tout au moins sous le rapport de la moralité. Elle alla encore en 1902 faire les travaux de la moisson à P..., sa tante ayant bien voulu la remplacer pendant son absence, mais elle n'eut pas l'occasion d'y retrouver B... qui, depuis le mois de novembre 1900, accomplissait à Epinal son service militaire. Or, malgré la promesse que celui-ci lui aurait faite de la prendre pour femme, Eugénie F... ne parut pas, d'après les renseignements du dossier, lui avoir été bien fidèle. Et en effet, un nommé R... Irénée (déposition du 9 juillet), fit savoir qu'ayant connu l'inculpée, vers les premiers jours de décembre 1902, celle-ci avait été sa maîtresse depuis, jusqu'à sa sortie de la maison R..., en avril 1903; qu'elle lui avait fait plusieurs cadeaux et lui avait notamment donné 250 fr. pour acheter une bicyclette. Au sujet de ce dernier don, Eugénie F... soutint qu'il s'agissait, non d'un cadeau, mais d'un simple prêt fait à R... pour l'obliger et nia avoir été sa maîtresse. Quoiqu'il en soit de la vérité sur ce point, on s'expliqua tout au moins difficilement comment Eugénie F..., plaçant ses gages à la caisse d'épargne, avait pu avoir à sa disposition une somme de 250 fr., et alors, deux hypothèses se présentaient à l'es-

Digitized by Google

prit : ou bien elle dérobait des sommes d'argent chez M. R..., son patron, ou bien celui-ci lui en donnait. La première explication sembla bien résulter des déclarations de M. R..., mais la seconde se tira nécessairement des explications fournies par l'inculpée sur la cause des libéralités de son maître à son égard.

Avant d'entretenir avec R... des relations tout au moins très suspectes, Eugénie F... qui, à tort ou à raison, passait pour une fille légère, aurait accordé ses faveurs à un nommé B..., soldat à P.... Ce militaire déclara qu'effectivement, vers le 15 septembre 1902, l'inculpée était devenue sa maîtresse jusqu'à la fin d'octobre et qu'il avait rompu parce qu'elle exigeait de lui une trop grande soumission et lui faisait des scènes, quand il manquait à ses rendez-vous. Bien entendu, Eugénie F... traita ces allégations de mensongères, mais il fut prouvé que les domestiques qui la fréquentaient alors à S... (déposition D... et V...), malgré les cadeaux qu'elle leur faisait, jugeaient sévèrement sa moralité puisqu'ils déclarèrent qu'on voyait bien que c'était une fille de mauvaise vie qui avait beaucoup d'amoureux. L'opinion, toutefois, s'était trompée en comptant au nombre de ses amants d'occasion un nommé B..., garçon boulanger qui, après avoir nié avoir eu avec elle des relations intimes, avoir jamais reçu d'elle, soit argent, soit cadeau, déclara qu'il la considérait « comme une faible d'esprit ».

Au mois de novembre 1902, pendant qu'elle était à S..., se produisit un jour un commencement d'empoisonnement dans la famille R... au repas du soir. La soupe goûtée et reconnue bonne par Mme R..., avant d'être servie par Eugénie F..., fut trouvée ensuite d'une saveur âcre et bien qu'ayant cessé d'en manger, on en fut incommodé dans la maison. L'analyse fit connaître qu'elle contenait du sublimé. Par qui cette substance avait-elle été introduite dans le bouillon ? Personne n'en sut jamais rien, mais M. R..., en sa qualité de vétérinaire, possédant des solutions de ce dangereux médicament, les soupçons des

Digitized by Google

époux R... se fixèrent plus tard sur l'inculpée. Celle-ci avait nié et nia encore toute culpabilité, alléguant qu'elle avait été malade elle-même pour avoir mangé la même soupe et avait été l'objet des soins du Dr P.... Questionné à cet égard, Mr P..., se prétendant lié par le secret professionnel, ne voulut rien révéler.

Sur la fin du mois de décembre, Eugénie F..., qui s'était préalablement concertée avec la sœur de B..., afin de pouvoir passer chez elle les fêtes de Noël avec son amant, reçut, en effet, une dépêche signée « Caroline » qui la mandait à Dijon sous un prétexte imaginaire. Mme R... consentit alors à la laisser partir, mais la tante de l'inculpée qui l'avait accompagnée, voyant qu'elle ne l'emmenait pas chez son autre nièce soi-disant malade, comme l'indiquait la dépêche, la secoua vivement en lui demandant où elle la conduisait. C'est alors que 4 pièces de 5 francs s'échappèrent de la poche d'Eugénie F..., à la stupéfaction de sa tante qui, touchant ses gages, les portait à la Caisse d'épargne. Questionnée sur la provenance de cet argent, l'inculpée répliqua qu'elle les tenait, ce qui était faux, de son amant B... qui, au même moment, faisant une apparition soudaine, répondit aux reproches de la tante d'Eugénie : « Je ne veux pas perdre votre nièce, il y a cinq ans que je la connais et personne autre ne l'aura ». Puis Caroline G..., sœur utérine de celui-ci, s'approchant à son tour, pria Amélie C... de laisser venir sa nièce avec eux, promettant de la ramener à la gare le même jour à trois heures. Mais il n'en fut rien et Eugénie F... demeura plusieurs jours à Dijon, cohabitant avec son amant au domicile de sa sœur. Lorsqu'elle rentra chez Mme R..., celle-ci qui avait déjà envie de se débarrasser de l'inculpée, consentit à patienter jusqu'en septembre, époque à laquelle son mariage devait se faire avec B..., libéré du service militaire.

Dans le milieu d'avril 1903, Eugénie F..., ayant reçu une lettre de son amant, désireux de la revoir à Dijon où il était venu en permission de Pâques, obtint encore de

Digitized by Google

sa maîtresse de s'absenter le vendredi 17, pour le rejoindre, comme il le demandait. Mais au lieu de revenir le même jour, elle passa la journée du vendredi, du samedi avec B..., partageant le même lit et ne prit, pour rentrer enfin à S..., que le second train de la journée du surlendemain dimanche, en même temps que B... s'éloignait de son côté dans la direction d'Epinal, où il arriva après l'expiration du délai fixé sur sa permission.

A la suite de cette escapade amoureuse, Eugénie F... dut, cette fois, quitter la maison R... et se retira chez une certaine ouvrière en robes, ayant habité Paris, du nom de Marie D..., qu'elle connaissait. Cette fille, qui passait pour légère, ayant envie de retourner à Paris, décida facilement Eugénie F... qui, primitivement, voulait aller simplement à Dijon, à partir avec elle, pour y chercher une place. Elles quittèrent S..., le 29 avril, et s'arrêtant dans la soirée à Dijon chez une amie de Marie D..., arrivèrent le 30 à Paris.

Eugénie F... s'installa avec Marie D... dans une chambre, 8, rue Montholon, dont elle aurait acquitté seule la première quinzaine, et elle prétendit, en outre, avoir été la dupe de sa compagne, à qui, après avoir retiré sur son livret de Caisse d'épargne l'argent de leur voyage commun de S... à Paris, elle avait remis les derniers 50 fr. de ce livret, qui lui furent volés dans un bal public. Marie D..., au contraire, raconta qu'elles cherchèrent du travail, dès leur arrivée, mais « qu'Eugénie ne paraissait pas se déranger beaucoup pour trouver une place. » Elle était, a-t-elle dit, « sans énergie et me semblait un peu braque (*sic*). C'est ainsi qu'à plusieurs reprises en travaillant ensemble, alors qu'elle paraissait gaie et chantait même, j'ai remarqué qu'elle se mettait tout à coup à pleurer, sans raison plausible, puis, comme je lui demandais la raison de son chagrin, elle ne me répondait rien et se remettait à chanter. Cette attitude me faisait penser que ma compagne *était une déséquilibrée*. Cependant Eugénie F... m'avait avoué qu'elle était enceinte de trois mois, et par-

Digitized by Google

fois j'attribuais son état mental à sa grossesse. J'ai trouvé une place, deux jours après notre arrivée, mais comme Eugénie était peureuse, je retournais coucher avec elle. Huit jours après notre arrivée, un soir en rentrant, je fus bien surprise de voir qu'elle étaitpartie, emportant toutes ses affaires, sans me prévenir et sans me laisser un mot, à la suite d'une dépêche qu'elle avait montrée à notre logeur qui lui prêta quelques francs pour parfaire la somme nécessaire à son voyage à Dijon. » M. B... déclara qu'en effet il avait prêté 7 fr. à Eugénie F..., qui logea chez lui jusqu'au 5 mai.

Au jugement porté par Marie D... sur la mentalité de l'inculpée, alors qu'aucun doute n'avait plané jusqu'alors, sur l'équilibre absolu de ses facultés, pendant le séjour de dix-huit mois qu'elle venait de faire à S..., on pouvait opposer déjà les déclarations de M. R... et d'Irénée Rob. Le premier, en effet, déposa qu'il ne s'était jamais aperçu qu'Eugénie F... n'eut pas la plénitude de ses facultés mentales; qu'elle lui avait paru plutôt intelligente, parce qu'elle l'avait étonné par la souplesse avec laquelle elle savait se faire excuser, mais qu'il l'avait toujours considérée comme menteuse, » et le second « qu'il n'avait jamais constaté qu'elle n'eut pas sa lucidité d'esprit. »

Alors que, désabusée en réalité de Paris, ayant pris le train le 5 mai pour rentrer à Dijon et descendre chez la sœur de son amant, Eugénie F... fut trouvée, dans la salle d'attente de la gare de cette ville le 6 au matin, nantie seulement, on s'expliqua mal comment, d'un billet et d'un bulletin de bagages à destination de Montbard. A l'employé qui l'avait questionnée, elle avait fait un récit plus ou moins confus, contradictoire et mensonger, et sur la promesse qu'elle viendrait ultérieurement acquitter le prix de son transport de Montbard à Dijon, elle avait pu quitter la gare à sept heures. Après une semaine environ passée par l'inculpée au domicile de Caroline G..., et sur les indications d'une bonne, qui se trouvait elle-même dans un bureau de placement à la recherche d'un emploi, Eugénie

Digitized by Google

F... se présenta, pour la remplacer, chez Mme Th..., rue Pelletier de Chambure, qui voulut bien l'agréer, pour entrer à son service, dès le lendemain 13.

Mme Th... était une femme déjà âgée, valétudinaire, vivant seule et d'une propreté méticuleuse. On la disait exigeante sous ce rapport, et comme elle changeait fréquemment de domestique, elle passait pour être difficile à servir. Renseignée par la domestique qui lui avait indiqué cette place, Eugénie F... n'ignorait pas ces détails et considérait sa maîtresse comme une maniaque, car on l'entendit qui la traitait de vieille folle, alors qu'elle lui donnait ses instructions pour les achats à faire au dehors.

Mme Th... faisait coucher sa domestique dans son appartement et non dans la mansarde habituelle ; se couchant fort tard la plupart du temps, elle ne fermait pas la porte de sa chambre à clef, de sorte que la domestique pouvait pénétrer chez sa maîtresse facilement ; elle y entrait d'ailleurs le matin pour ouvrir les persiennes. Le repas du soir, fort peu copieux, se faisait à une heure avancée, et pendant que la domestique rangeait sa vaisselle, Mme Th... avait l'habitude de se préparer une infusion elle-même dans sa cuisine. Or, le jeudi 21 mai, jour de la fête de l'Ascension, Eugénie F..., qui était depuis neuf jours seulement à son service, ayant passé une partie de l'après-midi près de Caroline G..., chargée elle-même du ménage d'une veuve M..., épicière, était rentrée, vers six heures un quart du soir, chez Mme Th..., sans que rien n'eut paru insolite, dans son langage et dans ses allures. Il est bon de dire toutefois qu'ayant eu envie de gâteaux au rhum, l'inculpée s'était présentée dans une pâtisserie pour en acheter, et qu'à défaut de ceux-ci, elle avait pris pour 60 cent. de gâteaux au kirsch et à la crême, et qu'elle s'était fait remettre pour 50 cent. de rhum chez Mme M..., soit environ 10 centilitres; qu'enfin, avant de se mettre à sa besogne Eugénie F..., s'empressant de tremper sa pâtisserie dans le rhum, absorba le tout. On savait le drame qui avait suivi, environ deux heures après ; on connais-

Digitized by Google

sait l'explication qu'en avait donnée l'inculpée, et il était acquis que si elle avait dû hacher des épinards dans la soirée, comme elle le prétendit, c'est un couperet qu'elle avait bien dû employer pour ce travail, car cet instrument lui était plus familier qu'un hachoir habituel, ainsi que l'avait déclaré d'ailleurs Mme R...

S'il était remarquable qu'aucun indice de folie n'avait pu être mis en relief chez l'inculpée, avant son crime, par aucun des témoins qui avaient pu fréquenter Eugénie F... depuis son retour de Paris à Dijon, et notamment par Caroline G... qui avait plus spécialement vécu dans son intimité, il n'était pas moins surprenant qu'après son acte criminel et pendant toute l'instruction, elle n'eut pas donné davantage lieu au moindre soupçon de folie. Cette double constatation ressortait manifestement du dossier touffu de l'affaire, et on ne pouvait qu'être frappé de la présence d'esprit avec laquelle l'inculpée, après avoir fait l'aveu de son crime, avait lutté pied à pied contre certaines charges relevées contre elle. Seuls les parents d'Eugénie F..., en presence de l'énormité de son forfait, avaient mis en avant l'hypothèse de la folie. Sa grand' mère avait déclaré « qu'elle avait des absences, car lorsqu'on lui commandait quelque chose elle revenait sans l'exécuter, » tandis que sa mère avait positivement attribué son acte à son état de grossesse ou à un accès de folie.

Digitized by Google

III

Examen direct de l'inculpée à la prison. — Sa première lettre à ses parents après le crime. — Son transfert à l'Asile. — Sa lettre du 15 août à ses parents. — Son observation à l'Asile. — Lettre de l'inculpée à son amant à Epinal. — Simulation par l'inculpée de phénomènes nocturnes ressemblant à du somnambulisme. — Des différentes phases de cette simulation. — Lettre de l'inculpée au lieutenant de compagnie de son amant. — Atténuation et cessation des phénomènes nocturnes insolites relevés dans la mentalité de l'inculpée. — Sa dernière lettre à ses parents.

Ayant préalablement pris connaissance de la procédure instruite contre elle, je visitai l'inculpée pour la première fois à la prison-dépôt le 30 juillet, et voici quelles furent mes premières constatations à son égard. Eugénie F... était une fille de taille moyenne, aux traits assez réguliers, au teint coloré, aux cheveux et aux yeux noirs. D'un tempérament lymphatique elle présentait, du côté gauche, une tumeur ganglionnaire, au-dessous de l'articulation de la mâchoire inférieure. Sa physionomie n'avait rien de désagréable : d'ailleurs elle n'avait ni asymétrie de la face, ni dentition vicieuse, mais ses oreilles, quoique bien ourlées, avaient leur lobule adhérent. La bouche était petite, le front découvert, et à part une voute du palais légèrement ogivale, elle n'avait aucun signe marqué de dégénérescence. Je ne découvris aucune trace de morsure à la langue, ni aucun trouble de sensibilité ; les sens étaient intacts. La santé physique paraissait excellente, et jusqu'au mois de mars les règles avaient été régulières. L'époque d'avril avait manqué et des rapports sexuels ayant eu lieu le 17 et le 18 avril, il était certain qu'une grossesse, comme elle l'avait dit, était en voie d'évolution. Au surplus, les seins étaient déjà assez développés et le ventre proéminent. Tout faisait présumer que si la

Digitized by Google

grossesse évoluait d'une façon régulière, l'accouchement aurait lieu du 8 au 15 janvier 1904.

Son attitude en ma présence me parut d'emblée plutôt niaise qu'effrontée, et dès que je l'eus interpellée elle se mit aussitôt à larmoyer, et, finalement, à pleurer, en se cachant presque le visage dans son mouchoir. Je lui demandai la raison de ses larmes, elle se tut, puis, sur mon insistance, finit par dire : « C'est à cause de mes parents. » Après l'avoir entretenue de choses en apparence étrangères, je lui fis connaître la mission qui m'incombait et peu à peu elle se remit, me répondant d'un ton lent et avec l'accent prononcé de son village. J'appris d'elle qu'elle n'avait jamais été malade, en dehors d'indisposition sans gravité ; qu'étant jeune elle ne fréquentait la classe qu'en hiver, qu'elle savait lire, écrire, un peu calculer, coudre et tricoter. Je lui demandai la date de sa naissance elle me répondit : « Je ne sais pas si c'est le 6 août. » Voulant la faire calculer, elle fit de nombreuses et grossières erreurs de chiffres. Je lui demandai de dire le nom du chef-lieu de son département d'origine, elle en fut incapable, tout en sachant bien que P... était le chef-lieu de son canton. Au fur et à mesure de mes questions, elle parut reprendre un peu plus d'assurance et elle me fit connaître ainsi successivement, qu'après avoir fait sa première communion à douze ans, elle était demeurée dans son village et ne s'était placée comme domestique chez M. R..., à S..., qu'en octobre 1901 ; puis, comme je lui parlais de sa liaison avec B..., elle convint que celui-ci était son amant depuis qu'elle avait été en moisson, et qu'il l'avait possédée depuis cette époque. Je fis allusion aux bruits qui avaient couru sur sa moralité à S... ; elle prétendit alors qu'ils étaient faux, mais déclara s'être à plusieurs reprises, dans l'écurie, livrée à son maître, parce qu'il lui donnait de l'argent, puis, se remettant à pleurer, elle ajouta : « Ils disent que c'est moi qui voulait empoisonner la famille, je sais bien que ce n'est pas moi (*sic*), j'ai été assez malade. » Brusquement je lui demandai comment

Digitized by Google

elle avait tué Mme Th..., elle me répondit en substance : « Je lui ai jeté un coup de couperet. Si j'avais eu une casserole, j'aurais jeté la casserole ; je n'ai pas pensé à ce que je tenais, c'est quand j'ai vu le sang que j'ai tapé de nouveau. J'ai pris de l'argent, je pensais en volant cacher que c'est moi qui l'a tuée. » Elle hésita visiblement ensuite à répondre, qu'elle s'en repentait, et après l'avoir dit sans conviction, elle ajouta aussitôt : « Mais pourquoi qu'elle me disait comme ça que je donnerais mes huit jours ? » Sur la question du motif de son repentir, elle n'hésita pas et dit : « Ma foi, à cause de mes parents, » puis « à cause que je suis ici. » Je lui demandai si elle était donc malheureuse à la prison ; elle protesta aussitôt, disant : « Oh ! non Monsieur, j'ai eu envie d'haricots en salade, on m'en a donné ; j'ai eu envie de cerises, j'en ai eu ; j'ai eu envie de cancoyotte (fromage), il n'y a que ça que je n'ai pas eu. Je me porte bien, je dors bien et je mange bien. » Alors, lui dis-je, vous n'êtes pas folle? et, mettant son petit doigt dans sa bouche, l'inculpée répliqua : « Oh ! non ! Monsieur ! » J'appris de sa gardienne qu'elle était très docile, travaillant parfaitement à la couture, et n'ayant jusque-là rien présenté d'anormal.

Il était évident, dès ce moment, qu'Eugénie F..., par son attitude, sa mimique, ses réponses, son indifférence pour sa victime, sa vie à dominante végétative, ne pouvait que donner l'impression d'une fille peu intelligente et ce fut d'ailleurs, je puis le dire déjà, celle de tous ceux qui l'approchèrent pendant son séjour à l'Asile. Au surplus, en transcrivant ici avec ses fautes d'orthographe, et malgré sa longueur, une lettre, du mois de juin, d'Eugénie F... à ses grands parents, nous aurons de sa main la narration de son crime, l'indication de sa genèse et par surcroît une idée de l'intelligence et de la lucidité d'esprit de l'inculpée.

« Ma chère grand mère et grand père,

« Je vous ecris ces mots pour que vous m'envoyer de vos nouvelles car je ne peut pas restez comme sa sans savoir se

que vous fait si vous aites malades ou en bonnes santée car je vois que je vous donnes beaucoups d'ennuie sur vos vieu jour et que je vois que je vez être oubliez de vous ainsi que de mes oncles et ma pauvres tante qui a etez bonne pour moi s'et cela qui me rend le plus malade; car moi je serait morte je serait bien plus heureuse je ne peut pas croire que ses moi qui ais fait une chose pareille mais il ne faut pas croire que sais B... qui fait mon malheurs non au contraire jauray etez à Epinal me placez comme il me disait et bien je ne serais pas ou je suis; set bien moi qu'il me suis fait seul mon malheure car en toutent jen ai eut et jen aurez toute ma vie et je ves vous dire mon malheure c'était une vielle bredoque qui etait tres insteresés elle grogney et quand javait bien fait mon ouvrage elle recommençait ce que javait fait, elle me tapait sur les nerf et je ne pouvait pas suportez quel me commende je ses bien si je navait pas etez ensainte jaurait eut plus de pacience, jaurait mieux supportez les recommendation mais y avait pas moyent de tenir si bien que le soir de la Cention javais achez des épinard et je pensait mon couperait au cendres puisque tous se con se servait il falait passez au centre avant de rangez àlors une disputes et venus et ma trouvez a dire que javais tros manger de panade il en falait pour le lendemain matin pour déjeunez une chose en a mener un autres et je emballez j'aitai furieus alors je lui lanse mon couperait dans la tête je ne peut pas dire ou je les atraper si bien quel a tomber et voyant le san ma exsitez sa ma a folez je ne ses pas commes je les atraper le juge ma dit quel avait une grosse coupure au coup; et jai restez lontemps à reflechire ques qui falait que je dise et que je fase, je ne savait pas quoi faire alors jai penssés qu'il falait que je vol pour faire voir que c'était pas moi que le vol était le mobile du crime et jai prix largent que jai mi sur moi et je suis etez à la rue Vennerie leurs dire quon mavait prix mes clers et alors jai etez au buraut de police ; mais mon meilleur setait de dire tout de suite se que javait fait, mais je le cachait à cause de vous et mes pauvres frerre et sœurre je ne pensait pas à moi car je sentait bien que je ne pouvait pas me le gardez quil falait que je le dise jai etez les deux jour que je les gardez malades je pouvait pas dormire a je peut dire que jai eut un gros malheurs de m'avoire placez chez cette vielle folle la, je ne peut pas le crois et je vez vous dire encore je ne ces pas si sa serait pas cela aussi qui maurait taper sur la tete javais eut envie de manger des baba au robe la veille javais sortie avec elle elle navait pas voulus que jen achete elle ne savait pas non plus que cetait une envie; si bien que le jour de la cention jai sortie et jai

Digitized by Google

achetez pour dix sous de robe pour mangez mes cateaux que jai tramper dedans ma tante ses bien ce que sét que des ponche au rome et bien je ne ses pas si cela maurait montez la têtes aussi ou si sait un axès de folie je ne ses pas quoi me pensées, je ses bien y a des moment que je ne suis pas bien tournez non plus mais pas à faire des choses pareilles je croit que jen veut mourire de chagrin je serait bien plus heureuse ; mais le bon dieu me viendra en aide car il ses bien que ce nais pas de ma faute et que je nez jamais eu de mauvaise penssé — ma chere grand mère ne m'oubliez pas prier le bon dieu quil me protege depuis que je suis la je di mon chapelet deux trois fois par jour ne moubliez pas je vous en pris je vous embrasse touse du plus profond de mon cœur mille baisser », on lit en surcharge « ma cher grand mère je vous envoy la lettre de B... qui ma écris mais noubliez pas de me la renvoyez mon avocat ma dit quil ne falait pas que je la perde ne moubliez pas ? de vos nouvelle le plutot possible je nosai pas vous écrire car je crois que vous allez moubliez sependant s'est pas de ma faute au revoir — cher grand père pardonnez-moi. — Pardonnez-moi mon grifonage, je les toute tachez en pleurant — faite pare de ma léttre à Marie B... noubliez pas de menvoyer de vos ouvelles. »

Une autre lettre datée du 2 juin donna la même impression que celle qui précède, à savoir que l'inculpée était, lors de leur rédaction commune et antérieure à ma visite du 30 juillet, en pleine possession d'elle-même et de ses moyens de défense. Telle était sa situation d'esprit, lorsque Eugénie F..., dont j'avais demandé le transfert à l'asile, fut amenée le 6 août, dans l'après-midi, à l'Etablissement. En raison de la notoriété de son crime et pour lui éviter des embarras, je la fis conduire sous le nom de C..., qui est celui de sa mère, à l'infirmerie, d'où elle devait aller le lendemain au quartier de la lingerie avec le costume de la maison, comme une malade ordinaire, pensant qu'elle passerait inaperçue. Ceci dit, j'aborde l'exposé de son observation à l'Etablissement.

Dans la première nuit du 6 au 7 août, on constata qu'une malade de l'infirmerie s'étant levée pour venir, sans mot dire, près du lit d'Eugénie F..., celle-ci, peu après, en avait fait autant et s'était recouchée, sans pro-

Digitized by Google

noncer une parole, sur l'invitation de la veilleuse. A la visite du lendemain, sans lui faire une remarque sur l'incident de la nuit, ayant averti l'inculpée des dispositions prises pour ne pas trahir son individualité, je l'engageai à se taire à cet égard. L'impression qui se dégagea de son attitude fut la même qu'à la prison. Dans la journée du 7 elle fut donc placée au quartier de la lingerie renfermant une vingtaine d'aliénées relativement calmes et on lui donna un travail de couture. On remarqua qu'elle observait tout ce qui se passait et le hasard voulut qu'elle fut précisément placée à côté d'une malade chronique hallucinée causant seule et riant sans motifs aux éclats. La nuit se passa sans incident et dans l'après-midi du 8 je la fis venir dans mon cabinet. Je m'aperçus immédiatement qu'elle avait quelque chose d'anormal et qu'elle semblait outrer sa niaiserie. Pendant que je lui parlais, elle tortillait son mouchoir sur sa chaise et, le roulant, s'en entourait un doigt, regardant à droite et à gauche d'un air distrait et se mit à pleurer dès que j'abordai la question de son crime. L'ayant priée de me montrer comment elle avait frappé sa maîtresse, elle se leva et faisant d'une main, en se baissant, le geste de frapper trois fois, elle ébaucha un sourire très net. Sur mon insistance, elle déclara qu'elle avait lancé son premier coup dans la tête ; qu'en disant : Oh! là ! là! Mme Th... était partie en arrière; qu'à la vue du sang elle avait retapé quand elle était à terre, puis elle ajouta spontanément en manière de réflexion : « Si çavait été une femme d'Eglise, elle ne m'aurait pas grondé comme elle m'a grondé et m'aurait envoyé communier pour l'Ascension. » Lui ayant fait ensuite observer qu'elle avait faussement prétendu à l'instruction, que sa maîtresse avait mangé des épinards le soir du crime, elle me répliqua : « Si elle n'a pas mangé les épinards, cette femme, elle était bien libre », puis elle me demanda d'écrire à ses parents, au soldat B..., disant qu'on lui permettait à la prison et qu'elle y recevait leurs lettres.

Digitized by Google

Cette première entrevue depuis son entrée à l'asile me laissa des doutes sérieux sur la sincérité de l'attitude que venait de prendre devant moi Eugénie F.... Le lendemain 9, avec mon autorisation, elle entendit la messe du dimanche, n'attira en aucune façon l'attention du personnel et la nuit se passa sans incident. Dans la matinée du 10, on remarqua sans peine que l'inculpée, qui, d'ailleurs, avait pu constater que plusieurs de ses nouvelles compagnes causaient seules à haute voix la nuit, se montrait nonchalante et visiblement très distraite; parfois même on l'entendit murmurer entre ses dents, comme si elle causait seule. Son travail de la journée fut très intermittent, mais elle mangea de fort bon appétit. Dans la nuit qui suivit rien de particulier. Le 11 ses allures furent sensiblement les mêmes, et tout en regardant et observant ses compagnes, elle travailla sans entrain, mais, dans la nuit, vers 3 h. 1/2 du matin, Eugénie F... se mit à chanter des cantiques et des chansons. On voulut lui imposer silence et on l'entendit qui disait : « Elles ont de belles couronnes, mais la mienne est fanée. » Comme dans la matinée du 12 la sœur lui demandait pourquoi elle avait chanté la nuit précédente, elle répliqua : « Mais je n'ai pas chanté, je ne suis pas dans une position à chanter. » A la visite, lui faisant observer qu'elle murmurait et remuait les lèvres, elle répondit : « C'est mon affaire, cela ne regarde personne », puis, se levant de sa chaise, enroula les plis de sa jupe autour de ses jambes et, en souriant, déclara qu'elle était prête à partir en bicyclette. Dans le reste de la journée elle apparut de plus en plus distraite, pleurant et riant successivement, disant à sa voisine de s en aller avec elle. En même temps l'appétit était décuplé au point qu'elle se crut obligée de dire qu'elle avait une bête dans le ventre qui lui mangeait tout et elle réclama du gâteau. Evidemment tout cela était singulièrement suspect et bien fait pour intriguer, mais avant de faire passer l'inculpée au quartier de l'infirmerie, où la surveillance devait être incessante, j'attendis encore. Dans la nuit du 12

Digitized by Google

elle dormit jusqu'à dix heures. A ce moment, se dressant sur son lit pour ouvrir la croisée, elle interpella une malade par son nom, lui demandant ses ciseaux « pour se faire de quoi se pendre, car une corde serait trop dure », puis s'adressant à sa voisine d'atelier l'invita à tirer la corde, quand elle serait en train de se pendre. Après cette scène, elle se recoucha pour recommencer ensuite son manège d'ouvrir la fenêtre. Au moment du lever elle ne voulut pas quitter son lit. A la visite du 13, elle me remit une lettre écrite la veille à ses parents, sur mon autorisation, et en présence de la scène de la nuit, je lui fis réintégrer l'infirmerie. Dans l'après-midi, après avoir pris connaissance de sa lettre que, malgré son étendue, je crois devoir transcrire encore, je fis venir Eugénie F... pour l'interroger. Voici d'abord la lettre en question.

Dijon asille Départementale

« Cher grand père et grand mère.

« Je m'empreśse de vous écrir pour que le temps ne dure pas à mon grand père embrasser le bien pour moi dite lui qu'il vienne me voire quil ma porte du chocolat de labaye dasse je suis avec les sœures des moines je veut *me faire sœurre aussi* et dite à ma grand mère quelle me fasse un bon gateau au prune et quelle me la porte avec ma marraine et vous noublirez pas mon Charles aussi et maman, mes petit frères et sœurre et dite bien à mon grand père que jirez *faire la faite avec mon Charles* y a plus guèrre de temps ! mon cher grand père depuis qu'il mon mis dans sette maison que jetait seul que je ne voyais personne il mon tuer il mon casser les bras les jambes, je ne peux plus rien faire et je suis tout comme si javais un bete dans le ventre tout le monde m'en veu, tout le mon me tombe dessus, mais le *père R... ne sans fiche pas le bon Dieu le va punir il a la frousse aussi. je te direz ma chère marraine que se vieux cochon de père R...* ai venu il disait con ne mécoute pas que je ne disait rien que des mensonge, mais y a un monsieur qui a bien dit que je disais la véritez qu'il connaissait bien monsieur R... tu sais quil avait achetez des boucles d'oreille a une de ses bonne et puis si javais sus me gardez des sous jen aurai a présent. Consolez mon grand père et dite lui que jirait faire la faite ; mais noubliez pas de m'en-

Digitized by Google

voyez se colit du chocolat, de la confiture que ma grand mère ferait des gauffres et du gateaux au prune je pense bien quel me fera bien sa quel ne veut pas me le refusez et toi maraine tu viendra bien me voire et tu ma portera toucela et nous puniron tous ceux la qui mon questionnez et qui mon fait tant de misaire il y a on en enfer il bruleron *je les tuerez comme la vielle qui brûle en enfer elle n'a pas voulus que jalle communier* le jour de la cension s'est le bon Dieu qui à punis elle men a tros fait et n'a pas voulu que j'achaite un babas au rome il *parait quel navait pas menger ses épinards et bien elle était plus légère pour montez en enfer : elle a reçus un bon coup puisqu'elle avait le coup couper mais set elle qui et cause que je suis* malheureuse comme je suis qui ais cause de mon malheure mais jaurait toujour un bout je te direz ma chère maraine que y a passer 15 jours que je nais pas eut des nouvelles de mon Charles je croit bien il va moubliez mais sil moublie et vous aussi je me jainterez a l'eau ou je me tuerez mais cher grand mère et grand père ne moubliez pas enbrassez bien mon grand père pour moi et dite lui quil ne moublie pas moi je ne loublie pas et je prie toujours Dieu pour lui et vous ne me dite pas quesce que fait mon jean bastiste voir s'il ait marier et mon oncle François et mon oncle Emile maman et mes petit frère et sœure Dite leurs bien qu'il ne moublie pas je suis toujours aussi gentille que jetais je nez pas changer seulement je suis bien malheureuse j'ai mal dans le derrière de la tète jai mal dans tous les membres mais se juge D'instruction je ne laime pas il men a trop fait et javait un màle de tête à tout casser et je navait personne pour me soulager un peu et pour racontez mon malheure et mes misère mais je pense que je vous les raconterez bientòt soyez tranquil le bon Dieu aurrat pitiet de moi ainsi de mes parent noublier pas de venir et vous me marierez aveo mon Charles que jai eut ten de misère pour lui et les coups que j'ai reçus mais je pense que je laurez toujours si vous voulez me marier avec lui et ne loublier pas non plus il na plus guerre de temps ; au mois de septembre nous le vairon il est toujours aussi jolie quil était et genti ne lui fait pas daffronc je vous en prie je luis écrirai et je lui dirait qui menvoy des bonbon il ne veux pas me les refusez jen sui bien sur il maimait trop et vous ma chère grand mère maimer vous toujours si vous maimez toujours et mon grand père aussi et bien je suis soulager ils ont beau men faire jen sortirez toujours jai eu bien depuis que je vous avait quitté jai jamais eu de chance et jen aurez jamais prier pour moi ma chère grand'mère jaitait à la messe dimanche et jirait commu-

Digitized by Google

nier pour le 15 août vous allez portez le cornet vous et moi je les porterez len prochain si le bon Dieu mais je croit que je veut mourire de chagrin prier pour moi ne moublier pas ma chere grand'mère et noublier de men voyer du chocolat des moine, et de la confiture à vous si vous en avez encore et un gateaux au prune et des bonbon noublier pas je vous en prie et une réponse de suite le plus tot possible et toit ma chere maraine tu viendra me voir et tu maportera beaucoup de chose tu mentent bien tu enbrasera bien mon grand père pour mois ma grand'mère et toute la famille maman aussi et ne moublier pas Tu embrassera la petite marguerite pour moi et sa mère noublie pas de leurs dire quil me vairon bientôt voici ladresse vous menvairrez ce que je vous dit le plus tot possible ».

« Dijon asile Départementale rue de plombière 37

reponse de suis et un timbre de dent la lettre et noublier pas de venir me voir ».

La différence entre cette deuxième lettre et la première du mois de juin étant assez significative, j'interrogeai donc Eugénie F... sur les motifs de la scène de la nuit précédente et voici sa réponse : « J'ai vu, dit-elle, les gendarmes dans la nuit, ils venaient me chercher, ils veulent me couper le cou, ils sont tous après moi, toute la justice ; tout le monde a bien vu les gendarmes », puis, se mit à pleurnicher, en ajoutant : « à la prison on m'a donné des coups, je suis éreintée, je ne puis pas travailler. On me donne des coups ici aussi, on me chasse, on me dit toute sorte de noms à cause que j'ai tué la T..., je ne m'en repens pas ». Sur mon invitation de dire les noms en question, elle répliqua : « Vous êtes trop curieux, je ne veux rien vous dire, vous ne donnez pas mes lettres, on me les donnait bien en prison ». Je lui demandai pourquoi dans la nuit elle avait prié une malade de lui donner ses ciseaux pour couper ses draps et se pendre avec, elle répondit vivement : « Ce n'est pas vrai, je ne m'en rappelle pas ». C'est comme une autre nuit, ajoutai-je, vous aviez vu, disiez-vous, des filles en blanc. « Ce n'est pas vrai, dit-elle encore, c'était des hommes ». Puis arrivant aux idées exprimées dans sa lettre, je lui manifestai

Digitized by Google

mon étonnement de lui voir écrire qu'elle voulait se faire sœur, elle répondit : « Oui, c'est pour réparer ma faute », propos d'autant plus singulier qu'elle avait dit cinq minutes auparavant qu'elle ne se repentait pas de l'assassinat de sa maîtresse. Pourquoi, lui dis-je encore, avez-vous écrit : « Au mois de novembre je serai mariée »; elle se mit à dire : « Mais oui, au mois d'août il faut que je passe aux assises ; qu'est-ce que vous voulez qu'on me fasse, puisqu'elle n'était pas utile sur terre Mme T... ; c'est une vieille chose, ils ne me diront pas grand' chose ; ils vont me disputer, me donner des coups, on me renverra et je me marierai ». Mais, lui dis-je, si B... ne veut plus de vous : « Mais si, dit-elle, il me l'a dit, il est venu à ma fenêtre ; il m'a apporté un morceau de gâteau, il vient me causer souvent, il sait bien où je suis », puis, « si la mère T... ne m'avait pas fait de mal, je ne l'aurais pas tuée ». Je lui dis alors qu'elle l'avait non seulement tuée, mais encore volée, elle se mit alors à rire, puis à dire : « Oh ! j'ai très bien fait, c'était pour me bâtir un château », et tout à coup elle se leva pour inspecter les livres de ma bibliothèque. Devant un ensemble aussi suspect, sinon fantaisiste, de réponses et son attitude, je crus devoir inviter Eugénie F... à cesser cette comédie. C'est alors que je m'attirai cette réplique significative : « On vous dit m...., donnez-moi ma lettre (j'avais sa lettre devant moi et je venais de lui lire les passages incriminés), je l'enverrai et renvoyez-moi où j'étais, la femme du gardien était meilleure que vous. Il y en a bien d'autres qui tuent les gens et à qui on ne dit rien. Il y en a une à la prison qui avait tué son petit, elle n'a eu que quatre mois ; un petit c'est bien plus pire qu'une vieille femme ; eh bien, on ne lui a donné que quatre mois. On n'empêche pas non plus qu'on se marie en prison ; on me l'a dit, je ne suis pas une bête, je sais bien ce que je dis et ce que je fais ».

Dans la nuit du 13 qui suivit cette entrevue et son retour à l'infirmerie, Eugénie F..., à trois reprises différentes, se dressa sur son lit en prononçant des paroles la

Digitized by Google

plupart du temps inintelligibles, mais parmi lesquelles on put comprendre : « Il veut tout savoir, eh bien ! je ne lui dirai plus rien », puis, se levant, alla jusqu'à une porte de la salle qu'elle essaya en vain d'ouvrir ; enfin, monta sur l'appui de la fenêtre qu'elle ouvrit et, tordant son mouchoir de poche en corde, essaya de l'accrocher en disant : « Ce mouchoir est trop court, je trouverai bien le moyen ; oui, je me pendrai, c'est comme cela qu'on va au Ciel », et ensuite : « j'ai une bête dans le ventre ». Sur l'invitation de la veilleuse, elle se recoucha, sans rien dire, jusqu'au matin.

Dans l'après-midi du 14 août, je la questionnai sur la scène de la nuit précédente et sur ce qu'elle avait dit. Alors elle nia tout propos et actes, puis se mettant à pleurer, me dit qu'elle ne voulait plus demeurer ici, qu'elle ne voulait plus faire de lits, que cela lui faisait mal et se mit à récriminer sur la saisie de ses malles, me réclamant un cahier de chansons que B... lui avait donné et disant ; « Ils m'ont pris tout çà ». Comme j'étais de plus en plus surpris de ses allégations relatives à sa prétendue absence de mémoire des incidents de la nuit, je lui dis : « Vous êtes donc somnambule, puisque vous ne vous rappelez de rien ? » — « Oh ! non, Monsieur, me dit-elle, je ne suis pas somnambule, ce n'est pas vrai », puis, comme elle paraissait plus naturelle que dans la précédente entrevue, je lui dis en terminant l'entretien qu'elle écrirait le lendemain à B... et que la lettre à ses parents avait été envoyée. Notons en passant qu'Eugénie F... me sembla contrariée d'être à l'infirmerie, en contact avec des malades âgées, pour la plupart alitées,

L'inculpée s'endormit le soir à neuf heures et demie et à minuit elle s'éveilla environ une heure pendant laquelle on put saisir dans ses monologues : « Je veux écrire qu'on vienne me chercher, je ne veux pas rester ici avec des idiots. Si on me laisse ici, je serai bientôt pendue, on ne souffre plus alors. Si le train était là, j'aurais bientôt fait de me mettre la tête dessous, oh ! oui, je mettrais ma tête

Digitized by Google

sous les rails.... Je lui ai donné trois coups, le premier elle a crié. Oh! la! pauvre vieille; j'ai assassiné et volé, mais j'étais bête, j'aurais dû me sauver chez nous avec l'argent... mes beaux jours sont passés », puis elle finit par se rendormir. Le lendemain, à la visite, je ne lui fis aucune réflexion et je recommandai à la sœur de lui donner du papier. Pendant la journée, Eugénie F... fut tout à fait en possession d'elle-même, mangeant avec beaucoup d'appétit, se rendant utile, donnant à manger aux femmes alitées, cousant ou tricotant, faisant des corvées, mais pleurant de temps en temps et la sœur de son quartier la trouva très consciente.

Dans la journée du 15, conformément à mes instructions, elle écrivit une lettre à son amant et le sommeil de la nuit fut relativement meilleur, car elle ne s'éveilla que vers trois heures du matin. Elle se mit alors à dire : « Vous n'entendez donc pas les horreurs que me dit cette femme », puis montant sur l'appui de la fenêtre, pour ensuite, après être descendue sur l'ordre de la veilleuse, tenir, entrecoupés de phrases inintelligibles, les propos suivants... Non, non, je n'ai tué personne... j'étouffe, je serais mieux en enfer... il vient me chercher... il me faudra mourir... quand je serai sur la voiture, j'aurai bientôt passé sous le train... C'est pour souffrir le martyre qu'on m'a mise ici... Je n'y resterai pas ».

Le 16, à la visite, elle me remit la lettre suivante écrite a veille et que je transcris encore ici *in extenso :*

« Monsieur Charles B......
« 149 de lignes 2 compagnies — Epinal — Vosges.

« Dijon, le 15 août 1903.

« Mon chèr Charles,

« Vient me cherchez de suite je suis trop malheureuse, je ne peux restez comme sa et toi tu ais aussi malheureux que moi vient donc me chercher je t'en prie il mon mie dans une maison de fout pour me faire mourire et des malades je suis pas folle il navais pas besoint de mamenez y si pour que le monde

Digitized by Google

dise encore que je suis folle j'ai assez de malheure comme sa detre marthire comme tu me laisse tu ne pense plus à moi set dont toi qui ma faire maitue y si moi qui ès ten reçus de coup pour toi et tout les affront que j'ai eut et les coups quon me donne encore et a présent tu me laisse tu en prent un autre et moi je suis obliger de me pentre de me détruire je peut pas restez sur la terre comme sa te voire avec un autre et moi être marthire mais tu ne pense don pas à ton petit malheureux que tu ais tu veut don me faire mourire tu ne te souvient donc pas des coup que jai reçus pour toi mais je savais bien que tu me rendrait comme sa malheureux tu devait me laissez tranquille tu ma fait méprisez par tout le monde pas rien que du monde de mes pauvres parents qui sont malheureux aussi de voire quon me met dans une maison de fout pour me faire malade, pour faire mourir mais si tu leurs dit pas qui me laisse tranquille je serait bientôt morte qui donc qui eleveras mon enfant puisque tu te marie avec un autre il aura donc ni père ni mère sa sera un petit marthire comme moi et bien jai mieux me detruire toute suite ils n'aura pas la peine de connaître le malheure ; pour quoi donc quand tu ma écris tu me disait que je prenne patience que tu ne voulait pas me laissez que tu n'en aurait pas dautre que moi quon y rai jusqu'au bout que tu entendrait ce qui faudrait que tu navais plus rien que moi et puis apprésent cet donc parcequon ma amenez au chartreux mais tu ses bien que je suis pas folle ni imbésile tu me connais bien je suis toujours la même je ne père pas la tête vient donc de suite je tant prie si tu me voyait si jai maigris depuis que je suis ici je suis malheureuse jai des affront de tout le monde on me dit vache butin tu croit que sait bien agréable sait donc toit qui leurs commande de me dire sa et menfai puis tu cherche à me faire mourire tu y a rivera mais aussi que je ne te voix pas au bras d'un autre car tu serait bien sur que je porterai ton petit tu na donc pas de cœur tu me disait que tu nen aurais pas dautre que moi et madetournez de mes pauvres parents. tu ne voulait pas que je les écoute et apprésent que je suis délésssé de tout le monde ainsi que le bon dieu mais il viendra toujours a mon secoure et a mon pauvre petit y nosent ausis ma grand' mère prie Dieu pour moi y a donc que toit qui moublie tu en prend un autre pour me rendre malheureuse tu tu ses bien que jen ais jamais aimez d'autre que toi, cependant pour quoi que tu ne ma pas laissez plus tôt te ne devait pas me faire allez à Dijon chez ta sœur set donc ta sœure qui ta commandez tout sa de me detournez de mes parent et de me laisser et ans prend un autre tu ma cependant bien dit sur ta

Digitized by Google

dernière que tu ma envoyer une y mages puisqu'on était dans le malheure quont y restez que tu nen voulait poindautre que moi quesqui ta don passé par la tete mon cher Charles ne moublie vient me sortire de cette maison si il veule me faire mourire si tu voyait si je suis grosse jai bien chanchez. Je t'embrasse du plus profond de mon cœur je ne toublirai qua la tombe voici ladresse réponse de suite asile départementale Dijon ».

On remarquera immédiatement que la facture de cette lettre était assez cohérente ; qu'en dehors de la menace exprimée de se détruire, Eugénie F... faisait des reproches raisonnables à son amant, mais, en se plaignant des injures de certaines malades, elle constatait des faits vrais, plusieurs l'ayant injuriée, lorsqu'elles furent au courant, par l'inculpée, de ce qu'elle avait fait.

Dans la nuit du 16, Eugénie F... s'éveilla vers onze heures et ôtant sa chemise, s'en alla nue à la porte de la salle, puis la trouvant fermée regagna sa place. Comme elle montait ensuite sur l'appui de la fenêtre, on l'obligea à descendre, ce qu'elle fit tout en murmurant : « Si on me laissait faire, je serais bientôt pendue ». Quand elle fut couchée, elle fit le geste de se trancher la gorge, disant : « Si j'avais un couteau ce serait bientôt fait, donnez-moi un couteau que je me coupe le ventre. Quand la voiture viendra me chercher, je mettrai ma tête dans les roues », et finit par s'endormir.

Le lendemain 17, dans la journée, elle chercha à s'isoler, parlant peu, sinon pour dire qu'elle déchirerait ses draps pour se pendre. L'après-midi je l'interrogeai sur la scène de la nuit précédente, elle me répondit qu'elle n'avait pas bougé de son lit, ni dit un mot et se plaignant qu'une malade l'avait injuriée en la traitant de p... (le fait fut vérifié et reconnu exact), se mit à pleurer. Je lui demandai alors pourquoi elle avait écrit à son amant qu'elle voulait se détruire. Elle répliqua : « Cela ne regarde personne cela, je sais bien que je veux me pendre et je me pendrai. Parce qu'on ne veut pas que je me marie

Digitized by Google

avec B... oui, c'est à cause de cela que je veux me pendre ». Ce n'est donc pas à cause de ce que vous avez fait, ajoutai-je ? — « Oh ! non, répondit-elle, ce n'est pas cela qui veut me faire pendre ». Lui ayant ensuite fait observer que si, lorsqu'elle avait frappé Mme Th..., elle avait été véritablement en colère, celle-ci se serait passée en voyant tomber sa victime, elle se mit à dire, après avoir hésité un instant à répondre : « Je n'en sais rien », puis : « Ma foi tant pis, elle est bien où elle est ». Lui ayant demandé alors si elle savait que sa maîtresse possédait de l'argent, elle me répliqua vivement : « Oh ! non ; elle était guenilleuse comme je ne sais pas quoi ; j'ai pris l'argent dans l'armoire à glace, il y avait deux boîtes dont une de bonbons et celle qui contenait l'argent ». Comme je lui demandais si son crime ne lui causait aucun regret, elle répondit : « Mais si, cela me fait quelque chose, car je sais bien que chez nous on ne voudra plus me voir ; je sais bien que les gendarmes sont après moi » et se mit à pleurer, en ajoutant, quand je voulus savoir le motif de ses larmes : « Tout le monde vous dit assassin, voleur, vous croyez que c'est beau ; tout le monde qui est après moi, le juge, me disait l'inculpée ; il n'a pas besoin de me dire assassin ; bien sûr que je serais plus heureuse morte qu'ici ». Dans toute cette scène, Eugénie F... me donna l'impression nette qu'elle était alors dans son état normal habituel et comme elle me paraissait devoir être plus sincère, je voulus revenir sur la scène de la nuit précédente dont je lui retraçai l'ensemble. C'est alors que changeant d'attitude, elle s'écria : « La sœur est une menteuse, une rosse, ce n'est pas vrai ce qu'elle a dit ». Il était donc de plus en plus certain que l'inculpée, ou ne gardait réellement pas le souvenir de ce qu'elle faisait dans la nuit, ou feignait de ne pas s'en rappeler. Dans la première hypothèse, on pouvait songer au somnambulisme, dans la seconde à la simulation.

Eugénie F... s'endormit, la nuit qui suivit, d'assez bonne heure et demeura éveillée de deux heures à 4 heures du

Digitized by Google

matin. Pendant ce temps elle chanta des cantiques et, à plusieurs reprises, se plaignant qu'on lui avait volé 250 francs, ajouta que B... était assez riche, qu'elle ne réclamait pas la bicyclette, mais ses sous (*sic*). Passant à d'autres idées, on l'entendit parler de son enfant, se demander qui l'éléverait, déclarer qu'en prison on ne pouvait pas se pendre, qu'il n'y avait rien, qu'on lui avait même pris son couteau, que si elle avait un rasoir ce serait bien facile. On la vit essayer de déchirer son drap de lit avec ses mains, enfin avec ses dents, sans y parvenir, puis descendre de son lit afin de prendre son mouchoir qu'elle attacha au pied du lit. Pendant tout ce manège plus ou moins long, une malade l'ayant apostrophée, en lui disant de se taire, elle éclata de rire et continua de faire du bruit, mais cependant, quand la veilleuse intervint, elle finit par cesser et s'endormir.

En même temps que ces scènes se passaient dans la nuit et étaient fidèlement rapportées par une veilleuse, dont la mission était d'observer et d'en rendre compte, comme l'inculpée continuait à ne donner dans la journée aucun signe de dérangement d'esprit, je résolus de laisser la situation se dessiner de plus en plus et de me rendre compte par moi-même ensuite si réellement Eugénie F... était dans un état de somnambulisme ou non, lorsqu'elle monologuait et se relevait la nuit, disant, au réveil, que c'était faux.

Vers minuit, dans la nuit du 18, elle s'éveilla de nouveau pendant deux heures et se mit à parler haut, disant entre autres choses, qu'elle ne songeait pas à se détruire, n'ayant pas fait de mal, qu'elle pensait s'en aller avec son amant, que la sœur de celui-ci voudrait bien empêcher son mariage et se mit à l'invectiver ainsi : « Grosse v..., tu m'as donné de l'absinthe et des pilules pour faire revenir mes règles, etc., etc. », puis se plaignit que les gendarmes et les juges lui avaient pris tout ce qu'elle avait, qu'ils étaient des voleurs, etc., etc.

Dans l'après-midi du 19, je fis part à Eugénie F... de

Digitized by Google

tout ce qu'elle avait dit dans la nuit précédente. « Je ne me rappelle pas si j'ai dit cela, dit-elle, mais c'est bien vrai que la sœur de B... a voulu me faire revenir mes règles avec de l'absinthe et des pilules prises chez un pharmacien. C'était quand j'étais chez elle. J'ignore si j'ai dit que les juges et les gendarmes étaient des voleurs, mais c'est la vérité aussi, puisqu'on m'a saisi mes malles et ce que j'avais. » A part la persistance de ses dénégations relatives aux scènes nocturnes, l'attitude d'Eugénie F... me sembla en ce moment identique à celle qu'elle avait à la prison. Elle eut la riposte facile et ne commença de s'attendrir que lorsque je lui eus fait connaître l'annonce, dans les journaux locaux, de son transfert à l'asile. Elle se mit à dire alors : « Oui, les gens vont dire que je suis folle ; c'est ça que B... ne m'écrit pas, voyant que ma lettre vient des chartreux, il ne me répond pas », puis elle pleura, disant : « Je veux m'en aller de là, j'ai la grippe, elles vont me donner leurs maladies, elles toussent, ce sont des poitrinaires. Ah ! je devais me tuer après avoir tué la Th..., ou me jeter à l'eau. J'étais bête de suivre les agents, quand ils m'ont promenée dans la ville, j'aurais dû courir et quand j'aurais été tuée, on aurait dit ce qu'on aurait voulu, j'aurais été quitte de passer par la langue des gens (*sic*). » L'interrompant pour lui demander ce qu'à son avis les personnes devaient dire, elle me répondit : « Mais toutes sortes de choses; ils diront que je suis un assassin et une folle. Vous n'aviez pas besoin de me trimballer ici, vous auriez pu me visiter à la prison. Si on ne m'avait pas mise aux journaux, le monde ne le saurait pas. Quand je m'en irai, le monde me courra après pour me jeter des pierres. Je sais bien comme on faisait chez nous pour le fou Marcelon, tout le monde lui disait le fou; personne ne voulait le voir, parce qu'on avait peur de lui. Si on vous chassait de tous côtés, vous verriez s'il y fait bon, tout le monde est après moi, c'est d'un côté ou d'un autre, chaque fois que je passe près de N... (une malade), elle me dit : Va donc te faire emplir (*sic*). Oh mais !

Digitized by Google

celles qui ont des petits, on ne les condamne pas plus d'un an, peut-être pour tuer, deux ans. Tuer son petit, c'est bien plus pire que de tuer une femme; une vieille femme comme Mme Th... cela ne sert à rien; elle ne servait qu'à faire enrager les gens. Quand elle m'envoyait chercher un petit beefteack de 5 sous, le monde me disait: Vous n'y resterez pas longtemps, et elle me tenait des deux heures de temps dans les magasins, faisant tout déballer et n'achetait rien. C'est ça qui me faisait fâcher, je l'aurais bien jetée en bas des escaliers ou j'aurais bien dû la laisser écraser par les voitures. » Comme pendant toutes ces dernières réflexions l'œil d'Eugénie F... était resté sec, je lui dis : « Alors, vous ne regrettez rien ? » — Oh ! non, dit-elle; dans un moment de colère on fait bien des choses ; si çavait été une bonne femme, je ne l'aurais peut-être pas fait; cela se peut bien aussi que le rhum que j'avais pris m'avait porté à la tête, mais je n'étais pas saoûle ; je ne me suis jamais saoûlée et avec des gâteaux cela ne pouvait pas me saoûler, ce n'est pas moi qui a bu le rhum, puisque c'est les gâteaux. Il y a des fois que ça me vient dans la tête d'avoir regret et alors j'ai l'idée de me pendre; c'est ça qui a fait tout mon malheur. » Mais, lui dis-je, auriez-vous pu l'éviter? — Oh! oui, me dit-elle, et lorsque je lui demandai ce qu'elle dirait à la Cour d'assises : « Qu'est-ce que vous voulez, répondit-elle, que je dise, ils ne veulent rien me dire puisqu'ils ont les papiers ; ils ne veulent pas passer leur temps à me questionner, puisque tous les jours j'y allais (*à l'instruction*). » Je lui parlai de la composition du Jury, elle répliqua : « Ils vont m'acquitter, puisqu'ils ne sont pas de Dijon; ils savent bien qu'il faut que j'élève mon enfant, il n'a pas fait de mal. Je me pendrais si on ne me laissait pas mon petit; ils n'ont pas le droit de l'avoir. Il y a, à la grande prison, une chambre exprès pour les nourrices, on est seul et personne ne peut rien vous reprocher ; ce n'est pas comme ici, et, se mettant à sourire, je ne peux pas attraper plus d'un an, je me marierai ensuite avec B..., et il s'en ira chez nous. »

Digitized by Google

Si je rapporte ici, par le menu, ces réflexions d'Eugénie F..., c'est que, dans leur ensemble, elles donnent un aperçu de la valeur intellectuelle et morale de l'inculpée qui, d'ailleurs, étant aussi naturelle que possible dans ses allures, ravivait l'impression première qui m'était restée d'elle à la prison. Dans la nuit suivante elle ne s'éveilla que pendant 3/4 d'heure, vers 2 h. 1/2, et se rendormit après avoir chanté quelques cantiques et prononcé quelques exclamations grossières.

La journée du 20 se passa sans incident, mais dans la nuit, vers une heure du matin, après s'être assise sur son lit, elle lia son tablier et son mouchoir ensemble, puis les roula, mais pendant qu'elle se levait sur son lit pour examiner la fenêtre, la veilleuse lui ayant retiré le tout, elle lui dit : « Laissez-moi donc faire, ce sera bientôt fait, je suis lasse de vivre », puis se mit à chanter un cantique et une chanson et ensuite à invectiver grossièrement la sœur de B..., puis à dire : « Je ne sais pas comment j'ai fait ça, je ne sais pas ce que j'avais ce jour-là ; ça en coûte de tuer, on le paye cher, mais c'est fait, c'est fait... Je voudrais bien savoir si l'Ognon passe ici ; si j'avais seulement un petit couteau, ce serait bientôt fait, je ne suis pas malade pour être ici. » Elle se rendormit au bout d'une heure jusqu'au matin.

Le lendemain 20, dans l'après-midi, Eugénie F... fut visitée par sa tante, n'ayant pas cru devoir m'opposer à une visite qui pouvait faciliter ma tâche. Il n'en fut rien et dans la nuit l'inculpée, selon son habitude quotidienne, s'éveillant à minuit et demi, se mit à dire qu'on lui avait donné un coup de pied dans le ventre, puis recommença, comme la veille, d'injurier la sœur de son amant qui l'avait perdue, etc. Après s'être rendormie jusqu'à trois heures, elle s'éveilla de nouveau et, après avoir uriné, elle s'assit sur son lit et s'écria : « Tiens, la voilà, la vieille Th..., elle est toute blanche ; les médecins l'ont donc guérie ; elle est pâle, elle est à l'ombre et moi au soleil. Tu as mangé tes épinards ? Est-ce qu'ils étaient bons

Digitized by Google

en enfer? Pourquoi les faire faire à midi aux autres et à moi le soir, vieille sorcière? Je ne veux pas y aller avec toi à D... pour avoir une autre bataille », puis tout-à-coup : « Mais je ne la vois presque plus, elle s'en va. » Elle se rendormit alors jusqu'au matin.

Comme Eugénie F... continuait à ne présenter aucun phénomène insolite dans la journée, s'occupait toujours et faisait les corvées d'intérieur, tricotait dans l'intervalle, je recommandai à la visite du 21 de venir me prévenir dès que, dans la nuit, elle commencerait à s'éveiller et à monologuer. J'arrivai à l'infirmerie sans bruit vers 11 h. 1/2, elle venait de s'éveiller vers 11 h. 1/4 et déjà, elle avait commencé à dire : « Oui, j'ai pris de l'argent, c'était pour me sauver et élever mon petit. — Saleté, saleté ; oui il faut mourir. — Saleté de femme. » A ce moment, je me plaçai à la tête de son lit et je constatai qu'elle causait à haute voix comme une personne ordinaire ; j'étais à peine installé qu'elle m'aperçut en se retournant et pendant que je vérifiais si elle avait les yeux clos, ou bien non ouverts et fixes, elle m'invectiva et fit le geste de me frapper. Je pus lui saisir le bras, lui intimer l'ordre de se taire et de ne pas troubler le repos des malades. Convaincu qu'elle n'était pas dans un état second, je me retirai, mais elle n'en continua pas moins à monologuer à haute voix, disant : « Cet homme voulait m'étrangler et personne ne me défendait; si j'avais eu un couteau, je l'aurais coupé; mais qu'il y revienne, je lui casserai ma chaise sur la tête. Il voulait m'étrangler, il m'a foutu un coup de poing sur le ventre, il n'en a pas le droit et pourtant le monde était complice, personne ne me défendait; si je l'avais au moins vu venir, j'aurais passé par la fenêtre. Qu'est-ce qu'il venait faire ici ? me voler mes broderies? Quand il a reçu le coup de poing, il s'est bien retiré, mais qu'est-ce qu'il venait faire là avec son gros ventre? » Puis elle se mit à chanter et à reprendre ses réflexions sur moi, et, revenant sur l'assassinat de Mme Th..., dit : « Oui, ce sont ces deux-là qui ont tué la femme, l'un

Digitized by Google

avec son chapeau, l'autre sa casquette grise et ils disent que c'est moi; la première fois qu'on est surpris, on ne peut pas se défendre. Ils m'ont mise ici pour punir mes parents, mais c'est moi qui suis punie. Dire que je voulais me faire sœur, mais je ne peux plus maintenant. » Après un moment de silence, elle entonna la préface de la messe, puis reprit ses monologues, se mettant parfois à rire ou à se plaindre de ce qu'on avait dansé sur son ventre, en disant qu'elle était malheureuse et ne se rendormit qu'à 2 heures.

Le lendemain matin, Eugénie F... avait repris ses allures habituelles et la journée se passa sans incident, mais vers dix heures du soir, elle se remit, après s'être assise sur son lit, à monologuer ainsi : « Il faut, disait-elle, que j'aille aux assises, le Directeur l'a dit. Pourquoi aller aux assises ? je n'ai point fait de mal à personne; si je suis condamnée à mort, c'est lui qui en est la cause », puis, se levant, alla jusqu'à la porte du dortoir et dit à la veilleuse qui intervenait pour la faire coucher : « Donnez-moi un couteau, il y en a un là dans la salle, il me faut un couteau, je dois mourir. » Elle frappa ensuite sur sa fesse en disant : « Tiens, voilà pour toi » et se rendormit vers onze heures après avoir dit : « Grosse vache ! que je souffre ! on m'a cassé une dent ! ». Eveillée de nouveau vers quatre heures, elle s'écria : « Bougre de vache ! tu vas me laisser tranquille ! je suis éreintée de coups ! ».

Le 24 août, à la visite, je recommandai encore de m'avertir dès que l'inculpée s'éveillerait dans la nuit suivante et impatient de l'interroger auparavant, je la fis venir dans mon cabinet. Immédiatement je lui demandai ce qui s'était passé l'avant-dernière nuit. Elle prétendit aussitôt qu'elle avait bien dormi. Lui donnant connaissance de ce qui s'était passé et du coup de poing qu'elle m'avait lancé, elle répondit en pleurant : « Ce n'est pas vrai, ce n'est pas moi, je m'en rappellerais bien » et soutint qu'elle ne m'avait pas vu à son chevet; qu'elle dormait et ignorait ce qu'on lui avait fait la nuit, que sa che-

Digitized by Google

mise était mouillée le matin. Si je ne dormais pas la nuit, ajouta-t-elle, je dormirais la journée ; je dormais bien à la prison ; chez nous aussi je dormais, mais on peut bien rêver. Lui relisant alors sa lettre de juin à ses parents et celle du 13 août, elle reconnut qu'il y avait une grande différence entre elles, trouvant extraordinaire d'avoir pu écrire la dernière et se mettant à pleurer, ajouta : « Vous n'avez pas envoyé ma lettre à B..., sans cela il m'aurait écrit ». Lui ayant riposté que celui-ci avait sans doute fait, à son sujet, l'hypothèse de la folie, elle continua à verser d'abondantes larmes et comme je lui demandais pourquoi elle pleurait ainsi, elle me répondit : « Je le sais bien, je n'ai pas besoin de vous le dire » et finit par me demander si elle pouvait réclamer ses 250 francs à B... ; qu'il lui fallait une robe pour aller à la messe comme les autres. Si cette entrevue nouvelle me donnait encore l'impression que l'inculpée était en possession d'elle-même, je ne pouvais qu'être fort surpris néanmoins de ses dénégations vis-à-vis les scènes nocturnes, dont elle était le héros. Le soir, Eugénie F... ne s'endormit pas avant 10 h. 1/4 et auparavant on l'entendit, après avoir tour à tour ri et pleuré, monologuer ainsi : « Grosse vache ! grosse salope ! elle me donne des coups de poing la sacrée vache !... Ah ! tu es mariée, tu ne le seras pas longtemps et bien moi aussi je me marierai avec le couteau. J'en ai assez de la vie, je suis lasse de vivre. Pourquoi il m'interroge comme ça tous les jours, gros cochon !... Oh ! que je suis malheureuse ! que je souffre ! on m'a donné des coups de poing, grosse vache ! Pourquoi m'a-t-on amenée ici ? Quand on y entre on n'en sort pas comme ça, on veut me faire mourir ! » Elle s'endormit, s'éveilla à minuit et pendant qu'on vint me prévenir, elle se remit à répéter : « Pourquoi m'ont-ils amenée ici ? pour me faire mourir, etc., » puis avec des intermittences... « folle, folle toi-même, vieux cochon, je ne suis pas malade. » A ce moment, j'arrivai près de son lit ; elle était couchée sur le dos, les yeux ouverts et mobiles. On avança son édredon

Digitized by Google

sur elle, elle se mit à dire : « Oh! là! là! laissez-ça, ça ne vous appartient pas, vous n'en avez pas le droit; ce que je vous demande, c'est mes deux malles. Oh! mais oui! des emplâtres comme ça! ils m'ont tout pris. » A ce moment, on jeta un mouchoir blanc à sa portée, elle s'en empara et l'examinant, déclara qu'il ne lui appartenait pas; comme on le lui retirait brusquement, elle ne protesta pas et alors, approchant une allumette enflammée de sa figure, elle ne parut nullement étonnée et fit le simulacre de la souffler. Je me retirai alors certain, cette fois, qu'elle n'était pas en état second et elle continua, après mon départ, à monologuer de la façon suivante : « Ça vous apprendra, mais c'est plein de poux et de puces... Eh mais! je suis déjà grosse! c'est au mois de décembre que j'accouche; ce vieux cochon m'a dit qu'on ne condamnait pas les femmes, rien que les hommes, parce que celles qui ont des petits, on ne les condamne que pour 2 ou 3 ans... Oh! mon Dieu! que je suis donc malheureuse! ils veulent me faire mourir, mon Charles ne vient pas me chercher... Oh! si j'avais donc accouché! je ne vole personne, je ne veux pas qu'on me vole. C'est pas moi qui ai fait la sottise. Ah! bien! il ne faudrait plus rien que ça, eh bien! quand on va à la noce on chante. — Tiens! grand fantôme, voilà pour toi, grand idiot! (elle frappa sa fesse); ça ne veut pas vous laisser dormir, quel malheur que j'ai donc, tuez-moi donc!... Que voulez-vous que je fasse, puisque je suis condamnée à mort; j'attendrai qu'on me coupe la tête.. Oh! là! là! quel coup de pied! je ne vous ai pas fait de mal; tant mieux! ça ne vous regarde pas, c'est bien fait, viens donc rire... puis elle se rendormit à 3 h. 1/2.

Appelée dans mon cabinet dans l'après-midi du jour qui suivit cette scène nocturne, Eugénie F... parut tout étonnée d'apprendre ce qui s'était passé et, tout en rougissant, persista à dire qu'elle n'avait rien dit la nuit. Alors, lui dis-je, vous dormez bien toute la nuit? — Bien sûr que je dors bien, me répondit-elle en baissant les

Digitized by Google

yeux et en regardant de côté. Je lui déclarai alors sans ambage que je n'étais pas dupe de son système (elle rougit de nouveau ; qu'elle faisait semblant d'être somnambule et qu'elle devrait m'avouer sa supercherie. Malgré mes objurgations d'avoir à reconnaître sa simulation, elle s'obstina à dire qu'elle n'avait rien à avouer. Dans la nuit suivante, Eugénie F... ne manqua pas de continuer à monologuer encore, mais les propos eux-mêmes qu'elle tint, ainsi qu'on va le voir, reflétèrent suffisamment les préoccupations véritables auxquelles elle était en proie. Endormie à huit heures du soir, l'inculpée s'éveilla à neuf, disant tout d'abord : « Qu'est-ce que vous faites là ? Vieille rosse, voilà la vache, je vous emm.... Je n'ai pas demandé à venir ici, vieux salaud (elle s'adressait à moi certainement), vieux cochon, je n'ai rien à te raconter ; la première fois qu'il viendra (allusion à ma visite de la nuit), je lui dirai : C'est depuis ce temps-là que j'ai mal à l'estomac ; qu'il ne vienne pas devant mon lit, je lui casserai la gueule ; mais oui ! me revoilà dans la même position... Oh ! je le croyais plus aimable que cela. Il n'a qu'à me renvoyer, ce vieux cochon-là. Attends voir un moment, quand le Parquet viendra, je lui dirai tout ce qu'il a fait, ce qu'il a dit ; qu'il me laisse dormir et je dormirai. Ces affaires ne vous regardent pas. Ah oui ! il croit que cela se passera comme cela ! Mais il me faut des habits pour m'en aller ; quand je serai chez nous, je serai bien plus tranquille, on ne dira pas que c'est moi qui éveille les autres. Oh ! c'est dans le creux de l'estomac ; si j'avais un couteau ; oui, il me l'a bien dit, que si je me mariais avec un autre, il me donnerait un coup de couteau, mais moi je lui en ferais bien autant. Mais tuez-moi donc ; mais on aime mieux me faire languir, me faire souffrir. » Elle s'assit sur son lit et continua : « Vieux cochon, je vous emm...., je ne suis pas obligée de vous raconter ; j'en ai déjà trop dit, il s'occupe de tout, des mariages, de regarder mes lettres. Me voilà encore dans la même position que je me suis trouvée à Paris. A Paris, j'ai manqué

Digitized by Google

d'être tuée, mais c'eût été bien fait, je serais quitte de la vie. Et puis me voilà dans la même position. » Elle fit des signes de croix, puis continua... « Ma grand'mère prie pour moi, je n'ai pas besoin de prier. Il me donne des coups de pied dans le ventre qui me renversent, méchant, mais je l'emm.... le Directeur. Il rentre le 19 septembre (son amant), nous verrons s'il ne me répond pas; le vieux cochon s'il était dans l'eau, je ne le retirerais pas ; il vous tire les vers du nez et puis après il se moque de vous ; ça ne veut pas se passer comme ça, je veux bien dire à mon avocat tout ce qu'il m'a dit et tout ce qu'il m'a questionnée. » Après un moment de silence, elle finit par s'endormir à dix heures. Vers quatre heures, elle s'éveilla de nouveau et tout aussitôt se mit à dire : « Je suis obligée de tout voir et de ne rien dire », puis elle s'empara de son mouchoir, cherchant à s'étrangler, lorsque la veilleuse intervint. C'est alors qu'elle reprit ses monologues en disant : « Je n'ai pas besoin d'être ici, il y aura toujours bien un bout. On me paierait pour toucher sur une femme comme ça, je me laisserais battre et je ne dirais rien. J'aurais bientôt fait ; de quoi faire ? on le verra bien », puis s'endormit vers 4 heures 20 jusqu'au matin.

Ne voulant pas donner à ma relation une ampleur démesurée et estimant qu'il serait oiseux autant que fastidieux de rapporter ici tout ce que la fille F... put dire pendant ses nuits d'insomnie, je vais me borner maintenant à résumer ce qu'il y eut de saillant, chez elle, jusqu'à la fin de l'observation qui s'étendit jusqu'au 30 novembre.

Depuis le 25 août, chaque nuit, sans interruption jusqu'au 31, à des heures indéterminées, l'inculpée se mit à parler, répétant les mêmes grossièretés, faisant des réflexions sur sa situation, ses souffrances, le désir qu'elle avait de mourir, émaillant le tout de propos saugrenus ; ainsi le 31, vers minuit, après avoir appelé son amant, elle se mit à dire notamment : « Je ne marche pas sur terre, je marche sur mer pour aller battre les Boërs. — Oh oui ! j'ai été à Paris et depuis Paris en Belgique, j'ai

Digitized by Google

fait mon tour de France, oui, je l'ai fait, cela ne vous regarde pas. » En même temps qu'elle donnait ce spectacle nocturne d'une mentalité en apparence troublée, Eugénie F..., sans nouvelles de B..., écrivit le lendemain 1er septembre, après avoir obtenu mon agrément à la visite, la lettre ci-après au lieutenant G..., que je reproduis ici, parce qu'elle temoigna de la lucidité complète de l'inculpée et qu'on pouvait l'opposer, à ce titre, à celles du milieu d'août écrites à ses parents et à son amant.

Monsieur le lieutenant du 149e d'Infanterie Epinal
2e Compagnie — Vosges.
Epinal Vosges

Asile Départemental Dijon.

Monsieur le Lieutenant G....

« je madresse a vous pour vous demandez une chose très sérieuse. Je voudrait vous demandez si monsieur Charles B... ais tombes malades ou s'il ils est punis ou bien s'il nait plus à Epinal ou sils ma bien oublier cependant y ces bien tout les coup que jai reçus pour et il ces bien que le petit ais bien à lui et que si je suis dans cette position s'est bien lui qui en ais causse quil ma détournés de mes parent et a présent il me laisse sil vous plait monsieur ayer donc la bontés de me répondre de suite et de lui dire qu'il vienne et mes parents veuille bien le recevoir et dite moi donc a quel moment ils sore du régiment je ses bien que sét moi qui sui cause quil a etez punis pour paque Cependant je ne lui jamais fait de regret et maitre lennuix comme lui la fait et me le fait encore mais puisquil quontinue à menfère et me laisse dans cette position je nès qu'une chose a fait sait de me detruire je ne peut pas vivre comme ças car jen vois trop quil est donc le courage de me repondre et de venir me voir sil à trouvez mieux quil me le dise et quil est le courage de le faire jaurait bien tot fait de le déparacey pour moi vivre sen lui je le peut pas je préfère la more de suite que de maitre encore au mon un petit malheureux com moi il ses bien que je ne peut pas vivre sen lui noublier pas de lui dire qu'il me rende réponse de suite je vous remercie beaucoup soyez bon pour moi monsieur sil vous plait recevez monsieur mes respect les plus sincère.

Eugénie C.... a l'asile départemental au chartreux
à Dijon côte-d'ore.

Je vous enpris rendez moi réponse de suite sil vous plait et vous me dirait ce qu'il fait car je ne peut pas vivre comme ça. »

Digitized by Google

Dans la nuit qui suivit, les mêmes monologues continuèrent, ainsi que dans la nuit du 2, mais ce qui établissait bien que les réflexions à haute voix d'Eugénie F..., pendant qu'elle ne dormait pas, étaient puisées dans les préoccupations de son affaire, c'est qu'on put relever dans cette même nuit du 2, au milieu de ses élucubrations, cette phrase significative : « Ce n'est pas vrai, je ne veux pas aller aux travaux forcés ; qu'est-ce qui aurait exigé ça ? C'est de la faute du Directeur ; aux travaux forcés à perpétuité, oh ! j'aimerais mieux la guillotine ; le Directeur est tourné contre moi ; ce n'est pas grand'chose de bon, c'est une crapule, j'ai bien vu qu'il me mettait ici pour faire mon malheur. » Dans les nuits des 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 septembre se succédèrent, avec régularité, des phénomènes épisodiques absolument identiques à ceux dont nous avons relaté les traits principaux, alors que, pendant les journées intercalaires, l'inculpée n'offrait, en dehors de sa persistance à dire qu'elle les ignorait, aucun indice d'un dérangement d'esprit. Se montrant très docile, Eugénie F... aida très volontiers aux soins de propreté de l'infirmerie, participa même à la besogne matérielle du soin des malades alitées, tricotant ou cousant dans l'intervalle. Je l'interrogeai dans la journée du 9 sur certains points et notamment sur celui-ci : « Mme Th... s'enfermait-elle dans sa chambre à coucher pour la nuit ? » L'inculpée me fit alors connaître qu'elle ne s'était jamais couchée la dernière et qu'elle ignorait si Mme Th... s'enfermait elle-même en se couchant, mais qu'elle ne le croyait pas, puisque le matin, lorsqu'elle allait ouvrir les persiennes, la porte de sa chambre était ouverte, Lui ayant dit que certains témoignages contredisaient son affirmation d'avoir trouvé les clés de l'armoire de Mme Th... dans la serrure, elle répliqua : Que voulez-vous que j'y fasse ? et tout à coup : « Oh ! ne me parlez plus de Mme Th... ; à chaque instant je vois son cadavre devant mes yeux ; à la prison, je le voyais déjà, et dans la semaine je l'ai encore vu dans le cabinet de l'infirmerie. » Si je la vois ainsi,

Digitized by Google

ajouta-t-elle, « c'est probablement parce que je ne me suis pas confessée et que le diable me tient », et se mit à pleurer. Comme je lui demandais si elle se trouvait mieux à l'infirmerie qu'à la prison, puisqu'elle ne demandait plus à partir, elle me répondit : « Oui, j'aime bien soigner les malades, on les couche, on les habille, on leur donne à manger, je fais tout cela. Il y en a qui les malmènent un peu ; mais je n'aime pas qu'on mène ainsi les vieilles gens (*sic*). Cependant si le temps passé ici ne comptait pas, j'aimerais mieux retourner à la prison, où il n'y a personne pour ennuyer, tandis qu'ici cela embête parfois d'entendre piauner (*sic*). »

Comme elle me parut très lucide et très naturelle, je lui déclarai que le vol qu'elle avait commis après avoir tué Mme Th... paraissait bien être une circonstance aggravante contre elle : « Qu'est-ce que vous voulez, me dit-elle alors, puisqu'elle était tuée, il fallait bien que je fasse quelque chose ; j'aurais bien dû me jeter à l'eau ce jour-là. On m'en a bien plus dit ici que chez Mme Th... et je n'ai pas tapé (*sic*) ; c'est peut-être parce que c'était les premiers temps que j'étais enceinte. » Il faut savoir qu'en effet Eugénie F... ayant elle-même trahi sa personnalité, plusieurs malades ne lui épargnèrent malheureusement pas toujours des mots grossiers.

Notons encore que l'inculpée continua dans cette entrevue à soutenir qu'elle ignorait les propos qu'elle pouvait débiter la nuit, car « peut-être c'était en rêvant. »

Eugénie F... s'éveilla dans la nuit qui suivit, vers une heure du matin, et après quelques paroles à voix basse, éleva la voix pour dire : « C'est abominable ! c'est affreux ! c'est malheurenx ! c'est le directeur qui a fait ça ; il a signé... que de monde ! c'est les jurés, les avoués, oh! non. je ne veux pas entrer — ils sont tous après moi — oh ! je ne croyais pas que c'était ainsi ; tous ces hommes rouges comme ça, pourquoi des robes rouges, » et finit par s'endormir.

Une nouvelle scène avec paroles se rapportant toujours

au même ordre d'idées que celles déjà exprimées, eut lieu dans la nuit du 10 ; mais le 11 le repos de l'inculpée fut presque complet. A partir de cette date jusqu'au 17, ses monologues n'eurent plus lieu régulièrement, et firent notamment défaut le 13, le 14, le 16, où la fille Eugénie F... demeura silencieuse. Enfin jusqu'au 30 septembre, à part les nuits des 17, 24, 25, 27, l'inculpée dormit assez paisiblement sans rien dire. Je dois noter ici que dans la nuit du 25, Eugénie F..., après avoir, vers minuit, invectivé une malade de l'infirmerie et avoir dit : « Si j'étais au moins morte, » quitta son lit pour aller dans la salle contiguë et fouiller le tiroir de la table. A la question de la sœur veilleuse lui demandant ce qu'elle cherchait, elle répondit : « Un couteau, donnez-m'en un, » puis se laissa conduire au lit, où elle se plaignit de ce que je n'envoyais pas ses lettres, qu'elle était malheureuse, qu'elle se planterait bien un couteau dans le ventre. D'autre part, je dois faire mention de ce que le lendemain la sœur de l'infirmerie, dont le tour de veille était arrivé, ayant dit à l'inculpée d'avoir, la nuit suivante, à ne pas troubler le repos des malades, de les laisser dormir, celle-ci se tint tranquille saus rien dire, snr cette simple recommandation.

Pendant le mois d'octobre, Eugénie F... fut incomparablement plus calme la nuit. Si, le 1er du mois, elle se mit à parler, vers deux heures du matin, à haute voix, disant : « Saloperie ! retire-toi ! laisse-moi tranquille, elle est toujours après moi ; puis, c'est fait, c'est fait ; j'ai dit que c'était moi, je ne sais pas comment j'ai fait ça, c'est malheureux, oh ! je suis malheureuse ! j'aimerais mieux être morte ! » et appela ensuite son amant, les deux nuits du 2 et 3 ne présentèrent rien d'insolite. Dans la nuit du 4, vers deux heures, on l'entendit encore faire la réflexion qu'elle voulait se détruire ; qu'elle ne le pouvait pas ; qu'elle avait du malheur, mais elle ne tarda pas à se rendormir après avoir quelque peu pleuré. On arriva jusqu'au 7 sans incident, mais à cette date, vers minuit, Eu-

Digitized by Google

génie F... s'étant levée, alla jeter le contenu de son vase de nuit sur le lit d'une malade qui, dans la journée, l'avait appelée méchamment « rouleuse de rempart. » Le 16, après le dîner du soir, Eugénie F... se mit à injurier une malade, lui reprochant de dérober du vin, de lui avoir pris une poire. Comme la sœur intervenait pour faire cesser cette scène, l'inculpée répondit que si elle n'avait rien dit, ce serait elle qu'on accuserait, et, devenant très pâle, continua, malgré la sœur, d'invectiver la malade. Ce fut le seul incident diurne pouvant faire penser qu'Eugénie F... n'était pas toujours douce de caractère, comme l'avaient présentée les témoignages du dossier. Or, dans la nuit du même jour, s'éveillant vers minuit, elle répéta à haute voix les mêmes accusations de la journée contre la malade. Puis, le lendemain 17, vers le milieu de la nuit, on l'entendit encore, pendant une demi-heure, pleurer et rire, s'apitoyer sur son sort, dire qu'elle en finirait bientôt. Du 18 au 31, aucun incident nocturne ne se produisit. Toutefois le 29 une corde, de 1 mèt. 20, fut trouvée cachée dans sa table de nuit.

Pendant tout le mois de novembre, les nuits d'Eugénie F... furent très calmes ; mais le 7, vers onze heures, après avoir gémi un instant et poussé des exclamations comme : Ah ! mon Dieu ! quel malheur ! elle regarda dans sa table de nuit et dit : « Ma corde était là, je voudrais savoir qui l'a prise, ce n'est pas se gêner ; puisqu'il faut mourir..., si j'étais donc confessée..., » puis le 10, dans la nuit, pendant un court instant de réveil, elle murmura : « Je serais heureuse ! mourir ! elle n'est pas morte ! relevez-la donc ; » enfin le 14 elle dit à la veilleuse qui l'interrogeait sur son défaut de sommeil : « J'ai des idées par la tête qui m'empêchent de dormir, je veux me détruire avant d'avoir mon enfant. »

Si j'insistai sur les phénomènes offerts par l'observation nocturne d'Eugénie F..., en négligeant peut-être de fixer, aussi copieusement, les traits de son observation diurne, la raison en est que celle-ci fut, comme on a pu déjà le pres-

Digitized by Google

sentir, presque négative et sans reliefs, sauf à son début. Toutefois, il y eut lieu de retenir qu'à part les premières semaines de l'observation où Eugénie F... offrit, à l'état de veille, des symptômes équivoques, elle fut, pendant le reste des longs jours de sa présence dans mon service, en pleine possession d'elle-même, et je crois qu'il ne sera pas sans intérêt de reproduire encore ici la copie de la dernière lettre, qu'avec ma permission, elle écrivit à ses parents le 6 novembre suivant.

« Dijon asile départementale le

« cher parents

« je menpresse de vous écrires ses deux mots car je voie bien que vous moublier vous ne pensée plus a moi voila lontemps que je nais pas eut de vos nouvelies et vous ne venez pas me voir vous maviez promis que vous vienderiez me voir avec mon grand père mais vous mavez bien oublier je voudrais bien le voir ainsi que toute ma famille mais je ses bien que sa mais imposible ne moublier pas je vous en prie venez donc me voire et ma pauvre maraine aussi j'ai bien des chose a vous dire et a vous demandez et je pense que cet bien tot la fete ; chèr grand père et grand mère quante je pense au si bon conseille que vous mavez donnez et que je me voix dans cette position y a de quoi à se donnez la mort je vous demande bien pardon des ennuie que je vous donne je voie bien que s'est ces mauvaise gent la qui mon mis dans le malheure je nai jamais eut de chance et jamais nen auré.

Chere maraine je te direz que la sœurre de M. J... est y si, elle est venus me voire elle m'a apportez un Christe et une médaille de Saint benoi je ne la reconnaissait plus tu ses bien quelle et venus nous voir dans lhiver elle resemble bien monsieur J.... capitaine et les seurre son bien bonne pour moi jai tous qui me faut chapelet et medaille y a rien la confession et la communion que je nes pas eus pour la toussaint sa ma fait bien de la peine jai bien penser a vous tout la journée ma chere grand mère en même tent que je vous écris la seurre J... vient me voire et me charge de vous dire bien des chose pour elle elle ma aportez du gâteaux elle me vient voire de tents en tent elle maporte toujours quelle chose je ne peut vous dire assez se que les seurre sont bonne pour moi en venant me voir ma chere grand mère vous nous aporterez de la brioche et surtout

Digitized by Google

du fromage et touse que vous pourez ma chère grand mère et vous emporterez le verre bleue et les gants de ma pauvre maraine il me tarde de vous voir et de vous embrasser car jai beaucoup de chose a vous demandez consolez bien mon pauvre grand père je prie Dieu pour lui tout les jours pour que le bon dieu lui conserve la santez et vous ma chère grand mère et maraine je pense bien que vous prier dieu pour moi aussi car jen es bien besoin noublier de venir le plutot posible et de maportez du fromage et noubliez la brioche pour en faire goutez au seurre vous me donnerez des nouvelle de mon oncle jean bastiste si il a déja des enfants si sacorde bien et noublier pas ma pauvre mère vous me direz sil la bas toujours embrasser la bien pour moi ainsi que mes frère et seurre vous lui frès par[e] de ma lettre ainsi qua marie b... et la petite Marguerite et Célanie C... je fini ma lettre en vous embrassant touse du plus profond de mon cœure.

Votre petite qui vous aime et qui ne moubliez pas je vous en prie a bientot de vonouvelles et de vous verre le plutot posible.

ne vous oublie pas Eugénie
vous maiterez un timbre dans la lettre
réponse de suite

Monsieur C... Nicolat M... h... S... ».

Interrogée d'ailleurs une dernière fois avant la rédaction de mon rapport, Eugénie F... me parut dans le même état d'esprit qu'à ma première visite à la prison, Elle se souvint de tous les incidents de ses confrontations et maintint, quand je lui reparlai de son crime, la dernière version qu'elle en avait donnée. Je lui fis de nouveau la lecture de la lettre écrite à ses parents en août, et, était-ce bien sincère de sa part, elle refusa de croire qu'elle l'avait écrite, ajoutant qu'elle regrettait bien ce qu'elle avait fait. Toutefois, il y eut lieu de faire des réserves expresses à l'égard de ce dernier sentiment qu'Eugénie F... n'exprima, à mon avis, que du bout des lèvres,

Digitized by Google

IV

Discussion de l'état mental d'Eugénie F... — Absence d'un véritable somnambulisme. — Démonstration de la simulation. — Le mobile du crime était-il le vol? — Les trois motifs d'atténuation de sa responsabilité. — Conclusions fournies à la justice. — Condamnation de l'inculpée.

L'ensemble des données que nous fournissait à la fois l'étude du dossier, l'examen direct de l'inculpée et la longue observation à laquelle nous l'avions soumise à l'établissement, nous permettaient-il d'aboutir à la solution du problème qui nous avait été posé au sujet d'Eugénie F..., à savoir si elle était folle, et par conséquent irresponsable? La réponse ne pouvait être douteuse, et ce sont les éléments du jugement que nous portâmes sur elle qu'il convient de mettre en lumière, avant de reproduire les conclusions qui en découlaient.

Une première constatation s'imposait tout d'abord, c'est que tout au moins jusqu'à la journée du crime, Eugénie F... n'avait donné lieu à aucun soupçon de folie. Sans doute, postérieurement à ses actes criminels, l'hypothèse implicite d'une folie subite qui l'eut poussée à l'assassinat de sa maîtresse avait pu être mise en avant par sa grand' mère et sa mère qui avait dit aussi que la grossesse seule de sa fille aurait pu provoquer cet acte; mais leur façon d'envisager ainsi les choses, d'ailleurs intéressée et par là-même suspecte, n'étant même pas appuyée sur la plus légère présomption d'insanité d'esprit de l'inculpée, me parut traduire une opinion sans portée. Il n'était pas, non plus, jusqu'à la déposition du témoin Marie D..., favorable, sinon à une folie caractérisée, du moins à une déséquilibration possible d'Eugénie F..., qui ne dut aussi être écartée. Et, en effet, si on voulait bien réfléchir qu'à l'époque où le témoin observait l'inculpée,

Digitized by Google

celle-ci, dans les conditions précaires où elle se trouvait à Paris, ville inconnue pour elle, quasi abandonnée, loin des siens, sans ressources, sans place en vue et par surcroît enceinte, devait être nécessairement dans une sorte de détresse morale dépressive au premier chef, on ne devait pas s'étonner qu'elle ait pu, ayant tant de motifs de tristesse, laisser échapper des larmes, même lorsqu'elle venait de chanter pour se donner sans doute le change à elle-même et s'étourdir en quelque sorte, mais de là à l'aliénation mentale il y avait un abîme. Et cela était si vrai que Marie D..., elle-même fut parfois portée, comme elle l'avait déclaré, à attribuer l'état qui lui avait paru singulier de sa compagne, à la grossesse dont celle-ci lui avait fait l'aveu.

Si Eugénie F... n'était pas, comme tout le démontrait, suspecte d'être aliénée avant son crime, on eut cherché vainement encore après et jusqu'à son entrée dans l'établissement, ce qui pouvait faire présumer qu'elle n'était pas en possession d'elle-même. Laissant de côté l'examen de son crime en lui-même, pouvait-on apercevoir dans ses allures un indice pouvant mettre sur la voie d'un dérangement d'esprit? Malgré l'indigence et la puérilité des moyens qu'elle avait mis primitivement en œuvre pour écarter les soupçons qui devaient se fixer sur elle, ne devait-on pas être frappé, au contraire, du sang-froid réel avec lequel, après la scène meurtrière dont elle avait été le héros, elle s'était présentée, d'abord rue Vannerie chez Caroline G..., puis au bureau de police ; de l'habileté relative avec laquelle elle s'était débarrassée du porte-monnaie retrouvé ensuite rue Jeannin et des clefs de l'appartement Th... ; de la cohérence vraisemblable des détails qu'elle sut introduire dans son premier récit, de l'émotion qu'elle ébaucha à la vue du cadavre de sa maîtresse? Or, dans toute cette première mise en scène, charpentée avec plus ou moins d'ingéniosité systématique par Eugénie F... dans les premières heures qui avaient suivi son forfait, où était la marque d'un véritable désar-

Digitized by Google

roi mental? Que certains indices ayant échappé à ses prévisions, aient pu d'emblée ébranler l'échafaudage de ses premières combinaisons mensongères, il n'y avait là rien qui put surprendre, le propre de la vérité étant de s'adapter seule parfaitement à toutes les circonstances de fait, mais en quoi cela pouvait-il faire présumer sa folie? Il y avait encore mieux : même démasquée partiellement, Eugénie F... n'en avait pas moins lutté pied à pied contre les charges qui s'accumulaient visiblement contre elle et ce ne fut qu'après de nouvelles constatations de fait, écrasantes pour son système de défense, qu'elle avoua d'abord une participation à l'assassinat de sa maîtresse, avant de reconnaître enfin qu'elle en était le seul auteur. Une aliénée véritablement poussée au meurtre impulsivement, et c'était la seule hypothèse pouvant rentrer dans les données de l'affaire, se serait conduite de toute autre façon. En premier lieu, elle n'aurait pas volé sa victime; elle n'aurait pas davantage rusé comme Eugénie F... pour détourner les soupçons ; elle n'aurait pas joué la comédie qui avait suivi le drame et son crime déjà inexplicable par lui-même, elle l'eut enfin avoué immédiatement. Il y avait donc une différence radicale entre l'attitude qu'aurait prise une aliénée de la catégorie supposée et celle qu'Eugénie F... avait cru devoir adopter.

Les traits de similitude entre une aliénée et l'inculpée s'étaient de moins en moins accentués à mesure que l'instruction de son affaire se poursuivait. Et, en effet, son crime venait d'être avoué; elle était, en outre, convaincue d'avoir dérobé de l'argent à sa maîtresse, les explications qu'elle dut fournir trahirent-elles un trouble des facultés? Il était puéril de le soutenir et dans toutes les confrontations, amenées par les dépositions des divers témoins entendus, Eugénie F... eut réponse à tout et son sang-froid persista si bien que rien ne vint mettre sur la trace de la moindre éclipse de sa lucidité. Il ne fut pas jusqu'à son système de défense lui-même, sur lequel nous aurons au

Digitized by Google

surplus à revenir, qui ne devait être envisagé comme excluant l'hypothèse de la folie, car un fou, je l'ai déjà dit, n'eut jamais songé à voler, comme elle l'avait fait, après avoir assassiné.

Si l'attitude de l'inculpée n'avait d'ailleurs éveillé dans l'esprit du magistrat instructeur, pas plus que dans celui du personnel de la prison, la moindre idée d'un dérangement d'esprit chez la fille F... pendant toute la durée de l'instruction, ma première impression n'avait pas été favorable non plus à l'existence, chez elle, d'un trouble cérébral possible, quand le 30 juillet, avant son entrée à l'asile, je l'eus visitée la première fois. J'ai déjà fait ressortir qu'elle m'avait semblé plutôt inintelligente et je ne doutai pas qu'à l'Etablissement une observation même prolongée serait négative au point de vue de la folie, lorsqu'il se produisit au contraire un changement à vue dans la situation d'esprit de cette inculpée, changement dont la relation que j'en ai faite a donné une idée suffisante. Nous avons vu qu'à peine était-elle entrée le 6 août à l'asile d'aliénés, Eugénie F..., après avoir pendant un certain temps offert des symptômes équivoques diurnes, n'avait pas tardé à se livrer systématiquement la nuit à des monologues quasi incohérents et réguliers pendant plus d'un mois, qui s'atténuèrent ensuite de plus en plus et cessèrent à peu près complètement pendant le mois de novembre. Or, avions-nous affaire, dans l'espèce, à de véritables troubles délirants survenus postérieurement aux faits relevés à sa charge, et qui, bien que n'ayant avec eux aucune relation de cause à effet, étaient cependant de nature à l'exonérer néanmoins de toute responsabilité pénale, puisqu'on n'aurait pas pu juger une prévenue devenue folle, ou bien, au contraire, ces troubles n'avaient-ils de morbide que l'apparence, destinés qu'ils étaient à nous donner le change ? Absolument convaincu qu'Eugénie F... n'avait fait purement et simplement que jouer la comédie de la folie, c'est cette opinion que je m'attachai à défendre.

Digitized by Google

Je fis d'abord remarquer préalablement qu'il n'était pas douteux que, pour un prévenu en général, son placement dans un asile d'aliénés ne soit singulièrement suggestif d'une tentative de simulation de la folie, qui, même si elle devait échouer, ne pouvait jamais aggraver sa situation d'accusée. Cette idée étant assez élémentaire pour surgir dans l'esprit le plus simple, elle avait pu, à n'en pas douter, avoir hanté l'esprit d'Eugénie F..., dont l'aptitude au mensonge était surabondamment démontrée, dès qu'elle sut qu'elle se rendrait aux Chartreux. Ceci posé, quelle devait être en outre la folie la plus facile à imiter? Evidemment celle qui n'exigeait pas de mise en scène trop bruyante et, pour plus de prudence, elle n'avait, en somme, qu'à se modeler sur une compagne appartenant à cette catégorie. Or, que fit Eugénie F...? La première nuit qu'elle passa à l'infirmerie, le hasard voulut qu'une malade vint à quitter son lit, pour aller, sans mot dire, près du sien et se recoucher ensuite ; on la vit alors faire de même, quelques instants après, et se recoucher, sans une parole, sur l'observation de la veilleuse. Placée le lendemain au quartier de la lingerie, elle eut pour voisine une aliénée hallucinée de l'ouïe, qui cause seule, éclate de rire tout en travaillant; on vit encore aussitôt Eugénie F... se montrer distraite, observant visiblement ce qui se passait, murmurer entre ses dents, sourire sans motifs. Une autre aliénée s'était montrée bruyante dans la nuit et dès le 10, dans la nuit également, Eugénie F... se mit, vers trois heures du matin, à chanter des cantiques et des chansons. On l'engagea à se taire, elle se mit à dire des incohérences. On lui demanda le matin le motif de ses chants nocturnes, elle répondit qu'elle n'avait pas chanté, qu'elle n'était pas dans une position à chanter. puis arrangea ses jupes en se disant prête à partir en bicyclette. A quelle forme de folie cet aspect symptomatique pouvait-il répondre, surtout se produisant d'emblée chez un sujet jusque-là indemne de pareilles manifestations, ayant intérêt à en faire étalage et n'ayant pour cela

Digitized by Google

qu'à prendre modèle sur son entourage? Evidemment la supercherie était ici d'autant plus grossière qu'il était manifeste qu'Eugénie F... n'avait présenté aucun phénomène comparable, avant son entrée à l'asile, et que, d'emblée, elle prenait l'attitude d'une aliénée chronique. Ces symptômes insolites ayant persisté deux ou trois jours et paraissant surtout s'accentuer la nuit, on la fit passer, le 13, à l'infirmerie, où la surveillance était constante. Ici le tableau changea bien vite, et quoiqu'elle eut tout d'abord, dans sa lettre du 15 à ses parents et dans ses allures en ma présence, plutôt outré son aspect de personne inintelligente, l'inculpée se cantonna rapidement et définitivement dans un système qui n'offrait que deux hypothèses pour l'interpréter, le somnambulisme ou la simulation.

Ainsi qu'on a pu s'en rendre compte par la relation de ses faits, gestes et discours, Eugénie F... ne présenta sensiblement plus, à partir du 13 août, que la nuit, des phénomènes d'apparence délirante, alors que, dans la journée, elle donnait l'impression d'une personne « *mentis compos* ». Comment s'expliquer, en premier lieu, que l'inculpée ait su modifier ainsi son attitude première et adopter définitivement un rôle systématique? L'explication m'en parut très simple : c'est qu'Eugénie F... fut, à n'en pas douter, frappée de ce qu'en présence de la perte de souvenir qu'elle alléguait invariablement vis-à-vis les phénomènes insolites de chaque nuit, j'avais émis, devant elle, la possibilité d'avoir affaire à du somnambulisme. Or cette hypothèse parvenue à sa connaissance, et la notion vulgaire du somnambulisme ne pouvant lui être inconnue, il fut facile d'admettre que l'inculpée devait nécessairement tenter, d'autant mieux, de pasticher des scènes somnambuliques, que ce qu'elle avait imaginé jusque-là, en offrait, de mon aveu même, l'illusion réelle. Ceci dit, afin d'éclairer la genèse de la forme de la simulation adoptée par Eugénie F... pour donner le change sur son état d'esprit, j'arrivai à la démonstration directe

Digitized by Google

de la fausseté de l'hypothèse du somnambulisme dans son cas.

On a vu qu'après avoir laissé Eugénie F... s'engager, de plus en plus, dans la voie qu'elle me paraissait s'être tracée, j'étais allé à deux reprises constater *de visu* son attitude nocturne. Or, il résulta très nettement, de cette double visite, qu'Eugénie F... n'était pas alors en état de somnambulisme. Dans cet état, en effet, que les yeux soient ouverts ou clos, ces deux aspects se rencontrant dans la pratique, le sujet pouvant être directement suggestionné, à condition qu'elles ne soient pas trop intenses, par des sensations artificiellement provoquées, on peut, pour ainsi dire à volonté, faire varier la scène somnambulique. De plus, bien que dans la variété somnambulique à yeux ouverts, on puisse penser que l'occlusion des paupières n'existant pas, le patient doive voir ce qui se passe, il ne voit pas en réalité comme à l'état de veille, et ses yeux ont une fixité remarquable. Enfin il est rare qu'un somnambule parle; il agit plutôt et il suffit, bien souvent, de provoquer une sensation vive et brusque pour amener le réveil de la personnalité, c'est-à-dire le retour à l'état de veille, autrement dit à l'état de conscience, car le somnambule est surtout, dans la condition seconde qui caractérise son état, une sorte d'automate. En fut-il ainsi d'Eugénie F...? Tout d'abord elle n'avait pas les yeux fixes, mais mobiles comme ceux d'une personne à l'état de veille; elle voyait tout ce qui se passait autour d'elle, reconnaissait la veilleuse, l'interpellait, lui répondait et en même temps affectait de ne pas me reconnaître, cherchant à me frapper pour m'éloigner de son lit, et ne fut nullement modifiée dans son aspect quand j'eus saisi son bras en l'invitant à se taire. D'autre part, a-t-on jamais vu, ainsi qu'Eugénie F... le fit à ma seconde visite, une somnambule, dans son accès, prendre un mouchoir placé seulement à portée de sa main, ou essayer de souffler une allumette enflammée brusquement approchée de son visage? Non, car une véritable somnambule n'eût pas

Digitized by Google

aperçu le mouchoir à sa portée, et si la vue de la flamme ne lui eût pas suggéré l'idée d'un incendie, tout au moins elle l'eût, par un réveil brusque, tirée de son état.

Chez l'inculpée, en outre, les monologues avaient occupé la plus grande partie de la scène prétendue somnambulique, et malgré leur incohérence apparente, il y avait une sorte de continuité loquace dans leur canevas, bien étonnante pour une somnambule qui doit rester muette plus habituellement, ou tout au moins dont les phrases qu'elle prononce doivent être rares et espacées.

Si l'examen direct de l'inculpée, pendant qu'elle offrait ainsi des phénomènes nocturnes insolites, démontrait que ceux-ci n'avaient de somnambulique qu'une apparence grossière, et nous nous expliquerons plus loin sur leur véritable interprétation, l'examen indirect de ces mêmes phénomènes pris en eux-mêmes permit encore d'arriver à la même conclusion. Et, en effet, on ne pouvait qu'être singulièrement surpris de les voir naître, pour ainsi dire à point nommé, l'inculpée n'ayant jamais eu de troubles similaires antérieurs, et se reproduire, en outre, chez elle, avec une intensité et une régularité de plus en plus manifeste, chaque 24 heures, pendant le premier mois de son séjour à l'Asile, pour diminuer ensuite de fréquence au point de disparaître complètement. Et il y eut à noter, au surplus, qu'un jour il avait suffi à Eugénie F... de recevoir de la sœur habituelle de son quartier l'injonction d'avoir à laisser dormir ses compagnes, pour qu'elle cessât, dans la nuit, toute manifestation bruyante, comme si le somnambule pouvait ainsi, à volonté, suspendre ses accès. Une telle marche des symptômes était donc suspecte au point d'entraîner, seule, la conviction d'une simulation voulue par l'inculpée, non que je fusse persuadé qu'elle ait eu d'emblée pour objectif d'imiter systématiquement des scènes somnambuliques, mais parce qu'elle avait été certainement incitée, par son intérêt, à continuer simplement les mêmes manifestations, qu'on

Digitized by Google

pouvait à leur origine, elle ne l'ignorait pas, rattacher, *a priori*, à un véritable somnambulisme naturel. Et cela est si vrai qu'elle avait d'abord tâtonné avant de s'engager définitivement dans son système, esquissant tout d'abord des troubles diurnes singuliers qui disparurent bien vite, et avait affecté ensuite, quand je l'interrogeais au début dans mon cabinet, une naïveté et même une grossièreté qui, disparaissant déjà dès qu'elle réintégrait l'infirmerie, finirent par cesser totalement avant la fin du mois d'août.

Ainsi l'inculpée n'étant qu'une pseudo-somnambule, il s'ensuivit que l'amnésie qu'elle avait invoquée au réveil, chaque fois qu'on lui avait rappelé ce qu'elle avait dit ou fait pendant la nuit, et même pendant les premières journées de son observation, devait être tenue pour fausse et inexistante.

Je viens de dire que je m'expliquerais sur la véritable signification des phénomènes divers offerts pendant la nuit par Eugénie F..., puisqu'ils ne pouvaient pas être mis sur le compte du somnambulisme. Sans insister de nouveau sur ce fait que l'inculpée n'avait évidemment pas pu, d'emblée, concevoir l'idée de simuler des scènes somnambuliques, je crois que si l'on veut bien synthétiser tous les phénomènes nocturnes, dont la relation a été faite et qui s'étaient manifestés, chez elle, pendant tout le mois d'août, une partie de septembre, pour diminuer rapidement en octobre et disparaître enfin en novembre, on ne pourra qu'être frappé de ce que le canevas des monologues d'Eugénie F... a été sensiblement le même. C'étaient principalement des réflexions à haute voix, pendant qu'elle était éveillée, sur son malheur, sa situation présente, l'abandon de son amant, les préoccupations de sa grossesse, les moyens d'élever son enfant, le châtiment qui se préparait pour elle, le sort meilleur qui l'attendrait dans la mort. Or, toutes ces réflexions devaient lui hanter normalement l'esprit, dans ses insomnies, et il avait suffi à Eugénie F..., pour essayer de donner le change sur sa

Digitized by Google

mentalité, de les exprimer tout haut, comme elle l'avait fait, au fur et à mesure qu'elle les pensait. De plus, en y ajoutant çà et là, ce qui n'était pas difficile, des exclamations grossières, quelques propos saugrenus, comme lorsqu'elle avait dit qu'elle allait sur mer pour battre les Boërs, ou qu'elle écrivait que sa victime n'ayant pas mangé d'épinards serait plus légère pour aller en enfer, etc., Eugénie F... put facilement s'imaginer qu'elle donnerait l'illusion d'un véritable trouble mental. Quant aux idées de suicide manifestées par elle, dans les mêmes conditions, et aux tentatives ébauchées par elle, mais en présence de la sœur, je ne crus pas davantage à leur sincérité, l'aliénée à idées de suicide n'ayant pas le soin, comme elle, de prévenir ainsi à l'avance, dissimulant au contraire soigneusement et présentant, en outre, un facies mélancolique adéquat aux idées de mort qui l'obsèdent, tandis qu'Eugénie F... avait une figure calme et placide. J'estimai donc qu'en réalité, dans toutes les scènes qui se déroulèrent, il y avait une part de vérité et de mensonge, mais que tout était voulu dans la forme parlée qu'Eugénie F... employa, de sorte que rien de ce qui, chez elle, pouvait apporter une présomption d'un trouble quelconque de ses facultés, ne resta debout.

En était-il de même au moment des actes incriminés ? C'est ce point que nous devions ensuite aborder, puisque aussi bien tout au moins jusqu'à la journée du crime, l'inculpée n'avait point donné lieu à des remarques défavorables à son état de sanité d'esprit.

Une question préjudicielle se posait avant tout, c'était de savoir, étant donné qu'un vol avait suivi l'assassinat, si Eugénie F... avait assassiné pour voler. Or, en se rappelant les blessures horribles qui entraînèrent la mort de Mme Th..., on ne pouvait qu'être frappé de l'acharnement avec lequel Eugénie F... avait opéré, alors que, jusqu'à ce moment, elle n'avait fait preuve positive d'aucune violence de caractère ; et, dès lors, on en arrivait fatalement à se demander si, pour parvenir à voler Mme Th...,

Digitized by Google

il ne suffisait à une domestique couchant dans l'appartement et pouvant pénétrer facilement chez sa maîtresse, quand elle était au lit, de la saisir alors à la gorge pour l'étrangler dans un demi-sommeil, au lieu de la frapper debout, comme Eugénie F... l'avait fait à une heure si peu avancée de la soirée, et en la mutilant pour ainsi dire. De plus, l'hypothèse du vol, comme véritable mobile de son forfait, se heurtait encore, chez l'inculpée, à ce fait qu'elle n'avait dérobé qu'une minime partie de ce qui se trouvait dans l'armoire, et alors qu'elle avait eu tout le temps matériel pour s'approprier à la fois l'argent et les valeurs de sa victime. Enfin, n'était-ce pas un sujet d'étonnement à ce qu'une jeune fille de 21 ans ait pu entrer de plein pied dans la criminalité, par un forfait aussi horrible que le sien, étant donné qu'un voleur, surtout quand c'est une femme, est, bien rarement, sinon jamais, assassin, si elle opère seule d'emblée, comme Eugénie F... l'avait fait également. Pour tous ces motifs, il me fut d'autant plus difficile d'admettre que le vol avait été le mobile d'un assassinat aussi monstrueux pour un débutant, que précisément Eugénie F... s'inscrivait en faux contre une telle interprétation et qu'il fallait bien admettre, qu'après avoir été forcée dans ses derniers retranchements, elle avait été bien obligée, à un moment donné, de confesser enfin la vérité, tous les mensonges dont elle avait voulu leurrer la justice, étant d'une puérilité et d'une invraisemblance notoires.

Mais, aurait-on pu me dire, qu'était-il besoin de vous préoccuper de la genèse d'un crime, alors qu'il devait vous suffire de rechercher si son auteur était fou ou ne l'était pas ? Cette objection aurait eu sa valeur, s'il n'y avait jamais corrélation entre l'acte criminel et la mentalité de celui qui l'a commis, tandis que le contraire est souvent vrai et c'est ce rapprochement qu'il y avait lieu de faire. Par certains côtés, la technique de l'assassinat de Mme Th... rappelait bien un crime d'épileptique, mais cette analogie s'arrêtait là, car l'épileptique n'eut pas volé,

Digitized by Google

le trouble consécutif à son aete ne lui ayant pas permis de le faire, pas plus que de se livrer aux allées et venues consécutives relevées dans la conduite immédiate d'Eugénie F... Il fallait donc éarter l'épilepsie dans son cas, de même qu'on ne pouvait non plus songer à une folie subite et transitoire, comme je l'ai déjà dit, de sorte que l'hypothèse d'une folie rentrant dans les données de l'affaire était de moins en moins fondée.

D'ailleurs que s'était-il passé dans la journée de l'Ascension, pouvant, chez l'inculpée, mettre sur la voie d'un trouble mental, précurseur d'un crime ? Absolument rien puisque Eugénie F... avait passé, ce jour-là, une partie de son après-midi en compagnie de Caroline G..., la sœur de son amant, à qui elle n'avait laissé entrevoir, au moment le plus voisin du crime dont on pouvait se rendre compte, aucun indice d'une mentalité troublée.

Mais s'il nous fut impossible d'envisager l'assassinat de Mme Th... comme la résultante d'un trouble quelconque des facultés de son auteur, qui ne pouvait, en conséquence, être considéré comme ayant été, à ce moment, dans les conditions exigées par l'article 64 du Code pénal, pour bénéficier de l'irresponsabilité, s'ensuivait-il que cette responsabilité devait être considérée comme entière ? Je ne le pensai pas davantage et ce sont les motifs de cette opinion qu'il me reste à fournir. Quoiqu'ayant déjà fait observer suffisamment que l'inculpée Eugénie F... ne pouvait pas être considérée comme une fille intelligente, malgré l'affirmation contraire du témoin R..., qu'il avait été d'ailleurs seul à formuler, je dus revenir sur ce point qui méritait d'être établi victorieusement.

Sans m'appuyer pour cela sur le manque d'instruction dont on ne pouvait contester l'existence chez la fille F..., je fis valoir principalement l'indigence de son fonds mental qui avait frappé tout le monde, et notamment son absence telle de sensibité morale qu'elle ne sentait pas l'énormité de l'acte qu'elle avait commis, et que si elle s'apitoyait, ce n'était certes pas sur sa victime, mais sur elle-

Digitized by Google

même. Que si on m'objecte la ruse et le mensonge dont l'inculpée avait su, depuis longtemps, user avec prodigalité, je réponds que c'étaient là précisément les attributs moraux qu'on retrouve toujours, plus ou moins développés, dans l'imbécilité, et, qu'à ce point de vue encore, Eugénie F... rentrait dans la règle. Or, si sous ce rapport, elle avait donné suffisamment la mesure d'une mentalité inférieure, il n'était pas jusqu'aux moyens imaginés par elle, pour écarter tout soupçon sur sa culpabilité, qui n'avaient été démonstratifs de la pauvreté de son jugement. Avant tout l'inculpée était donc atteinte de débilité mentale, et, ceci étant admis parce qu'on ne pouvait pas le contester, voyons qu'elle avait été, en outre, sa situation particulière au moment où elle était entrée chez Mme Th... Elle était, nous le savions, au commencement d'une grossesse, état qui, n'étant pas sans influence perturbatrice des dispositions morales de la femme en général, devait d'autant mieux agir, dans ce sens, sur Eugénie F..., que sa grossesse la rendait fille-mère, situation qu'elle se résignait difficilement à subir. D'autre part, il était constant que Mme Th..., malgré la douceur apportée par elle dans les observations qu'elle croyait devoir infliger à ses domestiques, leur rendait leur service plus pénible par ses exigences minutieuses, et qu'Eugénie F... en était plus particulièrement irritée. Si on ajoute à cela que le jour de l'Ascension, l'inculpée, en rentrant chez sa maîtresse, vers six heures du soir, avait absorbé dix centilitres de rhum, avec des gâteaux, pour satisfaire une envie de femme grosse, on s'expliquait comment, par une impulsion quasi-réflexe d'imbécile, elle avait pu, avec l'instrument qu'elle tenait à la main, frapper Mme Th... dans la position où elle s'était trouvée à ce moment, et alors qu'elle avait avec elle une discussion sur un diapason, même si peu élevé, qu'on n'avait pu l'entendre du rez-de-chaussée. Il est facile de comprendre qu'un acte aussi disproportionné avec la cause futile qui l'avait provoqué, aurait ramené immédiatement un sujet ordinaire à une juste conception des

Digitized by Google

choses et l'eut empêché de continuer sa sinistre besogne, tandis qu'au contraire, chez Eugénie F..., la vue de sa maîtresse étendue à terre n'avait fait que l'exaspérer, encore davantage, en raison précisément des deux conditions spéciales qui se superposaient à sa débilité mentale. On sait le reste ; le crime accompli, Eugénie F..., après un bon moment de réflexion, n'avait pas trouvé d'autre expédient pour se tirer d'affaire, que de dérober de l'argent pour faire croire à un vol, et ici encore, elle avait fait, à mon sens, preuve surabondante de la pauvreté de ses moyens. Cette façon d'envisager la genèse du crime avait, au surplus, l'avantage de tout expliquer ce qu'il avait pu y avoir de confus dans cette affaire, au premier abord, et de la ramener à ses proportions véritables.

M'appuyant en conséquence sur ces considérations, il me sembla donc légitime d'admettre qu'Eugénie F... devait être tenue pour n'avoir eu, dans les faits criminels qui lui étaient imputés, qu'une responsabilité atténuée. Sans doute cette solution ne pouvait pas satisfaire ceux qui pensent qu'on est *fou* ou qu'on ne *l'est pas* et, partant, qu'on doit être *responsable* ou *non* devant la justice. Mais cette formule qui permet de trancher brutalement un problème aussi troublant que celui de l'appréciation de la responsabilité, est malheureusement loin de pourvoir à toutes les nécessités de la pratique médico-légale et elle me semble tout à fait antiscientifique, en ce qu'elle méconnaît la complexité de la nature humaine. Je la repoussai donc, comme je repoussai aussi l'obligation qui m'eut incombé d'indiquer dans quelle mesure cette responsabilité, quand elle n'est pas supprimée tout à fait, devait être atténuée. J'ignorais en effet, en l'absence d'un instrument de mensuration *ad hoc*, si, chez Eugénie F..., la responsabilité devait être diminuée du quart ou de la moitié. En indiquant les facteurs qui me parurent devoir atténuer cette responsabilité, j'omis à dessein d'y ajouter celui qu'on aurait pu tirer de la folie de son prétendu père. C'est qu'en réalité, en admettant que Gillot ait bien

Digitized by Google

été son père, ce qui était plus que douteux, je ne vois pas bien en quoi la folie acquise de celui-ci, amenée par ses excès de boissons qui n'existaient certainement pas à l'époque où se plaçait la conception de l'inculpée c'est-à-dire quarante-cinq mois avant la collocation de Gillot dans un asile, avait pu vicier ultérieurement le fonctionnement cérébral d'Eugénie F.... J'aperçus au contraire nettement comment la grossesse de l'inculpée, ajoutée à sa débilité mentale native et à la dose inusitée de rhum qu'elle avait absorbée le jour du crime, avaient pu diminuer ses moyens de résistance à l'accomplissement du meurtre et du vol dont elle s'était rendue coupable.

Il me reste à dire un mot, en terminant, de la simulation elle-même d'Eugénie F... A certains auteurs ayant soutenu que cette simulation était une preuve non douteuse d'une perte d'équilibre mental et se rencontrait chez les dégénérés, je réponds simplement qu'Eugénie F... n'était pas une dégénérée et qu'en outre sa simulation avait été intéressée, tandis que, chez les dégénérés simulateurs, leur simulation se produit en dehors de tout intérêt.

Je formulai donc les conclusions ci-après répondant aux questions qui m'avaient été posées par le juge instructeur.

« Eugénie F... est une débile mentale, qui n'est pas atteinte de folie et qui ne l'était pas, au moment des actes incriminés. Elle a cherché, pendant sa mise en observation, à simuler des troubles de nature à faire suspecter sa mentalité. Elle est responsable, mais sa responsabilité doit être atténuée ».

Digitized by Google

Les débats de cette affaire occupèrent les audiences des journées des 3 et 4 mars 1904. Eugénie F... fit, devant le jury, l'aveu de sa simulation et renouvela les explications qu'elle avait fournies en dernier lieu. Reconnue coupable avec circonstances atténuantes, ce qui écartait les circonstances aggravantes et notamment la préméditation, Eugénie F... fut condamnée par la Cour à quinze ans de travaux forcés. Son pourvoi fut ultérieurement rejeté par la Cour de Cassation.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES DE LECTURE

Il est bien tard pour louer comme il le mérite l'admirable *Tableau de la géographie de la France* de M. P. Vidal de la Blache [1]. Il faut remonter jusqu'à l'esquisse célèbre de Michelet pour trouver quelque chose qui ressemble à cette synthèse où revit la physionomie attachante de notre pays, avec sa variété, la finesse de ses nuances, la richesse inouïe de ses aspects.

Ce que je voudrais simplement, c'est y noter ce qui concerne la Bourgogne. L'auteur montre la Bourgogne (p. 35) placée à l'extrémité de cette zone limoneuse qui, par la Bohème et la vallée du Danube, ouvrit de bonne heure entre les forêts primitives un large chemin de peuples. Les populations bourguignonnes se rattachent partiellement (p. 37) « à celles qui, sous des mélanges divers, peuplent encore la région danubienne ». Mais en même temps qu'elle s'ouvre aux influences venues de l'Europe centrale, la Bourgogne est une liaison entre la France du Nord et celle du Midi.

M. Vidal de la Blache revient souvent à la Bourgogne. En étudiant la partie méridionale du bassin parisien, il signale la région de passage entre la Bourgogne et le Nivernais, zone étroite, mais de circulation facile, entre les Eduens et les Bituriges, entre Clamecy et Cosne. Puis vient « le sillon de la Saône et du Rhône ». Il y a là (p. 42) des pages parfaites sur la porte de Bourgogne. M. Vidal de la Blache s'attache spécialement aux régions de transition, par où les relations se sont établies entre popu-

1. Paris, Hachette (T. Ier de l'*Histoire de France*, d'E. Lavisse), 1903.

Digitized by Google

lations différentes. Aussi insiste-t-il ici sur « le seuil entre Vosges et Morvan », par où « se transmettent librement, entre le bassin de Paris et la vallée de la Saône, les vents, les pluies, mille influences diverses ». C'est cette région « qui fait communiquer la Méditerranée avec la Manche et la mer du Nord, qui a cimenté les deux parties principales de la France ». Mais ces passages divergent : « de la Bourgogne au plateau lorrain par Lamarche et Martigny, de Langres à la Meuse et à la Champagne par le Bassigny, de Dijon ou de Chagny par l'Auxois à la vallée de la Seine... » partout s'entrecroisent et s'enchevêtrent des rapports multiples. Voies romaines sur la corniche du talus calcaire qui borde la Vôge à l'Est du chemin de fer de Martigny à Vittel ; voie romaine entre les sources de la Marne et celles de la Meuse ; passages de l'Auxois, qui ne sont que des vallées verdoyantes taillées dans le sec pays de la *Montagne* : « l'un, aujourd'hui le plus fréquenté, est celui de Dijon, l'autre, plus anciennement connu des hommes, débouche entre Nolay et Chagny ».

C'est avec amour que M. Vidal de la Blache analyse les « caractères du paysage bourguignon » : la « brèche dijonnaise » à l' « aspect imposant » ; au-dessus de la ville, « les crêtes boisées au profil géométrique ». Puis le paysage si particulier de la Côte : « pendant 50 kilomètres, les mêmes croupes roussâtres ou grises, vignobles jusqu'à mi-côte, taillis ou bois sur les crêtes... A leur pied une succession de bourgs, villages et petites villes, où d'un clocher à l'autre il n'y a jamais plus d'une demi-lieue... Un groupe d'une quarantaine de mille habitants se ramasse comme une sorte de bourg continu que relierait une rue principale ».

Une carte (fig. 45) résume ces traits essentiels et permet de distinguer les zones étroites, qui s'allongent parallèlement du Nord au Sud, entre le Morvan et le Jura : plateau calcaire et combes de la Montagne, où les établissements humains suivent les ramifications des vallées en partie sèches ; bordure des éboulis calcaires, vignobles, villages

Digitized by Google

et routes; sables et alluvions anciens, antiques forêts où la cognée des moines de Cîteaux pratiqua les premières clairières; terrasses de la Saône, avec les villages alignés à l'abri des inondations, et les prés dans la zone humide.

Ailleurs (p. 108 et suiv., *Le bassin parisien en amont de Paris*), c'est le saisissant contraste entre l'ingrat Morvan et les « terres plaines »; c'est l'Auxois, ce curieux pays de plateaux que l'érosion a transformé en un pays de collines, labouré de frais sillons. L'auteur nous convie à monter avec lui au belvédère naturel de Vézelay : « Peu de sites donnent plus à penser... Un passé de souvenirs lointains plane sur tout ce pays ».

Plus loin c'est la Montagne d'entre Seine et Marne, « une des régions les plus sèches, les plus boisées et les plus solitaires de France », la plate-forme fissurée du Châtillonais, avec ces villages qui ajoutent à leur nom la triste épithète de *le sec*. C'est Langres, « la vieille cité qui monte sa faction solitaire entre Bourgogne, Champagne et Lorraine ». Ce sont les roches coralliennes, « perforées d'un labyrinthe de grottes », qui dessinent l'auréole du Tonnerrois et du Barrois, nouvelle zone de forêts.

C'est ainsi, en traits simples et nets, dont aucun n'est jamais un ornement de littérature, mais une notation précise des choses, que va se précisant chez M. Vidal de la Blache la physionomie si singulièrement variée du pays, ou plutôt des pays bourguignons.

*
* *

A aucun moment la question des « voies d'accès françaises au Simplon » n'a pu laisser les Dijonnais indifférents. Qu'il s'agisse d'une ligne Dijon-Pontarlier-Lausanne, d'une ligne Dijon-Saint-Claude-Genève, ou même Dijon-Bellegarde, en toute hypothèse Dijon devient le point de déviation de la ligne française du Simplon, comme il est déjà le point de déviation de la ligne du

Digitized by Google

Cenis. Cette situation privilégiée donne même aux avis qui émanent de Dijon une autorité incontestable, celle qui découle de l'impartialité absolue.

Aussi, la netteté avec laquelle notre Chambre de commerce s'est prononcée en faveur du projet de la Faucille a-t-elle été pour beaucoup dans la popularité dont jouit ce projet. Je ne cache pas que je m'y suis tout d'abord laissé prendre comme d'autres.

Combien, en effet, ce projet était séduisant ! Raccourcir de 117 kilomètres la route de Paris à Genève, abaisser à 559 m. l'altitude maxima des tunnels, ramener à 10 millimètres par mètre les rampes qui atteignent 23 sur la ligne actuelle Pontarlier-Jougne, éviter les rafales de neige qui balayent les plateaux du Jura ; que d'avantages ! Mais à ces avantages économiques, M. P. Girardin, professeur à l'Université de Fribourg, oppose des considérations géographiques dont il nous faut tenir compte [1].

Le Jura, entre la vallée de la Saône et Genève, n'est constitué ni par une chaîne isolée, ni par un plateau unique. Il se présente sous la forme de plateaux successifs, séparés les uns des autres par des vallées longitudinales. Ce n'est donc pas un tunnel qu'il faudra creuser, mais bien *trois tunnels* successifs : celui de Lons-le-Saulnier à la vallée de l'Ain, qui mesurera 7 kil. ; celui de Valfin, entre l'Ain et la Bienne, 12 kil. ; enfin celui dit de la Faucille, sous le Grand Jura, soit plus de 15 kil. ; avec les tunnels plus petits, cela fait une quarantaine de kilomètres sous terre !

Ajoutons que le dernier tunnel, le tunnel de base, passera sous une crête montagneuse dont le point le plus bas, le col de la Faucille, dépasse encore 1,300 m. d'altitude. Si donc l'on creusait un puits d'aération au col même, ce puits ne viendrait percer la voûte du tunnel qu'après

1. *L'ouverture du Simplon et les intérêts français (Quest. dipl. et col.* 1er oct. 1904, p. 413). Voy. aussi Jean Brunhes, dans *Revue économique internationale,* 15-20 oct. 1904, p. 353.

Digitized by Google

une descente verticale de 800 mètres! Car ce dernier tunnel, pour pouvoir déboucher dans la plaine du pays de Gex, ne sera pas creusé à une altitude supérieure à 510 mètres.

Entre la magnifique série des *crêts* qui tombent à pic sur le lac Léman et l'avant-dernière chaîne du Jura, la vallée de la Valserine ouvre une charmante combe, riche en pâturages verdoyants, la combe Mijoux. Mais l'altitude du village de Mijoux est encore supérieure à 1,000 mètres ; le tunnel passera donc à plus de 500 mètres au-dessous du fond de la vallée. La ligne *franchira donc en souterrain les deux dernières crêtes du Jura*, sans venir prendre jour dans la combe Mijoux. Le travail à exécuter, pour ce seul tunnel de base, dépassera celui qu'a rendu nécessaire le percement du Cenis.

D'autres difficultés sont d'ordre purement géologique. Les calcaires du Grand Jura, quoique compacts, ne sont pas rebelles à l'infiltration.

Au Simplon, les ingénieurs ont rencontré des venues d'eau de 1,200 litres à la seconde, à des températures dépassant parfois 50°. Dans le Jura, bien plus encore que dans les Alpes, à côté des *rivières qu'on voit*, il y a, bien plus nombreuses et plus abondantes, les *rivières qu'on ne voit pas*. D'hier seulement, la science commence à s'y reconnaître dans cette question de la circulation des eaux à travers les masses jurassiques.

La percée d'un tunnel de 15 kil., dans une région dont l'hydrographie souterraine est si singulièrement compliquée, ce brutal coup de bistouri peut crever des poches d'eau, abaisser le niveau des canaux d'infiltration et celui des sources, amener par suite le glissement des assises calcaires sur les couches marneuses, bref bouleverser complètement le réseau de drainage, dans cette terre classique des « pertes » et des fleuves invisibles.

C'est ainsi que la percée du Jura suisse, entre Bâle et Olten — une bagatelle de 2 kil. 1/2, — a entraîné pour le canton de Bâle l'obligation de construire une nouvelle

Digitized by Google

dérivation, au-dessous du tunnel, parce que les meuniers et usiniers du pays n'avaient plus d'eau. C'est ainsi que la circulation est perpétuellement menacée par les éboulements sur notre tunnel du Grand Credo.

La popularité de la Faucille tenait en partie à ce qu'on l'opposait à la ligne *actuelle* Dijon-Lausanne. Franchissant le passage des Hôpitaux à plus de 1,000 mètres et le plateau supérieur du Jura à près de 900 mètres, gâtée par des courbes de faible rayon et par de fortes pentes, elle est impropre au grand trafic international. La correction Frasne-Vallorbe, d'abord proposée, laissait subsister la plupart de ces inconvénients. Mais un nouveau tracé prévoit la réfection complète de la ligne de Mouchard à Vallorbe. La distance de Paris à Milan ne serait plus que de 839 kil. (30 de moins que par la Faucille). L'altitude maxima tomberait à moins de 900 mètres, les rampes maxima à 15 millimètres. Si l'altitude du nouveau tracé dépasse celle de la Faucille, il offre l'avantage de réduire le nombre et la longueur des souterrains : le seul important, celui du Mont-d'Or, n'atteindra pas 6 kil. 1/2. Aussi M. Girardin peut-il conclure : « Il n'est plus permis d'opposer au Mouchard-Vallorbe le projet de la Faucille, comme celui d'une ligne de direction et de profil irréprochable en regard d'une médiocre ligne de montagne, d'exploitation coûteuse. »

La parole est aux ingénieurs. Ils évaluent à une quarantaine de millions les frais du Mouchard-Vallorbe, tandis que la Faucille reviendrait à 140 (dont 20 offerts par l'Etat de Genève), en admettant que cette somme ne soit pas terriblement majorée par les surprises que nous réserve la circulation des eaux souterraines.

La seule voie Lons-le-Saulnier-Genève coûterait, au bas mot, plus du double de ce qu'a coûté le Cenis, près du double du prix d'un Gothard ou d'un Simplon. Il vaut la peine d'y réfléchir.

***

Digitized by Google

Le chevalier d'Eon [1], cet extraordinaire aventurier qui réussit à se faire passer pour une aventurière et mystifia son siècle, était né à Tonnerre, le 5 octobre 1728. Mis en nourrice à Tonnerre, élevé par le curé de l'église Saint-Pierre de cette ville, il débuta comme secrétaire d'un autre Bourguignon, l'intendant de la généralité de Paris, Bertier de Sauvigny, dont le château se voit encore dans la *terre plaine* d'Etaules, entre Avallon et Montréal. Le « petit d'Eon » était bien de ce pays où les gens, d'après son propre dire, « ressembleront toujours aux pierres à fusil qui se trouvent dans leurs vignes, qui plus on les bat, plus elles font feu ».

Charles-Geneviève n'avait d'ailleurs conservé qu'un médiocre souvenir de sa terre natale. En 1763, au plus fort de ses intrigues, il calmait ainsi les inquiétudes de sa mère : « Qu'y a-t-il de commun entre vos affaires tonnerroises et mes affaires politiques à Londres ? Plantez donc vos choux tranquillement, faites arracher les herbes de votre jardin, mangez les fruits de votre potager, buvez le lait de vos vaches et le vin de vos vignes et laissez-moi tranquille avec vos sots discours de Paris et de Versailles... Embrassez pour moi tous les parents... que j'aimerai plus que Tonnerre tout ensemble si l'esprit de cabale qui règne de tout temps dans cette petite ville se fait sentir à mon égard. Un beau jour, j'irai baptiser leur vin pétulant. Mais c'est en vain qu'on prêcherait cette morale à ses habitants ».

Cependant d'Eon devait revoir la Bourgogne.

Lorsque, par une étrange métamorphose, il fût devenu femme, son compatriote de Vergennes l'autorisa, par une lettre où il l'appelait « Mademoiselle », à rentrer en France, mais sous condition que « la chevalière » porterait désormais des vêtements en rapport avec son sexe.

1. O. Homberg et F. Jousselin. *Un aventurier au XVIII[e] siècle. Le Chevalier d'Eon (1728-1810).* 2 portraits, un du chevalier, un de la *chevalière.* Paris, Plon, 1904.

Digitized by Google

Mais la « dragonne » essayait de mille ruses pour ne pas quitter son habit de dragon, et c'est en bottes et en uniforme qu'elle voulait entrer aux Carmélites. Tandis que Mlle Bertin, couturière de la reine, préparait les robes, les paniers et les corps de baleine de Geneviève, Charles, en septembre 1777, allait faire les vendanges à Tonnerre et, à l'en croire, on l'y reçut comme un héros — ou une héroïne. Si sa demeure était en ruines, s'il n'y avait plus « que les portes et les fenêtres et la rivière d'Armançon dans ses jardins », il jouissait de « l'amitié pure que ses compatriotes tant de la ville que des campagnes voisines, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, ont bien voulu lui témoigner ».

En 1779, « la chevalière » a décidément repris ses habits d'homme... et ses intrigues. Aussi, le 20 mars une lettre de cachet l'envoie passer un mois au château de Dijon. Le curé doyen de Saint-Jean, l'abbé Pioret, et de nombreux visiteurs voulurent *la* voir; mais la consigne la plus impitoyable les empêcha d'entrer. Cette consigne ne tarda pas à s'adoucir « et une semaine s'était à peine écoulée que d'Eon put non seulement recevoir dans sa cellule les notabilités dijonnaises et les nombreux curieux qui sollicitaient une audience, mais même offrir la soupe en très petit comité[1] ». La soupe, et des « truites, écrevisses, poulardes, bécasses et bécassines, arrosées d'un vénérable Clos-Vougeot que lui présentait le sieur Gaudelet, aubergiste-traiteur du château ».

De cette bastille assez clémente et fort plantureuse, d'Eon sortit pour être exilé*e* dans ses terres. Vergennes *la* plaignait; l'évêque de Mâcon remontrait habilement aux ministres que la présence de la « chevalière » faisait « trop grande sensation » à Dijon. Il ou elle alla réparer sa maison de Tonnerre, soigner ses vignes, dont il réservait les plus fins produits pour ses anciens protecteurs : « J'ai reçu, Mademoiselle, lui écrivait la comtesse de

1. Homberg et Jousselin, p. 262.

Digitized by Google

Broglie, les 65 bouteilles de vin de Tonnerre que votre lettre annonçait... ». Nous croyons sans peine qu'il était bon.

Mais la « chevalière » eut bien vite assez de mener la vie d'une « vieille demoiselle de qualité ». Ne s'avisa-t-elle pas de vouloir mettre son épée au service des *insurgents* américains ? Le ministère s'y opposa, mais une frégate de 44 canons fut construite à Granville sous le nom de la *Chevalière-d'Eon*.

Force lui est de rester à Tonnerre, de voisiner chez les d'Ailly, chez les de Lespinasse, à Ancy-le-Franc chez les Louvois. De Joigny, les officiers de dragons viennent visiter leur illustre camarade. Enfin « la chevalière » est admise, malgré son sexe prétendu, dans la loge tonnerroise des Neuf-Sœurs, où elle avait « une place marquée comme maçon, comme littérateur, comme faisant la gloire de votre sexe après avoir fait tant d'honneur au nôtre. Il n'appartenait qu'à mademoiselle d'Eon de franchir la barrière qui interdit l'accès de nos travaux à la plus belle moitié du monde ». Cependant le prieur de Chablis chantait en vers latins :

« ... Deon, notissima virgo,
Tornodorensis honor gentis, splendorque suorum... ».

De vieilles dettes rappelèrent à Londres, en 1785, le singulier personnage. C'est là qu'il mourut, en 1810. Il est curieux que les auteurs de la piquante étude à laquelle nous avons emprunté ce qui précède n'aient pas cherché dans nos archives bourguignonnes la trace des aventures de ce Bourguignon peu banal. Avis à nos érudits !

***

Ce même château de Dijon, qui abrita l'énigmatique chevalier d'Eon, servit aussi d'asile au bouillant Mirabeau.

Digitized by Google

La belle Marie-Thérèse-Sophie de Monnier était Dijonnaise[1]. Fille de Gilles-Germain Richard de Ruffey et d'Anne-Claude de la Forest, elle était née, en 1754, dans l'hôtel qui porte aujourd'hui le n° 33 de la rue Berbisey, au coin de la rue du Chaignot, et où se réunissaient les débris de la Société littéraire fondée par le président Bouhier. Un de ses frères était président au Parlement de Bourgogne, un autre président à la Chambre des comptes de Dijon, et elle fut élevée au couvent de Salles, près de Vitteaux.

Son père fut un des bienfaiteurs de notre Jardin botanique, et fit don de son riche médaillier à l'Académie de Dijon.

Sophie avait failli épouser Buffon. Elle devint, pour son malheur, la femme d'un vieux président honoraire de la Chambre des comptes de Dôle. Ce n'est pas à Dijon, c'est à Pontarlier que Mirabeau la vit. Mais c'est à Dijon qu'il vint la rejoindre, au cours d'un voyage qu'elle fit dans cette ville en 1776. « Te souviens-tu, lui écrivait-elle quelques mois plus tard, combien nous fûmes troublés quand nous nous revîmes à la Comédie, à Dijon, pour la première fois ? » C'est dans cette ville, à la *Perspective*[2], que les deux amoureux allaient, le soir, échanger leurs serments. Enfin c'est du château de Dijon que Mirabeau s'évada pour gagner les Verrières, où Sophie ne devait pas tarder à aller se jeter dans ses bras. Ainsi commença l'idylle qui devait finir comme une tragédie. Jamais plus l'infortunée ne devait revoir la ville où son cœur s'était ouvert à l'amour.

*
* *

Le tome III des *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Oratoire* (les Pères qui ont vécu sous le P. Senault),

1. Paul Cottin. *Sophie de Monnier et Mirabeau, d'après leur correspondance secrète inédite*. 3 portraits. Paris, Plon, 1903.

2. M. Chabeuf (voy. Cottin, p. 47, n. 1) pense qu'il s'agit du Vauxhall, démoli en 1839, sur le « *beau mur*, plus tard rempart de Tivoli. »

Digitized by Google

écrits par Louis Batterel et publiés par MM. Ingold et Bonnardet[1], contient une notice sur le P. Masson, qui était de Beaune. Le P. François de Clugny, né à Aigues-Mortes, était aussi d'origine beaunoise et c'est au collège de l'Oratoire de Beaune qu'il fit ses études. Depuis 1665 il vécut à Dijon, et « jusqu'à sa mort cette ville a été le théâtre de ses travaux et de ses vertus apostoliques ». Le prince et la princesse de Conti, allant aux eaux de Sainte-Reine, vinrent voir sa mère aux Carmélites de Beaune ; ils auraient voulu faire de François, qui se trouvait ce jour-là au couvent, un évêque; mais l'humble oratorien se cacha pendant 24 heures dans le réduit à charbon, et n'en sortit qu'après le départ de leurs Altesses. Il paraît que son enseignement et sa prédication eurent à Dijon le plus grand succès « Tout ce qu'il y avait de gens de condition à Dijon courait à ses catéchismes comme le peuple » et « il avait passé comme en proverbe à Dijon qu'aller au P. de Clugny et se convertir sincèrement n'étaient qu'une même chose ». Les jésuites l'ont accusé de pencher vers le quiétisme. « En vérité, s'écrie le bon Batterel, il n'y a qu'un jésuite capable de faire une pareille imputation à un auteur qui s'attache *ex professo*... à combattre le quiétisme comme ayant cours alors dans Dijon. » *Alors* veut dire ici vers 1687.

***

M. Paul Ardascheff, avant de nous donner la traduction de son livre écrit en russe sur *Les intendants de province sous Louis XVI*, en publie d'abord les pièces justificatives[2]. C'est un dossier de 600 pièces, extraites de nos Archives nationales et départementales, spécialement des archives des anciens pays d'Etats. Aussi M. Ardascheff a-t-il travaillé en Bourgogne, surtout à Dijon, et aussi à Mâcon et

1. Paris, Picard 1904.
2. Youriev (Dorpat), 1904, in-8°, XI-564 p.

Digitized by Google

à Bourg. Nous relevons parmi ses documents : une lettre d'Amelot du Chaillou (1785) sur le règlement des chemins finerots ; la destitution (4 juillet 1781, n° 43) par les Elus généraux du maire de Beaune et subdélégué, de Maufou ; les querelles de Chaillou et du Parlement (n°s 81, 99, 100) ; l'approvisionnement de Dijon en farines (n°s 164[1], 242, 256, 257) ; les débuts de la Révolution à Dijon et dans la province (n°s 299-307, 309-312, 320, 460, 497, 541-543).

***

Parmi les travaux qu'a suscités l'inauguration de la statue de Spuller, signalons la brochure de M. Raphaël Elie, curé-doyen de Sombernon, *Eugène Spuller et ses études d'histoire religieuse*[2]. M. Elie, avec une entière impartialité, montre la persistance chez Spuller du goût pour les études d'histoire religieuse. Il ne cherche pas à tirer Spuller, « ce véritable apôtre de l'idée laïque », du côté où celui-ci ne penchait point. Spuller étudiait les phénomènes religieux du dehors, avec l'intérêt sympathique d'un homme à qui toute expression sincère du génie humain paraît respectable. « Spuller ne haïssait pas l'idée chrétienne ; il était seulement l'adversaire de ses manifestations extérieures, de son action politique et sociale. » — M. Elie ramène à sa juste mesure le mot, qui suscita tant d'orages, sur « l'Esprit nouveau ». Spuller, d'après lui, n'a pas « renié son passé et préconisé un retour en arrière... En somme, il restait fidèle aux principes qui avaient gouverné toute sa vie ».

***

MM. Augustin Cochin et Ch. Charpentier, auteurs de

1. Arch. Nat. H 200, 2 (2 nov. 1784).
2. Dijon, R. Pillu, 1904 (extr. du *Bulletin... du diocèse de Dijon)*, 15 p.

Digitized by Google

La campagne électorale en Bourgogne [1], ont voulu jouer une double gageure.

En premier lieu, ils ont cru pouvoir traiter ce sujet sans sortir de Paris, en se contentant de consulter d'une part la correspondance de l'intendant et du commandant de la province, de l'autre les requêtes envoyées à Versailles, soit par le Tiers soit par la noblesse de Bourgogne, de novembre 1788 à mars 1789. « Il est certain, avouent-ils dans une note, qu'on aurait pu compléter utilement ce travail aux archives municipales de Dijon, Chalon, Autun et *d'autres villes encore*, et *aussi* aux archives de la Côte-d'Or ». Nous le croyons sans peine [2].

L'autre prétention de nos deux historiens est plus originale. — Qu'est-ce, à les en croire, que la Révolution? L'aboutissement fatal, disait Tocqueville, de la centralisation de l'ancien régime? Le sublime réveil, pour parler comme Michelet, du sentiment de la Justice? Le mélange détonant qui résulte, d'après Taine, de la combinaison de l'esprit classique et de la misère? Rien de tout cela : la Révolution française, MM. Cochin et Charpentier le savent de source sûre, c'est une *conspiration de l'ordre des avocats*, aidés de quelques médecins.

Vous ne vous en doutiez pas, et pourtant cela est. Vous étiez frappés du caractère spontané des évènements révolutionnaires. Erreur. « Il y avait un complot ». A Dijon, c'est « un groupe d'une vingtaine de personnes » qui est l'âme de ce complot; « il se compose de médecins, de chirurgiens, d'hommes de loi surtout, avocats, procureurs, notaires, *tous petits bourgeois obscurs*... » Fallait-il que le Tiers, pour présenter ses revendications, allât quérir des fils de croisés?

C'est la « cabale », ce sont les « meneurs » qui font tout. Les assemblées du Tiers? pure comédie. Les votes des

1. Paris, Champion (1904). In-8, 53 p. (extrait de l'*Action française*).
2. Rien qu'à feuilleter la *Bibliographie* de Milsand ou les Inventaires des Archives, on en sera convaincu.

corporations? ils sont truqués d'avance par les « avocats de Dijon ». Ceux-ci transmettent « le mot d'ordre » à des groupes semblables « d'avocats et de médecins, dans une quinzaine de villes de Bourgogne ».

Il est vrai que, de cette superbe conspiration, les documents ne disent rien. Mais ce silence n'est-il pas une preuve éclatante de la réalité du complot? Car « c'est justement ce que les procès-verbaux d'assemblées et les factums qu'elles envoyaient au roi, *notre unique source de renseignements*, devaient taire avec le plus de soin[1] ». Ils se taisent, donc ils avouent. Et c'est ce parti des « robins » qui, après s'être débarrassé des parlementaires, se débarrassera des feuillants, de Mirabeau, et « ainsi de proche en proche jusqu'à l'avènement de la Terreur ». La Révolution, c'est lui.

Ce parti révèle « un admirable esprit de conduite... Il agit toujours par calcul, jamais par instinct ». Il arrive à gagner même les curés !

Parlons sérieusement. — MM. Cochin et Charpentier sont partis d'un fait vrai : à savoir que les gens de basoche formaient en grande partie l'élite cultivée du Tiers Etat; que, dans les assemblées de villes ou de village, ils ont souvent tenu la plume, pris la parole, mis en forme et en beau langage les réclamations des illettrés. En quoi ces réclamations en deviennent-elles moins sincères, moins spontanées? Les avocats de Beaune ou d'Arnay se mettent en rapports avec ceux de Dijon, essaient de faire voter les textes votés à Dijon. Quoi d'étonnant si les maux dont on souffre à Beaune, on en souffre aussi à Dijon ? Où voyez-vous là ce plan concerté, ce « complot » qui va se poursuivre pendant dix années consécutives?

Mais le pis, d'après nos auteurs, c'est que cette Révolution, ainsi machinée par l'ordre des avocats, elle n'était aucunement nécessaire. Les plaintes des curés à portion

1. Ailleurs, p. 52 : « Que savons-nous du parti lui-même et de sa campagne? d'abord et surtout, *qu'il l'a dissimulée...* »

Digitized by Google

congrue ? Elles sont très exagérées. La corvée ? elle se paie en argent. La milice et le logement des gens de guerre ? ce sont des charges « légères ». Quant aux droits féodaux, il n'en est pas question.

Si MM. Cochin et Charpentier avaient pris la peine de feuilleter nos archives bourguignonnes, ils auraient peut-être changé d'avis. Prenons les cahiers d'un seul bailliage, celui de Saulieu [1].

Nous y voyons que si la corvée royale se paie souvent [2] en argent, il n'en est pas de même des corvées seigneuriales, et qu'en général les droits seigneuriaux sont très lourds [3]. N'oublions pas d'ailleurs que là où la corvée a été remplacée par 1/12 ajouté à la taille, « le Clergé et la Noblesse, qui en retirent presque toute l'utilité et l'agrément, n'y contribuent en rien ». Aussi le Tiers de Précy-sous-Thil demande-t-il que les corvées soient abolies et qu'on répartisse « sur les trois ordres un impôt réuni à celui des autres subsides, toujours à raison des propriétés ».

MM. Cochin et Charpentier trouvent la milice une charge « légère ». A leur aise ! Si légère, qu'en Lorraine [4]

1. Le dépouillement de ces cahiers (Arch. communales de Saulieu, B[2] 234) m'est communiqué par un de mes élèves, M. Patoz.

2. Pas toujours. A Ménessaire, les paysans demandent « que la noblesse et le clergé soulagent le malheureux Tiers-Etats en concourant aux corvées publiques ; personne ne peut plus facilement faire travailler sur les grands chemins que la noblesse et le clergé ; ce sont eux seuls qui ont à leur commandement des gens et des bêtes ».

3. Viç-sous-Thil : « Les 3/4 du nombre de nos habitants sont hors d'état de supporter les charges publiques, encore moins de faire des corvées de bras, de charrues, de fauchaison, de moisson, que M. le marquis de Damas exige de nous ; avec une taille seigneuriale de la somme de 131 livres en boisseau de seigle ». Les droits féodaux (comme l'a montré M. Sagnac dans sa thèse latine) s'accroissent au lieu de se restreindre à la veille de la Révolution. A Savilly on se plaint de la banalité du moulin. Depuis 1770, le seigneur a supprimé le droit immémorial des habitants d'aller prendre du bois mort, mais il leur fait toujours payer la redevance de deux mesures d'avoine qui représentait ce droit. A Villiers, droit de colombier.

4. P. Boyé, *La milice en Lorraine au XVIII[e] siècle*, 1904.

Digitized by Google

on faisait tout pour s'y soustraire : on se mettait domestique, on se mariait prématurément, on s'engageait dans l'armée régulière, enfin on s'exilait : « les paroisses se vidaient d'hommes ». Quand on ne pouvait employer aucun de ces moyens, on recourait à des recettes de sorcier pour se couvrir le corps d'ulcères, on simulait des infirmités. Les choses ne paraissent pas avoir été très différentes en Bourgogne [1].

Si MM. Cochin et Charpentier avaient lu quelques cahiers de paroisses, ils croiraient peut-être moins inutile le morcellement de la propriété opéré, quoiqu'on en dise, par la Révolution. Ils sauraient qu'à la Motte-Ternant, « dans un sol très médiocre », le finage est possédé moitié par le seigneur; un prieuré, un fief, deux gros domaines (dont un aux minimes de Semur), plusieurs autres domaines « appartenant à différents bourgeois et particuliers, tous forains », couvrent les trois quarts de l'autre moitié, ce qui ne laisse guère que un dizième aux habitants. A Soussey, sur 120 habitants « tenant feu », il n'y a que « 17 laboureurs », dont trois seulement peuvent être qualifiés de « laboureurs propriétaires [2] ». Croit-on vraiment que ces doléances précises soient des inventions d'avocats? Ne saisit-on pas au contraire ici l'expression directe des vœux de la démocratie rurale?

La brochure de MM. Cochin et Charpentier repose sur trop peu de documents, elle est écrite avec trop peu de critique, elle est trop visiblement dépourvue d'impartialité pour que sa lecture nous fasse abandonner l'opinion

1. Villiers : « Qu'il n'y ait plus de milice qu'en temps de guerre. Que les domestiques des nobles et ecclésiastiques n'y soient plus exempts. Qu'elles ne soient plus levées comme par le passé... » Ménessaire, mêmes demandes. Ogny demande qu'il soit sursis aux tirages pendant 5 ou 6 ans.

2. « La moitié du surplus ne possèdent ni fonds ni chaumière et sont pour la plupart réduits à la mendicité ». Admettons, si l'on veut, qu'il y ait dans les cahiers quelque exagération; il y reste beaucoup de vrai.

Digitized by Google

que la Révolution française, en Bourgogne comme ailleurs, fut avant tout une révolution paysanne[1]

Henri HAUSER.

1. MM. C. et Ch. triomphent du petit nombre des assistants aux assemblées du Tiers : « 160 à Beaune, ... 24 à Vitteaux, 51, *du moins ayant signé*. à Bourbon-Lancy ». Mais le nombre des signatures est-il un indice de celui des assistants? A Saint-Germain de Maudéon, nous avons les noms de 32 membres « formant la plus *grande partie* de l'assemblée ». Or il n'y a que 6 signatures.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES MODES
OSTENSIFS
DE L'AMOUR-PROPRE
ORGUEIL ET VANITÉ

PAR

L. GÉRARD-VARET

Les anciens n'ont pas connu la division, traditionnelle parmi nous, des sentiments en deux classes opposées, d'une part les sentiments personnels, d'autre part les sentiments désintéressés, l'égoïsme et l'altruisme : c'est la conscience moderne qui, imprégnée d'ascétisme chrétien, a façonné ce contraste. Les sentiments altruistes s'offrent avec un caractère d'excellence qui les préserve de la critique. Sans doute tous ne se valent pas et tous sont susceptibles de déformation ; mais tous à des degrés divers expriment le bien et ils ont un rôle dans la vie morale ; c'est affaire d'équilibre et de discipline. En revanche les sentiments personnels ne récoltent que défiance et hostilité ; ils recèlent un commun principe de perversion, un ferment destructeur ; ils sont les divers aspects du mal. De là, parmi les moralistes, un parti pris de les dénoncer, de les poursuivre, de les traquer. On a fait mieux : on les a vus tapis au sein des tendances même les plus généreuses, on a suivi leurs détours, déjoué leurs ruses ; partout on a, avec La Rochefoucauld, retrouvé le même ennemi prompt aux métamorphoses, le moi, le haïssable moi, fantôme obstiné, éternel revenant.

Une telle attitude a produit des résultats curieux : en

Digitized by Google

un sens, elle a aiguisé l'esprit d'observation ; d'abord elle appris à juger les solennelles apparences de vertu, les façades de renoncement. De plus elle a, jusque dans les actes méritants, jusque dans les sincères tentatives vers le bien, démêlé et suivi quelque trame subtile d'amour-propre. Mais d'un autre côté, en dénonçant l'amour de soi, elle a eu en vue un type uniforme et immuable ; elle a englobé en sa confuse unité des tendances multiples et diverses : elle a préparé toutes les méprises. Le regard qu'avec elle on jette sur les choses de l'âme est tout ensemble perçant et débile.

L'éducation veut une position tout autre. Les ressorts de la volonté ne se laissent pas manier sans une connaissance précise de leur métal et une mesure exacte de leur résistance. L'analyse méthodique des caractères distinctifs doit remplacer la chasse vagabonde aux ressemblances. L'amour de soi est en effet un genre qui enveloppe des espèces distinctes avec des propriétés distinctes. Le classement de ces espèces, la détermination de leurs formes et de leurs causes seraient un précieux appoint à l'éducation morale. C'est un échantillon de cette méthode que nous présentons dans cette étude sur l'amour-propre et ses deux modes « ostensifs », la vanité et l'orgueil.

I

Dans la langue du XVIIᵉ siècle, amour-propre est synonyme d'amour de soi, d'égoïsme. De notre temps sa signification s'est resserrée : il est surtout le souci de ne pas déchoir dans l'opinion d'autrui. Et autrui, ce n'est pas tel ou tel homme indifféremment, encore moins la totalité des hommes vivants ; c'est la société où nous vivons, c'est la communauté de traditions et de sentiments qui compose notre atmosphère morale et hors de laquelle nous ne pouvons plus vivre ; c'est par exemple l'obligation de faire bonne figure dans le danger, ou bien de tenir les

Digitized by Google

engagements pris, ou encore de se montrer libéral. Par là l'amour-propre s'oppose à l'égoïsme, bien loin de se confondre avec lui. L'égoïsme, c'est la préoccupation exclusive de soi, la considération de son propre et unique bonheur. Tantôt il veut le maximum de jouissance avec le minimum de peine, et alors il se tourne en paresse et en intempérance ; tantôt il accepte la dure loi du travail dans un esprit d'âpre bénéfice : il est lâcheté ou il est avarice. Il est encore l'un et l'autre, capable en outre d'élégance et de savoir-vivre ; c'est alors « l'arriviste » de notre temps, le Julien Dartot d'Estaunié. L'amour-propre au contraire nous excite à dominer nos secrètes faiblesses, il nous façonne à la crânerie, il ouvre les mains qui d'elles-mêmes seraient restées fermées ; d'un homme qui gravitait sur soi il fait un homme qui gravite vers autrui. L'égoïsme est un phénomène biologique ; son triomphe, c'est le triomphe de la bestialité et de l'instinct ; l'amour-propre est un phénomène social : son règne est le règne de la vie en commun, de la vraie vie humaine. Cette opposition n'avait pas échappé à J.-J. Rousseau ; c'était pour lui l'opposition de l'état de nature et de la société civile. « Le sauvage vit en lui-même, disait-il ; l'homme « sociable, toujours hors de lui, ne sait vivre que dans « l'opinion d'autrui. » (Discours sur les origines de l'Inégalité.) Mais ce qui était selon lui une critique est pour nous un éloge. L'amour-propre est en effet une lutte contre l'égoïsme ; il se hausse à la tempérance, au courage, à la bonne foi, à la bienveillance. Sans doute les motifs prêtent à la discussion ; il y a des vertus plus hautes et plus pures. Mais n'est-ce pas déjà quelque chose qu'une volonté roidie par le souci de sa réputation contre les misères de l'instinct ? Si l'égoïsme est un principe d'inertie ou d'isolement, l'amour-propre est un principe d'élan et d'union.

Bacon recommandait l'étude des faits « ostensifs », des « coups de lumière », ceux où la propriété cherchée apparaît dans tout son éclat. L'amour-propre a ses formes

Digitized by Google

ostensives que l'on confond volontiers, qui pourtant se distinguent, la vanité et l'orgueil : nous allons les examiner successivement.

II

I. — La vanité, avant d'être un trait de caractère, est un mode des choses ; de toutes choses, selon les âmes désabusées. « Vanité des vanités, tout est vanité. » Suivant d'autres, elle se rencontre chez quelques-unes, non pas en toutes. Les unes en effet ont une valeur vraie ; leurs avantages sont solides, leurs joies élevées. C'est le cas, pour l'auteur de l'Imitation ou pour un Bossuet, de l'amour de Dieu, de la vie spirituelle, de la charité et du renoncement, de l'humilité. Au contraire, les biens du monde, santé, richesse, beauté, gloire, sont choses illusoires et vaines ; vaines aussi les tendresses de cœur, les inquiétudes qui nous attachent aux créatures ; vaines les pensées curieuses. La plus vaine de toutes, c'est le sentiment générateur, l'acte de s'attribuer à soi-même quelque valeur, c'est l'orgueil. Le Bien, c'est la méditation de notre néant ; l'orgueil est le vice fondamental, la première et suprême vanité. Par là il marque la transition du premier sens au second : la vanité est maintenant un trait de caractère ; elle était d'abord une vue de l'esprit sur les choses, elle devient une vue de l'esprit sur lui-même.

M. Thomas (Education des Sentiments, XIV, p. 139) définit la vanité : « Une préoccupation inquiète de se « faire valoir pour les petites choses et de se glorifier « même des avantages les plus frivoles. » La définition, sans être mauvaise, n'est pourtant pas irréprochable. Il y a des vanités qui se fixent sur des choses enviées et rares : Cicéron était très vaniteux de son génie oratoire, le maréchal de Villars l'était de son génie militaire, et, quoi qu'en pensent les mystiques, ce sont là des dons considérables. Une légère retouche écarterait toute cri-

Digitized by Google

tique ; la vanité est une préoccupation inquiète de se faire valoir, *au besoin* pour les petites choses. Elle va plus loin que l'amour-propre ; celui-ci est le souci de s'assurer à l'occasion l'approbation d'autrui ; celle-là est le souci de préparer à cette approbation les occasions favorables ; elle veut être le point de mire des curiosités, le sujet favori des conversations. L'amour-propre songe à autrui, la vanité veut qu'autrui songe à elle-même.

N'est-ce pas là, dira-t-on, le désir de la gloire, l'ambition ? Il y a une différence : l'ambition ne rêve pas seulement d'occuper les imaginations, elle rêve aussi et surtout d'agir. L'ambitieux est un remueur d'hommes, un excitateur de volontés, il est initiateur, il crée. Le vaniteux a un but moins élevé : il veut simplement qu'on s'occupe de lui, et à cet effet il arrange ses projets, ses démarches, ses propos ; il n'agit pas, il s'agite. « L'on juge en le voyant, « dit La Bruyère de Ménippe, qu'il n'est occupé que de sa « personne, qu'il sait que tout lui sied bien et que sa pa- « rure est assortie, qu'il croit que tous les yeux sont « ouverts sur lui, *et que les hommes se relaient pour le « contempler.* » Le choix des moyens est en soi indifférent ; ils seront grands ou petits suivant les cas. On peut en distinguer de trois sortes, susceptibles de se mêler à doses diverses. Il y a d'abord le métier : dans tout métier, même le plus humble, il entre une part de force ou d'adresse, un élément d'art : le cocher a son coup de fouet, le tailleur son coup de ciseau ; l'un comme l'autre a ainsi un moyen d'imposer son nom et sa personne à son milieu. Milieu modeste sans doute ; qu'importe ! C'est celui où l'on vit, c'est la parcelle d'humanité à laquelle on est fixé, et on s'en contente. On ne s'étonne pas d'être inconnu de ceux qui nous sont inconnus. « Nous sommes si présomp- « tueux que nous voudrions être connus de toute la terre, « et même des gens qui viendront quand nous ne serons « plus ; et nous sommes si vains que l'estime de cinq ou « six personnes qui nous environnent nous amuse et « nous contente. » (Pascal, Ed. Havet, II 5, p. 27.) Mais

Digitized by Google

aussi combien les métiers qui mettent leur homme en évidence, qui le posent face à face avec le grand public, n'exaltent-ils pas les puissances d'amour-propre ! Romanciers, journalistes, orateurs vivent des applaudissements et vivent pour les applaudissements. La vanité des gens de lettres est connue, celle des comédiens la dépasse encore. L'écrivain a son idée, idée dramatique, idée romanesque, qui cherche sa forme ; il se donne à elle, s'absorbe et s'oublie dans son effort créateur. Le comédien n'a pas cette occasion de se perdre lui-même de vue. A-t-il un personnage à faire revivre, tout son art est un art de se mettre en scène, tout son jeu est un étalage de ses gestes, de ses attitudes, de ses intonations ; plus il se transforme, plus il s'affirme. Une autre raison s'ajoute à la première : non seulement il joue sous le regard ardent d'une foule enfiévrée, ce qui est pareillement le cas de l'orateur ; mais avec lui, en face de lui, camarades, rivales de gloire souvent, des femmes jouent en même temps ; et la présence active de la femme est pour l'homme un nouveau ferment de vanité, un irrésistible aiguillon.

Le métier n'est pas le seul facteur ; la personne même avec ses dons naturels soigneusement entretenus, habilement rehaussés, en est un autre, mal porté par l'homme en qui il s'appelle fatuité, mieux accepté chez la femme en qui il est coquetterie.

Si ces divers procédés manquent leur effet, une ressource reste, à la portée de tous. Le meilleur moyen de faire parler de soi, c'est de commencer ; vanité, c'est se vanter. Montesquieu (Lettres Persanes L) a donné un joli spécimen du genre : « Il y a quelques jours qu'un homme de ce caractère nous accabla pendant deux heures de lui, de son mérite et de ses talents ; mais comme il n'y a point de mouvement perpétuel dans le monde, il cessa de parler. La conversation nous revint donc et nous la prîmes. Un homme qui paraissait assez chagrin commença par se plaindre de l'ennui répandu dans les conversations. — « Quoi ! toujours des sots qui se peignent et qui ramènent

Digitized by Google

tout à eux ! » — « Vous avez raison, reprit brusquement notre discoureur : il n'y a qu'à faire comme moi ; je ne me loue jamais ; j'ai du bien, de la naissance, je fais de la dépense ; mes amis disent que j'ai quelque esprit, mais je ne parle jamais de tout cela ; si j'ai quelques bonnes qualités, celle dont je fais le plus de cas, c'est ma modestie. »

C'est là un grossissement qui est aussi une exception. Dans la vie courante, la vanité est plus discrète parce qu'elle est plus habile. Elle sent qu'elle rôde sans cesse aux frontières du ridicule et elle se tient sur ses gardes. A-t-elle à sa disposition une intelligence éveillée, alors elle se fait discrète, elle s'enveloppe de réserve. En retour, dans la société, elle se dépense en ruses incessantes, elle dirige les conversations qu'elle ramène après de longs détours à elle-même, et elle boit d'un air effarouché délicieusement éloges et flatteries. Celui-là est un artiste à sa manière, qui s'assure à la fois une réputation de modestie et l'ivresse des louanges.

II. — Un penchant aussi profond ne peut tenir qu'à des causes elles-mêmes profondes. Il y a en premier lieu le tempérament intellectuel. Une intelligence virile est le concours de deux facteurs qui se contrebalancent : d'abord une certaine richesse d'imagination, c'est-à-dire l'aptitude aux impressions hautes en couleurs et chaudes, qui se prolongent dans la mémoire en images tenaces et vives. Seule, cette faculté assurerait le règne de la sensation ; appauvrie, elle est dans l'animal le règne de l'instinct. Avec elle les qualités les plus tapageuses sont les qualités les plus importantes ; la couleur dans les objets, la lumière dans le monde sont les agents souverains ; l'apparence est maîtresse. Or la première apparence qui nous frappe, la plus résistante aussi, la plus fidèle, la plus aimée, n'est-ce pas en chacun de nous notre propre personne, n'est-ce pas notre existence qui se pose comme le centre des choses, comme la raison d'être du monde, comme la suprême réalité ? L'autre facteur au contraire vise à remettre les

Digitized by Google

choses à leur place; c'est la Réflexion, c'est le besoin d'examiner nos impressions, de peser leur valeur, de les *juger*. Le jugement est un affranchissement, il dissipe les illusions de la sensation; celle-ci s'érigeait en principe de vérité, il la ramène au rôle de signe et d'instrument d'action. Il voit les choses non plus d'après nous-mêmes, mais en elles-mêmes; c'est un déplacement total de perspective. De là des changements profonds dans la hiérarchie des êtres; ce que l'imagination élevait, il l'abaisse, et il relève ce qu'elle dédaignait. Par exemple il reconnaît la place très petite que nous tenons dans la société; puis, aidé d'informations scientifiques, il retrouve la place, très petite aussi, de la Terre, mère des dieux et des hommes selon les anciens, et selon les modernes bulle de boue dans l'infini.

Ces deux facteurs ne se retrouvent pas en tout homme nécessairement au même degré. L'un et l'autre font-ils défaut, c'est l'inintelligence brute, l'épaisse nuit de la routine. Le premier en revanche s'observe-t-il sans le second, c'est une nature vive et légère, brillante peut-être, mais frêle et à la merci de ses impressions, c'est la vanité toute puissante. La vanité est donc une faiblesse de juger. Ne sait-on pas en effet que les esprits vigoureux, les caractères trempés, c'est-à-dire les hommes de ferme jugement ignorent les misères de la vanité, ou les surmontent s'ils les éprouvent? C'est elle au contraire qui domine chez ceux que leurs impulsions mènent, enfants en quête de flatteries, sauvages avides de clinquant, criminels affamés de réclame.

Les autres causes sont sociales; deux surtout méritent d'être signalées. La première est la famille, telle du moins que les mœurs en France la font. La famille en effet enveloppe d'une atmosphère de réserve et de modestie l'enfant qui grandit au milieu de nombreux frères et sœurs. Tous sont égaux sous une même direction bienveillante du père, dans un même dévoûment de la mère; de plus, les parents chargés d'enfants sont chargés de soins graves

Digitized by Google

et de hautes responsabilités. Les grandes familles sont les grandes écoles d'énergie et de sérieux. Les petites sont des foyers moins sains; trop souvent l'enfant unique se sent auprès de ses parents l'objet de toutes leurs pensées; il grandit dans l'opinion que les choses se disposent pour son usage, les gens pour ses désirs, et que le monde guette l'heure de l'acclamer. Ceux qui ont fait de lui leur idole ont fait aussi de lui sa propre idole.

Une seconde cause renforce la précédente : la France n'est pas seulement le pays des familles rares, il est aussi le pays d'aimable société, de vie mondaine. Réparties promptes, fines ironies, causerie ailée, autant de promesses de succès dans les salons, hostiles en revanche aux fortes poussées du sentiment et aux échappées aventureuses de la pensée. Le trait piquant et léger, spirituel et superficiel, est marque souveraine de distinction. Et puis il y a tant de grâce dans les regards qui approuvent, tant de charme dans les sourires qui encouragent! Est-il nécessaire de rappeler d'autres coutumes qui inclinent dans le même sens, insignes et décorations, compositions et classements, distributions de prix à grand orchestre? Sociabilité jaillissante, vanité rayonnante, ceci est la rançon de cela, et l'une et l'autre caractérisent le Français.

III. — Le contenu et les causes décident des effets. L'effet fondamental de la vanité est de mettre l'homme en désaccord avec lui-même; sans cesse elle le tiraille en un sens opposé à ses instincts. Elle le présente sous un jour autre que le jour véritable, elle dérobe les petites faiblesses et grossit les qualités, elle est une pose perpétuelle. L'artifice qu'elle implique a d'ailleurs du bon : par elle une nature portée à l'indolence se plie à la loi du travail: par elle aussi la peur a honte d'elle-même, et, fouettée par l'exemple, elle se domine, se dépasse, se tourne en bravoure. Par elle enfin l'égoïsme ou même simplement l'indifférence revêt un masque de générosité. C'est le cas dans La Bruyère de ces époux qui, sans affection

Digitized by Google

vraie, mais dans une intention de gloriole mondaine, se soignent dans une maladie dangereuse et y succombent. La vanité n'est ni l'honneur ni l'abnégation; elle en est au besoin le substitut, et si elle ne s'impose point à l'estime, elle s'impose du moins à l'indulgence.

Mais les avantages n'effacent pas les inconvénients. Elle se résigne au travail sans l'aimer; aussi se détourne-t-elle des besognes utiles et obscures pour s'orienter vers les rôles tapageurs ; elle fait des professions deux classes, celles qu'on honore et celles qu'on dédaigne. Il y a plus : dans la fonction qu'elle a choisie, elle contrarie la réflexion, son ennemie intime ; incapable d'approfondir les questions, elle reste à la surface où elle se démène pour la galerie, elle se tient aux remarques faciles et coquettes, elle arrange des guirlandes de gestes, des dentelles de mots, elle s'agite en écume et en mousse. Jusque dans les sentiments les plus hauts elle glisse son ferment corrupteur. Elle fait de la charité une ostentation, elle éteint dans le patriotisme la flamme du sacrifice et elle le ravale en un vulgaire souci de réclame. A la guerre, elle souffle aux chefs des inspirations funestes, elle les détourne d'actions utiles et sans gloire pour les jeter dans des aventures stériles et bruyantes. Elle gâte enfin les plus intimes affections et déshonore les grandes épreuves de la vie. On connaît le Delobelle de Daudet au lit de mort de son enfant, préoccupé encore de ses attitudes. Le vaniteux trouve à ses deuils un charme secret, il sent les bienveillances et les regards fixés sur lui, et il en jouit, le malheureux! Il ignore les grandes détresses de l'âme, les plaies qui ne se referment plus, les solitudes désespérées et silencieuses : comme son esprit son cœur est tout en façade.

L'incohérence ne remplit pas seulement sa vie intérieure, elle remplit aussi sa vie extérieure, ses rapports sociaux. Le vaniteux, toujours en contemplation devant lui-même, en même temps s'empresse auprès des hommes. Aimant la louange, il aime ceux qui la distribuent;

Digitized by Google

il va à eux avec sa sociabilité indiscrète et loquace. Bien entendu il parle ou fait parler de lui-même et de ses œuvres ; foncièrement indifférent aux autres, il s'expose à des ignorances ou à des méprises de toutes sortes; il lui arrive, dans le naïf étalage de son moi, de blesser sans le vouloir, sans le savoir. Mais en même temps il a le souci de plaire et il se met en frais d'offres et de prévenances. Sans doute les dévoûments discrets et profonds ne sont point son fait; pourtant il se dépense en démarches, au besoin il néglige les intérêts de ses proches au profit d'étrangers dont il souhaite le suffrage. Mesurant les autres à son aune, il les comble de flatteries; avec les gens en place et influents il a l'hyperbole variée, il est tout miel et tout encens : le vaniteux a l'étoffe d'un courtisan. C'est dire qu'il ne répugne point au mensonge, en même temps bavard et dissimulé. Il recule devant les vérités pénibles aux amours-propres ; par crainte de s'aliéner des sympathies, il se réfugie dans des éloges contraires à ses sentiments intimes. D'une autre manière encore il manque à la sincérité : l'obsession de plaire lui arrache toutes les promesses, et l'impossibilité de les tenir l'expose par la suite au reproche de fausseté.

Familier avec ses pareils, jovial avec les humbles, prosterné devant les puissants, il découvre une nouvelle contradiction de sa nature, capable de se glorifier sans raison et de s'humilier sans mesure. Les circonstances font-elles de lui un chef, dès lors elles l'exposent à toutes les embûches. Incapable de sortir de lui-même, il est mauvais observateur et il ignore les hommes qu'il a à diriger. Ses flatteurs ont tous les mérites, les indifférents recueillent sa sévérité. Aussi est-il un jouet aux mains des habiles. Jaloux de ses pouvoirs, il n'en exerce que l'ombre et son autorité n'est qu'un fantôme.

Heureux dans ses ambitions, il a l'indulgence facile, la justice large et il reconnaît volontiers les mérites consacrés. Vient-il au contraire à échouer, il lance contre ceux qui ont réussi les sifflements de la haine, il verse

Digitized by Google

les venins de l'envie, il couve les serpents de la calomnie.

Au reste la vanité n'est pas une entité à part, séparée des autres sentiments par une cloison. A des degrés divers elle se retrouve en nous tous, et la modestie n'est peut-être chez un homme en vue qu'une vanité enchaînée. On ne doit donc pas, dans la critique qu'on en fait, oublier que nous parlons de notre plus proche ennemi, à vrai dire de nous-mêmes. « La vanité, dit Pascal, est si ancrée dans le cœur de l'homme, qu'un soldat, un goujat, une cuisinière, un crocheteur se vante et veut avoir ses admirateurs, et les philosophes mêmes en veulent. Et ceux qui écrivent contre veulent avoir la gloire d'avoir bien écrit; et ceux qui le lisent veulent avoir la gloire de l'avoir lu, et moi qui écris ceci ai peut-être cette envie ; et peut-être que ceux qui le liront... ».

III

I. — L'orgueil comme la vanité est une exaltation de l'amour-propre, une idolâtrie du moi ; aussi les confond-on volontiers. Pourtant ils ont des caractères distincts, poussés souvent jusqu'à l'opposition ; ils sont deux espèces d'un même genre. Le sentiment des différences ressort du seul fait que, suivant les circonstances, les moralistes ont insisté tantôt sur l'un tantôt sur l'autre. De notre temps la vanité frappe tous les regards, au XVIIe siècle l'orgueil était le thème favori des orateurs de la chaire.

L'orgueil est avant tout le sentiment qu'a un homme de ne pas ressembler aux autres, d'être à part ; et ce qui est à part, c'est non tel ou tel détail de la personne, c'est toute la personne. La vanité s'arrête aux qualités : celui-ci se vante de sa force, celui-là de sa parole, cet autre de sa richesse. L'orgueil est plus profond : il possède l'homme tout entier, il lui confère une dignité spéciale, une essence

Digitized by Google

choisie. Et l'homme qui se sent autre sent qu'il fut tel dès la naissance. C'est la nature ou c'est Dieu qui l'a fait ainsi, unique de son espèce, sans analogue parmi les hommes de son milieu ou de son temps : tout orgueilleux est un fataliste qui se regarde comme un élu, un mystique qui se juge prédestiné.

Un tel sentiment, à moins d'être un égarement de la folie, a une base pour ainsi dire matérielle et qui est la puissance : tantôt puissance du corps, tantôt puissance de l'autorité, ou de la fortune, ou de la naissance, ou de la beauté, tantôt enfin puissance consacrée du génie. La vanité est universelle, elle règne dans les démocraties, on la retrouve jusque chez les esclaves. L'orgueil est un instinct d'aristocratie, il est le privilège des dominateurs.

De là sa sérénité. Le vaniteux ne porte pas toujours avec lui le signe visible de son mérite, il s'en inquiète et s'ingénie à le faire ressortir ; il démontre sa supériorité ; l'orgueilleux la montre seulement, car elle a pour lui un caractère d'irrésistible évidence. Il ne se fatigue donc point en verbeuses vantardises ; port, allure, ton, regard affirment suffisamment sa prééminence. Lui arrive-t-il de se mettre en scène, il le fait simplement, brièvement, avec une majesté naïve. Dans La Fontaine, le discours du Chêne au Roseau contient quinze vers, trois seulement s'appliquent à lui-même :

Cependant que mon front au Caucase pareil,
Non content d'arrêter les rayons du soleil,
Brave l'effort de la tempête.

En revanche l'orgueil quitte toute réserve et perd toute retenue s'il se sent contesté et menacé. Dans le frisson de la colère il rappelle avec une complaisance hautaine son rang et son œuvre ; c'est dans le *Cid* Gomez et le récit de ses exploits :

Grenade et l'Aragon tremblent quand ce fer brille,
Mon nom sert de rempart à toute la Castille.
Sans moi vous passeriez bientôt sous d'autres lois,
Et vous auriez bientôt vos ennemis pour rois.

Digitized by Google

Dans l'histoire, c'est Napoléon à Dresde, aux prises avec Metternich, l'ambassadeur de la coalition, à qui il lance comme un suprême défi la liste de ses victoires.

C'est assez dire que l'orgueil enveloppe le dédain, et par là encore il s'oppose à la vanité. Celle-ci va au devant des louanges, au devant aussi des hommes ; sociable et bienveillante, elle prodigue les caresses dont elle prétend être payée en flatteries. Celui-là au contraire considère choses et gens du haut de sa prééminence, tous lui paraissent également petits, uniformément dignes de pitié, et sa commisération est méprisante. Le mépris, tel est peut-être le signe par excellence : tout mépris est orgueil. Aussi ne s'abaisse-t-il ni à flatter les hommes ni à solliciter leurs éloges ; ce serait là une façon de mendicité, et un orgueilleux donne, il ne mendie pas. Il n'est pas insensible aux louanges, mais au lieu de les quêter, il les laisse venir à lui, il les attend comme des hommages. A l'agitation bavarde du vaniteux, il préfère une attitude de réserve impassible ; non seulement il parle peu de lui-même, mais dans tous ses rapports sociaux, il mesure ses paroles et les laisse tomber comme des oracles. Simple citoyen il se détourne de la société, surtout de la société mondaine, il incline vers la vie repliée sur elle-même : l'orgueilleux est volontiers un sauvage, il s'appelle alors J.-J. Rousseau. Est-ce au contraire un puissant, maître des hommes, chef d'Empire, il s'entoure de courtisans, mais il les tient à distance, il trace entre lui et eux comme une zône de vide ; il se crée au milieu de visages prosternés une solitude, et l'étiquette n'a pas d'autre objet. Réfugié à Ermenonville ou trônant au Louvre, il s'assure un splendide isolement.

Plongé dans une admiration silencieuse de lui-même, il déteste dans les actions humaines tout ce qui est souillure et bassesse. Le mensonge se colore d'une teinte de noblesse quand il se met au service d'un grand parti, politique, national, religieux : l'orgueil alors ne se fait aucun scrupule de l'employer. Mais dans la vie privée il est une

Digitized by Google

faiblesse. surtout il devient signe de lâcheté quand il devient dissimulation ou hypocrisie ; ce mensonge-là lui répugne invinciblement. Pareillement l'orgueilleux, supérieur aux hommes, est supérieur aux événements. La prospérité et la gloire le grisent, l'adversité ne l'humilie jamais. Il ignore la mobilité d'allures du vaniteux, ses alternatives de hauteur et de platitude ; il reste fidèle à lui-même, et, dans les pires détresses, il conserve grand air. A aucun moment, pas même aux heures les plus sombres de sa dernière guerre, Louis XIV n'a compromis d'aucune défaillance sa majesté, et Napoléon à Sainte-Hélène garde jusqu'au bout avec le gouverneur de l'île une attitude altière.

Si tout ce qui rabaisse est odieux à l'orgueil, tout ce qui grandit l'enchante. Il aime la gloire, moins pour les acclamations qu'elle lui renvoie que pour le rayonnement de puissance qu'elle lui procure. Sa passion maîtresse est l'ambition avec ses larges desseins et ses espoirs démesurés : elle veut des œuvres qui lui survivent, des monuments qui résistent à l'action du temps. La vanité ne dédaigne pas l'avenir, mais elle vit davantage dans le présent : ce n'est pas elle qui ferait à une célébrité posthume le sacrifice de la popularité du jour. L'orgueil au contraire déborde le présent : « Je vis toujours dans deux ans », disait Napoléon ; — il vivait encore plus loin, par delà l'Europe pétrie à sa fantaisie, dans l'avenir sans fin d'une gloire sans rivale.

De si hautes visées ne sont pas toujours permises. Il arrive que l'orgueil, à qui manque la conviction d'une éclatante supériorité ou que paralyse la peur de la critique, alors détourne son activité des théâtres retentissants ; il coupe leurs ailes aux rêves de vie brillante, il éteint en lui-même la flamme créatrice. Désormais sa puissance s'exercera dans un cercle volontairement limité et obscur ; il s'effacera avec le même empressement que d'autres apportent à se montrer, et sa discrétion devient parmi les gens de son entourage un sujet de surprise

Digitized by Google

émerveillée. C'est pourtant une erreur : une modestie dans laquelle on se drape est un orgueil déguisé et suraigu.

II. — De même que la vanité, l'orgueil a sa cause première dans l'organisme; comme tout ce qui est organique, le détail de cette cause nous échappe. Tout ce qu'on en saisit, c'est son expression immédiate dans la conscience, c'est-à-dire un fond de violence, une sensibilité impatiente et irritable, à qui la gêne est une souffrance, la contrainte une blessure. Dans la vie sociale, faite de mutuelles concessions, une telle nature produit la haine de toute injonction, l'effroi de toute dépendance. L'orgueil est avant tout inaptitude à la soumission, insociabilité. C'est à la fois signe de force et signe de faiblesse. Il annonce en effet une énergie farouche et intraitable, que ni menaces, ni privations, ni châtiments ne sauront réduire. Mais il trahit aussi dans sa raideur une certaine gaucherie de mouvements, une partielle incompréhension de la réalité. Qu'un homme ainsi doué naisse en un rang moyen, destiné à l'obéissance, dès lors la vie s'offre à lui comme une torture de chaque jour, et tôt ou tard, à la première occasion, c'est la révolte. Rousseau au XVIII[e] siècle, J. Vallès au XIX[e] siècle, furent des révoltés parce qu'ils furent des orgueilleux. Dans la légende chrétienne, Lucifer est le type du rebelle parce qu'il est le type de l'orgueil.

De tels caractères ne sont à leur place que quand, au lieu d'obéir, ils commandent. Alors leur insociabilité s'évanouit, mais aussi leur goût d'autorité s'assouvit sans mesure. L'orgueilleux n'est plus un révolté, il est un despote. Napoléon a eu deux admirations ; avant de commander, son héros était Paoli, chef de l'insurrection corse ; après, son modèle devint J. César.

Les deux attitudes, en apparence contradictoires, reposent sur un fond de passions identiques. C'est le même orgueil qui, dans la famille des Mirabeau, se traduit chez le père en autoritarisme implacable et chez le fils en indomptable résistance.

Digitized by Google

Les causes sociales achèvent ce que les causes organiques commencent ; la plus active est la présence dans la nation de classes qui se recrutent par une sélection sévère, délimitent soigneusement leurs contours, et vivent d'une existence à part. Il y a un orgueil impersonnel et collectif qui s'exalte encore si la classe dont on fait partie possède un ascendant indiscutable, déploie ouvertement une volonté de domination. C'est le cas en tout pays, de l'armée, de la magistrature, du corps sacerdotal. Des hommes qui, dans leur première jeunesse, eurent peut-être de l'abandon et une modestie vraie, plus tard, revêtus d'une autorité enviée, gagnés par l'ivresse de leur puissance, découvrent des instincts d'arrogance. Si la naissance, et non plus le concours, décide de la place qu'on occupe, c'est pour l'orgueil un nouveau surcroît ; on a affaire, non plus seulement à une classe, mais à une caste où l'enfant grandit dans l'idée, chaque jour ravivée par l'éducation reçue, par les paroles entendues, par les exemples, que lui et ses pareils font dans le pays une race à part. Dans tout régime d'aristocratie, la noblesse héréditaire est aussi un orgueil héréditaire. Ces fiertés ombrageuses gravitent vers la plus haute et la plus adulée, vers la puissance royale ; celle-ci offre ce caractère étrange, que le monarque est à lui seul toute une classe, et qu'ainsi s'unissent en lui, s'exaltant de leur propre rencontre, l'orgueil individuel et l'orgueil impersonnel. Aussi le roi est-il par excellence l'élu, le prédestiné, le sacré. Peu à peu, si son pouvoir devient absolu, il perd de vue sa nature humaine ; à Babylone, à Memphis, à Rome, à Versailles, il s'érige et on lui érige une ascendance divine : « O Rois, vous êtes des Dieux ! » (Bossuet.) Sans doute on ajoute : « Dieux de chair et de sang ! Dieux de terre et « de boue ! » Qu'importe la restriction ! Et même est-ce une restriction ? La divinité ne rayonne-t-elle pas d'une enveloppe mortelle et visible avec un éclat plus chaud que des hauteurs invisibles du ciel ?

La royauté passe, l'orgueil ne passe pas, il se transforme

Digitized by Google

et devient orgueil national. Tout peuple puissant est un peuple orgueilleux, le Romain chez les Anciens ; l'Espagnol chez les Modernes, à l'heure présente l'Anglais et davantage encore l'Américain[1].

III. — Des traits si énergiques, des causes si impérieuses se prolongent dans les affaires humaines en effets non moins tranchés. Laissé à lui-même, l'orgueil n'a pas le goût de nuire ; il y a dans la cruauté gratuite un fond de lâcheté, qui, comme tout ce qui est lâcheté, lui fait horreur. Il y a plus : l'orgueil ne dédaigne pas de prêter son aide, et il le fait sans souci de la reconnaissance, sans esprit de retour. Les injures parties de bas ne troublent point sa sérénité, et il les pardonne parce qu'il les ignore. Mais à moins d'une extrême attention à se surveiller, il a la générosité offensante, et ses bienveillances sont trop souvent des blessures. Chaque parole du Chêne au Roseau est, au gré du premier, émue et douce, au gré du second amère et douloureuse. Les bontés des orgueilleux ont semé plus de haines que leurs colères.

En revanche leur impassibilité tombe devant toute rivalité. Un pouvoir indépendant se dresse-t-il en face du leur, alors c'est une guerre sans pitié. Nous sommes loin ici des voies obliques et des manœuvres rampantes de la vanité dégénérée en envie ; c'est la jalousie encore, mais une jalousie ardente, déclarée, implacable. On voit souvent dans les légendes ces Reines à la beauté longtemps souveraine, mais que plus tard des rivales plus jeunes menacent dans leur suprématie ; alors la pensée d'éloigner leurs ennemies, de les faire disparaître, ne les quitte plus, et elles se jettent d'emblée aux extrémités du crime, proscriptions, empoisonnements, assassinats. Dans l'Histoire c'est le duel sans merci de l'Empire et de l'Eglise, de l'un qui s'abîme, de l'autre qui triomphe à Canossa.

1. V.-H. Hauser. — L'Impérialisme américain. — Pages Libres, Etudes sur la Polit. extér. des Etats, II, 1905.

Digitized by Google

L'orgueil n'a pas toujours à soutenir des luttes aussi ardentes. Dans le train ordinaire de la vie, il a affaire à des maîtres ou à des subordonnés. Avec les premiers, il n'a point les complaisances humiliées de la vanité, il est détestable courtisan. C'est qu'il a la conviction profonde que sans lui tout croulerait. On a vu plus haut le langage de Don Gomez. Si le suzerain soutient le vassal, le vassal aussi soutient le suzerain, et à l'occasion il le rappelle. La question hautaine : « Qui t'a fait comte ? » provoque la riposte altière : « Qui t'a fait roi ? » A vrai dire il n'y a point de maîtres, et les plus grands ne sont que des égaux. Le chêne a son front pareil au Caucase, il arrête les rayons du soleil, et la tempête passe sans l'ébranler.

L'orgueil aime trop l'autorité pour n'en avoir pas le sens. Sans doute les flatteurs l'assiègent et leur encens le grise ; toutefois il n'en est pas, comme il arrive au vaniteux, la dupe. Il sait quelle marchandise le pavillon recouvre. Capable de se détacher de lui-même, au besoin observateur pénétrant, il mène les hommes parce qu'il les connaît ; son regard perçant découvre les secrets ressorts des âmes, les mobiles qui ne s'avouent pas. Mais là encore d'étranges faiblesses balancent des qualités rares, et à côté d'intuitions hardies il a de déconcertantes erreurs. Le mépris dont il est inséparable en est cause. Dans l'homme il ne voit que les petits côtés : passions étroites, intérêts mesquins, misères de l'égoïsme. Les grandes poussées du cœur, enthousiasmes d'apôtres, élans mystiques des foules, lui échappent. Les pures idées ne sont qu'idéologie, et la religion n'est qu'un instrument. La nature humaine est comme un globe qui tournerait vers lui une face obscure et lui cacherait l'autre baignée de lumière : elle ne serait pour lui qu'une planète éteinte et glacée. De là des plans magnifiquement conçus, mais chancelants à la base, ruineux dans l'exécution, par exemple l'expédition d'Espagne, la campagne de Russie.

La vanité et l'orgueil, qui s'opposent presque en tous points, s'opposent une dernière fois dans leurs rapports

Digitized by Google

avec le bonheur. Le vaniteux peut provoquer le sourire; du moins, quand la fortune le favorise, il est heureux. Il jouit pleinement de ses succès et de son renom, il s'y arrête et s'y repose. Il conserve de l'enfant la naïveté et l'aisance à s'oublier dans l'émotion présente. Chaque jouissance d'amour-propre lui est une fascination.

L'orgueil n'a pas la même chance. En face du monde il se pose lui-même comme un monde. Pour lui tout dans les choses est étroit, toutes les joies de la vie sont courtes par quelque endroit, les plus hautes fonctions ont leurs servitudes, et pourtant elles le captivent. La société l'excède, mais l'isolement lui pèse :

Hélas ! je suis, Seigneur, puissant et solitaire.

Egaré dans une société emmaillottée de règles et de préjugés, il étouffe même sur les plus grands théâtres. On dirait qu'il se nourrit toujours des rêves obscurs d'ancêtres inimitables, liberté sauvage de la forêt, chevauchées ardentes de la steppe, traversées fabuleuses des mers. La vanité, c'est la toute-puissance du plaisir présent, l'oubli du passé, l'indifférence à l'avenir; elle s'épanche parmi les hommes, complaisante à elle-même et aux autres, elle s'écoute comme un bourdonnement heureux dans le tumulte d'une ruche, elle est la vie même qui se savoure, elle est l'instinct à sa source. Tout au contraire, l'orgueil est l'infinité inassouvissable du désir. Merveilleusement personnifié en un Chateaubriand, il est la résurrection impossible d'omnipotences disparues. Même au comble de la grandeur et de la gloire, il conserve le pli de l'ennui et le sourire désenchanté ; il est le mélancolique vertige des cîmes, il est une nostalgie et un exil.

Digitized by Google

IV

I. — Confondus par le sens commun, l'orgueil et la vanité à l'analyse se différencient jusqu'à l'opposition. Ils s'excluent par leurs tendances : est-ce à dire qu'ils s'excluent en fait et qu'on ne les trouve jamais ensemble en un même individu ? Ce serait attribuer à notre nature une cohérence logique qu'elle n'a pas. Quoi qu'on ait dit, l'homme n'est pas « un théorème qui marche ». Sans doute il est comme toutes choses soumis au déterminisme des phénomènes, mais il l'exprime en un ensemble complexe et mouvant de lois qui se traversent et se balancent, « nature ondoyante et diverse », ouverte aux contradictions, fertile en surprises. Il y a donc des cas où la vanité et l'orgueil se rencontrent ou se succèdent, donnant naissance à une variété de modes extrêmement touffue. On ne songe point ici à en poursuivre le détail, on signalera seulement quelques traits saillants.

La réunion des deux passions offre un caractère spécial et constant : elle provoque le rire ou un redoublement du rire. L'orgueil tout seul intimide ou révolte ; mais si la vanité s'y mêle, il s'abaisse et dépouille son prestige. D'ailleurs l'un et l'autre portent sur des objets très différents : quand un orgueilleux se vante, c'est de choses tout autres que celles qui fondent sa grandeur. C'est par exemple le violon d'Ingres, ou le madrigal de Louis XIV ; ou bien encore c'est un Napoléon, maître de l'Europe, qui, dans des entretiens privés, racontait avec une complaisance naïve la noblesse ancienne de ses ascendants, obscure famille d'un coin perdu de la Corse.

La vanité toute seule est risible, l'orgueil dans la vanité est ridicule. Le cas s'observe quand les hasards de la vie élèvent le vaniteux à une situation enviée et rare. Un homme vraiment supérieur est supérieur aux changements de la fortune ; il a beau monter, il conserve tou-

Digitized by Google

jours son aisance naturelle, son ancienne simplicité ; il change de position, il ne change pas de dispositions. Tout au contraire le vaniteux : ce n'est plus l'accueil cordial d'autrefois, l'empressement à plaire, l'abandon volontairement familier, mais une attention inquiète à se hausser, l'air guindé, la parole empesée. Seulement le rôle jure avec l'acteur, la gaucherie trahit l'emprunt, et les manières imposantes sont trop souvent des manières grotesques.

Cette transformation, qui fait la joie des observateurs, est elle-même passagère. Peu à peu les angles s'émoussent et l'unité de physionomie ressort. Laissons de côté l'égoïste qui, jeté dans des circonstances de ce genre, devient le vaniteux méprisant, forme entre toutes repoussante de la sottise. Il y a des natures plus intéressantes, ouvertes à la vie du cœur, au total bien nées ; en elles l'orgueil surajouté à la vanité à la longue diminue celle-ci et s'adoucit lui-même. Blasé avec le temps sur les petites jouissances d'amour-propre, il les prend en dédain et ne songe plus qu'aux grandes choses ; la sociabilité naturelle, qu'il n'a pas détruite, empêche le mépris d'étendre ses racines; et on a la surprise heureuse d'un homme, vain d'abord, plus tard grisé de sa grandeur, en fin de compte rallié à la modestie et remonté à la simplicité.

S'agit-il en revanche d'une nature mobile et souple, prompte à s'imprégner des habitudes du milieu, c'est un effet inverse qui se produit : la vanité s'efface, mais l'orgueil s'exaspère d'autant. Ces mues morales s'observent surtout chez les femmes. Une légende germanique, particulièrement instructive à cet égard, vaut la peine d'être rappelée :

La belle Richilde, fille d'un roi du Brabant, devient orpheline de père et de mère. Elle passe une année au couvent, puis l'ennui la prend, elle s'installe toute jeune avec une duègne dans le palais paternel. Les réceptions commencent, et bientôt on mène joyeuse vie ; les soupirants se pressent et les flatteurs fourmillent. La jeune

Digitized by Google

princesse leur prête une oreille complaisante, mais avec l'arrière-pensée d'exagérations possibles et d'une sincérité douteuse. Un jour elle consulte le miroir magique qu'elle tenait de sa mère, et elle lui demande quelle est la plus belle femme du Brabant[1]. Le miroir répond en lui renvoyant sa propre image. De ce jour date une métamorphose, et la vaine et séduisante Richilde se tourne en une princesse altière, jalouse de sa prééminence, implacable dans ses colères et dans ses vengeances. On saisit sur le vif les facteurs de cette transformation, dans lesquels on retrouve des caractères signalés antérieurement : une femme vaniteuse tant que sa beauté a pour seul garant le témoignage des hommes, vaniteuse c'est-à-dire en quelque mesure incertaine d'elle-même parce qu'elle est incertaine de la sincérité d'autrui. Puis un événement matériel surgit qui lève tous les doutes, preuve positive et inébranlable, conviction lumineuse ; la voilà désormais à ses propres yeux comme à tous les yeux sacrée reine, la voilà marquée du sceau des élus, et l'éblouissante révélation transfigure une vanité aimable en un farouche orgueil.

II. — Toutefois si ces deux sentiments s'observent ensemble, leur rencontre reste en fin de compte un phénomène de hasard. Bien loin de se rechercher et d'additionner leurs forces, ils s'ignorent ou ils se contrarient ; à la longue l'un des deux refoule l'autre ou même tous les deux s'effacent mutuellement. Ce dernier cas est le plus désirable, le plus rare aussi. D'ordinaire on a affaire à deux tendances qui agissent isolément et dont chacune vise à produire tous ses effets. On est donc fondé à les traiter comme des entités distinctes, comme des espèces psychiques, et ainsi on les envisage dans leur vérité idéale.

1. Mode de consultation fréquemment employé dans les contes populaires.

Digitized by Google

Leur antagonisme se réduit à un contraste fondamental : la vanité rapproche les hommes, l'orgueil les sépare. Par là se précise leur rôle dans la vie morale. Celle-ci oscille entre deux pôles qui tour à tour attirent et groupent nos diverses obligations : la vertu est tantôt la vie pour autrui, l'abandon de soi, la charité ; tantôt la vie ramassée sur elle-même, toutes les énergies purifiées à la flamme intérieure, la conscience exaltée. La vanité s'accommode au besoin de la première, insoucieuse en revanche de la morale individuelle, de la dignité intime ; c'est celle-ci au contraire que l'orgueil est disposé à comprendre et qu'il préfère. De là découle la conduite à tenir à leur égard. Il ne s'agit pas de les combattre de front et en bloc ; on ferait œuvre vaine, car on ne détruit point les passions, on les épure seulement et on les discipline. C'est le cas présentement : l'orgueil n'est pas un massif uniforme de mauvaises pensées et de funestes aspirations, il y a en lui un levain de noblesse morale, un ferment d'énergie qu'il faut cultiver. Ce qu'on attaquera en lui, c'est son mauvais génie, c'est le mépris. Le mépris est une erreur et une injustice ; une erreur parce que, si les hommes ne sont pas les natures innocentes d'un optimisme naïf, ils ne sont pas davantage, comme se l'imagine un pessimisme outré, les brutes à peine dégrossies, échantillons monotones du gorille lubrique et féroce, mais bien des volontés moyennes, médiocres si l'on veut, sillonnées de désirs violents et de nobles intentions ; une injustice puisque nous ne choisissons point nos instincts et que nous les tenons d'une Nature impassible, indifférente à nos préférences. On n'oubliera pas d'autre part que dans une nation démocratique comme la nôtre nulle classe sociale n'est au-dessus des autres, nulle institution au-dessus des lois. Les plus entichées de leur rôle, les plus idolâtres de leur propre prestige n'effacent pas le rôle souverain des plus modestes, travail de la terre, travail de l'usine. L'éducation de l'orgueil est une « purification », non une mutilation ; elle atteint son but quand elle subs-

Digitized by Google

titue au mépris l'indulgence, au dédain la justice, à l'orgueil étroit une fierté généreuse.

L'orgueil règne sur les hauteurs, la vanité, infiniment plus fréquente, se trouve en tout rang à tout âge. Déjà l'Ecole par son existence propre la modère ; car elle enlève l'enfant à sa famille, et, le jetant dans la mêlée des camarades, l'exposant à leur choc ou à leur indifférence, elle dissipe en lui l'illusion éclose au foyer domestique, qui le plaçait au centre des choses, elle renverse l'idole. En revanche de nouvelles sources jaillissent, compositions, classements, félicitations publiques, distributions de prix. Le maître a besoin, pour diminuer ces inconvénients, d'un tact subtil. Au reste il n'est pas seul, et l'éducation générale l'y aide. La Religion opposait à la vanité humaine l'infinité divine, la science à son tour lui oppose l'infinité des choses ; à notre coin de terre qui remplit nos yeux d'enfant elle substitue l'univers où notre globe flotte, perdu comme un atôme ; en regard de notre vie si grande à l'imagination, elle déroule les peuples disparus, les flores et les faunes éteintes, les millions de siècles des périodes cosmiques.

Un autre instrument de modestie est l'éducation morale : encore faut-il s'entendre. La morale au XIX[e] siècle a exalté comme la vertu mère de toutes les autres le respect de soi. Respect de soi, a-t-on dit, idolâtrie de soi, morale du surhomme [1]. Il y a du vrai dans cette critique. Le respect de soi est intelligible à l'enfant quand il se rapporte à des actes délimités, par exemple à la tempérance et à son contraire ; mais comme fondement des devoirs, il est trop abstrait, il le dépasse, par suite il dégénère en admiration de sa propre personne. A cet égard le solidarisme vaut mieux. Non pas qu'on prétende en faire la clef enchantée qui ouvre toutes les voies. Il est incontestable cependant que la Dette sociale est une vérité facile et précieuse : comment en effet la vanité fleurirait-

1. M. Brunetière. — Sur les chemins de la Croyance.

Digitized by Google

elle dans une conscience convaincue qu'elle doit aux autres le meilleur de sa propre substance?

La vanité et l'orgueil, livrés à eux-mêmes, restent ce qu'ils furent de tout temps, des puissances d'égarement. L'Education laïque se doit de prouver qu'elle sait, elle aussi, dissiper les fantômes et exorciser les démons.

Digitized by Google

SOURCES ET EAUX

POTABLES

Sous ce titre nous nous proposons d'examiner brièvement, dans ses côtés les plus intéressants, cette question toute d'actualité, l'alimentation en eau potable d'une grande ville telle que Dijon. Nous signalerons successivement les difficultés que la solution de ce problème présente, les moyens à employer pour diminuer les chances de contamination, enfin quelques-unes des pratiques qui permettent d'assurer à une eau suspecte les qualités de pureté et la valeur potable indispensables.

L'antique notion de la pureté absolue des eaux de source est aujourd'hui abandonnée. La confiance qui les entourait, confiance vieille comme le monde et dont les anciens avaient fait même un culte, est en effet bien loin d'être toujours justifiée. L'eau de source, parfaitement pure et sans germes, est d'une exceptionnelle rareté. Nous n'en avons, pour notre part, jamais rencontré dans les nombreux examens qu'il nous a déjà été donné de faire [1]. Nous doutons même qu'il en existe en Côte-d'Or et il est facile d'en comprendre la raison.

Pour qu'une source soit pure, il faut que les eaux de pluie qui lui donnent naissance et qui se sont chargées à leur arrivée sur le sol de nombreux organismes inoffensifs ou pathogènes vivants, se débarrassent de

1. Voir le tableau n° 4.

Digitized by Google

tous ces germes par une filtration lente et prolongée, au travers de couches meubles d'épaisseur suffisante et de pores assez fins pour retenir les organismes et assurer une filtration complète ; il faut pour cela que ces couches ne présentent ni solution de continuité, ni fractures, ni fissures ; il faut encore qu'à aucun moment la nappe liquide ne reçoive, dans son parcours souterrain, l'apport d'eaux impures et qu'elle n'ait aucune communication immédiate avec l'extérieur.

Or, dans les sols fissurés comme le sont ceux des pays calcaires, et comme le sont en particulier ceux de notre région, ces conditions n'existent pour ainsi dire jamais. Les eaux de pluie ne filtrent que très incomplètement. Elles s'insinuent dans les imperceptibles fissures du sol formant d'innombrables canalicules souterrains et non pas, comme on le croit généralement, une nappe d'eau continue. C'est aujourd'hui un fait à peu près universellement admis que, dans les terrains fissurés, il n'y a pas de ces larges nappes d'eau spéciales aux terrains meubles ou poreux, mais une sorte de réseau de ruisselets souterrains confluant plus ou moins rapidement vers les sources.

On conçoit que de semblables eaux, chargées d'organismes inoffensifs ou dangereux, selon que la zone d'où elles proviennent est habitée ou déserte, incomplètement filtrées, recevant à chaque instant des eaux nouvelles de pureté très douteuse et d'ailleurs inégale, ne puissent elles-mêmes être pures et sans germes et qu'elles aient toutes ce caractère particulier de présenter, selon les conditions climatériques, de très grandes variations dans leur richesse bactérienne.

Voici quelques chiffres relatifs aux variations moyennes selon les saisons, de la teneur bactérienne des eaux servant à l'alimentation de la ville de Paris.

Ces chiffres résultent de l'analyse d'échantillons prélevés deux fois par semaine à l'arrivée des eaux dans les réservoirs parisiens, pendant une période de dix années. (Lab. municip. de Paris.)

Digitized by Google

SAISONS	MOYENNES NORMALES		
—	VANNE (réservoir).	DHUIS (réservoir).	AVRE (réservoir).
Hiver..	1.530 bactéries.	5.465 bactéries.	2.410 bactéries.
Printemps..	790 —	2.180 —	970 —
Eté..........	660 —	1.045 —	1.170 —
Automne...	1.040 —	5 760 —	1.725 —
Moyennes annuelles.	990 bactéries.	3.615 bactéries.	1.570 bactéries.

Voici maintenant les écarts observés par nous dans la richesse bactérienne des eaux du Rosoir et de Morcueil, depuis le jour où nous avons été chargé de cet examen (de juin 1904 à mars 1905) :

Eau du Rosoir prise à l'aqueduc Place Darcy.	Minimum 18 bactéries. — Octobre. Maximum 1.200 — . — Décembre. Moyenne de 9 mois : 210 bactéries.
Eau de Morcueil prise au puisard de Chèvre-Morte.	Minimum 45 bactéries. — Septembre. Maximum 3.200 — . — Décembre. Moyenne de 9 mois : 900 bactéries.

La teneur en bactéries, faible durant la plus grande partie de l'année 1904, qui fut d'une sécheresse exceptionnelle, s'est brusquement relevée dès les premières pluies de l'hiver, passant d'un mois à l'autre (novembre à décembre), pour les eaux du Rosoir, de 18 bactéries à 1,200, et pour celles de Morcueil, de 600 à 3,200, et retombant le mois suivant (janvier), l'eau du Rosoir au chiffre de 50 bactéries, celle de Morcueil à celui de 300.

Comme on le voit, les recrudescences bactériennes s'observent surtout, lorsque à une période sèche prolongée succèdent subitement une série de journées pluvieuses. De fortes pluies d'orage, intermittentes mais rapprochées, amènent une recrudescence plus forte que des pluies fines même prolongées. On comprend aisément l'influence fâcheuse des précipitations atmosphériques violentes, qui fouillent le sol, déchirent la mince couche filtrante recouvrant la roche et pénètrent dans ses fissures profondes, alors que des pluies fines mais continues, filtrant lentement sur la couche de terre végétale et de sable susjacentes à la roche fissurée, fournissent des eaux de pureté imparfaite peut-être, mais bien supérieures à celles des précédentes.

Le grand danger pour les eaux de source en pays cal-

Digitized by Google

caire, ce sont les solutions de continuité petites ou grandes, permanentes ou intermittentes, de la couche filtrante superficielle souvent trop mince, solutions de continuité qui sont autant de portes ouvertes à l'infection.

Or, ces solutions de continuité abondent. Ce sont d'abord les multiples canaux creusés par l'eau elle-même qui, chargée de gaz carbonique, dissout la roche calcaire. Ce sont les puits creusés de main d'homme et qui sont évidemment des chemins tout tracés pour le passage des germes microbiens de la surface au sous-sol; car, malheureusement, l'installation d'un puits, véritable blessure faite au sol, n'est entourée d'aucune précaution. Ce sont aussi ces entonnoirs dits creux, puits, abîmes, etc., où viennent parfois s'engouffrer de véritables cours d'eaux, sans compter les eaux de ruissellement de la zone limitrophe. Où vont les eaux qui pénètrent ainsi dans les nombreux puits si communs dans notre région? N'alimentent-elles pas à quelques kilomètres plus loin nos sources et nos fontaines?

Les variations des conditions climatériques, l'abondance des précipitations atmosphériques ne modifient pas seulement la richesse bactérienne des eaux, elles influent aussi considérablement sur la composition chimique de celles-ci.

Les variations de teneur des eaux en matières organiques, en azote ammoniacal ou organique, en nitrates et en chlorures sont les faits les plus communément observés, ceux du moins qui fournissent à l'hygiéniste les renseignements les plus précieux sur la valeur potable et la pureté de l'eau.

C'est en effet un principe incontesté que le peu de variabilité de la composition des eaux est le meilleur garant de leur pureté.

A ce point de vue les tableaux ci-dessous, qui montrent les variations de composition des eaux du Rosoir et de Morcueil, au cours d'une année entière, nous paraissent présenter quelque intérêt.

Digitized by Google

Tableau I. — EAUX DE MORCUEIL.

Echantillons pris au puisard de Chèvre-Morte.

(Les éléments dosés sont exprimés en milligrammes par litre)

	ANNÉE 1904											Année 1905
	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier
Degré hydrotimétrique total	26°	25°5	26°5	23°5	23°	L'analyse n'a pas été faite.	21°	20°5	21°	18°5	23°	22°
— permanent	5°	5°	3°3	5°	3°		3°	3°5	4°	4°5	4°5	4°
Matières organiques en oxygène. (Milieu alcalin.)	0.875	0.650	0.250	0.500	0 500		0.375	0.500	0 750	0.500	0.500	0.437
Ammoniaque	traces	traces	traces	néant	néant		néant	néant	néant	néant	néant	néant
Chlorures en chlore	3.9	3.04	3.5	3.37	3.5		3.1	4.2	4.08	3.7	4.34	3.72
Nitrates en acide nitrique	20	10	10	14.2	9.4		5	3.9	2	10	13.9	10.6
Nitrites en acide nitreux	néant	néant	néant	néant	néant		néant	néant	néant	néant	néant	néant
Sulfate de chaux	28	non dosé	non dosé	8	8		8.8	13.2	12	24	15.4	16
Température de l'eau	9°5	9°9	11°2	10°6	10°6		13°4	12°9	12°5	10°8	10°7	10°2

Digitized by Google

Tableau II. — EAUX DU ROSOIR.

Echantillons pris à l'aqueduc du Jardin Darcy.

(Les éléments dosés sont exprimés en milligrammes par litre.)

	Année 1904											Année 1905
	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier
Degré hydrotimétrique total.....	23°5	23°	23°3	22°25	22°5	L'analyse n'a pas été faite.	22°	22°	22°	19°25	20°	20°
— permanent.	3°	3°	2°1	3°5	2°5		3 5	3 5	3°75	3°5	2°5	3°5
Matières organiques en oxygène. (Milieu alcalin.)	0.5	0.250	0.375	0.31	0.250		0.250	0.375	0.250	0.500	0.650	0.375
Ammoniaque	néant	néant	néant	néant	néant		néant	néant	néant	néant	néant	néant
Chlorures en chlore..............	2.84	2.16	2.4	3.01	3.5		2.8	3.1	3.01	3.01	4.17	3.01
Nitrates en acide nitrique	7.3	5.5	5	8 8	3.3		5.1	6.3	2.3	7	9 6	7.8
Nitrites..........	néant	néant	néant	néant	néant		néant	néant	néant	néant	néant	néant
Sulfate de chaux en Ac. sulfuriq.	14	non dosé	non dosé	4.8	4		5.5	5.5	5.5	6	3.3	8
Temperature de l eau...........	8°3	8°9	11°5	10°6	10°8		11°5	11°5	10°8	10°8	10°2	9°5

Digitized by Google

TABLEAU III. — VARIATIONS DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DURANT L'ANNÉE 1904.

	Eau de Morcueil		Eau du Rosoir	
	Degré total	Degré permanent	Degré total	Degré permanent
Degré hydrotimétrique	Maximum ...... 26°5	Maximum ...... 5°	Maximum ..... 23°5	Maximum ...... 3°75
	Minimum ...... 18°5	Minimum ...... 3°	Minimum ...... 19°23	Minimum ...... 2°10
	Moyenne ...... 22°8	Moyenne ...... 4°1	Moyenne ...... 21°8	Moyenne ...... 3°10
	Ecart maximum 8°	Ecart maximum 2°	Ecart maximum 4°27	Ecart maximum 1°65
Chlorures en chlore	Maximum 4.34		Maximum 4.17	
	Minimum 3.01		Minimum 2.16	
	Moyenne 3.7		Moyenne .... 3.	
	Ecart maximum 1 33		Ecart maximum ...... 2.	
Nitrates en Az^2O^5	Maximum .... 20.		Maximum 9.6	
	Minimum .... 2.		Minimum 3.3	
	Moyenne .... 10.		Moyenne 6.2	
	Ecart maximum ...... 18.		Ecart maximum 6.3	
Matières organiques en oxygène pris au permanganate (milieu alcalin)	Maximum 0.875		Maximum 0.650	
	Minimum 0.250		Minimum 0.250	
	Moyenne 0.570		Moyenne 0.300	
	Ecart maximum 0.625		Ecart maximum 0.400	
Température de l'eau	Maximum .... 13°4		Maximum .... 11°5	
	Minimum .... 9°5		Minimum .... 8°3	
	Moyenne .... 11°1		Moyenne .... 10°4	
	Ecart maximum ...... 3°9		Ecart maximum ...... 3°2	

Digitized by Google

A titre de comparaison nous résumons dans le tableau ci-dessous la composition et la richesse bactérienne des eaux de dix-sept sources de la Côte-d'Or ou de ses environs immédiats, sources que nous avons eu l'occasion d'étudier cette année en vue de leur captation.

TABLEAU IV. — COMPOSITION DES EAUX
DE DIX-SEPT SOURCES DE LA CÔTE-D'OR OU ENVIRONS IMMÉDIATS.

	DEGRÉ TOTAL	DEGRÉ PERMANENT
Degré hydrotimétrique	Maximum ..... 25° Minimum...... 3°[1] Moyenne ...... 20°	Maximum..... 5° Minimum ..... 2° Moyenne...... 3°
Chlorures en chlore	Maximum ..... 5.6 Minimum...... 2.3 Moyenne 3.5	
Nitrates en $Az^2 O^5$	Maximum ..... 23 Minimum...... 1.3 Moyenne 8	Les éléments dosés sont exprimés en milligrammes par litre.
Matières organiques en oxygène pris au permanganate (milieu alcalin)	Maximum ..... 1.5 [2] Minimum...... 0.125 Moyenne 0.375	
Ammoniaque et Nitrites	Néant.	
Sulfates en Acide sulfurique	Maximum . . . 20 Minimum...... 4 Moyenne 9	
Richesse bactérienne (Nombre de bactéries au centicube)	Maximum... 1.100 Minimum.... 8 [3] Moyenne 300	

1. Eau de Vaux-la-Doulce près Voisey (Haute-Marne).
2. Eau de Velars, source dite du Bon Pasteur.
3. Eau de Pouillenay.

Pour faciliter l'interprétation de ces tableaux, nous donnons ci-dessous les quantités maxima admissibles, à notre

Digitized by Google

avis, pour les divers éléments *des eaux potables*. Nous indiquons en même temps les chiffres adoptés soit par d'autres laboratoires, soit par les congrès ou comités d'hygiène.

	LIMITES ADMISES	OBSERVATIONS
Degré hydrotimétrique total.......... .	30°	Dans la région, le degré des bonnes eaux varie de 15 à 25.
Degré hydrotimétrique permanent.....	10° à 15°	Il varie pour ces mêmes eaux de 2 à 5°.
Teneur en sulfates (en So^3)	30 milligr.	Le Comité consultatif d'hygiène admet 30 mill., le Congrès de Bruxelles 60 millligr. Bien que il faille près de 500 milligrammes. de sulfate de chaux, correspondant à 294 milligr. de So^3, pour que l'eau devienne impropre à la cuisson des légumes, le chiffre de 60 mill. nous paraît bien élevé. A vrai dire, la présence du sulfate de chaux est plutôt un inconvénient qu'un danger.
Chlorures (en chlore).	8 à 10 milligr.	Le Comité consultatif d'hygiène admet 40 milligr. Ce chiffre est considérablement exagéré. Nous n'avons jamais, pour les eaux de source que nous avons analysées dans ce département, trouvé des teneurs supérieures à 4 ou 5 milligr. Le Congrès de Bruxelles adopte 8 milligr.
Nitrates (en Az^2O^5)..	10 à 15 milligr.	Le Congrès de Bruxelles adopte pour limite 2 milligr. Le Laboratoire municipal de Paris considère comme suspecte une eau ayant plus de 6,5 d'Az^2O^5. C'est peut-être un peu sévère. On peut admettre 10 à 15 milligr., pourvu que les eaux soient exemptes d'ammoniaque et de nitrites. A vrai dire, nos eaux de source ont rarement une teneur aussi élevée. Celle-ci varie de 2 à 7 ou 8 milligr.
Nitrites et Ammoniaque saline...........	Néant ou traces 1/2 milligr.	Nous n'avons jamais trouvé dans les bonnes eaux de source de la région traces d'ammoniaque, ni de nitrites. Le Congrès de Bruxelles admet 1/2 milligr. d'ammoniaque.
Matières organiques en oxygène emprunté au permanganate en milieu alcalin	1 à 1,5 milligr.	Ce sont les proportions généralement adoptées.

Digitized by Google

L'examen des tableaux I, II et III montre que les variations périodiques des éléments constitutifs des eaux, que la teneur en principes suspects : matières organiques, chlorures, nitrates, que les écarts de température et la température elle-même sont bien moins élevées dans les eaux du Rosoir que dans celles de Morcueil. Les premières ont donc une incontestable supériorité sur les secondes.

De nombreuses expériences et constatations établissent cependant que dès qu'une source offre des variations saisonnières un peu notables, atteignant par exemple pour la température une amplitude de 1° C, on doit la considérer *comme une résurgence*, c'est-à-dire comme une venue d'eau sujette à des infiltrations plus ou moins lointaines, susceptibles de la contaminer.

Les eaux du Rosoir comme celles de Morcueil ne constituent donc pas à proprement parler des sources : ce sont autant de résurgences, et l'eau du Rosoir ne doit sa supériorité qu'à l'épais rideau de forêts qui défend son périmètre d'alimentation et diminue les chances de pollution du fait des eaux superficielles et mal ou non filtrées qui s'y mélangent.

En ce qui concerne le trouble ordinairement constaté dans les eaux de Morcueil après les chutes de pluie abondantes, il est, ainsi que nous avons pu le constater, en recueillant pendant plusieurs jours sur un filtre l'eau prise directement au puisard de Chèvre-Morte, dû presque entièrement à des matières minérales : argile et calcaire. Voici sa composition établie par l'analyse d'un poids total de 110 milligrammes de ce dépôt.

Carbonate de chaux	5.0
Silice	62.6
Fer et alumine	23.4
Humidité et matières diverses non dosées	9.0
	100.0

Si ce trouble est par lui-même inoffensif, son apparition signale une insuffisante filtration des eaux, peut-être

Digitized by Google

l'apport direct d'eaux étrangères, en tous cas, elle a toujours coïncidé avec une recrudescence bactérienne marquée. Il est également à noter que la soudaineté d'apparition de ce trouble après les chutes de pluie est un argument en faveur de la proximité d'origine des eaux qui peuvent souiller cette source.

Si les sources de Morcueil n'ont pas l'exceptionnelle pureté de celles du Rosoir, rien pourtant ne justifie le discrédit, à notre avis immérité, jeté sur leurs eaux. Nous n'y avons jamais observé de germes nettement pathogènes et bien que des résultats négatifs ne soient jamais probants, surtout quand il s'agit de la bactériologie des eaux, nous croyons pouvoir dire que celles-ci valent mieux que la réputation qui leur a été faite. Bien des villes pourraient nous les envier.

C'est qu'en effet, selon le mot de Duclaux, dont nul ne discutera la compétence, « le problème d'alimenter une grande ville en eaux de source est toujours difficile et parfois même impossible à résoudre ». Ce que nous avons dit plus haut suffit à justifier cette assertion. En effet, « il s'agit de se procurer à une distance modérée, pour éviter de trop grands frais d'adduction, des eaux suffisamment abondantes pour justifier les dépenses de captation et d'amenée et suffisamment pures pour être propres à la consommation ». Mais il est facile de montrer qu'abondance et pureté des eaux sont des conditions qui s'excluent l'une l'autre. Les eaux bien filtrées dans un sol dont la couche filtrante est à la fois épaisse et de pores assez fins sont nécessairement peu abondantes, car pour qu'un filtrage soit parfait il faut qu'il soit lent, aussi les sources pures sont-elles forcément des sources de faible débit.

Toutes les fois donc qu'il s'agit d'alimenter une ville en eaux potables, on se trouve en présence de l'alternative suivante : Rechercher des eaux pures, bien filtrées mais peu abondantes, ou capter des sources à grand débit, mais de pureté douteuse et surtout très variable. C'est là une loi inéluctable qui complique singulièrement le pro-

Digitized by Google

blème. On peut lui proposer trois solutions : ou bien amener à grands frais et de plus ou moins loin des eaux abondantes mais de pureté très relative et très variable selon les époques, puis soumettre celles-ci à un contrôle permanent afin de pouvoir signaler le moment où leur usage devient dangereux, ou bien prendre à proximité et à peu de frais des eaux impures de rivières ou de lacs et les soumettre à une purification suffisante pour en éliminer les germes pathogènes, ou enfin réserver exclusivement à l'alimentation les eaux pures, mais peu abondantes dont on peut disposer, les taxer à un taux suffisamment élevé pour empêcher les abus de consommation et, pour tous les autres usages, se procurer sur place des eaux communes, préalablement décantées dans de larges bassins et circulant dans un second réseau de canalisations, entièrement distinct du précédent et sans aucun contact avec lui.

Nous avouons avoir une préférence marquée pour la dernière solution, quoique ce soit d'ailleurs la moins communément adoptée. C'eût été à Dijon la plus sûre au point de vue hygiénique, sinon la plus économique. On aurait pu, pensons nous, réserver exclusivement aux besoins de l'alimentation l'eau dite de Jouvence ou du Rosoir, dont la pureté est absolument exceptionnelle : son périmètre d'alimentation étant merveilleusement protégé par de vastes forêts. Pour éviter les abus de consommation à l'intérieur des habitations, on l'eut taxée à un prix suffisamment élevé, quitte d'ailleurs à multiplier les bornes-fontaines pour la mettre abondamment et gratuitement à la disposition de la population. On en eut élevé quantité suffisante pour alimenter les quartiers hauts. Et l'on aurait, pour les usages communs, de propreté, de voirie, etc., eu recours aux eaux de l'Ouche préalablement élevées dans de vastes bassins à ciel ouvert, où elles se seraient décantées et où la lumière et l'air auraient rempli leur rôle stérilisant ordinaire.

La solution actuelle, d'ailleurs la plus conforme aux

Digitized by Google

pratiques ordinaires et, en apparence du moins, la plus simple, oblige à une surveillance attentive et permanente des eaux ou, pour plus de sécurité, à leur stérilisation soit continue, soit limitée aux époques de recrudescence bactérienne.

C'est qu'en effet la surveillance de l'eau est chose des plus difficiles. On le voit bien à Paris, où pourtant existe un laboratoire bactériologique supérieurement organisé et largement pourvu de tout ce qui peut assurer la rapidité et la certitude du contrôle. Malheureusement les méthodes bactériologiques actuelles ne permettent guère de diagnostiquer avec certitude la présence du plus redoutable des germes bactériens, dont l'eau est le vecteur habituel : nous voulons parler du bacille typhique.

Celui-ci, s'il possède à sa sortie de l'organisme des caractères nettement différentiels, suffisant à en assurer le diagnostic, les perd assez rapidement du fait de son passage dans les eaux, au contact des autres organismes qui les peuplent. Sa recherche devient alors souvent infructueuse, elle est d'ailleurs toujours longue ; certains savants et non des moindres la déclarent même impossible. Quoi qu'il en soit, il arrive d'ordinaire que lorsqu'on croit pouvoir signaler la présence de ce bacille dans une eau, l'infection de celle-ci est depuis longtemps réalisée et le bacille typhique a fait son œuvre.

Il est même très probable que selon les individus tel colibacille inoffensif ou douteux évolue diversement et peut rester indifférent chez l'un, mais prendre ou retrouver chez l'autre les caractères éberthiens et typhogènes qu'il ne possédait pas ou qu'il avait perdus, lors de son arrivée dans l'organisme.

Aussi, pour compléter cette surveillance indispensable, a-t-on pensé qu'au lieu de se contenter de rechercher la présence de ce bacille redouté et si difficilement caractérisable dans l'eau livrée à la consommation, il fallait de préférence essayer de le saisir là où son caractère de bacille typhique n'est pas encore douteux, au moment où

Digitized by Google

par suite d'un cas de typhoïde, le microbe se trouve mis en liberté, prêt à infecter les eaux circulant à proximité. Il suffirait alors de prendre les mesures prophylactiques nécessaires pour empêcher cette contamination.

Pour organiser cette surveillance, il est indispensable de déterminer le périmètre d'alimentation des sources que l'on utilise. A vrai dire, c'est là un travail qui devrait toujours être fait avant captation, ce n'est, pourtant, presque jamais le cas. Ce périmètre déterminé, il faut y surveiller l'apparition du moindre cas de fièvre suspecte et entourer le malade des précautions indispensables pour empêcher la souillure des eaux du fait des déjections, des linges, etc. Il faut encore relever dans ce périmètre les points suspects, ceux par lesquels peut se faire la contamination : tels que lavoirs, cimetières, puits perdus, abîmes, etc.

On a alors quelques chances de protéger la population d'une ville contre le danger toujours imminent d'une contamination possible des eaux, qui pures aujourd'hui, peuvent cesser de l'être demain, surtout lorsque le périmètre d'alimentation, souvent très vaste, est abondamment peuplé, ce qui précisément est le cas ordinaire.

C'est ainsi qu'à la suite de l'épidémie de fièvre typhoïde de 1899, un service de surveillance locale et médicale des sources captées pour l'alimentation de la Ville de Paris, a été créé par arrêté du 14 mai 1900, sur le rapport de Duclaux, mais il suffit de dire que la région d'alimentation de la seule source de la Vanne s'étend sur un diamètre de 30 kilomètres et une surface de près de 100 kilomètres carré, pour faire comprendre l'insuffisance de cette protection. C'est donc pour les villes une lourde charge, trop souvent du reste négligée, que celle d'assurer le contrôle permanent de la pureté des eaux livrées à l'alimentation.

Bien plus, s'il est possible de remédier à quelques-unes des causes de contamination, de supprimer les souillures les plus immédiates par un captage profond, par la création de périmètres de protection suffisamment étendus,

Digitized by Google

et minutieusement surveillés, ces mesures coûteuses peuvent encore rester insuffisantes, car la circulation souterraine des eaux nous est entièrement inconnue, nos sources pouvant s'alimenter au moins partiellement à des nappes ou à des cours d'eaux d'origine extrêmement lointaine, qui échappent par suite à toute surveillance.

On peut alors se demander s'il ne vaudrait pas mieux substituer à toutes ces mesures d'efficacité douteuse d'autres procédés, capables d'assurer une épuration microbienne totale ou tout au moins suffisante, une stérilisation partielle ou complète de l'eau : cette stérilisation étant pratiquée de façon continue ou limitée aux époques de recrudescence bactérienne.

Les procédés proposés sont nombreux. Ceux réellement applicables au traitement des masses d'eaux considérables, nécessaires à l'alimentation d'une grande ville le sont moins.

Nous ne rappellerons que pour mémoire l'emploi des *filtres à sable*, utilisés par tant de villes et dont l'inefficacité est aujourd'hui bien établie. On sait en effet (Frænkel et Piefke [1]) qu'on retrouve dans l'eau ainsi filtrée les mêmes espèces microbiennes que dans l'eau d'origine et que si le nombre de ces germes a diminué du fait du filtrage, les proportions relatives de chacun d'eux sont restées identiques.

Nous n'insisterons pas davantage sur les prétendues *galeries filtrantes*, creusées parallèlement à un fleuve ou à une rivière, à un niveau plus bas et à une distance du cours d'eau qui dépend du plus ou moins de perméabilité du sol. En réalité, ces galeries recueillent bien moins les eaux du fleuve que celles de la nappe alimentant les puits, nappe d'ordinaire contaminée dans les villes. Ces eaux, souvent impures, sont toujours suspectes.

Quant aux procédés chimiques d'épuration, outre qu'ils exigent un dosage rigoureux des substances employées, ils sont en général assez coûteux et compliqués. Aucun

1. *Zeit schrift für Hygiene* 1890.

Digitized by Google

n'a fourni à cette heure de résultats vraiment pratiques. C'est du moins la conclusion des essais faits, lors du concours ouvert par la Ville de Paris pour l'épuration et la stérilisation des eaux de rivière.

Un procédé au contraire très recommandable, assurant la parfaite stérilisation des eaux, mais qui ne convient guère qu'aux petites agglomérations (villages, cités ouvrières, hôpitaux, casernes), consiste dans la pasteurisation de l'eau sous pression à 115°, avec distribution par canalisation spéciale.

Les quelques lignes suivantes extraites d'un rapport de l'Académie de Médecine, rapport demandé par le Ministre de la Guerre et relatif à la valeur respective des filtres à bougies et des stérilisateurs d'eau en service dans l'armée, sont particulièrement instructives :

« Les stérilisateurs par la chaleur sont encore des nouveaux venus. Ils ont déjà donné dans l'armée des résultats excellents et immédiats. Ils ont conquis une faveur qui, jusqu'ici, ne s'est pas démentie. Ils détruisent absolument les germes pathogènes que l'eau apporte du dehors ; leur pouvoir stérilisateur est plus durable et moins limité que celui d'un filtre qui s'encrasse, s'obstrue, se fissure ou se brise.

« Ils n'entraînent pas pour l'eau stérilisée autant de transvasements et de manipulations que les filtres. Ils fonctionnent automatiquement jour et nuit, presque sans surveillance, et celle-ci ne s'exerce que sur un seul ou un très petit nombre d'organes ; ils sont robustes, n'exigent que tous les deux ou trois mois un nettoyage qu'un ouvrier armurier du corps peut faire en quelques heures. »

Ces mêmes appareils ont permis en 1900 d'assurer, pendant six mois et sans aucun arrêt, l'alimentation en eau parfaitement stérile, quoique puisée dans la Marne, de toute l'Exposition de Vincennes. Cette eau était largement distribuée aux visiteurs et exposants par une canalisation de plus de trois kilomètres, alimentant dix bornes-fontaines.

Digitized by Google

Une installation de ce genre constituerait pour bien des communes dépourvues de toute source, ne s'alimentant que par des puits toujours mal établis, plus mal encore surveillés et trop souvent contaminés, la solution la plus économique et la plus sûre du difficile problème de l'alimentation en eau potable. Il convient d'ajouter que si l'eau bouillie est fade et indigeste, privée qu'elle est en totalité ou en partie de ses gaz et sels minéraux, il n'en est pas de même pour l'eau pasteurisée, dont la composition n'est en rien modifiée, pas plus que la saveur, du fait du chauffage sous pression à 115°.

Dès qu'il s'agit de grandes villes de l'importance de Dijon, ce procédé devient impraticable. Le seul qui permette d'assurer régulièrement, sans trop grands frais, la stérilité des eaux livrées à la consommation est le procédé dit par *ozonisation.*

La première application de l'ozone au traitement des eaux est due à de Méritens et remonte à 1886. En 1891, le Dr Frolich [1] annonça qu'il était possible de stériliser par l'ozone les eaux de rivière destinées à l'alimentation. Un peu plus tard Ohlmüller [2] reconnut l'action destructive puissante de l'ozone sur les bactéries en suspension dans l'eau.

Mais ce procédé ne pouvait devenir pratique que lorsque se furent perfectionnées les méthodes de production d'ozone par grandes quantités et à peu de frais.

Le premier essai sérieux fut celui de Tindal, à Oudshoorn près de Leyde, pour la désinfection de l'eau du vieux Rhin, eau extrêmement impure, souillée par des égouts, des matières fécales, des eaux résiduaires industrielles. Dans cette installation, l'air ozoné circulait dans une large boîte, où l'eau à stériliser se trouvait pulvérisée en fine poussière.

1. *Elektrotecnische Zeitung*, 1891, n° 26.
2. *Arb. aus dem Kaiserl. Gesundheitsamte*, 1893, VIII.

Digitized by Google

Van Ermengen[1] a fait une étude très complète des résultats obtenus par l'ozonisation de cette eau, voici le résumé de ses conclusions : L'ozonisation des eaux de rivière les plus impures rend à ces eaux des propriétés organoleptiques parfaites ; l'action épuratrice de l'ozone détruit les matières organiques, les toxines et produits divers de la vie microbienne. Les eaux, même lorsqu'elles contiennent des microbes nombreux et des espèces très résistantes, sont surement stérilisées, pourvu que leur teneur en matière organique ne dépasse pas certaines limites. Le degré de concentration de l'ozone et la durée du contact de l'air ozoné doivent varier avec les diverses eaux, proportionnellement à leur état de souillure.

Des essais analogues eurent lieu à Paris en 1895 à l'usine de Saint-Maur ; les résultats furent assez peu satisfaisants par suite de l'insuffisance des quantités d'ozone mises en œuvre. Ceux entrepris à Lille pour la stérilisation des eaux alimentaires fournies par les sources d'Emmerlin furent très favorables, et le rapport présenté à ce sujet à la municipalité de Lille par les Drs Roux et Calmette[2] est particulièrement intéressant. Dans un des nombreux essais de contrôle, alors que l'eau non traitée renfermait 2,200 germes au centicube, cette même eau, après ozonisation, n'en renfermait plus que deux par 75 cc., et encore était-ce du *Bacillus subtilis*, espèce particulièrement commune et surtout résistante, d'ailleurs parfaitement inoffensive. D'autre part, chose précieuse, alors que dans l'eau bouillie ou pasteurisée, la multiplication des germes, qui peuvent s'y trouver apportés par la suite, se fait avec une extrême activité, plus grande même que dans une eau ordinaire, l'eau ozonée garde assez longtemps sa stérilité. Cette eau est en outre plus pauvre en matières organiques et comme l'ozone n'est après tout que de l'oxygène condensé, sa présence dans

1. *Annales de l'Institut Pasteur*, 1895.
2. *Annales de l'Institut Pasteur*, 1899.

Digitized by Google

l'eau rend celle-ci non seulement agréable, mais particulièrement digestive. Quant à la dépense, on l'évalue à environ 1 centime au plus par mètre cube.

L'efficacité du procédé est donc aujourd'hui parfaitement établie. Le point important consiste à produire une quantité d'ozone suffisante et à assurer le contact intime de l'air ozoné avec l'eau à stériliser. L'ozone, en effet, vu sa faible tension dans l'air qui le contient, est très peu soluble dans l'eau.

La proportion de gaz à mettre en œuvre, la durée du contact sont faciles à établir par une série d'essais bactériologiques des eaux traitées.

Quant aux procédés permettant d'assurer le mélange intime de l'air ozoné et de l'eau, ils sont de deux sortes :

Dans le procédé Marmier et Abraham l'ozone rencontre l'eau dans une colonne de Gay-Lussac, où elle se divise en lames minces. L'eau et l'air ozoné parcourent cette colonne en sens inverse. Dans le procédé Otto, à notre avis préférable, ce contact est réalisé par l'emploi d'émulseurs, sortes de *trompes à eau* analogues à celles en usage dans les laboratoires ou de *giffards*, dans lesquels l'air ozoné est entraîné par l'eau, comme l'eau d'alimentation de la chaudière l'est par la vapeur dans les appareils de ce nom.

Ces appareils existent en toutes dimensions. Certains même peuvent être directement branchés dans un appartement, sur les conduites d'eau et d'électricité. Celle-ci fournit le courant nécessaire à la production de l'ozone, et l'eau sort stérilisée au robinet de l'émulseur. La dédépense d'énergie électrique dans ces petits appareils est réduite à celle d'une simple lampe à incandescence.

Le jour viendra peut-être où les propriétaires d'immeubles distribueront ainsi l'eau pasteurisée ou stérilisée par l'ozone à chaque étage. Nul doute que l'immeuble sur lequel on pourra lire : Eau stérilisée à tous les étages, ne soit l'objet de la préférence de tous les locataires soucieux de leur santé.

Digitized by Google

En ce qui concerne notre ville, nous pensons que la stérilisation par l'ozone est le plus sûr moyen d'assurer la parfaite innocuité des eaux de Morcueil, qui relativement pures et sans germes pathogènes à l'ordinaire, peuvent d'un jour à l'autre devenir dangereuses, par suite de l'insuffisance de protection et de la trop large surface du périmètre d'alimentation de ces eaux, périmètre malheureusement trop peuplé.

G. Curtel.

Digitized by Google

LA

VÉGÉTATION SPONTANÉE

ET

LE RÉGIME DES EAUX[1]

Mesdames, Messieurs,

Les organisateurs des Conférences que l'Université de Dijon se proposait de vous donner cette année ont bien voulu me demander de vous exposer un sujet forestier. J'ai pensé vous intéresser en vous parlant de « l'Influence des forêts ou, d'une façon plus générale, de la végétation spontanée sur le Régime des eaux ». Des faits économiques et géographiques considérables donnent à ce sujet depuis fort longtemps étudié une actualité toute particulière; il peut être exposé et interprété aujourd'hui plus clairement qu'autrefois.

La protection que la végétation spontanée assure au sol

1. Conférence donnée aux Etudiants étrangers de l'Université de Dijon, au grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, le 20 septembre 1904.

Les sources des diapositifs présentés et commentés au cours de la conférence sont les suivantes : 1° Travaux publiés par l'Administration des Eaux et Forêts; 2° Collections de l'Observatoire national du Pic-du-Midi; 3° Envois faits par MM. Kostieief, directeur général des travaux contre le ravinement des steppes, à Saint-Pétersbourg; Sudworth, directeur du service forestier à Washington; Puyg y Valls, ingénieur en chef du service forestier à Barcelone; J. Brunhes, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse); 4° « L'Assistance par le Travail, etc... » par Galkine-Vraskoï; 5° Collections de l'Auteur.

Digitized by Google

vis-à-vis des eaux qui l'attaquent, son action régularisatrice sur le mode d'écoulement, le Régime des eaux continentales, sont pour ainsi dire des « idées premières ». Les géologues ont formulé la relation en disant que « la conservation de la surface du globe par l'effet de la végétation est l'état normal (E. de Beaumont) » ; que « la notion de l'équilibre des versants est inséparable de l'idée d'une végétation qui le détermine (G. de la Noë et E. de Margerie) » ; que « l'érosion du sol ne croît pas en proportion du degré d'humidité, cette dernière développant la végétation qui est la meilleure de toutes les protections que puissent avoir les masses rocheuses contre les agents de démolition (Stan-Meunier) » ; etc.

On pourrait multiplier les citations puisées dans tous les auteurs qui ont étudié les faits d'érosion continentale : on a même formulé la relation à propos de certaines abrasions marines (G. Pruvot).

L'action purement physique d'abri, de résistance mécanique donnée au sol par la végétation, explique à première vue cette influence protectrice : aussi a-t-on volontiers cantonné pendant longtemps les observations dans l'horizon de faits d'hydro-géologie ou de météorologie pures. On s'attachait à établir des formules précises ; à condenser ou à généraliser, suivant les cas, des faits à relativités indéfinies, oubliant que l'emploi des sciences précises en hydrologie doit être fait à dose délicate et non massive (M. Dubois) ; que surtout, l'eau, élément essentiel de vie, introduit l'élément physiologique dans la question, et qu'on ne met pas la vie en équation. Peu à peu les recherches botaniques, sylvicoles et physiographiques poursuivies sur tous les points du globe, principalement dans les centres forestiers, allemands, russes, français, suisses, et auxquelles MM. Ebermayer, Henry et Ototsky particulièrement attachent leur nom, ont modifié l'orientation primitive des recherches, facilitant l'interprétation des faits.

L'action de la végétation sur le Régime des eaux résulte

Digitized by Google

bien moins d'inerties mécaniques que d'une évolution naturelle, spontanée et progressive. L'armature végétale qui s'incorpore au sol s'adapte spontanément par la composition de ses espèces, par le monde d'êtres vivants qu'elle abrite, à la richesse en eau de l'atmosphère. Elle inocule la vie à la terre qu'elle protège : en même temps, elle lui confère la capacité hydrologique voulue pour capter l'eau atmosphérique nécessaire à l'entretien et à la pérennité de cette vie : le phréatisme bénéficie de la partie des eaux ainsi captées que la végétation ne met pas en œuvre. La protection que la végétation assure au sol n'est ainsi que le corollaire de phénomènes essentiellement physiologiques.

Mon intention aujourd'hui n'est pas d'étudier la double action hydrologique, qui peut être simultanément positive et négative, de la végétation spontanée ; je veux simplement essayer de vous démontrer par des « leçons de choses », des faits actuels, l'influence immédiate de désarmature du sol sur le Régime des eaux, aussi bien en plaine qu'en montagne. Je chercherai à vous initier ainsi très rapidement à l'intimité des faits de « lutte pour et contre l'eau » par la végétation.

Le cycle physique et physiologique de la relation étudiée peut être formulé ainsi qu'il suit :

I. *Le développement spontané de l'armature végétale protectrice du sol est une fonction des eaux atmosphériques.*

II. *Le ruissellement superficiel, cause de l'érosion torrentielle, n'existe plus sur les sols où évoluent naturellement les associations de l'armature : leur terme le plus parfait, possédant les plus grandes capacités hydrologiques, est « l'association forestière ».*

III. *Les couvertures vivante et morte qui abritent immédiatement le sol spontanément armé, et surtout l'humus qui s'y accumule progressivement, assurent par hygroscopicité, le stationnement momentané des eaux*

Digitized by Google

superficielles, s'opposent à leur enfouissement. La neige est immobilisée, sa fusion très ralentie sur les sols suffisamment abrités par la végétation.

IV. *L'infiltration lente des eaux, facilitée par le travail des êtres qui peuplent, fertilisent et draînent le sol armé, pourvoit aux besoins physiologiques de l'armature; elle approvisionne ensuite les nappes phréatiques.*

V. *Les eaux superficiellement concentrées sous l'abri végétal constituent des « Réserves hydrauliques » pour ainsi dire automatiques. Ce sont des* Gisements de Houille-Blanche : *leur localisation est illimitée et progressive, au moins dans les régions hydroclimatiques; ils en étendent le rayon d'action hydrologique.*

VI. *Les eaux physiquement vaporisées ou physiologiquement transpirées par l'armature enrichissent les courants atmosphériques. Elles contribuent au revêtement végétal et à l'englaciation des écrans montagneux, à la régularisation et à l'accroissement de la circulation superficielle, au travail utile des eaux continentales.*

La France était un pays de « lutte pour et contre l'eau » bien avant que le mot ne nous soit venu, au moins en partie, d'Amérique. Trois de ses grands bassins hydrographiques sont directement ouverts aux vents océaniques. Ses hauts écrans montagneux devraient au premier abord lui conférer un privilège de Houille-Blanche, de travail utile de l'eau : l'état actuel de dénudation de ces écrans lui assure malheureusement le monopole incontestable des activités torrentielles, du travail nuisible des eaux. En regard de la richesse exceptionnelle de certaines régions, telles la plaine de la Bourgogne et ses merveilleux vignobles, vous pourrez peut-être constater la pauvreté extrême de la plupart de nos montagnes. La lutte pour la vie, par le troupeau, y est intense ; elle a pour effet presque général la dénudation, l'assèchement du sol, l'inondation périodique des plaines, un mouvement rurifuge permanent et progressif, la dépopulation.

Digitized by Google

Au siècle dernier, les inondations de la Loire et de la Garonne nous ont coûté plus de 250 millions de francs, des centaines, presque des milliers de vies humaines. Une perpétuelle disette d'eau désole nos Midis, océanique et méditerranéen. Garonne et Durance à peine sorties des montagnes sont épuisées, taries par les irrigations. Les agriculteurs de nos départements provençaux se disputent âprement des eaux dont les pasteurs tarissent chaque jour les sources. Marseille ne sait où trouver des eaux potables. Toulouse, au pied des Pyrénées, doit s'alimenter dans les nappes phratiques de la Garonne. Un de nos plus grands centres industriels qui occupe une région dénudée, à ruissellement, Saint-Etienne, est en proie aux épidémies et doit approvisionner certaines de ses usines à l'aide de wagons-citernes. Paris, toujours à court d'eau, songe à en demander au Léman. Depuis 30 ans que la *question des montagnes* a été posée par Cézanne, certains de nos départements durantiens ont perdu près du quart de leur population, émigrée, échouée au Mexique ou ailleurs, triste épave de la « lutte ».

Un mouvement économique très accusé groupe depuis quelques années nos hydrauliciens, navigateurs, aquiculteurs, hygiénistes, en faveur du reboisement. Tous les agriculteurs ne s'y sont pas encore franchement ralliés. En France, l'agriculture a des contingences subtiles et, sauf dans les milieux didactiques qui en sont entièrement détachés, elle ne s'est pas encore franchement solidarisée avec la cause de la Restauration des montagnes. L'évolution se fera fatalement quand elle sera imposée par le nombre des intéressés qui se seront pénétrés de cette autre idée première que « le boisement des montagnes commande à l'irrigation des plaines ». Les agro-socialistes contemporains formulent cette idée en disant que « celui qui veut avoir les Eaux, doit être maître des Forêts » (Kautzky). La mise en valeur de cette idée, autant que l'imminence de la disette universelle de produits ligneux, a motivé l'intervention des forestiers et particulièrement

Digitized by Google

de plusieurs membres du haut enseignement de notre Ecole nationale dans le mouvement nautique et sylvo-pastoral actuel.

J'ai choisi mes démonstrations dans nos deux bassins hydrographiques les plus torrentiels, celui de la Garonne et celui du Rhône.

La Garonne jouit d'un double approvisionnement hydraulique suivant que les vents de l'Océan ou de la Méditerranée alimentent ceux de ses affluents issus soit des Pyrénées et du Plateau central, soit des Corbières, de la Montagne Noire et des Causses. Les crues de ces groupes d'affluents sont par suite et très heureusement, indépendantes. Le massif pyrénéen où naît la Garonne dépasse 3,000 mètres d'altitude : les glaciers y sont rares, suspendus, agonisants. Le fleuve n'a plus de régulateurs lacustres. Les vents océaniques qui heurtent l'écran pyrénéen peuvent déverser sur les hauts plateaux gascons et dans la région montagneuse qui subit leur premier choc plus d'un centimètre d'eau par heure et pendant plusieurs heures. L'exagération de ces précipitations accidentelles est, à l'exclusion des fontes de neiges, la cause des désastreuses inondations sous-pyrénéennes, des crues soudaines et formidables de la Garonne. A Langon, origine de sa zône maritime, le débit d'étiage est de 90 $^{m^3}$, il peut atteindre 13,000 $^{m^3}$, avec une surélévation de niveau de 13 ^{m} en période d'inondation. En temps d'étiage et à son arrivée dans la haute plaine gasconne, le haut fleuve est pour ainsi dire tari par les irrigations.

L'estuaire de la Gironde, qui réunit les eaux de la Garonne et de la Dordogne, expulse par an environ 25 millions de mètres cubes de matériaux vaseux qui vont s'atterrir au nord, dans les baies et anses de Saintonge et du Poitou. La masse des sables expulsés est inconnue : on peut l'apprécier par l'édification incessante des *dunes modernes* qui, sur plus de 200 kilomètres, s'alignent sur le littoral gascon où elles ensablent une suite de *dunes anciennes*.

Digitized by Google

Les dragages annuels du lit coûtent 3 millions de francs en Gironde : le port de Bordeaux est très sérieusement menacé par les alluvions (Bouquet de la Grye).

La dénudation culturale du sol est pour ainsi dire absolue dans la région sous-pyrénéenne : dans les Pyrénées, le pastorat, disait-on au siècle dernier, brûle, fait brouter, ou dévaste chaque siècle la moitié des forêts montagneuses. Rien ne permet de supposer que la déforestation soit arrêtée à notre époque. Elle agit physiquement de deux manières, l'une *météorique* et passive qui se borne à désorganiser les roches, l'autre *torrentielle* et active qui détermine l'entraînement des débris du sol, son érosion par le ruissellement superficiel. Ces deux effets se combinent dans toutes les proportions possibles.

Je puis vous faire assister à une crue torrentielle pyrénéenne dont j'ai saisi quelques phases intéressantes. L'Adour est le plus torrentiel des gaves pyrénéens. Son haut bassin, vu de l'observatoire du Pic du Midi (1) montre une région schisteuse déchiquetée, trouée de pointements granitiques dont les « champs de blocs » s'étalent en chaos. La dénudation est absolue ; c'est un pamir d'autant plus désolé que les glaciers l'ont déserté : de minuscules cuvettes lacustres y jettent çà et là leurs notes de saphirs et de turquoises.

Le 3 juillet 1897, une lame de pluie de près de 20 centimètres s'y déversa en moins de 24 heures. A Bagnères-de-Bigorre, l'atmosphère était lourde, chaude, opaque, sursaturée. On paraissait respirer plus d'eau que d'air. Une nappe ruisselante courait dans les rues. De tous les orifices creusés dans les bancs calcaires avoisinant la ville sourdaient des eaux bouillonnantes : l'enfouissement précipité du ruissellement montagneux avait

---

CRUE DU HAUT ADOUR, LE 3 JUILLET 1897
Vues prises aux environs de Bagnères-de-Bigorre (Htes-Pyrénées)

1. Le Bassin de réception du haut Adour.

Digitized by Google

amorcé les réservoirs souterrains dont les griffons n'avaient pas fonctionné depuis la dernière inondation (1875). C'était jour de grandes eaux au débouché des vallées pyrénéennes centrales et le spectacle n'était rien moins que terrifiant. Les photographies que j'ai pu saisir se ressentent de l'atmosphère ouateuse : je réclame pour elles votre indulgence en faveur de l'objectif scientifique auquel elles m'ont paru suffisamment adaptées.

Dans la traversée de la ville, on assistait aux spectacles que vous allez avoir devant les yeux (2 à 10). Le Pont dit « de Pierre » frémissait sous le furieux assaut des blocs entraînés sur une pente de $17^{m}/^{m}$ par mètre. L'aspect du fleuve était celui d'un cratère en ébullition : ses eaux souillées, nauséabondes, dégorgeaient à pleines arches avec un fracas assourdissant. La puissance balistique du torrent ainsi chargé était formidable : les vues suivantes (11 à 19) vous en donnent une idée. A deux kilomètres en amont de Bagnères, dans la plaine de Médous, les blocs que l'Adour avait déchaussés des anciennes moraines

---

2. L'Adour en amont du Pont-de-Pierre. — *Vue vers l'aval, crue.*
3. id. *Vue vers l'amont, crue.*
4. id. *Vue en temps d'étiage (hiver).*
5-6. id. *Vue en temps d'étiage (été). Enrochement du lit.*
7. L'Adour en amont du Pont du Chemin de fer. — *Crue.*
8. id. *Etiage d'été.*
9. L'Adour en aval du Pont du Chemin de fer. — *Crue.*
10. id. *Etiage d'éte.*
11. L'Adour édifiant un enrochement dans son lit, en amont de Bagnères.
12. Même vue après la crue.
13. Enrochement du lit de l'Adour dans la traversée de Bagnères.
14. Même vue du lit, avant la crue.
15. Enrochement du lit en aval de Bagnères.
16. Déblocage du lit après la crue, dans la traversée de Bagnères.
17. Déblocage du lit dans la haute vallée.
18. Pont de Tarbes emporté par la crue de l'Adour.
19. Effondrement du Pont de secours. (Août 1897.)

Digitized by Google

pour en former un vaste atterrissement, atteignaient fréquemment un mètre cube : le lit du fleuve, entièrement enroché dans la traversée de la ville, s'était exhaussé de plus de 1m50 ; à 15 ou 18 cents mètres en aval, la masse des blocages sphéroïdaux avait encore 40 ou 50 centimètres de diamètre. Refaire un lit au torrent ainsi encombré n'était pas chose facile ; il fallait cependant y procéder au plus vite dans la crainte d'une nouvelle crue qui aurait submergé la ville. Le danger n'est nullement conjuré aujourd'hui en raison de l'exhaussement inexorable du lit qui ne se déblaie jamais assez dans l'intervalle des crues, et de la dénudation toujours progressive dans le haut bassin. A quatre heures du soir, ce drame hydraulique se dénouait dans la plaine de Tarbes. Le pont du chemin de fer affouillé s'effondrait, heureusement après le passage d'un train : un mois plus tard un pont métallique de secours se tordait aux épreuves et tombait dans le fleuve. Des épisodes souvent plus tragiques se déroulèrent dans toutes les vallées des Pyrénées centrales que les torrents bloquèrent pendant des semaines et où ils firent de nombreuses victimes. La carte dut être lourde à payer pour l'Etat qui avait garanti les Compagnies de chemins de fer des risques torrentiels et qui dut hâtivement rétablir les communications en pleine saison thermale. Dans la seule vallée prépyrénéenne de Barousse, qui n'a pas 25,000 hectares, les dommages de toute nature ont été évalués à 1,200,000 francs y compris 60,000 francs pour les routes et chemins. Les eaux de l'Ourse avaient monté de 8m dans la traversée du village qu'elles avaient en partie démoli (20). Fait très remarquable, la région torrentielle reboisée du Laou d'Esbas (21) d'où, en 1875, plus de 600,000 mètres cubes de matériaux torrentiels étaient

---

20. Village de Mauléon-Barousse (Hautes-Pyrénées) maisons démolies par les blocages entraînés par l'Ourse.

21. Périmètre de reboisement du Laou-Desbas, en amont de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).

Digitized by Google

descendus menacer Luchon, résista entièrement à l'assaut de 1897.

Cette journée fut terrible pour la région sous-pyrénéenne. Les torrents d'Armagnac qui prennent naissance dans la zône dénudée et ruisselante des Landes de Lannemezan balayèrent d'un formidable raz-de-marée toute la haute Gascogne, y semant les deuils et les ruines. On évalue à 21 millions de francs les dégâts matériels de cette inondation.

L'érosion *météorique* est très fréquente dans la haute région granitique pyrénéenne où elle « débite » sur place des « champs de blocs » tels que ceux que je vous ai signalés dans le haut Adour. Un des types remarquables de cette érosion peut être étudié près de la station thermale bien connue de Cauterets. Le sommet du pic de Peguère dont les escarpements dominent la ville de 1,200 mètres, est constitué par des granites et schistes granitisés que les troupeaux ont peu à peu privé de toute couverture végétale (22). Ces roches débitées, disloquées et déchaussées par l'intempérisme, souvent sur des à-pics, se sont trouvées instables : après les gelées, leur masse désorganisée commença, il y a une trentaine d'années, à mitrailler Cauterets et ses thermes (23). La station devenait intenable, les communications avec le fond de la vallée étaient périlleuses. Tous les projets de défense les plus invraisemblables furent mis en avant et successivement délaissés. L'administration des Eaux et Forêts accepta la lourde charge de parer au danger. Par places, on réappareilla le parement rocheux (24-25) ; quand l'état du sol le permettait encore, on fit de la plasmie végétale, à l'aide de plaques de gazons ; on planta, on s'ingénia par tous les « petits moyens » dont dispose le forestier. L'œuvre de restauration, définitive aujourd'hui, dura

22. Le massif de Peguère. — *Vue générale du dérochoir.*

23. Le sommet du dérochoir.

24-25. Réappareillage de parements rocheux instables.

Digitized by Google

plus de quinze ans, elle est unique au monde et devenue classique; il n'y manque qu'une chose, la signature de son auteur. Bien peu parmi les milliers de malades qui, chaque année, retrouvent la santé, souvent la vie aux pieds du Péguère, connaissent le nom de Demontzey! Les pyrénéens eux-mêmes savent-ils à qui Cauterets doit d'exister encore? Il y a une dette humaine à payer dans les Pyrénées à la mémoire du forestier qui, sûr de lui autant que de ceux qu'il choisit pour l'aider, conçut et réalisa une œuvre d'un caractère social aussi élevé.

Demontzey s'était révélé dans les Alpes françaises dont Surrel et Cézanne avaient fait la terre classique des études torrentielles ; je vais essayer de vous y introduire.

Le Rhône le dispute à la Garonne au point de vue du « travail torrentiel ». Comme au temps de Vauban et en dépit des procédés et de l'outillage perfectionné que lui applique depuis des siècles la thérapeutique hydraulique, son tempérament reste incorrigible.

Dans les bassins montagneux en proie à la dénudation pastorale, les constructeurs de lits sont aux prises avec un dilemme : ou bien ils violentent le cours naturel des eaux par des artifices puissants et ingénieux dont le résultat le plus certain est de précipiter l'encombrement au niveau de base, dans les estuaires ; ou bien, ménageant ces derniers, ils assistent dans le haut lit à l'atterrissement progressif des cheneaux, au comblement des mouilles, que les chasses ne peuvent plus déblayer ; les lits s'horizontalisent progressivement. Les ingénieurs, élèves de Vauban, avaient parfaitement pressenti l'influence de la dénudation montagneuse, fruit de la transhumance pastorale, sur l'encombrement du bas Rhône. Lombardini la formula également dans le bassin du Pô : elle échappa entièrement à Lavoisier dans le bassin ligérien. M. Bouquet de la Grye l'a très explicitement mentionnée dans ses magistrales études sur le *Régime de l'estuaire girondin*, études qui ont, en grande partie, déterminé la coo-

Digitized by Google

pération des forestiers pyrénéens aux travaux des navigateurs dans le Midi océanique.

Sauf la Saône, tous les affluents du Rhône sont essentiellement torrentiels : Drôme, Isère, Durance, Ardèche, sont des torrents.

Les pentes du lit du fleuve dépassent celles de la Garonne. Le Rhône a, sur cette dernière, la supériorité de posséder deux puissants régulateurs : le Léman, 1 decimètre de surélévation de son niveau emmagasine 54 millions de mètres cubes d'eau ; la Saône entre en crue pendant la période de disette hivernale du fleuve. Les glaciers alpins, bien que très puissants encore, sont en décrue manifeste partout; la dénudation pastorale, accentuée par le climat généralement sec et chaud, ne permet nulle part la réinstallation de la végétation sur les surfaces déglaciées qui sont conquises au ruissellement, à l'action torrentielle, à l'avalanche.

Le bassin du Rhône est indirectement soumis au régime des vents océaniques : les vents de sud et sud-est, originaires du golfe de Lion, qui engendrent la plupart des crues de l'Ardèche et de la Durance, sont une contrepartie des vents de nord-ouest du golfe de Gascogne.

Le débit liquide moyen du Rhône à Genève est d'environ 400 $^{m^3}$, il peut atteindre 1,200 $^{m^3}$. En 1884, à Lyon, le débit est tombé à 184 $^{m^3}$. En temps d'inondation, les débits du fleuve échappent à toute mesure.

De Lyon à l'Isère inclusivement, le Rhône reçoit.			370 $^{m^3}$
Jusqu'à la Drôme	—	—	15 $^{m^3}$
Jusqu'à la Durance	—	—	650 $^{m^3}$

On a évalué à 21 millions de mètres cubes le débit solide du Rhône (Surrel): sous l'influence des vents dominants de l'est, les sables exondés vont s'atterrir dans le bas Languedoc et cheminent jusqu'en Espagne. Ils édifient des dunes rudimentaires.

La Durance est le plus torrentiel des affluents du Rhône. Son débit d'étiage (70 $^{m^3}$) est inférieur aux con-

Digitized by Google

cessions faites pour les irrigations agricoles : en temps de crues, il s'élève à 6,000 $^{m^3}$. On a calculé qu'en deux ans (1859-1861), le poids total des limons entraînés, a atteint 18 millions de tonnes métriques. En cinquante ans, le travail hydraulique de la Durance entraîne une quantité de sol arable égale à celle qui couvre un département français (Hervé-Mangon). L'exhaussement du lit de l'Isère a provoqué maintes fois de sérieuses inquiétudes dans les populations du Graisivaudan.

Certaines vallées de la Provence alpine ont perdu plus de 30 °/₀ de leur population dans les trente dernières années. Des communes sont presque entièrement désertées par leurs habitants, au point que l'Etat a pu acquérir le territoire entier de l'une d'elles en vue du reboisement. La « nationalisation » du sol se fait d'elle-même dans nos Alpes !

La dégradation superficielle du sol dans le bassin inférieur du Rhône est l'état normal. Nulle région n'égale en horreur les hideuses nudités du Devoluy, où les eaux sauvages s'enfouissent inutilisées et contaminatrices des sources, quand elles ne ruissellent pas en torrents dévastateurs. Dans les Hautes et Basses-Alpes, l'œil est partout offusqué par la sanie des *terres-noires* qui zèbrent le flanc des vallées et que le troupeau avive chaque année. En Tarentaise, en Maurienne, ce sont d'autres pièces du squelette du sol, des gypses, des cargueules blanchâtres que le travail du mouton anatomise.

C'est l'effet tangible de la « transhumance », de la surproduction pécorale des plaines qui jette, au début de l'été, son trop plein à l'assaut de pelouses montagneuses surmenées et déjà à moitié dévorées par le troupeau autochtone, au premier printemps.

On reproche volontiers aux landslords de se désintéresser de leur gestion territoriale : cet « absentéisme » n'a dans les Higlands et la verte Erin que des effets localisés. Combien plus graves les conséquences du Raub-Cultur pastoral français qui compromet l'existence même

Digitized by Google

du sol dans toute l'étendue d'un bassin hydrographique !

L'odyssée traditionnelle des hardes ravageuses qui sèment au vent des routes de précieux engrais, errent de la Crau à l'alp, des confins du Plateau central aux cirques pyrénéens, peut-elle se concilier avec les procédés actuels de culture intensive, avec les principes de solidarité et de mutualité qui deviennent les derniers mots des thèses sociales actuelles ? Comment justifier cette exploitation outrancière et sauvage du sol au moyen de ce capital errant, par ceux qui n'ont sur les terres exploitées qu'un usage fortuit et précaire, un droit (?) de passage ; qui, stationnés très au loin, dans des régions où l'on ne lutte qu'indirectement pour la vie, ne pâtissent pas de cette spoliation ; qui ignorent et le lieu et la gravité des déprédations de leur nomadisme pastoral ?

La transhumance n'est-elle pas une des causes déterminantes de l'expatriation aussi bien de l'Alpin que du Pyrénéen qui laissent l'un et l'autre, à la main-d'œuvre étrangère, le soin de constituer nos chantiers de travaux de reboisement ? Dans les Pyrénées, l'inondation vivante des moutons de Navarre et d'Aragon dont les ancêtres ruinèrent la Meseta, déborde périodiquement sur nos hautes vallées françaises, aux sources des gaves que nous cherchons à reboiser ! Elle contribue largement à accentuer les fléaux que ces derniers déchaînent dans le Midi océanique. Quel recours avons-nous contre nos bons voisins ? Pas même la pensée de pouvoir user de réciprocité ! Les vents de l'Atlantique, après avoir inondé le versant français et franchi la chaîne, descendent secs et brûlants sur les steppes des sierras espagnoles que les moutons fuient comme « l'alouette qui ne s'y risque qu'en emportant son grain ».

L'aspect de nos hautes vallées alpines est très différent de celui des vallées pyrénéennes : dans les premières, les grands cirques sont rares ; les pyramides de boues glaciaires dites « demoiselles », nombreuses ; les cônes torrentiels se succèdent ininterrompus de part et d'autre des thalwegs. Certains auteurs ont cru pouvoir conclure de

Digitized by Google

ces différences morphologiques que l'action torrentielle était bien moins intense dans les Pyrénées que dans les Alpes : c'est une erreur absolue. L'ossature rocheuse des Pyrénées est beaucoup plus solide que celle des Alpes; quoique plus âgée, elle a pu résister plus longtemps à une attaque bien plus intense, après décapage d'un puissant manteau secondaire charrié dans la plaine et qui a dénudé le substratum primaire. Le Régime alpin, comme je vous l'ai dit, dérive du régime des vents de l'Atlantique ; les Pyrénées en subissent le premier choc qui donne aux hautes vallées gasconnes leur profil dissymétrique si caractéristique, les Alpes n'en ont qu'un écho. Dans les Pyrénées, les profils sont restés rudes, les vallées encaissées, c'est une collectivité torrentielle qui entre en éruption simultanément, pendant des jours, parfois des semaines, sur des étendues considérables du front montagneux : les alluvions, incessamment déblayées, ne peuvent se façonner en *cônes* (26). Dans les Alpes, les crues sont généralement localisées, courtes : il n'est pas rare de voir un torrent gonflé quand ses voisins restent à sec et que le régime du collecteur ne change pas. Chaque torrent alpin travaille individuellement, édifie son cône propre. Ajoutons que par suite du climat plus humide, au moins dans la zône habituelle des *mers de nuages*, les reprises spontanées de la végétation sont plus intenses dans les Pyrénées qui se défendent mieux que les Alpes. Si ces dernières avaient subi depuis l'époque miocène les assauts éoliens auxquels résistent encore les reliefs pyrénéens, elles ne formeraient plus depuis longtemps qu'une vaste pénéplaine.

C'est à cette mise des « conditions géographiques » au dernier plan de la « question des montagnes » qu'il faut évidemment attribuer le peu d'importance donnée aux torrents pyrénéens par l'éminent ingénieur qui décrivit

---

26. Cône du Riou-Bourdoux (Basses-Alpes).

Digitized by Google

les *Torrents des Alpes* et organisa la lutte contre eux par le reboisement.

Les cônes alpins pleistocènes présentent fréquemment la particularité morphologique d'un réalluvionnement récent (27) : les faits culturaux et pastoraux de dénudation contemporaine à l'amont expliquent le phénomène. Il est la contre-partie du réensablement moderne des dunes anciennes au niveau de base des fleuves travailleurs ; je vous l'ai signalé sur le littoral gascon, nous le retrouverons ailleurs.

On observe parfois dans les vallées alpines certaines basses zônes particulièrement friables, façonnées non en cônes mais en *pénéplaines*. Le type que vous avez devant les yeux (28) est pris dans les *terres-noires*, schistes du Lias, du cours moyen de la Bléone, affluent de la Durance. L'érosion y est à ce point diffuse, qu'à l'époque où Demontzey y commença les travaux de reboisement (1876), nous dûmes faire un levé topographique pour reconnaître les branches maîtresses du réseau. Les « témoins » que vous voyez se profiler au loin vous indiquent l'importance considérable du décapage torrentiel. Vous pouvez également constater le résultat laborieux, mais très réel de trente années d'efforts en vue de la réarmature végétale de ces marnes friables et desséchées qui constituent certainement un des sols les plus stériles et les plus ingrats que nous ayons en France.

Je suis amené à vous parler de la technique suivie dans nos travaux de reboisement ; nous sommes ici dans son milieu classique. Sur les 57 millions d'hectares du territoire métropolitain français, on compte 4 millions d'hectares de landes, bruyères, pâtis et autres *terres-pauvres* montagneuses, boisées ou enherbées autrefois, suscepti-

---

27. Cône du Rieubel (Savoie). — *Réalluvionnement.*

28 Périmètre de reboisement du Curusquet (Basses-Alpes). — *Terres-noires en voie de pénéplanation.*

Digitized by Google

bles d'être réadaptées à la production sylvicole ou pastorale et aménagées dans ce but.

En 1900, nous avions 335,000 hectares, moins du dixième de cette étendue, en voie de restauration ou partiellement restaurés. Depuis 1860, nos dépenses avaient été de 66 millions de francs, dont 20 millions seulement pour les travaux forestiers.

Nous consacrons environ 3,300,000 fr. par an au reboisement.

On estimait en 1900 qu'il faudrait encore 113 millions de francs et 40 ou 45 ans pour achever l'œuvre. Dans ce calcul trop précis, on a fait abstraction des nombreux mécomptes techniques inhérents à la matière, et surtout des progrès constants de la dénudation contre laquelle notre législation est encore impuissante et qui augmentent chaque année, surtout en montagne, l'étendue des terrains à restaurer.

En 1878, le service des Travaux Publics, très intéressé à la restauration des montagnes et particulièrement au point de vue nautique, avait offert de participer pécuniairement à nos travaux pyrénéens : l'offre ne fut pas acceptée par l'Agriculture.

Nos travaux procèdent essentiellement de la physiologie et de l'art sylvicole ; ils tendent à réinstaller rapidement sur les versants dénudés et encore suffisamment stables une couverture végétale ligneuse ou herbacée appropriée au conditions géographiques locales, en se rapprochant le plus possible de la constitution de « l'association naturelle » qui préexistait sur le sol avant sa dénudation : ce sont les *travaux de reboisement*, ceux dont en France les forestiers tirent le plus grand honneur, d'abord parce qu'ils savent que ce sont les plus efficaces, les plus durables, ensuite parce qu'ils connaissent la somme de luttes à tous égards qu'exige la préparation plus encore que l'exécution de ce dur labeur. Les initiés seuls peuvent l'apprécier, car il ne frappe pas l'œil et c'est à peine si l'effort d'une génération se manifeste par une tache

Digitized by Google

verte et rassurante au milieu des horreurs de nos dénudations montagneuses. Aussi, ne puis-je manquer de vous signaler les noms des Demontzey, des de Gorsse, des Carrière qui furent ou restent encore nos maîtres à tous et à qui nous devons la doctrine du Reboisement des montagnes.

D'autres *travaux* dits de *correction* s'inspirent d'une technique toute différente : ils ont pour but de parer à l'instabilité des versants et à la progression du ravinement, en attendant que le reboisement ait fait son œuvre et capté le ruissellement, cause de ce ravinement. On édifie en des points choisis, transversalement aux ravins ou aux versants instables, des séries coordonnées de seuils, de barrages, cordons, banquettes, etc., en maçonnerie, en pierres sèches, en clayonnages, en boisements susceptibles de s'enraciner; ils sont dits par suite « morts ou vivants ». L'édification de ces « niveaux de base » artificiels obvie temporairement à l'érosion et provoque des atterrissements dont on assure la végétalisation et la fixation rapide. On transforme ainsi l'ancienne pente continue et raide du ravin ou du versant primitif en une série de gradins où les eaux progressivement amorties et décantées perdent peu à peu leur force vive. Vous pouvez voir la disposition de plusieurs séries de ces ouvrages « morts ou vivants » (29).

Il est de principe que les travaux de correction de lits sont nécessairement commandés par les travaux de reboisement des versants; ils n'ont aucune raison d'être sans ces derniers, d'autant qu'ils sont souvent très dispendieux. Dans le torrent de Saint-Pons de la moyenne vallée de l'Ubaye, où les travaux sont engagés depuis plus de 30 ans, les dépenses ont dépassé 2 millions de francs, dont le quart seulement en travaux de reboisement. Le

---

29. Travaux divers de correction de lit, de stabilisation de versants. — *Barrages, clayonnages, cordons, banquettes, etc., morts et vivants. Vallée de Barcelonnette (Basses-Alpes).*

Digitized by Google

seul ensemble de barrages, seuils, contre-barrages, murs en ailes que vous avez devant les yeux (30) et qui blindent positivement le torrent, a coûté plus de 200.000 fr., le prix du reboisement de 12 à 15 cents hectares de terres dénudées ! Personne d'ailleurs ne peut affirmer qu'un caprice du Riou-Bourdoux ne balaye pas un jour comme fétus ces prestigieuses édifications si bien combinées ! Leurs pareilles ont englouti, sur des points très limités, des sommes énormes qui obérèrent lourdement le budget restreint du Reboisement et exigent encore de coûteux entretiens. Ce n'était certainement plus elles que Demontzey avait en vue, à la fin prématurée de sa vie, quand il décrivait « les Retenues d'eau par le reboisement dans le bassin de la Durance », les futurs *gisements de Houille-Blanche* de la haute Provence.

Au début, il y a 25 ou 30 ans, quand on cherchait les voies et les méthodes et qu'on s'attachait à tort, sous prétexte d'aller vite, à faire très grand, à concentrer outre mesure les efforts, la griserie du moellon conduisit à ces travaux à « grand effet » justement critiqués aujourd'hui (W. Kilian). Je ne vous en montre un spécimen que comme on exhibe d'anciennes pièces d'armure qui n'ont plus qu'une valeur archéologique.

L'*idée silvo-pastorale* dont ils furent longtemps de ruineux dérivatifs, procède de conceptions plus recueillies, plus économiques, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient plus aisées à réaliser. On peut les condenser ainsi qu'il suit :

Parcourir en travaux de reboisements *ou d'*améliorations pastorales *le plus d'étendue possible de terrains dégradés ou seulement dénudés dans les* zônes à ruissellement, *en assurant la garde et l'entretien de ces travaux ;*

Réduire au strict minimum dans le lit des torrents,

---

30. Périmètre de reboisement de Saint-Pons (Basses-Alpes). Torrent du Riou-Bourdoux. — *Ensemble du grand Barrage, seuils, contre-barrages, murs en ailes, etc.*

Digitized by Google

les grands ouvrages de correction, *pour l'édification desquels le concours pécuniaire du budget des Travaux Publics devra être obtenu ;*

Indemniser largement les populations momentanément lésées par ces travaux, chercher à les maintenir sur leur sol amélioré ; développer en elles les notions, soit de la protection qu'exige ce sol, soit de la responsabilité sociale encourue par son usage, l'idée d'association nécessaire pour son exploitation ;

Règlementer strictement les errements de la transhumance pastorale ; discipliner le « travail » du mouton ;

*Organiser enfin l'*exploitation pastorale, *clef de voûte de la Restauration des montagnes et du Régime des eaux....*

Je ne fais que vous esquisser le programme.

Arrivée au degré d'intensité que vous avez pu constater, la dégradation culturale du sol décèle un traumatisme profond et inconcevable ; et alors, il faut autant plaindre que blâmer les populations à ce point accoutumées à la vue de ces décharnements, qu'elles n'en saisissent plus l'horreur et résistent encore à l'application des mesures curatives prises le plus souvent dans leur intérêt immédiat. La responsabilité de cette déchéance culturale remonte tout entière aux artisans de notre législation actuelle qui ont méconnu la nécessité de *prévenir* le mal, de défendre nos terres pauvres et déshéritées contre le « droit à l'abus », défense que nos prévoyants voisins les Suisses ont su concevoir et organiser.

Un exemple entre mille :

Le 18 juillet dernier au soir, à la suite d'un violent orage qui s'était déchaîné sur le mont Jouvet (2.600 ^{m}), le paisible ruisseau du Bon-Rieux, subitement grossi, dévastait en quelques minutes le joli bourg de Bozel-en-Tarentaise (31). Onze victimes (une d'elles n'avait pas encore été

---

31. Le lit du Bon-Rieux à Bozel (Savoie). — *Le 15 août 1904.*

Digitized by Google

retrouvée au moment de ma visite, il y a quelques semaines), la moitié du village ou rasée ou noyée sous des laves compactes et des blocages monstrueux, des routes et ponts coupés, tel fut le bilan de cet instant de fureur du torrent, ci-devant ruisseau, source d'activité, de travail et de houille blanche. L'examen attentif de son bassin de réception est très instructif. En amont d'une zone forestière traversée par le canal d'écoulement du Bon-Rieux et où le boisement protégé par le Régime forestier protège à son tour immédiatement l'agglomération de Bozel, la culture agricole a commencé la dénudation en étageant des terrasses aujourd'hui converties en herbages. De nombreux arbres isolés, tilleuls, frênes, érables, épicéas, sureaux, en partie exploités comme feuillards, sont les restes de l'ancienne association forestière protectrice du sol : ce dernier a, de loin, l'aspect d'un verger. Plus haut dans la zone subalpine, la forêt d'épicéas couvre la partie gauche du bassin. Elle est d'abord très dense, dans la limite de protection que lui assure le Régime forestier : au-delà, le massif, abandonné à la libre jouissance des habitants, n'a plus de forêt que le nom, c'est une épave, un lambeau de boisement pantelant et raviné où l'érosion des gypses et cargneules du sous-sol entaille de profonds et blancs ulcères : leurs ramifications ultimes remontent bien haut sillonner l'alp (32). Sur le flanc droit du bassin, des taillis d'aunes verts et de génevriers dont le feutrage constituerait une cuirasse végétale à toute épreuve pour le sol, sont exploités et incendiés avec acharnement par les bergers. Malgré la chasse formidable du 18 juillet, beaucoup de ces ravins étaient encore, à leur origine, gorgés de matériaux meubles, réserves disposées pour la prochaine mobilisation torrentielle. Il eut fallu pouvoir montrer aux sinistrés cette lumineuse leçon de choses. Je n'avais pas qualité pour cela, on m'eût

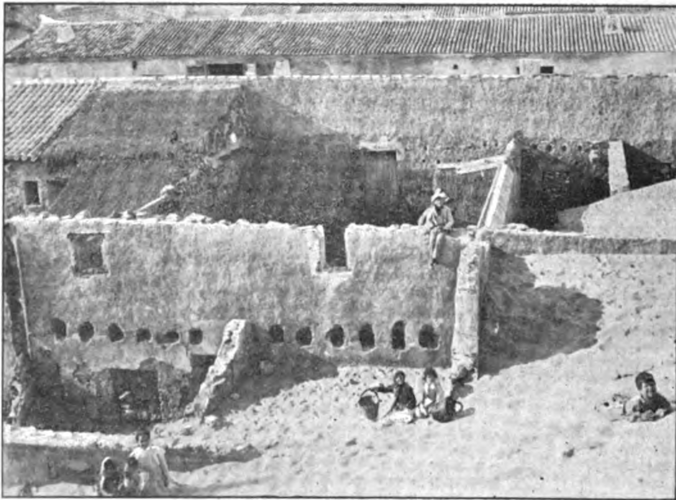
---

32. Forêt et pelouses communes de Bozel. — *Abandonnées à la libre jouissance des habitants.*

Digitized by Google



32. — **FORÊT ET PELOUSE COMMUNES DE BOZEL** (Savoie)
Abandonnées à la libre jouissance des habitants.
(Altitude : 1700 à 2350 mètres).
Erosions et décapage du sol à la naissance du torrent du Bon-Rieux.



37. — **LE VILLAGE DE GUARDAMAR** (Espagne)
Maisons effondrées sous l'alluvionnement éolien de sables littoraux expulsés par la rivière torrentielle *Ségura*.

Digitized by Google

fort mal reçu, et en tous cas traité de visionnaire. La démonstration peut être faite quand on le voudra aux populations riveraines du fougueux Doron, en particulier aux exploitants des stations balnéaires de sa basse vallée : les laves du torrent des Allues les ont avertis. Autour de moi, les montagnards se plaignaient âprement que l'Etat n'eût pas assez vite déblayé le village, rétabli la circulation des touristes ; on blâmait le peu d'empressement des ingénieurs à endiguer le Bon-Rieux, à *emmagasiner* ses laves ! Les conceptions curatives et préventives du Savoyard n'allaient pas plus loin.

Il faut reconnaître qu'en Tarentaise, et dans d'autres parties des Alpes savoyardes, certains travaux de restauration du sol, qui consistent à y forer des tunnels ruineux et d'une efficacité problématique, sont bien faits pour dérouter la partie éclairée des populations qui cherche à pénétrer ces nouvelles méthodes de reboisement des montagnes.

Nos voisins d'Espagne ont payé de lourds tributs à la hantise des grands barrages et de l'*emmagasinement* des crues en région torrentielle. Sur toute la bordure orientale de la Péninsule s'étend la région des vegas et huertas où le climat et l'irrigation combinés permettent les plus riches cultures. Les vents de l'Océan qui se sont desséchés sur les hauts plateaux dénudés d'Aragon et de Castille redescendent à l'état de föhn brulant sur le littoral méditerranéen. Au contraire, les vents de la Méditerranée buttant contre les premiers versants de la Méseta et le haut écran de la Sierra-Nevada s'y dépouillent de leur vapeur d'eau et pourvoient largement à l'irrigation du littoral : ils y développent une vie intense, mais parfois aussi, comme en 1879, d'effroyables dévastations torrentielles. Les premiers *Ingénieurs de Montagnes* songèrent à *emmagasiner* les eaux qui fondent si soudaines des sierras dénudées sur les riches cultures toujours assoiffées. Avant de devenir le pays de la « Politique hydraulique », l'Espagne fut longtemps la

région classique des *barrages-réservoirs*. La plupart de ces édifications troublantes, souvent cause de lamentables désastres, gît atterri ou éventré aujourd'hui.

Après les tragiques inondations de Murcie, on s'est résolument mis à restaurer la couverture végétale dans les hautes sierras où s'alimentent les pourvoyeurs d'eau des huertas ; les travaux méthodiques et très remarquables, soit de reboisement soit de correction, dont je vous montre des vues (33 à 36) prises dans les hauts bassins de l'Espuña, du Jucar et du Segura vous donnent une idée de la science et de l'ingéniosité que développent aujourd'hui les forestiers espagnols : il sont dirigés par M. l'ingénieur Codorniu. On ne s'est pas borné à des efforts matériels, et c'est à un ingénieur forestier espagnol, M. Puyg y Valls, que les Américains ont emprunté l'idée des Fêtes de l'Arbre, de l'*Arbor day*.

Le 7 avril dernier, le roi Alphonse XIII a donné un prestige particulier à la Fête annuelle de l'Arbre en plantant de sa main, assisté de M. Puyg y Valls, un cèdre, à Barcelone. Ce fait, rapproché de l'initiative forestière du président Roosewelt dont je vous parlerai plus loin, prouve que certains chefs d'Etat ne considèrent pas comme au-dessous d'eux de participer au mouvement qui se dessine en faveur de la Protection du sol et même de créer ce mouvement.

En France, notre « Association pour l'aménagement des montagnes » organisée dans le Sud-Ouest, nos sociétés forestières du Jura, la société des « Amis des Arbres » sont les premières amorces de ce mouvement.

Les Italiens célèbrent aujourd'hui « la Fête annuelle

---

33. Haut Bassin torrentiel de l'Espûna. — *Travaux de reboisement.*

34. Pépinières du périmètre de l'Espûna.

35. Travaux de correction de l'Aïr. — *Bassin de l'Espûna. Barrages.*

36. Travaux de correction de l'En-Medio. — *Bassin de l'Espûna. Barrages.*

Digitized by Google

scolaire de l'Arbre » dans les régions autrefois dévastées par les chevriers des églogues.

Un phénomène torrentiel local, sur lequel je me permets d'appeler votre attention parce qu'il est tout-à-fait remarquable ici, est celui des dunes littorales au niveau de base du Segura. Le village de Guardamar, détruit en 1829 par un tremblement de terre et reconstruit depuis à son emplacement actuel, est aujourd'hui menacé par l'ensablement. Vous voyez quelques-unes de ses maisons effondrées (37), et en même temps les travaux de végétalisation et d'abri entrepris sur la dune littorale dont les sables poussés par les vents d'Est, assaillent l'agglomération (38) : ces travaux sont dirigés par M. l'ingénieur Mira.

Ce phénomène a trop de similitude avec l'ensevelissement de Soulac par les sables de la Gironde, pour que je ne vous signale pas le rapprochement. L'un et l'autre sont la conséquence incontestable de l'exagération des charriages détritiques continentaux causée par la dénudation culturale. La singularité morphologique de la dune de Guardamar est que ses sables sont essentiellement calcaires et non siliceux.

La côte occidentale portugaise, avec ses dunes anciennes (Choffat) en voie de réensablement, son bassin d'Aveiro, présente du Douro à San Martinho, la plus grande analogie avec notre côte gasconne : là aussi on arborise les sables, on lutte contre eux par la végétation.

Je ne puis que vous signaler en passant les remarquables travaux forestiers exécutés dans le Karst illyrien (Puchich) et ceux que les forestiers autrichiens, inspirés par Demontzey, opposent à la dénudation et aux torrents de leurs Alpes.

---

37. Le village de Guardamar (Espagne). — *Maisons effondrées sous les sables.*

38. Les sables de Guardamar. — *Embouchure du Segura. Travaux de fixation et de végétalisation.*

Digitized by Google

Le temps me manque pour suivre cet exposé dans l'Afrique française « le pays du mouton », celui aussi de la faillite des barrages-réservoirs. Tandis que nous nous efforçons d'y coloniser par l'eau, l'indigène s'acharne à y pastoraliser le sol par le feu : ceci tue cela ! En 1902, l'incendie ravageait 140.000 hectares de forêts algériennes, causant pour 3.700.000 francs de dégâts. Chaque année, les ruines de la culture arabe « par le feu » s'accroissent, elles se cumulent à celles de l'inondation, comme à Rivoli ! [1]. C'est dans l'ordre.

L'importance du revêtement végétal des « écrans montagneux » qui reçoivent les vents méditerranéens, dans l'approvisionnement des oueds souterrains où puisent les oasis, n'est pas encore compris. Le très récent décret de Colonisation (13 septembre 1904), relatif aux régions où l'Etat est encore le maître absolu du sol et des sources de l'eau, n'a que de puériles réserves en ce qui concerne les Forêts et le Régime des eaux ; il ne pourvoit qu'au Régime du feu.

Doit-on penser avec l'éminent Willcooks que l'idée génératrice du barrage d'Assouan puisse s'adapter à la plupart des régions arides, qu'elle soit appelée à y développer une industrialisation intensive de la culture du sol ? Il faudrait pour cela, de l'avis même de Willcooks... trouver un autre Nil ; peut-être, pourrait-on ajouter, d'autres fellahs fatalistes, passifs et corvéables ? Le Nil tire la masse de ses eaux des immenses réservoirs lacustres que remplissent les pluies équatoriales, mais ses limons lui viennent en grande partie des hauts plateaux abyssins dont les populations pastorales sont essentiellement dévastatrice du sol. Or la possibilité de l'envasement du réservoir d'Assouan fut et est restée une des grosses préoccupations de ses constructeurs. On y a paré le mieux possible, pour l'instant présent. L'avenir permettra de juger.

1. Et à Aïn-Séfra ! (Note ajoutée pendant l'impression). L-A. F.

Digitized by Google

Le Régime des eaux en pays plat, en région xéro-climatique n'échappe pas à l'influence de la végétation spontanée.

Il y a 44 ans l'ukase de libération des serfs russes fut rendu : les riches Terres-Noires à tchernoziom purent être acquises et colonisées par le paysan. Personne n'imaginait à cette époque que la mise en culture, c'est-à-dire la dépécoration, la dénudation superficielle de la steppe herbeuse, à peine boisée, pour ainsi dire plane, où les précipitations atmosphériques sont plus solides que les liquides, au sol lœssoïde, filtrant, y déchaînerait un jour l'action torrentielle. Le fait est constant aujourd'hui. Les profonds sillons que vous voyez s'allonger indéfiniment au milieu des terres cultivées et qui éventrent pour ainsi dire la steppe, sont la conséquence unique et fatale des incendies forestiers, de la dénudation culturale et pastorale ; ils y étaient inconnus il y a moins d'un demi-siècle (39 à 48).

Les causes de ce phénomène qui préoccupe à juste titre l'administration russe ont été mises en valeur à la suite des recherches physiographiques entreprises il y a dix ans et dirigées par le général A. de Tillo, pour parer à l'appauvrissement des débits liquides et à l'ensablement des fleuves russes. Elles peuvent être analysées ainsi qu'il suit. La steppe xéro-climatique est soumise au régime des vents polaires froids et secs de Nord-Est.

---

39. Ravins Bérézowski (Voronèje). — *Steppes, vue générale.*

40. Ravins de Bogoutchar (Voronèje). — *Steppe cultivée, Travaux de clayonnages.*

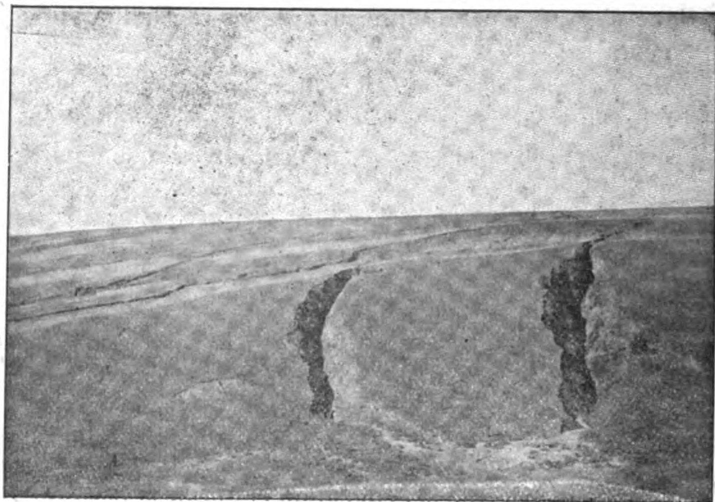
41. Ravins de Saratow. — *Cultures. Au fond, la Lissaya-Gora (Montagne Chauve) où paissent les bestiaux.*

42-43. Ravins Bérézowski. — *Clayonnages pare-neige et travaux de correction.*

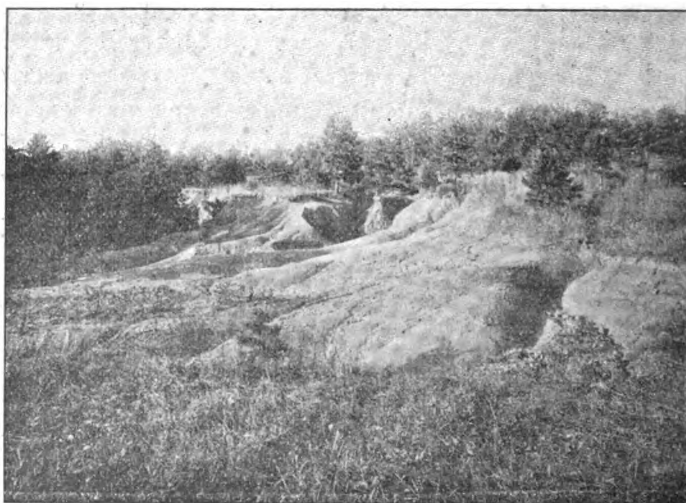
44-45-46. Ravins Pansky (Voronèje). — *Phases successives de travaux de correction et de boisement.*

47-48. Ravins Bogoutchar et Verckny (Voronèje). — *Après l'achèvement des travaux de correction.*

Digitized by Google



39. — STEPPE DU GOUVERNEMENT DE VORONÈJE (Russie)
Vue générale des ravins Bérézowski avant les travaux de correction.



56. — DISTRICT DE CATOWBA (Nouvelle Caroline, Apalaches)
Décapage du sol par ruissellement. Emplacement de cultures abandonnées, installées en terrain peu accidenté, au milieu de hautes futaies incendiées et défrichées.

Digitized by Google

Sous leur poussée constante, le profil des basses vallées fluviales est devenu dissymétrique. La flore steppale y a spontanément associé des espèces herbacées ou sous-arbustives adaptées à de longues périodes de vie souterraine, à de courtes périodes de vie aérienne, susceptibles de lutter, grâce à l'abri des neiges, contre le rayonnement et l'évaporation, le froid et la sécheresse. C'est la décomposition sur place et à l'abri d'un excès d'humidité, de cette couverture vivante de la steppe qui a enrichi et coloré le sol fertile des Terres-Noires.

Le ruissellement superficiel, cause de l'érosion en région hydro-climatique, montagneuse, n'existe pour ainsi dire pas sur ces sols plats, peu arrosés et très filtrants. Mais les violentes « bouranes » polaires y mobilisent les sables et les neiges sur les terres friables, avivées par la culture. Les neiges s'accumulent dans les moindres dépressions, dans les rudiments de ravins actifs (owragi) que les blessures culturales du sol ont fait naître au voisinage d'anciennes érosions fluviales (balki) armées et éteintes par la végétation ; les owragi y trouvent des niveaux de base. La fonte rapide des neiges à la fin de l'hiver, les averses du printemps, augmentent l'érosion et la font indéfiniment progresser suivant la ligne de plus grande pente du sol. L'encombrement des lits fluviaux, l'envahissement des cultures par les sables que déblaient les ravins et qui mobilisent ensuite les bouranes, ont déterminé une crise nautique et culturale très intense en Russie et crée de grandes difficultés au service des Voies et Communications.

La surface occupée par la zone à tchernoziom menacée par le ravinement, atteint 900,000 kilomètres carrés. Les ensablements éoliens couvrent actuellement en Russie 5,129,000 hectares dont 1,095,000 hectares aux communes et villages et 180,000 hectares aux particuliers, le reste à l'Etat : c'est dire qu'un bon tiers de la Russie d'Europe pâtit de cette détérioration profonde causée au sol par sa mise en culture.

Digitized by Google

En 1892, lors de la désastreuse sécheresse qui affama la population des steppes, le général Annenkoff tenta de construire des barrages-réservoirs dans quelques-uns de ces grands ravins. L'essai échoua complètement (49 à 51).

Les hydrauliciens ont demandé qu'on arrêtât le dessèchement des marais du plateau russe qui sont les réservoirs naturels et régulateurs des fleuves. Les forestiers, sous l'habile et haute direction de M. Kostieief, appliquèrent aux ravins le système méthodique de correction par barrages-vivants, clayonnages et boisements dont je vous ai parlé à propos de nos Alpes. Le fléau des sables mouvants est combattu par l'établissement de rideaux et clayonnages de végétation ligneuse, saules, peupliers, etc. spontanés dans la région (52). Une législation spéciale institue des zônes dites « de protection » où les boisements sont rigoureusement maintenus ou développés conformément à la formule allemande : « schützwald nicht nützwald ». La suite des dispositifs qui vous sont présentés, vous édifie, sans que j'aie besoin d'insister davantage sur l'importance du mal, son origine et les moyens qu'on lui oppose : dans la plaine russe comme ailleurs, le remède consiste uniquement à réinstaller sur les sols attaqués et à leur voisinage la couverture végétale spontanée du sol imprudemment détruite par la « conquête culturale ».

L'action funeste de cette conquête se manifeste en toute évidence aujourd'hui sur le continent Nord-Américain, pays d'origine de la lutte pour et contre l'eau, où le colon, toujours très pressé, usa en même temps du fer et du feu, parachevant la dénudation avec « l'inondation vivante » de ses troupeaux : aujourd'hui qu'il a tari les sources de l'eau, il mitraille le ciel pour en avoir, ce qu'on a plaisamment appelé « la pluie à volonté » !

---

49. Ravin de Yaurtkouli (Kazan). — *Edification d'un barrage-réservoir.*

50. Ravin de Ratkoul (Kazan). — *Barrage-réservoir* (type Annenkof).

51. Ravin de Koundourla (Kazan). — *Vue d'un « oued » de la steppe.*

52. Sables mouvants (Kazan). — *Travaux de fixation et de végétalisation.*

Digitized by Google

On estime officiellement à un minimum annuel de 60 millions de francs, les dommages causés par l'incendie dans les forêts de l'Union. Dans ces dernières années, l'industrie de la pâte à papier, qui commence à dévorer les forêts canadiennes, y a progressé de 500 %. On calcule que dans moins de vingt-cinq ans, les Américains auront épuisé leurs réserves forestières. Une réaction s'est nettement accusée : on a frappé d'interdit des territoires forestiers considérables ; dans certains Etats, ils atteignent 75 % de la superficie totale. Comment et combien de temps ces mesures protectrices seront-elles assurées contre les menées de l'élevage et de l'industrie ligneuse ? That is the question.

Les inondations aussi bien que la sécheresse ont progressé avec la dénudation. Les paysages que vous voyez (53 à 58) sont pris dans la région montagneuse et encore très boisée des Apalaches. Plusieurs d'entre eux vous montrent des ensembles de terrains cultivés découpés comme à l'emporte-pièce en pleine forêt, au milieu de hautes futaies, sur des sols puissamment abrités autrefois, enrichis d'humus depuis des siècles; vous en voyez la tranche foncée se dessiner sur les berges des ravins. Ces terrains ne sont plus aujourd'hui que des fouillis de ravins. En

---

53. Vallée de Scoks-Creeck (Nouvelle-Caroline). — *Déboisement de terres en pente. Cultures ravinées et abandonnées.*

54. Prés de Backerville (Nouvelle-Caroline). — *Défrichements en forêts. Terres ravinées et abandonnées.*

55. Prés de Corne-Creeck (Nouvelle-Caroline). — *Défrichements culturaux dans des forêts incendiées, terres sillonnées par le ravinement, abandonnées et en voie de reboisement spontané.*

56. District de Catawba (Nouvelle-Caroline). — *Décapage absolu du sol par le ravinement sur l'emplacement de cultures installées en terrain plan, au milieu de hautes futaies et abandonnées.*

57-58. Comté de Swain (Nouvelle-Caroline), *en aval de Cane-Creeck. — Le lit du bas Oconalufty, ensablements, destruction de routes, ponts, habitations et cultures, à la suite des inondations du 21 mai 1901.*

descendant les thalwegs, je vous fais suivre les dévastations torrentielles dans la plaine, sur les cultures et les habitations. Région puissamment défendue jadis par la végétation forestière, mais où de simples trouées culturales, ouvertes selon le caprice du pionnier, ont fait naître et en peu d'années de formidables désasttres. En 1901, ils ont occasionné des pertes évaluées à plus de 10 millions de dollars. Le président Roosevelt, commentant ce déplorable bilan, dans son message de 1902 au Congrès, réclame énergiquement une action commune, « Federal action » pour la protection des forêts, des eaux et de la houille-blanche américaines.

Ces démonstrations, dont j'ai à dessein éloigné les formules et autres expressions algébriques encombrantes, au crible des quelles passe souvent inaperçue « l'idée première » que j'ai essayé de vous présenter, vous ont-elles convaincus? Si elles ont bien mis en évidence l'étroite adaptation de la couverture végétale naturelle de la terre avec la circulation des eaux, vous serez en droit de conclure que le sol spontanément végétalisé et « armé » est un véritable organisme à activités progressives ; qu'il n'est plus matière inerte passive ; qu'il représente en un point donné la membrane épithéliale protectrice, élaborée par la terre dans ses conditions géographiques actuelles ; qu'il joue dans sa physiologie un rôle de défense capital, indispensable ; tel notre propre épiderme se durcit et se corne aux points où il doit opposer une plus grande résistance aux actions extérieures. La dénudation, ou seulement la dénaturation systématique et prolongée de cette « armature », détermine des blessures qui peuvent être latentes, mais que traduit avec la plus extrême délicatesse la dégradation du Régime des eaux.

On a dit, et je crois trop hâtivement, que l'homme, incapable de créer l'eau, devait se borner à l'utiliser (J. Brunhes).

Il est incontestable aujourd'hui, que la culture irraison-

Digitized by Google

née et maladroitement extensive tarit partout la source des eaux continentales. Le rôle purement passif de l'homme, sa merveilleuse ingéniosité dans la « lutte », n'obvient en rien à cette déchéance hydraulique. D'autre part, les moyens curatifs plus ou moins violents que la thérapeutique tire de l'inertie seule n'ont à aucun degré les caractères de puissance progressive, de pérennité dévolus à la végétation par les activités spontanées de la nature. Aussi, par une sorte d'intuition plus que par déductions scientifiques, les agro-socialistes songent-ils un peu partout à domestiquer les Eaux, à défendre les terres-pauvres montagneuses en *nationalisant* les Forêts. Cette main-mise étatiste n'est point, comme paraissent le penser beaucoup d'auteurs, une manière de résoudre la *question des montagnes*, je ne m'attarderai pas à vous le démontrer aujourd'hui.

En terminant, je ne puis manquer, surtout dans le milieu où nous sommes en ce moment, de mettre en valeur le rôle considérable que l'Enseignement à tous les degrés doit nécessairement jouer dans l'évolution des idées économiques et sociales qui se rattachent à cette *question*.

En France et dans tous les pays de droit latin, le sol est jusqu'ici taillable et corvéable à merci ; l'individu ou la collectivité qui le possède a, vis-à-vis de lui, droit de vie ou de mort, « jus uti et abutendi » dans tout son absolutisme. Toutes les métropoles ont exporté le principe. Dans la mise en valeur des nouveaux domaines ouverts à la colonisation européenne, l'idée de protection du sol conquis ou acquis n'est pour ainsi dire jamais formulée. Aussi, le premier acte du colon est-il de surimposer sa barbarie propre à celle de l'indigène, en saccageant les richesses végétales naturelles échappées aux procédés culturaux rudimentaires de ce dernier. La notion des ménagements que réclame toute terre cultivée, à peine de dégénérescence pour le Régime des eaux qu'elle reçoit et qu'elle distribue, exige, pour être bien perçue, une

Digitized by Google

préparation intellectuelle, une conception de responsabilité, de solidarité sociale qui n'ont encore pénétré nulle part dans les masses. Les milieux scientifiques sont restés encore incapables de façonner l' « Association humaine » aux exigences physiques de son milieu, au « patronage de l'Eau », comme s'y adapte naturellement et spontanément partout « l'Association végétale ».

La solution de la *question des montagnes* est tout autant du domaine de l'enseignement, de l'éducation que de celui de la science pure.

C'est en grande partie dans l'espoir de faire de vous mieux que des adeptes, des propagateurs de l'Idée de *Protection du sol*, que je me suis décidé à répondre à la très flatteuse invitation qui m'était adressée.

J'ai pensé en même temps reconnaître, dans la mesure de mes études professionnelles, le haut enseignement des maîtres de l'Université de Dijon auxquels j'ai maintes fois et très utilement recouru, comme vous le faites vous-mêmes aujourd'hui.

L.-A. Fabre.

Inspecteur des Eaux et Forêts.

Digitized by Google

PUBLICATIONS

PENDANT L'ANNÉE 1903-1904

M. Boirac, Recteur de l'Académie.

1° La Dissertation philosophique, 9e édition, conforme aux derniers programmes. Paris, Alcan, 1904.

2° Recueil de morceaux choisis des philosophes anciens, modernes et contemporains, pour la classe de philosophie, 2e édition, conforme aux derniers programmes. Paris, Alcan, 1904.

3° Philosophie appliquée à la morale et à l'éducation pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, en collaboration avec Mme L. Bérard, professeur agrégee au lycée de jeunes filles de Montpellier. Paris, Alcan, 1905.

FACULTÉ DE DROIT

1° Travaux des Professeurs et Agrégés.

M. Louis-Lucas, professeur :

Nombreuses annotations de documents judiciaires, administratifs et législatifs et comptes-rendus d'ouvrages français et étrangers (*Pandectes françaises* et *diverses revues*).

M. Tissier, professeur :

1° Legs conditionnel et substitution prohibée (*Revue trimestrielle de Droit civil*).

2° Le Code civil et les classes ouvrières (*Livre du Centenaire du Code civil*).

3° Examen doctrinal de jurisprudence civile (*Revue critique de législation et de jurisprudence*).

4° Code de procédure civile annoté (*En collaboration*).

5° Annotations d'arrêts (*Recueil Sirey*).

Digitized by Google

M. Truchy, professeur :

1° Etude sur le commerce extérieur de la France de 1881 à 1902.

2° Collaboration à la *Revue d'Economie politique*.

M. Roux, professeur :

1° Collaboration à la *Revue pénitentiaire*.

2° Annotations d'arrêts (*Recueil Sirey*).

M. Moulin, professeur :

L'affaire du territoire d'Acre et la colonisation interne des continents occupés en droit (*Revue générale du Droit international public, mars-avril 1904*.)

M. Vignes, professeur-adjoint :

L'histoire des doctrines économiques en France d'après deux ouvrages récents (*Monde économique, 1904*).

M. Percerou, professeur :

1° Le jury criminel et les récents projets de réforme. Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée de l'Université de Dijon, le 5 novembre 1903.

2° Réforme du certificat de capacité en droit. Rapport présenté à l'assemblée de la Faculté de Droit de l'Université de Dijon (*Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Dijon, 1904*).

3° Bulletins judiciaires sur les faillites (*Annales du Droit commercial, 1903-1904*).

4° Annotations d'arrêts (*Recueil de Dalloz et des Pandectes françaises*).

5° A propos d'un livre sur une nouvelle conception des études juridiques et de la codification du Droit civil (*Revue critique de Législation et de Jurisprudence, 1904*).

M. E. Gaudemet, professeur :

La révision du Code civil et les codifications récentes (*Livre du centenaire du Code civil, 1904*).

M. Champeaux, agrégé :

Divers comptes-rendus bibliographiques.

M. Germain Martin, agrégé :

1° L'œuvre sociale de la République française, 1870 à 1903, par Germain Martin et A. Siegfried (*Tableau exposé à l'Exposition de Saint-Louis*).

2° L'assistance par le travail à Dijon (*Bulletin de l'œuvre dijonnaise de l'Assistance par le travail*).

3° Les Canadiens français aux Etats-Unis (*Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Dijon*).

4° Le Canada et l'impérialisme américain (*Bulletin de la Société d'économie politique nationale, Paris, 1904*).

5° La vente des vins, plus particulièrement des vins de Bourgogne (*Revue bourguignonne publiée par l'Université de Dijon*).

Service de rédaction de la *Revue d'économie politique*.

Digitized by Google

2° Thèses pour le Doctorat.

1° M. BELIN (Maurice) :

De la responsabilité civile des administrateurs de sociétés anonymes.

2° M. BILLIOTTE (Etienne) :

De la protection légale des enfants naturels reconnus.

3° M. CIVAL (Louis) :

La réhabilitation commerciale.

4° M. COLLET (Jules) :

Du caractère de la garantie en matière de cessions de créances dans le Code civil.

5° M. DANGEL (Charles) :

Le Monopole de l'alcool en Suisse.

6° M. EISENMANN (Louis) :

Le compromis austro-hongrois de 1867. Etude sur le dualisme.

7° M. HENRIOT (Jean) :

De l'intervention.

8° M. HUGUENEY (Louis) :

L'idée de peine privée en droit contemporain.

9° M. JUILHARD (Jules) :

Le droit de tester et la réserve héréditaire des enfants dans le Code civil.

10° M. LAURENT (Georges) :

La répudiation et le divorce par consentement mutuel.

11° M. LIÉNART (Joseph) :

De la révision de la Législation sur les aliénés.

12° M. MAGDELAINE (Jean) :

Des assemblées d'actionnaires dans les sociétés anonymes.

13° M. MICHEL (André) :

Des imperfections de la législation française au point de vue de la publicité des droits réels immobiliers.

14° M. MISSET (André) :

De la puissance paternelle pendant l'instance en divorce et après le divorce.

Digitized by Google

15° M. PATOUILLET (Joseph) :

L'impérialisme américain.

16° M. PERNOT (Georges) :

Les droits de la femme mariée sur les produits de son travail.

17° M. PÉZERAT (François) :

L'autorisation maritale en ce qui concerne les biens de la femme.

18° M. URSOT (Maurice) :

L'assurance sur la vie dans ses rapports avec le droit matrimonial.

19° M. WATINE (Auguste) :

Du nantissement des fonds de commerce.

Digitized by Google

FACULTÉ DES SCIENCES

Travaux des Professeurs.

M. Bagard, professeur adjoint :

1° Sur la rotation magnétique du plan de polarisation des rayons N (*Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences, 9 février 1904*).

2° Sur le pouvoir rotatoire naturel de certains corps pour les rayons N (*Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences, 11 mars 1904*).

M. Pigeon, professeur titulaire :

1° Etude du sinistre survenu aux docks de Bourgogne, le 30 juin 1901 (*Revue bourguignonne publiée par l'Université de Dijon*).

2° Sur l'effet de vide produit par une trombe (*Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences, 3 octobre 1904*).

M. Bataillon, professeur titulaire :

1° Nouveaux essais de parthénogénèse expérimentale chez les vertébrés inférieurs (*Rana fusca et Petromyzon Planeri* (4 planches et 12 figures dans le texte). *Archiv. für Entwicklungsmechanik der Organismen*) Bd. XVIII, Heft W. Engelmann, Leipzig, 1904.

2° Les agents dits « spécifiques » en tératogenèse et en parthénogenèse expérimentales (*Ibid.* Bd. XVIII 2 heft).

3° La segmentation parthénogenésique des œufs immatures de Bufo dans l'eau pure (*Comptes-Rendus et Mémoires de la Société de Biologie*, 7 mai 1904, Paris).

4° Collaboration à l'*Année Biologique*, dirigée par M. Yves Delage.

M. Metzner, professeur adjoint :

Le fer et ses composés (*Traité de chimie minérale* publié sous la direction de M. Moissan).

M. Collot, professeur titulaire :

1° Révision de la feuille de Dijon au 1/320.000 (*Bulletin des services de la Carte géologique de France et des topographies souterraines*),

2° Observations faites par le moyen d'un forage artésien à Auxonne (*Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*).

3° Alluvions anciennes et castor fossile de la vallée de l'Ouche (*Ibid.*).

M. Curtel, directeur de l'Institut œnologique et agronomique de Bourgogne :

1° De l'influence de la greffe sur la structure et la composition chimique du raisin (*Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences*, 12 septembre 1904).

2° Collaboration à la *Revue vinicole*, la *Revue viticole* et l'*Œnophile*.

3° Réduction du *Bulletin du Syndicat viticole de la Côte dijonnaise.*

4° Etude des laits purs de la région dijonnaise et projet de règlementation de la vente des laits (Rapport à la municipalité de Dijon).

5° Etude des variations de composition chimique et bactériologique des eaux de Dijon (Rapport à la municipalité de Dijon).

Digitized by Google

M. Roy, chef des travaux de physique :

Collaboration au *Journal de physique* (analyse des articles du *Journal de chimie physique*).

M. Paris, préparateur de zoologie :

Oiseaux d'Europe (tableaux synoptiques avec 25 planches) (sous presse).

M. Barbier, préparateur de géologie :

Agaricénées rares, critiques ou nouvelles de la Côte-d'Or (*Bulletin de la Société mycologique de France*).

MM. Dauvé, Michaud et Roy ont recueilli et fait autographier les notes prises au cours d'acoustique et d'optique fait par M. Hurion. Le professeur a revu et corrigé ces notes.

Digitized by Google

FACULTÉ DES LETTRES

Travaux des Professeurs.

M. Ch. ADAM, professeur honoraire :

Etudes sur les principaux philosophes. Nouvelle édition complétée par M. L. GÉRARD-VARET, Hachette, novembre 1903.

M. DORISON, doyen :

Collaboration à la *Revue de métaphysique et de morale* et à la *Revue internationale de l'Enseignement.*

L. GÉRARD-VARET :

L'Ecole et la République (Conférence du 19 juin 1904).

M. L. STOUFF ;

1° Les possessions bourguignonnes dans la vallée du Rhin sous Charles le Téméraire (1471). Paris, Larose, 1904.

2° Un recueil de jurisprudence de coutumes bourguignonnes du XIVe siècle (Ibid.).

M. KLEINCLAUSZ :

1° La science et les croyances populaires du moyen-âge d'après les œuvres de la sculpture (*Bulletin des Amis de l'Université*, 1904).

2° Les Origines de l'ancienne France, d'après M. Jacques Flasch, *Revue Bourguignonne*, 1904.

3° La lettre de Louis II à Basile (*le Moyen-Age*, 1904).

4° La Bourgogne. — Essai de monographie régionale (en cours de publication dans la *Revue de synthèse historique*).

M. H. HAUSER :

1° Etudes critiques sur les sources narratives de l'histoire de France au XVIe siècle : I, sur la date exacte de la mort de Louis XII ; II, annales et chroniques (dans *Revue d'hist. moderne et contemporaine*).

2° L'organisation du travail en Bourgogne et particulièrement à Dijon au XVIe et au XVIIe siècle (*Revue Bourguignonne*).

3° Note sur l'Institut géographique de l'Université de Dijon (*Ibid.*).

4° Le *Journal* de Louise de Savoie (*Revue historique*).

5° L'œuvre américaine aux Philippines (*Revue politique et parlementaire*).

6° Le commerce intérieur aux Etats-Unis (*Annales de géographie*).

7° Collaboration à la *Revue critique*, aux *Annales coloniales*, etc.

M. E. ROY, professeur :

Les Mystères de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle ; étude sur les sources et le classement des Mystères de la Passion, accompagnées de textes inédits (*Revue Bourguignonne*, 1903-1904).

M. I. LEGRAS :

Le transsibérien, par A. N. des Koulomzine, traduit du russe par J. Legras, in-8° de VI plus 336 p., Hachette, 1904.

Digitized by Google

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

Travaux des Professeurs.

MM. les Drs Deroye et La Mouche :

Paralysie générale diphtéritique Chorée fibrillaire de Morvan (n° 3, *Bourgogne médicale*, 1903).

M. le Dr Parisot :

Poussée aiguë précoce vers l'autre testicule après castration pour testicule tuberculeux (n° 1, *Bourgogne médicale*, 1904).

M. le Dr Garnier :

Un persécuté « type Falret » (n° 2, *Bourgogne médicale*, 1904).

M. le Dr Zipfel :

Leçon inaugurale du cours d'anatomie descriptive (14 novembre 1903, *Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur*).

M. le Dr Michaut :

Nouveau modèle de batterie galvanique transportable (*Association française pour l'avancement des sciences*, Congrès de Grenoble, août 1904).

L'imprimeur-gérant : L. Barbier.

IMPRIMERIE BARBIER-MARILIER, DIJON.

Digitized by Google

LA REVUE BOURGUIGNONNE PARAIT UNE FOIS PAR TRIMESTRE

COMITÉ DE RÉDACTION

MM. E. Boirac, recteur de l'Académie de Dijon, *président*.
Dr Deroye, directeur de l'Ecole de Médecine, *vice-président*.
Hurion, doyen de la Faculté des Sciences.
Dorison, doyen de la Faculté des Lettres.
Collot, professeur à la Faculté des Sciences.
Dr Collette, professeur à l'Ecole de Médecine.
Desserteaux, professeur à la Faculté de Droit.
Germain Martin, professeur à la Faculté de Droit, *secrétaire de la rédaction*.
Lambert, professeur à la Faculté des Lettres, *secrétaire de la rédaction*.

Prix de l'abonnement annuel:

France . . . . . . **10** fr. | Etranger . . . . . **12** fr.

Abonnement de faveur pour MM. les Etudiants de l'Université de Dijon et pour MM. les Membres de la Société des Amis de l'Université de Dijon, autres que MM. les Professeurs de l'Université de Dijon. . . . . **6** fr.

Prix du numéro : 4 francs

Pour les renseignements, s'adresser soit à M. L. Barbier, imprimeur, 40, rue des Forges, soit à M. Germain Martin, rue de l'Ile, ou à M. Lambert, 10, rue Berbisey, *secrétaires de la rédaction*.

PRIX DES TIRAGES A PART PAR FEUILLE

	1 feuille	2 feuilles	3 feuilles	4 feuilles	5 feuilles	6 feuilles	7 feuilles	8 feuilles	9 feuilles	10 feuilles	Couverture
à 25 exempl.	4 »	8 »	12 »	16 »	20 »	24 »	28 »	32 »	36 »	40 »	2 »
50 —	6 »	12 »	15 »	19 »	24 »	28 »	32 50	37 »	41 50	46 »	2 25
100 —	7 50	13 50	20 »	25 »	31 50	39 »	45 »	49 »	55 »	62 »	2 50
200 —	12 »	22 »	31 »	41 »	51 »	61 »	71 »	81 »	91 »	100 »	3 50
300 —	17 »	31 »	45 »	60 »	75 »	90 »	105 »	120 »	135 »	150 »	5 50
400 —	21 »	39 »	57 »	76 »	95 »	114 »	130 »	152 »	170 »	190 »	7 50
500 —	25 »	46 »	69 »	92 »	115 »	138 »	161 »	184 »	207 »	230 »	9 »
et au-delà pour chaque cent en plus	4 »	8 »	12 »	16 »	20 »	24 »	28 »	32 »	36 »	40 »	1 75

Au-delà de 10 feuilles, la proportion décroissante s'arrête, quel que soit le nombre de feuilles ou le nombre d'exemplaires.

Dans le nombre d'exemplaires demandé, les 25 exemplaires donnés par la *Revue* sont compris.

Digitized by Google

LIBRAIRIE SPÉCIALE POUR L'HISTOIRE
HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
Libraire de la Ville de Paris
9, QUAI VOLTAIRE, 9. — PARIS (VIIe)

La Campagne électorale de 1789 en Bourgogne, par Augustin COCHIN et Ch. CHARPENTIER. In-8° de 53 pages..... 1 fr. 50

Récits des efforts du tiers état, de novembre 1788 à mars 1789, pour obtenir une loi électorale et des élus. Travail entièrement neuf d'après des documents d'archives.

La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI, par G. LACOUR-GAYET. Gros in-8° de VIII-720 pages. (Portrait de Suffren).. 15 fr.

Joseph de Maistre inconnu. *Venise-Caglieri (1797-1803)* d'après des documents inédits, par François DESCOTES, in-8° de 64 pages.. 2 fr. 50

Les chartes du Clermontois conservées au musée Condé, à Chantilly (1069-1352), publiées et annotées par A. LESORT, archiviste de la Meuse. In-8° de 273 pages............ 5 fr.

Mon grand-père à la mort de Louis XV et à celle de Louis XVI, nouvelles à la main, publiées avec des notes par Louis DE LA TRÉMOILLE, *membre de l'Institut*. Fort volume in-4° de 217 pages. sur papier vergé........................ 25 fr.

L'Eglise et l'Etat du XIIe siècle. **L'élection épiscopale de Beauvais de 1100 à 1104. Etienne de Garlande et Galon**, par Bernard MONOD, *archiviste paléographe, élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes, membre de l'Ecole française de Rome*, in-8° de 26 pages.............................. 1 fr.

Armand Marquiset. 1797-1859. A travers ma vie. Souvenirs classés et annotés par le Cte MARQUISET, in-8° carré de XVIII-293 pages avec une table alphabétique des noms propres et un *portrait*.. 6 fr.

Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution à propos d'une correspondance inédite (1782-1790) par J. BAUDRY, 1905, 2 vol. in-8°, 346 et 482 p... 12 fr.

Un chouan. Le général du Boisguy. Fougères, Vitré, Basse-Normandie et frontière du Maine, 1793-1800, par le Vte DU BREIL DE PONTBRIAND. Volume in-8° de 476 pages avec carte.. 7 fr. 50

IMPRIMERIE BARBIER-MARILIER, DIJON.

Digitized by Google

REVUE BOURGUIGNONNE
PUBLIÉE PAR
L'UNIVERSITÉ DE DIJON
1905. — TOME XV. — Nos 2-3

ESSAI
SUR LE
LIEUTENANT GÉNÉRAL BARON DELORT
D'APRÈS SES ARCHIVES ET LES ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

SUIVI

de documents relatifs à la carrière militaire du général Delort depuis 1792 jusqu'à 1815

PAR

L. STOUFF



LIBRAIRES DÉPOSITAIRES DE LA REVUE
DIJON
DAMIDOT FRÈRES, rue des Forges | FÉLIX REY, rue de la Liberté, 26
NOURRY, place St-Etienne | VENOT, place d'Armes
PARIS
H. CHAMPION, librairie spéciale pour l'histoire de la France
et de ses anciennes provinces, 9, quai Voltaire.
A. ROUSSEAU, rue Soufflot, 14
—
1905

Digitized by Google

LA REVUE BOURGUIGNONNE PARAIT UNE FOIS PAR TRIMESTRE

COMITÉ DE RÉDACTION

MM. E. Boirac, recteur de l'Académie de Dijon, ***président***.
Dr Deroye, directeur de l'Ecole de Médecine, ***vice-président***.
Hurion, doyen de la Faculté des Sciences.
Dorison, doyen de la Faculté des Lettres.
Collot, professeur à la Faculté des Sciences.
Dr Collette, professeur à l'Ecole de Médecine.
Desserteaux, professeur à la Faculté de Droit.
Germain Martin, professeur à la Faculté de Droit, ***secrétaire de la rédaction***.
Lambert, professeur à la Faculté des Lettres, ***secrétaire de la rédaction***.

Prix de l'abonnement annuel:

France . . . . . . **10** fr. | Etranger . . . . . **12** fr.

Abonnement de faveur pour MM. les Etudiants de l'Université de Dijon et pour MM. les Membres de la Société des Amis de l'Université de Dijon, autres que MM. les Professeurs de l'Université de Dijon . . . . . . **6** fr.

Pour les renseignements, s'adresser soit à M. L. Barbier, imprimeur, 40, rue des Forges, soit à M. Germain Martin, 33, rue de l'Ile, ou à M. Lambert, 10, rue Berbisey, ***secrétaires de la rédaction***.

PRIX DES TIRAGES A PART PAR FEUILLE

	1 feuille	2 feuilles	3 feuilles	4 feuilles	5 feuilles	6 feuilles	7 feuilles	8 feuilles	9 feuilles	10 feuilles	Couverture
à 25 exempl.	4 »	8 »	12 »	16 »	20 »	24 »	28 »	32 »	36 »	40 »	2 »
50 —	6 »	12 »	15 »	19 »	24 »	28 »	32 50	37 »	41 50	46 »	2 25
100 —	7 50	13 50	20 »	25 »	31 50	39 »	45 »	49 »	55 »	62 »	2 50
200 —	12 »	22 »	31 »	41 »	51 »	61 »	71 »	81 »	91 »	100 »	3 50
300 —	17 »	31 »	45 »	60 »	75 »	90 »	105 »	120 »	135 »	150 »	5 50
400 —	21 »	39 »	57 »	76 »	95 »	114 »	130 »	152 »	170 »	190 »	7 50
500 —	25 »	46 »	69 »	92 »	115 »	138 »	161 »	184 »	207 »	230 »	9 »
et au-delà pour chaque cent en plus	4 »	8 »	12 »	16 »	20 »	24 »	28 »	32 »	36 »	40 »	1 75

Au-delà de 10 feuilles, la proportion décroissante s'arrête, quel que soit le nombre de feuilles ou le nombre d'exemplaires.

Dans le nombre d'exemplaires demandé, sont compris les 25 exemplaires donnés par la *Revue* aux auteurs dont le tirage à part n'est pas destiné à être mis en vente.

Digitized by Google

REVUE

BOURGUIGNONNE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BOURGUIGNONNE
PUBLIÉE PAR
L'UNIVERSITÉ DE DIJON
1905. — TOME XV. — Nos 2-3

ESSAI

SUR LE

LIEUTENANT GÉNÉRAL BARON DELORT

D'APRÈS SES ARCHIVES ET LES ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

SUIVI

de documents relatifs à la carrière militaire du général Delort depuis 1792 jusqu'à 1815

PAR

L. STOUFF



LIBRAIRES DÉPOSITAIRES DE LA REVUE

DIJON

DAMIDOT Frères, rue des Forges | Félix REY, rue de la Liberté, 2
NOURRY, place St-Etienne | VENOT, place d'Armes

PARIS

H. CHAMPION, librairie spéciale pour l'histoire de la France
et de ses anciennes provinces, 9, quai Voltaire.
A. ROUSSEAU, rue Soufflot, 14

1905

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI

SUR LE

LIEUTENANT GÉNÉRAL BARON DELORT

d'après ses archives et les archives du ministère de la guerre, suivi de documents relatifs à la carrière militaire du général Delort depuis 1792 jusqu'à 1815.

Les archives personnelles du général Delort, complétées par de nombreux documents extraits des archives administratives du ministère de la guerre (Arch. Guerre) et par quelques souvenirs de famille, ont fourni la plupart des éléments de cet ouvrage (1). Parmi les textes, les uns sont des pièces officielles, telles que nominations, brevets, ordres, rapports sur des combats ou sur des expéditions, les autres des lettres, relations, poésies, discours et mémoires. Il est fait mention de Delort dans le *Journal* du maréchal de Castellane, les *Souvenirs* de Canrobert, et fréquemment dans les *Mémoires* de Suchet sur la guerre d'Espagne (2). Delort lui-même, à ce qu'il semble, n'a pas laissé un journal de sa vie. Mais la *préface de l'auteur* dans la traduction des *Odes d'Horace* par Delort et les notes très développées qui accompagnent cette traduction sont remplies de ses souvenirs (3). Il a fait un exposé, en général assez som-

(1) J'exprime ma vive reconnaissance à M. Paul Azan, lieutenant de zouaves, docteur ès lettres, attaché à la section historique du ministère de la guerre. Je dois à son inépuisable complaisance la communication de tous les documents indiqués comme appartenant aux archives administratives du ministère de la guerre. — Les textes publiés ou cités dans les pages suivantes, pour lesquelles une autre provenance n'est pas désignée, sont tirés des archives de Delort. — La citation P. D. *Papiers Delort* se réfère aux documents publiés dans la seconde partie de cet ouvrage.

(2) Maréchal de Castellane, *Journal*, 1804-1862, I (Paris, 1896). Germain Bapst, *Le maréchal Canrobert*, souvenirs d'un siècle, 6e édition, I (Paris, 1904). — Maréchal Suchet, duc d'Albuféra, *Mémoires sur ses campagnes en Espagne depuis 1808*, 2 vol. (Paris, 1828).

(3) *Odes d'Horace traduites en vers français*, 1re édition (Paris, Arbois, 1831), 2e éd., 2 vol. (Paris, 1844).

Digitized by Google

maire, du début de la campagne d'Italie de 1799, qu'il termine par le récit des combats de Lecco et de la retraite des défenseurs de ce poste, raconté en vers sa campagne en Catalogne pendant l'année 1808 et les premiers mois de 1809, écrit un petit poème sur la bataille de Sagonte en 1811 (1). La grande compilation intitulée *Victoires, conquêtes des Français*, formée sous la Restauration au moyen de documents officiels et de souvenirs d'officiers de l'ancienne armée, reproduits le plus souvent mot pour mot, ont reçu de lui la relation des campagnes des armées d'Aragon et de Catalogne (2). « Je vous dois des remerciments de votre confiance », écrivait Delort au maréchal de camp rédacteur de cette partie des *Victoires*, « vous avez fondé sur mon témoignage le récit de la guerre d'Espagne pour les armées de Catalogne et d'Aragon. Les événements de cette guerre impartialement rapportés et avec une scrupuleuse vérité, ne vous exposeront, je l'espère, ni pour le présent, ni pour l'avenir, à aucune reclamation (3). » Pour le même ouvrage, il a raconté la bataille de Montereau, composé une relation de la campagne de 1815 et complété cette relation par deux lettres au même maréchal de camp, dont les batailles de Ligny et de Waterloo sont le sujet presque unique (4). De plus, des notices biographiques sur Delort ont paru, de son vivant même, dans plusieurs recueils ou sous la forme de monographies. Il en a visiblement surveillé la rédaction. Ces biographies présentent entre elles de fréquentes ressemblances, soit que Delort en ait dicté lui-même les termes, soit que leurs auteurs

(1) P. D., 42, 53.

(2) *Victoires, conquêtes des Français*, 2e éd, 32 vol. (Paris, 1831). Par exemple *Victoires, conquêtes* copient, en les abrégeant, le rapport Souham sur l'expédition d'Olot, le rapport Guillemet sur la bataille de Vich, le rapport historique sur l'affaire de Cervera (Cpr. xxv, pp. 342, 343; xxvi, pp. 43, ss., 136 et P. D., 45, 46, 48).

(3) P. D., 95, Arbois, 19 auguste 1820, p. 135.

(4) La relation des campagnes des armées d'Aragon et de Catalogne forme deux gros cahiers in-quarto. A la fin du deuxième cahier sont placées les relations de la campagne de 1799 en Italie, de la bataille de Montereau et de la campagne de 1815. M. C. Vuillame, dans la *Revue hebdomadaire*, signale la relation des campagnes d'Aragon et de Catalogne et et publie les récits des evénements d'Italie, de Montereau et de 1815 (*Waterloo*, relation inédite du général baron Delort, xxxix, pp. 231-265. Général Delort, *Notice sur les batailles de Fleurus et de Mont-Saint-Jean*, juin 1815, xlix, pp. 358-383. Général baron Delort, *Deux épisodes militaires*, 1799 et 1814, liv, pp. 191-212). V. plus loin les deux lettres à un maréchal de camp (P. D., 95, 96, 19 août, 19 septembre 1820).

Digitized by Google

aient transcrit les mêmes documents officiels, soit enfin que les plus récentes aient imité servilement les notices antérieures. Les voici dans leur ordre chronologique :

Ternisien d'Haudricourt, *Fastes de la nation française* (Paris, 1807), notice sous une gravure de Delvaux, d'après Swebac, représentant la charge exécutée par Delort contre les Cosaques à Austerlitz. Cette notice s'arrête au 8 mai 1806.

Biographie nouvelle des contemporains ou Dictionnaire historique et raisonné de tous les hommes qui, depuis la Révolution française, ont acquis de la célébrité, par Arnault, Jay, Jouy, etc. (Paris, 1822).

De Courcelles, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français*, V (Paris, 1822).

Biographie universelle des contemporains ou Dictionnaire historique des hommes célèbres (Paris, 1826).

Notice sur le lieutenant général commandant supérieur de la 7e division militaire par un officier de la garnison de Grenoble (Grenoble, Imprimerie de F. Allier, Grand Rue, cour de Chaulnes, Avril 1832). Cet opuscule, publié pendant l'affaire du 35e, est une réponse aux attaques de *la Tribune*, journal de Grenoble, contre Delort.

Fastes de la Légion d'honneur, IV (Paris, 1844), nomination du 4 germinal an XII, pp. 255-258, notice Delort ; III, pp. 101 et 272, notices Boussard et Harispe. M. A. Bourguignon, auteur de la notice Delort et vraisemblablement aide de camp du général, a dû recueillir de lui plusieurs détails (1).

Enfin, aux biographies contemporaines de Delort, il faut joindre les éloges ou notices dont la rédaction a suivi sa mort, et dont les auteurs ont connu personnellement le défunt ou ont été à même de recueillir directement des souvenirs sur lui.

Éloge du lieutenant général baron Delort, lu à l'Académie de Besançon par M. Em. Bousson de Mairet (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Besançon*, séance publique du 28 janvier 1847. Arbois, Imprimerie d'Auguste Javel, 1847).

(1) Par décision du ministre de la guerre du 25 octobre 1839, M. Bourguignon, capitaine de 1re classe au corps royal d'état-major, employé au dépôt de la guerre, est détaché pour servir auprès du général Delort et sur la demande de celui ci, en qualité d'aide de camp, pendant la durée d'une inspection.

Digitized by Google

L'auteur de cet éloge était un habitué de la maison du général.

Bousson de Mairet, *Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois* (Arbois, 1856), pp. 78, 81, 607, 613, 626.

Funérailles de M. le baron Jacques-Antoine-Adrien Delort, lieutenant général, pair de France, aide de camp du Roi, grand-cordon de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne de fer, décédé à Arbois le samedi 28 mars 1846, dans sa 73e année, inhumé à Vadans le lundi 30 du même mois. A. J. [Auguste Javel] (Arbois, Imprimerie d'Auguste Javel). L'auteur était Arboisien. La 1re édition de la traduction d'Horace avait été éditée à Arbois par Auguste Javel (1).

(1) Je cite pour mémoire : Désiré Monnier, *Notice sur Delort (Annuaire du département du Jura pour l'année 1850)*; Henry Chapoy, *Éloge du lieutenant général baron Delort*, prononcé à la distribution des prix du collège d'Arbois (Arbois, Javel, 1869).

Digitized by Google

ESSAI

SUR LE

Lieutenant Général Baron DELORT

Les débuts. Garde nationale du district d'Arbois. Les volontaires du Jura. Armées du Rhin, des Côtes de la Rochelle, des Pyrénées-Occidentales, des Alpes, du Centre.
Campagne d'Italie de 1799. Sous Vérone. Le Pont de Lecco. Retraite sur le lac Majeur.
Campagne d'Italie de 1800. Sous Mantoue.
Austerlitz.
Guerre d'Espagne. Campagne de Catalogne (1808-1811). Puente del Rey. Valls. Siège de Gérone. Vich. Villafranca del Panadès Cervera. Seconde affaire de Valls.
Campagne du royaume de Valence (1811-1813). Tarragone. Villaréal. Sagonte. Albuféra. Le Pont du Jucar. Castalla. Seconde affaire du Pont du Jucar.
Retraite de l'Armée (1813). Col d'Ordal.
Campagne de France. Montereau.
Ligny. Waterloo.
La Restauration.
Sous Louis-Philippe. Grenoble et le 35e de ligne.
Conclusion.

Jacques-Antoine-Adrien Delort naquit à Arbois, au bailliage d'Aval, en Franche-Comté, le 16 novembre 1773, de Claude-Antoine et de Marie-Thérèse Paupe. Il appartenait à une famille de vieille bourgeoisie, originaire de Salins, mais fixée dans la ville d'Arbois dès l'année 1710 (1). Ses pa-

(1) Antoine-Joseph Paupe, oncle maternel de Delort, était, en 1795, officier retiré du 12e bataillon d'infanterie légère. Les deux frères du général entrèrent dans la carrière militaire. Auguste-Ozias (1777-1831) devint capitaine de cuirassiers, Jean-Baptiste (1784-1849), capitaine de dragons. La sœur de Delort, Anne-Françoise, épousa, le 6 vendémiaire an IV (28 septembre 1795), Sébastien-Augustin Béchaux, de Porrentruy, administrateur du département du Mont-Terrible. De la branche de cette famille fixée à Belfort est issu le général baron Béchaud, tué à Orthez en 1814 (Dubail-Roy, *La défense du château de Milan, en 1799, par le chef de bataillon Béchaud*, Belfort, 1904).

Digitized by Google

rents le destinaient, dit-on, au notariat. La Révolution atteignit Delort dans sa famille. Par un juste retour, elle mit en lumière ses véritables aptitudes. De ce grand et beau jeune homme, qu'une charge de justice eût accablé de dégoûts, elle fit un brillant cavalier et lui donna la liberté d'être un écrivain distingué et un poète élégant. Pendant près de vingt-cinq ans, Delort, tour à tour, comme l'on disait alors, « favori de Mars », ou « courtisant les Muses », parcourut la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne. Colonel de dragons, baron de l'Empire, général de division de cuirassiers sous Napoléon, aide de camp de Louis-Philippe, il fut l'interprète et l'imitateur du poète latin cher aux vieux soldats, bien que lui-même n'ait pas été un brave, Horace.

Dès l'année 1789, à seize ans, Delort commençait son service militaire dans la garde nationale du district d'Arbois. Il raconte comment, deux ans plus tard, élève de rhétorique au grand collège de Besançon, il entra dans l'armée active, donnant l'exemple à ses deux frères. « Bien jeune encore, il faisait ses études, lorsque la plus terrible des révolutions éclata. Toute l'Europe menaçait la France qui venait de reconquérir ses droits. Cédant à l'impulsion d'un généreux patriotisme, il s'enrôla comme soldat dans les premiers bataillons des volontaires nationaux (1) ». Soldat au 4e bataillon du Jura, il n'y resta pas longtemps (2). Moins d'un an après, il entrait comme sous-lieutenant dans l'un des régiments les plus célèbres

(1) *Odes d'Horace*, préface de l'auteur, p. 16.

(2) Le bataillon fut formé le 25 juin 1791. Delort s'enrôla le 14 août et il continua son service dans la garde nationale du district d'Arbois jusqu'au 1er octobre.

Digitized by Google

par son ancienneté, ses services, sa discipline et son esprit de corps, Austrasie, autrefois Champagne, devenu en 1791, le 8e de ligne ([1]). Le régiment était partagé entre l'armée des Ardennes et l'armée de la Moselle. Delort rejoignit son bataillon à Sarrelouis. Désormais les plus belles années de sa vie se passèrent à défendre la frontière. Il se félicitait d'avoir été appelé à « la guerre de la Liberté », c'est-à-dire aux guerres extérieures de la Révolution, « entièrement étranger à toutes les horreurs qui ont souillé la plus belle et la plus juste des causes ([2]) ».

Depuis le mois de juillet 1792 jusques et y compris l'année 1796, chacune de ces cinq années fut marquée pour lui par une campagne, le Rhin, les Côtes de la Rochelle, les Alpes, les Pyrénées-Occidentales, l'Intérieur. Delort eut l'avancement des officiers jeunes, instruits, courageux, dans un temps où il fallait remplir les vides faits à la fois par l'émigration, la proscription et la guerre. Deux jours avant Valmy, il devint lieutenant ([3]). Il n'y avait pas deux mois qu'il était sous-lieutenant. Quelques mois plus tard, il quittait le 8e d'infanterie.

Un décret de l'Assemblée constituante du 5 octobre 1790, modifié par le décret de la Convention du 21 février 1793, avait organisé les fonc-

(1) Avis de la nomination, 16 juin 1792; brevet, 10 novembre (P. D., 2, 3). Léon Hennet, *Etat militaire de la France pour l'année 1793* (Paris, 1903), p. 57, 8e régiment d'infanterie, 1er bataillon à l'armée des Ardennes, 2e à la Moselle. Delort servait au 2e bataillon. Pour les origines du 8e de ligne, v. le capitaine Estrabaut, *Le livre d'or du 8e régiment d'infanterie*, 2e éd. (Paris), pp. 11, 34.

(2) *Odes d'Horace*, préface de l'auteur, p. 16. Cpr. Éloge de Joubert (P. D., p. 23).

(3) 18 septembre 1792.

Digitized by Google

tions d'adjudant général et d'adjoint aux adjudants généraux, en vue de remplacer les états-majors de l'armée. Depuis 1792, le nombre des adjudants généraux était de quarante. D'après le décret de 1793, il y avait huit adjoints aux adjudants généraux par armée et deux par division. Les adjudants généraux avaient le grade de chef de brigade ou celui de chef de bataillon, que le décret de 1793 avait substitués aux titres de colonel et de lieutenant-colonel. Les adjoints pouvaient être pris dans tous les grades subalternes. Ils étaient choisis par les adjudants généraux auprès desquels ils devaient être employés, et commissionnés par le ministre (1). Un capitaine du 8e d'infanterie, Pierre Aubry de Gouges, fit connaître Delort à son parent François Aubry de Gouges, adjudant général chef de brigade à l'armée des Côtes de la Rochelle. Celui-ci prit Delort pour son adjoint (2).

Au mois d'août 1793, la Convention créa vingt escadrons départementaux de cavalerie. Delort reçut le grade de capitaine dans l'escadron de la Seine-Inférieure (3). Il avait alors dix-neuf ans et

(1) Ét. Charavay, *Les grades militaires sous la Révolution* (Paris, 1894), pp. 13-17.

(2) Sur Pierre et François Aubry de Gouges, v. Hennet, *État militaire de France pour l'année 1793*, pp. 57, 21, 34, 352. — Nomination du citoyen « de l'Aure », sous-lieutenant au 8e régiment d'infanterie, en qualité d'adjoint a l'état-major de l'armée des Côtes de la Rochelle, par l'adjudant-général chef de brigade commandant en chef Degouges. Tours, 9 juin 1793, visas de Tugnot, chef de brigade commandant à Longwy, et du comité permanent de la section du Mail à Paris, le 24 juin 1793 (Arch. guerre). Adjoint aux adjudants généraux, 15 juin 1793; la nomination du citoyen « Delaure » fut approuvée par une decision du Conseil exécutif provisoire du 25 juillet 1793, notifiée a Delort par lettre de l'adjoint au ministre de la guerre, pour la 6e division, même date.

(3) Avis de nomination par l'adjudant de la 6e division, Xavier Audouin, au citoyen Delort, lieutenant au 8e régiment d'infanterie, adjudant général provisoire à l'armée des Côtes de la Rochelle. Paris, 28 août 1793. Brevet, 21 décembre 1793 (P. D., 4).

Digitized by Google

remplissait les fonctions d'adjudant général provisoire. L'escadron n'eut qu'un mois d'existence. Les services de Delort auprès du chef de brigade de Gouges ne furent même pas interrompus. Mais de Gouges ayant été suspendu le mois suivant, Delort se fit agréer par le chef de brigade Collin, de l'armée des Pyrénées-Occidentales (1). De là, il vint à l'armée des Alpes, où l'attirait l'espoir d'une campagne dans le Piémont. Il avait fait part de son désir à la société populaire d'Arbois. Elle lui répondit par une lettre chaleureuse. « Courage, cher concitoyen, tu es le digne émule de Pichegru (2) ». Placé successivement à l'état-major du général Dumas, commandant l'armée, puis choisi comme adjoint par le chef de bataillon Colinet, il fut sans doute bien déçu de ne pouvoir annoncer à ses compatriotes qu'il était descendu en Italie pour « y planter l'arbre de la Liberté (3) ».

(1) Nomination aux fonctions d'adjoint à l'état-major de l'armée des Pyrénées-Occidentales par l'adjudant général chef de brigade Collin. Paris, 1er frimaire an II (21 novembre 1793) Delort est désigné dans cette pièce comme ci-devant adjoint à l'adjudant général Aubry par décision du 25 juillet an II de la République. La nomination est accompagnée d'un passeport au citoyen Delort, taille cinq pieds six pouces, cheveux et sourcis chatain bruns, nez moyen, yeux bruns, bouche moyenne, menton rond, visage oval, capitaine dans les vingt escadrons de nouvelle formation, allant joindre l'armée des *Pyrénées Occidentales* à *Bayonne*, pour y remplir les fonctions d'adjoint à l'état-major de ladite armée sous les ordres de l'adjudant général chef de brigade Collin, Paris, 10 frimaire an II (30 novembre 1793). V. sur cette campagne *Mémoires sur la dernière guerre entre la France et l'Espagne dans les Pyrénées Occidentales* par le citoyen B... (Paris, Strasbourg, an X, 1801).

(2) La société populaire d'Arbois à Delort, 2 mai 1794 (P. D., 5).

(3) Nomination aux fonctions d'adjoint à l'adjudant-général Colinet de l'armée des Alpes. Delort y est qualifié capitaine à l'escadron de la Seine-Inférieure et adjoint à l'état-major du général Dumas. Grenoble, 11 prairial an II (30 mai 1794). « Renseignements pris sur le civisme » de Delort, « d'après les certificats qu'il a produits », le général de brigade Piston, chef de l'état-major de l'armée des Alpes, accepte le choix de Colinet. — Sur l'armée des Alpes commandée par le général Dumas, v. Krebs et Moris, *Campagnes des Alpes pendant la Révolution d'après les archives des états-majors français et austro-sardes*, 1792-1793 (Paris, 1891), pièces justificatives, 114.

Digitized by Google

Cette série de mutations se termina, au commencement de 1797, par une mise en réforme. La condition d'un débutant attaché aux états-majors procurait des avantages : jouir d'un supplément de solde, vivre près des chefs, suivre des campagnes, acquérir rapidement des connaissances militaires plus relevées (1). Ce stage remplaçait la ci-devant école militaire. Mais l'adjoint, indépendamment des circonstances qui le menaçaient personnellement, suivait la fortune de son chef. La suspension ou la mise en réforme de l'adjudant général s'étendait à l'adjoint. Celui-ci, depuis un décret de la Convention du 14 germinal an III (3 avril 1795), n'avait plus la ressource de rejoindre son régiment, car il devait être remplacé aussitôt dans le corps d'où il avait été tiré (2). Deux fois déjà, Delort s'était vu sur le point de quitter les états-majors. Au moment de la suspension de son premier chef, il avait été averti de retourner au 8e, à moins qu'il n'obtînt d'être employé de nouveau comme adjoint (3). En 1795, il s'en fallut de si peu qu'il perdît ses fonctions auprès de Colinet que, jugeant la situation désespérée, il demanda une nomination de capitaine de cavalerie, ou même sa réintégration dans son ancien régiment, pour y reprendre son poste, si cela était encore possible, ou pour y attendre la première vacance. La lettre de la société populaire d'Arbois, une attestation de civisme de la munici-

(1) D'après le décret du 21 février 1793, les adjoints recevaient, à titre de gratification, 100 livres par mois : ils conservaient leur traitement dans le corps auquel ils appartenaient (Charavay, p. 17).

(2) Charavay, pp. 16, 17.

(3) Cet avis, qui est de pluviôse an II (20 janvier-18 février 1794), se trouve cité dans un rapport au Comité de salut public du 30 ventôse an III (20 mars 1795. Arch. guerre).

palité, des certificats de Colinet et du général de brigade Oubxet, commandant la place de Lyon, qui rendaient « les meilleurs témoignages de son patriotisme et de ses talents militaires », lui conservèrent son emploi ([1]).

Ce fut donc par des prodiges d'équilibre que Delort réussit à faire durer, pendant près de quatre années, sans interrompre un seul instant ses fonctions, une situation d'autant plus hasardée qu'ayant été en effet remplacé au 8e d'infanterie et le corps où il avait été nommé capitaine ayant disparu, il se trouvait en l'air ([2]). Mais enfin Colinet subit un accident alors assez fréquent. Il fut réformé pour réduction d'effectif. Delort eut le même sort ([3]).

(1) Le général Oubxet au Comité de salut public, 2 mars 1795 (P. D., 6). Mémoire pour le citoyen Delort (P. D., 7). Nouveau certificat d'Oubxet 16 prairial an III (4 juin 1795) : « le citoyen *Antoine Delort* d'*Arboy*... a donné des preuves non équivoques de civisme, de probité et de zèle ».

(2) Delort au ministre. Paris, 2 vendémiaire an VI (23 septembre 1897). « Citoyen ministre », écrivait Delort, « il résulte des pièces ci-jointes que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen que mes services n'ont point souffert d'interruption depuis le commencement de la Révolution, d'abord comme volontaire au 4e bataillon des volontaires nationaux du département du *Jura* : 2e comme sous-lieutenant et lieutenant au 8e régiment d'infanterie : 3e comme capitaine de cavalerie ; 4e comme adjoint aux adjudants généraux. J'ai été promu à ce dernier grade le 25 juillet 1793, et mes services en cette qualité n'ont point souffert d'interruption jusqu'au moment où j'ai obtenu une lettre de réforme (le 3 ventôse dernier) comme remplissant les fonctions d'adjoint auprès d'un adjudant général qui venait d'être réformé ». Rapport au ministre, 30 vendémiaire an VI (21 octobre 1797).

(3) « *Paris*, le 3 ventôse l'an cinq de la République. Le ministre de la guerre au citoyen *Delort*, capitaine de cavalerie, adjoint aux adjudants généraux réformés. Le rapport qui m'a été fait, citoyen, de votre demande d'être traité comme officier réformé et les pièces qui y étaient jointes, m'ont prouvé que vous êtes susceptible de ce traitement conformement aux dispositions de l'arrêté du Directoire exécutif du dix-neuf pluviôse dernier. En conséquence, je vous invite a vous retirer dans vos foyers, où vous jouirez des appointements de votre grade jusqu'à votre remplacement. Vous aurez soin, a votre arrivee, de communiquer ma lettre à la municipalité qui vous donnera un certificat que vous m'adresserez, afin que je vous fasse comprendre, citoyen, sur l'état des officiers à payer dans le département de votre domicile. Salut et fraternité. Petiet » (Arch. guerre).

Digitized by Google

Il demanda de se retirer dans ses foyers et profitant de ce moment de répit, prépara, sur le service intérieur de l'infanterie, un mémoire qui fut pris en considération par le ministre pour l'établissement des nouvelles ordonnances militaires (1).

Après la paix de Campo-Formio, Delort fut placé en qualité de capitaine au 24e régiment de cavalerie (2). Il y resta près d'une année, pendant laquelle le régiment tint garnison à Rouen et à Metz. Delort, chargé par le conseil d'administration d'une mission auprès du ministre, passa plusieurs mois à Paris (3). Sérurier s'y trouvait alors

(1) Le ministre à Delort, 26 novembre 1797 (P. D., 9).

(2) Un arrêté de germinal an V (21 mars-19 avril 1797), enjoignait aux officiers réformés (depuis le grade inclus de capitaine) de rejoindre sans délai les corps auxquels ils étaient attachés. Delort représenta qu'il était dans l'impossibilité de se conformer aux dispositions de cet arrêté « attendu que le corps auquel il appartenait en qualité de capitaine n'existait plus depuis longtemps, quoiqu'il n'eût jamais cessé de jouir du traitement et des prérogatives attachées à ce grade ». Ne recevant pas de réponse, Delort écrivit au ministre la lettre précitée du 2 vendémiaire an VI : « J'ai pensé, citoyen ministre, que je devais renouveler près de vous mes instances pour obtenir de l'emploi, au moment où le Directoire proclamant de nouveau les dangers de la patrie, semble appeler chaque militaire à son poste ». Delort demandait, ou d'être employé avec son grade de capitaine dans un corps de cavalerie, ou, si toutes les places étaient occupées, d'être considéré comme officier réformé jusqu'à son remplacement, et de jouir en cette qualité du traitement dont il avait été privé depuis l'arrêté de germinal. Cette réclamation fut l'objet du rapport au ministre du 30 vendémiaire an VI, déjà cité. « Le citoyen Delort », concluait le rapporteur « expose que, comme capitaine surnuméraire, il serait susceptible de joindre une armée, et qu'il est néanmoins réduit à l'inaction, parce qu'il ne tient a aucun corps determiné ». La demande de Delort paraissait « de toute justice ». Elle aboutit à une nomination en qualité de capitaine à la suite au 24e régiment de cavalerie (21 octobre 1797). Le ministre au conseil d'administration de ce régiment, à Rouen, vendémiaire an VI (Arch. guerre). Delort devint titulaire le 8 janvier 1798. Brevet (P. D., 10) Avis de nomination signé Schérer, 23 nivôse (12 janvier).

(3) Le conseil d'administration du 24e certifie que Delort, capitaine de la 5e compagnie, est entré au corps le 3 germinal an VI (23 mars 1798). « Il a été chargé par le conseil d'administration de solliciter auprès du ministre de la guerre une remonte de chevaux. Il a rempli avec zèle et intelligence cette mission qui l'a obligé de rester à *Paris* l'espace de quatre mois. Pendant tout le temps qu'il a passé au régiment, *Delort* s'est conduit avec

Digitized by Google

comme inspecteur général des troupes de l'intérieur. Il rapportait de la précédente campagne en Italie une gloire toute fraîche. Jusque-là Delort n'avait servi qu'auprès d'hommes obscurs. Il rencontrait le patron rêvé. De son côté Sérurier l'appréciait. Chargé par le ministre de lire le mémoire du jeune officier, il y avait trouvé « d'excellentes idées ». Il s'attacha Delort à titre d'adjoint (1).

Delort fut très utile à son nouveau chef dans la réorganisation des dépôts de cavalerie et la formation des bataillons de garnison des troupes stationnées à Paris. « Avec beaucoup de célérité dans ce travail, il le rendit clair et facile (2) ». Sérurier, qui portait ce jugement, n'avait pas une opinion moins avantageuse du caractère de son adjoint. Il s'en fit un ami (3). Toutes les circonstances étaient favorables à Delort. La paix ne fut pas de longue durée. « L'Autriche, par des négociations dilatoires, subtiles et insidieuses, ne cherchait qu'à se mettre en mesure de venger ses revers et son humiliation. Le Directoire exécutif n'était peut-être pas de meilleure foi. Aussi, quand les deux puissances se crurent en état de recommencer les hostilités, la guerre fut bientôt déclarée (4) ». Sérurier, envoyé de nouveau sur le champ de ses premiers exploits, obtint pour Delort les

honneur et probité, il a fait son service avec la plus grande exactitude, il s'est montré bon républicain et il emporte les regrets de ses camarades ». Metz, 28 vendémiaire an VII (19 octobre 1798).

(1) Ordre du ministre, 22 vendémiaire an VII (13 octobre 1798. Arch. guerre).

(2) Apostille de Sérurier au bas de la lettre de Delort au ministre, 22 brumaire an VII (12 novembre 1798). Projet d'un rapport du ministre au Directoire, 26 brumaire (16 nov. Arch. guerre).

(3) Éloge de Joubert (P. D., p. 14).

(4) Relation de la campagne d'Italie de 1799 par Delort

Digitized by Google

fonctions d'adjoint provisoire à l'état-major de sa division [1].

Les États de l'Italie, royaumes et républiques, étaient hostiles à la France. La rumeur les accusait de comploter de nouvelles vêpres siciliennes, où tous les Français auraient péri [2]. Sérurier reçut du général en chef Joubert l'ordre d'occuper Lucques. Delort assista, un peu scandalisé, au renversement des institutions plusieurs fois séculaires de cette république, exécuté par ordre d'un gouvernement, républicain lui aussi, et qui n'était pas encore établi depuis quatre années. « Comme c'était alors la mode de détruire tout ce qui existait, on changea le gouvernement de cette petite république, et au lieu du gonfalonier et des sénateurs patriciens qui la régissaient de temps immémorial, on lui donna un directoire, des ministres, un corps législatif divisé en deux conseils, le tout à l'instar de la constitution de l'an III. Le Directoire exécutif voulait que tous les peuples soumis alors à sa domination prissent de lui cette forme de gouvernement [3] ».

Lorsque Joubert eut ainsi, par des expéditions

(1) 21 novembre 1798 (P. D., 11). Le 12, Delort avait écrit au ministre : « Le Directoire exécutif ayant jugé, citoyen ministre, que le général *Sérurier* pouvait être, dans les circonstances actuelles, employé plus utilement dans un pays qui a été si souvent le témoin de sa valeur, où tout rappelle la part éclatante qu'il a eue au succès de l'invincible armée d'*Italie*, je viens vous demander avec confiance, citoyen ministre, l'autorisation nécessaire pour continuer à être employé près de lui. J'attache du prix à obtenir cette faveur non seulement à cause de la haute réputation guerrière de ce général, mais aussi pour justifier le choix qu'il a déjà bien voulu faire de moi, et parce qu'il est aussi recommandable par ses qualités personnelles que par ses vertus guerrières ».

(2) Éloge de Joubert (P. D., p. 19).

(3) Relation Delort. Cpr. Louis Tuetey, *Un général de l'armée d'Italie, Sérurier, 1742-1819* (Paris, Nancy, 1899), p. 206. Cpr. Éloge de Joubert (P. D., p. 18), ce que Delort dit du bouleversement des républiques helvétique et cisalpine par le Directoire, « parce que tel est son bon plaisir ».

Digitized by Google

contre plusieurs États italiens, préparé le terrain de la guerre, les hostilités s'engagèrent avec l'Autriche. Mais un choix malencontreux donna Schérer pour successeur à Joubert. Le nouveau commandant en chef attaqua les lignes fortifiées du général Kray, sous Vérone. Cette bataille et toutes les suivantes ne furent qu'une succession de revers, qui déterminèrent promptement la retraite de l'armée derrière l'Adda et, dans la même année, la perte de l'Italie. Au milieu même de ces défaites, Delort se distingua. Dès la bataille devant Vérone, il obtint le grade de chef d'escadron. Sérurier, qui commandait l'aile gauche « renversa tout ce qui s'offrait sur son passage, depuis Peschiera, son point de départ, jusqu'aux bords de l'Adige, qu'il remonta, le même jour, presque vis-à-vis de la Chiusa », près de Rivoli. Delort déploya dans cette opération un zèle extraordinaire. Le soir, Sérurier écrivait à Schérer : « J'ai à me louer particulièrement du citoyen Delort, capitaine de cavalerie, que vous avez placé en qualité d'adjoint près de moi » (1).

Delort combattit une seconde fois sous Vérone, puis à Magnano et à la Molinella. Dans la première affaire, la retraite de Sérurier en arrière de l'Adige fut couverte par les dragons du 9e régiment et les dragons piémontais de la reine. « Ces escadrons se retirèrent en échelons et dans un ordre admirable. Toutes les fois que l'ennemi approchait de trop près, ces braves cavaliers le culbutaient et, sans s'abandonner trop longtemps à sa poursuite, rentraient dans leurs

(1) 6 germinal an VII (26 mars 1799). Relation Delort. La nomination est du 23 avril (P. D., 12).

Digitized by Google

rangs, reformaient leurs pelotons et continuaient de protéger la retraite de l'infanterie. A quelque distance du pont, un escadron de Piémontais s'arrêta seul, pendant que les tirailleurs de l'infanterie et le 9e dragons passaient sur l'autre rive et qu'on faisait les préparatifs nécessaires pour couper le pont. Enfin, pendant que l'artillerie se mettait en batterie sur la rive droite, cet escadron exécuta encore une charge, rejeta loin des rives du fleuve tous les tirailleurs autrichiens et rentra aux acclamations de toute la division, qui devait, à coup sûr, son salut à l'imposante fermeté et à la bouillante ardeur des dragons français et surtout des Piémontais ». Delort avait été témoin de leur dévouement et avait partagé tous leurs dangers (1).

Quelques jours plus tard, Sérurier, entouré à Verderio, sur le bord droit de l'Adda, par les Autrichiens et les Russes, capitulait, après avoir fait des prodiges de valeur. Prisonnier de guerre sur parole, il se rendait à Paris (2). Delort fut assez heureux pour échapper à la captivité. Sérurier, en exécutant la retraite que devait arrêter le désastre de Verderio, avait passé l'Adda au pont de Lecco, à la pointe sud-est du lac de Côme. Il avait élevé une tête de pont solidement retranchée et munie de pièces de gros calibre. Après y avoir repoussé une attaque, où les Russes montrèrent « un courage étonnant et apprirent aux Français combien étaient redoutables les nouveaux auxiliaires de l'Autriche », il

(1) Relation Delort. 2e combat sous Vérone, 10 germinal (30 mars). Magnano, 5 avril. La Molinella, le 7. Dans les états de service du lieutenant général Delort (P. D., p. 3), il faut évidemment lire 16 et 18 germinal.
(2) 28 avril. Tuetey, *Sérurier*, p. 259.

Digitized by Google

continua sa marche. Il laissait dans la redoute le chef de brigade Soyez, avec la 18e demi-brigade d'infanterie légère, quelques autres détachements d'infanterie française et piémontaise et 100 hommes du 9e dragons. Delort fut détaché auprès de Soyez « pour l'aider à se défendre dans les retranchements de Lecco jusqu'à la dernière extrémité, en cas, ce qui était vraisemblable, que les Russes renouvelassent leurs attaques ». En effet, dans l'après-midi, les Russes de Bagration, « qui avaient reçu de puissants renforts, attaquaient de nouveau et avec acharnement la tête du pont. Excités par les succès que leurs troupes venaient d'obtenir ailleurs, il est impossible de donner une idée de l'audace avec laquelle ils bravaient la mort jusque sous les embrasures de nos canons. Mais la résistance inébranlable des Français était en proportion de la téméraire intrépidité des ennemis. Aussi tous les environs de la redoute, toutes les avenues par où ils cherchaient à déboucher sur la tête du pont, étaient non pas jonchés mais encombrés de morts entassés les uns sur les autres, au point que les derniers assaillants ne pouvaient plus tomber que sur les corps inanimés de leurs compagnons d'armes. Jamais un moindre espace n'a présenté autant d'hommes tués, et le combat de Lecco doit être un exemple à jamais mémorable de tout ce que l'attaque a de plus audacieux et de plus terrible, de tout ce que la défense a de plus énergique et de plus opiniâtre. Enfin, consternés par tant de pertes, il fallut bien que les Russes renonçassent à enlever nos retranchements de vive force. Pour mettre le comble à la gloire de cette héroïque résistance, le détache-

Digitized by Google

ment du 9e dragons sortit des retranchements, après la dernière attaque des Russes, les chargea, les mit en fuite, les tailla en pièces, et ramena encore une trentaine de grenadiers dont quelques-uns portaient des médailles, marque authentique de leur ancienne bravoure » (1).

La situation de la petite troupe qui défendait si vaillamment Lecco, était intenable. On avait épuisé les munitions. On ne revoyait plus les courriers successivement envoyés à Sérurier. Soyez conjectura le malheureux événement qui avait eu lieu sur la rive de l'Adda. N'attendant plus de son chef aucun secours, se sentant complètement sé-

(1) 25 avril. Relation Delort. Extrait du rapport historique sur la défense de la tête du pont de *Lecco* fait par le chef de brigade *Soyez*, commandant la 18e d'infanterie légère au général divisionnaire *Dessoles*, chef de l'état-major général de l'armee d'Italie, du 6 floréal (25 avril) au 11 inclus du courant (30 avril). « Un des bataillons de la demi-brigade que je commande reçut l'ordre, le 3 floréal (22 avril), d'aller occuper la tête du *Pont de Lecco*. La nuit du 4 au 5 (23 au 24), la division *Serrurier* abandonna les positions sur la rive droite de l'*Oglio* pour se diriger sur *Lecco*. La 18e demi-brigade qui fournit l'arrière-garde fut continuellement harcelée pendant toute la route par la cavalerie *russe* et obligée de se retirer avec précipitation dans la redoute du *Pont de Lecco* ».

Le général Sérurier défendit le passage « Pressé de se rendre au quartier général sur les ordres du général en chef, il me laissa pour défendre le *Pont* avec des pièces d'artillerie, la demi-brigade que je commande, un bataillon de la 30e, environ 400 *Piémontois*, 2 compagnies de grenadiers et 100 hommes du 9e régiment de dragons. Il laissa également à ma disposition le capitaine de cavalerie *Delort*, son adjoint ».

« L'ennemi qui avait reçu des renforts considérables depuis sa première attaque, en essaya une seconde sur les trois heures de l'après-midi. Elle fut très vive, les *Russes* seuls la soutinrent. Nous eûmes à combattre des grenadiers intrépides qui s'avancèrent d'un pas ferme jusque sous les redoutes. Plusieurs y furent tués. Les carabiniers firent successivement deux sorties, les chargèrent avec vigueur et en firent un carnage horrible. Ils ont laissé plus de deux cents morts sur le champ de bataille ; on leur a fait plus de cinquante prisonniers et ils ont emporté, de leur aveu même, 400 blessés, parmi lesquels plusieurs l'étaient très grièvement. Notre perte en hommes tués était très peu considérable. Nous avons eu une centaine de blessés dont plusieurs l'ont été très légèrement. On a enlevé aux morts plusieurs médailles d'argent avec des diplômes, ce qui prouve qu'on nous a opposé l'élite des troupes. Mais pour la première fois les *Russes* ont éprouvé l'ardeur des soldats *français*. L'attaque se termina à la nuit ». — Cpr. *Victoires, conquêtes*, XVI, p. 178.

Digitized by Google

paré de l'armée, il prit la résolution hardie de se retirer par le lac de Côme. A la faveur de la nuit, « il rassembla toutes les grandes barques du lac, où il fit d'abord transporter les blessés. La 18[e] légère s'embarqua ensuite, et d'autant plus promptement que cette opération se faisait dans le plus grand ordre. Un profond silence en dérobait le secret à l'ennemi. Au point du jour, les barques étaient au large. Une seule avait été laissée à bord pour recevoir l'officier du génie, les artilleurs et les sapeurs chargés de faire sauter la tête du pont. Tout réussit au gré de nos désirs. Les pièces enclouées et ensevelies sous les débris des retranchements détruits par la mine, l'arrière-garde vint promptement se réunir à nous, et pas un individu, quelque graves que fussent ses blessures, ne fut abandonné à l'ennemi ».

« Bientôt, à force de rames, nous descendîmes le lac de Côme, et nous dirigeant à l'ouest, nous nous trouvâmes en face et à quelques milles de Lugano. Une révolution venait d'éclater dans cette ville. On sonnait le tocsin. Les habitants couraient aux armes. Le capitaine Delort est détaché, avec les carabiniers de la 18[e], pour se porter rapidement sur la ville et pour ne pas lui laisser le temps de préparer des moyens efficaces de résistance. Il débarque, court à la maison de ville, où les officiers municipaux sont rassemblés, les fait cerner par ses grenadiers et exige d'eux, en leur faisant craindre l'arrivée d'une forte division, qu'ils rédigent sur-le-champ une proclamation énergique pour dissoudre tous les rassemblements. Il rend en même temps ces magistrats responsables sur leur tête de la conduite de leurs conci-

Digitized by Google

toyens. Tout rentre dans l'ordre, et la 18e est pourvue de vivres à l'instant même où elle met pied à terre. Elle continue sa marche, rencontre au-delà de Lugano les avant-postes du général Lecourbe, dont la division occupait alors le canton de Bellinzona, et arrive bientôt à Luvino, petite ville située au nord-est et sur les bords du lac Majeur. Nous passons le même jour à Locarno, sur la rive occidentale de ce lac, afin d'accélérer notre retour à l'armée du général Moreau. Des barques sont réunies pendant la nuit, et dès le lendemain, au point du jour, la demi-brigade traverse avec rapidité le lac Majeur, presque dans toute sa largeur, débarque à Arona et rejoint l'armée d'Italie, qui arrivait le même jour sur le Tessin et y prenait position. Moreau établissait son quartier général à Novare. Comme à cette époque il n'avait encore aucune nouvelle positive du général Sérurier, dont il présumait cependant que la division avait été enveloppée et entièrement détruite, le retour si extraordinaire et si inespéré de cette portion même de sa division qui était la plus compromise, lui parut presque un miracle, et il félicita vivement le colonel Soyez et le capitaine Delort d'avoir pu se tirer d'affaire au milieu de tant de dangers et d'avoir conservé à la France cette poignée de braves, après avoir résisté avec tant de gloire aux efforts des grenadiers russes » [1].

La défaite du général Sérurier réduisit, par contre-coup, Delort lui-même à l'inactivité. Resté plusieurs mois sans emploi, il fut enfin, probablement sur la recommandation de son ancien chef,

(1) Relation Delort. Tuetey, *Sérurier*, p. 256, n. 1 (notice sur Delort).

Digitized by Google

envoyé à l'armée du Rhin, au 22e de cavalerie, division Xaintrailles (1). Ce régiment était occupé à réprimer l'insurrection du Valais (2). Delort devait y tenir provisoirement l'emploi de chef d'escadron, en attendant des ordres ultérieurs (3). En réalité, au bout de six années passées aux états-majors ou en mission, il devenait d'une manière définitive officier de troupe.

Au mois d'avril 1800 commença la double campagne des armées françaises en Italie et en Allemagne. Le 22e faisait alors partie de la division Montchoisy, devenue peu de temps après division Lorge (4). On sait qu'une fraction de l'armée

(1) « Citoyens directeurs », écrivait Delort au Directoire, « depuis l'instant où le général *Sérurier* a été obligé de cesser ses services, j'ai demandé au ministre de la guerre de l'emploi, je n'ai pu encore en obtenir. Je sers depuis le commencement de la Révolution... J'ai présenté au ministre un travail sur l'organisation des troupes que les inspecteurs généraux et le ministre lui-même ont jugé utile. Enfin j'ai été promu au grade de chef d'escadron en récompense de la conduite que j'ai tenue depuis l'ouverture de la campagne et sur le rapport du général en chef de l'armée d'*Italie* ». Chambéry, 2 messidor an VII (20 juin 1799. Arch. guerre). — Sérurier revenait sur le mémoire de Delort : « J'y ai trouvé d'excellentes vues », disait-il, « et je ne doute pas qu'il ne puisse être utile pour opérer les changements nécessaires dans l'armée. Je connais en outre le citoyen *Delort* pour avoir été attaché près de moi tandis que j'étais inspecteur général des troupes de l'intérieur ; il m'y a été très utile par ses connaissances administratives. Pendant le temps qu'il a servi avec moi la campagne présente (an VII), il a déployé des connaissances militaires et a toujours montré la plus grande bravoure et le plus grand zèle : je ne doute pas qu'il ne soit un très bon chef de corps. Mais en attendant je crois qu'il est nécessaire de le mettre titulaire dans son grade de chef d'escadron qu'il a gagné pendant cette campagne » (En marge de la lettre de Delort. Arch. guerre).

(2) Pour la campagne du 22e dans le Valais, v. : 1° « Tableau des campagnes du 22e régiment de cavalerie pendant les guerres de la liberté. An VII. Le régiment est rentré en campagne le 1er floréal an VII (20 avril 1799), il a été employé pendant cette campagne dans le *Valais* sous les ordres du général *Xaintrailles*, et a efficacement contribué à dissiper l'insurrection des *Valaisans* » ; 2° *Le général Lecourbe d'après ses archives, sa correspondance et autres documents* avec une préface de M. le général Philebert (Paris, Limoges, 1895), p. 253 ; 3° Le capitaine de Cugnac. *Campagne de l'armée de réserve en 1800* (Paris, 1900, 1901). I, p. 107.

(3) 10 juillet 1799 (P. D., 13).

(4) D'après deux situations de l'armée du Rhin en 1799, commencement de juin et 20 septembre, le 22e appartient à la division Montchoisy, dite

Digitized by Google

du Rhin, désignée par le nom d'armée d'Helvétie, fut placée sous le commandement de Moncey et chargée d'occuper la Suisse. Bonaparte la destina dans la suite à pénétrer en Italie par le Saint-Gothard, tandis qu'il franchirait lui-même le Saint-Bernard avec l'armée de réserve (1). L'armée d'Helvétie, qui comprenait la division Lorge, formait donc l'aile gauche de l'armée. Elle n'eut dans toute cette campagne qu'une part accessoire et dépendante des opérations du Premier Consul.

Delort, bien que simple chef d'escadron, commanda le régiment pendant plusieurs mois. Investi du commandement des vallées de la Reuss et d'Urseren, c'est-à-dire du passage même du Saint-Gothard et de la route qui y conduit depuis le lac des Quatre-Cantons, il prit les mesures administratives en vue de préparer la traversée des Alpes par un corps d'armée qui ne comptait pas moins de 25,000 hommes (2). Descendu en Italie, il exécuta le coup de main le plus hardi dans la campagne de la deuxième armée de réserve, à la fin de 1800. Le 22e avait cessé d'être sous les ordres de Moncey, pour être rattaché au corps d'armée de

division d'Helvétie dans la première situation et division de l'intérieur dans la seconde. Au 20 septembre, il a un effectif de 280 hommes et il est affecté aux garnisons et à la correspondance de l'intérieur (*Le général Lecourbe*, pp. 270, 285). Delort fut d'abord chef d'escadron à la suite et titulaire le 21 janvier 1800 (P. D., 15). Le ministre au commandant du 22e, 12 pluviôse an VIII (2 février 1800).

(1) La double destination du corps d'armée détaché de l'armée du Rhin fut arrêtée le 9 avril (De Cugnac, I, p. 113). Le corps Moncey fut formé le 16 mai (II, p. 148).

(2) 8 mai 1800 (P. D, 16). V. aussi une lettre de Moncey à Delort, Altorf, 28 mai 1800 (P. D., 20). Moncey passa le Saint-Gothard dans les derniers jours du mois de mai (De Cugnac, II, pp. 148, 152, 507). — « An VIII. Ce corps a fait partie, pendant cette campagne, des troupes aux ordres du général *Moncey*, qui ont descendu en *Italie* par le mont *Saint Gothard* : il a été employé pendant toute la campagne sous les ordres de ce général » (Tableau des campagnes du 22e régiment de cavalerie).

Digitized by Google

Brune. Celui-ci venait à peine de forcer la ligne du Mincio, lorsque Delort fut envoyé avec l'ordre de pousser une reconnaissance aussi près que possible de Mantoue, « le boulevard de l'Italie » (1). Suivant la route de Roverbella à Mantoue, il chassa l'ennemi des postes de Marmirolo et de Blancheli, parvint jusqu'à un mille et demi au nord de la place, vers la Favorite, et força les avant-postes à se replier jusque dans la ville. Pendant ce temps, sur ses indications, d'autres partis contournaient Mantoue à l'est, par Due-Castelli et Castellaro, franchissaient la Molinella, s'avançaient jusqu'à Villimpenta, se rabattaient sur Mantoue, atteignaient Saint-Georges, obligeant également les postes avancés à se retirer. Delort revint de cette expédition porteur de renseignements précieux et sans avoir perdu un seul homme (2).

Après la cessation des hostilités, Delort fut cantonné à Lendinara, près de Rovigo. Il fit rapide-

(1) Eloge de Joubert (P. D., p. 21).

(2) « An IX. Le corps faisait partie, pendant cette campagne, de la brigade de cavalerie de réserve aux ordres du général *Poinsot* : il a perdu au passage du *Mincio* un cavalier, deux chevaux : un brigadier a eu le bras cassé. Un détachement de cent cinquante cavaliers de ce corps a été chargé, sous les ordres du chef d'escadron *Delort*, d'une reconnaissance importante sur *Mantoue*, immédiatement après le passage du *Mincio*. Ce détachement a chassé l'ennemi des postes de *Marmirolo*, de *Blancheli*, et a passé, en suivant la route de *Roverbella* à *Mantoue*, jusqu'à un mille et demi de la place. Des détachemens partiels envoyés par le chef d'escadron *Delort*, en conformité des instructions du général *Kellermann* ont chassé l'ennemi des postes de *Due Castelli*, *Villaimpenta*, *Castellara*, en suivant le cours de la *Molinella*. L'officier qui dirigeait ces petits corps séparés, a rempli sa mission avec autant d'intelligence que de célérité : il a obligé des postes bien supérieurs aux forces de son détachement à se replier devant lui, pendant la nuit, et au milieu d'un feu de mousqueterie très vif; il est parvenu très près de *Saint-Georges*. Cet officier est le sous-lieutenant *Baure*. Le corps n'a perdu aucun homme dans cette action. Deux chevaux seulement ont été blessés. Le chef d'escadron *Delort* a donné des renseignemens importans, en suite de sa reconnaissance, et le général divisionnaire lui en a témoigné sa satisfaction d'une manière très flatteuse » (Tableau des campagnes du 22e régiment de cavalerie).

Digitized by Google

ment la conquête des habitants de cette petite ville. Il fraternisait avec les citoyens. On lui prêtait des livres de poésies italiennes. Il en faisait des extraits ([1]). On lui offrait des vers pour les placer sous son portrait. « Il est doux de trouver dans un cœur humain des goûts délicats unis à la valeur guerrière ». — « Regardez-le au champ de bataille, vous diriez Mars. Mais c'est Apollon lorsqu'il couvre les feuillets de ses vers » ([2]). Le soin qu'il mettait à surveiller la discipline et les rapports des soldats avec les habitants, conciliait au régiment la reconnaissance de la population Le 22e reçut un « témoignage peut-être unique de l'amitié et de la bienveillance des peuples ». Un drapeau aux couleurs nationales, portant pour inscription les mots : « Discipline et gloire », lui fut offert en grande cérémonie par la ville, et béni dans l'église paroissiale, en présence de l'administration municipale et du régiment assemblé sous les armes ([3]).

Plusieurs années se passèrent, pendant lesquelles Delort mena pour la première fois la vie de garnison, à Lodi, à Saluces, à Mortara et à

(1) Il existe un recueil de poésies fugitives italiennes remontant à cette époque, tout entier de la main de Delort.

(2) Versi da porsi sotto il ritratto del signore *Delors*, capo di squadrone del 22 reggimento di cavalleria :

Dolce è il veder congiunti in uman core
Gentil costume e bellico valore.

Altri versi da porsi sotto il ritratto del detto signore :

Se in campo il vedi, tu dirai ch'è Marte,
Apollo, se di versi empie le carte.

Lendinara, 7 germinal an IX Rep. (28 mars 1801).
Il cittadino *Giovani Batista Conti*.

(3) Réception du drapeau offert au 22e régiment de cavalerie par les habitants de Lendinara, 16 mars 1801 (P. D., 23). Moncey à Delort. Milan, 23 mars 1801 (P. D., 24).

Digitized by Google

Novare. Il occupait le temps qui restait disponible après le commandement, à rédiger un projet d'organisation des troupes à cheval (1). Enfin le 22e, dont l'effectif était de plus en plus restreint et qui aurait eu le plus grand besoin de rentrer en France pour se recruter, fut appelé à Bourg-en-Bresse. Mais c'était pour être supprimé par raison d'économie. Les officiers et les soldats furent dispersés dans d'autres corps. Ce régiment avait porté sous la monarchie les noms de 1er Chevau-Légers, Orléanais, Royal-Guyenne. Employé, pendant les campagnes de 1792 et de 1793, aux armées des Ardennes et de la Moselle, il s'était illustré dans la journée de Nerwingue en frayant, au travers des rangs autrichiens, un chemin sanglant à l'infanterie de Valence. Il avait combattu ensuite aux armées de Sambre-et-Meuse et du Danube, fait les campagnes de 1799 et de 1800 en Allemagne et en Italie (2). Delort se plaisait à rappeler les souvenirs historiques des corps auxquels il appartenait. Il avait servi au 22e pendant cinq années ; il regretta ce régiment.

Attaché d'abord au 18e de cavalerie, il passa, comme chef d'escadron à la suite, au 2e régiment de cuirassiers en garnison à Rambouillet (3). Puis, le futur roi de Hollande, Louis Bonaparte, qui le tenait « pour un bon officier », fit créer pour lui, au

(1) « Liberté. Egalité. *Paris*, le 27 prairial an IX de la République française une et indivisible (16 juin 1801). Le ministre de la guerre au chef d'escadron *Delort*, rue Neuve des Petits-Champs, n° 1286, en face de la Trésorerie. J'ai reçu, citoyen, le projet d'organisation des troupes à cheval que vous m'avez adressé avec votre lettre du 22 de ce mois. Recevez-en mes remerciements. Je vous salue. *Berthier.* » Moncey au ministre, 17 juin 1801 (P. D., 25).

(2) Document intitulé : Dissolution du 22e régiment (P. D., p. 39, n 4). Général Susane, *Histoire de la cavalerie française* (Paris, 1874), II, p. 226.

(3) Le ministre à Delort, 20 ventôse an XI (11 mars 1803).

Digitized by Google

9e de dragons, régiment de sa brigade, un emploi de major. Cette nomination introduisait Delort dans la Grande-Armée et dans un régiment avec lequel il avait guerroyé devant Vérone, à Magnano, au pont de Lecco, et dont il avait admiré la valeur. Il rejoignit à Compiègne (1). Il tenait garnison à Versailles, à l'époque du couronnement de Napoléon (2).

L'année suivante, c'est la troisième coalition. Le colonel Maupetit, commandant le régiment, est blessé grièvement en chargeant avec les escadrons de guerre du 9e, à la bataille de Wertingen, en Bavière (3). Delort est bien loin, au Puy-en-Velay, au conseil de recrutement pour la levée des conscrits de l'an XIV (4). Il reçoit l'ordre

(1) Le ministre a Delort, 14 novembre 1803 (P. D., 30). Le brevet (parchemin, signature autographe de Bonaparte, sceau plaqué, légende : « Au nom du peuple français Bonaparte, 1er consul ») fut expédié le 25 ventôse an XII (16 mars 1804). Dans la colonne « Campagnes, actions, blessures » on lit : « A fait toutes les campagnes de la guerre de la Révolution au 8e régiment d'infanterie et aux etats-majors. S'est distingué à la bataille du 6 germinal an VII, aux affaires des 16 et 18 floréal, même année, et devant *Mantoue*, en l'an IX ». — Quelque temps avant cette nomination, le 1er des jours complémentaires an XI (18 septembre 1803), Louis Bonaparte écrivait a Delort : « Je viens de faire une demande en votre faveur au ministre de la guerre. J'espère que vous ne tarderez pas à en apprendre un heureux résultat. Je suis fort aise que vous m'ayez procuré cette occasion de vous marquer l'estime et la considération que je vous porte ». Moncey et l'inspecteur général Canclaux s'employèrent également pour Delort : « Le général *Canclaux* », écrit Moncey, « vous a apprécié... J'apprendrai avec satisfaction, mon cher *Delort*, que la bienveillance du gouvernement se soit fixée sur un officier de votre mérite. Je vous salue d'attachement ». Paris, 4 vendémiaire an XII (27 septembre 1803). — Le conseil d'administration du 2e cuirassiers certifia que Delort était resté en activité de service dans ce régiment depuis le 27 ventôse an XI (18 mars 1803), jusqu'à la date du certificat et que, pendant ce temps, il avait « rempli les fonctions de son grade avec zèle, honneur, intelligence et la plus grande exactitude ». Caen, 1er frimaire an XII (23 novembre 1803)

(2) Murat à Delort. Paris, 28 novembre 1804 (P. D., 35).

(3) 8 octobre 1805. IIIe bulletin de la Grande Armée. Zusmershausen, 18 vendémiaire an XIV (Goujon, *Bulletins officiels de la Grande Armée*, campagnes d'Austerlitz et d'Iéna, Paris, 1820, p. 12. Liskenne et Sauvan, *Bibliothèque historique et militaire*, VII, Paris, 1853, p. 843).

(4) Le maréchal Berthier à Delort : « Le decret du 8 de ce mois relatif à la levée des conscrits de l'an XIV porte, Monsieur, article 25, que les con-

Digitized by Google

de se rendre en poste, voyageant nuit et jour, à Augsbourg et de là à l'armée, pour y prendre le commandement du 9e (1).

A Austerlitz, dans une charge contre les cosaques réguliers, il reçoit deux coups de lance au côté gauche. Son cheval est tué sous lui. Il se foule un poignet en tombant, saute sur le cheval d'un chef d'escadron qui vient d'être blessé, et, malgré ses propres blessures et la perte de son sang dont tous ses vêtements sont trempés, il reste à la tête de ses hommes jusqu'à la fin de la journée (2).

Delort était membre de la Légion d'honneur depuis l'année précédente (3). Il avait été proposé par les inspecteurs généraux pour le grade de colonel, en l'an XIII et en l'an XIV. L'empereur le récompensa en lui confiant le commandement du 24e de dragons (4). Le régiment dont il devenait

seils de recrutement seront composés du préfet président, de l'officier général ou supérieur commandant le département et d'un major en activité de service dans un des corps d'armée. Je vous ai choisi pour remplir ces fonctions dans le département de la *Haute-Loire*. Les conseils de recrutement devant commencer leurs opérations le 25 novembre prochain, il est indispensable que vous soyez à cette époque présent au chef-lieu du département ». Paris, 22 fructidor an XIII (9 septembre 1804).

(1) Le ministre à Delort, Augsbourg, 24 octobre 1805 (P. D., 36).

(2) 2 décembre 1805. Certificat du conseil d'administration du 9e régiment de dragons relatif à la conduite de Delort à Austerlitz, 1er juin 1806 (P. D., 39).— « Ses blessures étaient assez graves pour le mettre hors de combat : mais il fut digne de son intrépide colonel ; car dégagé par le feu de l'artillerie de la garde impériale, il apperçoit le cheval du premier chef d'escadron *Didelot*, qui avait été grièvement blessé, il s'en empare, monte dessus et continue à commander le régiment jusqu'à la fin de l'action, quoiqu'il eût beaucoup à souffrir de ses blessures et que ses habits fussent pénétrés de son sang » (Notice sous la gravure de Delvaux).

(3) 4 germinal an XII (25 mars 1804). *Fastes de la Légion d'honneur*, IV, p. 255. Le 29 germinal (19 avril), le grand chancelier de la Légion d'honneur lui écrivait : « Citoyen major et cher confrere, j'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 12 de ce mois, votre serment signé de vous en votre qualité de membre de la Légion d'honneur. Je me ferai un devoir de mettre sous les yeux du grand conseil l'expression de votre reconnaissance. J'ai l'honneur de vous saluer. *Lacépède* ».

(4) Louis Bonaparte à Delort, 19 février (P. D., 37) et 6 mai 1806. « Je profiterai, Monsieur, » disait Louis Bonaparte dans cette seconde lettre : « de la

Digitized by Google

colonel faisait partie de l'armée d'Italie. Delort quittait donc la Grande-Armée. Mais le déplaisir qu'il en éprouva fut compensé par la joie de retrouver plusieurs anciens camarades du 22e et l'honneur de commander un corps « antique et respectable » (1). Le 24e, autrefois Royal-Lorraine, remontait au règne de Louis XIV. Le chevalier et le marquis de Grignan en avaient été les deux premiers colonels. On attribuait à Madame de Sévigné la devise du régiment. Pendant longtemps, il avait été le seul qui eût obtenu du roi le privilège de porter des bourses blanches, c'est-à-dire des cravates blanches à ses étendards, en souvenir des batailles où il s'était signalé. Il était resté jusqu'en 1761 régiment de gentilshommes. Devenu, sous la Révolution, le 15e de cavalerie, il s'était couvert de gloire à Kehl, en 1796, à Stokach, en 1800 (2).

A l'expiration d'un congé de convalescence passé dans son cher Arbois, d'où il envoyait à un ami de Versailles une chanson de sa composition sur le vin du pays, il partit pour rejoindre le 24e,

première occasion qui se présentera pour parler de vous à l'Empereur avec l'intérêt que vous méritez. Mon estime pour vous répond du désir que j'aurai de contribuer à votre satisfaction. » La nomination est du 8 mai, l'avis du 20. Louis Bonaparte écrivait le 21 à Delort pour le féliciter (P. D., 38). Le 30 juin, à Versailles, le conseil d'administration du 9e dragons « certifie que M. *Delort* a servi au 9e régiment de dragons à compter du 6 brumaire an XII jusqu'au 30 juillet inclus, époque de son départ pour rejoindre le 24e régiment de dragons, que cet officier supérieur a fait les campagnes de l'an XIV, qu'il a eu un cheval tué sous lui et qu'il a été blessé de deux coups de lance à la bataille d'*Austerlitz*, que M. le major a mérité par sa conduite et ses services l'estime de tout le corps. »

(1) Le 22e de cavalerie avait versé son 3e escadron dans les 24e et 27e dragons (Général Susane, *Histoire de la cavalerie française*, II, p. 228).

(2) Relation en vers des campagnes du 24e régiment de dragons par son colonel (P. D., 42, p. 48, n. 2). Général Susane, *Histoire de la cavalerie française*, II, pp. 115-117. Ministère de la guerre, *Historiques des corps de troupes de l'armée française*, 1569-1900, édition speciale du ministère de la guerre (Paris, 1900), pp. 532, 533.

Digitized by Google

à la division des Abruzzes (1). L'année précédente, le gouvernement de Naples, après avoir signé avec l'empereur un traité de paix, puis un traité de neutralité, avait violé ses engagements. A la nouvelle de la bataille de Trafalgar, il avait invité les Anglais et les Russes à débarquer sur son territoire. Napoléon avait aussitôt déclaré la famille de Bourbon déchue, décidé la conquête de Naples et formé un corps d'expédition, sous les ordres de son frère Joseph. Delort allait coopérer à cette expédition. On l'en plaignit. « J'ai toujours sur le cœur », lui écrivait-on de Versailles, « votre séjour à Naples et le motif qui vous y appelle. Tout, dans ce climat, se ressent du Vésuve, le caractère surtout des habitants. Laissez-les disputer entr'eux les cendres et la lave de leur gouffre infernal, et revenez en France le plus près de nous et le plus tôt qu'il vous sera possible » (2).

Delort atteignit son régiment à Modène. Peu après, il recevait au corps un sous-lieutenant, qui devait être un jour maréchal de France. C'était

(1) Le conseil d'administration du 24e régiment de dragons à Delort et situation des escadrons de guerre de ce régiment. Pescara, 20 juin 1806 (P. D., 40, 41). Le 30 septembre 1807, l'empereur accorde à Delort un nouveau congé de convalescence de trois mois, avec appointements, pour se rendre à Arbois. Le ministre Clarke à Delort, 19 octobre 1807.

« Personne, mon cher colonel, n'a reçu de vos nouvelles depuis votre arrivée en *Italie*, et il n'y a pas un de vos amis qui ne s'inquiete sur votre sort, qui ne desire savoir ou vous etes, .. si vous avez l'espoir de voir bientot finir cette guerre, ou si laissant en paix les *Calabrais*, vous reviendrez bientot en *France* respirer un air pur et vous delasser de vos ennuys et de vos fatigues. Je n'ose pas trop me plaindre de votre silence, je sais bien que vous attendiez une réponse à une épitre charmante ecritte d'*Arbois*, la veille de votre départ, qu'a cette epitre etoit jointe une chanson sur le vin du pays, ou l'on trouvoit toute la gaieté, toute la facilité de l'auteur et même sa reconnaissance du bon accueil qu'il venoit de recevoir, mais ou falloit-il vous adresser cette réponse » (M. Pierre à Delort. Versailles, 26 octobre 1806).

(2) M. Pierre à Delort. Versailles, 20 juillet 1806.

Digitized by Google

Castellane. Le vieux maréchal retrace dans ses mémoires l'impression que lui firent le colonel et le régiment. « J'eus particulièrement à me louer des bontés de Monsieur le colonel Delort, excellent officier, spirituel et aimable ; il tenait fort bien son régiment et faisait des vers avec facilité. J'étais fort attaché au 24e de dragons, mais fâché que nous fussions grosse cavalerie, quoique nous missions avec le plus grand soin sur tous nos contrôles : Cavalerie légère, avec des lettres d'un pouce. Un grand nombre d'officiers étaient encore, à cette époque, d'anciens cavaliers de Lorraine. Le 24e était beau, manœuvrait à pied, comme bataillon, mieux qu'un régiment d'infanterie, et, à cheval, il ne le cédait à aucun régiment de cavalerie... Les dragons, sur le pied où ils étaient, étaient une belle et bonne arme pour l'instruction d'un jeune homme, mais très pénible, ce qui fait que comme il y a un grand nombre de paresseux, on ne l'aimait guère... Notre régiment était au désespoir de ne pas faire partie de la Grande-Armée, et nous appelions de tous nos vœux cette destination » (1).

A son arrivée, Delort trouvait les opérations générales à peu près terminées. Après le rembarquement de l'armée anglo-russe, la valeur des Napolitains ne les avait pas rendues bien difficiles. Le royaume avait été occupé presque tout entier sans coup férir, la Calabre évacuée, Joseph proclamé roi et Gaëte avait capitulé depuis plus de deux mois. Delort eut des loisirs. Ses amis de France reçurent madrigaux, logogriphes et cer-

(1) Maréchal de Castellane, I, pp. 6, 9.

Digitized by Google

taine épître très audacieuse où le « bon Joseph » n'était guère ménagé (1).

Cependant, des bandes de partisans napolitains continuaient les hostilités, faisaient une « guerre de cannibales dans un pays de loups-garous ». Dans la Calabre et jusqu'aux portes de Naples, on massacrait les militaires isolés : « Savez-vous », écrivait à Delort son correspondant de Versailles, « que, pendant que le Saint-Père répandoit sur vous à pleines mains ses bénédictions, le diable ici faisoit courir sur votre compte des bruits affreux pour vos amis. On assuroit qu'étant sorti hors de la ville par bravade, avec cinq ou six de vos officiers, vous aviez tous été assassinés par un parti de Calabrais. Je ne pouvois ajouter foi à cette nouvelle. Je savois que personne au champ d'honneur ne se montra plus brave, mais je connoissois trop bien vos principes, votre sévérité sur le maintien de la discipline, pour me laisser persuader qu'au mépris des ordres supérieurs, vous eussiez fait la folie d'aller tenter des aventures périlleuses et chevaleresques avec quelques jeunes étourdis. » C'était, en réalité, au colonel du 24e de chasseurs que « l'accident » était arrivé (2). Après quelques

(1) « Votre epitre nous a fait le plus grand plaisir;... nous la trouvons pleinede sensibilité, de grace, de facilité, elle suppose une grande connaissance de toutes les beautés de l'*Italie*, beaucoup d'erudition, de recherches, un tact fin, un génie observateur, toutes les qualités enfin qui rendent interressante, utile et agréable la rélation d'un voyage .. Si vous destiniez cet ouvrage à l'impression, il seroit prudent d'adoucir ce que vous dites de votre prédécesseur, du chef de l'état major, de *Marie Charlotte d'Autriche* et du bon *Joseph* ; il y auroit même quelques dangers à en multiplier les copies sans avoir fait les petits changements indispensables » (M. Pierre à Delort. Versailles, 2 avril 1807).

(2) Pie VII était alors à Paris. — « Voilà dans quelles circonstances », continue M. Pierre, « votre epitre m'est parvenue, vous concevez que l'allegresse a été générale et combien mon cœur s'est dilaté ; j'ai fait proclamer votre résurrection glorieuse et vous voila réintégré dans toute votre répu-

Digitized by Google

mois employés à réprimer ces brigandages, Delort conduisit à Milan son régiment épuisé par les pertes subies dans les campagnes précédentes et par les saignées que l'on y avait pratiquées pour former la garde du roi Joseph.

Vers la fin de 1808, au bout de quinze mois de garnison à Milan, le 24e « régénéré » par son colonel et remarqué, dans une revue, par l'empereur lui-même, pour sa tenue et son instruction, vit enfin ses vœux se réaliser (1). La Grande-Armée, renforcée par des troupes venues de toutes les parties de l'Europe, Italiens, Napolitains, Polonais, Wurtembergeois, Westphaliens et autres Allemands, envahissait l'Espagne. Le 24e fut placé

tation de prudence et de haute sagesse. — J'estime et revere le bon *Pie sept* et ne me rappelle jamais sans attendrissement qu'il fit cesser un grand tumulte qui s'etoit elevé dans la galerie du Louvre par ces mots dignes du plus sage des *Grecs*. Quelques soient votre croyance ou vos préjugés, la bénédiction d'un vieillard ne sauroit nuire a un jeune homme sensible. — Votre epitre a *Jacob* nous a fait a tous le plus grand plaisir. Elle est pleine de verve, d'ame, d'énergie, et prouve mieux encore l'excellence de votre cœur que la facilité de votre esprit. Vous etes sans doute le premier colonel de dragons qui, dans un pays de loups garoux et parmi les horreurs d'une guerre de cannibales, ayiez employé vos instants de loisirs, un talent distingué, une imagination enjouée et féconde, a chanter, non votre maitresse ou vos plaisirs, mais les hauts faits d'un ancien serviteur bon, honnète et vertueux » (M. Pierre à Delort. Versailles, 25 décembre 1806.

(1) « Pour vous, Monsieur, qui joués un role important en *Italie*, qui venés, dit-on, de vous transferer, je ne sais pourquoi ni comment, a *Milan*, convenés qu'il vous seroit plus difficile de justifier votre silence .. C'est bien la ce qui rend ma position plus facheuse, ces dames qui regrettent vos épitres, vos madrigaux, vos traductions de *Rolli*, vos aimables agaceries, trouvant fort commode de se servir de ma patte pour tirer les marrons du feu, me rendent responsable de vos délais » (M. Pierre à Delort. Versailles, 18 novembre 1807). Epitre au 24e régiment de dragons par son colonel (P. D., p. 49). Delort au ministre : « Sa Majesté l'Empereur a daigné, après m'avoir accordé les témoignages les plus flatteurs de sa satisfaction sur le corps que j'ai l'honneur de commander, nommer, sur ma proposition, le capitaine *de la Lande* au grade de chef d'escadron. Aucun lieutenant du 24e de dragons ne réunissant les quatre ans de service exigés pour être promu à un grade supérieur, je supplie Votre Excellence de vouloir bien mettre sous les yeux de Sa Majesté la demande ci-jointe et d'accorder quelque intérêt à un brave officier si grièvement blessé à *Friedland* (Auguste Delort). Milan, le 23 décembre an 1807 (Arch. guerre).

Digitized by Google

dans le 7e corps, dit armée de Catalogne, et compris dans la division Souham, brigade Bessières ([1]). De toutes les campagnes de Delort, ce fut la plus longue. Il fit toute la guerre, de 1808 à 1813, le long des côtes de la Méditerranée, avec de nombreuses pointes à l'intérieur, depuis les Pyrénées jusqu'auprès d'Alicante, à l'aller et au retour, et comme autrefois Joubert en Italie, « le premier à l'attaque, le dernier à la retraite » ([2]).

Il y avait alors dans sa destinée quelque chose d'étrange. Il était né lui-même dans un vieux pays espagnol, moins d'un siècle depuis le jour où sa petite patrie était devenue française. Ses ancêtres avaient été des sujets dévoués de l'Espagne ; Arbois et Salins avaient combattu les dernières pour la domination espagnole, et dans Arbois, deux fois assiégée, les femmes elles-mêmes avaient pris les armes ([3]). La ville était demeurée longtemps fidèle au souvenir de ses anciens maîtres, peut-être parce que chérissant avant tout sa propre indépendance, les maîtres les plus éloignés lui paraissaient les moins à craindre. Récalcitrante dans les premiers temps de l'annexion, elle avait

(1) Maréchal Gouvion Saint-Cyr, *Journal des opérations de l'armée de Catalogne, en 1808 et 1809, sous le commandement du général Gouvion Saint-Cyr* (Paris, 1821). — Les troupes venant d'Italie commencèrent à arriver à Perpignan le 14 septembre 1808 et se succédèrent jusqu'au 28 octobre (Gouvion Saint-Cyr, p. 27). — Au 5 décembre 1808, le 7e corps se composait de trois divisions : 1e Division Pino, ne comprenant que des troupes italiennes : 1er et 2e légers, 4e, 6e, 7e de ligne, chasseurs royaux, dragons, total 8.368. — 2e Division Souham, française : 1er léger, régiment provisoire, 42e régiment de ligne, 24e régiment de dragons, total 7.712. — 3e Division Chabot (plus tard Reille), mixte : 2e de ligne (Napolitains), chasseurs des Pyrénées-Orientales, total 1.988. Total général : 18 068.

(2) Eloge de Joubert (P. D., p. 16).

(3) Mars et juin 1674 (*Annales historiques de la ville d'Arbois*, pp. 403, 410). Arbois capitula le 7 juin, Salins, le 22. Lons-le-Saunier avait ouvert ses portes le 10 mars, Vesoul le 11, Poligny le 29, Besançon le 15 mai, Dôle le 6 juin.

Digitized by Google

ensuite manifesté sa mauvaise humeur contre les « Armagnacs » dans toutes les occasions et de toutes les manières. Il s'y trouvait encore, à la fin de la Révolution, des vieillards qui se lamentaient de ne plus appartenir à l'opulente Espagne, et se faisaient enterrer la face contre terre « afin de n'avoir rien de commun dans la sépulture avec les conquérants détestés » (1). Delort avait passé son enfance au milieu de ces souvenirs. Peut-être des membres de sa famille partageaient-ils ces regrets. Aussi ne lui parut-il point qu'il entrait dans une terre complètement étrangère. Il aima les belles contrées du royaume de Valence. Des Espagnols furent ses amis et « tout en restant la terreur de l'ennemi, il devint cher aux populations » (2).

L'honneur de faire campagne avec la Grande-Armée fut payé chèrement. La guerre d'Espagne était mal vue de l'armée. « Cette répugnance avait sa source dans la déloyauté (ce que l'on nomme politique, lorsqu'elle vient de très haut) qui fit envahir ce pays » (3). Quant à l'expédition de Catalogne, on sait qu'elle porta malheur aux trois

(1) De 1674 à 1679, refus de se soumettre aux corvées commandées pour la démolition des fortifications de la ville, tout soldat français isolé disparaît, émeutes, la familiarité de Saint Just ayant reçu l'ordre de célébrer des prières publiques pour le roi de France, chante le psaume CVIII rempli de malédictions qu'elle applique, dans sa pensée, à Louis XIV, rixes entre les habitants et les soldats, des jeunes gens sont accusés d'avoir bu à la santé du roi d'Espagne et brûlé le portrait du roi de France, etc. (*Annales historiques de la ville d'Arbois*, pp. 415-425). Les *Annales* citent un vieillard mort peu d'années avant 1800. « Alors », disait-il, « il n'y avait point de commerce, mais des mulets arrivaient souvent d'Espagne, chargés d'or et d'argent ; les pauvres étaient soulagés, on ne payait point d'impôts et on était libre. Je mourrai Espagnol » (p. 417).

(2) *Eloge de Delort*, p. 3.

(3) Maréchal Macdonald, duc de Tarente, *Souvenirs*, 4e édition (Paris, 1892), p. 175. Macdonald parle en son nom personnel : « J'avais une vive répugnance. » Mais le sentiment de répulsion était général. On verra plus loin ce que Delort pensait de cette guerre.

Digitized by Google

illustres généraux qui commandèrent successivement en chef. Gouvion Saint-Cyr et Augereau, duc de Castiglione, furent relevés de leurs fonctions. Macdonald, duc de Tarente, venu de Styrie pour réparer leurs échecs, rebuté par des difficultés sans précédents, sollicita son rappel. Tout en effet concourait à rendre cette campagne extraordinairement pénible, plus rude encore que celle de Joubert dans le Tyrol en 1797, des places nombreuses, avec des fortifications modernes, un pays extrêmement vaste, en partie désert et sans ressources, de grandes forêts, peu de plaines et celles-ci ravinées profondément, un enchevêtrement de montagnes escarpées, de défilés et de précipices, des chemins ou des sentiers dangereux ; dans les régions cultivées, une population considérable, énergique, dure à la fatigue, belliqueuse, habituée aux armes, exécrant les Français. Des troupes irrégulières recrutées dans cette population, miquelets, somatens ou guérillas, faisaient une guerre atroce, guettant les isolés sur les routes, torturant les prisonniers, les blessés mêmes, avec des raffinements de cruauté, avant de les égorger (1). Les

(1) L'officier du génie Laffaille, qui prit part à la campagne de 1808, rejette sur la population la responsabilité des crimes commis sur les prisonniers français. « Je laisse aux détracteurs du métier des armes à expliquer comment ce métier, qui, au premier coup d'œil, paraît si peu propre à ramener aux sentiments d'humanité, adoucissait cependant la férocité naturelle des *Espagnols* ; comment il parvenait à les rendre humains et généreux envers des ennemis qu'auparavant ils égorgeaient sans pitié ; comment enfin, il produit dans presque tous les pays le même effet sur les soldats, qu'en général on voit se révolter à l'idée de verser le sang des autres lorsque ce n'est plus au risque de voir couler le leur. Les meurtres et cruautés commis sur les blessés *français* ne le furent jamais par les troupes de ligne *espagnoles*, mais uniquement par les habitants non militaires ou par les soldats de nouvelle levée, et encore ceux-ci n'en commettaient-ils plus lorsqu'ils étaient depuis quelque temps sous les drapeaux. » (*Mémoires sur les campagnes du corps d'armée des Pyrénées-Orientales commandé par le général Duhesme en 1808*, suivis d'un précis des campagnes de Catalogne de 1808 à 1814 (Paris, 1826), p. 165.

Digitized by Google

rapports entre les troupes de l'armée de Catalogne étaient très difficiles, les vivres coupés incessamment, les relations avec la France presque toujours interceptées, les soldats démoralisés par le manque de nouvelles. Par contre, une longue étendue de rivages faisait communiquer les insurgés avec les croisières anglaises, qui leur apportaient des armes, des munitions et des renforts (1).

En regard de toutes les résistances accumulées par les Catalans et par la nature elle-même, il faut mettre l'insuffisance des moyens d'invasion. Des privations matérielles de toute sorte prolongeaient la guerre outre mesure. « Tout me manquait », dirent l'un après l'autre Gouvion Saint-Cyr et Macdonald (2). Il semble que Napoléon, habitué à terminer une campagne en peu de temps et d'un seul coup, ait été exaspéré par les délais de cette expédition. On eût dit qu'il ne les comprenait pas et que rejetant sur ses lieutenants la responsabilité de leurs retards, il les punissait en les abandonnant à eux-mêmes. Ainsi les généraux ne pouvaient remplir leur tâche, parce qu'ils ne recevaient pas du gouvernement toute l'aide qui leur aurait été nécessaire, et celui-ci ménageait son concours

(1) Epître au 24e dragons par son colonel (P. D., p. 61, n. 4, p. 62, n. 1).

(2) Le lieutenant-colonel anglais Napier parle de la situation pénible faite à Gouvion Saint-Cyr par l'abandon dans lequel Napoléon plongeait son corps d'armée (*Histoire de la guerre dans la Péninsule et dans le midi de la France depuis l'année 1807 jusqu'à l'année 1814*, Londres, traduction par le lieutenant général comte Mathieu Dumas. Paris, 1836-1838, V, p. 23). Napier rapporte cette parole de Gouvion Saint-Cyr : « Rien ne manqua plus au 7e corps, dès qu'il ne fut plus sous mes ordres » (p. 57). Il y a là plus de mauvaise humeur que d'exactitude. On vient de voir qu'Augereau et Macdonald ne furent pas mieux traités (Macdonald, *Souvenirs*, p. 176). Napoléon n'en convient pas. « Ses armées n'ont jamais manqué de munitions, d'habillements, de vivres : l'armée du duc de *Dalmatie* en *Andalousie*, celle du duc d'*Albuféra* dans l'est, et celle du nord étaient très belles, très fortes et ne manquaient de rien » (*Commentaires*, Imprimerie impériale, 1867, VI, p. 114).

Digitized by Google

parce que les généraux ne réussissaient pas assez vite dans l'entreprise qui leur avait été assignée. Victime de ce malentendu, l'armée parcourait sans relâche la Catalogne dans tous les sens, cherchant des vivres, étendait ses cantonnements aux dépens de sa sécurité, abandonnait parfois des positions avantageuses, mais d'où elle était chassée par la faim (1). Ces marches et ces contremarches, ces « promenades, » c'est l'expression de Macdonald, excédaient chefs et soldats, sans que la conquête en fût avancée. « Je menai », dit encore le duc de Tarente, « une vie fort active et aussi dégoûtante que fatigante ».

Dès le commencement de la campagne, les dragons du 24e, tour à tour et suivant les circonstances, artilleurs, fantassins, tirailleurs, ou reprenant leurs armes véritables, offrirent à leur colonel la matière d'une longue épître, à la façon de Boileau racontant le passage du Rhin. C'était au 24e lui-même que Delort adressait son ouvrage :

Avec vous, mes amis, mes chers compagnons d'armes,
Des plus doux entretiens je vais goûter les charmes.
Tandis qu'une blessure, honorable accident,
A quelques jours d'arrêt m'oblige forcément,
A vous écrire en vers il faut que je m'amuse,
A chanter vos exploits j'exercerai ma muse.

Il faisait le récit des actions d'éclat du régiment, donnait un souvenir aux morts, des conseils et des éloges aux survivants, des promesses et des encou-

(1) Par exemple le 7e corps obligé par le défaut de vivres à se retirer des positions de Martorell (Gouvion Saint-Cyr, p. 119) ; après la bataille de Villafranca, Augereau s'efforçant d'assurer ses communications avec la France, attendu qu'il n'est plus possible d'approvisionner Barcelone par d'autres moyens ; Macdonald chassé de Reus par la disette (*Victoires, conquêtes*, XXVI, pp. 50, 55).

Digitized by Google

ragements à ceux que les promotions avaient oubliés (1).

Dans le seul mois de décembre 1808, le 24e achevait le siège de Roses, après treize jours de tranchée ouverte, se battait devant Hostalrich, à Cardedeu, à Puente ou Molinos-del-Rey, et à Vendrell (2). A Molinos-del-Rey, les Espagnols occupaient, sur la rive droite du Llobregat, un terrain excellent. Ils barraient la route qui, venant de Barcelone et traversant la rivière, bifurque aussitôt après le pont, d'une part vers Martorell, d'autre part vers le col d'Ordal, Villafranca-del-Panadès et Tarragone. Une tête de pont fortifiée

> rendait plus formidable
> Ce poste retranché.

Le 42e de ligne franchit le Llobregat et chassa l'ennemi de la position qu'il croyait imprenable. Il restait à enlever la tête de pont. Le 24e se jette en avant,

> Emporte à la fois pont, redoute, artillerie.
> Quelque tems soutenus par la cavalerie.

poursuit les cavaliers espagnols très loin sur la route de Martorell et fait une centaine de prisonniers. Cependant l'infanterie battait en retraite, à

(1) Epitre au 24e regiment de dragons par son colonel (P. D., 42). Cpr. Campagnes des annees 1808 et 1809, actions particulières au 24e régiment de dragons (P. D., 44).

(2) Roses capitula le 4 décembre. Le 9 novembre précédent, la division Souham avait quitté la Junquera pour couvrir, entre Figuères et la Fluvia, les opérations du siège (Gouvion Saint-Cyr, p. 35. Napier, III, p. 76). Combats d'Hostalrich, le 14, de Cardedeu, le 16 (Gouvion Saint-Cyr, pp. 63-69. Napier, III, p. 88). Puente-del-Rey, le 21 (Gouvion Saint-Cyr, pp. 77-88. Napier, III, p. 92). Vendrell, le 22 décembre.

Digitized by Google

une allure précipitée, vers le col d'Ordal. Le 24e revient dans la direction de Molinos-del-Rey, quitte la route de Martorell, s'enfonce, par la traverse, dans les montagnes, rattrape les ennemis à l'instant où, pouvant se croire en sûreté, ils descendaient les hauteurs d'Ordal, du côté de Villafranca. Une partie des fuyards se jette dans les Montanas de Ordal. Les dragons les pourchassent au travers

Des fossés, des ravins, des montagnes horribles,
Qui pour les fantassins sont à peine accessibles.

Les autres se hâtent vers Villafranca. Delort prend avec lui la compagnie d'élite, court jusqu'à cette ville,

Enlevant coup sur coup caissons, armes, canons,
Les convois attelés transportant les bagages,
Les soldats qui gardaient les nombreux équipages.

Enfin trop éloigné du camp et n'étant pas soutenu, il rejoint le quartier général de la division Souham à une heure avancée de la nuit. Il a fait, toujours au galop, vingt lieues de poste depuis onze heures du matin, après avoir combattu dès le point du jour. Le lendemain, avant le lever du soleil, le 24e reprend la poursuite, retourne à Villafranca, fait de nouveaux prisonniers, s'empare des arsenaux et des magasins. Vingt-cinq canons, les voitures, les bagages, les munitions, un grand nombre de soldats et d'officiers subalternes, plusieurs officiers supérieurs, le commandant de l'artillerie sont tombés entre les mains des dragons dans ces deux journées. La dispersion de l'ennemi

Digitized by Google

était si complète que le général Vivès eut grand'-peine à réunir deux ou trois corps pendant la nuit. « Il y a peu d'exemples d'une charge aussi rapide et aussi efficace (1). De quelle argile étaient pétris ces hommes, de quel acier étaient faites les jambes de ces chevaux ? (2) »

La bataille de Puente-del-Rey ouvrait le chemin de Tarragone. Dans les premiers mois de 1809, le 24e se montra aux combats qui eurent lieu sous cette place, puis un peu plus loin à Villarrodona, où il « protégea la retraite des voltigeurs du 42e régiment d'infanterie fortement compromis », et surtout à la bataille de Valls (3). Les Espagnols et les Suisses au service de l'Espagne, conduits par Reding, le vainqueur de Dupont à Baylen, attaquèrent avec fureur la division Souham. L'ennemi avait l'avantage de la position et celui d'être trois fois plus nombreux. Il n'en fut pas moins battu. Le 24e l'arrêta par des charges répétées.

(1) *Victoires, conquêtes*, XXIV, p. 233. « Le regiment qui avait pris une part des plus actives à la bataille, mena le soir la poursuite sous les ordres du colonel *Delort* avec non moins de succès, enlevant a l'ennemi de l'artillerie, des bagages et lui faisant de nombreux prisonniers » (Ministère de la guerre, *Historiques des corps de troupe de l'armée française*, p. 533).

(2) Cette réflexion est empruntée à l'ouvrage anonyme *Les combats de Mormant, de Villeneuve-le-Comte et de Montereau* (Paris, 1889), p. 30. L'auteur répond : « C'étaient des hommes comme nous, et leurs chevaux étaient pareils, sinon inférieurs aux nôtres. Mais les chefs de cavalerie qui les conduisaient avaient, par une longue expérience, appris l'art d'utiliser les forces sans aucune déperdition, de menager dans une juste proportion le travail et le repos, de faire rendre à chacun le maximum d'efforts dont il est capable. Ils ne dédaignaient pas d'entrer dans les détails, et, a tous les degrés de la hiérarchie, les officiers formés à leur école n'en négligeaient aucun. Alternance des allures, suivant les circonstances, haltes et repos calculés d'après le travail à fournir, repas des hommes et des chevaux, paquetage, ferrure, etc., tout était surveillé, réglé avec un soin minutieux. Chacun se faisait un devoir d'entretenir avec une sollicitude de tous les instants l'instrument de guerre, c'est-à-dire les forces et les armes ».

(3) Tarragone, 16 janvier. Villarrodona, 15 février. Valls, 25 février.

Digitized by Google

C'est là que l'on vous vit affronter la tempête
De vingt bouches d'airain tonnant sur votre tête,
De l'ennemi braver les plus puissants efforts,
Défendre, encourager, soutenir tous les corps,
Et le front toujours calme au milieu de l'orage,
Partout aux assaillants disputer le passage.
Mais combien de guerriers, à la fleur de leurs ans,
Par le dieu des combats moissonnes dans nos rangs!
Ce souvenir cruel m'arrache encor des larmes,
Je vous ai vu périr, ô chers compagnons d'armes...

Le régiment acheva par une poursuite rapide et violente la défaite de Reding. Tout l'état-major du général ennemi fut taillé en pièces. Le dragon Bouzon blessa grièvement Reding de deux coups de sabre, et le lieutenant Bertinot allait le faire prisonnier, lorsqu'il fut tué lui-même. Les dragons ne s'arrêtèrent que sous le canon de Tarragone. L'ennemi rentra en désordre dans la ville. Il avait perdu son artillerie, ses bagages, 1,500 hommes faits prisonniers, entre autres de nombreux officiers décorés de l'ordre militaire créé par Reding après Baylen, et dont l'insigne était un aigle renversé. Reding mourut, quelques jours après, de ses blessures.

Le 24e vengeait la honte de Baylen. En terminant son épître par le récit de cette victoire, Delort est fier de ses élèves, ses dragons, dont Bessières disait : « Il est difficile de voir un régiment de cavalerie mieux se conduire » ; son jeune frère, Jean-Baptiste Delort, sous-lieutenant au 24e,

Et toi, si digne d'eux, mon jeune ami, mon frère,
Dont j'ai guidé l'enfance, à qui je sers de père,
Ton zèle a de mes soins confirmé tout l'espoir.
Je t'ai vu, remplissant un périlleux devoir,
De l'honneur aux dragons montrer partout la trace,
Fondre sur l'ennemi qui marchait plein d'audace,

Digitized by Google

Et d'un pressant danger délivrant nos guerriers,
Ramener devant nous les premiers prisonniers.

Pourtant quelque chose lui manqua, le plaisir de prendre lui-même Reding. Un coup de feu venait de le mettre hors de combat.

Je maudis mille fois l'injuste destinée
Qui me ravit l'honneur de finir la journée [1].

Au mois d'avril, Delort revint dans la Catalogne septentrionale. Après quelques escarmouches au nord de Vich, à Torello, que les dragons emportèrent avec leur intrépidité ordinaire, à Manlleu et à Olot, où ils chargèrent « dans des terrains extrêmement difficiles et souvent même en avant des voltigeurs d'infanterie », les dragons suivirent devant Gérone Gouvion Saint-Cyr. Le général en chef les destinait à couvrir l'armée d'investissement [2]. A part le 32e de ligne et le 1er d'infanterie légère, cette armée, fort nombreuse, ne se composait que de troupes étrangères [3]. Beaucoup plus tard seulement, elle fut augmentée de toute

(1) Epitre au 24e de dragons (P. D., pp. 57-60). Actions particulières au 24e régiment de dragons (P. D., pp. 71, s.). Etat des services de Delort (P. D., pp. 3, 87). « Au combat de *Wals*, en 1809, le sous-lieutenant *Delort (Jean-Baptiste-Adrien)* fait vingt-cinq prisonniers à la tête de son peloton » (Ministère de la guerre, *Historiques des corps de troupe de l'armée française*, p. 533). Gouvion Saint-Cyr, p. 126. Lieutenant-colonel Eug. Titeux, *Le général Dupont, une erreur historique d'après des documents inédits* (Puteaux-sur-Seine, 1903), 3 vol. L'auteur réhabilite la mémoire de Dupont. Cpr. Rod. Reuss, *Le général Dupont et la capitulation de Baylen d'après un ouvrage récent* (*Revue historique*, XC, 1906, pp. 61, s.).

(2) Torello, 28 avril. Manlleu et Olot probablement les jours suivants. Epitre au 24e de dragons (P. D., p. 61). Actions particulières au 24e (P. D., p. 72).

(3) Une brigade allemande : régiment de Würzbourg, 1er et 2e régiments de Berg. Une division westphalienne, 1re brigade : 2e et 4e régiments ; 2e brigade : 3e et 1er. Une division italienne, 1re brigade : vélites royaux et 5e régiment italien ; 2e brigade, 1er et 2e régiments napolitains. — Pour le renfort amené par Augereau, v. Napier, V, p. 58.

Digitized by Google

la division Souham et de 5,000 hommes qu'Augereau amena du dépôt de Perpignan. Ce fut, en effet, un siège très long [1]. Dans la place, les soldats et les habitants rivalisaient de constance et d'héroïsme. Tout autour, les miquelets arrêtaient les convois. Les généraux Henri O'Donell et Blake, le successeur de Reding, cherchaient à percer les lignes des assiégeants, et réussissaient parfois à jeter dans Gérone des renforts et des subsistances. Dans l'une de ces attaques, à Santa-Coloma-de-Farnès, Delort fut, un instant, avec 80 hommes seulement, séparé de la division Souham, qui s'était retirée pour trouver un terrain avantageux. Menacé par 400 hussards et dragons, près d'être enveloppé, il se précipita sur eux, les dispersa et fit une multitude de prisonniers. La division Souham, enthousiasmée, courut à la baïonnette sur l'ennemi et lui infligea une entière défaite [2].

Deux mois avant la reddition de Gérone, un incident vint charmer, pour le 24e, les fatigues de ce siège rebutant et montrer que la guerre n'éteignait pas, dans l'âme du soldat français, certains sentiments de générosité un peu romanesque et sentimentale. Un Espagnol, un chef de guérilla, du nom de Puch, était retenu comme otage dans Figuères. Sa femme, Isabelle, et son fils, Florencio, se trouvaient enfermés dans Gérone. Dirigées par Isabelle, les dames de Gérone s'étaient formées en une compagnie militaire, sous l'invocation de sainte Barbe. Elles se répandaient parmi les

(1) Gérone ne se rendit que le 11 décembre 1809.
(2) 1er novembre 1809. — Etat des services de Delort (P. D., 52, p. 87). *Victoires, conquêtes*, XXV, p. 333.

Digitized by Google

combattants, leur distribuaient des vivres, secouraient les blessés, les portaient à l'hôpital,

Partageaient des soldats les périlleux travaux.

Au moindre souffle de vent, on voyait leurs rubans se jouer au milieu des baïonnettes espagnoles (1).

Le jour approchait où Gérone allait succomber. O'Donell avait pu pénétrer dans la ville avec l'avant-garde de Blake. Il hâtait le terme fatal en aggravant la famine des assiégés. Prenant une résolution extrême, il sortit de la place. Trois mille hommes l'accompagnaient. Quelques familles de Gérone, qui craignaient de tomber aux mains des Français, Isabelle et Florencio, se joignirent aux soldats. Le général espagnol avait choisi, pour exécuter son dessein, le milieu d'une nuit très obscure du mois d'octobre. Augereau était arrivé la veille au 7e corps, et l'on avait vu le maréchal s'éloigner et emmener avec lui une partie de la cavalerie du siège. Les Espagnols, bien guidés, marchant en silence, égorgèrent les sentinelles italiennes et traversèrent le camp rapidement, en files serrées. Souham, surpris, s'enfuit sans vêtements, à l'aventure. Delort entendit des piétons se glisser dans la campagne, entre ses escadrons. La crainte de commettre une méprise terrible le retint, jusqu'au moment où un piquet avancé du 24e ayant fait feu, l'ennemi riposta. Le régiment suivit les fuyards à la piste. Mais il n'aperçut la colonne qu'au point du jour, lorsqu'elle gravissait

(1) Gouvion Saint-Cyr, p. 287. Napier, V, p. 30.

Digitized by Google

déjà les hauteurs de Santa-Coloma. Il ne put que lui prendre deux cents traînards.

Au bruit de la fusillade, Isabelle, épuisée de fatigue, accablée par la crainte qu'elle éprouvait pour son enfant, s'évanouit. Ses compagnons l'emportèrent. Florencio, oublié, perdu dans la nuit, resta en arrière. Les plaintes d'un enfant attirèrent un brigadier du 24e. Il descendit de cheval, trouva Florencio, le calma, l'abrita sous les plis de son long manteau, et, la poursuite finie, l'apporta au camp. Aussitôt colonel et dragons adoptèrent Florencio, qui devint l'idole du régiment.

Puch et Isabelle s'efforçaient de découvrir le sort de leur fils. Blake écrivit à Augereau. L'histoire de l'enfant adoptif du 24e était connue de toute l'armée de Catalogne. L'ordre ne tarda pas d'arriver, pressant, absolu, d'amener l'enfant au quartier général.

Puch reverra son fils, c'est un point résolu.

Les dragons et leur petit Espagnol se révoltaient à l'idée de se quitter. Il fallut arracher Florencio du cercle que formaient autour de lui son cher brigadier, le colonel et les dragons. Plusieurs soldats pleuraient en voyant s'éloigner l'enfant du régiment (1).

(1) Episode de la guerre de Catalogne de 1808 à 1813. Florencio et le 24e régiment de dragons. Poésie par Paillet (P. D., 43). O'Donell sortit le 13 octobre. Il fut récompensé par le grade de maréchal de camp (*Victoires, conquêtes*, XXV, p. 335). Belmas, *Journaux des sièges faits ou soutenus par les Français dans la Péninsule, de 1807 à 1814, rédigés d'après les ordres du gouvernement sur les documents existant aux archives de la guerre et au dépôt des fortifications* (Paris, 1837), II, p. 617. Napier, V, pp. 30, 58. Belmas et Napier parlent de familles ou de dames qui sortirent de Gérone avec les troupes d'O'Donell. S'ils ont su l'histoire de Florencio, ils ont jugé qu'elle ne pouvait avoir une place dans des publications d'un caractère

Digitized by Google

La prise de Gérone fut aussitôt suivie du châtiment des miquelets qui avaient inquiété les convois. Ils s'étaient retirés dans les vallées supérieures de la Fluvia et du Ter, et dans les hautes montagnes, la Sierra de la Magdalena, la Sierra de Finestras, la Garrotxa, et les autres contreforts des Pyrénées qui se développent entre ces fleuves. Augereau décida que Souham irait, avec sa division, les chercher dans leurs repaires. Le commandement de l'avant-garde, composée d'un bataillon du 3e d'infanterie légère, d'une compagnie de voltigeurs du 42e de ligne et de trois compagnies du 24e de dragons, fut confié à Delort. Elle agit avec la résolution, la promptitude, le mépris des obstacles que celui-ci savait communiquer à ses hommes. La division parcourait la route de Banyolas à Olot. L'ennemi, Espagnols et Suisses, dont la force pouvait être évaluée à trois bataillons, s'était embusqué dans les défilés, entre Saint-Michel et Saint-Paul. Il attendit que l'avant-garde fût à demi portée, pour l'accueillir par une fusillade très vive et très soutenue. Mais le résultat fut tout différent de celui qu'il espérait. Les Français se jetèrent tête baissée sur les positions espagnoles, et, au pas de charge, en courant, s'en emparèrent. Il y eut une telle vivacité dans l'action, que la marche de la division ne fut même pas ralentie. Le soir même, Delort poussait ses avant-postes jusqu'aux premières maisons d'Olot. Dans cette journée, il avait fait un grand carnage

très technique. Le même scrupule a peut-être retenu les auteurs de *Victoires, conquêtes*. Delort regrette, dans la première lettre à un maréchal de camp, l'omission d'un « épisode connu de toute l'armée de Catalogne, exactement vrai dans toutes ses particularités », et qui « eût vivement attaché les lecteurs » (P. D., 95, p. 136).

Digitized by Google

de miquelets et fort maltraité le 4e régiment suisse. Il lui avait tué ou blessé beaucoup de monde et fait 200 prisonniers. La division Souham s'arrêta au pied des Pyrénées, aux confins du territoire français, à Camprodon et à Ribas. L'expédition terminée, Souham, dans son rapport au maréchal Augereau, loua le talent militaire et la bravoure du colonel du 24e, et le mit en tête des officiers dignes d'être recommandés à l'empereur (1).

Toute l'année 1810 se passa en opérations monotones et presque toutes partielles. L'armée de Catalogne perdait son temps au siège de quelques forteresses, piétinait sur place, parcourait vingt fois les mêmes chemins, gravissait les mêmes montagnes, combattait de nouveau sur ses anciens champs de bataille, renouvelait ses inutiles succès contre des bandes de miquelets ou des troupes régulières, qui, dispersées un moment, se reformaient aussitôt et circulaient avec une vitesse extrême, enfin se partageait entre le ravitaillement de Barcelone et le soin toujours plus pénible de se procurer des subsistances et de rétablir ses communications.

Au commencement de l'année, les Espagnols s'étendaient dans les montagnes, depuis Figuères jusqu'à la haute vallée du Llobregat. Le 7e corps était groupé autour de Gérone. Souham se tenait à Olot, vis-à-vis le centre des lignes espagnoles, lorsqu'il reçut l'ordre de se porter en arrière, au sud de Manlleu, sur Vich qui venait d'être occupée par les troupes ennemies. Vich est située dans une plaine allongée du nord au sud et bordée à

(1) Du 20 au 31 décembre 1809. Rapport de Souham au maréchal Augereau. Olot, 1er janvier 1810 (P. D., 45)

Digitized by Google

l'ouest et à l'est par des montagnes assez élevées. Cette plaine fait communiquer la vallée du Ter avec celle du Congost, qui conduit directement à Barcelone par le défilé de la Garriga. A l'approche des Français, les Espagnols abandonnèrent Vich sans combat et se retirèrent jusqu'au col de Cespina. Delort ouvrait la marche. Il commençait alors à faire fonction de général de brigade et joignait ainsi au commandement du 24e de dragons celui du 3e d'infanterie légère. A la tête de sa cavalerie, il atteignit l'arrière-garde espagnole au delà de Tona, enleva les bagages et l'ambulance et fit 50 prisonniers. Animée par l'exemple, l'infanterie enleva au pas de charge le col de Cespina. Mais O'Donell, qui avait remplacé Blake à la tête de l'armée, attendait l'attaque dans des positions formidables. Il aborda lui-même impétueusement les bataillons qu'il voyait peu nombreux, puis, le lendemain, lorsque Souham se présenta en force, il se déroba [1]. Souham revint à Vich par la Garriga. Bien qu'il n'eût avec lui que trois pièces de canon, il put faire ce mouvement sans être inquiété. Delort avait fait « occuper pendant la nuit les crêtes des montagnes par des bataillons de son avant-garde, qui, bien disposés et se prêtant un appui mutuel, ne permirent pas aux miquelets d'approcher du défilé ».

La position de Souham à Vich ne tarda pas à devenir difficile. O'Donell le tenait en quelque sorte bloqué dans ses cantonnements et le harcelait. Un détachement du 24e dragons mit, un jour, en déroute deux escadrons ennemis. Dans

(1) 16 janvier 1810. Etat des services de Delort (P. D., p. 87). *Victoires, conquêtes*, XXVI, p. 38.

Digitized by Google

une autre affaire, un bataillon du 3e léger dissipa un corps nombreux de miquelets qui attaquaient le village de Gurb (1). Ces escarmouches préparaient une attaque générale contre la division Souham. Le 20 février, deux colonnes ennemies débouchèrent dans la plaine de Vich. L'une avait marché par Tona, l'autre descendait du col de Cespina. Elles étaient fortes ensemble de 15,000 hommes. Souham pouvait leur opposer tout au plus 3,500 baïonnettes. Comme par bravade et pour présager aux Français le sort qui les attendait, O'Donell avait revêtu ses cavaliers des cuirasses enlevées au 3e régiment provisoire de cuirassiers massacré à Mollet. Il se croyait tellement certain d'écraser la division Souham, qu'il avait annoncé son entrée dans Vich et placé sur les montagnes de l'ouest des paysans armés, mais sans uniformes, afin de couper la retraite aux fuyards. Un an plus tard, après la bataille de Sagonte, Delort se demandait : « Pourquoi donc Blake a-t-il toujours été battu ? Pourquoi le serat-il toutes les fois qu'il se présentera en bataille rangée ? » Ne serait-ce point un peu le souvenir de la journée de Vich qui lui faisait répondre : « La solution serait trop honteuse pour ses subordonnés, tout bouffis d'arrogance et de fanfaronnades (2) ? »

Tout en dirigeant son infanterie contre le front de l'armée française, O'Donell faisait filer de côté toute sa cavalerie, de manière à déborder Souham. Delort, avec le 24e et la compagnie d'élite des dragons du régiment italien Napoléon, enfonça cette

(1) *Victoires, conquêtes*, XXVI, pp. 42, 43.
(2) L'ombre d'Annibal sur les ruines de Sagonte (P. D., 53, p. 92, n. 1).

Digitized by Google

cavalerie, lui fit éprouver une perte considérable, et revint lui-même blessé d'un coup de sabre au bras gauche. Des attaques acharnées, prolongées trois heures durant contre le centre de la division, n'eurent pas un meilleur succès. Alors O'Donell envoya de nouveau, sur le flanc de Souham, deux bataillons d'infanterie suisse soutenus par la cavalerie. Mais Delort montra beaucoup de présence d'esprit. Il réunit à son régiment un escadron des dragons Napoléon et le 3e régiment provisoire de chasseurs, chargea ces nouveaux assaillants, coupa leur colonne en deux, fit poser les armes à un millier d'hommes, prit deux drapeaux et continua la charge jusqu'à Tona, enlevant 1,300 chevaux et 100 mulets avec leur fardeau de cartouches. Le sol était jonché de morts, de blessés, d'armes et de débris. Souham fit trier les prisonniers, 2,400 soldats furent conduits au quartier général, 400 paysans fusillés sur le champ de bataille. Les ordres du maréchal Augereau étaient formels, ils n'admettaient pas de tempérament aux lois de la guerre (1).

La victoire de Vich assurait pour un moment la situation du 7e corps du côté de la Haute-Catalogne et rendait disponible la plus grande partie des troupes. Le général Suchet, de l'armée d'Aragon, venait de recevoir de l'empereur l'ordre de s'emparer de Lérida. Cette place se trouvait dans le

(1) 20 février 1810. — Rapport du chef d'état-major de la division Souham au maréchal Augereau, Vich, même jour (P. D., 46). Rapport de Souham à Augereau (P. D., p. 80, n. 1). Etats des services de Delort (P. D., pp. 3, 87). Rapport du maréchal Augereau (*Moniteur*, 7 mars 1810). Ministère de la guerre, *Historique des corps de troupe de l'armée française*, p. 533. *Victoires, conquêtes*, XXVI, p. 44. — « La cavalerie, qui sent bien que le sort de tous (car il n'y a point de retraite) dépend de la charge qu'elle va faire, y met une si excessive vigueur, qu'elle refoule et culbute devant elle hommes et chevaux » (Napier, V, p. 166).

Digitized by Google

champ des opérations d'Augereau. Mais Suchet n'avait jamais subi les échecs qui avaient peu à peu déconsidéré le duc de Castiglione auprès de Napoléon. Lérida prise livrait la route de Barcelone à Saragosse. Napoléon estimait cette conquête assez haut pour subordonner les mouvements d'un maréchal de l'Empire à ceux d'un simple général de division. Augereau, réduit à seconder Suchet en se portant au delà de Barcelone, se mit en marche avec la division Severoli, autrefois division Pino, et l'ancienne division Souham. Le général de brigade Augereau, frère du maréchal, commandait celle-ci, en remplacement de Souham, blessé à Vich et rentré en France. La division italienne passa par Granollers et ne fut pas arrêtée dans sa marche. Le corps Souham rencontra 2,000 Espagnols postés au col de Cespina. Delort les surprit au milieu de la nuit et les délogea [1].

Les deux divisions se réunirent à Puente-del-Rey et arrivèrent à Villafranca-del-Panadès. Les Espagnols quittèrent la place. Leur arrière-garde, forte de 600 cavaliers et fantassins, venait d'en sortir, lorsque Delort la fit charger par la 7e compagnie du 24e de dragons et le 4e bataillon du 3e d'infanterie légère, la mit en désordre et la poursuivit jusque sur les bords de la mer, à Torredembara, à mi-chemin entre Tarragone et Vendrell, à plus de dix lieues en avant de l'armée. Il y eut un grand nombre de cavaliers espagnols hors de combat. On fit une centaine de prison-

(1) Etat des services de Delort (P. D., p. 88). *Victoires, conquêtes*, XXVI, p. 47.

niers (1). Malheureusement, le maréchal Augereau présuma trop de ce succès. Il plaça les divisions à Reus, entre Tarragone et la Sierra de la Musara, fit sommer la junte de Tarragone de lui livrer cette ville, et, laissant une faible garnison à Villafranca, il revint à Barcelone.

A peine Severoli et le général Augereau furent-ils établis, que des partis venus de Tarragone enlevèrent Villafranca, coupèrent leurs communications avec Barcelone, les réduisirent à la famine et les mirent dans le plus grand danger. Il fallut que le duc de Castiglione leur envoyât par mer l'ordre de battre en retraite sur le quartier général, et l'on dut attendre la nuit pour se mettre en route. Delort fermait la marche avec son 24e et les compagnies d'élite du 1er léger et du 7e de ligne. L'opération s'annonçait pleine de difficultés. Le départ avait été mauvais ; la colonne, encombrée par les voitures et les bagages, débouchait à peine de Reus au point du jour. Témoin de ce désarroi, la garnison de Tarragone détacha ses meilleures troupes pour inquiéter la retraite. O'Donell lui-même suivit l'armée française jusqu'à la petite ville d'Arbos, au nord-est de Vendrell. Mais l'arrière-garde marchait lentement, par échelons, avec un ordre si parfait et une si fière contenance, que l'ennemi n'osa rien entreprendre. On sauva tous les traînards et les maraudeurs, qui étaient en grand nombre.

Les divisions s'arrêtèrent à Villafranca. Elles venaient de faire une étape de plus de quinze

(1) 23 mars 1810. — Actions particulières au 24e dragons. Gérone, 19 avril 1810 (P. D., 47). Etat des services de Delort (P. D., p. 88). *Victoires, conquêtes*, XXVI, p. 47.

Digitized by Google

lieues. Tout à coup, prévoyant sans doute la fatigue des troupes ou cet instant d'agitation parfois confuse qui marque le début du campement, l'un des officiers les plus distingués du général O'Donell, le colonel Orry, accourt hardiment devant les postes français. Son régiment, les chasseurs d'Olivencia, est avec lui, renforcé par une troupe d'infanterie. Il attaque les fourrageurs et les hommes isolés et répand la frayeur dans les bivouacs. Le général Augereau ordonne à Delort de chasser cet importun. Le colonel assemble à la hâte cent dragons du 24ᵉ. Augereau les fait appuyer par deux compagnies d'élite, voltigeurs et carabiniers du 1ᵉʳ léger. Delort ne les attend pas. Il tombe comme la foudre sur l'ennemi, le chasse, l'épée dans les reins, à deux lieues de là et ne s'arrête qu'aux murailles d'Arbos, sous les yeux du général O'Donell. Le seul corps des chasseurs d'Olivencia eut 50 hommes tués. Chaque dragon français put ramener au camp un prisonnier. Le colonel Orry fut pris avec sept officiers. Ce beau succès releva le moral de l'armée et la préserva de nouvelles attaques (1).

L'échec de l'expédition de Reus acheva la disgrâce du duc de Castiglione. Mais les imprudences d'Augereau n'eurent point le résultat que le gouvernement redoutait. Lérida fut conquise, et l'on put songer à se rendre maître de Tortose et de Tarragone. Le nouveau commandant en chef du 7ᵉ corps, Macdonald, rejoignit Suchet dans Lérida, afin de préparer avec lui l'investissement de Tor-

(1) 9 avril 1810. — Actions particulières au 24ᵉ dragons (P. D., p. 81). État des services de Delort (P. D., p. 88). *Victoires, conquêtes*, XXVI, p. 49. Napier, V, p. 170.

tose [1]. La baisse des eaux de l'Ebre ayant retardé le commencement de cette opération, les vivres rassemblés à Lérida s'épuisèrent, et Macdonald fut obligé de conduire ses troupes en cantonnement dans la région de Cervera, vers les montagnes qui séparent les eaux du Llobregat et du Sègre. La division Frère, dont faisaient partie le 24e et la brigade italienne Palombini, fit étape dans la ville de Tarrega. Le lendemain, le 1er régiment de chasseurs à cheval napolitains, qui marchait en tête de la colonne, rencontra près de Cervera une troupe d'infanterie espagnole, soutenue par le régiment des dragons de Santiago et le régiment des hussards de Grenade. Les Napolitains furent repoussés et perdirent beaucoup d'hommes tués ou faits prisonniers. Le 24e sortait à peine de Tarrega. Macdonald le fit passer en avant. La cavalerie espagnole se préparait à le charger à son tour, lorsque Delort jeta sur elle le 3e escadron, qui l'assaillit avec vigueur et la mit en déroute. L'infanterie, ainsi qu'une partie de la cavalerie, se retiraient par la grande route. Delort, avec le 2e escadron, se lança sur leurs pas, traversa Cervera, joignit la colonne et la rompit. Puis, se réunissant au 3e escadron, il donna la chasse aux fuyards jusqu'au delà de Monmaneu, dans la vallée de la Noya, affluent du Llobregat. Il revint avec les ambulances et les munitions des Espagnols, les bagages de leurs officiers, une cinquantaine de prisonniers, ainsi qu'une grande partie des Napolitains qui avaient été emmenés par l'ennemi [2].

(1) Lérida fut prise le 14 mai 1810.

(2) 5 septembre 1810. — Rapport historique sur l'affaire de Cervera. Cervera, le 6 septembre 1810 (P. D., 48). Etat des services de Delort, p. 88.

Digitized by Google

Macdonald établit son quartier général à Cervera. Au mois de décembre seulement, Delort partit pour le camp devant Tortose. Suchet commençait le siège de cette forteresse, et le duc de Tarente venait de mettre la division Frère à ses ordres, pour contenir l'ennemi venant de Tarragone (1).

« La campagne suivante, en 1811 », dit Macdonald dans ses *Souvenirs*, « s'ouvrit par le renouvellement des promenades » (2). Tortose avait capitulé (3). Macdonald fut envoyé devant Tarragone. Il retira la division Frère à Suchet et prit position à Reus avec le 7e corps. Mais, de nouveau, le manque de vivres empêcha l'armée de séjourner. On battit en retraite par la route qui remonte la vallée du Francoli, passe un peu à l'ouest de Valls, s'engage dans les défilés de Montblanch et de la Sierra de Prades, pour se diriger sur Lérida par les Llanos del Urgel. Le marquis de Campoverde, qui tenait momentanément la place du général O'Donell, s'attendait à ce contretemps. Il avait placé, entre Valls et Montblanch, le brigadier général Sarsfield, avec 8,000 fantassins et 1,200 cavaliers, hussards, chasseurs et cuirassiers.

A l'approche de l'armée française, Sarsfield recula vers une position qu'il jugeait favorable. Le général Eugène, commandant la première brigade italienne, l'attaqua, malgré les recommandations de Macdonald, et se fit battre. Macdonald envoya à son secours la brigade Palombini et Delort, avec 150 dragons. Palombini trouva la

(1) Suchet, I, p. 233. Napier, VII, p. 51.
(2) Macdonald, p. 176.
(3) Tortose fut prise par Suchet, le 2 janvier 1811.

Digitized by Google

brigade Eugène en pleine déroute. Il fut lui-même reconduit en désordre. La cavalerie espagnole allait anéantir ce qui restait des troupes italiennes, lorsque Delort et ses dragons s'offrirent à la vue de Sarsfield. « Le général ennemi regarde ce faible escadron, moins comme un obstacle que comme une proie qui ne peut lui échapper. » Mais, à vingt pas des cuirassiers espagnols, les dragons, au commandement de leur colonel, chargent avec une irrésistible furie. Delort leur montre le chemin. Il tue plusieurs cuirassiers, ses hommes l'imitent. Les cuirassiers tournent bride. Les hussards et les chasseurs s'élancent contre l'escadron français. Chaque dragon se bat contre cinq ou six Espagnols. Delort reçoit plusieurs coups de sabre, il tombe évanoui au milieu de la mêlée. Il va succomber avec tous ses soldats, lorsqu'une nouvelle compagnie du 24e accourt. Les dragons dégagent leurs camarades, et tous, fondant sur les Espagnols, vont reprendre leur colonel dans les rangs ennemis. Le 24e reste maître du champ de bataille. « Si ce régiment avait été appuyé par quelques bataillons d'infanterie, si même il eût été envoyé en totalité au secours du général Eugène, il est presque certain qu'il eût vengé par des résultats décisifs les pertes des Italiens. » Depuis ce jour, la brigade Palombini ne rencontra jamais le 24e sans lui montrer sa joie et sa reconnaissance. « Questi sono i nostri ! » s'écriait-elle. « Voici les nòtres [1] ! »

(1) 15 janvier 1811. — Etat des services de Delort, pp. 3, 88. *Victoires, conquêtes*, XXVI, p. 299. — « Sarsfield », dit l'Anglais Napier, « à la tête de la cavalerie, se préparait à compléter sa victoire, quand le colonel *français Delort*, qui s'était avance avec quelques escadrons, fit une charge

Digitized by Google

Au mois de mars 1811, Delort passa dans l'armée d'Aragon. L'empereur venait de sacrifier le duc de Tarente à son heureux rival Suchet. Il réduisait le commandement de Macdonald à la Catalogne septentrionale, plaçait toutes les troupes de l'armée active de Catalogne sous les ordres du conquérant de Lérida et de Tortose, et lui ordonnait de prendre Tarragone [1]. Delort n'avait pas oublié les délices de Naples et de Modène. Il fut heureux de quitter les âpres régions du nord pour

les fertiles bords
Où l'arbre aux fruits dorés étale ses trésors,
..... la terre fortunée
Que baigne et qu'enrichit la Méditerranée,
Et dont l'astre du jour sortant du sein des flots,
De ses premiers rayons éclaire les coteaux [2].

Suchet se félicita d'acquérir le 24e. « Commandé par le colonel Delort, ce régiment inspirait la confiance par sa valeur et par l'excellent esprit que son chef savait y maintenir [3]. »

Delort, remis de ses blessures au bout d'un mois, n'attendit pas plus longtemps pour confirmer le jugement de son nouveau chef. Après un siège très difficile, où Delort et son régiment ne furent pas inutiles, Tarragone fut enlevée d'assaut, à la vue de la croisière anglaise [4]. « Le complé-

si vigoureuse qu'il dégagea les *Italiens* et les ramena avec lui, quoiqu'il fût blessé très dangereusement » (VII, p. 58).

(1) L'ordre est du 10 mars 1811.

(2) L'ombre d'Annibal sur les ruines de Sagonte, par Delort (P. D., 53).

(3) Suchet, II, pp. 4, 6.

(4) 28 juin 1811. — Etat sommaire des troupes employées au siège de Tarragone, à l'époque du 4 mai 1811 (Suchet, II, p. 417). Pendant le siège, la division italienne detachée du 7e corps, soutenue par le 24e régiment de dragons, enleva le poste retranché de Loreto avec une redoute, près de la route de Barcelone, et coupa l'aqueduc qui conduit l'eau à Tarragone (*Victoires, conquêtes*, XXVI, p. 315).

ment de la victoire devait être la prise de la garnison. » 7 à 8,000 Espagnols, formant la plus grande partie des troupes qui avaient défendu la place, s'échappèrent par la route de Barcelone. La division Harispe, une brigade italienne et le 24[e] les y attendaient. Les Italiens et le 24[e] se portèrent à leur rencontre. Les Espagnols coururent alors vers le rivage pour se mettre à l'abri des canons anglais. Ils essayaient de faire résistance. Mais les dragons allèrent les chercher sous le feu très violent des navires ennemis. En un clin d'œil, la place fut couverte de 600 cadavres espagnols. Une partie des survivants fuyait vers la ville. Les dragons les suivirent de près. « Nous vîmes avec surprise », dit Suchet, « une colonne de cavalerie pénétrer au grand trot dans une ville prise d'assaut. » Cette cavalerie parcourut les rues incendiées, en sabrant tout ce qui avait échappé. Le 24[e], secondé par les Italiens, amena au quartier du général Harispe une troupe immense de prisonniers, dont 497 officiers, un grand nombre d'officiers supérieurs, trois maréchaux de camp et le gouverneur lui-même. Delort obtint du général Suchet l'honneur de faire défiler son régiment par la brèche, « comme pour l'associer plus intimement à la victoire » (1).

Peu de jours après la chute de Tarragone, Suchet, promu à la dignité de maréchal de France, annonçait, dans l'ordre du jour de l'armée, l'ouverture d'une nouvelle campagne. C'était la conquête de Valence. L'ordre de s'y préparer lui était

(1) Etat des services de Delort (P. D., p. 88). Suchet, II, p. 106. *Victoires, conquêtes*, XXVI, p. 327. Rousseau, *La carrière militaire du maréchal Suchet, duc d'Albufera*, documents inédits (Paris, s. d.), p. 131.

Digitized by Google

parvenu en même temps que le brevet de maréchal. Quelques opérations préalables en Catalogne ramenèrent le 24e sur les champs de bataille témoins de sa valeur, Vendrell, Villafranca, Molinos-del-Rey. Puis l'armée se dirigea vers Valence. Delort, toujours à l'avant-garde et toujours à la tête de son brave 24e, mais associé maintenant à la fortune d'un chef heureux, commandait avec un titre nouveau, celui de général de brigade. Souham avait demandé ce grade pour Delort le lendemain de la bataille de Vich. Suchet venait de le lui faire obtenir (1).

L'armée ne rencontra d'obstacles sérieux qu'en approchant de Valence. A Villarreal, près de l'embouchure du Mijarès, les dragons du roi et de la reine bordaient la rive droite du fleuve au nombre de 5 à 600. La compagnie d'élite du 24e conduite par Delort traversa le pont à bride abattue, les joignit, les mena battant plus de deux lieues au-delà de Melet, sema la terre de leurs morts et leur prit une quantité d'hommes et de chevaux (2). Plus loin Murviedro et sa colline couronnée par les

(1) 21 juillet 1811. — Suchet à Delort. Saragosse, 26 août 1811 (P. D., 50). — Une brigade de cavalerie fut employée aux sièges de Tarragone et de Sagonte. Elle était composée, pendant le siège de Tarragone, du 4e hussards (208 hommes), 24e dragons (505 h.), 13e cuirassiers (476 h.), dragons Napoléon (258 h.), au total 1,447 hommes : pendant le siège de Sagonte, du 4e hussards (270 chevaux), 24e dragons (458 c.), 13e cuirassiers (557 c.), en tout 1,285 chevaux. Cette brigade était commandee par le général Boussard, vieux soldat de l'armée d'Egypte (Suchet, II, p. 449. Belmas, III, p. 555 ; IV, p. 109). Dans la situation des troupes réunies devant Valence au 31 décembre 1811, Boussard est le divisionnaire de Delort, dont la brigade se compose des dragons Napoléon et du 24e dragons (Suchet, II, p. 454). Au 1er mai 1812, le 4e de hussards a remplacé les dragons Napoléon (Situation des troupes composant l'armée d'Aragon, p. 461). En novembre 1813, on trouve le 24e dans la brigade Meyer. Le 13e cuirassiers a pris sa place dans la brigade Delort (Composition des armées d'Aragon et de Catalogne p. 492).

(2) 21 septembre 1811. — Suchet, II, p. 153. *Victoires, conquêtes*, XXVI, p. 355.

tours et les murs de l'antique Sagonte interceptaient le passage. On en fit le siège. Les opérations se suivaient à peu près régulièrement lorsque Blake sortit de Valence pour secourir Murviedo. Il rangea son armée à peu près à égale distance entre les deux villes, la droite à la mer soutenue par une flottille espagnole-anglaise ; la division Lardizabal, l'une des meilleures de l'Espagne, au centre, à la hauteur de la Chartreuse, en travers de la route de Murviedro à Valence par Alvalate ; à l'aile gauche enfin, Charles O'Donell derrière le ravin du Picador.

La journée s'annonçait favorable aux Espagnols. Une fois plus nombreux que les Français, ils avaient en outre la supériorité des positions, et les assiégés, pleins d'espoir et d'ardeur, se préparaient à mettre leurs adversaires entre deux feux. D'abord les Espagnols s'avancèrent rapidement, refoulant sur toute la ligne l'armée de Suchet. Ils occupèrent les bivouacs français et s'approchèrent à moins d'une demi-lieue de la garnison de Sagonte. Une seule brigade d'infanterie commandée par le général Montmarie soutenait, en avant de Puzol, l'effort de 10.000 Espagnols, lorsque Suchet jette la brigade Boussard sur le centre de l'ennemi. L'armée de Blake fut enfoncée par le choc. Aussitôt Suchet ordonne à Delort de se faire suivre du 24e et de culbuter les Espagnols. Delort exécute cet ordre « avec une haute valeur ». S'élançant « à propos » sur la grande route, il atteint l'infanterie de Lardizabal, la sabre, la pousse en désordre devant lui jusqu'à la Chartreuse et au-delà du ravin du Picador. Deux pièces chargées à mitraille battaient la route. Il enlève

Digitized by Google

les canonniers au moment où ils allaient y mettre le feu. La cavalerie espagnole s'avance afin de protéger les artilleurs. Il la charge avec impétuosité, la poursuit plus loin qu'Alvalate, sans se laisser arrêter par le feu de plusieurs bataillons placés en embuscade. Pendant ce temps, une compagnie du 24e tournait Puzol, tombait sur les derrières des troupes espagnoles toujours aux prises avec la brigade Montmarie, s'emparait d'un drapeau et faisait 800 prisonniers ([1]).

Cette journée décida du sort de Murviedro. Delort en fit le sujet d'un petit poème composé, pour ainsi dire, sur le champ de bataille « L'ombre d'Annibal sur les ruines de Sagonte ». L'implacable ennemi des Romains apparaît à Blake « en un songe flatteur ». Il s'emporte contre Napoléon :

> Je le vois ennoblir la cité que j'abhorre ;
> Cette Rome échappée à mon bras destructeur
> Va reprendre à sa voix son antique splendeur,
> Il lui donne son fils, et désormais ma haine
> Doit confondre à la fois et le Tibre et la Seine.

Annibal rallume le courage de Blake, lui dicte des plans de bataille « créés par son génie ». Mais la vaillance des Français, le talent et la fermeté de leur chef gardant, bien que blessé dans le com-

(1) 25 octobre 1811. — L'ombre d'Annibal sur les ruines de Sagonte (P. D., 53). « Le 24e dragons decide la victoire en exécutant plusieurs charges vigoureuses » (Ministère de la guerre, *Historique des corps de troupe de l'armée française*, p. 533). Suchet, II, p. 186, atlas, planche 13. *Victoires, conquêtes*, XXVI, p. 345. Belmas, IV, p. 103. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire* (Paris, 1856), XIII, p. 329. Napier, VII, p. 362.

Digitized by Google

bat, ce sourire triomphant qui va jusqu'à l'âme du soldat, ôtent à l'infortuné général

L'espoir d'être une fois vainqueur.

Le poète dédiait son ouvrage à Mme la maréchale Suchet qui partageait, depuis le commencement de la guerre, avec le courage le plus admirable chez une jeune femme, les privations, les fatigues et les dangers de son mari (1).

Enfin on arriva devant Valence. La victoire d'Albuféra enferma Blake dans la place. Suchet s'empressa de l'y resserrer et le réduisit en peu de temps à l'extrémité. Le pays au sud du Jucar devenait accessible à l'armée d'Aragon. Cette riante et fertile contrée, couverte de vignobles, de rizières, de riches cultures, de forêts de palmiers et d'orangers, entourait Jativa, la ville mauresque aux mille fontaines, dans un site merveilleux, sous le mont Bernisa. La population de la ville s'élevait à 20,000 âmes. Le nom de San-Felipe que Jativa portait alors remontait à l'occupation française de 1707. Le maréchal de Berwick le lui avait donné après la bataille d'Almansa. Toute la région promettait à l'armée employée au siège de Valence les ressources les plus abondantes.

La journée d'Albuféra valut à Delort le commandement de la division de cavalerie de l'armée d'Aragon, à titre provisoire. Mais ce provisoire subsista jusqu'à la fin de la guerre d'Espagne. Le matin de la bataille, le général Boussard s'avançait

(1) Suchet s'était marié le 16 novembre 1808 avec Mlle Honorine Anthoine de Saint-Joseph. Suchet, I, p. 260, note. Rousseau, *La carrière militaire du maréchal Suchet*.

Digitized by Google

en éclaireur, n'ayant auprès de lui qu'un seul escadron de hussards, lorsqu'il se trouva inopinément en présence de toute la cavalerie espagnole. Il chargea les ennemis sans les compter, fut écrasé par le nombre et, tout couvert de blessures resta sur le champ de bataille. On lui arrachait ses épaulettes, ses armes, ses décorations, et l'on se disposait à l'emmener lorsque Delort, qui suivait à quelque distance, avec le gros de la cavalerie, se lança sur les Espagnols, leur arracha le brave mais imprudent général, et les rejeta jusqu'à Torrente. Au retour il apprit qu'il succédait à Boussard (1).

Le jour de la bataille d'Albuféra, les généraux Villacampa et Mahy avaient échappé à Suchet en se glissant le long des lagunes jusqu'aux places d'Alcira et de Cullera, sur le Jucar. Dans la nuit suivante, Delort mena sur leurs traces l'avant-garde, formée du 24e dragons, du 4e hussards et de 500 voltigeurs. Les hussards furent détachés contre Cullera. Delort lui-même courait vers Alcira. Il y trouva Mahy, avec 3 à 4,000 hommes, dans une position propre à la défense, au milieu d'une île, avec une tête de pont défendue par de l'artillerie. Mais cette attaque imprévue abattit tellement l'ennemi qu'il s'enfuit aux premiers coups de feu, abandonnant neuf pièces de canon (2). En un jour, Delort chassa les Espagnols

(1) 26 décembre 1811. — Suchet, II, pp. 215, 216. *Victoires, conquêtes*, XXVI, p. 354.

(2) 27 décembre 1811. — Suchet, II, p. 221. L'ordre du jour de l'armée d'Aragon, daté du camp sous Valence le 30 décembre 1811, rapporte ainsi cette opération : « Le général *Delort* se portoit en même temps avec 1,000 chevaux et 500 voltigeurs sur la route de *Murcie*, il arriva le 27 au soir aux portes d'*Alcira*, pendant que *Mahy* s'efforçoit d'y rallier sa division et celle de *Villacampa* à *Cullera*, mais à notre approche il s'enfuit précipi-

Digitized by Google

de tous leurs postes de la rive gauche jusqu'à la mer. Puis, reprenant sa marche vers le sud et procédant sur son passage au désarmement du pays, il ne s'arrêta qu'à San-Felipe. Il se trouvait isolé dans une ville ouverte, à vingt lieues de Valence [1]. Suchet le fit aussitôt rétrograder sur Alcira. Il lui remit le commandement des corrégiments d'Alcira, de San-Felipe et de Denia, c'est-à-dire de tout le pays depuis l'embouchure du Jucar jusqu'au cap de la Nao, avec mission de continuer le désarmement et de réunir le plus qu'il pourrait de subsistances pour l'armée. Mais il ne lui laissait qu'un bataillon, 600 chevaux et deux pièces de canon. Il rappelait le surplus des troupes de l'avant-garde au siège de Valence [2]. Ce ne fut pas de bon gré que Delort fit d'Alcira son quartier général. Valence n'était pas encore prise que Suchet se rendait à ses observations et le renvoyait à San-Felipe.

Dans le gouvernement du territoire qui lui était confié, Delort fit tous ses efforts pour se faire aimer. Les populations du royaume de Valence ne haïssaient pas les Français. L'avant-garde avait reçu un accueil empressé de la population d'Alcira, le jour même de la retraite de Mahy. Delort était entré dans San-Felipe aux acclamations des habitants. Il répandit des proclamations dans le pays. « Les triomphes éclatants de l'invincible armée d'Aragon ont irrévocablement lié vos destinées à

tamment, après avoir coupé les ponts, et se rejetta à *Saint-Felipe* et au delà dans un désordre complet, abandonnant neuf pièces de canon. Tout le pays s'est empressé de se soumettre et d'apporter ses armes ».— V. aussi : Suchet à Delort. Devant Valence, 30 décembre 1811 (P. D., 54).

(1) 29 décembre 1811. — Suchet, II, p. 223.

(2) Suchet à Delort. Devant Valence, 30 décembre 1811 (P. D., 55, 57). Suchet au général Harispe. Même date (P. D., 56).

Digitized by Google

celles du grand Empire. Votre serment, et plus encore les sentiments que vous avez spontanément manifestés me sont un sûr garant de votre attachement et de votre fidélité [1]. » Il promettait, selon la formule des généraux de la Révolution et de l'Empire, « le respect de la religion, des personnes, des propriétés, des usages ». — « Les effets décident mieux que les paroles. » La punition exemplaire d'un soldat coupable de vol acheva de rassurer les habitants [2]. En même temps, Delort se montrait plein de bonne grâce et de cordialité pour les autorités, les alcades et les régidors, les remerciait de leur bienveillance, se louait « de l'agréable et douce mission » qu'il remplissait auprès d'elles. « Je veux que mon souvenir vive dans vos cœurs », disait-il. Il devenait un habitué de la maison du régidor perpétuel de San-Felipe, don Esteban Chaix, un confrère en poésie et le type de l'académicien de province. L'Espagnol célébrait le chef

Qui de Mars a le bras, le casque et la crinière,

rappelait ses exploits depuis le jour où, dans Arbois, il s'était arraché à sa famille pour servir sa patrie, jusqu'à la déroute de Mahy au pont du Jucar.

Le pont brûle, rien ne l'arrête.
Saint-Jean, Mahi perdent la tête,
L'effroy précipite leurs pas...

(1) Trois proclamations de Delort : 1° aux habitants des corrégiments d'Alcira, de San-Felipe et de Denia, Alcira, 31 décembre 1811 ; 2° aux régidors, alcades et autres autorités civiles des trois corrégiments, Alcira, 4 janvier 1812 ; 3° aux magistrats de la ville de San-Felipe (P. D., 58, 59, 60).

(2) Suchet à Delort. Devant Valence, 8 janvier 1812 (P. D., 62).

Impromptus, odes anacréontiques, marches guerrières, odes épiques, don Esteban Chaix n'épargna rien à son hôte (1). Entre ces deux hommes qui se rencontraient de si loin, il y avait un fonds commun de sentiments, l'estime de la gloire des armes, l'admiration de l'héroïsme espagnol, l'horreur de la « perfide Albion, cette autre Carthage, violatrice du droit par nature, dont les agents prolongeaient les calamités d'une guerre affreuse (2). » Tels étaient les sujets ordinaires des poésies du régidor. Le magistrat espagnol pouvait les offrir, le général français les accepter sans manquer à leurs devoirs de patriotes.

En somme, pendant tout le siège de Valence, l'avant-garde, bien que se trouvant en face des divisions Obispo et Mahy, qui se reformaient

(1) Al general baron *Delort* restablecido de su enfermedad, al ir à tomar el mando de la vanguardia. Decima (in prontu). — Oda anacreontica.

> *Delort* e i bruni
> Del Mavorzio forieri elmo criniti,

épigraphe d'un cahier de vers intitulé : Al sor general comandante de la caballeria del exercito d'*Aragon* baron *Delort*, B. L. M. su reconocido servidor *Esteban Chaix*. Oda por Dn *Esteban Chaix*, individuo de numero de la real sociedad del reyno, regidor de la ciudad de *San Felipe*.

Deux autres cahiers de poésies :

1° A la beneficencia. Oda dedicada al sor general baron *Delort*, caballero de la Corona de hierro, comandante en la Legion de honor, etc., por Dn *Esteban Chaix*, socio numerario de la real sociedad economica de *Valencia*, regidor por S. M. de la ciudad de *San Felipe*.

2° Al general de brigade baron *Delort*, caballero de la Corona de hierro, comandante en la Legion de honor, etc., etc. Oda por Dn *Esteban Chaix*, individuo del real cuerpo patriotico del reyno, regidor por S. M. de la ciudad de *San Felipe*, etc.

(2)
> Amistad, *Españoles* valientes,
> Con los *Galos* alegres clamad :
> Odio eterno al *Breton* qual insidioso
> Qual cobarde os pretende engañar.
>
> *Espagnols* valeureux, qu'une amitié sincère
> Vous unisse aux *Gaulois*, et jurez tous aux dieux
> Une haine éternelle au perfide insulaire
> Qui vous rend malheureux.

Imitation par le chevalier *Delavergne*, officier d'état-major à l'armée d'*Aragon*.

Digitized by Google

entre Alcoy et Jijona, ne fut jamais inquiétée par la population. Les reconnaissances françaises étaient bien reçues dans les villages, et souvent les gens du pays renseignaient Delort sur les mouvements de l'ennemi. Etait-ce découragement ? De fait, Blake avait déçu toutes les espérances (1). Etait-on réellement gagné par les procédés du général de l'avant-garde ? En déposant leur soumission entre les mains de Suchet, les habitants tinrent à rapporter à Delort le mérite de leur conversion. « Vous devez ce changement, » disaient-ils, «surtout à la conduite du général que vous nous avez envoyé et qui a si bien su nous convaincre de vos intentions magnanimes et bienveillantes (2). »

Maître de Valence, mais privé d'une partie de ses effectifs pour l'expédition de Russie et pour les opérations qui se poursuivaient à l'ouest et au nord de l'Espagne, Suchet se tint « concentré » autour de sa nouvelle conquête. Il voulut néanmoins occuper assez de pays pour voir venir l'ennemi et ravitailler facilement l'armée. La division Harispe, à laquelle était attachée la brigade de cavalerie d'avant-garde, fut envoyée dans le massif de montagnes, épais d'environ quinze lieues, qui couvre tout l'espace compris entre Jativa et la plaine d'Alicante. Harispe s'établit dans la ville d'Alcoy. Delort se porta encore plus au sud dans la vallée du Rio de Montnegre ou de Castalla, vers l'endroit où elle s'élargit pour former une plaine à peu près triangulaire. Un défilé, qui était alors peu praticable, met Alcoy en communication avec cette vallée. L'avant-garde le suivit. Laissant sur sa gau-

(1) Napier, VII, p. 381.
(2) *Victoires, conquêtes*, XXVI, p. 358.

Digitized by Google

che la route de Jijona, elle descendit dans la plaine, dépassa le village d'Ibi surmonté d'un vieux château, où Delort détacha quelque troupe, puis le village d'Onil et franchit le Rio de Montnegre sur un pont extrêmement étroit. Elle s'arrêta dans la petite ville de Castalla, au pied des montagnes de l'ouest, derrière lesquelles coule le fleuve du Vinalopo. De Villena, sur la rive gauche du fleuve, une route menait à Castalla au travers des gorges de Biar. Arrivé à sa destination, Delort devait placer une forte avant-garde à Biar, faire des reconnaissances journalières sur Villena et s'étendre, autant que possible, en avant et sur ses flancs.

Delort resta pendant cinq mois dans cette position tellement hasardée qu'il lui était prescrit de donner tous les jours de ses nouvelles et de prévenir de suite, s'il était attaqué. Il rendit les plus grands services, observant le corps d'armée que Joseph O'Donell formait en Murcie, et les forces anglaises de Majorque et d'Alicante aux ordres de Roche, prenant part à une démonstration des compagnies d'élite de la division Harispe contre Alicante, sauvant, avec le 24e, le général Gudin, auquel la garnison coupait la retraite, enlevant les convois et les postes espagnols, entraînant ses soldats par une suite de combats toujours hardis et toujours heureux. Suchet lui marque son contentement « pour la résolution de ses mouvements, l'exactitude de sa discipline et l'habileté avec laquelle il assure la subsistance de sa brigade [1]. »

(1) Harispe à Delort. Alcoy, 6 mars 1812 (P. D., 67). Suchet à Delort. Valence, 22 mai 1812 (P. D., 68). Suchet, II, pp. 238, 250, 255. *Victoires, conquêtes*, XXVII, pp. 18, 64, 92, 93. La démonstration sur Alicante eut lieu au mois d'avril 1812.

Digitized by Google

Au mois de juillet 1812, le péril s'accrut ; l'ennemi tâchait de diviser les troupes françaises stationnées au sud du Jucar. Delort reçut des renforts. Le colonel Mesclop occupa Ibi avec le 44e d'infanterie et une compagnie de cuirassiers. Delort eut auprès de lui le 7e de ligne, un escadron du 13e cuirassiers et le 24e dragons cantonné à à Onil et à Biar, au total 2,500 hommes. Il disposait en outre de quatre pièces d'artillerie. Le 21 juillet, de très grand matin, Joseph O'Donell, qui, depuis quelque temps, avait pris position près d'Aspe, à l'ouest d'Alicante, sur le Vinalopo, se présente devant Castalla. Il conduit une véritable armée forte de 6,000 baïonnettes, 700 chevaux et 8 pièces de canon. Cependant le général espagnol Bassecourt s'avance par le nord-ouest, à la tête de 2,000 hommes, contre le flanc droit de l'avant-garde française, et 4,000 hommes, composant l'aile droite de l'armée espagnole, sous le commandement de Roche, marchent sur Ibi par la route de Jijona.

Delort se voit en présence d'un ennemi près de quatre fois plus nombreux. Ses propres troupes sont en partie dispersées. Mais cette attaque ne le surprend pas. Il avait ses renseignements. Ses dispositions étaient arrêtées. Il se hâte de faire passer au 24e l'ordre de rejoindre, demande du renfort à Mesclop, évacue Castalla et recule en échelons, « disputant le terrain avec opiniâtreté « vers une hauteur sur la route d'Ibi. Il y place le 7e de ligne et les canons, les cuirassiers en réserve derrière l'artillerie, couvre ainsi tous les passages et maintient ses communications avec Mesclop. O'Donell, qui a suivi son adversaire, l'occupe de front en diri-

Digitized by Google

geant sur lui sa mousqueterie et le feu de son artillerie. Delort répond par une canonnade meurtrière. En même temps, le général espagnol détache sa cavalerie dans la plaine, entre Villena et Biar, afin de communiquer avec Bassecourt et de tourner Delort. Mais à l'instant où ce mouvement s'exécutait, O'Donell aperçoit, longeant le flanc gauche de son armée, à une certaine distance, les dragons du 24e qui accourent au trot vers Onil, par la passe de Biar. Les compagnies d'élite du 7e régiment d'infanterie pressent la marche derrière les dragons, et les cuirassiers débouchent venant d'Onil. La cavalerie espagnole ne fait rien pour empêcher cette double manœuvre. O'Donell pointe deux pièces contre le pont de Castalla et les fait soutenir par un bataillon d'infanterie.

Delort observe quelque indécision dans le mouvement de l'ennemi. Il quitte la défensive, porte toute sa ligne en avant au pas de charge. Le 24e, « qui, dans cette journée, mit le comble à sa réputation, » traverse le pont avec une fougue que rien ne peut arrêter. En un moment, Delort et les dragons sont sur les pièces, les canonniers n'ont pas le temps de fuir, la batterie est réduite au silence et l'infanterie qui l'appuyait, rend les armes. Les cuirassiers « sabrent tout » dans les rues de Castalla. L'ennemi est « enfoncé, battu, massacré. » Ceux qui survivent se précipitent hors de la ville dans le désordre le plus complet. Sur ces entrefaites, arrive Mesclop avec une compagnie de voltigeurs du 44e. Delort le joint aux vingt-cinq dragons de son escorte, charge l'aile droite des Espagnols qui tenait encore et l'oblige à se rendre. Le combat a été mené si vivement qu'à huit heures

Digitized by Google

du matin le feu cesse partout sur le champ de bataille. Bassecourt n'a pas eu le temps de prendre part à l'attaque.

Aussitôt Delort fait mettre sac à terre à deux compagnies du 7e de ligne. Il renvoie Mesclop à Ibi, avec ce détachement et 50 cuirassiers, en lui ordonnant de tenir le pas de course. Les Français trouvent le général Roche qui venait d'enlever le village. Le château résistait toujours. Le général anglais est repoussé à son tour et se retire vers Alicante (1). Delort appelle le 4e hussards, le 24e dragons et quelques compagnies de voltigeurs et se lance à la piste d'O'Donell. Celui-ci fuyait vers l'ouest. Il avait passé le Vinalopo, la Sierra de Salinas et campait à Yecla, dans la vallée de la Jumilla, affluent de la rive gauche de la Segura. Il se proposait de descendre à Murcie en côtoyant le bord de l'eau. Delort arrive sans être attendu, le bat, le suit à Jumilla, le bat de nouveau, le presse le long de la Segura et ne le lâche qu'auprès de Murcie. Il vient de pousser une pointe à près de trente lieues au loin des lignes françaises. Retournant en arrière, il enlève sur la route d'Al-

(1) 21 juillet 1812. — Ordre du jour de Delort. Castalla, 23 juillet 1812 (P. D., 69). Rapport d'un parlementaire à Delort après la bataille (P. D., 70). Relation officielle de la bataille de Castalla par Delort. Castalla, 24 juillet 1812 (P. D., 71). Le général espagnol Joseph O'Donell à Delort. Orihuela, 28 juillet 1812 (P. D., 73). Delort au ministre. Fuente la Higuera, 24 octobre 1812 (P. D., 75). Ordre du jour de l'armée d'Aragon. Valence, 25 juillet. Suchet, II, pp. 258-260. *Journal de l'Empire* du 14 août 1812. *Victoires, conquêtes*, XXVII, pp. 18, 94. *Gazeta del reyno de Valencia* del sabado 25 de julio de 1812. *Manifesto* del brigadier don *Rafael Santisteban*, comandante de la 2a seccion de caballeria sobre los sucesos ocurritos en el dia 21 de julio del presente año, en la accion de *Castalla*, mandada por el mariscal de campo don *José O-Donnel*, general en xefe interino de los exércitos 2° y 3° (Alicante. In la oficina de Nicolas Carratalá é hijos Año de 1812. In 4°, 48 pages). Napier, IX, pp 287-290. La completa victoria que alcanzo en *Castalla* el general comandante de la vanguardia del exercito d'*Aragon* baron *Delort*. Oda por D. E. C. [Esteban Chaix].

Digitized by Google

mansa un poste de cavalerie de Bassecourt. Tous les hommes qui le composaient sont pris ou tués (1). La seule journée de Castalla avait coûté aux Espagnols trois drapeaux, deux canons attelés, 10 à 11,000 fusils, plus de 1,000 hommes tués ou blessés, 2,832 prisonniers, dont quatre colonels, cinq lieutenants et 125 officiers (2). La perte des Espagnols, conclut Suchet, « égalait le nombre des soldats français qui avait combattu contre eux. L'habileté et la décision du général Delort déterminèrent ce succès important (3). » De l'aveu des Anglais, cette victoire eût entraîné à bref délai la chute d'Alicante. Mais, le lendemain de Castalla, Marmont perdait la bataille des Arapiles. Puis, les Anglais entraient à Madrid, Soult abandonnait l'Andalousie, le général Maitland débarquait à Alicante et ralliait les troupes espagnoles (4). Il fallut se rapprocher de Valence. On vint camper auprès de San-Felipe. Dès lors, le duc d'Albuféra se maintint avec peine dans le royaume de Valence et l'on put pressentir la perte de l'Espagne tout entière.

Sur le rivage de la Méditerranée, la flotte an-

(1) *Victoires, conquêtes*, XXVII, pp. 100, 101.

(2) « Le général en chef *Josef O'Donell* marcha sur *Castalla* avec 8,000 hommes en quatre colonnes composées, la première de 1,200 chevaux, la deuxième des régiments de gardes *walonnes*, *Cuenca* et *Badajos*, commandée par le comte de *Montijo*, la troisième des régiments de la couronne et de *Guadix*, commandée par le brigadier *Michelena*, et la quatrième des bataillons d'*Alcazar*, de *Llorca* et de *Baylen*, commandée par le colonel *Mijares*. Pendant ce temps, le général *anglais Rotch*, avec les régiments de *Chinchilla*, *Canarias*, *Burgos* et *Alicante*, formant plus de 4,000 hommes, marchait en deux colonnes sur *Ibi* » (Ordre du jour de l'armée d'Aragon). Dans ses *Mémoires*, Suchet dit : « *Joseph O'Donell*, à la tête de dix mille hommes en quatre colonnes, se porta sur *Castalla* » (II, p. 258).

(3) Suchet, II, p. 260. — « Le général *Delort* a montré dans cette journée le sang froid d'un général expérimenté et l'ardeur d'un militaire entreprenant » (Ordre du jour de l'armée d'Aragon).

(4) Le débarquement de Maitland eut lieu dans la journée du 9 au 10 août 1812 (Suchet, II, p. 261).

Digitized by Google

glaise, toujours en mouvement, amenait de nouveaux renforts tirés en partie de la Calabre. Ils se groupaient, aussitôt arrivés, sous les canons d'Alicante. Suchet essaya d'attirer à un combat cet ennemi dont la force croissante donnait à penser. Les divisions Harispe et Habert et la division de cavalerie commandée par Delort vinrent lui offrir la bataille. Mais, seul, un bataillon calabrais commandé par des officiers anglais, soutenu par des chevau-légers, s'avança, de manière à tourner le flanc droit de la division Harispe. Le feu de l'artillerie brisa son élan. Delort, à la tête du 4e de hussards, le tailla en pièces. Une centaine de Calabrais restèrent sur le champ de bataille. Trente cavaliers anglais, deux officiers et vingt chevaux furent pris (1).

L'armée revint à l'intérieur où la guerre reprenait le caractère sauvage qu'elle avait eu en Catalogne. O'Donell, en défaveur, à la suite des échecs répétés que lui avait fait éprouver le vainqueur de Castalla, avait dû céder le commandement au général Elio, homme cruel et présomptueux. Delort, depuis son arrivée à l'armée de Suchet, n'avait cessé de faire en détail beaucoup de mal aux Espagnols par ses courses de cavalerie en avant de l'armée française. Le premier soin d'Elio fut de lui envoyer un défi en règle. Il jurait de faire une guerre d'extermination et d'égorger tous les prisonniers qui tomberaient entre ses mains. Delort fit parvenir le cartel au duc d'Albuféra, mais il se promit de châtier lui-même l'insolent.

(1) Les divisions se réunirent à Villena le 8 octobre 1812 (*Victoires, conquêtes*, XXVII, p. 105).

Elio devait partir pour Alicante avec un corps de cavalerie, en traversant Yecla de nuit. Delort le sut. A la chute du jour, il se met en marche ; 400 fantassins d'élite et 300 hussards sont de la partie. Il trouve les Espagnols dans les rues d'Yecla, leur tue quantité de gens, les talonne jusqu'au delà de Jumilla, leur enlève 50 chevaux, des armes et des effets en abondance. Elio s'était sauvé au moment où les Français entraient dans Yecla ([1]).

Dès le printemps de l'année 1813, la situation était si périlleuse que Delort renonçait à un congé gagné par « les fatigues excessives d'une guerre de six ans, supportées sans un moment de répit depuis le commencement des hostilités ([2]). » Le cercle des ennemis se resserrait autour de l'armée d'Aragon. Le duc d'Albuféra, obligé de suppléer par un redoublement d'activité au petit nombre de ses soldats, courait à Villena, à Biar, à Castalla, où il obtenait de nouveaux succès, et se portait rapidement au secours de Tarragone pour revenir sur Valence à marches forcées ([3]). Pendant l'expédition de Tarragone, le corps qui opérait au sud du Jucar se replia vers Valence, par ordre de Suchet. Elio et le duc del Parque épiaient, à quelque distance, la marche des Français. La colonne avait atteint Alcira et traversait le pont du Jucar lorsque 25,000 hommes, conduits par les

(1) 19 octobre 1812 (*Victoires, conquêtes*, XXVII, p. 107).

(2) Relation de la bataille de Montereau par Delort.— « La résolution que vous avez prise de ne point profiter en ce moment du congé qui vous a été accordé est une nouvelle preuve du zèle qui vous anime pour le service de Sa Majesté l'Empereur. Je me ferai un plaisir de la faire connaître à Sa Majesté » (Lettre du ministre de la guerre duc de Feltre, 3 juin 1813, en réponse à la lettre de Delort du 18 mai).

(3) Villena et Biar, 12 avril 1813. Castalla, 13 avril. Le siège de Tarragone fut levé le 12 juin.

Digitized by Google

deux généraux espagnols, débouchèrent par Carcagente de la route de Gandia. A l'ouest, d'autres troupes menaçaient Valence et les derrières de l'armée par la route de Requena. Ces deux attaques échouèrent devant la résistance combinée des généraux Harispe, Habert et Delort. Harispe, qui était déjà sur la rive gauche, passa de nouveau le Jucar. Delort renversa plusieurs escadrons à l'entrée de la plaine. Cela tint Elio en respect. Habert sortit alors vivement d'Alcira et dispersa les forces du duc del Parque dans Carcagente. Au même moment, Delort se dirigeait vers la route de Requena et courait successivement aux divers points menacés par les troupes de l'ouest, à Bunol, à Chiva et à Cheste. Il montrait tant de promptitude et d'énergie que les Espagnols, ayant fort à faire pour se garder eux-mêmes, s'en allèrent sans avoir rien pu entreprendre. La capitulation du fort de Requena et la retraite de l'ennemi dans son camp retranché de Castalla furent les conséquences de cette victoire. « La 2e et la 3e division, » écrit Suchet, « seules avec la cavalerie du général Delort, soutinrent ainsi l'honneur de l'armée d'Aragon contre des forces presque quadruples, qui se flattaient de rentrer dans Valence, pendant que les Anglais s'efforçaient de prendre Tarragone [1]. »

Les efforts de Suchet et de ses lieutenants pour conserver le royaume de Valence furent inutiles. Quelques jours après le combat du Jucar, l'annonce du désastre de Vittoria déterminait Suchet à se retirer en Catalogne [2]. L'avant-garde devint

(1) 13 juin 1813. Suchet, II, p. 318. *Victoires, conquêtes*, XXVIII, p. 260.
(2) La bataille de Vittoria fut perdue le 21 juin 1813. Suchet partit de Valence le 5 juillet (Suchet, II, p. 325).

l'arrière-garde et Delort se trouva spécialement chargé de couvrir la retraite. Mais son titre de commandant de la cavalerie de l'armée lui permettait de se battre partout où ses hommes seraient engagés ([1]). Il avait sept régiments sous ses ordres, deux de l'armée de Catalogne, le 29e chasseurs et le régiment de Nassau, cinq de l'armée d'Aragon, le 4e hussards et le 13e cuirassiers qui formaient sa brigade, le 12e hussards et le 24e dragons de la brigade Meyer et les chevau-légers westphaliens ([2]).

La marche de l'armée ne fut pas inquiétée gravement jusqu'à Villafranca-del-Panadès A Nulès, entre Sagonte et Villarreal, on rencontra 900 dragons espagnols. Delort les mit en déroute avec deux escadrons du 4e hussards. Ils laissèrent de nombreux morts et blessés. On passa au large de Tarragone. Lord Bentinck investissait la place et les forces dont il disposait étaient trop considérables pour qu'il fût possible de la secourir ([3]). A Villafranca, Suchet reçut un renfort de 8,000 hommes qui lui donna le moyen de renvoyer en arrière, au delà d'Altafulla, les divisions Harispe, Habert et la cavalerie Delort. Bentinck retira ses troupes. Les chevau-légers westphaliens menés par Delort suivirent les dragons anglais de l'arrière-garde, les chargèrent et les poussèrent avec vigueur

(1) Comme général de l'arrière-garde, il eut à remettre les portes de Valence a la garde nationale que Suchet avait organisée dans cette ville (*Victoires, conquêtes*, XXVIII, p. 302).

(2) Suchet, II, p. 349 Composition des armées d'Aragon et de Catalogne, novembre 1813 (p. 492). Le 24e dragons et le 13e cuirassiers avaient alors un escadron chacun à la Grande-Armée, 3e corps de cavalerie, quartier général à Leipzig (Camille Rousset, *La Grande-Armée de 1813*, Paris, 1871, pp. 367, 368).

(3) Août 1813. *Dictionnaire des généraux français. Victoires, conquêtes*, XXVIII, p. 305.

Digitized by Google

jusque sous les murs de Cambrils. Le succès de cette opération rendit possible le démantèlement de Tarragone. Suchet fit sauter les remparts [1].

Profitant de ce recul de l'armée française, Bentinck prit position à Villafranca, avec une forte avant-garde au col d'Ordal, dans trois redoutes élevées en travers de la route. Suchet, évitant Villafranca, marcha contre elles et les fit enlever par le commandant Bugeaud, le futur maréchal de France, duc d'Isly [2]. Delort, en réserve sur la route, tenait auprès de lui, en tête de la cavalerie, le 4e hussards. Ce régiment avait une revanche à prendre. L'une des nuits précédentes, la bande de guérillas de Manço l'avait surpris, lui avait fait perdre beaucoup de monde, et ce qui restait s'était enfui à moitié nu. Delort avait inspiré aux hussards le plus ardent désir de venger cet affront. A peine les redoutes sont-elles enlevées, qu'au signal donné par Suchet, il entraîne les hussards sous la fusillade des bataillons abrités à quinze pas de la route. Sans ralentir leur course, ils atteignent les Anglais, enlèvent les canons, dispersent les canonniers et les troupes qui soutenaient l'artillerie, et ne s'arrêtent que devant une profonde tranchée creusée en travers de la route près de San-Cugat. Les Anglais font un mouvement pour s'emparer de ce village. Sur l'ordre du général Delort, Bugeaud court à San-Cugat, y entre avant eux, et l'occupe sous leurs yeux, malgré une vive fusillade. Enfin, Delort, réunissant toute sa cavalerie et « manœuvrant devant les Anglais

(1) Suchet, II, p. 335. *Victoires, conquêtes*, XXVIII, p. 305.

(2) 13 septembre 1813. Comte d'Ideville, *Le maréchal Bugeaud d'après sa correspondance intime et des documents inédits* (Paris, 1881), I, pp. 138, 146; (Paris, 1885), p. 86, état des services du maréchal.

Digitized by Google

comme sur un champ d'exercice, » les charge de nouveau et les force à se retirer. Delort, dit le maréchal Suchet, avait montré dans cette affaire, « sa vigueur et sa rapidité ordinaires. » Il avait à peu près détruit le régiment des hussards de la mort ou hussards de Brunswick, et le 27e régiment d'infanterie anglaise, pris quatre pièces d'artillerie attelées et ramené 500 prisonniers (1).

Par une marche de nuit, Suchet arriva le lendemain à Villafranca. Les Anglais s'étaient reformés en bataille en arrière de la ville. Pendant que le maréchal les attaquait en face, Delort, avec les hussards et les cuirassiers, assaillit les arrière-gardes et « les fit sabrer et mitrailler (2). » Un instant après, l'armée ennemie en pleine retraite, laissait libre la route de Barcelone. Le maréchal entrait dans cette place. Delort, sa mission terminée, quittait l'Espagne pour n'y plus revenir, forcé par « le délabrement de sa santé » d'abandonner le commandement de la cavalerie de l'armée d'Aragon (3).

La guerre d'Espagne laissa toujours à Delort un souvenir amer. Ç'avait été la partie la plus brillante de sa carrière. En pleine jeunesse, il avait accompli ses plus beaux songes, mené la vie la plus aventureuse, trouvé cent occasions de montrer sa valeur, exercé des commandements importants, décidé plusieurs fois la victoire, gagné lui-même une bataille, conquis à la tête du régiment

(1) Suchet, II, p. 343. *Victoires, conquêtes*, XXVIII, p. 307. Napier, XI, p. 76 et p. 341, rapport sur les mouvements de l'armée d'Aragon pendant la première quinzaine de septembre 1813.
(2) Suchet, II, p. 344.
(3) Relation de la bataille de Montereau par Delort.

Digitized by Google

qu'il avait façonné, une gloire que rappellent deux noms inscrits sur l'étendard du 24e régiment de dragons : « Villafranca, Sagonte. » S'il n'avait pas obtenu le grade de général de division, dont il remplissait les fonctions depuis deux ans, il pouvait se consoler. Cette guerre si longue et si loin de l'empereur avait été ingrate pour un grand nombre. En Allemagne, avec moins de peine, il aurait obtenu la célébrité qu'il méritait. Cependant il ne revenait pas sans titres et sans honneurs nouveaux. Officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Empire avec dotation pour ses services à Cardedeu, Gérone, Santa-Coloma, Olot et au col de Cespina, baron et titulaire d'autres majorats à la suite des journées de Vendrell et de Villafranca, chevalier de la Couronne de fer sur la demande de Palombini, général de brigade pour sa conduite à Tarragone, commandant de la Légion d'honneur après la bataille de Sagonte, il emportait les regrets de toute la cavalerie de l'armée, les éloges de Suchet pour les services qu'il avait rendus depuis son arrivée à l'armée d'Aragon, particulièrement à la bataille de Sagonte, pendant l'investissement de Valence, à Castalla et à Ordal, et quelque chose de plus précieux encore[1]. Il pouvait se rendre témoignage qu'il

(1) Officier de la Légion d'honneur, 7 mars 1810. — Chevalier de l'Empire. Décret du 10 mars 1810. Lettres patentes du 30 octobre. — Baron. Décret du 15 août 1810. Lettres patentes du 4 janvier 1811. Campardon, *Liste des membres de la noblesse impériale* dressée d'après les registres des lettres patentes conservés aux archives nationales (Paris, 1889), p. 58, donne les dates des lettres patentes. — Le chevalier Delort portait « d'argent à la bande d'azur, chargée d'une épée de sable et accompagnée de deux grenades de sable allumées de gueules, au comble de sinople, chargé de trois molettes d'éperon d'argent. Bordure du tiers de l'écu de gueules, au signe des chevaliers légionnaires au premier point. Livrées, les couleurs de l'écu, le vert en bordure seulement. » — Ses armes de baron étaient : « écartelé au premier, d'azur, au lion rampant contourné d'or ; au deuxième, des

Digitized by Google

n'avait jamais abusé de la guerre, et qu'il avait au contraire employé son autorité à soulager les populations espagnoles. « Et cependant, » disait-il, « il dépendait de nous de leur rendre notre invasion à jamais odieuse (¹). » Il avait apprécié l'honneur de combattre l'ennemi le plus chevaleresque. Plusieurs de ses adversaires, ceux qu'il avait le mieux battus, Miyarès, Joseph O'Donell, Roche, Frédéric Bentinck, avaient pour lui de l'estime, de la sympathie, « de l'affection ». Il échangeait avec eux des services et des lettres empreintes de cette courtoisie qui s'accorde si noblement avec l'exact accomplissement des devoirs militaires. Ces ennemis généreux se recommandaient les prisonniers de guerre et se faisaient un point d'honneur d'adoucir leur captivité (²).

barons tirés de l'armée ; au troisième, de sinople, à la cuirasse d'argent : au quatrième, de pourpre, à la ruche d'or ; fasce d'or à cinq roses d'azur brochant sur le tout, et pour livrées les couleurs de l'écu, le verd en bordure seulement » (Lettres patentes en original scellées du grand sceau de l'Empire). — Général de brigade, 21 juillet 1811. — Chevalier de la Couronne de fer. « Ordre de l'armée d'Aragon, au quartier général à *Valence*, le 6 février 1812, contenant l'état des graces accordées par Sa Majesté l'Empereur aux militaires qui se sont distingués à la bataille et au siège de *Sagonte*, par décrets des 29 décembre 1811 et 11 janvier 1812... *Delort*, général de brigade, nommé chevalier de la Couronne de fer. » Commandant de la Légion d'honneur, 16 mars 1812. — Les titres des dotations de Delort sont : 1° un décret du 8 septembre 1808, lui accordant dans le royaume de *Westphalie* un domaine du revenu net de deux mille francs, toutes charges et tous frais d'exploitation déduits ; 2° un décret du 15 août 1810, lui conférant sur les domaines réservés en *Hanovre* une dotation du revenu de quatre mille francs, pour être la dite dotation attachée à son titre de baron ; 3° un autre décret du 28 août 1811, lui faisant une nouvelle concession ; 4° une pièce intitulée Munificence impériale. action de la société de *Hanovre* de quatre mille francs délivrée à M. *Delort (Adrien)*, baron de l'Empire, officier de la Légion d'honneur, colonel du 24ᵉ régiment de dragons, titulaire de la dotation n° 427 située dans le *Hanovre westphalien*. Paris, le 27 novembre 1811. Adieux du 13ᵉ cuirassiers à Delort. Barcelone, 25 novembre 1813 (P. D., 76). Suchet à Delort. Barcelone, 26 novembre 1813 (P. D., 77).

(1) *Odes d'Horace*, p. 602 ; II, p. 441.

(2) Lettres à Delort de Frédéric Bentinck, Alicante, 16 octobre 1812 (P. D., 74) ; Fernando Miyarès, 29 juillet 1812, et Aspe, 2 et 30 août : Joseph O'Donell, Orihuela, 28 juillet (P. D., 73), et Murcie, 9 août ; Roche, Alicante, 25 juillet (P. D., 72). Rapport d'un parlementaire à Delort après la bataille de Castalla (P. D., 70).

Digitized by Google

Il semble donc que ce vrai soldat aurait dû se rappeler avec quelque satisfaction cette période de sa vie. Malgré tout, continuellement, en 1814, au retour de la campagne de France, après la formation de la Sainte-Alliance, à propos de l'expédition d'Espagne de 1823, plus tard encore, quand il traduisait Horace, il revient sur cette « monstrueuse usurpation, » cette « guerre impie, » pour la condamner et témoigner son admiration à l'égard d'une nation qui avait soutenu ses droits par une si « courageuse résistance (1). »— « Heureux les peuples qu'aucun désastre ne peut abattre et qui préfèrent à tout l'honneur et la liberté (2) ! » — « Dans le moment où quelques souverains, ligués sous le nom pompeux de la Sainte-Alliance, peuvent menacer les droits des peuples, n'est-il pas important, de prouver aux uns et aux autres, par un exemple récent et héroïque, qu'une nation résolue à mourir pour le maintien de son indépendance est invincible (3)? » Et lorsque la Sainte-Alliance, effrayée par les révolutions qui éclataient sur tous les points de l'Europe, eut déterminé Louis XVIII à rétablir le pouvoir absolu de Ferdinand VII par une nouvelle expédition « antinationale » dans la

(1) « Est-ce notre faute si, avant d'avoir soumis cette péninsule qui, seule, exigeait l'emploi de toutes nos ressources et de toutes nos forces, parce que sa résistance à une monstrueuse usurpation, résistance appuyée sur tous les moyens de cette fière et indomptable nation qui domine maintenant sans réserve sur toutes les mers, avait fait des *Espagnols*, qui portent au plus haut degré le sentiment de la dignité et de l'energie nationale, un peuple de héros déterminé, comme autrefois les habitans de *Sagonte* et de *Numance*, à vaincre ou à s'ensevelir sous des ruines? Est-ce notre faute, si, avant d'avoir terminé d'une manière ou de l'autre cette guerre impie, plus de trois cent mille *Français*, envoyés à l'autre extrémité de l'*Europe*, ont été ensevelis dans les déserts de *Russie* » (Discours prononcé par Delort à la distribution des prix du collège d'Arbois. Août 1814).

(2) *Odes d'Horace*, p. 489.

(3) Lettre à un maréchal de camp. Arbois, 19 août 1820 (P. D., p. 135).

Digitized by Google

Péninsule : « L'Espagne,» écrivait Delort, « déplore chaque jour, et amèrement, l'opiniâtre et héroïque résistance qu'elle a opposée aux armées jusque-là victorieuses de Napoléon (1). » Pour être moins contraire à la liberté des peuples, la première guerre d'Espagne lui paraissait toutefois honteuse dans ses causes, cruelle dans ses procédés, funeste dans ses suites. « La guerre d'Espagne, il faut le dire encore, a été la véritable cause de la chute de l'Empire ; elle a soulevé une dernière fois toutes les nations de l'Europe. La plus insigne déloyauté, les machinations les plus détestables, les intrigues les plus odieuses ont amené cette guerre d'extermination, qui, depuis plus de trente ans, fait couler des flots de sang dans la Péninsule hibérique. Cette entreprise impie est bien l'une de celles que le ciel repousse, et que les peuples vouent à l'exécration des siècles. Dans cette horrible lutte, les Espagnols, inspirés par le plus généreux patriotisme, ont déployé un esprit de nationalité et d'héroïsme qu'aucune nation n'a jamais égalé. C'est bien à ces événements qui, comme ceux de la guerre d'Espagne, ont eu pour cause les plus criantes iniquités, que s'appliquent ces vers d'Horace si énergiques et inspirés par la vertu :

Vis consilii expers mole ruit sua,
Vim temperatam Dî quoque provehunt
In majus : idem odere vires
Omne nefas animo moventes (2). »

(1) *Odes d'Horace*, pp. 597, 602.

(2) Les galeries de Versailles. Poésie (*Odes d'Horace*, II, p. 418, n. 1). Delort traduit ainsi cette strophe :

Oui, la force, sans la prudence,
S'écroule sous son propre poids :
Les dieux élèvent la puissance
Dont l'équité fonde les droits :
Mais le pouvoir appui du crime
De ses excès périt victime.

Digitized by Google

Delort revenait dans sa ville natale au moment où les coalisés se rapprochaient du Rhin. Les populations de l'est se préparaient à la résistance. On redoutait aussi les désordres intérieurs qui ne se produisent que trop facilement pendant la guerre étrangère, lorsque l'armée tout entière est occupée par l'ennemi. Les citoyens d'Arbois furent invités à former une garde sédentaire sous la direction de leur compatriote, l'ancien garde national de 1789, devenu l'un des généraux les plus réputés de Napoléon (1). A cet instant même, les alliés passaient le pont de Bâle. Peu de jours après, ils pénétraient dans le département du Jura. Delort accourut à Paris. A peine arrivé, on lui donna le commandement de 1,000 chevaux, qui devaient se réunir à Versailles, pour être attachés à la division de réserve de la capitale, commandée par le général Dufour (2). Mais l'empereur ne tardait pas à quitter Paris et à établir son quartier général à Châlons-sur-Marne. Delort fut placé à la tête d'une brigade de cavalerie légère du corps d'armée du général Pajol et reçut l'ordre de se rendre sans délai en poste à Nogent-sur-Marne (3). Il rentrait dans la Grande-Armée, pour faire avec elle la campagne de France.

(1) Proclamation du maire d'Arbois, 27 décembre 1813 (*Annales historiques d'Arbois*, p. 608).

(2) Le ministre à Delort, 9 janvier 1814.

(3) Lettres de service et lettre du ministre à Delort, 24 janvier 1814 (P. D., 78) Cpr. l'organisation de la cavalerie française en quatre corps à la date du 9 février 1814. 1er corps, général comte Bordesoulle ; 1re division de cavalerie légère, général Merlin :... 2e brigade, N. (plus tard généraux Guyon et Delort) :... 2e corps, général comte de Saint-Germain ; 2e division de cavalerie légère, général Maurin :... 4e brigade, général Delort (Commandant Weil, *La campagne de 1814 d'après les documents des archives impériales et royales de la guerre à Vienne. La cavalerie des armées alliées pendant la campagne de 1814. Journal des sciences militaires*, 1891, III, p. 421, n. 2).

Digitized by Google

L'armée était alors dans un tel épuisement que le corps Pajol, comprenant trois brigades d'infanterie et trois brigades de cavalerie, ne s'élevait pas au chiffre de 6,000 hommes (1). L'effectif de la brigade Delort, à peine supérieur à celui d'un régiment, ne montait pas au delà de 600 chevaux. L'infanterie, à l'exception d'un bataillon de gendarmes à pied amené d'Espagne, se composait de gardes nationaux sans instruction et mal armés. Les brigades de cavalerie avaient été formées au moyen de régiments provisoires, c'est-à-dire de conscrits tirés des dépôts de leurs corps respectifs. Celle de Delort était un assemblage de détachements du 7e de lanciers, du 2e de hussards, des 10e, 13e et 22e de chasseurs (2). « Ces cavaliers étaient jeunes et inexpérimentés; il s'en trouvait qui montaient à cheval depuis quinze jours seulement. La plupart ne savaient ni conduire leurs chevaux, ni manier leurs armes. A peine s'ils pouvaient tenir les rênes d'une main et le sabre de l'autre. Il leur fallait les deux mains pour exécuter un à droite ou un à gauche (3). »

(1) Brigades de cavalerie Delort (Jacques-Antoine-Adrien), du Coëtlosquet et Grouvel. Brigades d'infanterie (division Pacthod, gardes nationales), Delort (Marie-Joseph-Raimond), Bonté, Loczinski. Le général baron Raimond Delort, né à Vic-Fezensac (Gers), le 28 septembre 1769, est le héros de la glorieuse défaite de la Fère-Champenoise, où il fut fait prisonnier avec Pacthod (25 mars 1814. Etat des services du général baron Raimond Delort. *Victoires, conquêtes*, XXIX, pp. 274, 275. *Les combats de Mormant, de Villeneuve-le-Comte et de Montereau*, p. 34. Henry Houssaye, *1814*, Paris, 1903, pp. 374, ss). L'auteur des *Combats de Mormant, etc.*, fixe le total du corps Pajol, avant le combat de Mormant, à 6,255 fantassins, 1,800 à 2,000 sabres (p. 2). Au combat de Montereau, ce corps a mis en ligne 3,755 fantassins et 1,800 à 2,000 chevaux (p. 2). Au combat de Montereau, ce corps a mis en ligne 3,755 fantassins et 1,800 à 2,000 chevaux (p. 34). Ce sont à peu près les chiffres indiqués dans l'ouvrage intitulé *Pajol général en chef* par le général de division comte Pajol, son fils aîné (Paris, 1874), III, p. 140, pour la journée du 18 février, savoir 3,800 fantassins et 1,500 cavaliers.

(2) Relation Delort.

(3) *Pajol*, III, p. 140.

Digitized by Google

Le corps Pajol faisait partie de l'armée placée sous les ordres des maréchaux Oudinot et Victor. Celle-ci avait pour mission de défendre les ponts de la Seine et de l'Yonne et de retarder la marche de la principale armée des alliés dite armée de Bohême, commandée par Schwarzenberg, qui se dirigeait sur Paris. De son côté, Napoléon lui-même, avec le reste de ses troupes, se jetait contre Blücher et l'armée de Silésie, qui marchaient vers le même but, mais par la vallée de la Marne. Pressés par l'armée de Bohême, très supérieure en force et surtout en cavalerie, Oudinot et Victor abandonnèrent la rive gauche de la Seine et reculèrent le long de la rive droite. Ils s'arrêtèrent à moins de huit lieues de Paris, sur la ligne de l'Yères, qui se jette dans la Seine à Villeneuve-Saint-Georges.

Comme en Espagne, Delort fit la campagne au premier rang. Des avant-postes de Fleurigny, sur la route de Sens à Troyes, il signala le passage à Villemaur et à Villeneuve-l'Archevêque de 1,500 cosaques. Les bandes ennemies avaient pris la direction de Villeneuve-sur-Yonne, après avoir fait des réquisitions de vivres pour 8,000 hommes (1). Ces renseignements firent prévoir l'attaque de Sens; on mit immédiatement la ville en état de défense. Ils contribuèrent aussi à déterminer Pajol, établi à Pont-sur-Yonne, où il aurait pu être tourné, à se replier sur Fossard au sud et près de Montereau. Delort alla y retrouver Pajol. Puis il suivit, en arrière-garde, la retraite des deux corps d'armée. Placé d'abord entre Égligny et Montereau, il vint au Châtelet et s'installa enfin sur les hauteurs

(1) *La campagne de 1814* (*Journal des sciences militaires*, 1891, III, p. 427, n. 1). — La prise de Sens est du 11 février.

Digitized by Google

au sud de l'Yères, éclairant les routes qui aboutissent à Melun par Lieusaint et Mormant (1).

Après avoir battu l'armée de Silésie, Napoléon se retourna contre Schwarzenberg. Il rejoignit les maréchaux à Guignes avec une partie de son armée, ordonna l'offensive et fixa comme objectif les ponts de la Seine et de l'Yonne à Montereau. Schwarzenberg, après les défaites des avant-gardes de Wittgenstein à Mormant et de Wrède à Villeneuve, revint sur la rive gauche de la Seine. Il laissait, pour couvrir sa retraite, le prince de Wurtemberg, de l'autre côté du fleuve, sur le plateau de Surville, que terminent, au-dessus du confluent de la Seine et de l'Yonne, des pentes abruptes. C'était donc le corps d'armée de Wurtemberg, formant un effectif d'environ 20,000 fusils, 1,900 sabres et muni d'une forte artillerie, qui allait disputer au maréchal Victor et à l'empereur lui-même les ponts de Montereau (2).

Le 18 février, à quatre heures du matin, Pajol quitte le Châtelet où il était revenu depuis quelques moments, et se met en marche vers Surville. Il suit la route de Paris à Lyon par Melun et Auxerre. La brigade Delort, qui s'avance la première, fouille le terrain. Elle est suivie par la brigade du général du Coëtlosquet. Derrière celle-ci marchent 800 gendarmes à pied avec une compagnie d'artillerie légère. La brigade de dragons du général Grouvel, qui vient après, précède la division de gardes nationaux du

(1) A Fossard, le 9 février. Au Châtelet, le 14. Sur l'Yères, le 15 (*Victoires, conquêtes*, XXIX, pp. 118, 119). *La campagne de 1814* (*Journal des sciences militaires*, 1891, IV, p. 223).

(2) *Les combats de Mormant, etc.*, p. 17.

Digitized by Google

général Pacthod. Une compagnie d'artillerie légère accompagne cette division. A six heures, on arrive au bois de Valence. Les éclaireurs découvrent des escadrons du régiment de hussards Archiduc-Ferdinand. Le général Delort arrête la colonne. Il envoie une forte reconnaissance. Celle-ci revient annoncer que l'ennemi s'est retiré, et à huit heures du matin, la brigade, ayant traversé la forêt sans encombre, sort à la lisière opposée ([1]). A ce moment, l'avant-garde est aperçue par les alliés rangés en demi-cercle sur le plateau de Surville ([2]). L'artillerie wurtembergeoise lui envoie ses décharges. Le corps Pajol fait halte. La brigade du Coëtlosquet et la brigade Grouvel s'établissent entre le Plat-Buisson et Forges. « La brigade Delort prend à droite et se déploie devant l'infanterie masquée par les vignes de la Grande Paroisse. ([3]) »

L'affaire s'engage avec les tirailleurs de la cavalerie alliée. Ils sont repoussés et subissent des pertes assez grandes. Pajol fait sur-le-champ renforcer la brigade Delort par le bataillon des gendarmes d'Espagne et par quatre pièces de canon ([4]). L'armée française tout entière dirige ses attaques contre les Ormeaux. Dépassant le Dragon-Bleu, Pajol avance, sa cavalerie aux deux extrémités de sa ligne de bataille. A l'extrême droite, Delort « commence à déblayer le terrain » ; l'infanterie suit et prend position sur les terrains qu'il enlève à l'ennemi depuis la route de Melun jusqu'à la Seine ([5]).

La bataille traîne en longueur et prend une

(1) *Pajol*, III, pp. 140, 141. — (2) Relation Delort. — (3) *Pajol*, III, p. 144.
(4) Relation Delort. — (5) *Pajol*, III, p. 145.

Digitized by Google

mauvaise tournure. Le général Chataux et le général Duhesme ont échoué deux fois devant les Ormeaux. Chataux a trouvé la mort dans une troisième attaque. Le corps Pajol, n'étant plus soutenu à sa gauche, conserve à grand' peine ses positions. Les hussards autrichiens s'avancent contre sa droite. Delort les charge à trois reprises et les refoule (1). Mais la cavalerie alliée marche en masse contre Valence. Elle oblige la cavalerie française à rentrer dans le bois (2). Heureusement l'empereur, qui vient de donner à Gérard la direction du combat, arrivant en personne sur le champ de bataille, ordonne d'enlever d'assaut le plateau de Surville. 28,000 hommes attaquent en même temps les Wurtembergeois. Les Ormeaux sont enlevés. Le prince de Wurtemberg reçoit l'ordre de repasser le plus vite possible sur la rive gauche de la Seine.

Les alliés, descendant la route de Melun, battent en retraite en bon ordre vers les ponts de Montereau. La retraite est couverte par une forte arrière-garde d'infanterie et par des tirailleurs placés sur les flancs de cette troupe, des deux côtés de la route. Delort fait avancer les gendarmes d'Espagne, qui font refluer en arrière les tirailleurs (3). Aussitôt, il lance ses cavaliers au galop sur la pente rapide de la route (4). La tête de colonne des alliés atteignait déjà, au

(1) Relation Delort.

(2) *La campagne de 1814* (*Journal des sciences militaires*, 1892, II, p. 111).

(3) Relation Delort.

(4) « Le général *Delort*, après avoir fait mettre le sabre à la main et formé sa brigade en colonne par pelotons, entame son mouvement au trot, et fait ensuite prendre le galop. Quand sa colonne est à moitié engagée sur la descente, il commande la charge. La brigade dégringole dans *Montereau* comme une avalanche » (*Pajol*, III, p. 146).

Digitized by Google

fond de la vallée, les premières maisons du faubourg Saint-Nicolas, dans lesquelles deux bataillons du régiment Colloredo étaient postés pour entraver la poursuite. Delort pénètre au centre de la colonne, blesse d'un coup de sabre le général qui la commandait et lui ordonne de faire mettre bas les armes à ses soldats. Il continue sa charge à fond de train, reçoit au passage la fusillade bien nourrie des bataillons Colloredo, écrase tout devant lui. Il touche au pont de la Seine. Le prince de Wurtemberg, résolu à sacrifier la portion de ses troupes qui est encore sur la rive droite, vient de le faire miner. Delort franchit le pont avant que l'explosion ait eu le temps de se produire, traverse à la même allure le pont de l'Yonne et la ville de Montereau, et ne s'arrête qu'à la porte, sur la route de Fossard. Il est rejoint par le général Pajol, qui suivait avec les brigades Grouvel et Coëtlosquet, et dont une mine, éclatant au pont de la Seine, venait de tuer le cheval. Les rues de la ville et des faubourgs sont encombrées de cadavres, les régiments Zach et Colloredo et deux régiments wurtembergeois sont anéantis. Il n'en reste que 3,000 prisonniers. Six pièces de canon ont été enlevées (1). « La charge

(1) Il y a quelques divergences entre la relation Delort et les relations Pajol (rapport du général Pajol au major général, Montereau, 18 février 1814, et récit de la bataille dans *Pajol général en chef*) : 1° « Il fallait avoir l'audace du général *Pajol* pour risquer une semblable charge avec des cavaliers de quinze jours » (*Pajol*, III, p. 147). — « Quelques affaires de détail heureuses avaient encouragé et aguerri ses troupes » (celles de Pajol. Delort) — 2° « Saisissant le moment où l'ennemi effectuait sa retraite sur *Montereau*, et où il n'était pas maître de revenir sur ses pas, j'ai fait charger la brigade du général *Delort* sur la grande route, avec ordre d'arriver au pont de *Seine* avant l'ennemi, ce qu'il a effectué avec la plus grande valeur » (Rapport de Pajol au major général. *Pajol*, III, pièces justificatives, 43, p. 376). — « L'ennemi ainsi pressé [les gendarmes viennent de repousser les tirailleurs] s'arrête et menace de faire volte-face, lorsque le général

Digitized by Google

audacieuse de la cavalerie de Pajol terminait glorieusement une bataille engagée depuis huit heures du matin ; elle conservait à l'armée française ce que Napoléon demandait à la victoire : les ponts de Montereau... Il est incontestable que, sans la charge de la brigade Delort, la retraite de l'ennemi ne se fût point changée en déroute et les ponts de Montereau n'eussent pas été conservés ([1]). »

Delort était fortement blessé d'un coup de feu. Mais ce beau fait d'armes lui procurait la récompense depuis longtemps attendue. Napoléon venait d'en être spectateur. Il chargea Pajol de témoigner à Delort qu'il était « extraordinairement satisfait de ce que celui-ci venait de faire », et nomma Delort général de division sur le champ de bataille ([2]). Peu après, Delort était appelé au commandement de la 2e division de cuirassiers, au 2e corps de cavalerie, général Saint-Germain, qui resta auprès de Napoléon pendant le reste de la campagne ([3]). L'empereur releva le prix de ces distinctions en

Delort, qui suivait de près ses traces avec un escadron seulement, ayant laissé le surplus de sa brigade en réserve sur les hauteurs, se précipite le premier sur les pelotons *autrichiens* » (Delort). — 3° Delort « répondit à l'officier qui lui apportait l'ordre de *Pajol* : « Je crois, en vérité, qu'on perd la tête de me faire charger avec de la cavalerie semblable ! » (*Pajol*, III, p. 148). — On vient de voir que la relation Delort ne parle point de l'ordre de Pajol et que Delort jugeait les troupes Pajol accoutumées à la guerre. Lui-même avait exécuté, avec succès, a la tête de sa brigade, trois charges, quelques moments auparavant.

(1) *Pajol*, III, p. 147.

(2) *Pajol*, III, p. 148.

(3) Berthier, major général, à Delort, Troyes, 26 février 1814 : « Rendez vous de suite à la tête de cette division. J'écris au général *Saint-Germain* de vous faire recevoir aussitôt votre arrivée. Je vous adresserai incessamment vos lettres de service ministérielles. En attendant, la présente vous servira de titre provisoire. » Les lettres de service sont datées de Paris, 10 mars 1814 (P. D., 80). D'après la situation de l'armée française au 26 février, le corps de cavalerie Saint-Germain ne comptait plus que 2.380 hommes (Henry Houssaye, *1814*, p. 83, n. 2). Le corps Saint-Germain formait l'arrière-garde de l'empereur dans les derniers jours de la campagne (*Victoires, conquêtes*, XXIX, pp. 182, 325).

Digitized by Google

accordant à Delort, sur la demande de Pajol, quarante décorations pour ses adieux à sa brigade, sur les cinquante croix d'honneur que recevait le corps tout entier. Le bataillon des gendarmes d'Espagne fut, dès le lendemain, incorporé dans la garde impériale ([1]).

Après la fin malheureuse de la campagne et l'abdication de Napoléon préparées par « les ennemis intérieurs, qui cette fois n'étaient pas en face de nous, » Delort prêta au roi le serment de fidélité ([2]). Mais il ne se montra point parmi les généraux qui entouraient Louis XVIII à son entrée triomphale dans Paris. « Je n'ai vu, » disait-il, « les ennemis de la France que les armes à la main ([3]). » Cantonné dans le département de l'Allier, il empêcha Schwarzenberg d'y établir ses Autrichiens ([4]). La situation des troupes françaises était lamentable. Les soldats ne recevaient plus régulièrement leur solde et manquaient des effets les plus nécessaires. La désertion, encouragée par la tolérance de la gendarmerie et par les invitations que les militaires recevaient de leurs familles et des habitants las du séjour prolongé des troupes, laissait un nombre d'hommes à peine suffisant pour assurer le service. Le seul remède consistait à dissoudre la division et à renvoyer dans leurs dépôts les régiments qui la composaient. Cette mesure ôterait à Delort « un commandement qu'il eût été jaloux de conserver le

(1) Relation Delort. *Pajol*. III, p. 148.

(2) Delort à un maréchal de camp. Arbois, 19 août 1820 (P. D., p. 139). Delort au comte Dupont, ministre de la guerre. Soisy-sur-Ecole, 9 avril 1814 (Arch. guerre).

(3) *Notice sur Delort* par un officier de Grenoble, p. 3.

(4) Le ministre à Delort, 12 et 18 mai 1814 (P. D., 81, 82).

Digitized by Google

plus longtemps possible (1). » Il la sollicita cependant, insista, obtint ce qu'il demandait et revint à Arbois, en non activité, avec la demi-solde et la croix de chevalier de Saint Louis (2).

Il n'avait pas encore été rappelé au service actif, malgré plusieurs démarches qu'il avait faites, lorsque Napoléon sortit de l'île d'Elbe (3). Le maréchal Ney, alors dévoué à Louis XVIII, se portait à la rencontre de l'empereur avec la 6e division commandée par Bourmont. Arrivé à Lons-le-Saulnier, il enjoignit à Delort de venir tout de suite prendre le commandement de la cavalerie de son corps d'armée (4). Delort vit le maréchal, et la réponse qu'il lui fit était sans doute celle d'un homme déterminé à respecter son serment (5). Aussi, le lendemain matin, lorsque le maréchal lut aux

(1) Delort au ministre. Moulins. 4 juin 1814 (P. D., 83).

(2) Lettres de chevalier de l'ordre de Saint Louis en faveur de M. *de Lort*, lieutenant général. Paris, 19 juillet 1814. Original. Parchemin scellé du sceau plaqué du ministère de la guerre et du sceau en cire rouge de l'ordre royal de Saint Louis pendant sur lacs de soie.

(3) Dans sa lettre du 9 avril 1814, Delort offrait ses services militaires au comte Dupont avec beaucoup de dignité : « Au début de ma carrière militaire, j'ai été nommé officier par *Louis Seize* dans le 8e régiment d'infanterie : je n'ai cessé de servir depuis avec zèle et honneur. J'ai fait estimer autant que j'ai pu la nation *française* en pays étranger par une conduite loyale et modérée. Mes grades ont été le prix de blessures et d'actions citées honorablement. J'ai été fidèle à mes engagemens et à mes sermens, même contre mes intentions et mes sentimens. Aujourd'hui que les malheurs de la *France* ont amené un grand changement politique, je viens offrir mes services à Votre Excellence, si je puis encore être utile à ma patrie que je chéris en bon *Français* et en militaire dévoué à ses devoirs. » — Delort au comte d'Artois, Besançon, 27 octobre 1814, et au maréchal Soult, ministre de la guerre. Arbois, 14 décembre (Arch. guerre). Le comte d'Artois avait été reçu en grande pompe à Arbois, le 24 octobre. Il était entré dans la ville à cheval, ayant à ses côtés le général Delort (*Annales historiques d'Arbois*, p. 614).

(4) Delort au ministre, Paris, 1er avril 1815, Orléans, 12 juillet ; au président de la commission instituée par Louis XVIII pour examiner la conduite des officiers de tout grade pendant les Cent-Jours, Paris, 1er novembre 1815 (Arch. guerre). *Odes d'Horace*, préface de l'auteur, p. 16 ; I, p. XIV. *Notice sur Delort* par un officier de Grenoble, p. 3.

(5) « Le maréchal *Ney* me donna l'ordre de venir à *Lons-le-Saulnier* pour y prendre le commandement de la cavalerie du corps d'armée qu'il desti-

Digitized by Google

troupes sa fameuse proclamation : « La cause des Bourbons est à jamais perdue... », Delort n'était pas là. Il n'avait pas été prévenu. Quand il se présenta de nouveau chez le maréchal, il reçut un accueil embarrassé. Ney lui proposa le commandement de la 6e division. Voyant que Delort persistait dans sa résolution de la veille, il le renvoya (1). Rentré chez lui, Delort écrivit à Clarke, alors ministre de la guerre. Il renouvelait ses offres de services. La confusion régnait à Paris. Il ne pouvait plus recevoir de réponse. Mais quelques jours plus tard, arrivait de Dôle, où Ney, allant à Auxerre rejoindre l'empereur, venait de passer, l'ordre d'emprisonner plusieurs généraux qui avaient refusé de faire défection. Cet ordre fut affiché dans toutes les villes de la Franche-Comté. Lecourbe et Delort étaient du nombre des proscrits. Delort se réfugia dans une campagne isolée (2).

A ce moment Napoléon entrait à Paris. L'Europe se levait de nouveau contre la France. L'em-

nait à agir contre l'ex-empereur » (Delort au président de la commission, 1er novembre 1815).

(1) « Je ne fus point prévenu ni de cette réunion, ni de son but. Toutefois m'étant de nouveau présenté chez M. le maréchal pour y prendre ses ordres, il parut embarrassé de ma personne, ne sachant, disait-il devant plusieurs officiers généraux, de quelle manière il pourrait m'employer. Le fait est qu'il ne me donna positivement aucun commandement ni verbal, ni par écrit » (Delort au ministre, 1er avril 1815). « Le général *Delort*, qui n'assistait point à cette réunion, se présenta depuis devant le maréchal, qui lui enjoignit de s'emparer immédiatement du commandement de la 6e division. Le général *Delort* refusa, offensé qu'il était qu'on lui manquât d'égards au point de disposer de lui, par un ordre contradictoire, sans même le consulter » (*Notice sur Delort* par un officier de Grenoble, p. 4).

(2) Lorsque Ney fut traduit devant un conseil de guerre, le maréchal de camp Grundler, chargé d'instruire le procès du maréchal, cita Delort comme témoin au sujet des faits qui viennent d'être exposés. Grundler à Delort, Paris, 21 octobre 1815 (Arch. guerre). La déposition du général « parut si modérée qu'il ne fut point appelé à en faire une seconde devant la Cour des pairs » (*Notice sur Delort* par un officier de Grenoble, p. 4).

Digitized by Google

pereur avait besoin de tous ses vieux soldats. L'ordre d'arrestation fut révoqué. Le ministre appela Delort à Paris, lui ordonnant d'arriver sans le moindre retard. Delort ressentit les douloureuses hésitations des généraux qui avaient juré fidélité au roi. Sans doute le nouveau régime avait accumulé bien des fautes, « l'injuste renvoi de plusieurs officiers distingués, la scandaleuse promotion de généraux qui, depuis vingt ans, croupissaient dans un repos absolu, les insultes prodiguées à de braves vétérans, enfin cette discussion honteuse où l'on mettait trop tôt en question l'accomplissement des promesses les plus solennelles, pour frustrer l'élite de l'armée du prix du sang versé pour la patrie et de la modique et nécessaire récompense accordée si justement aux plus pénibles comme aux plus honorables services. » Tout cela faisait regretter le passé, rendait le présent odieux. La parole donnée n'en restait pas moins inviolable. Placés dans « des situations qui mettaient toutes les affections et les devoirs d'un brave militaire et d'un homme d'honneur dans la plus déplorable contradiction, entre l'honneur et l'amour de la patrie, entre le devoir que prescrit la loyauté et la nécessité de combattre pour soutenir la dignité et l'indépendance de la France, ces motifs également puissants sur des cœurs généreux les jetaient dans l'irrésolution et le découragement [1]. » Mais Louis XVIII, en sortant du territoire français, ne relevait-il point, par une sorte d'abdication tacite, les généraux de leurs

(1) Delort à un maréchal de camp, Arbois, 19 août et 19 septembre 1820 (P. D., pp. 139, 153).

Digitized by Google

serments[1] ? Delort obéit. Il vint se mettre à la disposition de l'empereur.

Napoléon l'envoya immédiatement à Strasbourg. Delort recevait le commandement de la 3e division de réserve, qui devint peu après la 14e division du 4e corps de cavalerie de l'armée du nord, aux ordres du lieutenant général comte Milhaud[2]. Cette division, cantonnée dans le Bas-Rhin, à Haguenau, Hatten et Durrenbach, était formée des 5e, 6e, 9e et 10e régiments de cuirassiers et d'une batterie d'artillerie. Delort avait pour général de brigade le maréchal de camp Farine. Le 5 juin, Rapp transmettait à Delort l'ordre de départ. Les régiments devaient s'acheminer les uns par la route de Haguenau à Niederbronn, les autres par Wœrth et Reichshoffen sur Bitche et se diriger, en accélérant la marche le plus possible, par Sarreguemines et Metz sur Hirson, où l'on recevrait de nouveaux ordres[3]. Delort était en route pour Waterloo.

A Ligny, la division Delort détermina le gain de la bataille par ses charges contre les Prussiens. Vers six heures et demie du soir, l'infanterie de la garde chassait définitivement les Prussiens du

(1) « Fidèle au souverain qui régnait, jusqu'au moment où il a été dégagé par ce prince même de son serment » (*Odes d'Horace*, préface de l'auteur, p. 16 ; I, p. XIV).

(2) « Vous voudrez bien vous rendre sur le champ en poste à *Strasbourg* et m'informer de votre départ qui n'admet aucun délai. Vous trouverez ci-joint vos lettres de service et celles de M. l'adjudant commandant *Legay d'Arcy*, qui doit être employé dans cette division comme chef d'état-major et qui reçoit l'ordre de se rendre en poste à sa destination » (Soult, ministre de la guerre, à Delort, Paris, 23 avril 1815). Autre lettre de Soult, major général, à Delort, Paris, 3 juin 1815. Cette lettre porte une apostille de la main de Soult. « Je joins ici l'ordre de mouvement de votre division que vous executerez sur le champ. Vous partirez dans le jour même. » Lettres de service, Paris, juin 1815 (P. D., 85).

(3) Le major général à Delort, Paris, 3 juin 1815 (P. D., 86). Rapp a Delort, Strasbourg, 5 juin, 9 heures et 9 heures et demie du soir (P. D., 87, 88).

Digitized by Google

village de Ligny pris et repris pour la quatrième fois. Napoléon, placé à l'entrée de Ligny, « ordonna lui-même au général Delort de traverser rapidement ce village sur les traces des fantassins de la garde, et de charger toutes les troupes qu'il rencontrerait au delà. Il ajouta ces propres mots : « Beaucoup de vigueur, mais de l'ordre et pas d'étourderie au moins. »

La division était envoyée seule contre des forces trois ou quatre fois supérieures établies au-dessus de Ligny. Blessé, dès la première charge, d'un coup de sabre au bras droit, Delort ne cessa de conduire ses cuirassiers. Il enfonça tous les bataillons prussiens formés en carrés, culbuta dix fois la cavalerie de Blücher, enleva plusieurs pièces. « Les cuirassiers du général Delort », disait le maréchal Soult dans son rapport, « ont partagé la ligne ennemie. » Blücher le chargea lui-même à la tête de sa cavalerie. Delort le repoussa vivement. Blücher, renversé sous son cheval mort, « froissé et à moitié estropié », abandonné à trois quarts de lieue en arrière des cuirassiers français qui continuaient leur charge, resta longtemps en notre pouvoir. Dans l'armée prussienne, on le crut perdu. Le lendemain, un grand nombre de ses soldats ignoraient encore le sort du maréchal. La nuit arrivait. Parmi les cuirassiers français, les uns ne distinguèrent pas le chef prussien, les autres le crurent tué ou sur le point d'expirer. Ainsi une erreur fatale à la France le préserva de la mort ou de la captivité. Delort la déplora jusqu'à la fin de sa vie. « Si les cuirassiers avaient pu le reconnaître, le plus dangereux des ennemis de l'Empereur tombait aussitôt entre ses mains et

Digitized by Google

les événements militaires et politiques changeaient de face. La relation prussienne l'atteste, son auteur a mieux que nous apprécié les suites inévitables d'un tel incident. L'intrépide maréchal, plus impétueux à l'âge de soixante et treize ans qu'un bouillant jeune homme au début de sa carrière militaire,... à peine remonté sur le cheval que venait de lui amener l'un de ses aides-de-camp, courut en toute hâte au quartier général du duc de Wellington pour concerter avec lui le plan d'une seconde bataille... La résolution du vieux maréchal caractérise un admirable sang-froid ; elle n'a pas peu contribué, il faut l'avouer, à la victoire de Waterloo. » Blücher hors de combat, la journée était à nous. Mais le succès eût été plus complet « si Delort avait été soutenu ; il prenait en un quart d'heure cinquante pièces de canon. » Il ne put que se maintenir sur ses positions, faisant toujours face à l'ennemi, de quelque côté qu'il se présentât, et quoiqu'il fût parfois comme enveloppé par le feu de mousqueterie et d'artillerie le plus soutenu et le plus meurtrier. Toutes les attaques de l'infanterie, de l'artillerie et de la cavalerie prussienne furent inutiles (1).

Deux jours après, Delort combat à Waterloo. Dans une première charge avec la deuxième brigade de sa division, il taille en pièces la cavalerie anglaise qui venait d'écharper la division Durutte et de lui enlever ses aigles et ses canons.

(1) 16 juin 1815. — Rapport de Delort sur la bataille de Ligny. Du camp près Ligny, 17 juin 1815 (P. D., 89). Relation de la campagne de 1815 par Delort. Lettre de Delort à un maréchal de camp. Arbois, 19 août 1820 (P. D., 95, pp. 140, ss.). Rapport de Milhaud sur la conduite du 4e corps de cavalerie à Ligny, à Waterloo et pendant la retraite de l'armée (P. D., 91). Note de Milhaud en faveur de Delort (P. D., p. 132). *Odes d'Horace*, II, p. 333. Napoléon Ier, *Commentaires*, V, p. 143.

L'ennemi jonche tout le champ de bataille de ses morts. Deux régiments anglais d'élite sont presque détruits, les canons sont repris et l'infanterie est ralliée.

C'est alors que Ney prend sur lui d'ordonner la fameuse charge de cavalerie qui, faite une heure trop tôt, eut une influence si funeste sur le sort de la journée. Le plateau de Mont-Saint-Jean est occupé par 20,000 fantassins anglais, 10,000 cavaliers anglais et hanovriens, une formidable artillerie. Il est d'un accès difficile; le terrain est montueux, détrempé. La position n'a pas encore été entamée par l'infanterie française. Le maréchal n'en commande pas moins à la brigade Farine de se porter vers le plateau. Delort retient la brigade, qui déjà se mettait en marche. Il n'a d'ordre à recevoir que de Milhaud. Ney court vers Delort, insiste, s'impatiente, ordonne au nom de l'empereur, étend son ordre à tout le corps de Milhaud. « La grosse cavalerie », répond Delort « ne doit pas attaquer sur des hauteurs une infanterie qui n'a pas été ébranlée et qui est bien disposée à se défendre. » — « En avant » s'écrie Ney, « il s'agit du salut de la France. » — « J'obéis à regret » disait Delort quelques années plus tard « en faisant des vœux pour qu'une manœuvre aussi imprudente ne fût pas une des causes de sa perte. »

Delort se place devant sa division, commande la charge et le premier se précipite sur les batteries anglaises et l'infanterie formée en carrés. On dit, et cela est bien de lui, qu'en abordant ces hommes dont il admire l'intrépidité et qu'il va fouler sous les pieds de ses chevaux, il leur fit le salut militaire. Des milliers d'Anglais tombent fauchés par

Digitized by Google

les cuirassiers. La division enlève trois drapeaux et reprend vingt pièces de canon enlevées au comte d'Erlon. Les trois divisions de cuirassiers Roussel, L'Héritier, Vathier se sont jointes à la division Delort. Tout le plateau est nettoyé. Mais une seconde ligne d'infanterie, embusquée à la lisière d'une forêt, et inaccessible, arrête la course des cavaliers. « Ils durent rester, pour contenir les Anglais, à cinquante pas de leurs carrés, soutenant, pendant plus de trois heures, le feu le plus terrible et bravant la mort avec le courage le plus héroïque. » Delort a trois chevaux tués sous lui, deux grièvement blessés. Son chapeau, le grand manteau noir qui l'enveloppe tout entier, ses habits sont déchiquetés par les balles. Un coup de feu lui a fait une grave blessure et il a reçu plusieurs coups de sabre [1].

Après la catastrophe, Grouchy le chargea de couvrir la retraite jusqu'à Paris. Malgré ses blessures et l'insuffisance des effectifs, il remplit sa tâche, au milieu d'un désordre effrayant, rassemblant les fuyards, imposant à l'ennemi par son assurance, faisant tête, trois lieues durant, à toute l'avant-garde alliée avec quelques pelotons, supportant sans broncher le feu le plus violent [2]. « Cet officier général », disait Milhaud, en demandant pour Delort le titre de grand officier de la

(1) 18 juin 1815. Documents précités de Milhaud. Reçu d'un drapeau pris sur les Anglais par le 9e cuirassiers (P. D., 90). Relation de la bataille de Waterloo par Delort (P. D., 96). *Eloge de Delort*, p. 5. Henry Houssaye, *1815, Waterloo* (8e édition, Paris, 1899), pp. 349, 353, 355, 374. Napoléon Ier, *Commentaires*. V. les deux plans de la bataille. 1er moment, vers 10 heures du matin. 2e moment, vers 7 heures du soir.

(2) Delort à Milhaud sur la retraite de l'armée Paris, 1er juillet 1815 (P. D., 92). Relation de la bataille de Waterloo par Delort (P. D., p. 159). Henry Houssaye, *1815, La seconde abdication* (24e édition, Paris, 1905), p. 116.

Digitized by Google

Légion d'honneur, « a déjà mérité cette faveur dans plus de vingt combats, mais dans cette dernière campagne, il s'est couvert de gloire [1]. »

Delort était soutenu par l'espérance. La belle retraite de quelques corps, la facilité avec laquelle il avait lui-même rassemblé ce qui restait de sa division, l'affaiblissement des armées prussienne et anglaise très éprouvées par leur victoire, quelques succès partiels remportés près de Paris par ses cuirassiers, lui semblaient autant de motifs de continuer la résistance quand même. On pouvait encore, en se hâtant, rallier l'armée, fortifier Paris. Mais « les Français voyaient alors deux Thèbes et deux soleils. L'amour de la patrie, l'horreur de la domination étrangère et d'un danger commun » ne prévalaient pas contre leurs dissensions. Tout était bien fini. Delort trouva dans le sentiment du devoir accompli un adoucissement à sa douleur. « Il faut », disait-il, « pour supporter avec résignation les revers affreux qui attristeront longtemps la France, non seulement le témoignage d'une conscience irréprochable, mais encore la certitude de n'avoir rien épargné pour son salut.»

Delort suivit la retraite de l'armée derrière la Loire. Au lieu de la récompense demandée par Milhaud, il reçut un ordre qui le relevait de son commandement, et lorsque Macdonald procéda au licenciement exigé par les alliés de l'unique armée qui restait à la France, il se vit congédié par son ancien chef en Catalogne [2]. Peu après, Macdonald lui faisait savoir que son renvoi était définitif, le gouvernement « ne voulant pas em-

(1) Note de Milhaud en faveur de Delort (P. D., p. 132).
(2) Macdonald à Delort. Bourges, 4 août 1815 (P. D., 93).

Digitized by Google

ployer les généraux qui avaient fait la campagne [1]. » — « Peut-on », s'écriait Delort, « faire un crime à l'armée française d'avoir voulu préserver la patrie de son humiliation et de sa ruine ? [2] » C'était le moment où les ministres de Louis XVIII instituaient, pour examiner la conduite des officiers de tout grade depuis le retour de l'île d'Elbe, une commission militaire qui allait pourvoir les conseils de guerre et la cour des pairs des affaires les plus tragiques. « Mis en surveillance », invité à s'expliquer sur la part qu'il avait prise à la guerre, Delort terminait ainsi son mémoire au duc de Bellune, président de la commission : « Il est donc bien constant que j'ai voulu d'abord me rallier à la cause du roi et que j'étais dans la ferme intention de contribuer de tous mes moyens à préserver la France du plus grand des malheurs. En combattant en dernier lieu, je n'avais uniquement pour objet que d'épargner à mon pays l'humiliation de subir le joug des étrangers [3]. »

(1) Macdonald à Delort. Bourges, 22 octobre 1815 (P. D., 94).

(2) Relation de la campagne de 1815 par Delort. — Delort avait laissé en Italie des amitiés toujours fidèles depuis 1806. Elles lui adressèrent dans sa retraite de Verreux des encouragements et des consolations.

Sonetto al merito militare ed all' esimie virtu del luogotenente generale barone *Adriano Delort.*

Caldo d'alto valor, il guerrier forte
Spense e fuga l'oste nemica al *Franco*,
Or su l'*Ausonia*, or su l'*Ispano* altero
O distrusse, o alterro, o die vitorte.
Mai il suo braccio fu di vincer stanco
A pro del patrio amato *franco* impero ;
Uman col vinto, e col protervo austero,
Su onorati trofei or posa il fianco.
Virtu, che dagli eroi mai si diparte,
Per man guidollo al nobil romitaggio
Dove non suona strepito di Marte :
« Quivi in *Verreux*, » ella disse, « o prode, o saggio,
« Finche dal mortal velo non ti parte,
« Quivi spargan tuoi ozi chiaro raggio. »

In segno di vera ammirazione ed amicizia.

(3) Delort au président de la commission. Paris, 1er novembre 1815. *Odes d'Horace*, préface de l'auteur, p. 17.

Digitized by Google

La « noble franchise » de ses explications n'empêcha point Delort de partager le sort des généraux les moins compromis. « Une orgueilleuse faction, voulant faire tourner à son profit tous nos désastres, ne vantait plus, en France même, que les victoires de l'étranger, se glorifiait, mais sans titre, d'y avoir été associée, et avait conçu l'étrange dessein de faire passer pour des brigandages ces rapides et brillants exploits qui, pendant vingt-cinq ans, ont fait l'admiration du monde, et qui, sans les inconcevables folies d'un seul homme, auraient rendu la France la plus puissante nation de l'Europe [1]. » La demande que Delort avait faite d'être employé à la réorganisation de la cavalerie n'eut pas de suite [2]. Le traitement de réforme ou de retraite « mérité par vingt-cinq ans d'honorables services » ne lui fut pas donné. Déjà privé de ses dotations de Westphalie et de Hanovre depuis 1814, il fut réduit à la moitié de sa pension de la Légion d'honneur, « que la Charte lui assurait intégralement, » et au traitement de non activité accordé par Louis XVIII aux généraux de l'Empire [3]. Toutefois relevé de la surveillance à laquelle il avait été soumis, nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1818, classé dans un assez bon rang en 1819, grâce à Gouvion Saint-Cyr, « qui connaissait sa manière de servir », disponible en 1820, il attendait quelque dédommagement d'un roi « loyal, modéré, prudent » et qui se montrait personnellement

(1) Relation de la campagne de 1815 par Delort.

(2) Delort au ministre. Orleans. 12 juillet 1815. Paris. 26 octobre 1815.

(3) Delort au ministre de la guerre Clermont-Tonnerre. 9 décembre 1824 et sans date (Minutes).

Digitized by Google

plein « d'estime, d'intérêt et de la plus aimable bonté » pour les officiers généraux de l'ancienne armée (1).

La mort de Louis XVIII relégua Delort au fond de sa province. « Un nouveau ministre de la guerre, parvenu sans titre à un emploi aussi élevé, » mit subitement à la réforme « par raison d'économie » cent cinquante généraux de la Révolution et de l'Empire. Delort fut l'une des victimes de Clermont-Tonnerre (2). « Traité comme invalide dans la vigueur de l'âge », ce fut à son cher

(1) Brevet de commandeur de la Légion d'honneur pour le baron Delort. Château des Tuileries, 10 février 1818. Original. Parchemin. Sceau du grand chancelier. — Delort au ministre de la guerre Gouvion Saint-Cyr, Arbois, 15 janvier 1819 : « Nommé général de division seulement le 26 février 1814, après la bataille de *Montereau*, où ma brigade de cavalerie légère avait rendu un service très important, je devais craindre que l'ordre d'ancienneté n'arrivât pas jusqu'à moi dans la nouvelle organisation de l'état-major de l'armée... Je perds donc, Monsieur le maréchal, tout espoir d'être utile, puisque me voila dans la classe des non disponibles et que celle des disponibles est assez nombreuse pour fournir longtemps et bien au dela des besoins réels pour le service actif. Mon zèle et surtout le désir de servir mon pays doivent me faire souffrir de me trouver dans une semblable position, tout en reconnaissant que Votre Excellence n'a pu mieux faire dans les circonstances actuelles » (Minute). — Gouvion Saint-Cyr à Delort. Paris, 26 janvier 1819. — Delort fut définitivement maintenu en jouissance du traitement de non activité à partir du 1er juillet 1818 (Décision du 20 juillet 1819). — *Odes d'Horace*, préface de l'auteur, p. 17. Delort conserve cette appréciation sur Louis XVIII dans la 2e édition, et il ajoute dans une note : « Toutefois la modération du roi sut tempérer ce pouvoir presque absolu, et sa prudence maintint dans le calme le parti insensé qui aspirait à la contre-révolution » (II. p. 336).

(2) 1er décembre 1824. — « Nous supporterons sans nous plaindre, » écrivait Delort à Clermont-Tonnerre, le 9 décembre 1824, « le sacrifice qui nous est imposé, s'il tourne réellement au profit de l'Etat, et si, comme vous daignez me l'annoncer, il n'a point d'autre cause qu'une indispensable économie Nous pouvions souhaiter cependant que la mesure qui nous est appliquée eût été prise indistinctement sans acception de personnes et uniquement déterminée par l'âge et le nombre d'années de services et de campagnes. Elle eût, ce semble, été plus juste et très impartiale. J'ai été assez heureux, ainsi que ceux de mes braves compagnons d'armes qui subissent le même sort, de commander des troupes qui, quelquefois, ont obtenu des succès décisifs, et puisque nous avions encore la force et la volonté d'être au besoin utiles au roi et à la patrie, ce ne peut être qu'avec une véritable affliction et bien malgré nous que nous en perdons l'espoir. »

Digitized by Google

poète Horace, « à l'aimable philosophe » qui « attendrit et charma sa jeunesse, » qu'il demanda une consolation contre l'injustice des hommes. Il traduisit les Odes en vers français. Œuvre doublement périlleuse. Mais Delort écrivait pour lui seul, « sans autre dessein que d'occuper ses loisirs ». Il refusa longtemps de donner à son ouvrage quelque publicité. La première édition était sous presse au moment de la révolution de juillet. Elle ne parut qu'en 1831, chez un imprimeur d'Arbois. L'auteur ne livrait pas son nom, il signait du titre qui lui avait été le plus cher, « un ancien général de division de la Grande Armée (1). » Même après le succès de la première édition, il voulut se recommander des appréciations de ses amis M. Genisset, professeur de littérature latine et doyen de la faculté des lettres de Besançon, et Charles Nodier, dont il publia les jugements en tête de sa traduction (2).

L'avènement de Louis-Philippe fit rentrer Delort dans la vie active. Dès les premiers jours du nouveau règne, il fut nommé, à Marseille, au commandement de la 8e division, stationnée dans la région comprise entre le Rhône et les Alpes, depuis Avignon et Draguignan jusqu'à la mer (3).

(1) *Odes d'Horace*, préface de l'éditeur, p. 8.

(2) *Odes d'Horace*, I, pp. XXXVII-XLVIII.

(3) 6 août 1830. — Delort au ministre. Lyon, 9 août 1830 (Arch. guerre). Delort fut recommandé, à son insu, au général Gérard par l'un de ses anciens officiers du 24e dragons, le lieutenant Lasserre. A la date de la lettre de M. Lasserre (7 août), Delort était déjà nommé : « Je vois par les journaux la nomination de plusieurs généraux de l'ancienne armée à différentes fonctions, sans y voir figurer le nom d'un de nos braves, mais modeste, qui cependant mérite par son instruction et son caractère de l'emploi dans notre nouveau gouvernement. Le lieutenant général *Delort*, retiré à *Arbois (Jura)*, mis à la retraite par l'ex-ministre *Clermont-Tonnerre*, devrait par son dévouement à la patrie et à la liberté être mis en activité de service. Ce général est aussi bon administrateur que vaillant

Digitized by Google

Il entrait dans un pays qui avait été, en 1815, le théâtre de nombreux massacres. Il réussit à prévenir les troubles et à s'attirer la confiance et l'affection par sa modération et le soin qu'il apportait partout de fréquenter l'élite de la population. Ce service fut reconnu par le titre de grand officier de la Légion d'honneur réclamé pour Delort au lendemain de Waterloo (1).

Cependant ses concitoyens du Jura venaient de lui donner, aux élections de 1830, le mandat de député. Ils le lui renouvelèrent trois fois. Au commencement de 1831, Delort se démit de son commandement pour siéger à la chambre. Mais, presque au même moment, la guerre menaçait d'éclater avec les puissances continentales. Les garnisons de la frontière furent renforcées, deux classes appelées sous les drapeaux. Delort fut chargé de l'inspection générale de trois divisions et nommé membre de la commission de défense du royaume On lui attribua la frontière du Jura. Plusieurs restaurations importantes furent exécutées à la suite de ses rapports. Il décida la construction du fort des Rousses.

En même temps, le roi lui confiait le commandement de la 3e division militaire (2). Cette divi-

militaire. Je vous prie, mon général, d'excuser un ancien officier du 24e régiment de dragons qui fut pendant dix ans sous les ordres de ce général en *Italie* et en *Espagne*, et qui n'a cessé de l'admirer pour sa bravoure et pour son activite. C'est en qualité de *Meusien* et dans le grand désir que j'éprouve de voir les emplois occupés par de grands caractéres que je me permets de vous designer ce général qui ignore totalement cette démarche de.ma part » (Arch. guerre).

(1) Ordonnance royale du 18 octobre 1830.

(2) Démission du commandement de la 8e division, janvier 1831 ; chargé de l'inspection générale des 5e, 6e, 18e divisions, 17 mars; appelé au commandement de la 3e division, 6 avril (*Fastes de la Légion d'honneur*, p. 257). Pour ses fonctions de membre de la commission de défense du royaume, *Odes d'Horace*, II, p. 424. *Eloge de Delort*, p. 7. Le comte d'Anthouard, vice-président de la commission, a Delort. Paris, 31 mars 1831.

Digitized by Google

sion, la plus considérable de toutes celles de la frontière de l'Est, se composait de sept régiments d'infanterie, huit de cavalerie, deux d'artillerie, un du génie ([1]). Delort revenait à Metz, l'une des garnisons de sa jeunesse. Le maréchal Canrobert le vit à cette époque. Il était lui-même lieutenant au 47e de ligne à Longwy. C'était à une revue de toutes les troupes et de toutes les gardes nationales de la Moselle, passée dans l'île Chambière par Louis-Philippe. « L'armée comptait une vingtaine de mille hommes et la garde nationale plus de trente mille ; il y avait cinq régiments de cavalerie et plus de cent pièces d'artillerie admirablement attelées. Toutes ces troupes étaient sous les ordres directs du général Delort, le héros des guerres d'Aragon et de Catalogne. C'était le type du vieux dragon d'Espagne, de ces dragons dont les Espagnols avaient si peur et qui s'immortalisèrent à leur rentrée en France dans la campagne de 1814. Il était grand, puissamment charpenté, avec une figure mâle de paysan, des cheveux blancs, drus et hérissés, le nez en l'air, une large mâchoire et un menton non moins large ; ses oreilles étaient encadrées d'une paire de favoris coupés court, comme les portaient sous l'Empire les dragons et les grenadiers à cheval qui n'avaient pas de moustaches. Il avait une voix de stentor. C'était un homme énergique et plein d'autorité sur les troupes. Comme beaucoup de ses camarades,

(1) 26e et 53e régiments de ligne à Metz. 37e à Nancy, 10e à Phalsbourg, 47e à Longwy, 13e léger à Thionville, 17e léger à Nancy : 2e, 3e, 6e cuirassiers à Lunéville, 7e à Nancy : 7e dragons à Epinal : 2e lanciers à Sarreguemines, 4e à Thionville : 5e hussards à Sarreguemines ; 2e et 9e d'artillerie, 2e génie à Metz (Etat des troupes qui sont dans les 3e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 18e et 19e divisions militaires).

Digitized by Google

ce vieux sabreur récitait des odes d'Horace et faisait même des vers. Il nous présenta au roi et nous fit défiler... La garde nationale, composée uniquement d'anciens soldats, avait un aspect véritablement martial. Elle étonna surtout les étrangers venus d'outre-Rhin. Ce fut pour eux une révélation de voir surgir du néant une armée disciplinée et enthousiaste. Durant les trois heures que dura la revue, les gardes nationaux ne cessèrent de pousser des cris frénétiques. Cet enthousiasme, je l'appris plus tard, eut son écho au delà du Rhin ; les cours de Vienne et de Berlin en furent fort impressionnées, et leurs projets et leur attitude se modifièrent en conséquence (1). »

Le conflit des Grenoblois avec un régiment de la garnison, le 35e de ligne, appela bientôt Delort à une nouvelle destination. Grenoble relevait de la 7e division militaire, dont le chef-lieu était Lyon (2). A la suite d'une transaction intervenue entre les représentants de la ville et le général Hulot, commandant la 7e division, le 35e sortit de Grenoble (3). Le gouvernement refusa de « consacrer une espèce de capitulation honteuse pour le pouvoir et funeste pour l'avenir » (4). Delort fut

(1) Maréchal Canrobert, *Souvenirs et conversations* (*Revue des Deux-Mondes*, 1898, I, p 283). Germain Bapst, *Le maréchal Canrobert, souvenirs d'un siècle*, 6e édition (Paris, 1904), I, p. 155. Le maréchal duc de Trévise à Delort, après l'inspection de la 3e division, Strasbourg, 17 décembre 1831.

(2) La 7e division militaire était formée de huit régiments de ligne stationnés à Lyon, Grenoble, Romans, Montélimar et Embrun, deux régiments de dragons a Lyon et un régiment d'artillerie à Valence (Etat des troupes qui sont dans les 3, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 18e et 19e divisions militaires).

(3) Arrêt de la chambre d'accusation de la cour royale de Grenoble du 17 avril 1832 (Grenoble. Imprimerie E. Allier. Avril 1832). Valois, *La conduite de Grenoble*, l'affaire du 35e en 1832 (Grenoble. Dupont. 1886). Ernest Girard, *Ephémérides arboisiennes* (*L'Abeille jurassienne*, journal de l'arrondissement de Poligny, 28 avril, 19 mai, 2 et 9 juin 1895).

(4) Ce sont les termes employés par Casimir Périer.

Digitized by Google

revêtu du commandement supérieur de la 7e division, avec les pouvoirs militaires les plus étendus et l'ordre de partir sur-le-champ pour Lyon et de là pour Grenoble ([1]). Il arriva porteur des ordres les plus sévères de Casimir Périer, alors président du conseil, et de Soult, ministre de la guerre. « Il faut que le 35e obtienne satisfaction, c'est le mot. » On lui recommandait cependant de ménager l'esprit de la population. « Elle est vive et animée, mais elle n'est pas factieuse ; elle est seulement tourmentée par une poignée d'agitateurs... C'est à votre habileté, à l'évidence de vos bonnes intentions à réveiller les sentimens honnêtes de la grande majorité. D'un autre côté, assurez-vous des forces nécessaires pour appuyer l'exécution des mesures prescrites, de manière à éviter toute collision. Choisissez vos moyens, saisissez l'à-propos ; que tout le monde reconnaisse là un acte de force, non pas de violence. Ne prenez conseil que des instructions du gouvernement et de votre caractère qui nous est connu ([2]). » Delort fit appel à la générosité politique des citoyens de Grenoble, à leur esprit d'équité. « Les soldats français », disait-il dans une proclamation, « ne sont-ils pas aussi les enfants de la patrie ? Eh quoi ! les pères

(1) Ordre et instructions du ministre à Delort, 17 mars 1832. « Je prescris impérativement au général *Delort* de faire rentrer le 35e régiment dans *Grenoble*, avec les forces nécessaires pour empêcher toute espèce d'opposition » (Le ministre au général Hulot. Même date).

(2) Instructions confidentielles de Casimir Périer à Delort. Paris, 21 mars 1832. — « Je ne puis trop vous réitérer que le 35e régiment, dont la conduite a été parfaite à *Grenoble*, d'après tous les documents qui nous sont parvenus, doit y être rétabli... Vous devez aussi déclarer hautement que cette convention est comme non avenue, à quelque titre qu'on veuille la considérer... Ne perdez pas de vue que la moindre hésitation pour réhabiliter l'honneur du 35e et le rétablir immédiatement dans *Grenoble*, pourrait produire les conséquences les plus fâcheuses » (Le ministre à Delort, 22 mars 1832).

Digitized by Google

de famille satisfont-ils à la rigoureuse loi du recrutement pour que leurs fils, dévoués à la défense intérieure et extérieure de l'État, soient tous les jours exposés impunément aux plus intolérables insultes ? (1) »

Le gouvernement avait rassemblé à Grenoble des renforts appelés de tous les points de la 7e division, Lyon, Valence, Gap, Vienne, Romans. Delort s'efforça d'alléger les charges de l'occupation militaire, en dispersant une partie de ces troupes dans les environs de la place (2). Il appuya sur la nécessité de retirer le 35e (3). Si ce conseil avait été suivi, il aurait épargné au régiment la fameuse conduite que les Grenoblois lui firent après la mort de Casimir Périer. Delort se fit apprécier en haut lieu par sa manière tout à la

(1) Ordre du jour de Delort. Grenoble, 9 avril 1832.

(2) « J'approuve la disposition que vous avez prise de placer des troupes dans les environs de la place, afin de diminuer les charges que le logement de la troupe impose aux habitans » (Le ministre à Delort. 9 avril 1832).

(3) « Le 35e doit être maintenu à *Grenoble* jusqu'à nouvel ordre » (Le ministre à Delort. Paris, 27 mars 1832). « Quant à la proposition que vous me faites de donner une autre destination au 35e régiment, on ne peut encore y songer. Quelque inconvénient qu'il y ait de le maintenir dans la place de *Grenoble*, il doit y rester ; et quand il y aura lieu de l'en retirer, je vous adresserai des ordres pour le faire partir » (Le ministre à Delort. 31 mars). « Quant au 35e régiment de ligne, je vous ai déjà fait connaître que très certainement sa destination serait changée ; mais je crois que le moment n'en est pas encore venu, et je me réserve d'en donner l'ordre quand il sera tems » (Le ministre à Delort. 6 avril). « Je pense comme vous que le 35e ne doit quitter *Grenoble* que pour venir à *Paris* auprès du Roi, et j'ai la certitude que cette récompense de sa bonne conduite lui sera infailliblement accordée ; quant au moment où ce changement devra avoir lieu, je pense, mon cher général, que votre demande l'influencera considérablement » (Ferdinand-Philippe d'Orléans à Delort. Tuileries, 10 avril 1832). « Il vaut mieux établir les troupes en cantonnement dans les communes voisines, en ayant soin de maintenir jusqu'à nouvel ordre le 35e régiment de ligne en entier à *Grenoble* » (Le ministre à Delort. 12 avril). « Je vous ai fait connaître par une lettre du 1er de ce mois quelle devait être la composition de la garnison de *Lyon* et de celle de *Grenoble*. Il n'est rien changé à ces dispositions, et le 35e régiment doit toujours rester à *Grenoble* jusqu'à de nouveaux ordres de ma part » (Le ministre à Delort. 13 avril).

Digitized by Google

fois prudente et très ferme et par les résultats qu'il obtint. Louis-Philippe n'avait jamais vu Delort, mais il était « entièrement satisfait » du « grand service » que le général rendait au gouvernement. Il lui fit proposer de l'appeler à la cour, avec les fonctions d'aide de camp du roi (1). Delort hésita. « Vétéran de la Grande Armée, confiné pendant seize années consécutives, il soupirait après un repos que de pénibles campagnes et de graves blessures lui rendaient nécessaire. » Il se trouvait « bien vieux pour servir en qualité d'aide de camp » et complètement étranger à l'étiquette.

> Le ciel ne m'a point fait, en me donnant le jour,
> Une âme compatible avec l'air de la cour.

Il avait aussi à « ménager les susceptibilités et les exigences de ses compatriotes, qui l'avaient appelé deux fois à l'honneur de les représenter à la chambre des députés (2). » Cela signifiait, entre autres choses, qu'il voulait continuer à parler franchement sur la politique extérieure de Louis-Philippe, en premier lieu sur l'abandon de la Pologne. Quelques mois auparavant, le ministre des affaires étrangères Sébastiani « répondait avec un admirable sang-froid à la chambre élective, qui lui demandait solennellement des nouvelles de la capitale d'une nation héroïque : « L'ordre règne à Varsovie, et tout ira pour le mieux, si nous sommes sages. » Ces paroles « si peu dignes de la nation française et du peuple infortuné qui fut

(1) Le ministre à Delort. 28 mars 1832.
(2) Minute d'une lettre de Delort au ministre. Grenoble, 2 avril 1832. Molière, *Le Misanthrope*. *Odes d'Horace*, II, p. 402.

Digitized by Google

toujours notre plus fidèle allié, avaient consterné les députés ». Delort ne pouvait se défendre d'un sentiment pénible, en voyant « le roi national », ainsi que l'avait sacré « le peuple en délire », se rapprocher de l'Angleterre, préparer « la cordiale entente » et surtout affecter le respect des traités « désastreux » de 1815, « comme si la révolution de juillet, en effectuant un changement de dynastie, avait pleinement comblé les vœux de la France » (1). Le roi ne se rendit pas aux prétextes allégués par Delort. Il ordonna en outre que son nouvel aide de camp demeurerait définitivement à la tête de la 7e division (2).

(1) La réponse du général Sébastiani fut faite dans la séance du 16 septembre 1831. La version que le *Moniteur* en donne est tout à fait inoffensive et même insignifiante. Mais le *Moniteur* était le journal officiel.— *Odes d'Horace*, II, p. 367.— Delort « a présidé lui-même au bon accueil fait à *Metz* et dans toute l'étendue de la 3e division aux militaires *polonais* ; il leur a donné des marques non équivoques de l'intérêt qu'il porte à nos anciens et fidèles alliés » (*Notice sur Delort* par un officier de Grenoble, p. 6). — « Il semble que, depuis la révolution de juillet, toute la politique de notre gouvernement s'est renfermée dans une déférence absolue aux volontés de la *Grande-Bretagne* et dans le plus profond respect pour les honteux traités de 1815 (*Odes d'Horace*, II, p. 338). C'est bien des *Anglais* que chacun de nous peut dire : *Timeo Britannos et dona ferentes* (p. 397). Je suis tout-à-fait sceptique sur les démonstrations amicales des *Anglais* : elles cachent souvent des intentions perfides (p. 398). A l'ouverture de la session législative de 1844, le discours du trône nous a certifié l'amitié sincère qui unit le roi des *Français* à la reine de la *Grande-Bretagne*, et la *cordiale entente* qui existe entre les deux gouvernements. Ainsi, et pour longtemps sont confirmées les espérances d'une paix stable ; car la paix générale, comme les *Anglais* affectent de le dire aujourd'hui, dépend de la bonne intelligence des deux nations du monde les plus civilisées et les plus puissantes. Mais où est la preuve de cette sincère amitié ? quels faits garantissent cette entente cordiale ? Il est inutile de démontrer que ces fidèles et chers alliés ne nous sont réellement connus que par des actes nuisibles et injurieux. En témoignage de l'entente cordiale, on cite, il est vrai, la visite de la jeune reine *Victoria* au château d'*Eu*, où le plus poli et le plus gracieux des souverains a reçu cette princesse avec la courtoisie et la magnificence de *Louis XIV*. Ne nous enorgueillissons pas, toutefois, de cette distinction. La reine d'*Angleterre* réservait de plus grandes faveurs à la *Belgique*, où règne un prince *anglais* » (p. 357).

(2) Aide de camp par ordonnance du 20 avril 1832. Nommé définitivement au commandement de la 7e division, par décision du 22 avril. Le ministre à Delort, 24 avril et 1er mai 1832.

Digitized by Google

Delort fut certainement plus flatté que contrarié d'obéir. Mais il ne le fit que bien décidé à ne pas abdiquer le droit de manifester sa pensée sans contrainte. Il le montra bien dès l'année suivante. Une querelle très vive qu'il eut avec le ministre de la justice interrompit pour la seconde fois sa carrière militaire. Delort avait agi à titre de député. Il refusa toute satisfaction, malgré les instances de Soult, toujours ministre de la guerre. Pour sauvegarder l'indépendance du représentant du peuple, il se démit de ses emplois d'aide de camp et de commandant de la 7ᵉ division. Il voulut être replacé dans la position qu'il occupait avant la révolution de 1830. Le roi lui-même le manda près de lui. Il ne put rien obtenir. Delort fut seulement mis en disponibilité (1). Quelques

(1) Delort avait recommandé, pour une place de conseiller vacante à la cour de Besançon, un magistrat que le garde des sceaux, M. Barthe, écarta, en raison de quelques antécédents politiques. M. Barthe en informa Delort. Celui-ci lui renvoya sa lettre avec une note marginale que le ministre de la justice trouva très offensante. « Je le fis appeler chez moi, » dit Soult dans son rapport au roi, « et pendant deux heures, je cherchai vainement a lui faire entendre que de sa part une réparation était devenue indispensable envers M. le garde des sceaux. Il s'y refusa obstinément et m'écrivit immédiatement pour donner sa démission de tous ses emplois. » La lettre de demission est du 26 mai 1833. « Sur le compte qu'il était de mon devoir d'en rendre a Votre Majesté, » continue le ministre, « elle fit appeler le général *Delort*, et cette tentative de sa part fut aussi infructueuse que l'avaient été mes efforts. Cependant Votre Majesté retarda encore d'accepter la démission du général *Delort*. » Mais, le 24 juin, Delort écrivait au ministre pour réitérer sa démission : « Dès le moment où j'ai été certain qu'on imposait au général, exerçant des fonctions actives, la responsabilité de ses actions comme député, je me suis trouvé dans l'indispensable obligation d'offrir sur le champ la démission de mes emplois militaires. L'honneur, les devoirs, l'indépendance du député me commandaient cette résolution. » Il réclamait le titre officiel constatant l'acceptation de sa démission : « La session de 1833 touche à sa fin et je n'attends plus que ce titre pour retourner dans ma résidence. » Si cette démission avait été immédiatement accordée, « je ne serais pas forcé de vous réitérer encore la manifestation de mon vœu afin d'être replacé dans la position où j'étais avant la glorieuse révolution de 1830. Vous concevez, Monsieur le maréchal, que cette position est désormais la seule qui me convienne. » Le 28 juin, le ministre faisait son rapport au roi. « Je me vois a regret, » concluait-il, « dans l'obligation de proposer à Votre Majesté

Digitized by Google

mois plus tard, Louis-Philippe le rappelait (1). A l'avenir, nul n'osa plus imposer à l'aide de camp du roi, « au général exerçant des fonctions actives, la responsabilité de ses actes comme député. » Il put soutenir les droits des légionnaires de la vieille armée, créanciers de l'arriéré de leurs pensions de 1814 à 1820, avec d'autant plus d'énergie qu'il renonça lui-même à ce qui lui était dû, pour accroître sa liberté de discussion (2).

En 1836 fut établie la commission chargée de reviser et de compléter le travail relatif à l'organisation de la défense générale du royaume. Delort en fit partie jusqu'à la dissolution de cette assemblée, quelques jours après le traité de Londres. La question la plus importante était la construction des forts détachés, que le gouvernement jugeait nécessaire à la défense de Paris. Delort, quatre ans auparavant, avait coopéré à la construction des forts détachés de Lyon. Il fut un de ceux qui votèrent le projet, malgré l'opposition qui le représentait comme élevant autour de Paris de redoutables bastilles. Il n'eût pas été aussi favorable à l'établissement de l'enceinte continue.

d'accepter la démission de l'un et l'autre emploi offerte par le général *Delort*. Il demande en outre à être replacé dans la position de retraite où il se trouvait avant la révolution de 1830. Mais cet officier général n'a point atteint la limite d'âge fixée par l'ordonnance du 5 avril 1832 et paraît exempt d'infirmités ; il possède d'ailleurs un mérite militaire incontestable et il a donné dans le commandement des 8e, 3e et 7e divisions militaires, les preuves les plus irrécusables de son dévouement au trône constitutionnel. Il pourrait donc, par la suite, rendre encore d'utiles services et je me bornerai à proposer à Votre Majesté de le mettre en disponibilité. » Le roi approuva les conclusions du rapport. La démission de Delort fut acceptée le 1er juillet (Arch. guerre). Cpr. *Fastes de la Légion d'honneur*, p. 257.

(1) Décision du 11 mars 1834. Le ministre à Delort, 12 mars.

(2) Pétition des membres de la Légion d'honneur à la chambre des députés. Décembre 1832. Réclamation de Messieurs les membres de la vieille Légion d'honneur, créanciers de l'arriéré de 1814 à 1820. 17 janvier 1833. J. Lebœuf à Delort, grande chancellerie de la Légion d'honneur, 21 février 1833.

Digitized by Google

« On a dit, en thèse générale », écrivait-il vers 1844, « et cette assertion ne peut être contredite, que le soldat français était celui dont le courage avait le moins besoin d'être rassuré par des remparts. C'est en rase campagne que doit briller ce courage plus impétueux, plus individuel, si je puis m'exprimer ainsi, et secondé par l'adresse, l'intelligence, l'agilité, la vivacité ; c'est là qu'il a obtenu et qu'il obtiendra toujours ses succès les plus décisifs. Couvert par des murs, il perd évidemment les avantages réels dont la nature l'a doué ; protégé par des forts, il n'est ni plus brave, ni plus redoutable qu'un Anglais ou qu'un Autrichien... La réunion de la Belgique à la France, en reculant nos frontières du nord, pouvait nous dispenser de la construction des doubles fortifications de Paris... Ainsi l'imprévoyance d'un avenir même prochain, non moins que la prudence poussée jusqu'à la pusillanimité, ont pour les peuples des résultats aussi tristes et aussi désastreux que les actes d'une témérité audacieuse (1). »

Louis-Philippe récompensa les services du vieux général en l'élevant à la dignité de grand croix de la Légion d'honneur et en le créant pair de France (2). Delort, dont l'activité semblait croître avec l'âge, partagea son temps entre son service près du roi, les inspections générales, les missions, les séances des commissions et de la haute chambre et la pré-

(1) Le traité de Londres est du 15 juillet 1840. — *Odes d'Horace*, II, pp. 424, ss. Lettre du ministre prononçant la clôture des séances de la commission. 18 juillet 1840. Lettre du comte d'Anthouard à Delort lui notifiant la décision du ministre et lui transmettant les témoignages de satisfaction du roi pour la part prise par lui aux longs et importants travaux de la commission. Juillet 1840.

(2) Grand croix par ordonnance du 30 mai 1837. Pair de France par ordonnance du 3 octobre de la même année.

Digitized by Google

paration d'une nouvelle édition de ses odes d'Horace (1). Il trouvait encore des loisirs pour rimer, à toute heure et en tout lieu, aux Tuileries, à Neuilly, dans son habitation de Verreux près d'Arbois, dans son château de Vadans, à la mémoire de son empereur, en l'honneur du général Bachelu, un héros de Waterloo, de son curé, l'abbé Plumey, et de bien d'autres, des petits vers qui n'étaient pas dédaignés. Toujours jeune d'esprit et de cœur, il dut être fort surpris lorsque la limite d'âge l'atteignit (2). Il reprit le chemin d'Arbois. Il mourut à Verreux le 28 mars 1846. Il s'était choisi dans le donjon de Vadans « une sépulture guerrière digne d'un vieux soldat. » C'est là qu'il repose auprès de sa fille unique morte dix années avant son père. Delort avait supporté ce malheur avec la « philosophie chrétienne » qui lui était habituelle (3).

Durant sa longue carrière, Delort se montre avant tout « un homme de devoir et d'honneur ».

(1) Inspection de l'École de Saint-Cyr. Lettres du ministre de la guerre des 13 et 16 décembre 1834. Président du jury d'examen des élèves de l'École de Saint-Cyr par décision du ministre de la guerre du 11 juillet 1837. Inspecteur général pour 1838 de l'École de Saint-Cyr.

(2) Il fut placé dans la section de réserve à compter du 17 novembre 1841.

(3) Mme Paupe à son neveu le général Delort. Verreux, 22 mars 1836. Une liasse portant ce titre écrit de la main du général : *Adrienne*, 26 février 1836. — Henri Bouchot, *La Franche-Comté* (Paris, 1890), p. 210. — Le nom du général Delort est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Étoile. J'ai cité la gravure représentant la charge du 9e dragons à Austerlitz. Langlois a peint, en 1837, un tableau du combat de Castalla, qui est au château de Versailles. *Les galeries historiques du palais de Versailles* en donnent une reproduction dessinée par Girardet et gravée par Dieu (VI, série VIII, section IV). Cpr. le texte dans l'ouvrage portant le même titre (Paris, imprimerie royale, 1840), V, p. 76. Le portrait du général a été gravé par Belin d'après Pointurier (Lith. Pointurier p. et f à Dôle). Il existe deux autres portraits. L'un, en lithographie, édité à Paris par Rosselin, est de Grégoire et Deneux, d'après Legrand. L'autre, sans nom d'auteur, est un beau fusain conservé à la bibliothèque d'Arbois. Le général est assis, accoudé sur une table couverte de papiers. L'un d'eux porte ces trois noms : « Sagonte, Castalla, Montereau ».

Digitized by Google

Il ne serait pas Arboisien, s'il n'avait l'esprit frondeur et la tête chaude. Mais,

Quoique vif, pétulant, il a le cœur très bon.

Et toutes les séductions d'un homme du monde aimable et enjoué font valoir ses qualités naturelles (1). Soldat, il joint à une intrépidité renommée dans un temps si fécond en braves toutes les

(1) « *Versailles*, 20 juillet 1806. Votre aimable lettre, mon cher colonel, nous a fait a tous le plus sensible plaisir : j'ai reconnu dans cette attention et la bonté de votre cœur et votre exactitude parfaite a remplir toute espece d'engagement. Jouissés pleinement de la satisfaction d'avoir emporté les regrets sinceres non seulement du corps entier que vous avez si bien régeneré, mais de tous ceux qui ont eu l'avantage de vous connoitre ; j'ai vu peu d'hommes a votre âge reunir aussi complettement les suffrages ; c'est a qui rendra le plus de justice a vos talents, a votre bravoure, a l'art de vous faire craindre, aimer et respecter. D'autres s'attachent a la grace de votre esprit, l'agrement de votre societé, ce ton de gaieté, d'aisance, de discrettion et de réserve que vous savez concilier, et qu'il est si rare de retrouver aujourd'hui. A tout cela que j'ecoute avec plaisir, je me permets quelquefois d'ajouter deux observations. C'est que je n'ai jamais connu personne, qui, lorsqu'il est question d'obliger, sut y mettre autant d'empressement, de prévenance, de zele et d'activité, et que l'excellence de votre ame vous prévient si favorablement pour les autres que vous n'y voyez que les qualités louables et que jamais je ne vous ai oui dire, de qui que ce soit, un seul mot qui ne fut a son avantage. Voila, mon cher compatriote, ce que nous nous sommes dit plusieurs fois depuis votre départ et cela dans la sincerité de notre cœur. Si je vous le répète, ce n'est point à titre de complimens, mais comme un encouragement et un hommage qui vous est du » (M. Pierre à Delort). — « Un abord facile, une bienveillance soutenue, une politesse exquise, beaucoup de noblesse dans les manières, sans raideur et sans ostentation, un langage et des habitudes qui faisaient rejeter l'idée qu'il avait, pendant plus de vingt années, habité les camps, le voilà tel que nous l'avons toujours connu. Il était d'une grande vivacité, d'une promptitude qui s'indignait de toutes les lenteurs, de tous les obstacles ; mais ces mouvements, rapides comme l'éclair, en avaient la durée : la bonté de son cœur le ramenait aussitôt à la modération, et s'il s'apercevait qu'il eût causé la moindre peine, il se le reprochait et il en sollicitait l'oubli avec la plus honorable franchise. Parlerai-je de cette obligeance de tous les instants, de cette haine de l'injustice, qui ne lui laissait prendre aucun repos qu'il n'en eût sollicité et obtenu le redressement, si quelque moyen de la réparer lui était offert, de cette exactitude à répondre à toutes les demandes qui lui étaient journellement adressées? Jamais une semaine entière ne s'écoulait avant que sa réponse eût été expédiée, et si les désirs du solliciteur n'avaient pu être satisfaits, avec quelle délicatesse il savait adoucir l'amertume du refus qui paraissait l'affliger autant que celui dont les demandes étaient rejetées » (*Eloge de Delort*, p. 9) !

Digitized by Google

petites et les grandes vertus militaires, d'autant plus méritoires chez lui qu'il les a conquises sur une nature libre et ardente. Il a la patience, la persévérance, le sang-froid, la discipline surtout, qu'il veut aussi austère que celle des légions romaines.

Chef de corps ou général, Delort fut peut-être supérieur à la situation que lui firent les événements. Il remplit le plus souvent des fonctions au-dessus de son grade. Il avait la charge et la responsabilité sans posséder le titre. Ses aspirations étaient élevées. Il aimait la gloire, et cela paraissait, au dire de ses contemporains, dans son attitude et sa démarche. On ajoutait, il est vrai :

Mais cet air de grandeur est un air naturel.

Il avait pris pour modèle l'une des plus nobles figures des guerres de la Révolution, Joubert, tué à Novi, dont il prononça l'éloge funèbre, en l'an VIII, dans le temple décadaire d'Arbois. Certains traits du caractère de Joubert l'avaient frappé, la vigilance et l'attention dans toutes les occasions même secondaires, le bouillant « courage d'Achille » au service de « la prudence et de la sagesse de Nestor » (1). Delort imite Joubert. C'est par l'audace et la rapidité de ses mouvements qu'il a réalisé les entreprises les plus extraordinaires et les plus dangereuses, tout en épargnant la vie de ses hommes. Son emportement est habileté. Il doit tous ses succès à la furie calculée de ses attaques.

Delort a toutes les préoccupations généreuses

(1) Éloge de Joubert (P. D., p. 16).

Digitized by Google

de Joubert, la bonté pour les populations paisibles, parce que « la gloire dans la paix, c'est l'amour des peuples », la déférence pour l'adversaire malheureux. Il la recommande à ses hommes :

Pour les vaincus toujours montrez-vous magnanimes,
Et du sort des combats respectez les victimes....
Vous trouvant au combat impétueux, terribles,
Mais, après la victoire, humains, doux et sensibles (1).

Les cinq années que Delort passa au 22e de cavalerie, les six ans pendant lesquels il commanda le 24e de dragons, avaient fait de chacun de ces régiments une famille unie par « l'amitié la plus tendre. » Il veillait avec « une sollicitude paternelle » au bien-être et aux intérêts de ses subordonnés, se faisait importun pour leur obtenir les récompenses qu'ils pouvaient légitimement prétendre (2). Castellane se souvint toujours de la bienveillance dont il avait entouré ses débuts. « Une ordonnance parue au *Moniteur* du 4 octobre (1837) nomme cinq pairs, au nombre desquels je me trouve, ainsi que le baron Delort, député, lieutenant général. J'ai été sous-lieutenant dans son régiment, le 24e dragons, en 1806. Il a été parfait pour moi comme colonel ; je lui en conserve une véritable reconnaissance (3). » Lorsqu'un

(1) Moncey à Delort. Milan, 23 mars 1801 (P. D., 24). Épître au 24e régiment de dragons par son colonel (P. D., p. 59).

(2) Dissolution du 22e régiment de cavalerie. Bourg, 2 pluviôse an XI (P. D., p. 39, n. 4) Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du 24e régiment de dragons. Lérida, 8 septembre 1811. Suchet à Delort Valence, 15 février 1812 (P. D., 65). Delort au ministre. Fuente la Higuera, 24 octobre 1812 (P. D , 75). V. enfin une correspondance entre Lacépède et Delort qui demande l'admission dans la Légion d'honneur du maréchal des logis Ladoux et du dragon Cuny, tous deux du 24e dragons. Lettre de Lacépède du 18 octobre 1811. Delort répond le 10 novembre, écrit de nouveau le 12 septembre 1812 et le 21 mai 1813.

(3) Maréchal de Castellane, III, p. 130.

Digitized by Google

acte de répression était devenu nécessaire, il se sentait tout heureux si le coupable ne lui gardait pas rancune. « Je suis au comble de mes vœux, mon cher abbé, » écrivait-il de Saluces, en l'an X, à un ami d'Arbois, « les officiers du régiment dont les intérêts particuliers avaient été lésés, ont fait des démarches pour se rapprocher de moi, et vous ne devez pas douter que je n'y aye répondu avec franchise, loyauté et sincérité. L'ordre, l'union et la concorde vont renaître et je vais faire tous mes efforts pour rétablir parmi nous la parfaite harmonie (1). » Delort pensait que la fraternité entre les soldats, leur confiance affectueuse dans les chefs, en un mot l'esprit de corps, au sens le plus élevé de cette expression, voilà ce qui fait une troupe d'élite. De son côté, il était sûr du corps qu'il commandait. Il en attendait tous les efforts et tous les succès. Après Waterloo, il parle avec orgueil de son « invincible cavalerie ». Il est persuadé que, mieux employée par les grands chefs, elle aurait pu, à elle seule, rétablir les affaires (2).

(1) « Outre l'officier que j'ai annoncé à la famille », continue Delort, « vous en recevrez un second du grade de capitaine. Abstenez-vous de parler devant lui de ce qui s'est passé au régiment, car il est du nombre de ceux sur lesquels la réforme des abus a pesé. Vous lui ferez donner ma chambre comme à l'officier le plus élevé en grade, et celle d'*Auguste* au lieutenant qui lui est adjoint pour le recrutement. Recommandez qu'on tienne les appartements prêts et que ces officiers soient traités avec les plus grands égards. Je vous prie de leur faire compagnie assidue et de leur faire aussi les honneurs de la maison. Faites leur boire du bon vin et procurez leur tous les amusements qui dépendront de vous (*Le général Lecourbe*, p. 366).

(2) Relation de la bataille de Waterloo par Delort (P. D., pp. 155, 158). « C'est le défaut habituel de plusieurs généraux », dit encore Delort dans sa relation de la campagne de 1815, « de mal employer, d'employer trop tôt la cavalerie, même celle d'élite, de la faire agir indistinctement dans toutes sortes de terrain, de l'exposer imprudemment à des obstacles insurmontables, de la prodiguer, si je puis m'exprimer ainsi, en pure perte, enfin de ne pas savoir la tenir en réserve, ou pour porter un coup décisif, ou pour réparer un échec, ou pour compléter, à la fin d'une journée, tous les avantages obtenus par l'infanterie ».

Digitized by Google

Ce qui distingue aussi Delort, c'est qu'il se place dans le premier rang parmi les généraux de l'Empire lettrés ou savants, intelligences vraiment universelles, qui honoraient leur pays à la paix comme à la guerre. Il est amateur de bonne littérature, auteur lui-même, historien, philosophe, critique de lettres, poète. Il donne à l'étude le temps que ne réclament pas « d'assidus et pénibles devoirs, » car jamais il ne laisserait le lettré prendre le pas sur le soldat (1). « En marchant à l'ennemi, » dit l'un de ses biographes, « nos soldats étonnés l'ont vu, le livre à la main, oubliant les dangers qu'il allait courir (2). » Si cela est vrai, on était encore loin du champ de bataille, et, toutes les dispositions prises avec le soin le plus exact, Delort cherchait à donner de l'assurance à ses hommes.

Dans ses préférences littéraires et dans ses œuvres, Delort n'oublie pas davantage qu'il est soldat. Admirateur érudit des auteurs du siècle d'Auguste et du « grand siècle », « la langue d'Horace et de Virgile lui était aussi familière que celle de Racine et de Fénelon. Leurs textes lui étaient tellement présents qu'il pouvait, à chaque instant, en réciter de longs passages et que souvent dans la conversation il y puisait des citations pleines de justesse et d'à propos (3). » Voltaire était, après Horace, son auteur de prédilection. Il lui en voulait peut-être un peu d'avoir été « le flatteur des rois ». Mais Voltaire « n'était pas né républicain. Ces indignes flatteries servaient à faire passer des vérités utiles. Il frottait de miel les bords du vase qui contenait

(1) *Odes d'Horace*, p. 485. — (2) *Eloge de Delort*, p. 5.
(3) *Eloge de Delort*, p. 10.

Digitized by Google

la liqueur amère [1]. » Cette admiration de Delort pour l'ancienne école, cette affection réservée aux « divins auteurs qui, depuis sa tendre jeunesse, étaient l'objet d'un culte religieux, » ne sont pas seulement les effets de l'éducation. Le genre classique est celui qui convient le mieux au tempérament du militaire par la discipline imposée à l'esprit, la justesse, la logique et la simplicité des idées, l'héroïsme des sentiments. Si Delort paraît faire une exception pour les fictions nébuleuses d'Ossian, c'est bien sans doute parce que Napoléon prend lui-même plaisir aux « chants héroïques de ce barde écossais [2]. » Mais les romantiques, qui n'ont pas cette excuse, l'étonnent et l'exaspèrent. De Victor Hugo il n'a voulu lire qu'un seul ouvrage, l'ode à Napoléon intitulée « Lui ». Il ne peut se tenir de crier « garde à vous » à « la belle jeunesse de France. » L'auteur est faux, outré, « obscur, pompeux ». Les vers de « cette ode prétentieuse tombent dans le burlesque en aspirant à la sublimité. » Telle strophe est « un véritable pathos, » telle autre « ce que Voltaire appellerait du galimatias double, c'est-à-dire inintelligible pour tout le monde et pour l'auteur lui-même [3]. » L'ancien dragon d'Espagne retrouve l'ardeur de sa jeunesse pour charger le chef des « mirmidons romantiques, » et le « culbuter de ses échasses [4]. »

(1) *Odes d'Horace*, p. 495.
(2) L'ombre d'Annibal sur les ruines de Sagonte (P. D., p. 91, n. 1).
(3) La quinzième et la dixième strophe (Remarques critiques sur l'ode de Victor Hugo intitulée « Lui »).
(4) Le goût, ce flambeau de l'esprit,
Ne rend pas le talent timide :
Sans lui point de durable écrit :
Et nos mirmidons romantiques,
Dédaigneux des règles de l'art,
De leurs échasses poétiques
Culbuteront comme *Ronsard*

(Aimé Deloy, Epitre familière à M. Delort, *Odes d'Horace*, p. 13, I, p. x)

La littérature est donc pour Delort un peu comme une dépendance du métier des armes. Il développe avec complaisance la comparaison entre la tragédie qui se joue au théâtre et le drame qui se déroule sur le champ de bataille (1). A ses yeux, c'est le propre de la guerre heureuse de stimuler la poésie : « Je ne doute point que les éclatantes victoires des Romains n'aient porté au plus haut degré de perfection le talent d'Horace. La prospérité et la gloire élèvent l'âme et exaltent l'imagination (2). » De fait, les grands soldats ont du style. Tout ce que Delort a écrit en prose, depuis l'éloge de Joubert, se caractérise par une concision, une force, une gravité bien militaires, qui élèvent parfois son langage jusqu'à l'éloquence. Que l'on parcoure les notes de la traduction des odes d'Horace, où, sous prétexte de jugements littéraires, à l'occasion des strophes les plus inoffensives, il revient sans cesse aux choses de la guerre, l'expédition d'Espagne, la campagne de France,

(1) Relation de la bataille de Waterloo (P. D., p. 150, n. 1).

(2) *Odes d'Horace*, p. 485, I, p. XLVII, II, p. 348. Delort poursuit : « La misère, les revers, l'humiliation étouffent ou rapetissent le génie ; cela n'est pas moins vrai pour les peuples que pour les hommes privés. *Horace*, protégé par *Mécène*, était honoré à la cour d'*Auguste :* il passait sa vie au milieu des fêtes et des solennités publiques : il mêlait ses acclamations à celles de ses concitoyens : lorsque le vainqueur montait au Capitole sur un char de triomphe, suivi des ennemis enchaînés, il s'associait a l'ivresse générale ; alors il s'écriait : *Io triumphe! Io triumphe!* Les cris de *Vivent les Scythes* ou les *Sicambres* ne frappèrent jamais son oreille : il ne voyait pas le palais des Césars gardé à grands frais par les troupes étrangères, et de préférence aux légions romaines. Les drapeaux reconquis sur les *Parthes* féroces ornaient les murs du temple de Jupiter ; les généraux qui, par des actions d'éclat, avaient contribué à l'affermissement de l'empire, n'étaient pas indignement licenciés ; on leur décernait des récompenses proportionnées à leurs services. *Auguste* vengeait sur les *Parthes* la défaite de *Crassus* et la honte du nom *romain*. Il n'élevait pas aux plus hautes dignités *Monésès* qui, à la tête des barbares, et secondé par des circonstances heureuses, avait exterminé les soldats de *Crassus*. » Delort parle ailleurs des régiments suisses au service de la France (*Odes d'Horace*, p. 597) et de la trahison de Bourmont (Lettre à un maréchal de camp. P. D., p. 140).

Waterloo (1). C'est à peine si l'on y retrouve ce lyrisme, cette manière déclamatoire, cette sensibilité révolutionnaire qui forment le ton continuel de l'éloge de Joubert. Les mêmes qualités dominent dans ses poésies. « Il existe un lien puissant », disait Nodier dans son compte rendu de la traduction des Odes, « une étroite analogie d'âme entre le héros et le poète, et c'est pour cela que les anciens leur décernaient les mêmes couronnes. On rencontre ici de fréquentes preuves de cette conformité sympathique d'organisation dans les odes nombreuses où Horace fait vibrer des souvenirs de guerre, et que son interprète rend presque toujours avec une vigueur d'inspiration qui sent la poussière et le feu des batailles, et qui n'exclut d'ailleurs dans les autres ni la souplesse ni la grâce (2). »

Il est certain qu'il y a dans le caractère de Delort bien des contrastes. Delort est circonspect et souvent il ne veut connaître ni résistances ni dangers. Il est poète et toutefois homme d'ordre et de méthode. Il a le moral d'un guerrier et, dirait-on, les goûts et les habitudes d'un membre de société savante (3). Il professe les droits de l'homme et du citoyen, le respect des nationalités, donne aux libertés des peuples la prépondérance sur les prérogatives des rois, témoigne à l'égard de la guerre une aversion qui n'est pas sans exemple chez les généraux de cette époque (4). Il appartient donc à

(1) La campagne de France et Waterloo, note sous l'ode *Tyrrhena regum progenies tibi* (III, 29, *Odes d'Horace*, II, p. 331).

(2) *Odes d'Horace*, I, p. XLII.

(3) Le baron « de Lort » faisait partie de l'académie de Besançon depuis le 28 août 1827. Il fut reçu de l'académie de Marseille, le 23 août 1832, de la société de statistique de Marseille, le 18 septembre. Il était membre de la société d'émulation du Jura, etc.

(4) Pajol déclarait hautement sa haine de la guerre (*Pajol général en*

Digitized by Google

la Révolution par certains principes qu'il a conservés toute sa vie. Cependant il a servi l'Empire et la Royauté avec zèle et dévouement.

Dans les premières années de sa carrière, Delort a connu deux régimes qui se méfiaient de l'armée. La Convention et le Directoire doublaient la servitude militaire à laquelle Delort fut toujours fier de se plier, d'une sorte d'asservissement civique qu'il jugeait tracassier et dégradant. Certains hommes placés à la tête des troupes étaient plutôt des citoyens que des chefs militaires expérimentés et habiles. Delort, qui les avait vus de près, estimait que les victoires des armées de la Convention avaient été grandement favorisées par les défectuosités de l'ennemi. Il se demande si, en 1815, en supposant gagnée la bataille de Waterloo, la France aurait pu véritablement résister à toutes les forces combinées de la Sainte-Alliance. « On allègue », répondait-il, « en preuve de cette possibilité, la coalition des rois vaincue par la France seule, en 1793 et 1794. Mais alors, les princes divisés manquaient de cette unité nécessaire à la réussite de leur dessein [1]. » Il s'indigne de rencontrer ces mêmes chefs sous le Directoire. « Des hommes ineptes reparaissent à la tête de nos armées. Des commissaires civils entravent la marche des généraux [2]. » A tous les degrés de la hiérarchie, la condition exigée alors pour avancer, pour se maintenir, pour n'être pas suspect, était cette adhésion aux idées de la Révolution que l'on nom-

chef, III, p. 352). Pour Delort, v., à titre d'exemple, la relation de la bataille de Waterloo (P. D., p. 150, n. 1).

(1) Relation de la bataille de Waterloo par Delort (P. D., p. 144).

(2) Eloge de Joubert, pp. 18, 20.

Digitized by Google

mait « civisme, patriotisme, républicanisme » ou encore « principes du vrai républicain ». Toutes les précautions étaient prises afin de s'assurer que l'officier possédait cette vertu nouvelle ; aux armées, surveillance des commissaires civils et des chefs militaires ; en congé ou en réforme, contrôle de la société populaire du lieu de la résidence, du conseil général de la municipalité, du comité de surveillance de la commune, du directoire du district ; à chaque mutation, production de certificats délivrés par les surveillants militaires et civils, vérification des certificats au moyen de renseignements rassemblés de toutes parts, parfois visa de la nomination par une section (1). Heureux l'officier qui, prévoyant comme Delort, se tenait, malgré l'éloignement, en rapport avec ses compatriotes, leur faisait part de ses succès, se sentait aimé par eux, les savait fiers de lui ! Il pouvait, à l'instant difficile, présenter l'attestation de la commune, la lettre de la société populaire qui emportait la position.

Delort a traversé adroitement « ces temps critiques ». Mais c'est avec une effusion de joie, dans un langage exubérant, avec un débordement d'épithètes, qu'il en célèbre le terme. Enfin « Buonaparte, le héros républicain, le héros de la liberté », a délivré l'État de ce gouvernement « tyrannique, cupide, attardé à des questions oiseuses, perdu dans de misérables subtilités », pra-

(1) Exemples : certificats de civisme pour Delort, Longwy, 13 mai 1793, Arbois, 9 mai 1794 (P. D., 7). Certificat de civisme de l'administration municipale d'Arbois pour Augustin-Ozias Delort, 24 pluviôse an VI (12 février 1798. Arch. guerre). V. ci-dessus pp 8, n. 2 ; 9, n. 3 ; 11, n. 1, 3 ; 12, n. 3. Lecourbe, mis en accusation, présente une attestation de civisme de sa commune (*Le général Lecourbe*, p. 56).

Digitized by Google

tiquant une politique « tortueuse, indigne d'un grand peuple, extravagante, abandonnant la République sans aucuns préparatifs de défense [1]. » Le volontaire des bataillons nationaux du Jura est maintenant un soldat de carrière. Il voue pour toujours à Napoléon cette admiration reconnaissante qui lui faisait écrire, deux ans avant de mourir : « Sa chute fut pour la France, et peut-être pour toutes les nations civilisées, un malheur immense et irréparable, car il avait partout reconstitué et affermi l'ordre social [2]. » Le premier consul répare les « trahisons » du Directoire envers l'armée. Ce n'est pas lui qui la laisserait « au milieu des richesses immenses, fruit de ses conquêtes, dans le dénuement le plus absolu, obligée de pourvoir elle-même à sa subsistance et aux plus pressants besoins [3]. » Il commence à poursuivre l'idéal d'une France toute militaire ; « la littérature chantant les merveilleux exploits de Napoléon, ne semblant occupée qu'à exalter le courage d'une jeunesse qui ne respirait que pour les combats, l'Empereur et les plébéiens devenus d'habiles généraux ne pouvant même, sous les savants maîtres des cérémonies de l'ancien régime, se façonner à l'éti-

(1) Eloge de Joubert (P. D., pp. 17 ss.).

(2) *Odes d'Horace*, II, pp. 356, 399. « Nous avons vu un jeune officier d'artillerie, sorti de nos rangs, combattre d'abord pour la république, en vaincre les ennemis les plus acharnés, et s'élever par son génie à la puissance suprême sur les ruines des factions » (P. 169, I, p. 249). V. dans la relation de la bataille de Waterloo le bel éloge de Napoléon (P. D., p. 148). La collection Delort renferme cette « Inscription pour le portrait de l'Empereur » de la main du général :

> Les dieux ont inspiré sa profonde raison,
> Législateur sublime, il efface *Solon*,
> Plus vaillant que *César*, il fit trembler la terre ;
> Et quand tant de rois fiers de le nommer leur frère
> Eurent, en l'accablant, recouvré le repos,
> Sur des rochers lointains la perfide *Angleterre*
> Immola lentement le plus grand des héros.

(3) Eloge de Joubert (P. D., p. 18).

Digitized by Google

quette compliquée des cours, le palais des Tuileries ressemblant souvent à un quartier général ([1]). »

Pour Delort un régime fâcheux, tel que la Convention, le Directoire, la Restauration, c'est une contrariété ; le mal que ce régime peut lui faire, quelque chose comme une blessure. Un soldat le doit supporter gaiement et d'un cœur généreux. Il offre ses services à ce gouvernement. S'il est rebuté, « vexé, tourmenté », il accuse « la fatalité des conjonctures plus encore que la méchanceté des hommes ([2]). » Si l'on accepte son concours, il se sert, quand cela est indispensable, dans le métier, à l'occasion de ses fonctions, du langage que le maître du moment attend de ses officiers. Il fait « avec toute l'armée son acte de soumission au roi rétabli sur l'antique trône de ses pères ». Cependant il ne renie jamais son passé. Sous Louis-Philippe, il s'exprime dans les meilleurs termes à l'endroit de Louis XVIII ([3]). Mais il parle de « civisme » en 1820 et sollicite un emploi de Louis XVIII en rappelant ses services dans la guerre de la Liberté et dans les guerres de Napoléon ([4]). De l'empereur déchu qu'il est de bon ton de nommer « l'usurpateur », il ose, en 1814, dans un discours public, répéter cette parole : « Napoléon n'a détrôné que l'anarchie ([5]). » Il excuse, avec une indulgence méprisante, « les caractères qui ne sont pas assez forte-

(1) Remarques critiques sur l'ode de Victor Hugo intitulé « Lui ».

(2) *Odes d'Horace*, préface de l'auteur, p. 17, I, p. xv.

(3) « Un roi revenu d'un long exil, un roi inspiré par la sagesse, formé par le malheur, instruit par l'expérience, consacre par un acte solennel ses droits et les libertés du peuple » (*Odes d'Horace*, I, p. 250).

(4) Lettre à un maréchal de camp (P. D., p. 142).

(5) Discours prononcé par Delort à la distribution des prix du collège d'Arbois. Août 1814.

ment trempés pour résister aux changements soudains, » les hommes élevés par Napoléon, « exclusivement occupés, sous de nouveaux maîtres, à conserver, n'importe à quel prix, et leur opulence et leur grandeur [1]. »

> Aux maréchaux, selon l'antique usage,
> Au jour du sacre, habits neufs sont donnés.
> Notre bon Charles agit en prince sage,
> Presque tous ont des habits retournés [2].

A vrai dire, Delort voit, au-dessus des gouvernements éphémères, la France et l'armée. Son enthousiasme pour ces choses sacrées le fait renoncer à ses propres sentiments. Peu lui importe le régime. Il ne demande que la permission de servir les objets de sa passion. Mais il n'entend être pour le gouvernement qui l'emploie qu' « un bon Français et un militaire dévoué à ses devoirs [3]. » Ce qui le guide en toute occasion et fait l'unité de sa vie, c'est l'amour exclusif de la patrie. Son plus beau titre de gloire, ce n'est pas seulement d'avoir, dans la « fatale journée » de Waterloo, « commandé l'une des divisions qui ont montré le plus de constance, de patriotisme et de dévouement [4]. » C'est d'avoir appliqué, dans tous les pays où il a porté ses armes, toutes ses qualités à « donner bonne opinion du nom français et à faire chérir la France [5]. »

(1) *Odes d'Horace*, 2e édition, pp. 367, 386. Il vise sans doute « les déplorables contradictions » de Soult. Ailleurs il les rappelle longuement avec pièces à l'appui et maltraite avec violence le duc de Dalmatie alors président du conseil (*Odes d'Horace*, II, pp. 361-366).

(2) De la main de Delort.

(3) Delort au ministre. Soisy-sur-École, 9 avril 1814.

(4) Relation de la bataille de Waterloo (P. D., p. 146).

(5) Suchet à Delort. Devant Valence, 16 janvier 1812 (P. D., 63).

Digitized by Google

PAPIERS

DU

LIEUTENANT-GÉNÉRAL

BARON JACQUES-ANTOINE-ADRIEN DELORT

1792-1815

I

État des services de M. le baron DELORT (JACQUES-ANTOINE-ADRIEN), *né à ARBOIS (Jura) le 16 novembre 1773* (1)

Soldat au 4e bataillon du Jura, le 14 août 1791.
Sous-lieutenant au 8e régiment d'infanterie, le 16 juin 1792.
Lieutenant, le 18 septembre 1792.
Adjoint aux adjudants généraux, le 15 juin 1793.
Capitaine de cavalerie, le 28 août 1793.
Réformé avec traitement, le 21 nivôse an V (10 janvier 1797).
Attaché au 24e régiment de cavalerie, le 30 vendémiaire an VI (21 octobre 1797).
Passé au 22e régiment de cavalerie, le 19 nivôse an VI (8 janvier 1798).
Adjoint à l'état-major, le 1er frimaire an VII (21 novembre 1798).
Chef d'escadron, le 4 floréal an VII (23 avril 1799).
Titulaire au 22e régiment de cavalerie, le 1er pluviôse an VIII (21 janvier 1800).
Major au 9e régiment de dragons, le 6 brumaire an XII (29 octobre 1803).
Colonel au 24e régiment de dragons, le 8 mai 1806.

(1) Archives administratives du ministère de la guerre. Etats de services des officiers généraux.

Digitized by Google

Général de brigade, employé à l'armée d'*Aragon*, le 21 juillet 1811.

Employé à la division de réserve de *Paris*, le 9 janvier 1814.

Général de division commandant la 2e division de cavalerie au 2e corps d'armée, le 26 février 1814.

En non activité, le 1er septembre 1814.

Commandant une division au 4e corps de cavalerie, le 23 avril 1815.

Rentré en non activité, le 15 août 1815.

Disponible, le 1er avril 1820.

Admis à la retraite, par ordonnance du 1er décembre 1824, à compter du 1er janvier 1825.

Pension de 6.000 francs, par ordonnance du 26 janvier 1825.

Remis en activité comme commandant de la 8e division militaire, le 6 août 1830.

Compris dans le cadre d'activité de l'état-major général, le 7 février 1831.

Inspecteur général d'infanterie dans les 5e, 6e et 18e divisions militaires, le 17 mars 1831.

Commandant la 3e division militaire, le 3 avril 1831.

Aide de camp du Roi, le 20 avril 1832.

Commandant la 7e division militaire, le 22 avril 1832.

Inspecteur général d'infanterie pour 1832 des troupes sous son commandement, le 5 juillet 1832.

Disponible, le 1er juillet 1833.

Aide de camp du Roi, le 11 mars 1834.

Membre de la commission chargée de reviser et de compléter le travail relatif à l'organisation de la défense générale du royaume, le 16 novembre 1836.

Inspecteur général pour 1838 de l'école spéciale militaire de *Saint-Cyr*, le 26 juillet 1838.

Admis, conformément à la loi du 4 août 1839, dans la section de réserve du cadre de l'état-major général à compter du 17 novembre 1841.

Décédé à *Arbois*, le 28 mars 1846.

CAMPAGNES

1792, 1793, ans II, III, IV, armées des *Côtes de la Rochelle*, des *Alpes*, des *Pyrénées-Orientales* et de l'intérieur; ans VII, VIII, IX en *Italie;* an XIV, grande armée; 1806, armée de *Naples;* 1807 et partie de 1808, armée d'*Italie;* fin de 1808, 1809, 1810, 1811, 1812 et 1813 en *Espagne;* 1814 en *France;* 1815, armée du *Nord*.

Digitized by Google

BLESSURES

A été blessé de deux coups de lance à la bataille d'*Austerlitz*, le 11 frimaire an XIV (2 décembre 1805).
Blessé d'un coup de feu à la jambe droite, le 25 février 1809, à la bataille de *Vals*.
Blessé d'un coup de sabre au bras gauche à la bataille de *Vich*, le 20 février 1810.
Blessé grièvement de plusieurs coups de sabre à *Vals*, le 15 janvier 1811.
Blessé d'une forte contusion à la jambe gauche, le 18 février 1814, à l'affaire de *Montereau*.

DÉCORATIONS

Chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814.
Commandeur de la Légion d'honneur, le 16 mars 1812.
Grand officier de la Légion d'honneur, le 18 octobre 1830.
Grand Croix de la Légion d'honneur, le 30 mai 1837.
S'est distingué particulièrement dans plusieurs affaires, notamment en l'an VII, à la bataille du 6 germinal (26 mars 1799); aux affaires des 16 et 18 floréal même année (5 et 7 mai 1799); en l'an IX (1800), devant *Mantoue*; à la bataille de *Sagonte* en *Espagne*: à l'investissement de *Valence* et aux combats de *Castalla* et d'*Ordal*.

II

Nomination au grade de sous-lieutenant.

LETTRE D'AVIS

A Paris, le 16 juin 1792, l'an IV de la Liberté (1).

Je vous donne avis, Monsieur, que le Roi a bien voulu vous nommer à une sous-lieutenance vacante dans le 8e régiment d'infanterie, en garnison à *Sarrelouis*. Il est nécessaire que vous y soyez rendu dans un mois au plus tard, à compter de la date de cette lettre, sans quoi vous

(1) Original.

Digitized by Google

seriez censé avoir renoncé à cet emploi et un autre officier y serait nommé à votre place. Vous aurez attention à m'accuser la réception de cette lettre et à m'adresser les pièces originales servant à justifier les services que vous pourriez avoir dans les troupes de ligne, en *France*, ou chez les puissances alliées. Ces titres sont nécessaires à l'expédition de votre brevet; je mande au colonel de m'informer de votre arrivée au régiment.

Le ministre de la guerre,
DUMOURIEZ.

Pour le détail de mes services qui n'ont point été spécifiés dans le brevet qui m'a été expédié à *Longvy*.

DELORT.

III

Au nom de la République (1).

8e RÉGIMENT
d'infanterie

—

BREVET DE SOUS-LIEUTENANT

Détail des services. — Pour le citoyen *Jacques-Antoine-Adrien Delort*, né le 16 novembre 1773.

A fait, depuis 1789, un service continu et personnel dans la garde nationale du district d'*Arbois*, jusqu'au 1er octobre 1791. Volontaire depuis cette époque dans le 4e bataillon des volontaires nationaux du département du *Jura*, jusqu'au 16 juillet. Sous-lieutenant au 8e régiment d'infanterie depuis le 16 juillet 1792.

Campagnes, actions, blessures.

Le conseil exécutif provisoire, établi en vertu de la loi du quinze août mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la Liberté, prenant une entière confiance dans la valeur, bonne conduite, zèle et fidélité envers la patrie du citoyen *Jacques-Antoine-Adrien Delort*, l'a nommé à la place de sous-lieutenant de la compagnie du capitaine *Richoufftz*, vacante dans le huitième régiment d'infanterie par la promotion du sous-lieutenant *Cunot* à une lieutenance, pour en faire les fonctions sous l'autorité du conseil exécutif provisoire et sous les ordres des officiers généraux employés auprès des troupes.

(1) Original.

Digitized by Google

Mande et ordonne le conseil exécutif provisoire au colonel et en son absence à l'officier qui commande le huitième régiment d'infanterie, de le recevoir et faire reconnaître en ladite qualité. Donné à *Paris* le dixième jour de novembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République française.

Le conseil exécutif provisoire,
GARAT.

Le ministre de la guerre,
PACHE.

IV

Au nom de la République française (1).

BREVET DE CAPITAINE

Détail des services. — Pour *Jacques-Antoine-Adrien Delort*, né le 16 novembre 1773, sous-lieutenant au 8e régiment d'infanterie le 16 juin 1792, adjoint aux adjudants généraux le 15 juin 1793.

Campagnes, actions, blessures.

Le conseil exécutif provisoire, établi en vertu de la loi du quinze août mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la Liberté, prenant une entière confiance dans la valeur, bonne conduite, zèle et fidélité envers la patrie, dont a donné des preuves dans toutes les occasions le citoyen *Jacques-Antoine-Adrien Delort*, l'a nommé à la place de capitaine de la compagnie vacante dans l'escadron du département de *Seine-Inférieure*, créé par le comité de salut public, le 3e aoust dernier (vieux stile), à dater du 28 dudit mois, pour en faire les fonctions, sous l'autorité du conseil exécutif provisoire et sous les ordres des officiers généraux employés auprès des troupes. Mande et ordonne le conseil exécutif provisoire au chef d'escadron *Delmothe* et en son absence à l'officier qui commande ledit escadron, de le recevoir et faire reconnoître en ladite qualité de tous les officiers, sous-officiers et cavaliers de ladite compagnie. Donné à *Paris* (vieux stile), le vingt-unième jour du mois de décembre mil sept

(1) Original, parchemin.

Digitized by Google

cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la République française une et indivisible et le premier jour de nivos erre républicaine.

Le conseil exécutif provisoire,
SAV.

Le ministre de la guerre,
J. BOUCHOTTE.

V

La Société populaire d'Arbois au capitaine Delort(1)

Arbois, le 13 floréal 2e année de l'ère républicaine (2).

La société populaire et républicaine de la commune d'*Arbois*

Au citoyen *Delort*, capitaine de cavalerie.

Nous ne pouvons t'exprimer, cher concitoyen, toute la joie qu'a répandu dans nos cœurs la copie de la lettre du général en chef de l'armée des *Alpes* que tu nous as fait parvenir. Elle nous a appris que nos braves défenseurs n'avaient plus qu'un pas à faire pour planter l'arbre de la Liberté dans le *Piémont* et nous avons la juste confiance que ce pas est franchi au moment où nous t'écrivons. Nos intrépides Républicains ne connaissent point d'obstacles lorsqu'il s'agit d'affermir la liberté; non seulement ils nous l'assureront, mais ils en feront encore jouir nos voisins et bientôt toute l'*Europe* ne fera plus qu'un peuple de frères. Tout nous l'assure. Courage, cher concitoyen, tu es le digne émule de *Pichegru ;* comme lui tu moissonneras des lauriers dont les rameaux s'étendront jusque sur la patrie.

Continue, nous t'en conjurons, à nous instruire des succès de nos armes; rien ne peut nous être plus agréable. Tu ajouteras infiniment à la reconnaissance que nous te devons.

Vive la République!

Salut et fraternité!

La société populaire et républicaine d'Arbois,
GUYON, président; BENOIST, secrétaire.

(1) Archives administratives du ministère de la guerre. Copie certifiée par le général Oubxet.

(2) 2 mai 1794.

Digitized by Google

VI

Le général Oubxet, commandant à Lyon, recommande le citoyen Delort au comité de salut public (1).

ÉGALITÉ. — LIBERTÉ

Armée des Alpes
4e DIVISION
Etat-Major de l'armée

Au quartier général de *Lyon*, le 12 ventôse an III (2).

Le général de brigade, commandant à *Lyon*, aux représentants du peuple composant le comité de salut public de la Convention nationale.

Je vous adresse, citoyens représentants, une pétition du citoyen *Delort*, adjoint à l'adjudant général *Colinet*, avec une copie certiffiée des pièces sur lesquelles il l'appuye en me chargeant de vous faire cet envoi, et en vous engageant à prendre sa demande en considération, je crois, en luy rendant justice, servir encore à la République, qui, par la cessation de service du citoyen *Delort*, perdrait un militaire aussi brave qu'intelligent.

Salut, fraternité.

César Oubxet.

(1) Archives administratives du ministère de la guerre. Original.
(2) 2 mars 1795.

Digitized by Google

VII

Mémoire pour le citoyen Delort, adjoint à l'adjudant-général Colinet (1)

8e Régiment d'infanterie

—

Au nom de la République,

BREVET DE SOUS-LIEUTENANT (2)

Le conseil exécutif provisoire, établi en vertu de la loi du 15 août 1792, nomme *Delort* sous-lieutenant de la compagnie du capitaine *Richoufftz*, dans le 8e régiment d'infanterie. Donné à *Paris* le 10 novembre 1792, l'an Ier de la République.

Pache.

CERTIFICAT DE CIVISME ET DE VALEUR PROFESSIONNELLE POUR DELORT (3)

A *Longwy*, le 13 mai 1793, l'an II de la République, les membres du conseil d'administration du 2e bataillon du 8e d'infanterie, délivrent à *Delort* un certificat attestant qu'il « a donné des preuves non équivoques de civisme, qu'il a manifesté les principes d'un vrai républicain et d'un zélé défenseur de la patrie, et qu'il a toujours rempli ses devoirs avec l'exactitude la plus scrupuleuse. »

Leroux, Destoquois, *chef de bataillon*,
Chanay, Conrard.

Vu par le chef de brigade commandant à *Longwy*,

J.-B. Tugnot.

(1) Ce mémoire est joint à la lettre du général Oubxet au comité de salut public. Il se compose exclusivement de copies de pièces relatives a l'existence militaire du citoyen Delort. Ces copies sont certifiées conformes par le général de brigade commandant la place de Lyon, César Oubxet. A la suite se trouve une attestation de civisme signée par Oubxet et une récapitulation des services du citoyen Delort. La demande qui termine le mémoire a trait à la réintégration de Delort et est signée par lui.

(2) Analyse. — (3) Analyse.

Digitized by Google

Certificat, en date du 19 ventôse an II (1), des officiers municipaux et membres du conseil général de la commune d'*Arbois*, attestant que le citoyen Delort « a donné, depuis les principes de la Révolution, des témoignages non équivoques de son patriotisme; qu'il a fait avec exactitude le service dans la garde nationale, et qu'il s'est enrôlé des premiers dans le 4e bataillon du Jura, à l'époque de sa formation, qui a eu lieu le 25 juin 1791 (vieux style). »

MORIVAUX, MARTIN, PAPILLARD, GIROULET, MARTIN, DELORT, ROSAY, BARBIER, NOIROT et VUILLET, *secrétaire*.

Vu et signé par le président et les membres du comité de surveillance de la commune d'*Arbois*, section de l'égalité.

Vu par les administrateurs du directoire du district d'*Arbois* (2).

VIII

Lettres d'attache au 24e régiment de cavalerie (3)

4e DIVISION
—
Bureau des officiers des troupes à cheval.
—

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

Paris, le 30 vendémiaire an VI de la République française une et indivisible (4).

Le ministre de la guerre au citoyen *Delort*, capitaine de cavalerie et adjoint à l'adjudant général *Colin*, rue de Provence, n° 29, à *Paris*.

(1) 9 mars 1794

(2) Le citoyen *Delort* demande que les représentants du peuple prenant en considération les pièces justificatives qui attestent ses services et sa bonne conduite, il soit réintégré dans sa place au 8e régiment d'infanterie, ou promu au même grade de capitaine auquel il a été nommé, dans un corps à cheval des troupes de la République.

L'adjoint à l'adjudant général *Colinet, Delort*.

(3) Original. — Archives administratives du ministère d la guerre. Minute portant la mention : Remise à lui-même.

(4) 21 octobre 1797.

Digitized by Google

D'après l'examen des pièces que vous avez, citoïen, jointes à votre demande tendante à être employé avec votre grade de capitaine dans un corps de cavalerie, je vous préviens que vous êtes dès ce moment attaché au 24e régiment de cavalerie dans le grade de capitaine surnuméraire, pour y être placé titulairement, lorsque votre tour de remplacement pourra s'effectuer. Vous jouirez dans vos foyers du traitement de réforme, en attendant que je vous fasse passer l'ordre de votre remplacement. Vous voudrez bien, citoïen, m'instruire du lieu de votre domicile ordinaire, en m'envoyant un certificat de votre municipalité pour constater votre résidence.

Salut et fraternité.

SCHERER.

IX

Le ministre de la guerre à Delort (1)

BUREAU PARTICULIER
du ministre

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

Paris, le 6 frimaire an VI de la République française une et indivisible (2).

Le ministre de la guerre au citoyen *Adrien Delort*, capitaine-adjoint aux adjudants généraux.

Le travail que vous m'avez présenté, citoyen, sur l'organisation, la discipline et l'administration de l'infanterie à la paix, embrasse de bonnes vues et montre que vous vous êtes occupé de la troupe. Je vous rends ce témoignage avec d'autant plus de plaisir que ce n'est pas seulement à votre zèle que je veux donner de l'encouragement, mais aussi à vos connaissances que j'entends rendre justice.

Votre plan d'organisation sera soumis aux inspecteurs généraux de l'infanterie, lorsqu'ils seront appelés à *Paris*, pour établir les nouvelles ordonnances militaires que je me propose de soumettre à l'examen du Directoire.

Salut et fraternité.

SCHERER.

(1) Original. — Archives administratives du ministère de la guerre. Copie collationnée par le commissaire des des guerres Fradet.
(2) 26 novembre 1797.

Digitized by Google

X

24e régiment de cavalerie (1)

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

Au nom de la République française.

BREVET DE CAPITAINE

Détail des services. Pour le citoien *Delort* (*Jacques-Antoine-Adrien*). Né le 16 novembre 1773, à *Arbois*, département du Jura, a servi comme volontaire au 4e bataillon du *Jura*, nommé sous-lieutenant au 8e régiment d'infanterie le 21 juin 1792, lieutenant le 18 septembre 1792, adjoint aux adjudans généraux le 15 juin 1793, breveté capitaine de cavalerie le 28 aoust 1793, a continué de servir aux états-majors jusqu'au 30 ventôse an V (2), attaché au 24e régiment de cavalerie le 30 vendémiaire an VI (3), nommé à une compagnie, au tour de l'ancienneté, dans ce régiment, par arrêté du Directoire, le 19 nivôse an VI (4). *Campagnes, actions, blessures.* Le Directoire exécutif, établi en vertu de la Constitution, nomme le citoien *Delort* capitaine à la suite du 24e régiment de cavalerie, à l'emploi de capitaine de la compagnie no , vacant au tour de l'ancienneté dans ce régiment par la destitution du citoien , à dater du dix-neuf nivôse an sixième. Le chef de brigade du vingt-quatrième régiment de cavalerie et en son absence l'officier qui commande ledit régiment, demeure chargé de le recevoir et faire reconnaître en ladite qualité de tous les officiers, sous-officiers et cavaliers de ladite compagnie.

À *Paris*, le dix-neuvième jour du mois nivôse l'an sixième de la République française une et indivisible.

Le Président du Directoire exécutif.

Le ministre de la guerre.
SCHERER.

Pour le Directoire exécutif,
Le secrétaire général.

(1) Original. Sceau plaqué en papier.
(2) 20 mars 1797.
(3) 21 octobre 1797.
(4) 8 janvier 1798.

Digitized by Google

XI

Autorisation de se rendre à l'armée d'Italie (1)

BUREAU
DES
Officiers généraux
—

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

Paris, le 1er frimaire an VII de la République française une et indivisible (2).

Le ministre de la guerre, sur la demande du général *Serrurier*, et sur les témoignages favorables qui lui ont été rendus du citoyen *Delort*, capitaine en pied au 24e régiment de cavalerie, autorise cet officier à se rendre à l'armée d'*Italie*, pour servir provisoirement en qualité d'adjoint à l'état-major de la division commandée par le général *Serrurier*.

SCHERER.

Vu à l'état-major général par le général de brigade, chef de l'état-major général.

Milan, le 16 frimaire an VII (3).

Louis SUCHET.

XII

Avis de nomination au grade de chef d'escadron (4).

BUREAU
DES
Officiers généraux
—
Avis de la promotion au grade de chef d'escadron.
—

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

Paris, le 11 floréal an 7 de la République française une et indivisible (5).

Le ministre de la guerre au citoyen *Delort*, chef d'esca-

(1) Original. — (2) 21 novembre 1798. — (3) 6 décembre 1798.
(4) Original. — (5) 30 avril 1799.

Digitized by Google

dron adjoint à l'état-major de l'armée d'*Italie*, au quartier général.

Je vous préviens, citoyen, que, sur le compte que j'ai rendu au Directoire exécutif de votre conduite distinguée à l'affaire du 6 germinal dernier (1), vous êtes promu au grade de chef d'escadron, par arrêté du 4 de ce mois (2). Votre brevet est à l'expédition et vous sera envoyé aussitôt qu'il me reviendra revêtu des signatures nécessaires. En attendant qu'il vous parvienne, vous êtes autorisé à porter les marques distinctives et à jouir du traitement de votre nouveau grade. Vous voudrez bien m'accuser la réception de cette lettre.

Salut et fraternité.

MILET-MUREAUX.

XIII

Ordre de joindre le 22e de cavalerie dans le Valais (3).

BUREAU
DES
Officiers des troupes a cheval

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

Paris, le 22 messidor an 7 de la République française une et indivisible (4).

Le ministre de la guerre donne ordre au citoyen *Delort*, chef d'escadron de cavalerie, actuellement à *Chambéry*, de joindre dès à présent le 22e régiment de cavalerie employé à la division *Xaintrailles* dans le *Valais*, pour y exercer provisoirement l'emploi de chef d'escadron, en attendant des ordres ultérieurs.

MILET-MUREAUX.

(1) 26 mars 1799.
(2) 23 avril 1799.
(3) Original.
(4) 10 juillet 1799.

Digitized by Google

XIV

Éloge funèbre du général en chef JOUBERT, *prononcé dans le temple décadaire de la commune d'Arbois, le 10 vendémiaire an VIII* (1), *par le citoyen* J.-A.-A. DELORT, *chef d'escadron au 22e régiment de cavalerie, ex-adjoint au général divisionnaire Serrurier.*

Citoyens,

La loi a ordonné qu'une fête funèbre fût célébrée dans toute la République pour honorer la mémoire du général en chef *Joubert*, tué à la bataille de *Novi*, le 28 thermidor an VII(2), et nous sommes en ce moment réunis dans cette enceinte auguste pour remplir ce devoir solennel. Ainsi, ce temple sacré, où nous venons de faire entendre des chants d'allégresse pour l'anniversaire de la fondation de la République, ne retentira plus aujourd'hui que de plaintes et de gémissemens... L'autel de la patrie est voilé en ce moment d'un crêpe funèbre. Ce sarcophage, ces urnes funéraires, cet appareil lugubre, ces sons plaintifs, ces signes enfin de tristesse et de mort, tout nous rappelle que la patrie vient de perdre un de ses enfans les plus chers, l'État un de ses plus fermes appuis, et les armées républicaines un de leurs plus intrépides généraux.

Vos magistrats, citoyens, ont désiré qu'un militaire fût, dans cette mémorable circonstance, l'interprète de vos regrets, et offrît aux mânes de *Joubert* le tribut d'admiration et de reconnaissance que la République doit à ses services éminens et à son dévouement héroïque. C'est moi qui suis chargé de remplir cette tâche douloureuse, moi qui fus naguères le compagnon d'armes d'un général (3), l'émule de sa gloire et son ami intime, moi qui fus quelquefois le témoin des hauts faits qui signalèrent sa carrière politique et militaire. O mes concitoyens, puissé-je répondre au choix que vos magistrats ont daigné faire de moi pour jetter quelques fleurs sur la tombe d'un héros ! puissé-je lui présenter un hommage qui soit digne de vous et de lui !

(1) 2 octobre 1799.

(2) 15 août 1799.

(3) Le général *Serrurier*, l'un des officiers les plus distingués de l'armée d'*Italie*, non moins recommandable par sa probité que par ses talents militaires, et que l'on peut regarder comme le *Bayard* de son siècle.

Digitized by Google

Je n'ai point balancé à me rendre au vœu qu'ils m'ont exprimé à cet égard d'une manière si honorable, parce que j'y trouve un témoignage flatteur d'estime et de confiance, et parce que je me réjouis de trouver une occasion d'épancher mon âme dans le sein de mes concitoyens, et de leur exprimer les sentiments de patriotisme qui ne cesseront de m'animer.

Ce temple consacré à l'instruction du peuple a retenti longtemps du récit des victoires remportées par les défenseurs de la patrie. Vous n'avez point oublié ces écrits immortels qui en consacreront toujours le souvenir. S'il n'appartenait qu'à *César* d'écrire ses commentaires, quel autre que *Buonaparte* pouvait tracer les détails de ses victoires? Presque toutes ses relations sublimes vous ont instruits des services éclatans de *Joubert* : qui oserait ajouter aux éloges d'un *Buonaparte?* Je dois donc me borner à vous retracer succinctement les exploits qui lui méritèrent la confiance nationale et qui lui donnent aujourd'hui des droits si précieux à l'admiration et à la reconnaissance de ses concitoyens.

Joubert est né à *Pont-de-Vaux*, département de l'*Ain*. Sa famille était honnête, mais obscure avant la Révolution, puisqu'elle n'appartenait point à la caste privilégiée. Il se nourrit de bonne heure de la lecture des grands écrivains, des philosophes qui eurent les premiers le courage de penser et de proclamer les grandes vérités qui font aujourd'hui la base de notre charte constitutionnelle. *Joubert* faisait encore ses études, lorsque la révolution commença; né avec une âme forte, il en fut un des plus ardens et des plus zélés apôtres. Comme vous, ô mes concitoyens, il s'empressa de voler à la défense de l'Etat dans les premiers bataillons de volontaires nationaux créés pour le maintien de la liberté, et où tous les citoyens, sans distinction d'âge et de fortune, n'écoutant que le sentiment du patriotisme, se livrant au brûlant enthousiasme qu'inspire l'amour sacré de la liberté, couraient à l'envi les uns des autres pour repousser au loin les tyrans qui menaçaient déjà nos frontières. Ses premiers pas dans la carrière militaire furent rapides et marqués par des succès. Bien jeune encore, il fut porté comme chef de corps; là sa bravoure et son génie se montrèrent avec plus d'éclat. Donnant l'exemple de toutes les vertus guerrières, il marchait toujours à la tête des braves dont il échauffait le courage. Son patriotisme était ardent, mais sage; il prenait sa source dans un cœur brûlant, ami des principes et de l'ordre. Jamais on n'eut à lui reprocher aucun de ces excès honteux, par lesquels des personnages revêtus d'un pouvoir éminent et d'un titre sacré n'ont que trop souvent déshonoré la cause de la justice et de l'humanité. Son ca-

Digitized by Google

ractère le disposait à la bienveillance, mais il n'écoutait que son devoir et la loi : l'un et l'autre imposaient souvent à son cœur des sacrifices pénibles. Il unissait au courage d'*Achille* la prudence et la sagesse de *Nestor*; il montrait du sang-froid dans le péril et une adresse étonnante pour y échapper. Dans les conseils, souvent ses avis dictés par la raison ramenaient les autres opinions à la sienne, et jamais aucun officier ne réunit à un plus haut degré les talens nécessaires pour l'exécution. Quoique né avec une complexion extrêmement faible et délicate, son patriotisme, son attachement pour ses devoirs, son zèle pour le service, son ardeur pour le métier des armes lui faisaient entreprendre les choses les plus difficiles, le plaçaient toujours le premier à l'attaque, le dernier à la retraite, et le rendaient vigilant et attentif dans les occasions importantes comme dans les petites.

Bientôt du grade de chef il fut promu à celui de général, et mérita l'honneur de commander et de diriger une de ces phalanges républicaines qui, sous un chef audacieux autant qu'habile, réalisèrent pour nous tous les prodiges de l'antiquité, toutes ces victoires qui jusqu'alors nous avaient paru inouïes et presque impossibles. Mais c'est surtout dans sa belle campagne du *Tyrol* qu'il sut justifier le choix que le général en chef avait fait de lui pour diriger une opération aussi importante et aussi décisive. C'est là que réduit à ses propres forces, enveloppé par un ennemi bien supérieur en nombre, dans un pays couvert de monts et de défilés, où les communications étaient de la plus grande difficulté, il déploya toute l'audace et toutes les ressources du génie militaire, et parvint à surmonter les obstacles qui l'entouraient. Il contint l'insurrection des naturels du pays, insurrection qui eût été d'autant plus dangereuse que les *Tyroliens*, naturellement aguerris, pouvaient seuls arrêter dans leurs montagnes la marche d'une armée depuis deux ans victorieuse. Il contint et prévint cette insurrection, parce qu'il maintint la discipline la plus sévère parmi les troupes, parce qu'il fit partout religieusement observer la promesse qu'il avait faite de ne permettre aucune innovation dans les mœurs, les coutumes et la religion des habitans, parce qu'il fit partout respecter les personnes et les propriétés. Si le succès d'une entreprise doit être apprécié à raison des obstacles dont cette entreprise est entourée, à raison des périls dont elle est environnée, on peut dire qu'il n'est point d'expédition militaire plus glorieuse que celle du *Tyrol*, exécutée par *Joubert*. Elle fixa aussi plus particulièrement l'attention du vainqueur d'*Italie* sur celui qui avait osé la diriger. Dès lors il connut toute l'habileté et toute la profondeur de son génie. Il le désignait au Directoire français comme

Digitized by Google

le général qui devait et pouvait seul le remplacer un jour; il lui témoignait en même tems dans toutes les occasions la considération et la déférence qu'il croyait devoir à ses vertus guerrières et à son mérite distingué.

Cependant les armées poursuivaient le cours de leurs brillans succès; l'ennemi honteux et dispersé fuyait en désordre jusque sous les murs de *Vienne*, lorsque le héros républicain, plus jaloux du titre de *pacificateur* que de celui de *conquérant*, lui proposa des conditions de paix modérées que sa situation alarmante ne lui permettait pas de refuser.

Alors fut signé le traité de *Campo-Formio*, le plus glorieux traité de paix que contiennent les annales de la *France*. La République partout triomphante commandait la paix à l'*Europe* entière : des républiques amies, créées par ses conquêtes, ajoutaient encore à l'éclat de son existence. Le *Rhin*, cette barrière imposante, devenait la limite de son territoire considérablement augmenté sur plusieurs points; le commerce se ravivait; les beaux monumens d'*Italie*, qui attesteront longtems le courage des Républicains, venaient ranimer les arts au sein de la capitale; le Gouvernement acquérait de la consistance au dedans: les armées l'avaient fait craindre et respecter au dehors; enfin, le royalisme comprimé et anéanti n'osait plus lever sa tête altière. Que sont devenues tout-à-coup les brillantes destinées de la République (1) ? O trahison! ô impéritie! qui osera jamais révéler vos crimes et vos turpitudes? Quoi, tandis que les bases du traité de paix sont formellement et clairement énoncées par le traité préliminaire, dont le traité définitif devait être la conséquence immédiate et prompte, une politique tortueuse, indigne d'un grand peuple, des prétentions équivoques et mal fondées succèdent au caractère de générosité qui seul peut convenir au vainqueur et qui avait déjà dicté les premières conditions de la paix: de honteuses chicanes, d'indignes subterfuges, auxquels la politique insidieuse des gouvernemens les plus machiavéliques n'auraient pas osé recourir, remplacent la bonne foi, la loyauté, la magnanimité qui devaient être l'attribut dis-

(1) Je n'ai point hésité à manifester mon opinion toute entière sur les événemens arrivés pendant l'an VII. Je n'ai point attendu, pour la faire connaître, la chute de l'ancien Directoire; les lettres que j'écrivais de l'armée d'*Italie* au citoyen *Vimar*, l'un des membres les plus respectables du Conseil des Anciens, contenaient la même opinion, et ces lettres étaient communiquées par lui à quelques membres du Directoire. D'ailleurs les mêmes faits ont été présentés presque tous sous le même point de vue par quelques orateurs du Corps législatif. Ils font même partie des griefs qui devaient motiver l'acte d'accusation des ex-directeurs.

Digitized by Google

tinctif du négociateur chargé d'un ministère aussi important. Pendant que ces misérables subtilités occupent gravement le Gouvernement et ses principaux agens, tandis que les délibérations ridicules qui en sont le résultat sont réciproquement traitées comme une petite question de controverse entre des recteurs de l'école, la *République helvétique*, notre ancienne alliée, est bouleversée ; pour prix de sa neutralité parfaite au milieu des efforts de la coalition qui cherchait inutilement à l'entraîner dans son parti, nous détruisons son gouvernement et ses lois, nous portons partout dans ses contrées paisibles la flamme et la mort. Ce n'est rien encore : le Gouvernement, abusant du droit de conquête, donne à la *République cisalpine*. dont nous devons garantir l'indépendance, une autre forme de gouvernement, parceque *tel est son bon plaisir*. Le Corps législatif opprimé trouve à peine quelques voix courageuses pour se plaindre des excès de la tyrannie ; les incarcérations, les destitutions les plus arbitraires ont remplacé le système des lois et de la justice. Aussitôt se prépare cette expédition désastreuse qui exile le héros de la liberté, avec lui les officiers les plus distingués et quarante mille braves qui viennent d'affermir la République par leurs triomphes et au prix de leur sang. Un combat trop fameux, dont toutes les chances tournent contre nous, a bientôt dispersé cette flotte, notre unique espérance, et qui seule pouvait seconder les opérations des braves *Français* maintenant abandonnés au loin, presque sans secours, sur une terre étrangère. Alors se forme cette coalition redoutable entre des puissances jusque là ennemies, et il ne faut rien moins qu'une politique aussi extravagante pour concilier les intérêts aussi divergens et de tout tems opposés. La guerre recommence avec une nouvelle fureur ; l'ennemi s'y présente bien préparé, en force supérieure ; il a réparé toutes ses défaites, tandis que des questions oiseuses et dilatoires nous ont occupés exclusivement. Des hommes ineptes reparaissent à la tête de nos armées ; des traitres de toute espèce y favorisent des désordres en tout genre ; des vampires avides d'or et de pillage y développent ce honteux système de concussion et de dilapidation, première cause de nos revers, seule et unique cause du désordre de l'armée qui, pour prix de tant de sacrifices, était laissée au milieu des richesses immenses, fruit de ses conquêtes, dans le dénuement le plus absolu, et se voyait obligée de pourvoir elle-même à sa subsistance et aux plus pressans besoins.

Dans ces tems critiques, où la trahison et l'impéritie préparaient la ruine de la République, où la cupidité avide, souscrivant des engagemens frauduleux, tarissait

Digitized by Google

la source du trésor public, sans rien rendre à l'Etat, dans ces tems critiques, dis-je, *Joubert* commandait et organisait l'armée de *Hollande* et faisait chérir aux *Bataves*, par une conduite prudente et ferme tout à la fois, le gouvernement républicain.

Cependant l'*Italie* va devenir le théâtre des événemens les plus décisifs ; *Joubert* y est aussitôt rappelé pour commander les deux armées, celle de *Rome* et celle d'*Italie*. Un roi perfide, se jouant des traités les plus saints, a préparé depuis longtems un vaste plan d'attaque pour chasser les Républicains d'*Italie*, et il ose commettre les premières hostilités. Une poignée de Républicains disperse ses nombreux satellites et, en moins de deux mois, se rend maître de sa capitale et de tous ses Etats. Ces conquêtes, aussi glorieuses que rapides, sont encore le résultat des plans conçus et arrêtés par *Joubert*, dont le général en chef de l'armée de *Rome* n'était que l'exécuteur.

Tandis que la cour de *Naples* fait attaquer de front les Républicains qui se trouvent dans l'Etat de *Rome*, celle de *Turin*, non moins astucieuse et perfide, cherche à leur fermer les Etats du *Piémont*, afin qu'aucun *Français* n'échappe au massacre général que les rois ont organisé contre eux dans toute l'*Italie*. Il est encore réservé à *Joubert* de déjouer cette atroce machination ; il lui est réservé d'épargner dans cette circonstance délicate le sang des Républicains et celui même des ennemis. En effet, au signal donné, des colonnes de troupe parties de divers points, arrivant à la même heure dans les places fortes du *Piémont*, s'y introduisent par ruse et par adresse. La capitale même est ainsi envahie, et les dispositions sont si bien concertées et exécutées avec tant de précision, le secret si nécessaire à une entreprise de cette importance si bien gardé, le projet conçu avec tant d'ensemble et de précaution que le tyran est lui-même surpris dans le palais où il ourdissait ses trames contre la République.

Cette expédition parut tellement étonnante aux hommes les plus accoutumés au récit de nos prodiges, qu'on refusa longtems de la croire ; et combien la magnanimité et la générosité du vainqueur envers le vaincu n'ajoutèrent-elles pas à l'éclat et à la splendeur de son triomphe ! elle devait mériter à coup sûr au général *Joubert* de nouveaux droits à l'estime et à la confiance de la Nation. Mais dans le tems qu'on destituait arbitrairement et qu'on traduisait ignominieusement devant un tribunal son digne compagnon d'armes, le vainqueur de *Naples*, pouvait-il espérer de la reconnaissance de ses services ? Des dégoûts amers, des mécontentements particuliers suscités à dessein,

Digitized by Google

l'impossibilité de faire le bien par les entraves qu'on lui créait de toutes parts, le forcèrent à demander sa démission du commandement en chef, dans le tems même où le Corps législatif déclarait que l'armée dont il était le chef avait bien mérité de la patrie : il aima mieux être la victime que le complice de la tyrannie. Il s'était prononcé fortement contre les changemens qu'on voulait opérer dans la *République cisalpine ;* il désapprouvait sans ménagement l'envoi des commissaires civils qui entravaient la marche des généraux, quoiqu'ils ne fussent chargés que des opérations de finance ; il faisait ouvertement la guerre aux traîtres et aux dilapidateurs, qui unirent tous leurs efforts pour le perdre.

Nous touchons à cette époque funeste où l'armée, privée d'un chef qui possédait toute sa confiance, livrée à des mains inhabiles et inexpérimentées, où les désordres de l'administration favorisant le désordre des troupes, l'armée, dis-je, perdit dans moins de deux mois le fruit de deux ans de victoires et de conquêtes rapides.

La trahison encourageant l'audace d'un ennemi féroce, les portes des places les plus fortes lui furent ouvertes presque sans résistance. La République enfin, abandonnée par l'impéritie et la malveillance, était sans aucuns préparatifs de défense et menacée d'un bouleversement total, lorsque les cris unanimes des Républicains éloignèrent du gouvernement ceux qu'on doit regarder avec raison comme les auteurs, les seuls auteurs de tous nos maux.

Dans ces circonstances difficiles, *Joubert* fut renvoyé à l'armée qui le réclamait avec instance, après avoir efficacement maintenu la tranquillité publique, comme commandant en chef de la 17e division, pendant les orages inséparables d'une crise révolutionnaire. Il s'y rendit avec la rapidité de l'éclair, s'arrachant des bras d'une femme jeune et intéressante qu'il venait d'épouser. A peine arrivé, il se fait rendre compte de la situation de l'armée, des positions qu'elle occupe, fait lui-même les reconnaissances nécessaires, et forme un plan d'attaque générale pour forcer l'ennemi à évacuer le *Piémont*, et à lever le blocus des places fortes qui doivent garantir notre territoire, tandis que l'armée des *Alpes* et celle d'*Helvétie* agissent ensemble pour seconder l'exécution de ce plan. A peine la bataille est-elle engagée qu'il se précipite lui-même comme un torrent à la tête des grenadiers, les animant du geste et de la voix. Partout l'ennemi est culbuté, partout l'audace républicaine triomphe et supplée au nombre par le courage; et qu'on ne dise pas que cette impétuosité du guerrier devait être modérée par la prudence qui doit guider un général en chef : on sait qu'il est à la guerre des instans décisifs, où le général en chef doit

Digitized by Google

paraître à la tête de ses troupes, où il est indispensable qu'il donne l'exemple de la valeur. Qui oserait blâmer *Buonaparte* de s'être précipité le premier dans les rangs ennemis au pont d'*Arcole*? Ne sait-on pas que les armées étaient en présence depuis plusieurs jours, qu'elles se mesuraient avec des forces égales, que l'ennemi avait l'avantage de la position, et qu'il ne fallait rien moins que l'audace du héros pour décider la victoire en sa faveur.

Mais, ô douleur, le coup mortel vient de frapper *Joubert* à la fleur de son âge, au milieu de ses triomphes, et parmi les braves qui l'environnent. Il tombe en leur criant : « Marchez toujours ! » en leur montrant l'ennemi qui fuit devant eux. Il périt ainsi au champ de l'honneur, comme ce héros dont il était l'émule et le rival, que l'histoire offrira sans cesse à l'admiration de la postérité comme le plus vaillant et le plus habile capitaine de son siècle. Chaque soldat de la liberté blessé près de lui aurait dit, oubliant ses blessures, comme cet officier *français* mutilé, en montrant à son fils le corps de *Turenne* étendu près de lui : « Ce n'est pas moi, c'est ce grand homme qu'il faut pleurer. »

Joubert n'est plus! mais les paroles qu'il a prononcées en expirant ont soutenu, ont rallumé l'ardeur guerrière des enfans de la patrie. Ils jurent de venger sa mort : aussi le combat devient acharné, horrible; les soldats se battent corps à corps, et dans leur désespoir, ne suivant qu'une rage insensée, plusieurs ont jeté leurs armes et saisi l'ennemi aux cheveux !

La trahison venait de livrer aux *Autrichiens* le boulevart de l'*Italie* : *Mantoue* est en leur pouvoir. Les troupes qui en faisaient le siège viennent renforcer celles qui combattent devant *Novi*, et décident les *Français* à la retraite. Après un carnage horrible, où l'ennemi a payé cher l'avantage d'occuper le champ de bataille, l'armée qui a perdu son *Scipion* retrouve son *Fabius*; *Moreau* en a pris le commandement, et la retraite s'exécute en bon ordre, en présence de l'ennemi consterné de son succès, en considérant, en déplorant les sacrifices qu'il a faits pour l'obtenir.

Joubert n'est plus ! Ce cri douloureux a retenti dans toute la République..... La patrie éplorée cherche aujourd'hui celui qu'elle venait de replacer à la tête des armées pour leur rendre l'attitude de la victoire.

Quelle fut ta douleur, épouse infortunée, quand la nouvelle de sa mort parvint à tes oreilles? Qui pourrait l'exprimer! Ses vertus domestiques égalaient ses vertus guerrières, il venait de te consacrer son existence, il jouissait à peine des douceurs de la plus intime union, lorsque l'impitoyable mort l'enleva à ton amour. Que du moins

Digitized by Google

l'admiration que ses vertus nous inspirent soit un dédommagement à tes regrets. Puisse ton patriotisme te faire trouver dans cette touchante cérémonie quelques adoucissemens à ta douleur. Ton époux n'est point mort tout entier; son souvenir restera parmi nous, parce qu'il est inséparable de ses services, de ses vertus et de sa mort héroïque.

Guerriers réunis dans cette enceinte qui venez honorer la mémoire de l'un des généraux qui ont le plus illustré les armes de la République, ne lui offrez point un hommage stérile : jurez de l'imiter. Venez près du monument élevé à ses mânes retremper les armes que vous allez tourner avec plus de force encore contre les ennemis de la République. Songez que les deux grenadiers *français* qui aiguisèrent leur armes au tombeau du maréchal de *Saxe*, se crurent invincibles et firent des prodiges de valeur. Vainqueurs des nations, souffrirez-vous qu'un ennemi barbare, encouragé par des succès éphémères, souille le sol de la liberté, vienne insolemment vous donner des fers, ravager le beau pays qui vous a vu naître, le pays qui a produit tant de héros, la patrie enfin de *Joubert?* Souffrirez-vous que la *France*, ainsi que la *Pologne*, soit la proie des brigands qui viennent pour se la disputer ? Verrez-vous, comme à *Naples*, le sang des Républicains couler à grands flots sur les places publiques, pour assouvir la rage meurtrière des bourreaux de l'humanité ? non, non : votre courage détruira leurs complots insensés autant qu'atroces. L'armée d'*Italie*, malgré ses revers, occupe encore des positions formidables qu'on n'a pu lui faire abandonner et qu'elle gardera longtems pour défendre le territoire de la République; l'armée des *Alpes* à peine créée s'est emparée des positions les plus importantes et peut maintenant agir de concert avec elle; des succès éclatans ont couronné en *Helvétie* les efforts des Républicains, et la *Hollande*, plus récemment, a été le théâtre d'une victoire signalée contre les *Anglais* et les *Austro-Russes*. De nombreux bataillons composés de l'élite de la jeunesse, dirigés par des officiers instruits, sont prêts à s'élancer vers les frontières au premier signal; le trésor public épuisé par de honteuses dilapidations va se remplir de l'acquit des contributions activées par le zèle des administrateurs. Ainsi, que le despote du *Nord* soudoyé et dirigé par le perfide *Anglais* rassemble ses cohortes si vantées, qu'il épuise la population des vastes contrées soumises à son sceptre de fer pour en accroître le nombre, la République, bravant son impuissante rage, sortira encore une fois victorieuse de cette lutte sanglante, pour jouir d'une paix glorieuse et stable.

Digitized by Google

Soldats, que l'image de *Joubert* vous guide au milieu des combats : que sa valeur vous inspire ! Restez assujettis à cette discipline rigoureuse dont il vous donne l'exemple et sans laquelle un corps de troupes ne peut exister. Souvenez-vous que les armées romaines, qui avaient aussi porté leurs conquêtes aux extrémités de l'univers, furent détruites, quand elles commencèrent à se relâcher de cette discipline austère à laquelle elles devaient de si brillans succès.

Respectez, comme lui, les propriétés des malheureux habitans du pays qui deviendra le théâtre de la guerre. Voudriez-vous que les soldats de la grande nation, de la nation la plus policée et la plus éclairée du monde, soient confondus avec ces hordes barbares qui ne savent que piller et dévaster, et qui portent partout au loin l'épouvante et la mort ? Que le sentiment de l'honneur et du devoir vous anime toujours ! C'est encore par ses vertus que s'est surtout signalé le héros que vous prendrez pour modèle.

O mes concitoyens ! que la République ne soit plus pour nous un vain mot ; qu'elle devienne enfin l'asile de toutes les vertus civiles et domestiques ! Imitons le héros dont nous pleurons ici la perte : il était bon fils, bon époux, bon ami ; c'est de ces premiers devoirs que dérivent ceux que nous imposent nos relations sociales. Resserrons par des bienfaits mutuels les liens qui nous attachent les uns aux autres ; que la République enfin ne présente que l'image d'une grande famille, où tous les individus qui la composent travaillent avec zèle et d'un accord unanime au bien général.

Et vous, magistrats du peuple, qui justifiez si bien son choix par vos soins constans à maintenir la tranquillité publique, par votre exactitude scrupuleuse à faire exécuter la loi, par votre attachement sincère à la République, par votre respect religieux pour la Constitution de l'an trois, restez au poste où sa confiance vous a placés. Continuez à déployer une fermeté également vigoureuse et contre le royalisme qui machine sans cesse de nouveaux complots pour anéantir la République, et contre ces hommes exécrables, leurs dignes partisans, qui ne connaissent de liberté que la licence la plus effrénée, de loi que les mesures les plus atroces, de constitution que des formes révolutionnaires. Poursuivez sans relâche et faites rentrer dans le néant ces êtres avilis, plus dangereux que les royalistes, parce qu'ils masquent toujours leurs complots du prétexte du bien public. Mais sont-ils républicains, les scélérats encore tout dégouttans du sang de leurs concitoyens, qui ont souillé la cause de la liberté par les excès les plus odieux ? Que pourrais-je dire pour nourrir dans

Digitized by Google

vos cœurs plus de haine, pour exciter encore plus d'indignation contre eux ? Les monstres ! ils peignaient comme un traître, dans leurs pamphlets séditieux, *Joubert*, à l'instant où il succombait au champ de l'honneur, victime de son noble dévouement.

O *Joubert ! Buonaparte* a gravé ton nom en traits immortels dans les fastes de la victoire. La République entière admire tes vertus civiques et guerrières. Une loi solennelle a déclaré que tu avais bien mérité de la patrie. Un monument élevé dans le département qui t'a donné naissance, apprendra ton nom aux siècles à venir ; les inscriptions qui y seront tracées leur rappelleront le souvenir de tes hauts faits. Les regrets touchans de tes concitoyens te prouvent que la mort d'un grand homme, d'un citoyen vertueux est une calamité publique. Vois les recueillir avec un soin empressé tes dépouilles mortelles, leur rendre partout les derniers devoirs avec cet enthousiasme qu'on vit autrefois dans l'Empire *romain*, lorsque les restes de *Germanicus* furent transférés de la *Syrie* au tombeau des *Césars*. Bientôt ils reposeront sous ces voûtes majestueuses, dernier asyle des héros qui auront bien mérité de la République et de l'humanité.

Fixons encore nos regards sur ce monument funèbre qui affecte si péniblement notre sensibilité. Puissent les souvenirs que cette cérémonie nous retrace, embraser nos cœurs du feu sacré de la patrie ! Ajoutons aux emblèmes lugubres dont il est en ce moment chargé, les lauriers immortels qui vont ceindre à jamais le front de *Joubert*. Unissons à ces lauriers, symbole de l'ardeur guerrière, la couronne de chêne, attribut des vertus civiques ; car il ne fut pas moins recommandable comme citoyen que comme guerrier. Que *Joubert* soit l'objet éternel de nos regrets et de notre reconnaissance : mais partageons ces sentimens si doux aux cœurs sensibles, aux âmes bien nées, en faveur des guerriers qui, comme lui, ont trouvé une mort glorieuse au champ de la victoire. Ici la reconnaissance est encore inspirée par le patriotisme. Que les noms de ces braves guerriers soient inscrits dans ce temple sacré : dans un poste moins élevé, ils n'ont pas montré moins de dévouement. Pourrions-nous jamais oublier que la République est consolidée au prix de leur sang ? Encore tout récemment les brillantes victoires remportées par la *Batavie* n'ont-elles pas été préparées par le courage de l'un de nos compatriotes (1) dont nous avons peut-être à

(1) Le général de brigade *David*, que la commune d'*Arbois* s'honore d'avoir vu naître, et que les nouvelles publiques annoncent mort des blessures qu'il a reçues dans la bataille qui a précédé la victoire mémo-

Digitized by Google

regretter la perte en ce moment ? Oui : gravons dans nos cœurs en traits ineffaçables le nom des martyrs de la liberté ; et comme eux jurons ou de périr pour la République, ou de consacrer toute notre existence à la faire triompher de tous les ennemis conjurés pour sa perte.

XV

Nomination à l'emploi de chef d'escadron au 22e régiment de cavalerie (1).

1re DIVISION — BUREAU DE LA CAVALERIE — Nomination.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Paris, le 12 pluviose an 8e de la République française une et indivisible (2).

Le ministre de la guerre au citoyen *Delort*, chef d'escadron à la suite du 22e régiment de cavalerie.

Armée du *Rhin*. Division *Montchoisi* (*Lausanne*).

Je vous informe, citoyen, que le Premier Consul de la République, par son arrêté du 1er de ce mois (3), vient de vous nommer à l'emploi de chef d'escadron, vacant au 22e régiment de cavalerie par la retraite du citoyen *Hebrard*.

Je préviens de votre nomination le commandant du régiment et l'autorise à vous faire reconnaître titulairement sur la simple présentation de cette lettre d'avis, en attendant l'expédition de votre brevet.

Salut et fraternité.

BERTHIER.

rable dont il est ici question. Il avait mérité par sa bravoure et des actions d'éclat d'être promu au grade de général. La République compte peu de guerriers d'un courage aussi éprouvé.

(1) Original.

(2) 1er février 1800.

(3) 21 janvier 1800.

Digitized by Google

XVI

Gilly jeune, général de brigade, au commandant de la relève [1].

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

Au quartier général à *Altorf*, le 8ᵉ floréal an [8ᵉ] de la République française une et indivisible [2].

Gilly jeune, général de brigade, au chef d'escadron du 25ᵉ régᵗ de cavalerie, commandant la relève.

Le lieutenant général me charge, citoyen commandant, de vous donner l'ordre de faire rendre ici le plus promptement possible le chef d'escadron *Delort* du 22ᵉ de cavalerie. Ne perdez pas un instant pour lui faire connaître les intentions du général et qu'il se mette en route sur le champ. Vous lui ferez fournir un bateau et tout ce qui lui sera nécessaire pour qu'il arrive promptement. Cet officier trouvera ici, chez le commandant de la place, l'ordre de prendre le commandement de la vallée d'*Urseren* et une instruction relative aux fonctions qu'il y devra remplir. S'il était utile d'amener avec lui un officier et quelques sous-officiers, vous lui en donnerez l'ordre.

Je vous salue fraternellement.

GILLY jeune.

Le lieutenant général plein de confiance pour vous compte sur la celerité que vous mettrez à faire executer cet ordre, il me charge de vous le dire expressement.

GILLY jeune.

XVII

Moncey à Delort [3].

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

Au quartier général de *Berne*, le 18 floréal an 8ᵉ de la République française une et indivisible [4].

Le général de division *Moncey*, lieutenant du général

(1) Original. — (2) 28 avril 1800. — (3) Original. — (4) 8 mai 1800.

en chef de l'armée du *Rhin*, commandant les troupes *françaises* en *Helvétie*.

Vu l'état de délabrement absolu dans lequel se trouve le 14e régiment de cavalerie, qui ne peut fournir aucun homme pour le service du quartier général, il est ordonné au citoyen *Delort*, chef d'escadron, commandant le 22e régiment de cavalerie, de laisser, jusqu'à nouvel ordre, au quartier général à *Berne*, un détachement de trente hommes, dont un officier, un maréchal des logis, deux brigadiers et vingt-six cavaliers.

MONCEY.

XVIII

Moncey à Delort (1).

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

Au quartier général de *Berne*, le 23 floréal an 8e de la République française une et indivisible (2).

Le général de division *Moncey*, lieutenant général commandant l'*Helvétie*,

Ordonne au chef d'escadron *Delort*, commandant le 22e régiment de cavalerie, de partir de *Soleure* le vingt-cinq du courant, pour continuer sa route sur *Basle*, conformément aux ordres antérieurs qu'il a reçu, le détachement qui est resté à *Berne* devant être rendu à *Soleure* le vingt-quatre.

MONCEY.

XIX

Moncey à Delort (3).

ARMÉE DU RHIN — LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

Au quartier général de *Berne*, le 23 floréal an 8e de la République française une et indivisible (4).

Le général de division *Moncey*, lieutenant général

(1) Original. — (2) 13 mai 1800. — (3) Original. — (4) 13 mai 1800.

Digitized by Google

commandant l'*Helvétie*, au chef d'escadron *Delort*, commandant le 22e régt de cavalerie, à *Soleure*.

J'ai reçu vos deux lettres, citoyen commandant. Un ordre daté de *Basle* que j'ai reçu du ministre de la guerre, le jour de votre départ, m'avait mis dans le cas d'arrêter votre régiment, jusqu'au passage de ce ministre à *Berne*, à son retour du quartier général de l'armée du *Rhin*. D'après l'état qui vient de m'être remis par le ministre, qui a passé cette nuit, votre régiment ne faisant pas partie de la cavalerie qui doit m'arriver (ce qui me paroissoit devoir être, puisque vous étiez encore sur les lieux), je m'empresse de vous envoyer ci-joint l'ordre de continuer votre route pour l'armée et vous renvoie le petit détachement que j'avais conservé, vu que rien n'est plus nuisible à un corps que d'avoir sa troupe disséminée. J'aurais eu bien du plaisir, mon cher camarade, à faire la campagne avec vous et je vous témoigne tous mes regrets.

Je vous salue.

MONCEY.

J'aurois désiré vous mettre en route demain, mais le détachement qui vous rejoint ayant besoin de ferrer ses chevaux, ce qui oblige au retard de 24 heures.

M.

XX

Moncey à Delort (1)

INSTRUCTION POUR le Commandant DELORT *chef d'escadron* du 22e rég.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quartier général de *Altorf*, le 8 prairial an 8 de la République française une et indivisible (2).

Moncey, lieutenant du général en chef de l'armée, commandant l'aile gauche.

Le lieutenant général, en confiant le commandement de la vallée de la *Reuss* et d'*Urseren* au chef d'escadron *Delort*, compte beaucoup sur la capacité et le zèle de cet

(1) Original.
(2) 28 mai 1800.

officier supérieur. Il le charge non seulement de maintenir le bon ordre et la discipline militaire parmi les troupes de station et de passage, mais encore de veiller très particulièrement et de la manière la plus sévère à ce que les convois de vivres et de munitions de guerre destinés à l'aile gauche lui arrivent promptement, sans que qui que ce soit se permette de les distraire, en tout ou en partie, sous aucun prétexte. Il défendra sévèrement que les officiers ou autres employés à la suite de l'armée, marchant en corps ou isolément, disposent d'un plus grand nombre de chevaux, mulets et traîneaux que celui qui leur aura été accordé par le commissaire des guerres.

Le chef d'escadron *Delort* surveillera toutes les parties de l'administration dans la vallée de la *Reuss* et d'*Urseren*, fera cesser sur le champ tous les abus qui viendront à sa connaissance, et s'il rencontrait des obstacles, qu'il ne pourrait pas surmonter, dans le défaut de volonté ou d'action des personnes qui doivent y concourir, il en rendroit compte au lieutenant général.

Le citoyen *Delort* s'établira dans le lieu où il jugera sa présence plus utile, et il placera ses officiers et sous-officiers qui seront immédiatement sous ses ordres, ainsi que ceux qui y sont déjà, partout où il le jugera à propos; il visitera souvent les postes qu'il aura établis, afin de s'assurer que le service s'y fait comme le désire le lieutenant général.

S'il apperçoit de la négligence ou de l'incapacité dans les commandants qu'il aura choisis, il les renverra à leur corps et les remplacera par qui il trouvera à propos.

Le citoyen *Delort* se concertera pour toutes ces opérations administratives avec le commissaire des guerres et le commandant de l'artillerie, les autorités locales, et s'attachera à conserver la bonne harmonie qui règne entr'elles et l'autorité militaire, il aura particulièrement pour la chambre administrative tous les égards qui sont dus à une autorité qui seconde l'armée *française* avec zèle et loyauté.

MONCEY.

Digitized by Google

XXI

Moncey à Delort (1)

ARMÉE D'ITALIE

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quartier général de *Bergame*, le 7 thermidor an 8 de la République française une et indivisible (2).

Moncey, lieutenant du général en chef de l'armée, commandant l'aile gauche, au citoyen *Delort*, chef d'escadron au 22e régiment de cavalerie, à *Santo Angelo* près *Lody*.

Je suis très sensible, citoyen chef, à tout ce que vous me dites de délicat et d'obligeant par votre lettre du 20 messidor (3), tant pour vous que pour vos camarades. Soyez persuadé que ma satisfaction sera grande si j'ai encore des rapports de service avec votre brave régiment. L'amitié et la confiance aident tellement à bien faire que je saisirai avec empressement l'occasion qui pourrait m'en rapprocher.

Je conserve pour votre chef de brigade et pour vous très personnellement, mon cher *Delort*, une affection sincère et toute l'estime du métier.

Je vous salue bien cordialement.

MONCEY.

(1) Original.
(2) 26 juillet 1800.
(3) 9 juillet 1800.

Digitized by Google

XXII

Moncey à Delort (1).

ARMÉE D'ITALIE

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quartier général de *Brescia*, le 22 frimaire an 9 de la République française une et indivisible (2).

Moncey, lieutenant général commandant l'aile gauche, au chef d'escadron *Delort*.

J'ai reçu votre bien agréable lettre, mon cher camarade, recevez le témoignage sincère de l'estime et de l'amitié que je vous ai voué pour la vie, ainsi qu'à nos braves amis, votre chef de brigade et celui du 25e. Soyez mon organe près d'eux et saisissez le premier moment qui se présentera pour venir boire avec moi, c'est la santé du cœur que nous nous porterons respectivement.

Tout à vous.

MONCEY.

XXIII

Réception du drapeau offert au 22e régiment de cavalerie par les habitants de Lendinara.

ARMÉE D'ITALIE

Place de *Lendinara*.

Copie du procès-verbal fait à l'occasion de la réception du drapeau offert au 22e régiment de cavalerie par la commune de *Lendinara*.

Le conseil d'administration du 22e régiment de cavalerie assemblé ce jourdhuy vingt six ventôse an 9 (3), a arrêté l'insertion dans ses régistres du procès-verbal ci après.

Le 23 ventôse dernier (4), l'administration municipale

(1) Original. — (2) 13 décembre 1800. — (3) 17 mars 1801. — (4) 14 mars 1801.

Digitized by Google

de *Lendinara* a adressé au chef de brigade commandant le régiment la lettre dont la teneur suit :

Al signor *Rouvillois*, capo di brigatta commandante il 22mo regimento di cavallaria di bataglia.

La deputazione di *Lendinara*.

Le 23 ventose anno 9 Rep.

L'amministratione di *Lendinara*, per manifestare in qualche modo la somma stima che professa alla grande nazione *francese*, per dare un attestata dell'amor suo, e della sua gratitudine verso la rispettabile per ogni conto di lei persona, non meno che verso gli officiali, e tutta la truppa, la di cui disciplina, moderazione e buon costume merita ogni encomio, desidera d'offrire una bandiera de nazionali colori in presenza della truppa stessa, e pero la supplica d'indicare il giorno, e l'ora, che a lei riesca più commoda per effettuare questo suo desiderio e con tutto l'ossequio se le protesta. Divotissimi sotto scritti *Giulio Cesare Catti*, regolatori regente e collega e *Ruggeri* segretario.

Le chef de corps s'est empressé d'exprimer à l'administration de *Lendinara* combien il était agréable pour le corps qu'il commandait, de recevoir une marque aussi distinguée de son estime et de son attachement et a désigné le lendemain 25 du courant (1), pour la réception du drapeau.

Le 25 ventôse, le régiment s'est réuni à cet effet, à 11 h., sur la place d'armes, à pied, et dans la meilleure tenue.

L'administration municipale précédée de ses huissiers, et suivie d'un concours nombreux de spectateurs, se place au centre du régiment. Son président déploye un drapeau aux couleurs nationales, richement décoré, qu'il remet entre les mains du chef du corps. Une décharge d'artillerie se fait entendre : le chef du corps réitère à l'administration tous les sentimens de gratitude dont un don aussi honorable pénètre le régiment.

Le drapeau a pour inscription, entourée d'une couronne civique, ces mots : « La commune de *Lendinara* au 22e régiment de cavalerie ». Au bas de l'inscription on lit ces mots : « Discipline et gloire, fête de la publication de la paix le 10 ventôse an 9 Rép. (2) ».

Il est couronné de fleurs et de lauriers.

Le chef du corps présente le drapeau à ses compagnons d'armes et leur parle ainsi : « Ce drapeau vous est offert « par l'administration municipale de *Lendinara*, au nom « de ses concitoyens, comme une marque de la haute « estime qu'elle a conçue pour la nation *française*, et « comme un témoignage de la satisfaction et de l'estime

(1) 16 mars 1801. — (2) 1er mars 1801.

Digitized by Google

« que votre conduite lui a inspirée ; vous éprouvés en cet « instant combien il est flatteur de se concilier par une « conduite sage et honnête l'affection et la bienveillance « des habitans d'un pays. Les couleurs qui ornent ce « drapeau, monument glorieux de votre discipline et de « vos vertus guerrières, vous rappelleront sans cesse que « c'est l'amour de la patrie qui a guidé vos pas à la vic- « toire. L'inscription qu'il porte vous fera souvenir que « la discipline prépare la gloire, et que la véritable gloire « est inséparable de la discipline.

« Il vous rappellera enfin que vous avés célébré ici, « après avoir coopéré à de glorieux triomphes, l'intéres- « sante et mémorable fête de la publication de la paix.

« Je remercie en votre nom les honorables membres « qui composent l'administration de cette commune, du « témoignage flatteur d'estime et d'amitié qu'ils vous « accordent ; je leur garantis que vous chercherés tou- « jours à vous en rendre dignes ; vous êtes témoins des « efforts qu'ils ne cessent de faire pour pourvoir à tous « vos besoins ; vous devés donc leur prouver à l'envi la « reconnaissance dont leur zèle et leur sincère attache- « ment vous pénètrent. Vive la République ! »

Ce discours excite la plus douce émotion et obtient des applaudissemens universels.

Le régiment se rend ensuite en ordre, accompagné des membres de l'administration, à l'église paroissiale, où le drapeau est béni avec la plus grande solennité.

Le conseil d'administration arrête que le procès-verbal ci dessus sera adressé sans retard au ministre de la guerre, pour le soumettre, s'il y a lieu, aux Consuls de la République. Signé au régistre :

ROUYER, *maréchal des logis ;* VINOT, *capitaine ;* BERTIN, *lieutenant ;* HUGUENUCHOT, *capitaine* et le *chef d'escadron* DELORT, *président* (1).

(1) Pour copie conforme au régistre des délibérations par nous membres du conseil d'administration du 22e régiment de cavalerie.

A *Vallé*, le 18 floréal an 9 de la République française [8 mai 1801].

BEAUGRAND, ROUVILLOIS, LUYA.
VINOT, *capitaine*, HUGUENUCHOT, *capitaine*.

Digitized by Google

XXIV

Moncey à Delort (1).

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quartier général de *Milan*, le 2 germinal an 9 de la République française une et indivisible (2).

Moncey, lieutenant général commandant l'armée, au citoyen *Delort*, 1er chef d'escadron du 22e régiment de cavalerie, à *Landinara* par *Rovigo*.

Vous m'avez annoncé chose très agréable, mon cher chef, en me faisant part, par votre lettre du 24 ventôse (3), du témoignage authentique de satisfaction et de reconnaissance que la commune de *Landinara* a rendu, par l'organe de ses magistrats, à votre brave corps. Un drapeau conquis sur l'estime des peuples et présenté dans cet appareil éclatant a bien du prix et je suis bien sûr que l'inscription *Discipline et gloire* qui indique le motif du don, sera éternellement l'emblème du 22e régiment de cavalerie. La discipline est de tous les temps, mais la gloire dans la paix, c'est l'amour des peuples, et je félicite le 22e régiment de savoir si bien conserver l'une et l'autre.

Recevez, mon cher *Delort*, l'assurance de mon sincère attachement.

MONCEY.

(1) Original.
(2) 23 mars 1801.
(3) 15 mars 1801.

Digitized by Google

XXV

Moncey au ministre de la guerre [1].

ARMÉE D'ITALIE

Bureau des Etats-Majors

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quartier général de *Milan*, le 28 prairial an 9e de la République française une et indivisible [2].

Moncey, lieutenant général commandant en chef l'armée, au ministre de la guerre.

Citoyen ministre,

J'ai été dans le cas d'apprécier les qualités et les talents militaires du citoyen *Delort*, chef d'escadron au 22e régiment de cavalerie. Cet officier a rempli avec intelligence et à ma satisfaction plusieurs missions particulières et importantes, il jouit dans son corps des suffrages de l'estime les plus universels, et la preuve qu'il est tout entier à ses devoirs et à son état, c'est qu'il vient de rédiger un projet d'organisation des troupes à cheval, dans lequel se font remarquer l'instruction et la méthode.

Le citoyen *Delort*, probablement à *Paris* en ce moment, y trouvera un patron après la recommandation duquel on ne doit plus craindre de hasarder la sienne. Il a servi dans la précédente campagne près du général *Serrurier*, en qualité d'adjoint, et c'est avec bien de l'intérêt, citoyen ministre, que je le présente à votre bienveillance, dans le cas où il aurait à solliciter de vous dans ses droits, ou dans son avancement, quelque acte de justice.

J'ai l'honneur, citoyen ministre, de vous saluer respectueusement.

MONCEY.

Delort, 22e cavalerie.

(1) Archives administratives du ministère de la guerre. Original.
(2) 17 juin 1801.

Digitized by Google

XXVI

Moncey à Delort [1].

ARMÉE D'ITALIE — LIBERTÉ — ÉGALITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quartier général de *Milan*, le 28 prairial an 9 de la République française une et indivisible [2].

Moncey, lieutenant général commandant en chef l'armée, au citoyen *Delort*, chef d'escadron au 22e régiment de cavalerie.

Il est dans mon attachement pour vous, mon cher *Delort*, de désirer ce qui peut vous être utile et d'y contribuer, ainsi que vous me le demandez; je vous remets, en conséquence, la lettre de recommandation que vous avez souhaitée de moi, pour le ministre de la guerre. Personne n'apprendra avec plus de plaisir que moi le succès de vos démarches pour votre avancement.

J'ai lu votre projet d'organisation : il renferme des vues d'administration et de discipline fort saines, et cette production est faite pour honorer le militaire qui l'a conçue et publiée.

Je vous salue, mon cher *Delort*, bien cordialement.

MONCEY.

A *Paris*, chez le citoyen *Romanet*, marchand de draps au Grand Bazar, rue des Petits-Champs, en face de la Trésorerie.

(1) Original.
(2) 17 juin 1801.

Digitized by Google

XXVII

Moncey à Delort (1).

GENDARMERIE
NATIONALE
—
Inspection générale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, ce 14 pluviôse an 10 (2).

Le général *Moncey*, 1er inspecteur général de la gendarmerie nationale, au citoyen *Delort*, 1er chef d'escadron du 22e régiment de cavalerie, à *Mortara (Italie)*.

J'ai lu avec autant d'intérêt que de satisfaction, mon cher *Delort*, tout ce que vous me dites d'obligeant et d'amical, en votre nom et en celui du 22e de cavalerie, par votre lettre du 4 nivôse (3), qui est restée jusqu'à ce jour sans réponse, étant parvenue à *Paris* dans l'intervalle de mon voyage à *Lyon*, où j'avais accompagné le Premier Consul. Tout ce qui dépendra de moi auprès du ministre de la guerre, pour accélérer l'accomplissement de vos désirs et faire valoir vos droits, vous pouvez y compter et disposer de mon empressement à faire les sollicitations que vous me désignerez devoir vous être utiles.

J'aurai du plaisir à voir votre frère et à saisir l'occasion de lui prouver combien je vous suis attaché.

Je vous salue, mon cher *Delort*, de bonne et franche amitié.

J'embrasse votre brave chef.

MONCEY.

(1) Original.
(2) 3 février 1802.
(3) 25 décembre 1801.

Digitized by Google

XXVIII

Moncey à Delort (1).

INSPECTION GÉNÉRALE
de la
Gendarmerie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, ce 12 germinal an 10 (2).

Le général *Moncey*, 1er inspecteur général de la gendarmerie nationale, au citoyen *Delort*, 1er chef d'escadron au 22e de cavalerie, à *Novarre*.

J'ai reçu avec bien de la satisfaction, mon cher *Delort*, de vos nouvelles et les témoignages de souvenir amical du brave 22e, que vous voulez bien m'exprimer et auxquels je serai toujours fort sensible. Puisque vous croyez que je puis contribuer au succès du désir et du besoin qu'a le corps de rentrer en *France*, pour se recruter, croyez que je me réunirai avec plaisir et empressement au général *Kellermann*, pour que le Gouvernement vous accorde cette justice.

J'apprends avec intérêt l'avancement que vient d'obtenir le recommandable maréchal des logis chef qui m'est venu visiter à *Paris;* il n'en est pas de même de l'avis que vous me donnez de la réduction de moitié de la solde supplémentaire aux troupes et de la suppression d'indemnité aux officiers.

Je prends bien part à ce désagrément qui, sans doute, est une conséquence d'un système d'économie et de restauration, motif qui doit faire supporter sans murmure et avec sagesse cette privation que je prévoyais bien devoir, tôt ou tard, avoir lieu. Le général *Murat*, qui se trouve à *Paris* et que le bien être des troupes touche vivement, ne manquera pas, d'après sa promesse, de faire apporter tous les adoucissements possibles à cette disposition; je chercherai l'occasion de l'en entretenir. Ce sera toujours un nouveau plaisir que me fera votre frère, quand il voudra me donner quelques instants et me parler des officiers du 22e que je vous prie d'assurer de mes sentiments d'estime et d'amitié.

Je vous salue d'attachement, mon cher *Delort*.

MONCEY.

(1) Original.
(2) 2 avril 1802.

Digitized by Google

XXIX

Nomination au 2e régiment de cuirassiers (1).

N° 5054
BUREAU
des
ÉTATS-MAJORS
des
Troupes à cheval

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

Paris, le 20 ventôse an 11 (2) de la République française une et indivisible.

Le ministre de la guerre au citoyen *Delort*, chef d'escadron au ci-devant 22e régiment de cavalerie, attaché au 18e de même arme.

Je vous préviens, citoyen, que, d'après la demande que vous m'avez adressée, j'ai approuvé, le 28 du mois dernier (3), que vous fussiez admis à passer au 2e régiment de cavalerie cuirassiers, pour y servir à la suite jusqu'à ce que vous puissiez être placé titulairement.

Vous voudrez bien, en conséquence, rejoindre ce régiment en garnison à *Rambouillet*, le commandant est prévenu de cette disposition et autorisé à vous recevoir sur la présentation de cette lettre.

Je vous salue.

Au citoyen *Delort*, chef d'escadron au ci-devant 22e régiment de cavalerie, attaché au 18e de même arme (4).

(1) Original.

(2) 11 mars 1803.

(3) 17 février 1803.

(4) Un certificat du conseil d'administration du 22e régiment de cavalerie déclare que Delort, premier chef d'escadron titulaire dudit corps, y a servi sans aucune interruption depuis le 18 vendémiaire an VIII jusqu'au moment de l'incorporation du régiment, et qu'il y a toujours rempli les fonctions de son grade avec distinction. Bourg, 4 pluviôse an XI.

Dissolution du 22e régiment. *Bourg*, le 2 pluviôse an XI [22 janvier 1803].

Le conseil d'administration du 22e régiment de cavalerie aux officiers, sous-officiers et cavaliers du corps. Nos chers camarades, les Consuls de la République ont ordonné l'incorporation du 22e régiment de cavalerie. Des vues économiques les ont déterminés à cette mesure. Créé le 1er juin 1779, et formé des escadrons réunis des quatre premiers régiments de cavalerie, le corps, tantôt sous le titre de premier régiment de *Chevaux Légers*, tantôt sous la dénomination d'*Orléannois* et de *Roial Guienne*, et

Digitized by Google

XXX

Nomination au grade de major du 9e régiment de dragons (1).

2e DIVISION

BUREAU
des
Troupes à cheval

Paris, le 22 brumaire an 12 de la République (2).

Le ministre de la guerre au citoyen *Delort*, chef d'escadron à la suite du 2e régiment de cuirassiers.

Je vous annonce avec plaisir, citoyen, que le Premier Consul vous a nommé, par arrêté du de ce mois, major du 9e régiment de dragons et vous a donné par là une nouvelle preuve de sa confiance et de la satisfaction qu'il éprouve de vos services.

Vous vous rendrez sans délai à votre destination; le régiment où vous êtes nommé est à *Compiègne*. J'informe le commandant de ce corps de votre nomination et lui mande de vous faire recevoir aussitôt votre arrivée.

Je vous salue.

BERTHIER.

enfin sous les numéros 23 et 22, s'est constamment distingué par son instruction, sa tenue, sa discipline et sa subordination. La journée de *Nervingue* rappellera toujours le souvenir de votre valeur et de vos exploits militaires ; vous vous êtes concilié dans tous les cantonnements où vous avez séjourné, et au degré le plus éminent, l'estime, l'affection et la considération des habitants du pays ; la commune de *Lendinara*, dans la *Polésine* de *Rovigo*, vous en a offert un témoignage bien flatteur et bien authentique en vous décernant, pour prix de votre bonne conduite au milieu des désordres de la guerre, un drapeau aux couleurs nationales portant pour inscription ces mots : Discipline et gloire. Le ministre de la guerre vous a félicités, au nom du gouvernement français, d'avoir mérité et obtenu cette marque distinguée, et peut-être unique, de l'amitié et de la bienveillance des peuples. Vous présentez en ce moment le spectacle de l'harmonie la plus parfaite et de l'union la plus intime L'amitié la plus tendre vous attache les uns aux autres, et votre dissolution devient pour tous les individus qui composent le régiment un événement bien pénible et bien affligeant. Original, imprimé.

(1) Original.

(2) 14 novembre 1803.

Digitized by Google

XXXI

Louis Bonaparte à Delort (1)

A *Paris*, le 29 brumaire an 12 (2).

Le général de brigade *Louis Bonaparte* au major *Delort*.

J'ai reçu, citoyen, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'apprends avec plaisir la justice que l'on vous a rendue, j'en suis d'autant plus flatté que votre nomination au 9e dragons, qui fait partie de la brigade que je commande, me procurera souvent l'occasion de me trouver avec vous.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Louis Bonaparte.

XXXII

Murat à Delort (3).

Au gouvernement de *Paris*, le 5 ventôse an 12 de la République (4).

Le général en chef, gouverneur de *Paris*, au citoyen *Delort*, major au 9e régiment de dragons à *Compiègne*.

Le Premier Consul a lu avec satisfaction et avec sensibilité, citoyen major, la lettre que vous m'avez adressée. L'expression de vos sentiments contre les ennemis de la *France* et de votre dévouement au chef de l'Etat est digne d'un officier d'autant plus attaché à son pays qu'il a pu le bien servir.

Je vous salue affectueusement.

J. Murat.

Au citoyen *Delort*, major du 9e régiment de dragons.

(1) Original. — (2) 21 novembre 1803. — (3) Original. — (4) 25 février 1804.

Digitized by Google

XXXIII

Louis Bonaparte à Delort (1).

A *Paris*, le 8 floréal an 12 (2).

Le général de division *Louis Bonaparte* au citoyen *Delort*, major au 9e régiment de dragons.

J'ai reçu, citoyen major, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai reçu également les objets d'armement que vous m'avez envoyés, je vous en fais mes remerciements. Je serai fort aise de vous voir lorsque vous vous rendrez à *Paris*.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Louis BONAPARTE.

XXXIV

Moncey à Delort (3).

Paris, 12 prairial an 12 (4).

Le maréchal de l'Empire *Moncey* au major du 9e régiment de dragons.

Vos félicitations, mon cher *Delort*, à l'occasion de l'honneur que vient de me faire Sa Majesté Impériale, en me conférant le titre de maréchal de l'Empire, sont du nombre de celles qui me font le plus de plaisir. Je connais vos sentiments, et quand on apprécie comme vous le point d'honneur, on est flatté d'être complimenté par un officier qui parle d'après son cœur. C'est d'après le mien aussi, mon cher *Delort*, que je vous embrasse affectueusement.

MONCEY.

M. *Delort* à *Versailles*.

(1) Original. — (2) 28 avril 1804. — (3) Original. — (4) 1er juin 1804.

Digitized by Google

XXXV

Murat à Delort (1).

Au gouvernement de *Paris*, le 7 frimaire an 13 (2).

Le maréchal de l'Empire, gouverneur de *Paris*,
A M. *Delort*, major du 9e régiment de dragons à *Versailles*.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, Monsieur, le 3 frimaire. Je suis également sensible aux choses honnêtes que vous me dites et à la demande que vous me présentez en votre nom et au nom de Messieurs vos camarades. Je vous prie de vouloir bien leur exprimer mes remerciements et leur dire que ce sera avec bien du plaisir que je les verrai réunis auprès de moi le jour du couronnement de Sa Majesté.

J'ai l'honneur de vous saluer.

MURAT.

XXXVI

Le ministre de la guerre à Delort (3).

2e Division
Troupes à cheval
VERSAILLES (4)
AU PUY
(Haute-Loire)

Augsbourg, le 2 brumaire an 14 (5).

Le ministre de la guerre ordonne à Monsieur *Delort*, major du 9e régiment de dragons, de partir, six heures après la réception du présent, pour se rendre en poste, voyageant nuit et jour, à *Augsbourg* et de là à l'armée, pour y prendre le commandement des escadrons de guerre du 9e régiment de dragons.

Les frais de poste lui seront payés à son arrivée.

Le ministre de la guerre,
Maréchal BERTHIER.

1) Original. — (2) 28 novembre 1804. — (3) Original. — (4) 24 octobre 1805 — (5) Ce mot est bâtonné.

XXXVII

Louis Bonaparte à Delort (1).

Paris, le 19 février 1806.

Je savais, Monsieur, avec quelle distinction vous vous étiez conduit à la journée d'*Austerlitz*, et combien vous vous étiez montré digne de remplacer le colonel *Maupetit* dans le commandement des braves du 9e régiment de dragons.

J'espère que vous recevrez avant peu la récompense de votre zèle, et vous devez attendre de mon intérêt tout ce qui pourra contribuer à votre avancement.

Je vous renouvelle, Monsieur, les assurances de ma considération.

Louis Bonaparte.

M. le major *Delort*, au 9e régiment de dragons.

XXXVIII

Louis Bonaparte à Delort (2).

Ce 21 mai 1806.

L'Empereur vous a rendu justice, colonel, en vous appelant au commandement du 24e régiment de dragons. Je vous félicite de ce témoignage de son estime et vous prie de croire que j'aimerai toujours à vous donner des preuves de la mienne.

Je me plais à vous en renouveler aujourd'hui les assurances.

Louis Bonaparte.

M. *Delort*, colonel du 24e régiment de dragons.

(1) Original.
(2) Original.

Digitized by Google

XXXIX

Certificat du conseil d'administration du 9e régiment de dragons relatif à la conduite de Delort à Austerlitz (1).

1re DIVISION
Militaire

EMPIRE FRANÇAIS

A *Versailles*, le 1er juin an 1806... de la République.

Le conseil d'administration du 9e régiment de dragons certifie que M. *Delort*, major du 9e régiment de dragons, actuellement colonel du 24e régiment de même arme, a eu son cheval tué sous lui à la bataille d'*Austerlitz*, et qu'il a été blessé de deux coups de lance, l'un dans le côté gauche et l'autre dans l'épaule gauche, que par suite d'une chute, il a eu le poignet gauche foulé, dont il a été longtems sans pouvoir faire usage, qu'il lui en reste une grande faiblesse, et que sa santé altérée par les fatigues successives de la campagne et par la vitesse avec laquelle il a rejoint le corps, pour en prendre le commandement à la place du colonel *Maupetit*, a besoin, pour son rétablissement, d'un congé de convalescence de trois mois.

ESPIÉVANT. COULON. BERTHELON.
DUVAL. CATELLAN.

(1) Original. Cachet du 9e régiment de dragons.

Digitized by Google

XL

Le conseil d'administration du 24e régiment de dragons à Delort (1).

Pescara, le 20 juin 1806.

Les membres composant le conseil d'administration du 24e régiment de dragons à Monsieur *Delort*, colonel dudit régiment.

Colonel,

En perdant M. *Trouble*, notre ancien colonel, nous vous témoignons combien nous sommes flattés de nous trouver sous vos ordres. Déjà nous avions l'avantage de vous connaître; mais l'intérêt que vous allez prendre au régiment dont le commandement vous est confié, resserrera de plus près l'attachement, l'estime que nous vous avions voués.

Il nous tarde, colonel, de vous voir rapproché de nous; vous nous donnez cet espoir comme prochain; nous le désirons bien sincèrement; vous connaîtrez alors combien MM. les officiers partagent, les uns le plaisir de vous connaître et tous celui de vous avoir pour chef. Ci-joint est l'état que vous nous avez demandé.

Recevez, colonel, l'assurance de notre sincère dévouement et de notre parfaite considération.

VERDET. HOREAU, *capitaine*. DELALANDE, *capitaine*.

ADAM, *capitaine*. THOMAS, *commandant*.

(1) Original.

Digitized by Google

ARMÉE DE NAPLES

2e CORPS

DIVISION DES ABRUZZES

XLI

24e régiment de dragons.

SITUATION DES ESCADRONS DE GUERRE DUDIT RÉGIMENT A L'ÉPOQUE DU 20 JUIN 1806 (1).

GRADES	HOMMES								CHEVAUX						
		DÉTACHÉS								DÉTACHÉS					
	Présens.	à Capoue.	avec M. le maréchal Masséna.	avec M. le général Mermet.	avec M. le général Frégeville.	aux hôpitaux.	Chirurgiens employés aux hôpitaux.	Total effectif.	Présens.	à Capoue.	avec M. le maréchal Masséna.	avec M. le général Mermet.	avec les chirurgiens.	Resté à Villach en Carinthie.	Total effectif.
OFFICIERS — Chef d'escadron	1	»	»	»	»	»	»	1	3	.	.	.	.	.	3
Adjudant-major	1	»	»	»	»	»	»	1	3	.	.	.	.	.	3
Chirurgiens — Major (12 ans de grade)	»	»	»	»	»	»	1	1	.	.	.	.	1	.	1
Chirurgiens — Aide	1	»	»	»	»	»	»	1	1	.	.	.	.	.	1
Capitaines — de 1re classe	3	»	»	»	»	»	»	3	9	.	.	.	.	.	9
Capitaines — de 2e classe	3	»	»	»	»	»	»	3	9	.	.	.	.	.	9
Lieutenans — de 1re classe	2	»	»	»	»	»	»	2	4	.	.	.	.	.	4
Lieutenans — de 2e classe	2	1	»	»	»	»	»	3	4	2	.	.	.	.	6
Sous-lieutenans	7	1	»	»	»	»	»	8	14	2	.	.	.	.	16
TOTAUX	20	2	»	»	»	»	1	23	47	4	.	.	1	.	52
TROUPE — Petit état-major — Adjudant sous-officier	1	»	»	»	»	»	»	1	1	.	.	.	.	.	1
Petit état-major — Vaguemestre	1	»	»	»	»	»	»	1	1	.	.	.	.	.	1
Compagnie d'élite — Maréchal des logis en chef	1	»	»	»	»	»	.	1	1	.	.	.	.	.	1
Compagnie d'élite — Maréchaux des logis	3	»	»	»	»	»	.	3	3	.	.	.	.	.	3
Compagnie d'élite — Fourrier	1	»	»	»	»	»	.	1	1	.	.	.	.	.	1
Compagnie d'élite — Brigadiers	5	»	»	»	»	»	.	5	5	.	.	.	.	.	5
Compagnie d'élite — Dragons	59	»	1	»	»	4	.	64	46	.	.	.	.	.	46
Compagnie d'élite — Trompette	1	»	»	»	»	»	.	1	1	.	.	.	.	.	1
Compagnie du centre — Maréchaux des logis en chef	3	»	»	»	»	»	.	3	3	.	.	.	.	.	3
Compagnie du centre — Maréchaux des logis	15	3	1	»	»	»	.	19	15	.	1	.	.	.	16
Compagnie du centre — Fourriers	6	»	»	»	»	»	.	6	6	.	.	.	.	.	6
Compagnie du centre — Brigadiers	24	4	»	»	1	2	.	31	24	.	.	.	.	.	24
Compagnie du centre — Dragons	219	106	»	2	»	19	.	346	231	1	1	2	.	1	236
Compagnie du centre — Trompettes	5	»	»	»	»	»	.	5	5	.	.	.	.	.	5
Compagnie du centre — Tambours	»	3	»	»	»	»	.	3	.	.	.	.	.	.	.
TOTAUX	344	116	2	2	1	25	.	490	343	1	2	2	.	1	349

Certifié par le chef d'escadron commandant les escadrons de guerre dudit régiment.

A *Pescara*, le 20 juin 1806.

THOMAS.

(1) Original.

Digitized by Google

XLII

Relation en vers des campagnes du 24e régiment de dragons, pendant les années 1808 et 1809, par le colonel Delort (1).

Reuss en *Catalogne*, 11 mars 1809.

Epître au 24e régiment de dragons par son colonel.

Avec vous, mes amis, mes chers compagnons d'armes,
Des plus doux entretiens je vais goûter les charmes ;
Tandis qu'une blessure, honorable accident,
A quelques jours d'arrêt m'oblige forcément,
A vous écrire en vers il faut que je m'amuse,
A chanter vos exploits j'exercerai ma muse.
Ainsi, grâces à vous, un ennuyeux loisir
Va pour moi, tout-à-coup, se changer en plaisir.
Du destin de l'Etat sage et puissant arbitre,
Lorsque le souverain me conférait un titre
Que mon zèle éprouvé pour moi sollicitait,
Sa bonté sut doubler le prix de ce bienfait,
Puisque je fus chargé de la tâche honorable
De commander un corps antique et respectable,
Où la *France* comptait ses vieux et bons soldats,
Avec honneur cité dans cent fameux combats
Et qui de sa valeur, précieux apanage,
Des Rois reçut jadis un noble témoignage (2).
Je me félicitai, quand je vous rejoignis,
De revoir parmi vous de fidèles amis
Eprouvés au milieu des dangers de la guerre,
A qui j'étais uni d'une amitié sincère,
Des amis qu'à regret mon cœur avait quitté
Et dont je me flattais d'être encor regretté (3).
Le plus aimable accueil combla cette espérance,

(1) Copie de l'époque.

(2) Le 24e régiment, autrefois 15e de cavalerie, sous la dénomination de *Royal Lorraine*, avait reçu de l'ancien gouvernement la prérogative de porter des bourses blanches à ses étendards en mémoire des guerres où il s'était distingué.

(3) Le 22e régiment de cavalerie, où j'ai servi longtemps comme chef d'escadron, avait été, après sa dissolution, incorporé en partie dans le 24e régiment de dragons.

Digitized by Google

Au devant de leur chef les cœurs volaient d'avance;
Il vit en sa faveur s'unir toutes les voix
Pour bénir l'Empereur et confirmer son choix.
Entouré des objets que chérit sa tendresse,
Je goûtai d'un bon père et la joie et l'ivresse.
Heureux qui du devoir tempérant les rigueurs,
Peut user de ses droits en captivant les cœurs,
Obtenir de l'estime et de la confiance
Ce qu'un autre n'obtient que par obéissance;
Qu'il est doux d'éprouver, par un juste retour,
Qu'on est chéri de ceux qui firent notre amour,
De voir à notre aspect que la crainte est bannie,
Ou la crainte à l'amour intimement unie!
Aussi, dans tous les tems, vous me vîtes jaloux,
Pour me concilier des sentiments si doux,
De saisir promptement la moindre circonstance
Où j'ai pu vous marquer toute ma bienveillance
Et d'un zèle attentif l'affectueuse ardeur;
Le but de tous mes soins était votre bonheur.
Qui pour vous eût montré plus de sollicitude?
Votre avancement fit ma principale étude
Et près de l'Empereur quand j'appuyai vos droits,
Mes vœux furent comblés, il confirma mon choix.
Ainsi *Napoléon*, par chaque récompense,
Honorant vos talens et votre intelligence,
Dans vos cœurs généreux éveillant les vertus,
Acquittait dignement les services rendus,
Reconnaissait de plus, en ses choix toujours juste,
Votre entier dévouement à sa personne auguste.
Vous l'aviez satisfait par la précision
Qui devant lui régla chaque évolution,
Tour à tour manœuvrant sur des coursiers dociles
Ou bien rivaux adroits des fantassins habiles,
Il avait remarqué le bon esprit de corps
Qui vers un même but guidait tous vos efforts,
Votre uniformité, votre belle tenue (1),
Enfin cette sagesse et cette retenue
Qui d'un peuple allié faisait l'étonnement,
Qu'admira quinze mois la cité de *Milan*,
Et qui d'un jeune prince, aimable autant que sage,
Vous avait mérité le précieux suffrage.
De ce prince adoré de ses sujets heureux
Vous n'aviez rien omis pour contenter les vœux,
Quand vos soins assidus réparèrent les pertes

(1) S. M. l'Empereur passa la revue du régiment à *Milan*, lors de son dernier voyage en *Italie*, le fit manœuvrer et parut satisfait de sa tenue et de ses manœuvres.

Digitized by Google

Qu'à *Naples* vous aviez tout récemment souffertes,
Quand vos nombreux conscrits diligemment dressés
Comme d'anciens soldats manœuvraient exercés (1).
Vous avez recueilli le prix de votre zèle,
A peine au champ d'honneur un héros vous rappelle
Qu'on vous voit aussitôt moissonner des lauriers,
Vous placer au niveau des plus braves guerriers,
Et dès votre début surpasser en *Espagne*
La gloire que le corps acquit en *Allemagne*.
Devant *Rosas* d'abord unis aux artilleurs,
Vous fûtes distingués parmi les travailleurs,
Lorsque de la tranchée ouverte avec audace
L'airain placé par vous tonna contre la place,
Et quoique à ces travaux vous fussiez étrangers.
Votre ardeur redoublait au milieu des dangers,
Empressés de prêter un secours plus utile,
D'accélérer la fin d'un siège difficile.
C'est là que *Colassot*, *Raoul* et *Peyronnet*,
Dont la perte nous cause encore un vif regret,
Tous trois des assiégés repoussant la sortie,
A la fleur de leur âge ont terminé leur vie,
Colassot, qui sans craindre un danger imminent,
Secourait son ami blessé mortellement,
Au même instant frappé, de sa pitié sublime,
Par un coup déplorable, a péri la victime.
Plusieurs furent blessés en rendant impuissans
Les projets entrepris contre les assiégeans,
En forçant l'ennemi honteux de sa défaite
A faire sur *Rosas* une prompte retraite (2).
Mais ces murs orgueilleux presqu'à moitié détruits
Au pouvoir des *Français* à peine sont soumis
Que vous avez repris vos armes véritables,
Avec éclat déjà les rendant formidables.
Adam, sous *Cardadeu*, fait briller leur renom,
Voyez le diriger son agile escadron,
Régler ses mouvemens avec ordre et vitesse,
Le rompre, le former, ainsi que le cas presse,
Et plus prompt que l'éclair, entraînant ses dragons,
Fondre sur l'ennemi, lui prendre ses canons,
Sabrer tous les soldats qu'il trouve à son passage,
Et faire des vaincus un horrible carnage.
Toujours à ses côtés, ses dignes lieutenans
Ne sont ni moins actifs, ni moins entreprenans,

(1) Le corps ayant fourni un contingent considérable en hommes de choix pour la garde du roi de *Naples*, et ayant fait d'ailleurs de grandes pertes dans les précédentes campagnes, était entièrement défait lors de son retour dans le royaume d'*Italie*.

(2) Voyez le précis ci-après des actions militaires du corps, lettre A.

Digitized by Google

Mais il faut te nommer, toi, valeureux *Grégoire*,
Qui, dans mainte action, combattis avec gloire,
Que le chef de l'Etat, pour prix de ta valeur,
Avait récompensé par un sabre d'honneur.
Une blessure, hélas, désormais incurable
Nous prive de l'appui de ton bras redoutable (1).
Ledée, *Henry*, *Poiret* et surtout *Perceval*
Qui, dans chaque combat, de lui-même rival,
Montre d'un vrai soldat l'audace imperturbable,
Mérite en ce récit une place honorable (2).
Tour à tour exercés par un double métier,
Si tel est le besoin, vous combattez à pied.
Ainsi, quand des brigands avides de pillage
Osaient de nos convois menacer le passage
Et diriger sur nous des feux très meurtriers,
Quelques dragons d'élite, oubliant leurs coursiers (3),
En voltigeurs légers en avant se portèrent
Et de leur embuscade en un moment chassèrent
Ces infâmes brigands, acharnés ennemis,
Qu'un transport frénétique en foule a réunis,
Féroces assassins, endurcis au carnage,
Qui loin de tous dangers, pour assouvir leur rage,
Commettent lâchement, avec impunité,
D'affreux excès qui font rougir l'humanité.
Au milieu des débris de cette bande impure,
Liotard est atteint d'une grave blessure,
Et voit un fer cruel, sans en être allarmé,
Extirper le métal dans sa jambe enfoncé.
En des tourmens si durs, le seul mal qui l'accable
Est d'être pour longtemps de servir incapable,
En plaignant sa douleur, ô combien j'admirais
Sa fermeté stoïque et ses nobles regrets!
O combien dans les cœurs sa vertu courageuse
Ranimait les transports d'une ardeur belliqueuse,
Et quel guerrier voyant son intrépidité,
Aurait pu s'avilir par une lâcheté !
Mais d'une égale ardeur vos âmes enflammées
Par l'honneur constamment se montrent animées,
Et chacun à l'envi, selon l'occasion,
Rivalise de zèle et d'émulation.
L'*Espagnol*, se flattant de venger sa défaite,
Au bord du *Lobrégat* choisit pour sa retraite
Un terrain montueux, d'un difficile accès,
D'où naguère il avait repoussé les *Français*,

(1) Précis des actions militaires du corps, lettre [C].
(2) Tous les sous-officiers et le maréchal des logis chef de la 2e compagnie commandée par le capitaine *Adam*.
(3) Précis etc., lettre B.

Digitized by Google

Une tête de pont rendait plus formidable
Ce poste retranché qu'il croyait imprenable [1].
Mais de nos fantassins le choc impétueux,
Dirigé par un chef habile et valeureux [2],
Dont le nom est inscrit au temple de mémoire
Et dont l'art circonspect maîtrise la victoire,
Obligea l'ennemi de fuir honteusement.
Le régiment déjà le poursuit vivement
Emporte à la fois pont, redoute, artillerie,
Quelque tems soutenus par sa cavalerie,
Mais qui craignant déjà la vigueur de nos coups,
Sans presque résister, s'échappa devant vous.
Des *Espagnols* alors suivant partout la trace,
Nul obstacle ne peut arrêter votre audace ;
Par quelques pelotons en tirailleurs lancés,
Les fuyards sont atteints, tués ou dispersés.
Des fossés, des ravins, des montagnes horribles,
Qui pour les fantassins sont à peine accessibles,
Vainement, à tout pas, vous ferment le chemin,
Les dragons commandés par le brave *Lambin* [3],
Ces dragons qu'on prendrait pour des soldats d'élite,
En dépit du terrain, semblent courir plus vite,
Et leur chef loyal, blanchi sous le harnais,
Avec rapidité complète nos succès.
Et toi, brave adjudant, qui par ta diligence
A transmettre un avis d'une haute importance [4],
Montras, quoique blessé, tant de zèle et d'ardeur,
Marchal, de ce succès tu partages l'honneur.
Mais suivi seulement de mes dragons d'élite,
Ailleurs, des ennemis je vole à la poursuite,
Plus d'une heure au galop de nouveau nous courons,
Enlevant coup sur coup caissons, armes, canons,
Les convois attelés transportant leurs bagages,
Les soldats qui gardaient leurs nombreux équipages.
Déruffes et *Laburthe*, en zélés officiers [5],

(1) Bataille du 21 décembre 1808, à *los Molinos del Rey*, où les *Espagnols* occupaient une excellente position, dans laquelle ils ne tinrent que faiblement. Le 42e régiment, qui fait partie de la division *Souham*, montre beaucoup d'intrépidité dans cette attaque.

(2) Le général *Saint-Cyr*, commandant en chef le 7e corps de l'armée d'*Espagne*.

(3) Capitaine de la 5e compagnie.

(4) L'adjudant *Marchal* blessé au commencement de l'action près du général *Souham* et qui m'apporta avec beaucoup de célérité l'ordre de ce général d'exécuter fort à propos une charge, qui fut suivie d'un plein succès, malgré l'extrême difficulté du terrain. Le 1er escadron se distingua dans cette charge.

(5) Officiers de la compagnie d'élite.

Digitized by Google

Guident leurs pelotons et chargent les premiers,
Brégeault montre en ce jour que la reconnaissance
Dans une âme bien née ajoute à la vaillance ([1]).
Puis-je vous oublier, en nommant des guerriers,
Vous que j'ai distingués parmi mes grenadiers,
Intrépide *Delzons*, toi qui leur sers de guide,
Qu'aucun danger jamais n'arrête et n'intimide
Et toi, brave *Houdin*, que mille traits d'éclat
Ont rendu dans le corps l'exemple du soldat ([2])?
Pour te dédommager d'un oubli condamnable .
Je promets d'employer un zèle véritable,
Je veux que le monarque, instruit de ta valeur,
A tes vertus décerne enfin la croix d'honneur ([3]).
Chaque dragon d'élite, en cette circonstance,
Montre à se signaler la même impatience;
Jusqu'à *Villafranca*, par eux ainsi pressé,
Avant la fin du jour, l'ennemi fut chassé ([4]),
Mais ne recevant pas un renfort nécessaire,
Malgré vous, il fallut vous porter en arrière,
De vos succès forcés à perdre quelque fruit,
Et regagner le camp fort avant dans la nuit ([5]).
D'un retard cependant on sentit l'importance,
Dès que le jour parut, en grande diligence,
Vous fûtes dirigés sur le même chemin
Encore tout jonché d'armes et de butin.
Valentin, parcourant les dehors de la place,
Rencontre l'ennemi, le disperse, le chasse.
Enfin, pour terminer cette suite d'exploits,

(1) L'adjudant major qui s'est bien montré dans toute la campagne, et notamment dans l'action citée

(2) Le premier maréchal des logis et le second brigadier de la compagnie d'élite.

(3) Ce brigadier n'a encore reçu aucune récompense et s'est constamment distingué.

(4) Pour se faire une idée de la rapidité de cette course vraiment extraordinaire, il faut observer que nous étions dans les jours les plus courts, que le passage du *Lobregat* ne fut effectué que vers les neuf heures du matin, que la tête du pont deffendue sur la grande route par leur cavalerie, ne fut emportée que vers les onze heures, que nous poursuivîmes cette même cavalerie fort loin sur la route de *Martorell*, et que, de là rétrogradant sur *Molinos del Rey*, la compagnie d'élite courut presque toujours au galop à *Villafranca*, où elle arriva avant la nuit. Ainsi, en calculant de *Saint-André*, point de départ, jusqu'au lieu de l'arrivée, on peut estimer que la compagnie d'élite fit à peu près *dans cette journée vingt lieues* de poste en quelques heures

(5) Cette compagnie eut trois grandes lieues à faire, en rétrogradant, pour retrouver le quartier général de la division *Souham*. On voit à quelle distance elle s'était portée en avant de l'armée. Ainsi l'ennemi perdit, de son aveu, tous les bagages, munitions, équipages, et on lui fit un grand nombre de prisonniers.

Digitized by Google

Dans la ville rentrés pour la seconde fois,
Vous enlevez encore arsenaux, ambulance,
D'immenses magasins, des grains en abondance [1].
Flanquant un bataillon du premier régiment,
Ce corps si distingué qu'on loue en le nommant,
Qui lui seul tant de fois fit triompher la *France*,
Qui par sa discipline égale sa vaillance [2],
Danzas, le jour suivant, avec rapidité,
Marche sur l'ennemi, près de *Vendrell* posté,
Attaque de brigands une foule insensée,
Qui fuit à son approche, aussitôt dispersée.
Mais ses dragons qu'enflamme un trop juste courroux,
Sur ces vils assassins ont redoublé leurs coups.
Terrible dans leurs mains, leur sanglant cimeterre
A soixante brigands fait mordre la poussière [3].
Les autres en fuyant ont laissé leurs mousquets,
Ces funestes présens des perfides *Anglais*,
Dont les affreux complots et les viles intrigues
Suscitent contre nous ces infernales ligues,
Qui, trompant tour à tour de faibles potentats,
Se font un jeu cruel de perdre les Etats,
Qui soufflent la révolte au sein de chaque junte,
Et qui, bientôt couverts et d'opprobre et de honte,
Des *Espagnols* trompés achevant tous les maux,
En toute hâte iront rejoindre leurs vaisseaux [4].
Cependant de soldats une troupe aguerrie
Soutenait les brigands, avec eux réunie,
Ces soldats sont vaincus, quatre vingt prisonniers
Tombent entre les mains de nos braves guerriers,
L'intrépide *Hannion* qu'un zèle ardent entraîne [5],
Seconde, avec éclat, son digne capitaine.
Rignon le suit de près, d'un bras agile et fort [6],
Semant autour de lui la terreur et la mort.
Mais toi qui, dans ce jour, dirigeais leur courage,
Danzas, ton chef te doit le plus flatteur hommage,
Toi qui dans les périls, montres un grand sang-froid,
Militaire éclairé, d'un sens exquis et droit,
Dont souvent j'éprouvai l'attachement solide [7],

(1) Le régiment, en rentrant le lendemain à *Villafranca* avant toute autre troupe, y fit encore quelques prisonniers et s'empara de l'arsenal et de magazins considérables.

(2) Le 1er régiment d'infanterie légère.

(3) Voyez le Précis des actions militaires. Lettre [E].

(4) Ceci fait allusion à l'embarquement des *Anglais* à la *Corogne* et aux événements qui l'ont précédé.

(5) Sous-lieutenant de la 6e compagnie.

(6) Maréchal des logis en chef de la même compagnie.

(7) Précis des actions militaires. Lettre [E].

Digitized by Google

Qu'en tous ses procédés l'honneur constamment guide.
Et toi, mon cher *Louyot*, qui, peu de tems après [1],
Signalas ta valeur par un brillant succès,
Reçois aussi, reçois un juste témoignage,
Toi dont la modestie égale le courage,
Que cent mousquets, lançant leurs feux à bout portant,
Ne purent en ta course arrêter un moment,
Qu'en ce pressant danger nul obstacle n'étonne,
Qui défis et poussas jusques sous *Tarragonne*
Un escadron entier, dont les coursiers épars,
Chargés par tes dragons, fuirent de toutes parts.
C'est alors que *Lacroix*, bouillant d'impatience [2],
Dans les rangs espagnols, comme un lyon, s'élance,
Mais vingt hussards sur lui déjà précipités
Le frappent de cent coups à l'instant ripostés.
Accablé par le nombre, une blessure affreuse
Peut seule réprimer son ardeur belliqueuse.
C'est alors que *Grosjean*, intrépide soldat [3],
Avec distinction à ses côtés combat.
Muses, vous qui souvent, par un prestige aimable,
Prîtes soin d'embellir les héros de la fable,
Aujourd'hui, retracez, ranimant mon pinceau,
D'une action sublime un fidèle tableau,
Et prêtant à ma voix un charme favorable,
Consacrez, par mes vers, un récit véritable.
Nos valeureux dragons, vainqueurs des ennemis,
Vers le camp s'élançaient, en pelotons unis;
Avec ordre *Louyot* conduit cette retraite,
Chemine lentement, de tems en tems s'arrête.
D'une pleine déroute encore épouvanté,
L'ennemi ne le suit qu'avec timidité.
Un soldat cependant hors de ses rangs s'avançe,
Le visage rempli d'une noble assurance,
Ce guerrier de sa troupe est l'exemple et l'honneur,
Compte pour lui cent traits d'une rare valeur,
Et depuis trente hivers vieillissant sous les armes,
Cherchait tous les périls au milieu des allarmes.
Habile à manier son arme et son coursier,
Fier de se mesurer contre un preux chevalier,
Marchand voit l'*Espagnol* accourir plein d'audace,
Pour le combattre il fait aussitôt volte-face
Et courant au devant de ce rival altier,
Fait briller à ses yeux son redoutable acier.

(1) Le capitaine de la 3e compagnie.

(2) Dragon de la 7e compagnie mutilé dans cette action après avoir donné des preuves d'une grande intrépidité.

(3) Lieutenant de la 7e compagnie.

Digitized by Google

Chacun des combattans, qu'une même ardeur presse,
Unit dans cette lutte et la force et l'adresse,
Pendant que les deux camps contemplent en repos
D'un combat singulier les deux nobles rivaux.
L'un sur l'autre à son tour chacun se précipite,
Menace son rival, le surprend ou l'évite.
Les fers étincelans, cent fois entrelacés,
Avec un art égal sont cent fois repoussés.
Mais vainqueur d'un combat marqué par tant de gloire,
Marchand sur l'*Espagnol* remporte la victoire.
Avec honneur vaincu, son illustre rival
Dans son flanc déchiré reçoit le coup fatal.
Son sang rougit la terre, et sa main défaillante
Ne peut de son coursier vaincre l'ardeur bouillante.
Loin des siens, emporté par ce coursier sans frein,
Au milieu de nos rangs il tombe et meurt soudain (1).
Mais de votre campagne historien fidèle,
A de plus grands succès l'ordre des faits m'appelle,
Je dois fidèlement retracer à vos yeux
Les exploits éclatans de ce jour glorieux
Dont les siècles futurs garderont la mémoire,
Où votre fermeté décida la victoire (2).
Sous un chef qui s'était acquis un grand renom
Lorsqu'il fit dans *Baylen* capituler *Dupont*,
Les insurgés, déjà montrant plus d'arrogance,
De nouveau se flattaient d'humilier la *France*.
Ce chef, l'un des moteurs de la rébellion,

(1) Les circonstances de ce combat singulier, dont presque toutes les troupes de la division *Souham* ont été témoins, sont exactement vraies. Le maréchal des logis *Marchand* qui, comme sous-officier et placé en serre-file, fermait la marche de son peloton dans la retraite, se retourna et courut au devant du hussard espagnol, dès qu'il s'aperçut qu'il s'avançait. Les deux champions se joignirent et se battirent longtems, en présence de leurs troupes respectives qui restèrent parfaitement immobiles. Les *Espagnols* regrettèrent vivement le sous-officier qui fut tué. C'était un vieux soldat d'une bravoure à toute épreuve.

(2) La bataille de *Vals*, dont il n'a presque pas été fait mention dans les bulletins officiels, est pourtant l'un des faits d'armes de la guerre d'*Espagne* les plus mémorables, et qui honorent le plus les troupes françaises et italiennes qui composent le 7e corps de cette armée. La division *Souham*, qui soutint, elle seule, depuis six heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, l'effort d'un ennemi qui, ayant deux régiments *suisses* en tête, se battait avec la plus grande intrépidité, dans une position très avantageuse et avec des forces presque triples, la division *Souham* s'est couverte de gloire dans cette journée, par une résistance opiniâtre qui a déjoué tous les projets des *Espagnols* et assuré le succès de cette bataille. Le 24e régiment de dragons s'est trouvé dans une position assez heureuse pour pouvoir se faire distinguer encore parmi les braves de cette division.

Digitized by Google

Chaque jour profitant de notre inaction ([1]),
Des vaincus par degré ranima le courage.
De *Reuss* enfin il crut s'assurer le passage,
Quand près de *Vals* il prit une position
Qui semblait s'opposer à toute agression.
Les *Espagnols* unis aux troupes *helvétiques*,
Vivement exaltés par des chefs fanatiques.
Montrèrent en ce jour leur antique valeur,
Leurs soldats enflammés d'une bouillante ardeur
Rappelèrent alors ces bandes renommées
Qui furent autrefois la terreur des armées.
Quand des plus grands héros égalant les exploits,
Condé, par tant d'efforts, les vainquit dans *Rocroix*.
Leur dessein se bornait d'abord à la défense.
Mais voyant que *Souham* seul était en présence,
Ils changèrent le plan qu'ils avaient arrêté
Et sur nous vinrent fondre avec célérité.
Nos troupes, des deux tiers en nombre inférieures.
Soutinrent le combat pendant plus de six heures.
Empêchant l'*Espagnol* de gagner du terrein
Et le forçant toujours à rebrousser chemin.
Par son activité, par son intelligence,
Souham, sur tous les points, trompa son espérance,
Souham qu'on vit toujours unir avec éclat
Aux talents d'un bon chef l'ardeur d'un vrai soldat,
Qui, dans les champs du nord jadis couvert de gloire,
En nos premiers combats décidait la victoire.
Prudent, brave, zélé, qu'on trouve incessamment
Partout où le péril est le plus imminent.
C'est là que l'on vous vit affronter la tempête
De vingt bouches d'airain tonnant sur votre tête,
De l'ennemi braver les plus puissants efforts,
Défendre, encourager, soutenir tous les corps,
Et le front toujours calme au milieu de l'orage,
Partout aux assaillants disputer le passage.
Mais combien de guerriers, à la fleur de leurs ans.
Par le dieu des combats moissonnés dans nos rangs !
Ce souvenir cruel m'arrache encor des larmes.
Je vous ai vu périr, ô chers compagnons d'armes,
Kloster, *Geoffroy*, *Kesler*, *Cordonnier* et *Mainguay* ([2]),
Soldats si courageux, et toi, mon cher *Rosay* ([3]),

(1) La résistance inattendue de *Saragosse*, résistance hors de toute probabilité et qui ne pouvait être calculée, ayant empêché le 5e corps de nous joindre l'armée commandée par le général *Saint-Cyr* fut obligée de s'arrêter, après avoir obtenu les plus brillants succès.

(2) Dragons et sous-officiers tués au commencement de l'action.

(3) Il s'était enrôlé volontairement dans le 24e de dragons, sans avoir atteint l'âge de réquisition.

Digitized by Google

Né dans le même lieu qui m'a donné naissance,
Qui m'avais pour son chef choisi par confiance.
Ségut, *Sevrin*, *Lamontre* et cent autres dragons,
Dont je ne puis ici rappeler tous les noms,
Reçurent en ce jour, victimes malheureuses,
D'un noble dévouement les marques glorieuses.
Mais je dois te citer, toi, sage *Valentin* (¹),
Que la foudre à nos yeux a renversé soudain,
Mais ton âme aux périls longtemps accoutumée,
Par ce terrible coup ne fut point allarmée,
Tandis que *Collinot*, non moins brave soldat,
Blessé grièvement, retournait au combat (²).
Et toi, si digne d'eux, mon jeune ami, mon frère,
Dont j'ai guidé l'enfance, à qui je sers de père,
Ton zèle a de mes soins confirmé tout l'espoir,
Je t'ai vu, remplissant un périlleux devoir,
De l'honneur aux dragons montrer partout la trace,
Fondre sur l'ennemi qui marchait plein d'audace,
Et d'un pressant danger délivrant nos guerriers,
Ramener devant nous les premiers prisonniers.
Avec mes sentimens accordant la justice,
J'ai donc pu réclamer le prix d'un tel service (³).
Mais quand vous combattiez avec un tel éclat,
Un coup de mousquet vint me mettre hors de combat;
Je maudis mille fois l'injuste destinée
Qui me ravit l'honneur de finir la journée.
Mais tranquille du moins de savoir en partant,
Que j'ai pour successeur un chef intelligent,
Justement honoré de votre confiance
Et qui sait au courage allier la prudence (⁴).
Bessières, que l'on vit constamment parmi vous (⁵),
Avec habileté dirigeait tous vos coups,
Bessières qui sans art captivant la tendresse,

(1) Le lieutenant commandant la 5ᵉ compagnie qui fut blessé d'un coup de feu dans le ventre et presque en même temps renversé par un boulet qui brisa son casque sur sa tête. Ses blessures sont guéries.

(2) Le sous-lieutenant de la même compagnie blessé au même instant d'un coup de feu à la tête, qui fit panser sa blessure et reparut dans moins d'un quart d'heure à la tête de son peloton.

(3) Voyez le précis des actions militaires du corps. Lettre [G]. Le sous-lieutenant *Delort*, officier de la même compagnie.

[Le 31 juillet 1810, Lacépède, grand chancelier de la Légion d'honneur, envoyait à Delort les décorations de MM. Horeau, chef d'escadron, Danzas et Louyot, capitaines, Grosjean, lieutenant, Delort et Collinot, sous-lieutenants, et Perseval, maréchal des logis au 24ᵉ régiment de dragons.]

(4) Le chef d'escadron *Dejean* qui fut immédiatement après moi blessé au bras droit, mais qui, heureusement, ne fut pas mis hors de combat, et qui conduisit le régiment avec distinction jusqu'à la fin de la journée.

(5) Le général commandant la brigade.

Digitized by Google

A la sévérité joint la délicatesse,
Qui fait briller, au sein de la corruption,
Les vertus de *Bayard* et l'âme de *Caton*.
Des antiques héros illustrant la patrie,
Ces soldats devenus l'espoir de l'*Italie*,
Habilement conduits par un chef courageux (1)
Déjà compté parmi les chefs les plus fameux,
Ces soldats, nous portant un secours favorable,
A nos masses joignaient leur masse formidable,
Et déjà l'ennemi, de toutes parts pressé,
Fuyait à notre aspect, tout à coup dispersé.
Mais c'est vous dont l'ardeur, complétant sa défaite,
En tous lieux à la fois lui coupait la retraite;
Que d'*Espagnols* alors immolés sous vos coups
Ou captifs déposant les armes devant vous,
Vous trouvant, au combat, impétueux, terribles,
Mais, après la victoire, humains, doux et sensibles!
Quelle intrépidité! que d'actions d'éclat
Vous firent distinguer en ce fameux combat!
Haulier qu'emporte au loin son audace guerrière (2).
A trois hussards lui seul fait mordre la poussière,
Tandis que *Rudigoz*, son digne compagnon,
Sous un feu soutenu s'empare d'un canon.
Des ennemis défaits ardens à la poursuite,
La nuit obscure seule peut assurer leur fuite (3).
Poursuivi par *Bouzon*, leur fameux chef *Reding*
De deux coups dans l'épaule en fuyant est atteint.

(1) La division italienne commandée par le général *Pino*. Le général ennemi avait, par des manœuvres longues et habiles, dérobé sa marche. Il était venu occuper une position formidable et concentrée en avant de *Vals*, sur la rive droite de la *Francoli*, petite rivière bien encaissée, assez profonde, quoique guéable, et dont les bords sont très escarpés, surtout vers le point où l'ennemi avait rangé son armée en bataille. Lorsque la division *Pino* fut arrivée, à peu près vers les deux heures de l'après-midi, le général en chef fit former les colonnes d'attaque, et la position presque inexpugnable de l'ennemi fut rapidement emportée à la bayonnette, sous la mitraille et le feu de mousqueterie le plus vif et le plus soutenu que les troupes françaises aient peut-être jamais essuyé. Un bataillon du 1er régiment d'infanterie légère commandé par M. *Boncard*, et soutenu par un escadron du 24e de dragons, tourna la gauche de l'ennemi, par une manœuvre rapide et hardie qui l'effraya et décida sa retraite. Les soldats passèrent la *Francoli*, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. La *Francoli* coule à peu près dans la direction du nord au sud, et a son embouchure dans le golphe de *Saint-Jordy* près de *Tarragone*.

(2) Voyez le précis des actions militaires. Lettre [G].

(3) Il était nuit lorsque l'armée ennemie fut chassée de sa position, sans quoi elle était dans une telle déroute qu'elle eût été entièrement détruite, si elle avait pu être poursuivie. Un terrain extrêmement difficile pour la cavalerie favorisa aussi sa retraite.

Digitized by Google

Reding, du nom français adversaire implacable,
De l'*Angleterre* appui vénal et méprisable,
L'infâme créateur de cet ordre insensé,
Portant pour attribut un aigle renversé (1).
Mais ô douleur trop vive, ô mortelles allarmes !
Que ces brillants succès vont me coûter de larmes,
O *Bertinot* si digne, hélas ! d'un meilleur sort (2).
Faut-il qu'un si beau jour soit marqué par ta mort!
Toi qui, si jeune encor, montras tant de courage
En qui l'expérience avait devancé l'âge,
Tu trouvas, précédant nos plus braves soldats,
Dans les rangs ennemis, un glorieux trépas,
A l'instant même, hélas, où ton cœur magnanime
T'inspirait le désir d'une action sublime.
D'un devoir difficile ô pénible rigueur,
Je serai condamné, pour surcroît de malheur,
D'annoncer ton trépas à ton malheureux père
Et de désespérer l'ami franc et sincère
Qui par sa bienveillance et son zèle obligeant,
A rendu tant de fois mon cœur reconnaissant.
O puissent tes exploits consacrés dans l'histoire
Consoler tes parens par l'éclat de ta gloire!
Puisse ton héroïsme adoucir leurs douleurs !
Ton souvenir sans cesse imprimé dans nos cœurs
Causera nos regrets, fera couler nos larmes,
O mon cher *Bertinot*, digne compagnon d'armes,
Nous pleurerons en toi le soldat courageux,
Le militaire instruit et l'ami vertueux.
D'un médecin parfait véritable modèle (3),
Joubert, ô toi qui fis preuve d'un si grand zèle,
A côté d'un ami justement révéré,
Je veux que par mes vers ton nom soit consacré,
Toi qui de tous nos maux pour calmer la souffrance,
Unis à tes talens la douce bienveillance,
Et dont l'art bienfaisant et les soins empressés
Avec tant de succès soulageaient mes blessés,
Qui par tes qualités et ton humeur égale
Fixes en ta faveur l'estime générale

(1) Le général *Reding*, mort à *Tarragone* des suites de sa blessure, était grand maître de l'ordre militaire créé en *Espagne*, après la capitulation du général *Dupont*, et dont le signe distinctif était un aigle renversé porté à la boutonnière. *Reding* avait éminemment contribué à la défaite du général *Dupont*. C'était sinon un général d'un talent distingué, au moins un homme doué d'un grand caractère. Il s'était fait surtout remarquer par sa haine contre les *Français*.

(2) Voyez le précis des actions militaires. [Lettre G].

(3) Chirurgien-major du corps remplissant alors les fonctions de chirurgien principal de l'armée.

Digitized by Google

Et qui de tes vertus témoignage flatteur,
Par un choix mérité, reçus la croix d'honneur.
Tels furent vos exploits dans l'action brillante
Qui chez les insurgés répandit l'épouvante.
En d'autres lieux encor votre invincible ardeur
Au milieu d'eux porta le trouble et la terreur.
Ainsi, sous *Redona*, quand notre infanterie
Leur cédait le terrain, vivement poursuivie,
Dans ce pressant danger, on vit un peloton (1)
Contenir, arrêter, lui seul, un escadron
Et porter à propos un secours efficace
Aux guerriers imprudents qu'emporta trop d'audace.
C'est vous, qui précédant les plus fiers grenadiers (2),
Avez dans *Torello* pénétré les premiers:
Des miquelets nombreux animés par la rage
En vain obstinément soutinrent ce village,
Il fut pris et jonché de morts et de blessés.
Dans *Manlleu*, dans *Olot*, par vous seuls terrassés (3),
Les *Espagnols*, malgré des lieux impraticables,
Sentirent la vigueur de vos bras redoutables.
Sans l'avoir obtenu, vous avez mérité (4)

(1) Un peloton à cheval de la 5ᵉ compagnie dégagea les tirailleurs du 42ᵉ régiment de ligne qui s'étaient imprudemment engagés et compromis par un excès de zèle et de bravoure, et repoussa un escadron de lanciers qui menaçait de les charger.

(2) Trente dragons à pied pénétrèrent dans le village de *Torello* situé à quelques milles de *Vich*, dans la direction du nord et près des montagnes, à la tête des carabiniers du 4ᵉ bataillon du 3ᵉ régiment d'infanterie légère. Ce village était défendu par une foule de paysans et de miquelets qui faisaient un feu aussi vif que soutenu. Le village fut emporté par un trait de courage aussi heureux que hardi. Aucun dragon ne fut blessé et les miquelets laissèrent plus de trente morts sur la place et emportèrent un grand nombre de blessés. Les dragons étaient alors commandés par le lieutenant *Laburthe*, qui était lui-même pour cette expédition sous les ordres du capitaine *Lebrun* du 3ᵉ régiment d'infanterie légère, officier d'une bravoure et d'une intelligence reconnues. Il s'est plu lui-même à donner des éloges à l'intrépidité des dragons.

(3) Dans *Manlleu* et dans *Olot*, villages à quelque distance de *Vich*, les dragons ont tué à l'ennemi beaucoup de miquelets et de paysans armés, en les chargeant dans des terrains extrêmement difficiles et souvent même en avant des voltigeurs d'infanterie.

(4) Le 24ᵉ régiment de dragons a rendu des services assez importants dans cette campagne pour obtenir, au moins une fois, l'honneur d'une mention honorable. Cet oubli, qui autrement serait injuste, ne vient sans doute que de ce que nos communications avec la *France* ont presque toujours été interceptées. La même excuse a sans doute empêché qu'il n'obtienne les récompenses auxquelles son dévouement, sa conduite et son zèle lui donnent des droits incontestables. Tous les corps faisant partie de la division *Souham*, qui a coopéré d'une manière si utile et si

Digitized by Google

Qu'avec honneur souvent votre nom soit cité.
Aujourd'hui répondant à votre renommée,
Sans cesse méritez l'estime de l'armée
Et de la discipline en tout suivez les lois,
Egalez, surpassez vos précédents exploits,
Que l'ennemi d'effroi frémisse à votre approche,
Et soyez constamment sans peur et sans reproche ([1]).

XLIII

Episode de la guerre de Catalogne de 1808 à 1813 ([2]).

FLORENCIO ET LE 24e RÉGIMENT DE DRAGONS

Nos étendards flottaient aux murs de *Barcelonne*,
Mais l'Espagnol encor nous bravait dans *Géronne*,
Qui, du haut de ses tours aux créneaux orgueilleux,

honorable aux mémorables succès du 7e corps de l'armée d'*Espagne*, se trouvent absolument dans le même cas que le 24e régiment de dragons.

(1) La *Catalogne*, hérissée de places fortes régulièrement fortifiées, ayant une population de près de dix-huit cent mille habitans, semée de montagnes escarpées, où les passages sont extrêmement difficiles, couverte en plusieurs endroits de forêts épaisses, et coupée dans ses plaines de ravins profonds et fréquens, cette province est sans contredit de toutes les provinces de l'*Espagne* la plus difficile à soumettre. Ce fut celle qui opposa le plus de résistance aux armes de *Louis quatorze* dans la guerre de la succession. Elle est d'une étendue immense et même hors de proportion avec sa population qui est considérable. Mais il faut observer que, dans plusieurs points, la *Catalogne* est aride et inhabitable. Sa partie la plus riche et la plus fertile est celle qui avoisine la *Méditerranée*. Si l'on fait attention aux localités et à l'extrême difficulté des communications, au caractère de l'habitant, actif, adroit, industrieux, infatigable, naturellement guerrier, partout armé, ennemi né des *Français* et exalté contre lui en ce moment par toutes les passions mises en jeu par le fanatisme et la rébellion, si l'on considère que cette province est environnée par la mer depuis le nord-est jusqu'au sud-ouest, ce qui donne aux *Anglais* la faculté de jeter à volonté des troupes, des armes et des munitions, si l'on pèse toutes ces considérations, on aura une idée des difficultés que présente la conquête de ce pays, et l'on appréciera mieux alors les marches et les opérations militaires du 7e corps de l'armée d'*Espagne*.

(2) Copie de l'époque.

Digitized by Google

De notre aigle arrêtait l'essor victorieux.
Le *Catalan* bientôt a redoublé d'audace,
Autour de *Barcelonne* a rugi la menace
Et dans la citadelle, aux angoisses livré.
Duhesme pousse un cri dont l'air est déchiré.
St Cyr l'entend, *St Cyr* vole à sa délivrance.
Et déjà l'un des preux dont s'honore la *France*,
Delort mène au combat ses dragons valeureux,
Et les fiers *Catalans* pâlissent devant eux
C'en est fait ; le *Cantabre* ou meurt ou se retire,
Duhesme délivré se ranime et respire,
Et nos guerriers, toujours avides de combats,
Vers *Géronne* étonnée ont dirigé leurs pas.
La superbe, aux abois, sous le feu des batailles,
Bientôt eût vu tomber l'orgueil de ses murailles ;
Mais hélas ! de *St Cyr* justement redouté,
Dans les mains d'un soldat [1] passa l'autorité.
Qu'en est-il advenu ? Par ses forts protégée,
Géronne sans effroi se voyait assiégée,
Au milieu des périls, le *Catalan* pieux
Retrouvait son courage en regardant les cieux.
Dans les cieux est un saint que *Géronne* révère,
Un saint, de la cité le patron tutélaire,
Saint Narcisse. En renom jamais il n'eut d'égal.
Ce grand saint de *Géronne* est nommé général [2].
Le zèle à la frayeur ne laisse plus de place.
La *Catalane* aussi fait briller son audace ;
Elle saisit le glaive, et méprisant la mort,
Brûle de s'égaler au sexe le plus fort.
Une femme, *Isabelle* est le nom qu'on lui donne,
Noblement se dévoue au salut de *Géronne*.
« *Catalanes*, dit-elle, accourez à ma voix,
» Défendons nos foyers, nos autels et nos lois.
» Un tyran, par la ruse, a détrôné nos princes :
» Ses soldats, en torrens, inondent nos provinces ;
» Le sang *cantabre* coule à longs flots répandu ;
» Sur nos fronts consternés le glaive est suspendu ;
» Plusieurs de nos époux, retenus dans *Figuières*,
» Laissent leurs guérillas sans chefs et sans bannières :
» Le mien, dont les *Français* redoutent la valeur,
» Coule, en leurs fers, des jours de honte et de douleur,
» Qu'une trop juste haine aujourd'hui nous anime !
» Mettons une barrière à l'audace du crime !
» Faudra-t-il que bientôt les *Français* triomphants
» Viennent jusqu'à nos yeux égorger nos enfants?

(1) Le général Augereau.
(2) [Gouvion Saint-Cyr, p. 351].

Digitized by Google

» Femmes, attendons-nous, en victimes tremblantes,
» Que sur nous le vainqueur porte ses mains sanglantes,
» Qu'il jette l'infamie au sein de nos foyers,
» Et trempe dans nos pleurs ses odieux lauriers ?
» Non ! non ! que la lumière à nos yeux soit ravie
» Avant l'honneur ; l'honneur est plus cher que la vie.
» Aux armes ! notre saint [1] aura les yeux sur nous.
» Son bras, du haut des cieux, dirigera nos coups. »
Par ce discours hardi les femmes ranimées
Respirent les combats, de colère enflammées.
Isabelle avec joie a vu sa jeune sœur
Montrer au premier rang son héroïque ardeur.
« *Laura*, le même sort pour jamais nous assemble, »
Dit-elle, « nous allons vaincre ou mourir ensemble. »
Tout s'agite, et l'on voit des bataillons nouveaux
Partager des soldats les périlleux travaux
Géronne brave tout ; contre sa résistance,
Six mois, a des *Français* échoué la vaillance ;
Des deux côtés on donne, on reçoit le trépas ;
Géronne est foudroyée ; elle ne se rend pas.
Isabelle, au péril s'élançant la première,
Des femmes commandait la phalange guerrière,
Et le sang ennemi, répandu par leurs mains,
De leur cité cent fois a rougi les chemins.
Cependant la famine et son pâle cortège
Viennent mettre le comble aux horreurs d'un long siège ;
Catalans généreux, il vous reste à mourir....
Dans votre désespoir qui peut vous secourir ?
O'Donnel. Il échappe à notre vigilance,
Sur les rives du *Ter*, qu'il descend en silence,
Il arrive, tout change à son aspect soudain :
Il apporte du plomb, des boulets et du pain ;
D'une nouvelle ardeur votre front se colore.
Mais quel nouveau malheur sur vous vient fondre encore ?
Dans les murs de *Géronne O'Donnel* enfermé,
Aggrave les besoins de l'*Ibère* affamé.
Désormais plus d'espoir... Que dis-je ? le courage
Au travers de nos rangs veut se faire un passage.
D'un long crêpe la nuit voilait le front du ciel ;
« Partons et taisons-nous !... » dit tout bas *O'Donnel*,
« Silence !... » Tout se taît. Hors des murs de *Géronne*,
De trois mille des siens conduisant la colonne,

(1) C'était non point *Saint Narcisse* qu'invoquaient les femmes de *Girone*, mais *Sainte Barbe* sous la protection de laquelle s'étaient mises ces courageuses *Catalanes*. [Décret sur la formation d'une compagnie de femmes de Girone sous le nom de Sainte-Barbe, Gouvion Saint-Cyr, p. 344].

Digitized by Google

L'attentif *O'Donnel*, calme comme la nuit,
Jusqu'à notre avant-garde a pénétré sans bruit,
Souple et muet reptile, il se glisse, il se traîne
Vers les monts escarpés qui couronnent la plaine,
Mais tout prêt, s'il surgit quelque péril soudain,
A saisir les *Français* dans ses replis d'airain.
Sous sa tente *Souham* dormait sans défiance ;
En sursaut il s'éveille et s'enfuit... la vaillance,
Dans cette nuit profonde est d'un faible secours.
Le prudent *O'Donnel* marche et se taît toujours.
La nuit double l'horreur de ses voiles funèbres.
Le glaive en main, *Delort* écoute les ténèbres....
Son oreille distingue à peine un son léger,
Pareil au bruit lointain d'un ruisseau bocager,
Ou bien d'une forêt que, dans un soir d'automne,
Agite mollement la brise monotone,
Enfant mystérieux de l'arrière-saison,
Souffle à peine entendu des échos du vallon.
« A nos coups l'*Espagnol* veut échapper sans doute, »
A dit le colonel. « Des monts il prend la route,
» Il fuit... Dragons, il faut s'attacher à ses pas,
» La ruse de nos mains ne le sauvera pas,
» Marchons !... » De ses dragons la valeur le seconde ;
Et bientôt en succès sa poursuite est féconde.
Des fugitifs perdus dans ces âpres chemins,
Sans espoir de secours, tombent entre ses mains,
L'un se jette à genoux, la prière à la bouche;
L'autre sur les *Français* tourne un regard farouche ;
D'autres enfin qu'égare un funeste transport,
De leurs glaives sont prêts à se donner la mort.
Le vainqueur les arrache à leur propre furie.
« Arrêtez *Catalans !* votre belle patrie, »
A-t-il dit, « perd en vous de vaillans défenseurs ;
» Mais vivez, et calmez l'excès de vos douleurs.
» Tout en vous combattant, la *France* vous honore ;
» Oui ! des héros vaincus sont des héros encore.
» Fiers *Catalans*, vivez ! espérez ! les *Français*
» Bientôt d'un doux accord scelleront leurs succès. »
Sur la foi d'*O'Donnel*, qui gagnait les montagnes,
Isabelle fuyait avec plusieurs compagnes.
« Ah ! » dit-elle, « sauvons, sauvons mon pauvre enfant!
» Il ne peut plus marcher. Grand Dieu! mon cœur se fend;
» Malgré moi je fléchis sous son poids qui m'accable ;
» A sa mère prêtez votre main secourable.
» Le vent des nuits le glace, et je succombe aussi ;
» Faudra-t-il que tous deux nous expirions ici ? »
A ces mots, dans leurs bras, ses compagnes en larmes
Transportent tour à tour l'objet de ses alarmes.
Des ronces, d'*Isabelle* arrêtant tous les pas,

Digitized by Google

Font ruisseler le sang de ses pieds délicats ;
Des pleurs les plus amers sa joue est arrosée ;
Elle tombe à la fin de fatigue épuisée.
On s'empresse autour d'elle, inquiet sur ses jours,
On l'emporte, et son fils est laissé sans secours.
Ce malheureux enfant !... sur la route on l'oublie..
On se hâte, on espère, on craint tout à la fois,
Du *Français* qui s'approche on distingue la voix ;
Mais le gros des fuyards vers les monts se retire.
Un brigadier entend un cri qui le déchire;
C'est celui d'un enfant sur la terre étendu.
Le dragon de cheval est bientôt descendu,
Il ramasse l'enfant, dans ses bras il le presse,
Lui donne tous les noms, le baise, le caresse,
De son mieux le réchauffe et veut le consoler,
Et sent sur sa moustache une larme couler.
« Pauvre enfant » disait-il, « je te plains... et ta mère !
» Ta mère !... sa douleur doit être bien amère ;
» Comme elle doit pleurer ! ah ! que n'est-elle ici !
» Quand j'ai quitté la mienne, elle pleurait aussi...»
A ces mots le dragon renfonce quelques larmes.
« Laissons cela » dit-il, « et préparons nos armes.
» Calme-toi, mon petit, tiens-toi bien contre moi.
» Les plis de mon manteau sont un abri pour toi.
» Tâche de t'endormir, que rien ne te réveille.
» Si quelque balle vient siffler à ton oreille,
» Ne crains rien, je suis là.... J'entends mon colonel,
» C'est lui-même, approchons ! il a bon naturel,
» Il sera, j'en suis sûr, content de ma trouvaille.»
Desmars a bien jugé de son chef de bataille.
Le colonel s'émeut... son tendre empressement
Est partagé bientôt par tout le régiment.
Le jour a reparu, *Florencio* sommeille ;
On admire à l'envi sa figure vermeille,
Ses cheveux tout bouclés, sa joue humide encor
Et ses riches habits tissus de soie et d'or.
Les fuyards, gravissant une cime escarpée,
Sont trop loin... De l'enfant la troupe est occupée,
J'aime à voir ces dragons groupés autour de lui.
Chefs et soldats, chacun veut être son appui.
« Ah ! dit le colonel, qu'il vive et qu'il prospère !
» Pauvre orphelin ! Je veux lui tenir lieu de père. »
A cet enfant, seul fruit du plus fidèle amour,
Dans *Géronne*, *Isabelle* avait donné le jour.
Quatre ou cinq ans au plus semblent marquer son âge.
Par les *Français* son père est gardé comme otage ;
Des chefs de guérillas jugé le plus puissant,
Pouvait-il à leurs yeux être encore innocent ?
A son réveil, l'enfant aux larmes s'abandonne,

Digitized by Google

Et sa petite main semble indiquer *Géronne*.
« A casa ! » disait-il, « a casa ! ». De ses cris,
De ses pleurs les dragons étaient tout attendris.
Le brigadier longtems le regarde et soupire.
Il plaint au fond du cœur cet enfant qu'il admire ;
Dans un secret effroi sa pitié se complaît.
«Qu'il est beau! »disait-il... «quel malheur qu'un boulet...»
Une larme, à ce mot, roulait sous sa paupière.
« Moi-même, un coup soudain peut finir ma carrière...
» Oh ! sans doute la mort ne m'épouvante pas ;
» Mais, quand ma vieille mère apprendrait mon trépas,
» Elle mourrait aussi... Cette affreuse pensée
» Accable de son poids ma poitrine oppressée ;
» Bannissons-la ! Gardons plutôt le doux espoir,
» O ma mère, qu'un jour nous pourrons nous revoir ! »
Près du charmant captif le colonel s'avance.
Aussitôt dans ses bras *Florencio* s'élance,
Puis le prend par la main, et, devant lui marchant,
Lui répète « A casa ! » du ton le plus touchant.
Du colonel ému jusques au fond de l'âme,
Il ne peut obtenir ce retour qu'il réclame ;
Mais, sur son jeune front, dans son chagrin cruel,
Il croit avoir senti le baiser paternel.
Il s'apaise, en ses traits enfin le calme brille,
Le régiment ! voilà maintenant sa famille.
Il aime ces soldats, au front toujours content,
Surtout ce chef si bon, qui le caresse tant.
A lui *Florencio* de plus en plus s'attache,
Et l'enfant rassuré joue avec sa moustache.
Que devient *Isabelle?* En proie à sa douleur,
Son cœur de mère sent l'excès de son malheur.
Elle pleure son fils au lever de l'aurore ;
A la nuit ses sanglots le demandent encore.
Rien ne peut adoucir son cruel désespoir,
Et sa raison sur elle a perdu tout pouvoir.
« Mon enfant ! mon enfant ! » criait-elle sans cesse.
« Loin de sa mère, hélas ! faut-il qu'on le délaisse ?
» Rendez le moi ! Pourquoi l'avoir abandonné ?
» A mourir sans secours était-il condamné ?
» Quoi ! seul, sur les chemins, au milieu des ténèbres,
» Glacé de froid... Grand Dieu ! que d'images funèbres !
» J'en frissonne... Et ma sœur ? l'ai-je perdue aussi ?
» Mon regard douloureux en vain la cherche ici.
» Par la fuite au malheur s'est-elle dérobée ?
» Au pouvoir des *Français* serait-elle tombée ?
» O ma chère *Laura*, quel péril est le tien,
» Au milieu de soldats qui ne respectent rien !
» Ciel, épargne à ma sœur leur souffle sacrilège !
» Elle est si jeune encor ! que ton bras la protège !

Digitized by Google

» Si mon fils est près d'elle, il est moins malheureux.
» Partons! partons! il faut les retrouver tous deux.
» O mon fils! il n'est rien que pour toi je ne tente.
» Dans le camp des *Français* j'irai sans épouvante;
» Courons! si dans leurs fers je tombe près de toi,
» J'aurai revu mon fils, mon fils est tout pour moi... »
Elle dit. De ses sens le désordre s'empare;
Mais l'amitié s'oppose au transport qui l'égare;
Faible et mourante, hélas! pourrait-elle franchir
Ces rochers escarpés qu'il a fallu gravir?
Un cœur tendre ose tout. *Isabelle* éperdue
S'échappe... à son époux elle est enfin rendue.
Les tourmens de l'absence aggravaient leurs malheurs.
Réunis ils pourront du moins mêler leurs pleurs.
« Sort fatal! disait-elle, ô mère infortunée!
» Je ne puis de mon fils savoir la destinée!
» Depuis deux mois j'implore et n'ai rien obtenu.
» *Florencio*, mon fils, qu'es-tu donc devenu?
» J'en mourrai, sous mes maux je sens que je succombe.
» *Florencio*, je veux te suivre dans la tombe,
» Toi seul peux essuyer les larmes de mes yeux.
» Ange, ta douce voix m'appelle dans les cieux.., »
— « Apaise tes sanglots, ô ma chère *Isabelle* »,
Disait *Puch*, « je comprends ta douleur maternelle,
» Sur la perte d'un fils je gémis comme toi;
» Mais un rayon d'espoir luit encore pour moi.
» *Black* commande l'armée, il nous plaint, il nous aime,
» Il en donne la preuve en réclamant lui-même
» Le jeune infortuné que tous deux nous pleurons.
» Dieu n'est pas inflexible, *Isabelle*, espérons!
» Loin de toi je mourais prisonnier dans *Figuière*,
« Sa bonté t'a déjà rendue à ma prière;
» De mon sort je puis mieux supporter la rigueur,
» En voyant près de moi l'idole de mon cœur.
» Mon *Isabelle*, ayons patience et courage!
» *Espagnols*, nous devons faire tête à l'orage.
» S'il faut tout perdre, un jour notre deuil cessera;
» Il est au ciel un Dieu qui nous consolera... »
Mais de *Florencio* la retraite est connue.
Du quartier général une lettre est venue,
Demande cet enfant, qui doit être remis
Au père désolé qui réclame son fils.
Le chef des *Catalans*, d'une voix animée,
Invoqua la pitié du chef de notre armée,
Pour réponse, *Augereau* soudain charge un hussard
D'aller chercher l'enfant, dont presse le départ.
Delort, les yeux fixés sur la lettre cruelle,
S'observe... et, malgré lui, son trouble se décèle.
A la hâte accourus, les dragons étonnés

Digitized by Google

Attachent sur son front leurs regards consternés.
« Est-il vrai, colonel », demande avec tristesse
Le brigadier *Desmars*, que la douleur oppresse,
« Est-il vrai que l'on veut nous voler notre enfant?
» Nous, souffrir ce larcin! L'honneur nous le défend,
» Nos cœurs surtout. C'est moi qui lui sauvai la vie;
» Il est à nous, ce bien, pourquoi nous l'enlever?
» Colonel, c'est à vous à nous le conserver;
» A tout le régiment il devient nécessaire.
» C'est aussi votre enfant, vous l'aimez comme un père.
» Nous sommes tous heureux, lorsque, d'un air si doux,
» Il vous sourit et vient s'asseoir sur vos genoux.
» Notre *Florencio* fait toute notre joie.
» Que le hussard au camp retourne sans sa proie;
» Peignez au général notre profond chagrin.
» Colonel, vos dragons vous béniront sans fin. »
— « Oui! vous nous soutiendrez, cet espoir nous anime,»
Crièrent les soldats, d'une voix unanime,
« Gardons *Florencio!* » — « Nous le chérissons tous,
« Soldats, et son départ m'afflige autant que vous;
» Mais ici nous devons fléchir, à l'instant même,
» Devant la volonté de notre chef suprême;
» Obéissance! l'ordre est pressant, absolu.
» *Puch* reverra son fils, c'est un point résolu.
» De chagrin consumée une mère le pleure,
» Une mère!... Dragons, voulez-vous qu'elle meure? »
— « Non », réplique *Desmars*, « Non! loin de l'accabler,
« Colonel, à tout prix il faut la consoler.
» Nos mères, loin de nous, pleurent comme la sienne;
» Oh! combien mon retour réjouirait la mienne!
» Nous saurons compatir au chagrin maternel,
» Camarades, laissons agir le colonel. »
Tous se taisent, *Desmars* pâlit et se résigne.
Il faut partir. L'enfant frémit, pleure, trépigne,
Se cramponne à l'habit de son cher protecteur,
Dont ses cris déchirans semblent percer le cœur.
Quitter, après deux mois, sa famille nouvelle
Pénétrait cet enfant d'une douleur mortelle.
Chéri, choyé, gâté, peut-il souhaiter rien
Que de rester chez ceux qui le traitent si bien?
Le hussard lui fait peur; contre la violence
Longtems il se débat, mais, vaine résistance!
Malgré ses cris, ses pleurs, son effroi sans égal,
Voilà *Florencio* placé sur le cheval,
On l'emporte... une attaque eût causé moins d'alarmes.
Le colonel tâchait de retenir ses larmes.
Le sensible *Desmars* pleurait amèrement,
Un deuil profond régnait dans tout le régiment...
Puch est puissant, on veut que son courroux s'apaise;

Digitized by Google

Mais comment le gagner à la cause française?
Le colonel parla, son vœu fut écouté,
Et *Puch*, avec son fils, reçut sa liberté.
Isabelle a revu l'objet de ses alarmes;
Que de baisers, de pleurs, de transports pleins de char-
Puis-je peindre ce jour et si pur et si beau? [mes!
O mères! je vous laisse achever ce tableau.

PAILLET.

XLIV

Campagnes des années 1808 et 1809 (1).

ACTIONS PARTICULIÈRES AU 24e RÉGIMENT DE DRAGONS

ARMÉE d'ESPAGNE
—
7e Corps
—
Division *Souham*
Brigade
aux ordres du
Général *Bessières*
—
Campagne de 1808
Siège de *Roses*.

[A] Par l'ordre de S.E. le général en chef, un détachement du corps, composé de 225 hommes, a été employé au siège de *Roses*. Ce détachement, auquel les officiers d'artillerie ont donné des éloges pour sa bravoure, son zèle et son activité, a travaillé à la batterie de brèche. Trois dragons ont été tués dans cette batterie et plusieurs autres blessés à coups de bayonnette.

Combat devant
Hostalrich
14 décembre 1808.

[B] Les grenadiers du 24e de dragons ayant mis pied à terre, et placés à la tête de deux compagnies d'infanterie, ont débusqué l'ennemi qui inquiétait vivement les convois au moment de leur passage sous le fort d'*Hostalrich*. Le dragon *Liotard* a été grièvement blessé dans cette action.

Bataille
du 16 même mois
sous *Cardadeu*.

[C] Le capitaine *Adam* a fait, dans cette journée, à la tête de son escadron, concurremment avec deux escadrons des

1) Original.

Digitized by Google

dragons *Napoléon* et des chasseurs royaux *italiens*, une charge brillante, qui a achevé de mettre l'ennemi dans une pleine déroute. Le sous-lieutenant *Grégoire* a été grièvement blessé dans cette action. Il est estropié. Plusieurs chevaux ont été tués sous les dragons, plusieurs dragons blessés.

Bataille
du 21 même mois.

[D] Dans cette bataille le régiment a contribué par une charge à l'entière déroute de l'ennemi. Le soir de cette journée, le colonel s'est porté, avec la compagnie d'élite, sur *Villafranca*, où il est arrivé, par une course rapide, avant la nuit, enlevant à l'ennemi plusieurs pièces d'artillerie, beaucoup d'armes, de bagages et de munitions et lui faisant plusieurs prisonniers, au nombre desquels était le colonel commandant l'artillerie de l'armée ennemie et plusieurs officiers supérieurs.

Combat sous
Vendrell,
22 du même mois.

[E] Dans cette action la compagnie commandée par le capitaine *Danzas* a tué soixante brigands et fait quatre-vingt cinq prisonniers de troupe de ligne.

Combat sous
Tarragonne,
16 janvier 1809.

[F] Dans ce combat le capitaine *Louyot*, à la tête de sa compagnie, a chassé un escadron ennemi jusques sous les remparts de *Tarragonne*, après avoir passé avec intrépidité sous un poste de cinquante fantassins, qui faisaient feu sur lui à bout portant, et qui tous ont été faits prisonniers.

Bataille
du 25 février 1809.

[G] A la bataille du 25 février le régiment a beaucoup souffert et a contenu efficacement l'ennemi sur le point où il se trouvait. Dans le moment le plus critique et où l'ennemi montrait des forces bien supérieures, le sous-lieutenant *Delort*, en faisant une charge vigoureuse, a dégagé les tirailleurs du 1er régiment et a fait sur les *Espagnols* les premiers prisonniers. Le régiment, après l'attaque, a contribué à compléter la déroute de l'ennemi. Il lui a fait un grand nombre de prisonniers. Le brigadier *Rudigoz* a enlevé une pièce de canon et son caisson attelés, après avoir tué ou mis en fuite les canonniers qui servaient la pièce. Le sous-lieutenant *Bertinot* a été tué au milieu de l'escorte du général en chef *Reding*, au moment où il allait faire prisonnier ce général ennemi. Cet officier a eu deux chevaux tués sous lui. Le dragon *Bouzon*, maréchal-ferrant de la 6e compagnie, a poursuivi

Digitized by Google

vivement ce général et l'a blessé de deux coups de sabre. Plusieurs de ses aides de camp ont été pris par des dragons du corps et sabrés. Le colonel et le 1er chef d'escadron ont été blessés.

Combat sous *Villa-Rodonia.*

Combats et reconnaissances près *Vich.*

Le régiment s'est bien montré au combat sous *Villa-Rodonia* (15 février 1809), où il a protégé la retraite des voltigeurs du 42e régiment d'infanterie, fortement compromis, et depuis, dans les reconnaissances faites à *St-Vincent de Torello* (28 avril 1809), *Manlleu, St-Hippolyte, Ollot.* Dans toutes ces actions il a tué beaucoup de miquelets et de paysans armés.

Je certifie qu'à la bataille du 29 février, près *Vals*, la fermeté de ce régiment a beaucoup contribué au succès de cette journée et il est difficile de voir un régiment de cavalerie mieux se conduire.

Le général de brigade,
BESSIÈRES.

Le général de division *Souham*, en attestant les actions relatées en dessus, déclare qu'il n'a eu qu'à se louer de la discipline, de la bravoure et des services signalés du 24e régiment de dragons, qui, pendant ces deux campagnes, a toujours été employé sous ses ordres. Au quartier général de *Sta-Coloma*, le 1er juillet 1809. — SOUHAM.

Le général commandant en chef atteste la vérité des faits énoncés ci dessus et désire vivement que le 24e régiment obtienne les récompenses honorables qu'il a si bien méritées. — Comte GOUVION ST-CYR.

XLV

Rapport du général de division Souham à S. E. Monseigneur le maréchal d'Empire Augereau, duc de Castiglione.

Olot, le 1er janvier 1810 (1).

Monseigneur,

J'ai à rendre compte à Votre Excellence du résultat de l'expédition dont elle a bien voulu me charger. Cette

(1) Minute.

Digitized by Google

expédition, qui a pleinement réussi, contribuera beaucoup à l'entière soumission de la *Catalogne*.

Depuis longtems les bandes de miquelets *soumatens*, commandées par *Claros* et *Rovira*, répandaient la terreur dans le pays, menaçaient, attaquaient et détruisaient les convois destinés au siège de *Gironne*. Ssouvent elles surprenaient les hommes qui voyageaient isolément sur la grande route de *Gironne* à *Perpignan* et les égorgeaient avec des circonstances atroces, dignes de la fureur de ces cannibales. *Rovira*, brigand couvert de tous les crimes et aussi lâche quil est cruel, *Rovira* surtout se signalait par sa férocité.

Après la prise de *Gironne*, Votre Excellence voulut mettre un terme à des excès et à des horreurs plus funestes encore aux habitans du pays qu'aux *Français* Elle me donna l'ordre de poursuivre ces deux chefs d'insurgés jusques dans leurs derniers retranchements. Les troupes qu'ils commandaient, ramas impur de contrebandiers, de déserteurs et d'hommes sans aveu, pouvaient s'élever à huit mille hommes. Quelques assassinats jusques là exercés presque toujours impunément, les avaient rendus audacieux et ils se croyaient hors de toute atteinte dans les montagnes difficiles et escarpées qui leur servaient de retraite, mais nul obstacle n'a pu les mettre à l'abri de nos poursuites ni les soustraire à un juste châtiment.

Le 20 décembre, j'ai réuni ma division et je suis venu des environs de *Gironne*, en remontant la *Fluvia*, prendre position à *Besalu*.

J'avais organisé ma division ainsi qu'il suit :

L'avant-garde, composée du 4e bataillon du 3e régiment d'infanterie légère, d'une compagnie de voltigeurs du 42e de ligne et de trois compagnies du 24e de dragons, était commandée par le colonel *Delort*.

La première brigade, aux ordres du général *Augereau*, était formée du 1er régiment d'infanterie légère, du 7e de ligne et d'une compagnie du 24e de dragons.

Le commandement de la seconde brigade, composée du 42e et du 93e régiments de ligne et d'une compagnie du 24e de dragons, avait été donné à l'adjudant commandant *Deveaux*.

En arrivant à *Besalu*, j'ai rencontré quelques centaines de micquelets qui ont été dispersés ; ils ont essuyé une perte assez considérable en tués et blessés. Les paysans pris les armes à la main ont subi la peine capitale.

Le lendemain 21, je suis venu m'établir à *Crespia*, un peu en arrière de *Besalu*, pour soutenir la division *Verdier*, qui attaquait de front les insurgés dans la direction de *Figuères*, avec le plus grand succès. Je me portai avec

Digitized by Google

trois bataillons sur *Navata* et *Aledo*, pour leur couper leur retraite. Ce mouvement acheva de mettre le désordre parmi eux, ils furent obligés de se retirer par des chemins impraticables, pour venir se placer entre *Olot* et *Besalu*. Ils occupèrent *Castelfullit* et c'est dans cette position inexpugnable que *Claros* avait rallié sa troupe.

Je me décidai alors à tourner ce poste formidable et retranché. Le 24, je fis une marche rétrograde jusqu'à *Banioles*, pour reprendre ensuite le chemin qui va de ce lieu à *Olot*.

Des micquelets soutenus par des détachements du 4e régiment *suisse espagnol* tentèrent de défendre les défilés étroits et difficiles qui se trouvent entre *Saint-Michel* et *Saint-Paul*. On pouvait évaluer leur force au moins à trois bataillons, et quoiqu'ils fissent à demi-portée, un feu très vif et très soutenu, l'avant-garde les débusqua successivement de trois pontons, au pas de charge et en courant. Ces attaques ont été faites avec beaucoup d'audace et de vigueur et n'ont pas rallenti un instant la marche de la division. Il était presque nuit lorsqu'elle arriva devant *Olot*, ville peuplée, très industrieuse et remplie de fabriques. Je restai le 24 en position devant cette ville, moins parce qu'elle était occupée par un régiment *suisse* et des micquelets, que pour ne pas l'exposer à des dégâts que l'obscurité eût favorisés et qu'il eût été impossible de réprimer.

Seulement l'avant-garde reçut l'ordre de s'approcher de la ville le plus près possible. En effet elle poussa ses postes jusqu'aux premières maisons, ce qui causa à l'ennemi des méprises qui lui ont été fatales ; un grand nombre de micquelets, qui tombaient dans nos postes, trompés par leur extrême rapprochement de la ville, ont été massacrés en voulant faire résistance. Nous avons fait plus de deux cents prisonniers du 4e régiment *suisse*, tué et blessé beaucoup de soldats de ce même régiment, dont les débris se sont sauvés pendant la nuit vers *Vich*. Le lieutenant *Davous*, qui était de grande garde avec vingt-cinq dragons, s'est apperçu de leur mouvement rétrograde, il les a surpris et chargés dans la ville même ; vingt hommes sont restés sur le champ de bataille et vingt autres, parmi lesquels six cavaliers et deux officiers, ont été pris.

Le 25, j'ai séjourné à *Olot* et j'ai fait reconnaître les routes de *Campredon* et de *Ripoll*.

Le 27, je suis parti pour *Campredon*. La division, après avoir franchi des montagnes extrêmement longues et difficiles, a bivouaqué à *Saint-Paul*, à l'embranchement des routes qui conduisent à *Campredon* et à *Ripoll*.

Le 28, je suis arrivé à *Campredon*, d'où le fameux *Rovira* venait de s'échapper, toutefois après avoir assuré les

Digitized by Google

habitans du pays que les *Français* n'oseraient jamais le suivre ni l'attaquer dans les montagnes qu'il avait choisi pour sa retraite et en se vantant audacieusement de ses concussions, de ses brigandages et de ses assassinats.

Après l'avoir longtemps poursuivi, je suis venu occuper à *Saint-Paul* le bivouac où je m'étais établi les jours précédens. Toutes les autorités, tout le clergé et tous les habitans de *Campredon*, petite ville qui confine le territoire *français*, sont venus, au devant de ma division, pour offrir leur acte de soumission; ils se plaignaient hautement d'être en proie aux fureurs du parti révolutionnaire et témoignaient tous un vif désir de voir enfin l'ordre succéder à l'affreuse et épouvantable anarchie qui désole ces contrées.

Le 30, je me suis dirigé sur *Ripoll*, ville célèbre par son abbaye et ses manufactures d'armes. Tous les habitans des lieux de passage, et notamment ceux de la jolie petite ville de *Saint-Jean-des-Abesses*, m'ont remis, par écrit, des actes de soumission et de fidélité conçus dans les termes les moins équivoques et les plus expressifs.

Claros, dont la bande se trouvait réduite à moins de onze cents hommes, par suite de la chasse vigoureuse qui lui avait été faite pendant quelques jours, venait d'abandonner *Saint-Jean-des-Abesses*, pour se retirer sur *Ripoll*. J'avais prévu ce dessein ; en conséquence la seconde brigade restée en position à *Olot*, avait eu ordre de tourner *Ripoll*, en passant par le col de *Canas*, pendant que je marchais sur la même ville. Ces mouvemens combinés ont eu un plein succès. Cette brigade a gravi sur toutes les hauteurs qui dominent *Ripoll*, au sud et à l'ouest, en a débusqué l'ennemi et a exécuté mes ordres avec précision et ponctualité, malgré qu'elle ait fait, pendant une partie de la nuit, une marche longue et difficile, à travers des chemins regardés par les habitans mêmes des montagnes comme impraticables. Un maréchal des logis du 24ᵉ de dragons a pris lui seul quatre cavaliers montés du régiment d'*Alcantara*, sur les trente qui composaient l'escorte de *Claros*. L'avant-garde a repoussé rapidement tout ce qu'elle a rencontré sur son passage. Enfin il ne restait plus aux insurgés qu'une montagne très escarpée, où ils semblaient vouloir se défendre opiniâtrement.

Je donnai l'ordre au 1ᵉʳ bataillon du 1ᵉʳ régiment léger, commandé par le capitaine *Antoine Bouillet*, de tourner cette montagne. Dès que l'ennemi s'apperçut de ce mouvement exécuté avec intelligence et célérité, il se retira dans un village, au bas de la montagne, seul azile qui lui restait. Il fut encore chassé de ce village, où il laissa des morts et des blessés, et obligé d'aller coucher dans la neige.

Digitized by Google

Le 30, la 1[re] brigade se porta sur *Ribas*, d'où elle chassa encore les bandes éparses des micquelets et reçut les soumissions des autorités et des habitans. Le général *Augereau* a parfaitement rempli sa mission. Le même jour fut employé à détruire dans *Ripoll* tout ce qui sert à la fabrication des fusils, comme forges, usines, ateliers, en un mot, tous les outils employés à ces travaux. Cette précaution était d'autant plus nécessaire que les habitans de *Ripoll* ont fui, sans aucun prétexte, à l'approche de ma division qui devait leur inspirer de la confiance par la conduite qu'elle avait tenue avant d'arriver jusques à eux. Leur fuite annonçait évidemment qu'ils étaient encore soumis à l'influence des rebelles.

Le 31, j'ai pris ma position à *Olot*, en passant par le col de *Canas*. L'avant-garde a protégé la retraite et n'a essuyé que les coups de fusil de quelques misérables qui s'étaient embusqués dans les rochers, et dont elle a fait justice.

Voilà le récit exact et circonstancié de mon expédition sur *Olot* et lieux circonvoisins. Les troupes qui composent ma division ont fait preuve de zèle, de constance, d'ardeur et de bravoure.

Les officiers qui me semblent devoir obtenir la faveur d'une mention plus particulière et être recommandés à la bienveillance de Sa Majesté sont : le colonel *Delort* qui, en commandant l'avant-garde, a montré beaucoup d'intelligence et de bravoure, le chef de bataillon *Révérend*, qui a été blessé, le capitaine *Antoine Bouillet*, le capitaine *Simon*, commandant les voltigeurs de l'avant-garde, le sous-lieutenant *Denis*, tous deux blessés, mon aide de camp, le lieutenant *Dumas*, jeune officier d'une belle espérance, qui a reçu un coup de feu à la cuisse dans la journée du 25.

Ces diverses actions ne nous coûtent que trois ou quatre tués et une quinzaine de blessés. Deux soldats d'infanterie se sont tués en tombant dans des précipices affreux, tant les chemins étaient escarpés et difficiles.

Digitized by Google

XLVI

Rapport sur la bataille de Vich (1).

Vich, le 20 février 1810, à 10 heures du soir.

L'adjudant commandant *Guillemet*, chef de l'état-major de la division *Souham*, à Son Excellence Monseigneur le maréchal d'Empire *Augereau*, duc de *Castiglione*, commandant en chef l'armée.

Monseigneur, M. le général de division *Souham* ayant été assez grièvement blessé dans la mémorable bataille qui a eu lieu aujourd'hui dans les plaines en avant de *Vich* et dans la direction du sud vers *Tona*, il me charge, Monseigneur, d'adresser à Votre Excellence mon rapport sur cette action, l'un des faits d'armes de la guerre d'*Espagne* qui font le plus d'honneur aux troupes *françaises*, et celui où elles ont déployé le plus de zèle et de courage.

Depuis quelques jours, le nouveau général en chef de l'armée *espagnole* en *Catalogne* avait rassemblé toutes ses forces à *Moya*. Il avait fait sortir les garnisons des places de guerre, avait réuni un grand nombre de miquelets aux troupes de ligne, espérant avec de tels renforts et une masse d'hommes aussi considérable, anéantir la division *Souham*, qui communiquait difficilement avec les troupes postées devant *Hostalrich*, à cause des montagnes escarpées et difficiles qui la séparent de cette place. Les troupes de ligne *espagnoles* s'élevaient seules à douze mille hommes.

Dans les jours précédens, deux fois l'ennemi a tenté, mais infructueusement, d'enlever le bataillon du 93e placé à *Malla*. Ce bataillon, par sa bonne tenue, a donné le tems de le secourir, et les tentatives de l'ennemi ont tourné à sa honte et à sa perte.

Aujourd'hui, vers sept heures du matin, il a débouché dans la plaine de *Vich* sur trois colonnes. La première, dont faisait partie sa cavalerie, forte au moins de 1200 chevaux, est venue par *Tona*. Cette colonne s'est déployée en avant de ce village, ayant toute sa cavalerie sur son flanc droit.

La deuxième colonne est descendue du col de *Cespina*

(1) Copie certifiée.

Digitized by Google

et s'est formée en ordre de bataille à la gauche de la première colonne.

La troisième a pénétré par *Salforas* et a occupé les montagnes qui dominent la plaine de *Vich* à l'ouest.

Outre ces trois colonnes, de nombreux miquelets, sous les ordres de *Rovera*, devaient attaquer *Gurp*, où est stationné le 4e bataillon du 3e régiment d'infanterie légère, et voulaient faire une puissante diversion pour la réussite du projet de l'ennemi, en menaçant notre flanc droit et nos derrières.

Dans cette situation de choses, le général de division devait être d'autant plus inquiet qu'il avait été forcé de détacher le 3e bataillon du 7e pour aller chercher des grains à *Esquirol*. Ce village, situé au nord est de *Vich*, en est distant de trois fortes lieues. Il était donc impossible qu'il arrivât à tems pour prendre part à l'action.

Lorsque M. le général de division a été à peu près certain des mouvemens de l'ennemi, il a réuni dans la plaine, immédiatement au dessous de *Vich*, toute sa division, le 42e régiment de ligne au centre, le premier régiment d'infanterie légère à droite, le 93e appuyant le 1er régiment léger; la cavalerie soutenant les trois pièces d'artillerie et les ailes de la division.

L'attaque de l'ennemi a commencé sur *Gurp*, avec une telle vivacité qu'il semblait que ce devait être le point principal où il avait intention de faire effort. Mais le général de division n'a point pris le change ; le 4e bataillon du 3e régiment d'infanterie légère s'est replié en bon ordre sur *Vich*, sans être entamé et sans avoir un seul prisonnier, quoiqu'il n'ait pas été renforcé.

Une fusillade très forte s'est engagée sur tout le front de la ligne ; l'ennemi, qui nous opposait l'élite de ses troupes et notamment deux régimens *suisses*, a attaqué avec beaucoup d'audace, en même temps qu'il faisait filer sur sa droite toute sa cavalerie qui cherchait à déborder notre flanc gauche. M. le général de division a fait alors charger le 24e régiment de dragons, appuyé sur son flanc gauche par la compagnie d'élite des dragons *Napoléon*. Cette charge a culbuté la cavalerie ennemie et a mis le plus grand désordre dans ses rangs : un grand nombre de cavaliers espagnols ont été tués, 30 chevaux sont restés enterrés dans un fossé d'où ils n'ont pu sortir. Dans cette charge M. le colonel *Delort* a été blessé d'un coup de sabre au bras gauche. La cavalerie *espagnole*, en se repliant, a beaucoup souffert par le feu de la mousqueterie et par la mitraille que l'artillerie dirigeait sur elle.

Les troupes *espagnoles* ont alors disposé de toutes leurs forces de réserve et ont cherché à pénétrer par le centre, en attaquant avec furie. Le 42e régiment, commandé par le

Digitized by Google

colonel *Espert*, qui a eu ses habits criblés de balles, et le bataillon du 93e régiment dont il a été fait mention, ont soutenu, pendant trois heures, le feu le plus vif et le plus meurtrier, sans que l'ennemi ait pu leur faire perdre un pouce de terrein. La fermeté des soldats et de leurs officiers ne peut être assez louée.

Las de faire des efforts inutiles pour enfoncer notre centre, *O'Donnel* (le général en chef de l'armée ennemie) a voulu tout à coup, par une manœuvre hardie, et à l'aide de forces plus que triples, nous déborder par notre flanc droit et notre flanc gauche, mais cette seconde tentative ne lui a pas mieux réussi. Le 1er d'infanterie légère, commandé par le colonel *Bourgeois*, l'a arrêté sur notre droite par tous les points où il a voulu pénétrer. Ce corps s'est bien montré.

Dans cette circonstance, M. le général de division, dont Votre Excellence apprécie le mérite et les hautes qualités militaires, a été blessé d'un coup de feu à la tempe gauche, dont il peut perdre l'œil, mais du moins il n'y a rien à craindre pour les jours d'un officier général aussi distingué et qui sert aussi utilement son prince et sa patrie. Malgré une blessure très douloureuse, ce chef, qui possède au plus haut degré la confiance de sa division, s'est empressé, après un pansement, de reparaître à la tête de ses braves, qu'il a conduits jusqu'à la fin de la journée.

Pendant sa courte absence, M. le général *Augereau* a commandé la division et a fait partout les plus sages dispositions.

Tandis que les troupes placées au centre et à la droite arrêtaient l'ennemi étonné d'une résistance qui déconcertait tous ses calculs et qui rendait inutile le déploiement de toutes ses forces, il faisait de nouveau filer par sa droite une colonne d'infanterie soutenue de toute sa cavalerie ; mais une charge exécutée à propos par le 24e régiment de dragons, le 3e de chasseurs provisoire et un escadron de dragons *Napoléon* a coupé entièrement cette colonne composée de troupes *suisses;* 1000 hommes ont mis bas les armes, et deux drapeaux leur ont été enlevés. Cette charge vigoureuse a été poursuivie jusqu'à *Tona* et plus de trois cents chevaux ont été pris. Les dragons et les chasseurs ont fait un massacre horrible de la cavalerie *espagnole;* un colonel, beancoup d'officiers supérieurs et de soldats sont restés sur le champ de bataille, tués à coups de sabre. Tous les équipages de l'ennemi, composés de plus de cent mulets chargés d'une immense quantité de cartouches, lui ont été enlevés.

400 paysans réunis aux troupes *espagnoles*, non habillés, ont été fusillés sur le champ de bataille.

Enfin la déroute des *Espagnols* a été complète. La terre

Digitized by Google

était jonchée de morts, de blessés, d'armes et de débris. Quoique l'armée de *Catalogne* ait toujours obtenu sur l'ennemi des succès décisifs, elle ne compte pas de journée aussi glorieuse. 2.400 prisonniers, parmi lesquels beaucoup d'officiers supérieurs et d'officiers, sont conduits à Votre Excellence. M. le général de division *Souham* se réserve de faire connaître à Votre Excellence les officiers et les militaires qui se sont particulièrement distingués.

Je me borne à l'assurance, et Votre Excellence en sera convaincue par le résultat, que toutes les troupes composant la division ont fait preuve d'un zèle, d'un sang-froid et d'une bravoure au dessus de tout éloge.

Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

GUILLEMET (1).

XLVII

Actions particulières au 24e régiment de dragons (2)

ARMÉE
de Catalogne
—
1re Division

Le 20 mars, les divisions *Souham* et *Pino*, marchant depuis *Vich* à la poursuite de l'ennemi, ont pris position en avant de *Villafranca*,

Le colonel *Delort*, commandant l'avant-garde, a fait, d'après les ordres du général *Augereau*, charger par la

(1) Pour copie conforme, l'adjudant commandant *Guillemet*.

Vich, le 24 février 1810.

Le général de division *Souham* à Monseigneur le maréchal d'Empire *Augereau*, duc de *Castiglione*, gouverneur général de la *Catalogne*.

Journée du 20. Une division, composée de moins de quatre mille hommes, a battu et mis dans la déroute la plus complète une armée forte de douze mille soldats de ligne, appuyée par douze cents chevaux et soutenue par une nuée de miquelets. Le général *O'Donnel* se croyait tellement certain du succès qu'il avait solennellement annoncé son arrivée à *Vich*, et qu'il avait fait occuper toutes les montagnes environnantes par des paysans, afin de nous couper toute retraite. [Souham demande des récompenses pour ceux qui se sont le plus distingués à la bataille devant Vich.] M. le colonel *Delort*, commandant le 24e régiment de dragons, a déjà été blessé trois fois à la tête de son régiment, qui s'est conduit pendant toute la campagne avec la plus grande distinction. J'ai rendu plusieurs fois à Votre Excellence le compte le plus avantageux de cet officier. Il mérite le grade de général de brigade, si ses services précédens l'ont déjà fait nommer officier de la Légion d'honneur, comme j'ai lieu de le présumer.

(2) Original.

Digitized by Google

7ᵉ compagnie du 24ᵉ de dragons l'arrière-garde ennemie qui se retirait de cette même ville.

Cette arrière-garde a été atteinte. Les troupes d'infanterie et de cavalerie qui la composaient, au nombre de six cents environ, de l'une et l'autre arme, ont été mises en fuite et poursuivies jusques sous *Torre de Barra.* Trente chevaux ont été pris. On a ramené plus de trente prisonniers. Un grand nombre de cavaliers *espagnols* ont été tués ou grièvement blessés dans cette charge, où le lieutenant *Grosjean*, qui la commandait, et l'adjudant *Rignon* ont fait preuve d'une bravoure notable. Tous deux méritent des récompenses.

Lorsque les deux divisions *Souham* et *Pino* ont été obligées, le 9 avril présent mois, par le défaut de vivres, et d'après les nouvelles dispositions arrêtées par M. le maréchal duc de *Castiglione*, d'opérer leur retraite sur *Barcelonne*, l'ennemi a envoyé des détachements d'élite pour inquiéter leur retraite et faire main basse sur les traînards. Ces détachements se sont audacieusement présentés devant nos postes sous *Villafranca.*

Le colonel *Delort* reçut du général *Augereau* l'ordre de les chasser, En conséquence il réunit à la hâte cent dragons du 24ᵉ régiment, que le général fit soutenir par deux compagnies d'élite d'infanterie légère de la division qu'il commande.

La charge faite par le colonel *Delort*, à la tête de cent dragons, a eu les résultats les plus heureux. Le colonel des chasseurs à cheval d'*Olivencia* et le capitaine commandant les troupes d'infanterie ont été pris avec cent cavaliers ou fantassins. Un grand nombre d'ennemis ont été tués ou grièvement blessés. Cette charge hardie a été poursuivie pendant plus de deux lieues et jusques sous les murs d'*Arbos*. Le maréchal des logis *Colin*, les sous-lieutenants *Hannion*, *Dumesnil* et *Marchal* se sont particulièrement distingués.

L'adjudant *Rignon*, depuis nommé sous-lieutenant, a été grièvement blessé dans cette charge, et s'est conduit, en cette occasion, comme dans toutes les autres, avec une bravoure et un dévouement qui ne peuvent rester sans récompense.

M. le maréchal commandant en chef l'armée de *Catalogne* a daigné témoigner au colonel *Delort* sa satisfaction pour les deux charges faites par les dragons à ses ordres dans ces deux actions.

Gironne, le 19 avril 1810.

Vu et approuvé par nous,

Le général de brigade,
AUGEREAU.

Digitized by Google

XLVIII

Rapport historique sur l'affaire de Cervera (1).

Cervera, le 6 septembre 1810.

Le quatre, la division *Frère*, partie de *Lerida*, est venue coucher à *Tarrega*. Elle s'est placée de manière à couvrir à la fois les routes de *Cervera*, de *Verdu* et de *Cerdona*.

Le cinq, elle s'est mise en marche sur *Cervera*. Le 1er régiment des chasseurs à cheval *napolitains*, qui formait l'avant-garde, ayant été repoussé avec perte, le 24e régiment de dragons, commandé par le colonel *Delort*, a reçu l'ordre, de Son Excellence Monseigneur le maréchal duc de *Tarente*, de se porter en avant.

Ce corps ayant dépassé la colonne, son colonel l'a formé en bataille, à droite et à gauche de la grande route, et a envoyé de suite reconnaître la position de l'ennemi. Sa cavalerie, composée des régiments de *Sant-Iago* et des hussards de *Grenade* (dont on a estimé la force à cinq cents chevaux) se trouvait placée en bataille dans un ordre presque parallèle à l'ordre de bataille du 24e régiment de dragons.

Ce régiment s'est porté en avant pour aborder l'ennemi, qui, dans l'instant même, a fait un mouvement rétrograde. Le 3e escadron, commandé par le chef d'escadron *Brejeante*, a été de suite détaché à sa poursuite. Les autres escadrons marchaient par pelotons sur la grande route pour le soutenir. La cavalerie *espagnole*, menacée de près, s'est arrêtée, a fait volte-face, et au moment où elle se disposait elle-même à charger, elle a été assaillie avec vigueur par le 3e escadron, qui l'a enfoncée et mise en désordre. Elle a essayé de se rallier, en partie, sur la gauche et près de *Cervera*. Elle a été de nouveau attaquée vivement par le même escadron et dispersée dans les montagnes.

Le 2e escadron et la 5e compagnie, dirigés par le colonel *Delort*, ont traversé la ville de *Cervera* et ont poursuivi la colonne de cavalerie et d'infanterie qui s'était retirée par la grande route. Cette colonne a été également chargée et éparpillée dans les montagnes. L'ambulance, les munitions de l'ennemi, les équipages des officiers sont

(1) Copie certifiée.

tombés en notre pouvoir. Le 3e escadron réuni au 2e, le 24e de dragons s'est de nouveau porté à la poursuite de l'ennemi, une demie lieue au delà de *Monmanen*, il est venu ensuite reprendre sa position au camp.

Par suite des charges exécutées par ce corps, une grande partie des chasseurs *napolitains* enlevés par l'ennemi ont été repris. La cavalerie *espagnole* a beaucoup souffert, notamment les dragons de *Sant-Iago*. A peu près quarante de leurs cavaliers (parmi lesquels quelques fantassins) ont été pris, un égal nombre a été tué. On peut évaluer à autant les blessés qui ne sont pas entre nos mains. Cinquante chevaux, en y comprenant quelques-uns rendus aux *Napolitains*, ont été pris, ainsi que soixante mulets chargés de l'ambulance, des cartouches et des équipages des officiers. Le 24e dragons n'a perdu, dans cette action, aucun homme ; deux chevaux seulement ont été tués (1).

XLIX

Macdonald à Delort (2).

Au camp sous *Figuières*, 2 juillet 1811.

J'ai été renfermé deux mois à *Barcelonne*, à la fin desquels l'Empereur a ordonné qu'un détachement vint m'y chercher pour prendre le commandement du blocus de *Figuières*. J'y ai trouvé ma correspondance et votre lettre du 22 avril, mon cher colonel, j'ai été on ne peut plus touché de cette marque de votre bon souvenir. C'est une consolation que je goute de voir que vous rendez justice à mes sentiments et à ma conduite. C'est un très bizarre enchainement de circonstances et d'événements qui m'ont constamment paralysé et subordonné à des opérations étrangères (3), je m'y suis pourtant consacré tout entier et néanmoins je sais que mon voisin très démonstratif m'a représenté comme un homme difficile, paralisant des opérations auxquels mon concours était nécessaire. Ses aides de camp étaient ses échos à *Paris*, où ils étaient fréquemment envoyés, mais, comme le gouvernement a pu en juger par la correspondance, il ne paraît pas avoir donné

(1) Certifié conforme à l'original. L'adjudant commandant chef d'état-major de la division *Frère*, Guillemet.

(2) Original.

(3) Celles de Suchet.

Digitized by Google

attention à ces caquets que l'évidence des choses et des faits confondrait aisément.

Néanmoins je prends une très vive part à vos désirs, qui sans doute sont maintenant couronnés par la prise de *Tarragone*, dont le bruit vient de se répandre ici. Cependant je regretterai toujours que le général *Suchet* se soit refusé à remettre momentanément à ma disposition l'armée active de *Catalogne*, elle serait arrivée à temps pour marcher sur les derrières de *Campo-Verde*, qui s'était porté de ce coté, et compléter la déroute et la destruction de son armée. Nous eussions ensuite marché sur le *Mont Serrat* et de là sur *Tarragone*, et *Figuières* ne barrerait pas la chaussée.

Vous jugerez par là très aisément que, faibles partout, il est possible de percer sur plusieurs points, soit pour recevoir des secours, soit pour s'échapper. Si le général *Suchet*, après la prise de *Tarragone*, ne lâche pas l'ennemi, nous envoye un bon détachement, ou opère une salutaire diversion, nous pourrions espérer de nous en tirer. Il y a environ cinq mille *Espagnols* dans la forteresse, avec des approvisionnements immenses que l'on y avait entassé pour l'armée et le cas du siège. Cependant il manque déjà des choses essentielles, médicaments, tabacs et viande, mais les *Espagnols* sont si sobres qu'ils s'assujettissent volontiers à toutes les privations.

La mort du général *Salme* m'a extrêmement affligé, l'armée perd en lui un excellent officier, j'ignore s'il a eu connaissance des graces que Sa Majesté lui avait accordé.

Le ministre de la guerre m'a fait le renvoi d'une lettre que vous lui aviez écrite pour lui demander la Couronne de fer pour deux officiers. Dans ce pays là on s'attache à la hiérarchie graduelle, je l'ai donc réexpédiée à Son Excellence, avec les renseignements qu'elle m'a demandé, ajoutant de plus les attestations les plus honorables.

Votre 3e escadron est ici. J'ai déclaré que je ne m'en désaisirais point, et que mieux vaudrait, dans cette circonstance, y réunir les autres que de l'envoyer en *Arragon*.

Voilà une bien longue lettre, mon cher colonel, mais j'ai pensé que vous la liriez avec indulgence, et que vous seriez bien aise d'avoir quelques légers détails sur notre situation; depuis dix à douze jours, nous sommes contrariés dans nos travaux par des pluies continuelles. Depuis un mois, l'ennemi avait cessé ses infructueuses sorties, il en a fait une, il y a deux jours, qui ne lui a pas réussi, son feu, qui était constamment très vif, s'est beaucoup ralenti.

Bonjour, mon cher colonel, mille amitiés et tout à vous.

MACDONALD.

Digitized by Google

L

Suchet à Delort (1).

ARMÉE IMPÉRIALE
D'ARAGON

Quartier général à *Sarragosse*, le 26 août 1811.

L'Empereur vient d'accorder, Monsieur le colonel, cinq décorations de la Légion d'honneur au 24e régiment de dragons, je suis charmé d'avoir appelé les bontés de Sa Majesté sur des militaires du corps que vous commandez.

Je vous apprends en même temps avec un grand plaisir que le major général m'a donné avis, le 10 de ce mois, que vous étiez promu au grade de général de brigade. J'ai attendu quelques jours vos lettres de service, mais je ne veux pas retarder plus longtemps à vous donner une aussi bonne nouvelle, que j'espère bientôt confirmer par un titre officiel.

Je vous salue avec ma considération particulière.

Le maréchal d'Empire,
SUCHET.

J'ai remis à M. *Derouffe* son brevet.

A M. le colonel baron *Delort*, commandant le 24e dragons, à *Lérida*.

LI

Le conseil d'administration du 24e régiment de dragons envoie à la municipalité d'Arbois l'état des services du général Delort (2).

A *Lérida*, le 8 septembre 1811.

Le conseil d'administration du 24e régiment de dragons à Messieurs les maire et adjoints de la ville d'*Arbois*.

Messieurs, les services éclatans rendus par M. le colonel baron *Delort*, maintenant général de brigade, à la tête

(1) Original. — (2) Original.

Digitized by Google

du 24e régiment de dragons, qu'il a commandé avec la plus haute distinction, à l'armée de *Catalogne* et à celle d'*Aragon*, méritent d'être recueillis et conservés. C'est ainsi, Messieurs, que nous avons cru devoir vous les adresser, pour être transcrits sur les registres de la municipalité d'*Arbois* et déposés dans ses archives. Vous recevrez sans doute avec autant d'intérêt que de plaisir ce témoignage de notre estime et de notre vénération pour notre brave et digne chef, qui trouvera à son tour dans l'estime et l'affection de ses compatriotes, déjà méritées à tant de titres, la récompense la plus honorable de ses actions militaires.

Nous avons l'honneur de vous saluer avec la plus parfaite considération.

Poire, Danzas, Munier,
Horeau.

LII

24e régiment de dragons (1).

ARMÉE D'ARAGON

—

Division de cavalerie

—

ÉTAT DES SERVICES DE M. LE BARON *Delort*, COLONEL DUDIT RÉGIMENT, NOMMÉ GÉNÉRAL DE BRIGADE PAR DÉCRET IMPÉRIAL DU 6 AOUT 1811.

Services

Jacques-Antoine-Adrien Delort, né à *Arbois*, département du *Jura*, le 16 novembre 1774.

Volontaire au 4e bataillon du *Jura*, le 15 août 1791.

Sous-lieutenant au 8e régiment d'infanterie, le 16 juin 1792.

Lieutenant, le 18 septembre 1792.

Adjoint aux adjudans généraux, le 15 juin 1793.

Capitaine de cavalerie, le 28 août 1793.

Attaché au 24e régiment de cavalerie, le 30 vendémiaire an 6.

Capitaine au 22e régiment de cavalerie, le 9 nivose an 6.

Rang de chef d'escadron, le 4 floréal an 7.

Titulaire, par arrêté du 1er pluviose an 8.

Nommé à l'emploi de major de nouvelle création dans

(1) Original. Cachet du 24e régiment de dragons.

Digitized by Google

le 9e régiment de dragons, par arrêté du 6 brumaire an 12.

Nommé colonel du 24e régiment de dragons, par décret du 8 mai 1806.

Membre de la Légion d'honneur, du 5 germinal an 12.

Officier de la Légion d'honneur, par décret du 7 mars 1810.

Chevalier de l'Empire avec dotation, le 1er janvier 1808.

Baron de l'Empire, avec une nouvelle dotation, le 15 août 1810.

Campagnes, actions et blessures

A fait les campagnes des années 1792, 1793, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 14, 1806, 1808, 1809, 1810 et 1811.

A eu un cheval tué sous lui et a été blessé de deux coups de lance à la bataille d'*Austerlitz*, où il commandait le 9e régiment de dragons.

Le 24e régiment de dragons, commandé par M. le colonel baron *Delort*, a été employé aux siéges de *Roses*, *Gironne*, *Hostalrich*, *Tortose* et *Tarragone*.

Il s'est trouvé en *Catalogne* aux batailles de *Cardadeu*, le 16 décembre 1808; du *Pont-du-Roi*, le 21 même mois; de *Vals*, le 25 février 1809 et de *Vich*, le 20 février 1810.

Le colonel *Delort* s'est distingué au *Pont-du-Roi*, où il a enlevé à l'ennemi toute son artillerie et tous ses bagages, à la tête de la compagnie d'élite, en le poursuivant jusqu'à *Villafranca*, 4 lieues en avant de l'armée. Dans cette même action, plusieurs officiers supérieurs et officiers *espagnols* ont été faits prisonniers.

A la bataille de *Vals*, le 25 février 1809, où le 24e régiment de dragons, dirigé par lui, a éminemment contribué au succès de cette journée. Le colonel a été blessé d'un coup de feu à la jambe droite dans cette action.

A *Santa-Coloma*, près *Girone*, le 1er novembre 1809, où 80 dragons du 24e ont taillé en pièces 400 hussards ou dragons *espagnols*, en présence de la division *Souham*.

A l'expédition d'*Olot*, le 25 décembre 1809, où il commandait l'avant-garde, qui a défait le 4e régiment *suisse*, sous les murs de cette ville, et tué un nombre considérable de miquelets.

Au col de *Cespina*, le 16 janvier 1810, faisant toujours les fonctions de général d'avant-garde, où sa fermeté a contenu l'ennemi et maintenu la division *Souham* sur le champ de bataille.

A la bataille de *Vich*, le 20 février 1810, où le 24e régiment a fait deux belles charges dirigées par lui. Il a été blessé d'un coup de sabre au bras gauche dans la première de ces charges.

Digitized by Google

Au col de *Cespina* qu'il a encore enlevé dans la nuit, sous un feu très vif, à la tête des carabiniers du 3ᵉ léger, faisant alors fonctions de général de brigade.

A *Vendrell*, le 23 mars 1810, où, avec la 7ᵉ compagnie du 24ᵉ dragons et le 4ᵉ bataillon du 3ᵉ léger, il a mis en déroute l'arrière-garde de l'armée *espagnole*, infanterie et cavalerie.

A *Villafranca*, le 9 avril, où, à la tête de cent dragons, il a fait à l'ennemi cent prisonniers, moitié cavaliers montés et moitié fantassins, avec le colonel qui commandait en chef et sept officiers, et où il a laissé 50 hussards d'*Olivencia* sur le champ de bataille.

A *Cervera*, le 5 septembre 1810, où, commandant le régiment, il a vivement poursuivi et mis en déroute les dragons de *Santiago* qui avaient obtenu un succès assez important sur les chasseurs à cheval *napolitains*. Il leur a repris les prisonniers qu'ils avaient fait, leur a enlevé leur ambulance et leurs équipages, tué 20 cavaliers et pris 40 avec leurs chevaux.

A *Vals*, le 15 janvier 1811, où, à la tête de 156 dragons du 1ᵉʳ escadron, il a arrêté 7 escadrons *espagnols*, moitié cuirassés, et assuré la retraite de la division *italienne* fortement menacée et compromise. L'ennemi a eu plus de 80 cuirassiers hors de combat. Dans cette charge, qui a prouvé un dévouement extraordinaire, il a été grièvement blessé de plusieurs coups de sabre.

Le 28 juin 1811, jour de l'assaut de *Tarragone*, le 24ᵉ de dragons, commandé par lui, s'est porté rapidement sur la route de *Barcelonne*, a arrêté la garnison, concurremment avec une brigade *italienne*, et massacré sur les bords de la mer et sous la mitraille des canonnières *anglaises*, tous les ennemis qui ont voulu faire résistance.

Nota. — Les rapports officiels adressés à S. E. le ministre de la guerre par les généraux en chef établissent toutes ces actions.

Certifié par les membres du conseil d'administration du 24ᵉ régiment de dragons,

A *Lerida*, le 8 septembre 1811.

Poire, Horeau, Danzas, Richard, Munier.

Vu par nous, adjudant commandant chef d'état-major de la 2ᵉ division de l'armée d'*Arragon*,
Guillemet.

Vu par nous, commissaire des guerres, faisant fonctions de sous-inspecteur aux revues,
Larreguy.

Digitized by Google

LIII

L'ombre d'Annibal sur les ruines de Sagonte par Delort (1).

Poëme sur la bataille gagnée, le 25 octobre 1811, par l'armée d'*Aragon* aux ordres de S. E. le maréchal de l'Empire *Suchet*.

Dédié à Madame la comtesse son épouse.

SOMMAIRE

—

Invocation à la muse
Position topographique du royaume de *Valence*.

De l'antique *Ibérie* et des fertiles bords
Où l'arbre aux fruits dorés étale ses trésors,
Muse, foule avec moi la terre fortunée,
Que baigne et qu'enrichit la *Méditerranée*,
Et dont l'astre du jour, sortant du sein des flots,
De ses premiers rayons éclaire les coteaux.

Allusion au siège de *Sagonte* par *Annibal*.

C'est là que de *Sagonte*, à jamais mémorable,
S'élevait autrefois l'enceinte formidable,
Le farouche Annibal en vain s'était flatté
De vaincre les efforts de ce peuple indompté (2).
Digne ami des *Romains*, il en eut le courage
Et ne se courba point sous le joug de *Cartage*.

Description des ruines de *Sagonte*.

Maintenant ces remparts, ces monuments détruits (3)
N'offrent plus à nos yeux que d'éloquents débris,
Qui des siècles muets nous racontant l'histoire,
De l'antique *Sagonte* éternisent la gloire.
Ces arcs demi rompus, ce cirque, cet aspect
A l'œil qui les contemple impriment le respect ;
Et ces vieux monuments rembrunis par les âges
Des guerriers d'aujourd'hui nourrissent les courages.

Ancienne citadelle de *Sagonte* où les *Valenciens* ont bâti un fort.

Sur le triple sommet de ce mont sourcilleux
Etaient jadis les murs qui défendaient ces lieux,
Et qui, de la cité forteresse terrible,
Couronnaient de leurs tours le roc inaccessible :

(1) Copie de l'époque.

(2) *Annibal* fut arrêté cinq mois devant *Sagonte*. Cette ville soutint un des siéges les plus terribles dont l'histoire fasse mention. Ses habitants aimèrent mieux périr que de se soumettre aux *Carthaginois*. Quelques citoyens qui avaient survécu à la famine et aux traits de l'ennemi, ne voyant plus aucun moyen de salut, prirent un parti désespéré : réunissant sur la place publique tout ce qu'ils avaient de plus précieux, ils en forment un immense bûcher, égorgent leurs femmes et leurs enfants, les jettent dans les flammes et s'y précipitent eux-mêmes, n'abandonnant plus à *Annibal* qu'une ville en ruine.

(3) *Sagonte* s'étendait, dit-on, jusqu'à la mer, les ruines qui subsistent encore prouvent que c'était une ville puissante. Parmi ces ruines, on admire le cirque qui paraît avoir été un fort bel édifice

Digitized by Google

On en voyait encor les remparts écroulés :
Mais au nom de *Suchet*, les *Valenciens* troublés
Ont rétabli ces murs, et dans leur vaine audace,
Ont voulu détourner le coup qui les menace.
Insensés ! Croyez-vous balancer nos destins [1]?
Eh quoi donc ! dans les murs des braves *Sagontins*
Vous venez vous placer : avez-vous l'assurance
D'imiter ces héros, d'égaler leur vaillance ?
Saurez-vous donc mourir ? Saurez-vous dans les feux,
Si vous êtes vaincus, vous élancer comme eux !
Ah ! puisque vous rampez sous une autre *Cartage*,
A des mânes sacrés cessez de faire outrage
Ou bien, si d'*Albion* vous servez la fureur,
Des modernes *Romains* craignez le bras vengeur.

L'armée d'*Arragon* devant *Sagonte*.

Mais voilà des *Français* l'invincible colonne,
Ils portent les lauriers cueillis à *Tarragonne :*
A cette noble ardeur qui brille sur leur front,
Qui ne reconnaîtrait les braves d'*Arragon* ?
La présence du chef que l'on voit à leur tête,
Est pour eux le garant d'une sûre conquête,
Et l'aspect de ces tours qui menacent les cieux,
Vient encor augmenter leur transport généreux.
Les canons, les mortiers, tous ces foudres de guerre,
Sous leur poids redoutable, ont fait gémir la terre :
Valence s'en émeut, et ce terrible apprêt,
Et nos jeunes héros, et le nom de *Suchet*
Ont ébranlé ses murs : tel un sombre nuage
De la cime des monts descend avec l'orage
S'avance, obscurcissant la lumière des cieux,
Et couve le tonnerre en ses flancs ténébreux ;
Il s'arrête d'abord suspendu sur nos têtes ;
Mais déchaînant bientôt les vents et les tempêtes,
Soudain il se déchire au milieu des éclairs,
Et la foudre en éclats sillonne au loin les airs.
De même nos guerriers altérés de batailles

(1) Les *Espagnols* qui formaient la garnison de ce fort, se vantent d'avoir fait une défense héroïque ; certes c'est beaucoup pour eux d'avoir pu arrêter les vainqueurs de *Tarragone*, mais, tout bien considéré, il est facile de reconnaître en eux cette vaine jactance qui les caractérise. Qui aurait pu supposer que dans l'intérieur des remparts, dans le terre-plain même de l'ouvrage, il y avait de larges et profondes coupures ? Nos braves, se confiant à leur cœur et à leurs bayonnettes, croyaient n'avoir à vaincre que le feu de la mousqueterie, des grenades et de la mitraille, et ne s'attendaient pas, après avoir franchi les avant-fossés et les remparts, à trouver tout d'un coup un fossé de 18 pieds creusé dans l'intérieur même des forts. Tous ces ouvrages extraordinaires, dont les *Espagnols* hérissent leurs fortifications, prouvent d'ailleurs qu'ils ne se croyent un peu en sûreté que quand ils ont entassé sans méthode obstacles sur obstacles, tant ils redoutent ceux avec qui ils ont affaire.

Digitized by Google

De l'antique *Sagonte* abordaient les murailles.
Oserai-je à présent, dans mes hardis tableaux,
Dévoiler aux mortels des prodiges nouveaux !
Toi qui m'en instruisis, Muse, viens les redire
Ou, pour un tel sujet, échauffe mon délire.
C'était l'heure où la nuit, enveloppant les cieux,
Jette sur la nature un voile ténébreux ;
Fatigués de combats, les guerriers, sous leurs tentes,
Dormaient environnés de gardes vigilantes,
L'astre aux pâles rayons, ami du voyageur,
Dans les champs altérés ramenait la fraîcheur,
Et versant faiblement ses clartés pacifiques,
De *Sagonte* éclairait les monuments antiques.
Soudain sur un nuage apparaît en ces lieux
Le corps aérien d'un guerrier valeureux :
C'est l'ombre d'*Annibal*, pareille à ces fantômes
Qui peuplent d'*Ossian* les nébuleux royaumes (1).
Des *Romains* de tout tems implacable ennemi,
A l'aspect des *Français*, il s'indigne et frémit,
Présageant que *Suchet*, émule de sa gloire,
Va bientôt de ces bords exiler sa mémoire.
Du fantôme guerrier les terribles accents
Font résonner ainsi l'écho des monuments :
« Les voilà donc, dit-il, ces *Français* dont l'audace
» De mes anciens exploits veut effacer la trace ;
» Sur des bords que mon nom avait rendu fameux,
» Ils viennent exercer leurs bras victorieux.
» Ah ! déjà trop de fois, aux plaines d'*Italie*,
» Par leur grand souvenir ma gloire fut ternie.
» Dans ces champs de bataille où j'ai cru que jamais
» Nul mortel ne pourrait égaler mes succès,
» Ce même souverain vient m'irriter encore ;
» Je le vois ennoblir la cité que j'abhorre ;
» Cette *Rome*, échappée à mon bras destructeur,
» Va reprendre à sa voix son antique splendeur.
» Il lui donne son fils, et désormais ma haine
» Doit confondre à la fois et le *Tibre* et la *Seine* (2).

Apparition de l'ombre d'*Annibal*.

Annibal developpe les motifs de sa haine contre les *Français*.

(1) *Ossian* suppose que les âmes des héros errent dans l'espace portées sur des nuages. Ces anciens héros apparaissent aux guerriers vivants, et du sein de la vapeur contemplent leurs actions et leur inspirent du courage. Les fictions ossianiques sont généralement reçues de nos poëtes modernes, et les chants héroïques de ce barde *écossais*, remplis d'idées sublimes et de conceptions élevées, plaisent beaucoup à l'Empereur, qui aime tout ce qui porte un caractère de grandeur et de génie.

(2) S. M. le Roi de *Rome*, dont la naissance assure à la fois le bonheur des *Français* et le repos du continent. Cet honneur et cette gloire que *Napoléon* fait rejaillir sur la ville de *Rome* sont pour *Annibal* le plus grand motif de haine et de fureur.

Digitized by Google

» Oui, je dois me venger, oui, je veux sur ces bords
» Consumer les *Français* en impuissants efforts.
» Moi qui jadis, à peine, ai pu prendre *Sagonte*,
» Je les en laisserais triompher à ma honte...
» Non, non, et que plutôt ils y périssent tous... »

Il va jeter l'espoir et l'ardeur dans l'âme de *Blake* et lui dicte des plans qui doivent lui procurer la victoire.

Il dit et disparait, plein d'un sombre courroux.
Le fantôme orgueilleux, porté sur son nuage,
Va de nos ennemis allumer le courage.
Il se présente à *Blake* en un songe flatteur,
Et lui donnant l'espoir d'être une fois vainqueur (1),
Il lui dit de sortir d'un repos qui l'offense,
De sauver d'un seul coup et *Sagonte* et *Valence*
Et de se confier en ses nombreux soldats
Pour tenter hardiment le hasard des combats.
Bien plus, pour mieux régner dans son âme affermie,
Il lui dicte des plans créés par son génie,
De ces plans combinés dans des calculs parfaits
Qui, bien exécutés, assurent les succès.

Description de la bataille de *Sagonte*.

Cependant le soleil, père de la lumière,
Commence dans les cieux sa brillante carrière;
Et l'ombre d'*Annibal*, que trahit la clarté,
Cache dans la vapeur son aspect redouté.
Blake aussitôt s'éveille, et rempli d'espérance,
Assemble ses soldats, excite leur vaillance.
Les ordres combinés volent de toutes parts ;
Tout est en mouvement, et jetant ses regards
Sur tant de bataillons déployés dans la plaine,
Il croit avoir fixé la victoire incertaine.
Mais celui qui déjà détruisit ses projets,
Le vainqueur de *Maria*, commande les *Français* (2).
Je les vois, méprisant les dangers, les fatigues,
Attaquer, foudroyer ces formidables ligues.
Le grand nombre ne peut étonner leurs esprits :
Ils comptent les lauriers et non les ennemis.
L'airain, retentissant à l'égal du tonnerre,
De ses coups meurtriers ensanglante la terre
Et parmi les chevaux, les armes, le fracas,

(1) L'espoir d'être une fois vainqueur....

Une fois, car *Blake* ne l'a pas encore été, et ce serait pour lui la première. Malgré des échecs multipliés, il conserve toujours la réputation d'un habile général. Pourquoi donc a-t-il toujours été battu ? Pourquoi le sera-t-il toutes les fois qu'il se présentera en bataille rangée ? La solution de cette question ne saurait être au désavantage de *Blake*, dont les talents militaires sont assez prouvés, mais cette solution serait trop honteuse pour ses subordonnés tout bouffis d'arrogance et de fanfaronnades.

(2) A *Maria* et a *Belchite* le comte *Suchet* a dissipé avec 12,000 hommes une armée de 40,000, qui, si elle était victorieuse, envahissait l'*Aragon* et amenait peut-être des résultats plus funestes encore.

Digitized by Google

Nos guerriers, pleins d'ardeur, affrontent le trépas.
Suchet guidant partout ses phalanges terribles,
D'un seul de ses regards sait les rendre invincibles.
Plus loin un corps *français* soutient seul tout le poids
De dix mille *Espagnols* l'attaquant à la fois.
Nos braves resserrés en redoutable masse,
Malgré leur petit nombre, inspirent la menace
Et sans faire un seul pas qui soit indigne d'eux,
Ils conservent toujours leur poste glorieux.
Suchet qui les a vus, applaudit leur courage, *Suchet* est blessé et continue de donner ses ordres.
Mais pour les délivrer, sans tarder davantage,
Il a lancé soudain nos escadrons vaillants,
Faits pour tout renverser sous leurs coups foudroyants.
Lui-même, impatient d'assurer la victoire,
D'un péril nécessaire il affronte la gloire,
Donne l'exemple à tous, mais, ô ciel! ô destin!
Par le plomb meurtrier il est lui-même atteint (1).
Soldats, en le perdant, vous perdriez un père,
Mais non, rassurez-vous, sa blessure est légère.
Seul il n'a pas senti le coup qui l'a frappé,
A nous guider encor on le voit occupé;
Son sourire vainqueur a calmé nos alarmes,
Et toujours, au milieu du fracas et des armes,
Il poursuit sa victoire et ne sera blessé
Qu'après qu'il aura vu l'ennemi terrassé.
Qui t'inspire, ô *Suchet!* cette vertu sublime?
Ah! de *Napoléon* c'est l'amour qui t'anime,
Et le plus digne prix de tes nobles travaux
C'est d'avoir contenté le plus grand des héros (2).
Enfin de toutes parts la victoire est complète. Les *Français* sont victorieux.
L'ennemi va cacher sa honte et sa défaite :
Il s'enfuit dans *Valence*, et déjà la terreur
Proclame les exploits et le nom du vainqueur.
Sagonte, qui fondait son unique espérance Reddition du fort de *Sagonte*.
Sur le prochain secours de cette armée immense,
Du haut de ses remparts contemplant nos succès,
Tremble de résister plus longtems aux *Français*,
Et nos jeunes guerriers enfin s'enorgueillissent
D'avoir conquis des murs que vingt siècles noircissent.

(1) Le maréchal s'étant porté sur un point où sa présence était nécessaire et faisant exécuter lui-même des manœuvres sous le feu de l'ennemi, fut blessé au-dessus de l'épaule; mais il continua de prendre ses dispositions, animant les troupes avec ce sourire qu'on lui connait.

(2) Cette pensée vient de Son Excellence. Nous lisons dans la proclamation adressée à l'armée après la prise de *Tarragone* ces mots si frappants et si énergiques : « Souvenez-vous, soldats, que le plus grand prix de la valeur, c'est le suffrage de *Napoléon le Grand* ».

Digitized by Google

Qui de l'aigle *française* arrêtera l'essor?
Valence veut en vain lui résister encor,
Tu vaincras, ô *Suchet*, cet orgueil téméraire;
Mais il faut des combats : le démon de la guerre,
Des deux bouts de l'*Espagne*, assemble une autre fois
Des milliers d'ennemis qui marchent sous ses lois (1);
Tu dissoudras encor cette horrible tempête
Et de nouveaux lauriers viendront ceindre ta tête.

LIV

Suchet à Delort (2).

ARMÉE IMPÉRIALE
d'Aragon
—

Au camp devant *Valence*, le 30 décembre 1811.

J'ai appris avec plaisir, Monsieur le général, le succès de votre expédition sur *Alciras*, et je vous en félicite. J'attends avec impatience le rapport du mouvement que vous avez fait faire au 4e de hussards. Pour le moment, je vais consacrer quelques jours à resserrer davantage l'ennemi dans *Valence*, afin de lui en interdire entièrement la sortie. Je me propose d'envoyer ensuite sur le *Xucar* un plus grand nombre de forces que celles que je vous avais confiées, pour occuper cette ligne et achever ce que vous avez si bien commencé.

Je vous salue avec considération.

Le maréchal d'Empire,
Comte SUCHET.

Témoignés ma satisfaction de sa conduite et promettés ma protection à la commune d'*Alciras* et annoncés-lui que vous ne tarderés pas à y rentrer.

Le maréchal comte,
SUCHET.

M. le général baron *Delort*, commandant provisoirement la cavalerie de l'armée.

(1) *Blake* paraît vouloir encore se mesurer avec son adversaire, il rassemble le plus de troupes qu'il peut et les débris de la division de *Balesterro*, échappés aux coups de l'armée du midi, ne feront par leur nombre qu'augmenter la gloire de l'armée d'*Aragon*.

(2) Original.

Digitized by Google

LV

Suchet à Delort (1).

ARMÉE IMPÉRIALE
d'Aragon
—

Au camp devant *Valence*, le 30 décembre 1811.

Je vous envoie de nouveau, Monsieur le général, sur *Alciras*, où vous avez si bien fait. Je donne ordre au général *Harispe* de vous faire partir aujourd'hui avec un bataillon, 600 chevaux et 2 pièces de canon. Etablissés-vous dans cette ville, faites-y descendre le bac du *Xucar* sur la route de *Madrid* et tous ceux qui pourraient exister, faites couper le pont de *Cullera*, principal point de communication. Employés des paysans à achever la tête de pont commencée à *Alciras* sur la route de *San-Felipe*, afin d'être maître de la ligne du *Xucar*. Je vous enverrai bientôt un officier du génie et je ne tarderai pas à renforcer vos troupes d'une brigade d'infanterie et de 400 chevaux. Organisés le pays, établissés des magasins de riz et réunissés le plus que vous pourrés de subsistances pour l'armée. Je compte beaucoup sur votre zèle et votre activité.

Poussés quelques partis sur *San-Felipe* et envoyés de temps en temps des réquisitions dans cette ville, continués aussi le désarmement du pays que vous avez si bien commencé.

Envoyés de fréquents rapports au général *Harispe*, afin que je sois exactement instruit de tout ce qui se passera dans le pays dont je vous confie le commandement.

Vous me rendrés compte directement de tout ce qui est relatif à l'administration du pays et aux ressources qu'il présente.

Etablissés un poste intermédiaire entre *Alciras* et le camp de *Valence* pour assurer et accélérer la correspondance.

Je vous envoie une lettre de M. le conseiller d'Etat *Defermon* pour toucher le dernier semestre de 1810 de votre dotation.

Je vous salue avec considération.

Le maréchal d'Empire,
Comte SUCHET.

En vous chargeant de l'administration, j'entends vous autoriser à confirmer provisoirement en mon nom

(1) Original.

Digitized by Google

toutes les justices et les curés qui feront acte de soumission.

Le maréchal,
Comte SUCHET.

A Monsieur le général baron *Delort*, commandant provisoirement la cavalerie de l'armée.

LVI

Suchet au général Harispe (1).

ARMÉE IMPÉRIALE
d'Aragon

Au camp devant *Valence*, le 30 décembre 1811, au soir.

Je reçois à l'instant, mon cher général, votre lettre à laquelle se trouvent jointes les observations du général *Delort*. Je persiste dans l'exécution de mon ordre, je tiens à ce qu'il se rende à *Alcira*. Il pourra, s'il le juge convenable, faire camper ses troupes sur la rive gauche et tenir la ville par des postes. Qu'il relise son rapport et il verra quel tableau il me fait de l'état dans lequel l'ennemi a fui. Je lui ai ordonné de faire couper le pont de *Cullera* par une lettre de ce jour.

Des lettres de *Bassecourt* m'annoncent sa réunion à *Freire* sur *Requena*, mais des lettres du général *Darmagnac* m'apprennent aussi la marche de 14 mille hommes sur *Valence*, j'en étais informé par le major général, je dois donc y croire et profiter des circonstances pour gagner du pays, me préparer des ressources et m'assurer une ligne, que vous rectifierez, et qui deviendra bonne. Du reste le général *Delort* est envoyé en avant-garde. Il doit donc éclairer les derrières de l'armée et me fournir des renseignements sur les projets de l'ennemi.

Je vous salue avec ma considération distinguée et amicale.

Le maréchal d'Empire,
Comte SUCHET.

A Monsieur le général de division baron *Harispe*.

(1) Original.

Digitized by Google

LVII

Suchet à Delort (1)

ARMÉE D'ARAGON

—

Du camp devant *Valence*, le 30 décembre 1811.

Je persiste, mon cher général, dans l'exécution de mon ordre, je tiens à ce que vous vous rendiez à *Alcira*; vous pourrez, si vous le jugez convenable, faire camper les troupes sur la rive gauche et tenir la ville par des postes. Relisez le rapport et vous verrez quel tableau vous me faites de l'état dans lequel l'ennemi a fui.

Je vous salue avec considération.

Le maréchal d'Empire,
SUCHET.

LVIII

Proclamation (2).

Son Excellence le maréchal d'Empire comte *Suchet* invite les habitans des corrégimens d'*Alcira*, de *San-Felipe* et de *Denia* à rester paisiblement dans leurs foyers. Il leur promet sureté et protection. La religion, les propriétés, les usages, les coutumes, tout en un mot sera respecté.

Il est ordonné, en son nom, ce qui suit :

Les régidors, alcades et autres justices des trois corrégimens se feront remettre, à la réception du présent ordre, toutes les armes, quelqu'elles soyent, qui existent dans leurs communes. Lorsque ces armes auront été ainsi respectivement rassemblées, ils les feront transporter, sans le moindre délai, à *Alcira*, dans la maison occupée par M. le lieutenant colonel *Sourampi*, commandant d'armes.

Tout dépôt d'armes, d'argent, de papiers, de munitions de guerre et de bouche appartenant à l'armée *espagnole* sera dénoncé et mis à ma disposition, sous peine d'exécution militaire.

(1) Original.
(2) Minute de la main de Delort.

Digitized by Google

Les soldats *espagnols* égarés ou fugitifs seront également conduits à mon quartier général. Ils seront renvoyés dans leurs foyers et ne seront plus censés militaires.

Les habitans sont autorisés à arrêter et à conduire à *Alcira* tous les militaires *français* qui se répandraient dans la campagne pour piller. Ils les rameneront chez le commandant de la place d'*Alcira* sans leur faire éprouver aucun mauvais traitement.

Les voleurs et les pillards seront punis exemplairement et de manière à convaincre les habitans du pays que mon désir le plus ardent et le plus sincère est de maintenir la tranquillité publique et le respect promis aux personnes et aux propriétés.

Tout habitant trouvé les armes à la main sera, sur le champ, passé par les armes.

Les autorités doivent obéir avec exactitude et célérité à toutes les réquisitions qui leur seront faites pour la subsistance de la troupe *française*.

M. *Pedro Palan* remplira provisoirement et en attendant la confirmation du maréchal comte *Suchet*, les fonctions de corrégidor. Les autorités des lieux circonvoisins sont tenues de le reconnaître en cette qualité, déférer à ses ordres et réquisitions qu'il fera pour la division de cavalerie et pour celle d'infanterie qui occuperont incessamment les trois corrégimens.

Les alcades et régidors sont obligés, sous peine de mort, de me faire passer toutes lettres et tous paquets qui tomberaient entre leurs mains, adressées aux généraux de l'armée *espagnole*.

Nul obstacle ne peut arrêter la marche de l'illustre chef de l'armée impériale d'*Aragon* ni la volonté du plus puissant souverain qui ait existé. Aussi pour faire cesser les calamités d'une guerre affreuse, que les agens de l'*Angleterre* prolongent depuis trop longtemps de la manière la plus odieuse et la plus cruelle, les habitans du pays doivent fermer l'oreille à leurs perfides insinuations et mettre un terme aux sacrifices immenses qu'ils ont déjà faits pour soutenir vainement une lutte insensée qui n'a abouti qu'à la ruine d'une partie de l'*Espagne* et qui attirerait sur elle de plus grands malheurs.

Alcira, le 31 décembre 1811.

Le général commandant provisoirement la division de cavalerie de l'armée d'*Aragon*.

Digitized by Google

LIX

Proclamation (1).

Au quartier général d'*Alcira*, le 4 janvier 1812.

En vertu des ordres de Son Excellence Monseigneur le maréchal d'Empire comte *Suchet*.

Les régidors, alcades et toutes autorités civiles, administratives et judiciaires des gouvernemens d'*Alcira*, de *San-Felipe* et de *Denia* sont maintenus dans leurs fonctions, qu'ils continuent à remplir comme par le passé, à charge par eux de se conformer aux ordres et réquisitions qui leur seront adressées au nom de Son Excellence.

Les percepteurs des droits et impôts publics, les régisseurs et administrateurs des domaines de la couronne, sous quelque dénomination qu'ils existent, exerceront respectivement leur emploi comme par le passé, sans que personne puisse les troubler en rien dans l'exercice de leurs fonctions. Ils rendront compte de leur gestion à M. *Pedro Palan* nommé provisoirement corrégidor d'*Alcira* et autres lieux occupés par l'armée *française* et répondront personnellement de l'emploi de toutes leurs recettes.

L'état actuel des caisses des receveurs sera constaté par un procès-verbal certifié par la première autorité du lieu et remis vingt-quatre heures après la réception du présent arrêté, au dit sieur *Pedro Palan*.

Nul individu ne pourra, sous aucun prétexte, se refuser à l'acquittement des dixmes, impôts, droits et contributions actuellement établies et perçues.

Les biens des particuliers qui ont fui à l'approche de l'armée d'*Aragon*, seront provisoirement mis sous le séquestre. Les administrateurs de ces biens en verseront les produits dans les caisses publiques. Tous leurs effets seront inventoriés. Les grains, farines, paille, vin, en un mot tout ce qui est munition de bouche, sera incontinent versé en magazin pour servir de suite à la subsistance des troupes *françaises*.

Le sieur *Pedro Palan* et subordonnément les régidors et alcades du corrégiment d'*Alcira* et autres sont spécialement chargés de l'entière exécution du présent arrêté.

Le général de brigade commandant par intérim la division de cavalerie de l'armée d'*Aragon*.

(1) Minute de la main de Delort.

Digitized by Google

LX

Delort aux magistrats de la ville de San-Felipe (1)

Messieurs les magistrats de la ville de *San-Felipe.*

Lorsque je me suis présenté devant vos murs, vous m'avez reçu avec confiance.

En maintenant dans votre ville l'ordre et la tranquillité, ainsi que le respect dû aux personnes et aux propriétés, j'ai cherché à répondre au témoignage de votre estime et de votre bienveillance. J'espère que mon souvenir vivra dans vos cœurs.

L'agréable et douce mission que Son Excellence Monseigneur le maréchal d'Empire comte *Suchet* a daigné me confier en m'envoyant au milieu de vous, a soulagé mon cœur souvent profondément affligé des maux d'une guerre affreuse, où toutes les passions déchaînées avec fureur ont causé tant de ravages, tant de ruines et tant d'horreurs.

Les triomphes éclatans de l'invincible chef de l'armée d'*Aragon* ont irrévocablement lié vos destinées à celles du grand empire. Votre serment et plus encore les sentimens que vous avez spontanément manifestés me sont un sûr garant de votre attachement et de votre fidélité.

Je me suis empressé d'informer son Excellence Monseigneur le maréchal comte *Suchet* des dispositions favorables que tout le pays a d'abord montrées, et vous devez compter sur son appui et sur sa protection spéciale.

Je m'estimerai heureux, Messieurs les magistrats, d'employer auprès de Son Excellence ma médiation en votre faveur. Je me plairai constamment à l'assurer de la fidélité des bons et loyaux habitans de *San-Felipe* et de ce gouvernement, et j'aimerai surtout à donner au respectable corps des magistrats de cette ville et personnellement à chacun des honorables membres qui le composent, des marques de ma considération affectueuse et distinguée.

Messieurs les magistrats.

Le général commandant par intérim la cavalerie de l'armée d'*Aragon*.

(1) Minute de la main de Delort.

Digitized by Google

LXI

Suchet à Delort (1).

Au camp devant *Valence*, 6 janvier 1812.

J'ai reçu, Monsieur le général, les deux envois que vous avez eu la complaisance de me faire, et je vous en remercie. Madame la maréchale est aussi très sensible à votre attention.

Je vous recommande de nouveau d'apporter toute votre activité à réunir beaucoup de subsistances, c'est aujourd'hui le point essentiel. Etendez-vous le plus qu'il vous sera possible sans vous compromettre, pour embrasser une grande surface et obtenir des vivres pour l'armée ; j'attache une haute importance à cette opération ; je serai bien aise que vous me fassiez parvenir de fréquents rapports à cet égard.

L'ennemi, après avoir abandonné sa première enceinte, résiste à un bombardement de vingt-quatre heures, je serai sans doute obligé de faire ouvrir des brèches. L'entêtement des chefs et l'aveuglement des peuples peuvent mener cette ville aux dernières extrémités. Ainsi il faut être en mesure pour les retards qui peuvent se prolonger, et auxquels il est impossible d'assigner un terme dans une guerre de cette nature.

Je vous salue avec considération,

Le maréchal d'Empire,
Comte SUCHET.

P. S. — J'attache beaucoup de prix à la rentrée des 600 caisses de cartouches abandonnées à *Saint-Philippe*.

M. le général *Delort* à *Alcira*.

(1) Original.

Digitized by Google

LXII

Suchet à Delort (1).

ARMÉE
IMPÉRIALE
d'Aragon.

—

Au camp devant *Valence*, le 8 janvier 1812, à 10 heures du soir.

Votre dernier rapport m'a fort intéressé, Monsieur le général. J'aurais désiré plus de détails sur l'état des munitions.

Par une de vos lettres vous m'annonciez 600 caisses de cartouches, ce qui m'en promettait près d'un million.

La ville de *San-Felipe* ne méritant point d'être abandonnée aux brigands, je viens d'ordonner au général *Harispe* de s'y rendre avec sa 1re brigade.

Vous avez bien fait de faire un exemple sévère sur un soldat coupable, c'est avec de pareilles mesures que vous maintiendrez la discipline et que vous ferez chérir le nom *français* (2).

Après trois jours de bombardement, qui a fait beaucoup de ravages dans la ville, *Blake* m'a envoyé deux brigadiers porteurs de propositions fort erronées, je les ai renvoyés avec mes conditions. Si elles sont acceptées, je ferai tout pour sauver la ville; sinon 20 pièces de 24 briseront les murs et un assaut général en décidera.

Je désire vous prouver la satisfaction que j'ai de vos services et je vous demande de me faire connaître ce que vous désireriez que je sollicite pour vous des bontés de Sa Majesté.

Je vous salue avec considération.

Le maréchal d'Empire,
Comte SUCHET.

M. le général baron *Delort* à *San-Felipe*.

(1) Original.
(2) Un voltigeur venait d'être fusillé pour vol commis dans une chapelle (*Victoires, conquêtes*, XXVI, p. 358).

Digitized by Google

LXIII

Suchet à Delort (1).

ARMÉE
IMPÉRIALE
d'Aragon.
—

Au quartier général, à *Valence*, le 16 janvier 1812.

J'ai reçu, Monsieur le général, vos différentes lettres. Je vous témoigne avec plaisir toute ma satisfaction pour la discipline que vous avez entretenue dans les troupes dont je vous ai confié le commandement et pour la bonne opinion que vous avez donnée du nom *français*.

Recevés, Monsieur le général, mes remerciements de vos félicitations et l'assurance de ma considération distinguée.

Le maréchal d'Empire,
Comte SUCHET.

LXIV

Suchet à Delort (2).

ARMÉE
IMPÉRIALE
d'Aragon
—

Au quartier général, à *Valence*, le 27 janvier 1812.

Je m'empresse, Monsieur le général, de vous adresser une nouvelle preuve de la satisfaction de l'Empereur. Le grand chancelier de la Couronne de fer m'envoie un brevet et une croix de chevalier de cet ordre, que Sa Majesté vous a accordée, et me charge de vous la remettre, j'éprouve un véritable plaisir à vous faire cet envoi.

Je vous salue avec considération.

Le maréchal d'Empire,
Comte SUCHET.

M. le général baron *Delort* à *Alcoy*.

(1) Original.
(2) Original. — En haut, de la main de Delort : reçu le 28 janvier au soir.

Digitized by Google

LXV

Suchet à Delort (1).

ARMÉE
IMPÉRIALE
d'Aragon.
—

Au quartier général, à *Valence*, le 15 février 1812.

J'ai vu avec surprise votre lettre du 7 février. Monsieur le général, je suis accoutumé à recevoir avec résignation toutes les récompenses que l'Empereur daigne accorder aux troupes que je commande. Lorsque dans la dernière distribution des décorations, le 24e de dragons en a reçu 5, et le 4e de hussards et le 13e de cuirassiers une seule, je m'en suis réjoui pour vos dragons et j'en ai éprouvé de la peine pour les autres régiments. J'ai conclu de ces divers exemples que les chefs de corps font souvent tort à leur régiment en présentant à l'Empereur des militaires qui n'ont que peu de services.

J'ai été fort sensible aux félicitations aimables que vous m'adressez par votre dépêche du 9. L'Empereur, en me comblant et d'honneurs et de biens, aggrandit encore le prix de sa récompense, puisqu'il l'étend de la manière la plus éclatante sur l'armée d'*Aragon*. Vous verrez par son décret du 24 que, dans sa munificence, il me fournit l'occasion d'appeler ses bontés sur un grand nombre de militaires de l'armée. De pareils témoignages sont sans prix et sont vivement sentis dans tout le monde militaire.

Je vous salue avec une considération distinguée.

Le maréchal duc d'*Albuféra*.

M. le général baron *Delort*, à *Alcoy*.

(1) Original.

Digitized by Google

LXVI

Ordre pour la 1re brigade de cavalerie (1).

Expédié
le 27 février 1812.

Le général passera la revue de la brigade dimanche sur la grande place.

Elle sera dans la meilleure tenue possible.

Tous les hommes et tous les chevaux (moins ceux de service) seront présens à cette revue. Cet ordre est de rigueur.

Chaque capitaine remettra au général la situation sommaire, mais exacte, de sa compagnie, signée de lui.

Il est ordonné aux chefs de corps et aux commandans de compagnies de faire exactement et de suite payer la solde, à mesure que les fonds seront mis à la disposition des corps. Le général les rend responsables de cet ordre dont il surveillera l'entière, complette et stricte exécution.

Il est défendu aux officiers et sous-officiers de frapper les subordonnés, à moins d'un cas extraordinaire qui justifie nécessairement une telle punition justement proscrite par les reglemens militaires.

Aucun individu des deux corps de la brigade ne pourra sortir de son cantonnement sans une permission par écrit et revêtue de mon approbation et de celle du général de division.

Aucune mutation, quelle qu'elle puisse etre, n'aura [lieu] dans les cantonnemens, sans que je l'aye prealablement consentie et autorisée.

Le général de brigade,
Baron Delort.

(1) Minute de la main de Delort.

Digitized by Google

LXVII

Le général Harispe à Delort (1).

ARMÉE
IMPÉRIALE
d'Aragon.

—

Alcoy, le 6 mars 1812.

A Monsieur le général de brigade baron *Delort*, commandant la première brigade de cavalerie.

Monsieur le général, vous partirez demain 7 avec tout ce que vous avez de cavalerie à *Alcoy*, 4 pièces d'artillerie légère, un bataillon du 7e et un du 46e régiment, pour aller vous établir à *Castalla*. Vous laisserez, en passant, 2 compagnies à *Ibi*, et vous pousserez une bonne avant-garde à *Biar*. Vous pourrez faire occuper d'autres villages à votre portée, dans le double but de vous éclairer et de tirer des vivres et des fourrages le plus loin en avant de vous qu'il sera possible et sur vos flancs.

Vous ferez partir tous les jours des découvertes sur *Villeña* et dans les environs, et vous tâcherez de vous procurer, par tous les autres moyens, des renseignemens sur les mouvemens de l'ennemi.

S'il se portait en force sur vous, vous concentrerez vos troupes à *Castalla*, où, dès que je serai prévenu, je me porterai avec célérité.

Je vous serai obligé de me donner tous les jours de vos nouvelles.

Dès que le commissaire des guerres sera de retour, je vous enverrai un employé de l'administration, pour vous aider dans les moyens de nourrir votre troupe ; en attendant, désignez un officier pour faire les fonctions de commissaire des guerres et pour s'occuper des détails de votre administration. Je compte sur toute votre bonne volonté, mon cher général, pour faire tirer de votre position toutes les ressources qu'elle sera susceptible de produire et sur vos soins pour les économiser.

Je donne ordre pour que l'infanterie et l'artillerie qui doit faire partie de votre détachement soient à vos ordres. Vous n'aurez qu'à faire connaître votre heure au commandant de la place. Je désire que vous puissiez partir

(1) Original.

Digitized by Google

de bonne heure et que, poussant votre cavalerie en avant, vous cherchiez à surprendre quelques unes des bandes qui rodent dans les environs.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

Le général de division,
Baron HARISPE.

P. Faites prendre du pain pour les 7 et 8, à *Alcoy*, aujourd'huy.

LXVIII

Suchet à Delort (1).

ARMÉE
IMPÉRIALE
d'Aragon.
—

Quartier général de *Valence*, le 22 mai 1812.

Je vous remercie infiniment, Monsieur le général, de l'attention que vous avez eu de m'expédier un petit tonneau de vin d'*Alicante*. Je l'ai trouvé fort bon ; je suis reconnaissant de l'intérêt que vous prenez à ma santé, je vous annonce avec plaisir qu'elle me permettra bientôt d'aller vous voir.

J'ai suivi avec intérêt les divers mouvements que vous avez fait à la tête de votre avant-garde. J'y ai vu avec satisfaction que dans toutes rencontres vous saviez conduire avec résolution vos troupes et que dans l'occasion vous saviez maintenir la discipline, assurer la subsistance de votre brigade et honorer l'armée d'*Aragon*. Je vous en adresse mes félicitations et vous assure de mon estime et de ma considération.

Le maréchal duc d'*Albuféra*.

A Monsieur le général baron *Delort*, commandant l'avant-garde de l'armée d'*Arragon* à *Villena*. Le maréchal duc d'*Albuféra*.

(1) Original.

Digitized by Google

LXIX

Ordre du jour de Delort après la bataille de Castalla (1).

ARMÉE
IMPÉRIALE
d'Aragon.
—
2e DIVISION
Avant-Garde.

Castalla, 23 juillet 1812.

ORDRE DU JOUR

Toutes les forces de l'avant-garde composées du 7e de ligne, du 24e de dragons, d'un escadron du 13e régiment de cuirassiers et de la compagnie d'artillerie aux ordres du capitaine *Hurlaux* ne s'élevaient pas dans la mémorable journée du 21 de ce mois à mille fantassins et à cinq cents chevaux. Cependant elle a remporté une victoire brillante sur les troupes *espagnoles* des 2e et 3e corps commandées par *O'Donnel* en personne et a mis l'ennemi dans la déroute la plus entière et la plus complette. Toutes les armes ont rivalisé de zèle, d'ardeur et de dévouement dans cette bataille, où le 24e de dragons a mis le comble à sa brillante réputation.

La compagnie des voltigeurs du 44e régiment de ligne, commandée par le capitaine *Vidal*, est venue d'*Ibi*, prendre une part active aux succès de l'avant-garde et a rapidement tourné l'ennemi par sa droite. Le sergent-major *Demarques* a enlevé un drapeau.

Deux drapeaux, deux canons attelés et munis de trois caissons, plus de trois mille prisonniers, parmi lesquels cent quarante officiers de tout grade, 400 blessés et au moins cinq cents morts sont les témoignages et les trophées de cette journée glorieuse où il était impossible de rien faire de mieux.

Notre perte est de cinquante six blessés et de treize tués. Mais nous comptons dans ces derniers le brave *Rignon* du 24e de dragons, l'un des plus intrépides officiers de l'armée, aimé et estimé de tous ses compagnons d'armes et dont la perte nous a si vivement affligés.

Ainsi vous avez confondu les projets orgueilleux de l'ennemi qui, disposant de tous ses moyens, regardait déjà votre destruction comme certaine, et se vantait hautement d'arriver bientôt à *Valence*.

(1) Minute de la main de Delort.

Digitized by Google

Son Excellence le maréchal d'Empire duc d'*Albuféra* est informé de votre belle conduite et s'empressera de la faire connaître à l'Empereur avec toute la bienveillance que vous porte ce chef illustre qui a irrévocablement fixé la victoire sous nos drapeaux.

Si l'ennemi ose reparaître devant vous, le même ordre, le même zèle, la même ardeur et la même confiance dans vos chefs vous assureront le même succès.

Le général de brigade.
Baron DELORT.

LXX

Rapport d'un parlementaire à Delort après la bataille de Castalla (1).

Mon général,

J'ai eu l'honneur de remettre à M. le colonel *Myarès* les dépêches dont j'étais porteur tant pour lui que pour Son Excellence M. le général en chef *O'Donnel.* J'ai traversé les postes ennemis établis à *la Torre*, *En Puente*, *Enda de Noveldad.* Le chef d'état-major de la division de M. le colonel *Myarès* est venu me recevoir et j'ai trouvé à mon arrivée à *Aspé* toute la garnison sous les armes. Le peuple se portait en foule sur le chemin par lequel je devais passer, et j'ai été conduit par plusieurs officiers *espagnols* à la maison de M. le général *Michitena.* J'ai été accueilli de la manière la plus flatteuse et la plus honorable, et je dois cette réception à la lettre que vous avez écrite à M. le colonel *Myarès*, qui m'a prodigué les plus grands égards et qui m'a témoigné une bienveillance toute particulière. J'ai sollicité la permission de me rendre au quartier général de M. *O'Donell*, mais on m'a objecté qu'on ignorait les intentions de Son Excellence et qu'on attendait sa réponse. Ayant fait part à M. le colonel *Myarès* de l'objet de ma mission, il en a donné de suite avis à M. le général *O'Donell.* Son Excellence a répondu qu'il était très sensible à l'offre d'échange que lui proposait M. le duc d'*Albuféra*, mais qu'elle

(1) Minute.

n'avait pas les pouvoirs suffisants pour traiter d'une affaire aussi majeure et qu'elle avait à rendre compte à la régence, ajoutant de plus que le nombre des officiers et soldats *français* prisonniers à *Alicante* n'était pas suffisant pour effectuer l'échange total et qu'il faudrait retirer une partie de ceux qui se trouvaient dans l'isle de *Mayorque*. M. le général *O'Donell* témoigne dans la lettre qui m'a été communiquée, le désir sincère de voir consommer l'échange qui lui a été proposé, et il doit à ce sujet vous envoyer un parlementaire, lorsque la réponse de la régence lui sera parvenue. M. le colonel *Mvarès*, sensible aux marques d'affection que contient votre lettre, m'a chargé, mon général, de vous faire agréer tous ses remerciements. Il accepte avec la plus vive reconnaissance vos offres de service et aura l'honneur de vous adresser un officier chargé des bagages de Messieurs les officiers faits prisonniers à l'attaque de *Castalla*.

Sur la demande qui m'a été faite du lieu où se trouvaient actuellement les prisonniers de guerre, j'ai cru devoir répondre qu'ils attendaient à *Valence* la réponse qui serait faite à l'échange proposé par M. le maréchal duc d'*Albuféra*.

D'après ce que j'ai pu juger de la situation et de l'état des troupes que j'ai vues sur mon passage, j'ai trouvé l'infanterie en bon état et la cavalerie assez bien montée. J'ai l'honneur de vous observer, mon général, que les postes qu'occupait le régiment des hussards de *Ferdinand* ont été relevés par des dragons dans l'intervalle de mon premier à mon second voyage. Les officiers *espagnols* m'ont paru très humiliés de leur défaite. Ils m'en parlaient continuellement et en paraissaient très affectés. Le général *O'Donell* a sollicité un conseil de guerre pour informer de sa conduite et a traduit au tribunal de la régence M. le colonel *Estevan*, à qui il attribue la perte de la bataille. Le colonel *Estevan* aurait reçu l'ordre de se porter à *Williena* et d'attaquer à *Biar* les dragons du 24e, et de les occuper de manière à empêcher leur jonction avec la brigade d'avant-garde. Mais le colonel du 24e, d'après l'ordre qu'il en avait reçu de vous, était dans la prairie d'*Onil* avant le point du jour et avait effectué par ce mouvement rapide une jonction que l'ennemi avait crue impossible.

Digitized by Google

LXXI

Relation officielle de la bataille de Castalla par Delort (1).

ARMÉE
IMPÉRIALE
d'Aragon.
2e Division.

A M. le général de division *Harispe.*

Castalla, le 24 juillet 1812.

Mon général,

Vos avis et les renseignemens qui m'étaient parvenus d'ailleurs, m'annonçaient que le général *O'Donell* avait réuni toute son armée, pour attaquer simultanément les cantonnemens de *Castalla*, *Biar*, *Onil* et *Ibi*. Les troupes, qu'il commandait en personne, étaient divisées et composées ainsi qu'il suit, savoir, quatre brigades : la 1re aux ordres du comte de *Montijo*, et formée des gardes *wallones* et du régiment de *Cuença* et *Badajos*; la 2e, de force égale, des régiments de la *Couronne* et de *Guadix*; la 3e, commandée par le colonel *Meyares*, des bataillons d'*Alcazar de San Juan*, *Lorca* et *Baylen*, plus 1,000 chevaux et 2 pièces d'artillerie en réserve, aux ordres du comte de *Saint-Etienne*. Cette réserve était placée en arrière de *Castalla*, à 3 quarts de lieue du champ de bataille, et n'a pu prendre aucune part à l'action. La 4e enfin, qui a attaqué *Ibi*, était aux ordres de l'*Anglais Roch*. L'ennemi s'est présenté aujourd'hui au point du jour pour exécuter le projet offensif qu'il combinait depuis longtems. Il a attaqué *Castalla* avec vivacité et avec ordre. Tout ce que vous aviez prescrit a été ponctuellement exécuté. J'ai fait ma retraite avec une portion du 7e de ligne, lentement, en échellons et disputant le terrain avec opiniâtreté. J'ai pris position sur les hauteurs qui dominent le chemin d'*Ibi* à *Castalla*, mais assez rapproché de cette dernière ville. L'escadron de cuirassiers du 13e régiment et les compagnies d'infanterie stationnées à *Onil* ont reçu l'ordre d'opérer leur jonction avec le 7e, venant l'appuyer dans sa

(1) Deux copies de l'époque. En marge de celle qui paraît la plus ancienne, de la main de Delort : Bataille de *Castalla* gagnée par l'avant-garde. Pièces relatives à cette bataille.

Digitized by Google

position défensive. L'artillerie placée avantageusement pour couvrir tous les points de passage, faisait un feu soutenu et meurtrier qui contenait l'ennemi.

Cependant les dragons du 24e, appuyés par trois compagnies d'infanterie du 7e régiment qui les protégeaient dans leur cantonnement de *Biar*, venaient se réunir à moi, passant entre *Castalla* et *Onil* par la direction que j'avais tracée au colonel *Dubessy*. Ils marchaient longeant le flanc gauche de l'ennemi. Les *Espagnols*, inquiets avec raison de ce mouvement, ont mis de suite en position les deux pièces d'artillerie, qu'ils dirigèrent contre eux. Lorsque cette colonne (celle de *Biar*) fut arrivée à ma hauteur, je crus que le moment était venu de prendre l'offensive avec succès. Je fis battre la charge sur tous les points et avancer l'artillerie au grand trot.

Le colonel *Dubessy* profita habilement de ce moment : les deux pièces d'artillerie, vomissant la mitraille, ont été enlevées par une charge brillante du 24e de dragons, les canonniers tués sur les pièces, et toute la brigade d'infanterie qui les appuyait, prisonnière ou passée au fil de l'épée ; pas un soldat *espagnol* n'est échappé. Ce fait d'armes met le comble à la haute réputation du 24e régiment de dragons. Le colonel *Dubessy* s'est montré digne de commander un si brave corps. Les cuirassiers, commandés par le chef d'escadron *l'Affargue*, ont rivalisé de zèle avec les dragons, sont entrés dans le village de *Castalla* malgré une fusillade terrible et ont jonché les rues de morts et de mourants.

Le 7e de ligne, commandé par son chef distingué M. le major *Durand*, a pris une part active à ce succès éclatant, que sa bravoure et sa célérité ont completté. L'artillerie a parfaitement servi et mérité un témoignage de satisfaction.

La compagnie du capitaine *Gueri*, qui s'est couverte de gloire à la première attaque de *Castalla*, a montré le même zèle dans la journée du 21. Enfin l'ennemi, tourné par sa droite, a été mis dans une déroute complette et poursuivi fort loin par les compagnies d'élite d'infanterie et par la cavalerie.

Deux pièces de canon, trois drapeaux, deux mille trois cent quatre-vingt-neuf prisonniers, dont quatre cent soixante-treize blessés et presque tous gravement, sont les résultats de cette action si honorable pour l'avant-garde, qui n'avait à opposer que 1,500 hommes à 8,000 ennemis, et qui se trouvait dès l'attaque dans une position assez difficile. Parmi les prisonniers il y a quatre colonels, cinq lieutenants-colonels et 125 officiers. Deux colonels, celui de la *Couronne* et un autre, ainsi qu'un brigadier, ont été tués à coups de sabre. Les *Espagnols* ont

Digitized by Google

laissé plus de cinq cens morts sur le champ de bataille. Les troupes ont combattu avec tant d'ardeur et de dévouement qu'il est difficile de citer des individus, sans courir le risque d'être injuste. Je me bornerai à vous désigner à présent (sauf à revenir sur ce rapport) le colonel *Dubessy* et ses chefs d'escadrons, les adjudants-majors *Hannion* et *Guérin*, et le lieutenant *Creton*, M. le major *Durand*, le chef de bataillon *Heremberger* qui a eu un cheval tué sous lui, le capitaine *Vidal* des voltigeurs du 44ᵉ qui a rapidement tourné l'ennemi sur sa droite, le capitaine d'artillerie *Hurlaux*, le brigadier *Renard* et le maréchal des logis chef du train *Parant* (ce dernier a été blessé grièvement), le sergent-major *Demarque* du 44ᵉ régiment [qui] a emporté un drapeau, le cuirassier *Boicheret* et le dragon *Pistre* qui ont pris le second drapeau, le sous-lieutenant *Thibault* du 24ᵉ de dragons, le sous-lieutenant *Delaverne* et le capitaine *Salvain* du 13ᵉ de cuirassiers. Le colonel *Mesclop*, quoiqu'attaqué par des forces considérables, est venu à mon secours promptement. Mais l'ennemi faisant sur lui une fusillade plus vive encore qu'au commencement de l'attaque, je l'ai fait renforcer par le chef de bataillon *Herembergor*, qui lui a conduit deux compagnies d'élite de l'excellent 7ᵉ et un peloton de cuirassiers. Nous n'avons pas plus de 30 morts et 150 blessés ; les blessures sont légères. Le lieutenant *Rignon*, du 24ᵉ de dragons, l'un des officiers les plus intrépides de l'armée et qui compte tant d'actions d'éclat, a été blessé mortellement. C'est une perte dont je suis vivement affecté.

Agréez, mon général, l'hommage de mon respect.

P. S. — J'ai l'honneur de recommander particulièrement à votre bienveillance mon aide de camp M. de *Mondragon*, qui sert avec beaucoup de zèle, d'intelligence et d'activité. La cavalerie *espagnole*, effrayée de ses défaites partielles et successives, a fui lâchement sans donner un coup de sabre.

Nota. — Ce rapport a été appuyé par ceux de tous les chefs de corps employés sous mes ordres, ils ont été transmis au général *Harispe*. D'après les états nominatifs envoyés au même général, notre perte ne s'est élevée qu'à quinze tués et 56 blessés, dont 40 au moins l'étaient légèrement. Il a été prouvé par les récépissés qui lui ont été transmis, que la perte de l'ennemi a été de près de trois mille prisonniers (1). En totalité, et en y comprenant

(1) Le mot prisonniers, de la main de Delort.

Mon cher c.....

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint copie certifiée du rapport trans-

Digitized by Google

les dispersés, elle monte, de son aveu, à plus de 6,000 hommes. Les troupes sous mes ordres se sont battues avec une telle impétuosité que la déroute de l'ennemi a été complette et les résultats cités dans ce rapport obtenus avant 9 heures du matin.

Le général de brigade,
Baron Delort.

LXXII

Le général anglais Roche à Delort (1).

Alicante, 25 julio de 1812.

Senor baron de *l'Ort*,

He tenido el honor de recibir la atentissima carta de V, en contestacion à la mia, y espero que V me haga la justicia de creer que estoy sumamente agradecido por esa finura. Me valgo de esta ocasion para tomarse la libertad de incluir à V la adjunta carta para el senor baron de *Arispe* sobre el asunto del caballo que verdaderamente no vale la pena de molestar à V tanto, ni yo nunca lo habiera hecho sino por la amistad que tengo con el caballero *Enrique Wellesley*.

No dudo que en quanto llegud la carta à las manos del senor baron de *Arispe*, me devolvera el caballo, pagando por él qualquiera dinero que le parezca, o que la haya costado, y asi me proporciona otro motivo de haber encontrado en un caballero *frances* la finura que les es

mis à M. le général de division sur la bataille de *Castalla*, où le corps que vous commandez s'est couvert de gloire et dans laquelle une poignée de braves ont détruit une armée composée de quatre divisions.

Ce rapport entièrement conforme aux faits de cette journée mémorable, est le meilleur témoignage que je puisse donner au (désigner ici le corps) de mon estime et de ma reconnaissance.

Je vous salue avec ma considération distinguée.

Aux colonels du 7e d'infanterie de ligne, du 24e régiment de dragons, au capitaine *Saloin*, commandant les cuirassiers détachés à l'avant-garde, et au capitaine *Hurlaux*, commandant l'artillerie de l'avant-garde.

Castalla, le 1er août 1812.

Minute de la main de Delort.

(1) Original.

Digitized by Google

caracterisca à todos los oficiales que tengo el honor de conocer de esa misma nacion, y que sumamente penetrado del merito y valor de ellos, aseguro à V que en esta guerra no solamente he auxiliado y procurado aliviar la suerte de muchos soldados prisioneros *franceses*, he proporcionado que seis oficiales tambien hayan debuetto de *Cartagena* y otros puntos à *Francia* sin cangeo ninguno.

Repeto a V mi alta consideracion y deseo que me emplee en todo lo que le puedo ser util.

Su mas atento y seguro servidor.

El general commandante de la division.
F. ROCHE.

LXXIII

Le général espagnol Joseph O'Donnel à Delort (1).

Orihuela, le 28 juillet 1812.

Monsieur le général,

Je ne sçaurais souscrire sans l'aveu de mon gouvernement a l'échange général des prisonniers, et c'est ce que j'ay l'honneur de dire par l'adjointe a Monsieur le général *Harispe*. La chose parait également utile et convenable aux deux partis ; cependant elle ne l'est pas, dans la réalité, et vous en sentéz très bien les raisons. Les 26 soldats blessés que vous m'avez renvoyé ne prendront plus les armes, et je vous remercie des égards que vous avéz eu pour eux. Ces malheureux fantassins, et bien d'autres, ne le seraient peut-être pas, s'ils avaient rencontré l'appui de la cavallerie qui leur a manqué par un destin inconcevable.

Agréez, Monsieur le général, l'assurance de ma considération la plus parfaite.

JOSEF O'DONELL.

P. S. — Voudréz vous bien avoir la bonté de faire passer les ci-jointes lettres aux prisonniers et faire remettre

(1) Original.

Digitized by Google

a *D[n] Carlos de Laloy*, capitaine aux gardes *wallones*, la petite male qui vous sera délivrée et qui contient 30 gros écus outre le linge ?

A Monsieur le général baron de *Lort*.

LXXIV

Le général anglais Frédéric Bentinck à Delort (1).

Alicante, ce 16 octobre 1812.

Mon général,

J'ai l'honneur de vous envoyer la petite brochure que je vous ai promise et aussi un peu de café que j'espère que vous trouverez bon.

Puis-je vous prier de faire un compliment de ma part aux colonels *Christophe* et *Bougaut* et je reste, mon général, avec le plus grand respect, votre serviteur très fidèle.

FREDERICK BENTINCK.

[Sur un autre papier :]

Vincenzo Parisi, *Giuseppe Giovanni*, soldats dans le corps *calabrois*.

Frederick Bentinck.

(1) Original.

Digitized by Google

LXXV

Lettre de recommandation du général Delort au ministre de la guerre en faveur de son aide de camp (1).

ARMÉE
IMPÉRIALE
d'Aragon.
—
2e DIVISION
Brigade d'avant-garde

Fuente la Higuera, 24 octobre 1812.

Monseigneur,

La bataille de *Castalla* a détruit les 2e et 3e corps des armées *espagnoles* commandés par *Joseph O'Donnel*. Elle a paralysé jusqu'à ce moment les flottes *anglaises* aux ordres de *Maitland*, débarquées à la fin de juillet près d'*Alicante*. Elle a mis l'armée impériale d'*Aragon* dans le cas de prêter un secours efficace et nécessaire aux armées du midi et du centre obligées par les circonstances d'effectuer leur retraite sur le royaume de *Valence*.

Cette action, dont les résultats ont été si heureux et si importants dans les conjonctures actuelles, est encore un fait d'armes vraiment extraordinaire, puisque moins de quinze cents hommes ont mis une armée en pleine déroute et lui ont fait eprouver des pertes difficiles à réparer.

Le 7e d'infanterie de ligne, trois cent cinquante chevaux du 24e dragons, quatre-vingt chevaux du 13e cuirassiers et quatre pièces d'artillerie composaient la brigade que j'avais l'honneur de commander le vingt-et-un juillet dernier, et c'est à ce petit corps qu'appartiennent à peu près exclusivement tous les succès de cette journée mémorable.

C'est pour l'honneur des braves régiments qui en faisaient partie que j'ose me déterminer à vous adresser mon rapport contenant les détails exacts de cette action glorieuse. C'est le même rapport qui fut remis dans le tems à mon général de division.

Je n'ai rien à demander pour moi personnellement, parce que Sa Majesté m'a successivement comblé de ses bontés. Mais je dois recommander à la justice et à la bienveillance de Votre Excellence les troupes qui se sont si bien montrées sur le champ de bataille de *Castalla*, et plus spécia-

(1) Minute de la main du général Delort.

Digitized by Google

lement mon aide de camp, M. de *Mondragon* (1), jeune officier d'un mérite reconnu de toute l'armée, et qui s'est rendu digne par ses services dans la journée du vingt-et-un juillet du grade de capitaine demandé pour lui. Si mes services ont pu être agréables à Sa Majesté, je considérerai comme une grâce personnelle l'avancement de mon aide de camp. Je vous prie de lui accorder votre bienveillance et de recevoir avec bonté l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

Général de brigade baron DELORT.

A Son Excellence Monseigneur le duc de *Feltre*, ministre de la guerre.

LXXVI

Adieux du 13e régiment de cuirassiers au général Delort (2).

M. le général baron *Delort*, commandant la cavalerie des armées d'*Aragon* et *Catalogne*.

Mon général,

Le régiment, officiers, cuirassiers, tous, ainsi que toute la cavalerie de l'armée, connaissent votre départ, ils sentent à l'avance la perte qu'ils font, et votre absence, mon général, ne fût-elle que momentanée, elle leur devient des plus pénibles. C'est à l'ennemi, c'est à la première affaire que tous le demanderont, le vainqueur de *Castalla*, leur général qui a tant de fois illustré leurs armes en *Catalogne*, à *Vich*, *Villa-Franca*, *Sagonte*. Eh non ! mon géné-

(1) Le général Delort choisit deux fois le capitaine Gallet de Montdragon pour son aide de camp, en 1811 (commission du 10 décembre) et pendant les Cent Jours (commission du 1er mai 1815). Dans la campagne du royaume de Valence, ce jeune officier, alors au 24e, s'était fait remarquer à la bataille de Sagonte et à l'escarmouche d'Oropesa (19 septembre). V. *Victoires, conquêtes*, XXVI, p. 347, et Suchet, II, p. 152.

(2) Original.

Digitized by Google

ral, vous ne nous quitterez jamais, nos vœux sont pour vous, notre pensée vous suivra partout. Recevez, je vous prie, mon général, mes regrets particuliers sur votre départ et agréez, s'il vous plaît, l'expression des sentiments respectueux de votre très humble et très obéissant serviteur.

commandant le 13e cuirassiers.

Barcelonne, 25 novembre 1813.

LXXVII

Suchet à Delort (1).

Quartier général de *Barcelonne*, 26 novembre 1813.

Je vous autorise, comme vous me le demandez, Monsieur le général, à jouir du congé qui vous avait été accordé dans le mois de juin dernier. J'ai rendu compte à S. E. le ministre de la guerre des services que vous aviez rendus depuis votre arrivée à l'armée d'*Aragon* avec le 24e de dragons, particulièrement à la bataille de *Sagonte*, à l'investissement de *Valence* et aux combats de *Castalla* et d'*Ordal*. Je me plais à vous donner ici un nouveau témoignage de ma satisfaction.

Recevez aussi l'assurance de ma considération.

Le maréchal duc d'Albuféra.

M. le général de brigade baron *Delort*.

(1) Original.

Digitized by Google

LXXVIII

Lettres de service (1).

MINISTÈRE
DE LA GUERRE
—
2e Division.
—
Bureau
des Etats-majors.

Napoléon, Empereur des *Français*, Roi d'*Italie*, Protecteur de la Confédération du *Rhin*, et médiateur de la Confédération *suisse*,

Ayant à nommer un général de brigade, pour être employé en cette qualité dans la division commandée par le général *Pajol*, a fait choix de M. *Delort Jacques-Antoine-Adrien*.

Il est en conséquence ordonné aux officiers généraux, aux officiers d'état-major, à ceux de l'artillerie et du génie, aux inspecteurs aux revues, aux commissaires ordonnateurs et ordinaires des guerres, aux commandants des corps et à tous autres qu'il appartiendra, de le reconnaître et faire reconnaître en la dite qualité par ceux étant à leurs ordres.

Fait à *Paris*, le 24 janvier 1814.

Le ministre de la guerre,
Duc DE FELTRE.

Paris, le 24 janvier 1814 (2).

Général, j'ai l'honneur de vous prévenir que l'intention de l'Empereur est que vous soyez employé dans la division de cavalerie commandée par M. le général *Pajol*.

Vous voudrez bien vous rendre sur le champ en poste à *Nogent-sur-Seine*.

L'exécution de cet ordre n'admet aucun délai.

L'ordre d'après lequel vous aviez été précédemment attaché à la division sous les ordres de M. le général *Bordesoulle* est révoqué.

M. le général *Pajol* vous remettra vos lettres de service.

Recevez, général, l'assurance de ma considération.

Le ministre de la guerre,
Duc DE FELTRE.

A M. le général de brigade *Delort* (*Jacques-Antoine-Adrien*).

(1) Original.

(2) Original. En marge, d'une autre écriture : M. le général *Delort* a été payé de ses frais de poste.

Digitized by Google

LXXIX

Avis de nomination au grade de général de division (1).

A *Troyes*, le 26 février 1814.

A Monsieur le général de brigade baron *Delort* (*Jacques-Antoine-Adrien*).

Je vous préviens, Monsieur, que l'Empereur, par décret de ce jour, vous a nommé au grade de général de division.

Sa Majesté m'autorise à vous donner cet avis provisoire, en attendant celui que vous recevrez officiellement du ministre de la guerre.

Le prince vice-connétable major général,
ALEXANDRE.

LXXX

Lettres de service (2).

MINISTÈRE
DE LA GUERRE
—
2e Division.
—
Bureau des
Etats-Majors.

Napoléon, Empereur des *Français*, Roi d'*Italie*, protecteur de la Confédération du *Rhin*, médiateur de la Confédération *suisse*.

Ayant à nommer un général de division, pour être employé en cette qualité au commandement de la 2e division

(1) Original.

(2) Original. Le même jour, le ministre de la guerre écrivait à Delort : « Votre brevet de général de division ne pouvant être expédié en ce moment, cette lettre vous en tiendra lieu. S. A. S. le prince de *Neuchâtel* vous remettra les lettres de service ».

Digitized by Google

de cuirassiers, qui fait partie du 2ᵉ corps de cavalerie de l'armée, qui est commandé par M. le général comte *Saint-Germain*, a fait choix de M. le général *Delort* (*Jacques-Antoine-Adrien*), le 26 février 1814.

Il est, en conséquence, ordonné aux officiers généraux, aux officiers d'état-major, à ceux de l'artillerie et du génie, aux inspecteurs aux revues, aux commissaires ordonnateurs et ordinaires des guerres, aux commandants des corps et à tous autres qu'il appartiendra, de le reconnaître et faire reconnaître en la dite qualité par ceux étant à leurs ordres.

Fait à *Paris*, le 10 mars 1814.

Le ministre de la guerre,
Duc de FELTRE.

LXXXI

Le ministre de la guerre à Delort (1).

MINISTÈRE
DE LA GUERRE
3ᵉ Division.
BUREAU
DU MOUVEMENT
DES TROUPES

Paris, le 12 mai 1814.

Général, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 de ce mois, et par laquelle vous demandez d'autres cantonnements pour les troupes de votre division qui occupent en ce moment le département de l'*Allier*, où la pénurie des fourrages est extrême. J'ai l'honneur de vous prévenir, général, que sur une semblable demande qui m'a été adressée par le général de *Saint-Germain*, commandant le 2ᵉ corps de cavalerie, je l'ai autorisé à étendre ses cantonnements dans le département du *Cher*, concurremment avec ceux de la *Nièvre* et de l'*Allier*, ce qui soulagera beaucoup ces deux départements.

Au surplus, je compte incessamment donner des ordres pour l'envoi des escadrons de guerre de plusieurs régiments du 2ᵉ corps de cavalerie à leurs dépôts respectifs, et

(1) Original.

Digitized by Google

successivement pour tous les autres, à mesure qu'il me sera possible d'assigner une garnison définitive à chacun de ces dépôts.

Recevez, général, l'assurance de ma parfaite considération.

Le ministre de la guerre.
Le général comte DUPONT

Au général de division *Delort*, commandant la 2e division de cuirassiers à *Moulins*.

LXXXII

Le ministre de la guerre à Delort (1).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

3e Division.

BUREAU DES OPÉRATIONS MILITAIRES

Paris, le 18 mai 1814.

Général, je me suis empressé de donner au prince *Schwarzenberg* communication des détails contenus dans votre lettre du 10 de ce mois. J'ai représenté à S. A. combien les prétentions que forment les troupes *autrichiennes* à l'effet de s'établir dans le département de l'*Allier* sont contraires à l'esprit des conventions arrêtées entre la *France* et les puissances alliées.

J'ai lieu de penser que M. le prince de *Schwarzenberg* fera cesser sur le champ un état de choses aussi inquiétant, et préviendra, par les ordres les plus positifs, les inconvénients qui peuvent en résulter.

Je ne puis au reste qu'approuver la conduite ferme et prudente que vous avez cru devoir tenir dans cette circonstance.

Recevez, Monsieur le général, l'assurance de ma parfaite considération.

Le ministre de la guerre,
Le général comte DUPONT.

Au général de division *Delort*, commandant la 2e division de cavalerie.

(1) Original.

Digitized by Google

LXXXIII

Delort au ministre de la guerre (1).

Moulins, 4 juin 1814.

Monseigneur,

Il est important que Votre Excellence soit sur le champ informée que les désertions recommencent dans la division qui m'est confiée, et je dois lui en exposer les causes : 1° Lorsque nous sommes arrivés dans le département de la *Nièvre*, des ordres avaient été donnés à la gendarmerie qui y est stationnée, non seulement de ne pas arrêter les déserteurs, non seulement de les tolérer, mais encore de favoriser leur retour dans leurs foyers. Une circulaire écrite dans ce sens à tous les chefs de subdivisions de cette même gendarmerie, par le capitaine qui la commande, a été mise dans le temps sous les yeux de Votre Excellence, et une pareille invitation n'a pas peu contribué à augmenter le nombre des déserteurs; 2° Les régiments qui composent ma division ont presque continuellement sous les yeux de mauvais exemples. Ils voient des déserteurs de toutes armes passer sur les grandes routes sans être inquiétés, ou bien séjourner tranquillement au sein de leurs familles. La gendarmerie n'a pas encore arrêté à l'époque présente un seul déserteur, et montre une insouciance vraiment coupable et qu'on ne peut concevoir dans le plus important de ses devoirs. Je lui ai rappelé à cet égard ses obligations de la manière la plus instante et toujours infructueusement; 3° Depuis que les courriers sont rétablis, les parents des militaires en profitent pour les rappeler dans leur patrie, leur annonçant que ceux de leurs camarades qui y sont rentrés ne sont exposés à aucunes recherches et à aucunes poursuites; 4° Aucun des congés accordés par un décret du roi aux différents corps de l'armée n'a été expédié à ceux qui composent ma division. La lettre par laquelle j'ai eu l'honneur de les réclamer à Votre Excellence est restée sans réponse. Ainsi les régiments employés sous mes ordres n'ont point joui des bienfaits de ce décret, tandis que l'infanterie du 2e corps en profitait sous leurs yeux. Cette différence a dû nécessairement exciter du dégoût et du mécontentement.

(1) Minute.

Digitized by Google

Aujourd'hui que des désertions considérables ont eu lieu, je ne puis plus insister sur la délivrance de ces mêmes congés, les cavaliers qui restent étant à peine suffisans au pansage des chevaux, et des chefs de corps ayant même été obligés de prier Votre Excellence de leur envoyer à cet effet des hommes à pied tirés de leurs dépôts; 5° Les habitants du pays, extrêmement fatigués du séjour des troupes qu'ils sont forcés de nourrir, séjour qui leur devient ainsi très dispendieux et onéreux, les incitent eux-mêmes à la désertion, ce fait est certain; 6° Ma division n'a encore reçu qu'un mois de solde sur l'exercice de 1814 et les paysans des départements de la *Nièvre*, de l'*Allier* et du *Cher* assurent n'avoir point encore en ce moment les fonds suffisants pour acquitter le mois de mai. J'ai déjà supplié Votre Excellence d'avoir la bonté de prendre des mesures pour le paiement régulier de la solde; 7° Un grand nombre de cuirassiers sont totalement dépourvus de linge et de souliers, et les conseils d'administration manquent de fonds pour leur en procurer. Voilà encore une des causes principales de la désertion; 8° J'ai également appelé l'attention de Votre Excellence sur la nécessité absolue et urgente de payer aux régiments de cavalerie au moins quelques à comptes sur leurs masses d'harnachement, d'habillement et de ferrage, sans quoi il est évident qu'il leur est impossible de faire aucune réparation et que tous les effets d'habillement et d'équipement seront bientôt hors de service, tout retard est infiniment préjudiciable; 9° Toutes ces causes réunies ont produit, mais dans quelques corps seulement, des actes assez fâcheux d'indiscipline et d'insubordination, que le zèle, la fermeté et le bon esprit des chefs et des officiers n'ont pu empêcher.

Par des considérations aussi graves et aussi impérieuses, Votre Excellence daignera me permettre de lui demander de nouveau et très instamment que les corps qui composent ma division soient incessamment réunis à leurs dépôts respectifs. Je ne vois point d'autre moyen d'arrêter des désertions qui se multiplient de manière à faire craindre une entière défection. Je ne vois point d'autre moyen d'améliorer la situation du soldat, de le pourvoir des choses qui lui sont dues et qu'il réclame inutilement, de lui assurer sa solde, de faire jouir de leurs congés ceux qui m'ont été désignés pour les obtenir. Je ne vois point d'autre moyen enfin, ainsi que je l'ai déjà annoncé à Votre Excellence, de rétablir la discipline dans les corps, l'ordre et la régularité dans leur administration. C'est avec regret que je sollicite une mesure qui m'ôtera un commandement que j'étais jaloux de conserver le plus longtemps possible, mais l'intérêt des corps que je commande et du roi doivent l'emporter sur les choses qui peuvent m'être utiles et

Digitized by Google

agréables personnellement. Je suis avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

Le lieutenant général commandant la 2e division de cuirassiers,

Baron Delort.

LXXXIV

Lettres de service (1).

MINISTÈRE
de la guerre
—
1re DIVISION.
—
Bureau des États-Majors.

Napoléon, par la grâce de Dieu et les constitutions de l'Empire, Empereur des *Français*, ayant à désigner un lieutenant général, pour être employé en cette qualité au commandement de la 3e division de réserve de cavalerie, a fait choix de M. le général *Delort*.

Il est en conséquence ordonné aux officiers généraux, aux officiers d'état-major, à ceux de l'artillerie et du génie, aux inspecteurs aux revues, aux commissaires ordonnateurs et ordinaires des guerres, aux commandants des corps et à tous autres qu'il appartiendra, de le reconnaître et faire reconnaître en la dite qualité par ceux étant à leurs ordres.

Fait à *Paris*, le 23 avril 1815.

Le ministre de la guerre,
M. de *Dalmatie*.

LXXXV

Lettres de service (2).

MINISTÈRE
de la guerre
—
2e DIVISION
—
Bureau des États-Majors.

Napoléon, Empereur des *Français*, ayant à désigner un officier général, pour être employé en cette qualité au com-

(1) Original.
(2) Original non signé. La date du jour manque.

Digitized by Google

mandement de la 14e division, qui fait partie du 4e corps de cavalerie de l'armée du nord, a fait choix de M. le lieutenant général baron *Delort*.

Il est en conséquence ordonné aux officiers généraux, aux officiers d'état-major, à ceux de l'artillerie et du génie, aux inspecteurs aux revues, aux commissaires ordonnateurs et ordinaires des guerres, aux commandants des corps et à tous autres qu'il appartiendra, de le reconnaître et faire reconnaître en la dite qualité par ceux étant à leurs ordres.

Fait à *Paris*, le   juin 1815.

Le ministre de la guerre.

LXXXVI

Ordre (1).

Il est ordonné à M. le lieutenant général *Delort*, commandant la 3e division de réserve de cavalerie, composée des 5e, 6e, 9e et 10e régimens de cuirassiers, de partir, aussitôt la réception du présent ordre, avec tout ce qui appartient à cette division et sa batterie d'artillerie, pour se rendre à *Hirson*.

Cette division partant des environs de *Haguenau*, se dirigera par *Bitche*, le 7; *Sarreguemines*, le 8; *Saint-Avold*, le 9; *Metz*, le 10; *Estain*, le 11; *Stenai*, le 12; *Mézières*, le 13; *Aubigny*, le 14 (2), et *Hirson*, le 15, où cette division qui prendra le no 14, recevra de nouveaux ordres de M. le lieutenant général comte *Milhaud*, commandant le 4e corps de cavalerie, dont elle fera partie.

M. le général *Delort* réglera la marche de cette division de manière à l'accélérer le plus possible, il enverra des officiers en avant pour faire préparer ses subsistances. Il fera marcher ses troupes en bon ordre et veillera à ce que personne ne reste en arrière.

M. le général *Delort* aura soin de faire connaître à M. le général *Milhaud*, au *Cateau Cambresis*, l'époque à laquelle sa division arrivera à *Hirson*.

(1) Original.
(2) Tous ces chiffres sont de la main de Delort.

Digitized by Google

Le général *Farine*, qui commande une brigade de votre division, marchera avec sa brigade dont il conserve le commandement (1).

Paris, le 3 juin 1815.

Le maréchal d'Empire major général,
Duc de DALMATIE.

LXXXVII

Rapp à Délort (2).

Strasbourg, le 5 juin, à 9 heures du soir.

Mon cher général, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'ordre du départ que je reçois pour votre division. Vous voudrez bien la réunir demain aux environs de *Haguenau*, en la rapprochant le plus possible de la direction qu'elle doit prendre, et la mettre en marche toute entière après-demain, avec l'artillerie et tout ce qui en dépend, pour suivre la route qui lui est tracée. Comme votre division forme une masse de près de 2.000 chevaux, il sera nécessaire de faire partir demain de bonne heure un ou plusieurs officiers pour lui faire assigner des cantonnements et préparer des fourrages. C'est avec le plus vif regret, mon cher général, que je vois éloigner cette belle division, sur laquelle je comptais tant, et que je perds un officier général aussi distingué que vous, mais partout où vous puissiez être, je vous prie de croire à tout mon intérêt et au sincère attachement que je vous porte.

Comte RAPP.

(1) Apostille de la main de Soult.
(2) Original. En haut, de la main de Delort : exécuté de suite.

Digitized by Google

LXXXVIII

Rapp à Delort (1).

Strasbourg, le 5 juin, à 9 heures et demie du soir.

Mon cher général, vous remarquerez dans l'ordre du major général qu'il est indispensable de partir sur le champ. Je pense que les régiments qui sont à *Hatten* et *Durrenbach* peuvent se rendre directement à *Reishofen* par *Wœrth* ; la route est beaucoup meilleure que celle de *Haguenau*. Vous pourriez alors partir demain, avec le reste de l'artillerie, pour *Bitche*. Mais je vous fais observer que le pays que vous allez traverser jusqu'à *Sarreguemines* offre très peu de ressources en fourrages et que les routes sont fort mauvaises surtout pour l'artillerie. Faites votre possible pour remplir le plus promptement et le mieux qu'il se pourra les ordres de l'Empereur, et rendez-moi compte demain avant midi à *Strasbourg* de votre marche.

Recevez l'assurance de mon attachement.

Comte Rapp.

LXXXIX

Rapport de Delort sur la bataille de Ligny (2).

Du camp près *Ligny*, le 17 juin 1815.

A Monsieur le lieutenant général comte *Milhaud*.

Mon général,

La 14e division de cavalerie, après avoir exécuté divers mouvemens du centre à la droite et à la gauche de l'armée, a reçu directement l'ordre de l'Empereur, vers six heures et demie du soir, de se porter sur le champ à la poursuite de l'ennemi en traversant *Ligny*. Parvenue sur les hau-

(1) Original. En haut, de la main de Delort : exécuté de suite.
(2) Copie de l'epoque.

Digitized by Google

teurs qui dominent ce village, elle a rencontré une forte masse de cavalerie *prussienne*, appuyée par des carrés d'infanterie et par plusieurs batteries d'artillerie. Malgré cet obstacle, le premier escadron du 5ᵉ à peine formé, ayant à sa tête M. le maréchal de camp *Farine*, le colonel *Frère* de votre état major a chargé avec la plus grande vigueur et avec toute l'impétuosité possible la première ligne de cavalerie des ennemis, qui a été enfoncée et mise en pleine déroute, après avoir laissé bon nombre de morts sur le champ de bataille.

Une deuxième ligne de cavalerie ennemie étant venue au secours de la première, les 5ᵉ et 10ᵉ de cuirassiers, successivement formés et avec ordre, ont encore culbuté cette seconde ligne, avec intrépidité, sans être intimidés par le nombre des escadrons trois ou quatre fois supérieurs au nôtre.

L'ennemi, voulant à toute force reprendre le plateau, sur lequel je m'étais établi pour appuyer les troupes de la garde impériale, nous a en quelque sorte environnés de son feu de mousqueterie et d'artillerie, tandis que sa cavalerie menaçait de nous charger de front, sur le flanc droit et en queue.

Dans une position aussi critique, deux charges ont été exécutées sur tous les points, des carrés d'infanterie ont été enfoncés, mais un feu très meurtrier, duquel ma division a beaucoup souffert, et la nuit survenue nous ont empêchés de profiter de tous les avantages que nous avions obtenus. Quelques prisonniers seulement et une pièce attelée sont restés en notre pouvoir. Cette pièce a été enlevée par le 9ᵉ de cuirassiers. Le colonel *Frère* de votre état major et le général *Farine*, qui a eu en même temps un cheval tué sous lui, ont été blessés. Je l'ai été moi-même, mais légèrement, dans la première charge, par un coup de sabre au bras droit. Je vous ferai connaître, mon général, par un rapport particulier, mes pertes en tués et en blessés, ainsi que le nom des officiers qui se sont le plus distingués. Je me borne à vous dire, à présent, que ma division, au milieu du feu le plus vif et le plus soutenu, est restée inébranlable à son poste, faisant toujours face à l'ennemi de quelque côté qu'il se présentât.

Dans ces diverses charges un général de la cavalerie *prussienne* a été pris, le prince *Blucher* a été renversé de cheval et est resté longtemps en notre pouvoir, et ne s'est sauvé de ce danger extrême que parce qu'il n'a pas été reconnu par les uns, et qu'il a été cru mortellement blessé par les autres.

Le colonel *Legay d'Arcy* m'a parfaitement secondé et mérite le grade de commandant de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

XC

Reçu d'un drapeau pris sur les Anglais à Waterloo (1).

Reçu un drapeau *anglais* pris à la bataille de *Waterloo* par le 9e régiment de cuirassiers, ce 26 juin 1815.

Pour Monsieur le maréchal,
L'aide de camp,
Signé :

XCI

Rapport du général Milhaud sur la conduite du 4e corps de cavalerie à Ligny, à Waterloo et pendant la retraite (2).

Monseigneur,

Le 4e corps de cavalerie, que j'ai l'honneur de commander, a rendu les services les plus signalés aux batailles des 16 et 18 et pendant la retraite. A la bataille du 16, tandis que la 13e division ralliait sous le feu le plus meurtrier une division d'infanterie, la 14e division commandée par M. le général *Delort* enfonçait le centre de l'armée ennemie, renversait cavalerie, infanterie et enlevait les canons des *Prussiens*. C'est ainsi que la bataille du 16 fut terminée et gagnée par l'armée *française*.

A la bataille du 18, le 4e corps de cavalerie sauva la droite du comte d'*Erlon*, délivra plusieurs milliers de nos fantassins et vingt pièces de canon des mains de la cavalerie *anglaise*, qui laissa plus de 800 dragons morts sur le champ de bataille et plus de 150 chevaux entre les mains de nos braves cuirassiers.

Une heure après cette action d'éclat, nous reçûmes trois fois l'ordre d'enlever le grand plateau qui était occupé par plus de 20,000 hommes d'infanterie *anglaise*, 10,000 che-

(1) Copie de l'époque.
(2) Copie de l'époque.

Digitized by Google

vaux *anglais* ou *hanovriens*, plateau qui n'avait pas encore été entamé par l'infanterie.

Le 4ᵉ corps, soutenu par le 3ᵉ corps et la cavalerie de la garde, chargea avec intrépidité et par brigade sur le plateau. Il enfonça cinq ou six carrés *anglais* et une ligne de cavalerie trois fois plus forte, et après avoir sabré des milliers de fantassins *anglais*, s'empara de 40 pièces de position, sabra sur leurs pièces les canonniers qui n'avaient pas eu le temps de se jetter dans des trous préparés pour les recevoir.

Les secondes batteries de l'ennemi, établies derrière des ravins et soutenues par de fortes réserves d'infanterie et d'autres batteries de flanc démasquées et inaccessibles, ne nous permirent pas de garder les 40 pièces d'artillerie de position. Mais les 4ᵉ et 3ᵉ corps de cavalerie et la cavalerie de la garde se rallièrent et tinrent, avec une constance héroïque, le revers du plateau pendant trois heures, sous la grêle de la mitraille et de la fusillade, et ne furent malheureusement soutenus que par quelques bataillons *français* de la ligne ou de la garde, qui arrivèrent trop tard et tous sans aucun ensemble.

Les généraux en chef *Wellington* et *Blucher* rendent justice aux cuirassiers *français*. *Blucher* ne dissimule point qu'il est resté sous son cheval, dépassé de trois quarts de lieue par les cuirassiers *français*, à la bataille de *Ligny*.

Je prie V. E. d'accueillir favorablement les demandes que j'ai l'honneur de lui adresser en faveur des braves du 4ᵉ corps de cavalerie qui se sont particulièrement distingués.

Nous avons eu tant de généraux et tant de militaires de tous grades tués ou blessés que j'ose à peine dire que j'ai eu, ainsi que le lieutenant général baron *Delort*, trois chevaux tués sous moi et deux grièvement blessés.

Agréez, Prince, etc.

P. S. — Dans les différentes charges il a été pris par les cuirassiers six drapeaux qui ont été remis à l'Empereur, et un remis par M. le lieutenant général *Delort* à son E. M. le maréchal *Grouchy*. Signé : le comte *Milhaud*.

NOTE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE MILHAUD EN FAVEUR DE M. LE LIEUTENANT GÉNÉRAL BARON DELORT (1)

Demande de grand-officier de la Légion d'honneur. Cet officier général a déjà mérité cette faveur dans plus de

(1) Copie de l'époque.

Digitized by Google

vingt combats, mais dans cette dernière campagne, à la tête de la 14e division de cuirassiers, il s'est couvert de gloire. A la bataille du 16, il a enfoncé le centre de l'armée *prussienne*, renversé cavalerie, infanterie et a pris plusieurs pièces. Ce mouvement audacieux a décidé la bataille en notre faveur. A la bataille du 18, il a délivré 20 pièces de canon du comte d'*Erlon* des mains de l'ennemi. Il a été blessé et a eu plusieurs chevaux tués sous lui.

Signé : le comte *Milhaud*.

XCII

Note sur la retraite de l'armée (1).

A Monsieur le lieutenant général comte *Milhaud*.

Le 30 juin 1815, le lieutenant général *Delort* reçut l'ordre du maréchal *Grouchy*, commandant alors l'armée, de couvrir sa retraite depuis la *Patte d'Oie* jusqu'à la *Barrière de la Villette*. Il forma, à cet effet, des divisions de cuirassiers des 5e, 10e, 6e et 9e, qu'il avait ralliés pendant la marche, qui placées en échelons sur la grande route et appuyées par un bataillon d'infanterie mis à sa disposition et jeté sur les deux flancs de la route, parvinrent à sauver un grand nombre d'hommes éparpillés et de fuyards, effectuèrent leur retraite dans le meilleur ordre jusqu'à la *Barrière de la Villette*, en arrêtant par leur bonne contenance et leur fermeté une avant-garde nombreuse en infanterie, cavalerie et artillerie, qui fit souvent mine de les attaquer, qui sonna plusieurs fois la charge et n'osa aborder les cuirassiers, qui restèrent inébranlables au milieu de la mitraille et de la fusillade la plus forte. C'est ainsi que les corps d'infanterie des généraux *Reille* et *Erlon* parvinrent à effectuer, sans être inquiétés, leur retraite jusque dans l'enceinte de *Paris*. Par un bonheur inouï, les cuirassiers exposés pendant plus de deux heures au feu le plus vif et suivis de près par les tirailleurs de l'ennemi, tant fantassins que cavalerie, n'éprouvèrent pas la moindre perte.

Paris, le 1er juillet 1815.

Le lieutenant-général commandant la 14e division de cavalerie,

Baron Delort.

(1) Copie de l'époque.

Digitized by Google

XCIII

Macdonald à Delort (1).

Bourges, le 4 août 1815.

Monsieur le général,

Vous avez bien jugé que c'est par erreur que le général comte de *Valmy* a donné ordre aux généraux qui commandaient la cavalerie de suivre ces troupes dans les cantonnements qui leur sont assignés. Cette mesure a été prise avant mon entrée en fonctions, et dès que j'en ai été informé, j'en ai fait arrêter l'effet, attendu que Messieurs les généraux sans commandement doivent retourner dans leurs foyers, ou attendre dans les lieux qu'ils auront choisis, les ordres ultérieurs du ministre de la guerre.

Je me rappelle avec plaisir, Monsieur le général, vos bons services en *Catalogne* et je regrète que les circonstances vous les fassent cesser à l'armée de la *Loire*.

Agréez l'assurance de ma parfaite considération.

Le maréchal duc de *Tarente*,
MACDONALD.

A M. le général *Delort*, à *Bourbon-l'Archambault*.

XCIV

Macdonald à Delort (2).

Bourges, 22 octobre 1815.

Je reçois votre lettre du 15, vous ne devez pas douter du plaisir que j'aurais à vous voir, si vous passez à *Bourges*, mais je crains que vos espérances ne se réalisent point de sitôt. J'ai envoyé *Sparre*, il y a dix jours, à *Paris* avec une lettre pressante présentée au ministre par M. de *Sémonville*. Ils n'ont reçu qu'une réponse négative moti-

(1) Original.
(2) Original.

Digitized by Google

vée sur ce que l'on ne veut pas employer de généraux qui ont fait la campagne. Voilà ce que *Sparre* me mande.

Recevez, général, l'assurance nouvelle de mes sentiments accoutumés.

M[al] MACDONALD.

XCV

Lettre du général Delort à un maréchal de camp sur la guerre d'Espagne et les événements de 1815 (1).

Arbois, 19 auguste 1820.

Monsieur le maréchal de camp,

Je vous dois des remerciments de votre confiance ; vous avez fondé sur mon témoignage le récit de la guerre d'*Espagne*, pour les armées de *Catalogne* et d'*Aragon*. Les événements de cette guerre impartialement rapportés, et avec une scrupuleuse vérité, ne vous exposeront, je l'espère, ni pour le présent, ni pour l'avenir, à aucune réclamation. Les mémoires que j'ai eu l'honneur de vous adresser à cet égard vous ont prouvé avec quel dévoument ces deux armées ont rempli, pendant sept ans, la tâche la plus difficile. Peut-être auriez-vous donné une plus juste idée des obstacles de cette guerre et de la valeur des soldats qui y ont été employés, en faisant, comme moi, précéder votre relation, d'un court préambule sur la situation topographique de la *Catalogne*, le caractère de ses habitants, leur haine invétérée contre les *Français*, et l'opiniâtreté avec laquelle ils ont lutté, même après le traité de paix qui terminait la guerre de la succession, contre les forces réunies de la *France* et de l'*Espagne*. Les *Catalans* méritent une attention particulière au milieu même d'un peuple qui s'est toujours rendu célèbre par son énergie et son inébranlable persévérance, et dans le moment où quelques souverains, ligués sous le nom pompeux de la Sainte Alliance, peuvent menacer les droits des peuples, n'est-il pas important de prouver aux uns et aux autres, par un exemple récent et héroïque,

(1) Minute de la main de Delort.

Digitized by Google

qu'une nation résolue à mourir pour le maintien de sa liberté et de son indépendance, est invincible ? J'aurais souhaité aussi que, dans le chapitre relatif au siége de *Gérone*, vous n'eussiez pas entièrement omis de faire mention de ce charmant enfant qui, pendant un combat et au milieu de la nuit la plus obscure, tombe entre les mains des *Français*. Il me semble que cet épisode, connu de toute l'armée de *Catalogne* et exactement vrai dans toutes ses particularités, eût vivement attaché vos lecteurs. Je vous ai fourni le fonds, mais il vous appartenait de le rendre, par la forme, digne du plus touchant intérêt. Quelque soin que j'aie pris de faire écrire bien lisiblement mon manuscrit, j'ai remarqué que deux ou trois noms propres et de pays avaient été dénaturés par vos copistes, et je vous adresse la note par volume et par page, afin que ces légères erreurs puissent être rectifiées dans une seconde édition. J'oserai encore vous manifester des regrets que vous ayez oublié la note relative au capitaine *Montauzée* dans la relation sommaire du combat de *Brunyola*, à la fin de 1809. Cet officier y avait mérité le grade de chef de bataillon par un grand sang-froid et un beau dévouement dans la situation la plus périlleuse. Enfin, et pour achever toutes mes censures, permettez-moi de vous dire que vous avez choisi un mode de travail qui peut-être affaiblit l'intérêt de vos récits, mais vous avez cru sans doute que l'inconvénient d'interrompre la relation d'une même campagne dans le même pays serait suffisamment compensé par l'avantage d'offrir, réunis dans un seul cadre, tous les événements militaires de la même année. Vous touchez au moment, Monsieur le maréchal de camp, de finir l'utile et noble ouvrage auquel vous avez pris une part si honorable. Je n'ai donc pas de temps à perdre pour vous adresser encore quelques observations sur les mémorables et trop funestes événements qui mettront fin au récit de tant de glorieux faits d'armes. Je me dispenserais volontiers de ce soin, si je pouvais penser que vous avez été le témoin oculaire de nos derniers désastres, car après vos preuves d'impartialité, de talent et de sagacité, j'aimerais en ce cas à m'en rapporter à votre propre jugement. Les observations contenues dans cette lettre et celles que je vous ai déjà transmises sur la campagne de 1815 ne me paraissent susceptibles d'aucune réplique tant soit peu fondée.

J'ai lu plusieurs fois et avec beaucoup d'attention, toutes les brochures qui ont paru sur les événements de 1815 ; je n'en vois que deux qui puissent vous servir de guide. Sauf quelques modifications dans la relation de ces fameux désastres où nos soldats ont déployé leur valeur accoutumée, et le chef de l'armée ce puissant génie et ces

Digitized by Google

immenses facultés qui, longtemps secondés par la fortune, l'avaient rendu l'arbitre absolu des destinées de la *France* et de l'*Europe*, en tout ce qui touche à son débarquement en *France*, à la célérité de sa marche triomphale, à la disposition morale des soldats et des citoyens, à l'organisation de la force armée avant et après le 20 mars, à la situation des places de guerre, des arsenaux, des magasins et des ateliers au moment de son retour et immédiatement avant d'ouvrir la campagne, au système de défense adopté pour *Lyon* et *Paris*, tout cela mérite croyance comme autant d'articles de foi et tout cela est précieusement recueilli dans la brochure du général *Gourgaud*, mais bien plus explicitement et avec bien plus d'ordre, dans la brochure intitulée : *Mémoires pour servir à l'histoire de France en 1815*. Je crois fermement que cet ouvrage écrit à la manière de *César* est de l'empereur *Napoléon* lui-même. On ne peut nier du moins qu'il ait été rédigé par un officier admis dans sa plus intime confiance. Quel autre aurait pu entrer dans des détails aussi bien circonstanciés, aussi certains, aussi positifs, sur tous les événements qui ont précédé et suivi le 20 mars, sur l'exacte composition des armées *françaises* et *anglo-prussiennes!* C'est là que vous trouverez des matériaux sûrs pour la relation de la dernière campagne. Ma tâche à moi, Monsieur le maréchal de camp, est de vous indiquer, en ma qualité d'acteur et de témoin, ce qui me paraît avoir essentiellement influé sur les désastres qui ont, une seconde fois, livré la capitale de la *France* à l'étranger et ce beau royaume aux vengeances d'un ennemi d'autant plus irrité qu'il avait été plus souvent vaincu et humilié.

Si le retour subit et miraculeux de l'Empereur excita d'abord un vif enthousiasme dans la *France*, alors en proie, et non sans sujet, à toutes les alarmes d'une contre-révolution, le zèle des citoyens fut bientôt attiédi par l'addition aux constitutions de l'empire; dans cet acte supplémentaire on crut reconnaître un penchant au pouvoir absolu, qu'aucun revers ne pouvait corriger et qu'aucun sacrifice national ne parviendrait à fléchir. On remarqua avec douleur qu'une constitution qui admettait la souveraineté du peuple et qui devait ainsi être soumise à sa sanction, était moins libérale qu'une charte octroyée en vertu du droit divin. On redouta dès lors ces complaisants sénatus-consultes, monuments honteux de la plus dégradante servilité, qui ne tardèrent pas, en des temps plus heureux, à saper jusque dans leurs fondements les lois constitutives de l'État. La *France* se crut déjà placée dans la désespérante alternative ou d'un despotisme inflexible ou de la perte de son honneur et de son indépendance. En second lieu, l'illusion si séduisante de revoir inces-

Digitized by Google

samment l'impératrice et le roi de *Rome* était entièrement dissipée. Il devenait constant que l'*Autriche*, loin d'être amie et protectrice, mettait contre nous dans la balance le poids de sa puissante intervention, au mépris des droits du sang et des titres les plus sacrés. En troisième lieu, le roi de *Naples*, dédaignant les plus instantes comme les plus sages remontrances, venait de consommer la plus insensée des entreprises ; il avait porté son armée sur le *Pô* à marches précipitées et à peine informé du débarquement de l'Empereur sur les côtes de *France*. Cette armée fut dispersée et anéantie aux premiers coups de fusil des *Autrichiens*. *Murat*, lâchement abandonné par ses soldats, vint chercher un refuge sur le territoire *français*, non moins funeste à sa patrie en voulant la protéger qu'en se déclarant contre elle, et toujours mu, en 1814 comme en 1815, par un vil égoïsme et par la seule crainte de perdre un trône d'où l'empereur d'*Autriche* et la maison de *Bourbon* avaient tour à tour tenté de l'expulser. Sa déplorable fin a prouvé qu'un royaume était pour lui le plus funeste des présents, qu'il ne pouvait briller que par une grande bravoure et à côté de l'Empereur et que, comme le vainqueur de *Savirac* et de *Moncontour*,

Le poids de sa couronne accablait sa faiblesse.

C'est sous des auspices aussi fâcheux que s'ouvrit la fatale campagne de 1815. La confiance du soldat en fut ébranlée, il vit clairement que l'*Italie* ne pouvait plus opérer aucune diversion en notre faveur et que toutes les forces de l'*Europe* seraient de nouveau liguées pour nous asservir. Les actes inouïs du congrès de *Vienne*, cette proscription d'un souverain mis hors du droit des gens et de la loi commune à toutes les nations, cette proscription que la force seule peut justifier, annonçait une guerre à outrance et d'extermination, au lieu de cette paix dont la modération du gouvernement *français* sollicitait le maintien. Cette modération était alors dans ses intérêts, elle était donc sincère, mais les puissances coalisées affectaient de ne point croire à ces démonstrations pacifiques, elles avaient trop appris, à leurs dépends, à redouter l'ambition d'un prince qui, une fois affermi sur son trône, se serait peut-être trop tôt rappelé qu'il avait été longtemps l'arbitre des traités, et qu'une paix honorable pour un souverain pendant vingt ans à leur merci, ne pouvait convenir à un guerrier accoutumé à vaincre et à distribuer des couronnes. Le soldat *français* redoutait lui-même cette ambition effrennée. En regardant, par une juste confiance dans sa valeur et le génie de son chef, comme très probables, ses premiers succès au début de la campagne, il pouvait ne recueillir d'autres fruits de son dévoûment que d'être exposé, sans utilité pour son pays,

Digitized by Google

aux ravages de la peste sur les sables brûlants de la *Syrie*, à mourir de froid dans les âpres contrées du nord, à être enseveli vivant sous les pontons *anglais*, ou à périr par toutes les horreurs du besoin dans l'île déserte de *Cabrera*, où l'*Espagne* reléguait, avec une barbare cruauté, nos malheureux prisonniers. Les ennemis intérieurs, qui cette fois n'étaient pas en face de nous, propageaient et fortifiaient ces craintes, ils n'épargnaient rien pour décourager le soldat. Enfin un grand nombre de généraux et d'officiers qui, tout récemment, avaient non seulement prêté serment de fidélité au roi, mais avaient encore démontré un grand dévoûment à sa personne et aux princes de sa famille, étaient placés, par la bizarrerie de la fortune, dans la position la plus difficile, entre l'honneur et l'amour de la patrie, entre le devoir que prescrit la loyauté et la nécessité de combattre pour soutenir la dignité et l'indépendance de la *France*. Ces motifs également puissants sur des cœurs généreux les jettaient dans l'irrésolution et le découragement. Ce sentiment pouvait être affaibli, mais non détruit, par l'injuste renvoi de plusieurs officiers distingués, par la scandaleuse et ridiculement nombreuse promotion de généraux qui, depuis vingt ans, croupissaient dans un repos absolu, par les insultes prodiguées à de braves vétérans, enfin par cette discussion honteuse où l'on mettait trop tôt en question l'accomplissement des promesses les plus solennelles pour frustrer l'élite de l'armée du prix du sang versé pour la patrie et de la modique et nécessaire récompense accordée si justement aux plus pénibles comme aux plus honorables services. Telles étaient généralement les dispositions morales de l'armée au moment d'entrer en campagne. La malveillance s'efforçait chaque jour d'éteindre tout esprit national. Pour le relever il ne fallait rien moins que d'éclatantes victoires et l'Empereur se décida à commencer les hostilités. Dans la supposition où les *Français*, ralliés par un danger commun, auraient été résolus à tous les sacrifices pour ne pas subir le joug ignominieux de l'étranger, il eût été préférable, dans cette grande circonstance, de concentrer les armées autour de *Lyon* et de *Paris*, d'attendre près de ces villes bien fortifiées et bien approvisionnées, et qui auraient été ainsi des points d'appui formidables, toutes les forces de la coalition; elles s'élevaient à près d'un million de soldats. Mais les brillants et rapides succès de la campagne de 1814 attestent tout ce qu'on pouvait espérer dans une telle position d'un génie actif et inépuisable en ressources, dirigeant des soldats qui ne comptaient pas le nombre des ennemis. Manœuvrant avec célérité sur les deux rives de la *Seine*, l'Empereur eût successivement détruit les armées qui eussent entouré la capitale. De telles

Digitized by Google

masses ne pouvaient longtemps séjourner sous ses murs. L'alternative était inévitable : ou occuper sans retard *Paris* ou regagner précipitamment les frontières. C'est en réduisant en cendres l'ancienne capitale des czars que le fameux comte *Rostopchin* avait sauvé l'empire de *Russie*. La *France* pouvait opérer son salut sans un si grand sacrifice. *Paris* eût résisté, protégé par le plus vaillant des chefs, et l'on devait attendre les mêmes résultats de l'illustre maréchal chargé de défendre la seconde cité de l'Empire. Les glorieux exploits de l'armée de *Catalogne* et d'*Aragon* répondaient des talents et de l'expérience du vainqueur de *Tarragone* et de *Valence*. Il se serait montré non moins habile dans la défense que dans l'attaque. Mais ce plan qui exposait la moitié de la *France* à tous les ravages d'une seconde invasion et facilitait d'ailleurs tous les complots des ennemis intérieurs, répugnait trop, sous ces deux rapports, au chef de l'armée et de l'Etat. Il se fixa donc au projet de surprendre, par une marche rapide et bien combinée, les *Anglais* et les *Prussiens* et de les détruire séparément. C'est vers ce but, en partie atteint, que furent dirigées les premières opérations de la campagne. *Blucher* était encore le 15 juin à *Namur* et *Wellington* à *Bruxelles* le même jour. Les armées des deux généraux occupaient des cantonnements autour de ces deux villes et à d'assez grandes distances les uns des autres. Aussi les *Prussiens* furent le 15 juin attaqués à l'improviste sur une grande partie de leur ligne, et partout chassés par notre cavalerie légère avec une ardeur qui présageait les succès les plus décisifs.

Un événement bien extraordinaire et non moins imprévu, la désertion d'un lieutenant général, vint étonner l'armée. Dans la matinée du 15, il avait gagné le quartier général du prince *Blucher*, emmenant avec lui deux officiers de son état-major. Cette incroyable défection affaiblissait la confiance des soldats dans leurs chefs, mais ce n'était pas son résultat le plus funeste. Elle avertissait à temps, et d'une manière bien sûre, le général *prussien* des mouvements, de la direction et de la force de l'armée *française*, et elle l'aidait à coup sûr à prendre une résolution salutaire. Cette circonstance a bien influé sur la bataille de *Fleurus* et si, après la seconde Restauration, le général déserteur a été immédiatement pourvu de l'un des premiers emplois de son grade, vous contribuerez sans doute, Monsieur le maréchal de camp, en lui rendant, avec votre impartialité accoutumée, toute la justice qui lui est due, à le faire élever à la première des dignités militaires. La *Prusse* lui doit incontestablement quelques-unes des nombreuses décorations dont feu le prince *Blucher* avait été revêtu à l'envi par tous les princes de l'*Europe*.

Digitized by Google

La seconde cause qui a empêché la bataille de *Fleurus* d'être décisive, a été la lenteur et l'indécision des mouvements de l'aile gauche sous les ordres du maréchal *Ney* et son peu de vigueur dans l'attaque des *Anglais* aux *Quatre-Bras*. Il est certain que s'il eût occupé de bonne heure, dans la matinée du 16, cette importante position, ainsi qu'on prétend qu'il en avait reçu l'ordre, qu'il y eût contenu par un fort détachement la portion de l'armée *anglaise* qui venait, en toute hâte et sans artillerie, flanquer la droite des *Prussiens*, en débouchant par la route de *Bruxelles* à *Namur*, il est certain, dis-je, qu'il pouvait, avec un corps d'armée fort de près de 44,000 hommes, contenir les *Anglais*, attaquer rapidement les hauteurs de *Bry*, dont il n'était pas éloigné de plus de 4,000 toises, tourner l'armée de *Blucher*, compléter sa déroute et lui enlever tous ses canons et tous ses bagages.

La troisième cause est le retard dans l'attaque du centre de l'armée. Cette attaque décisive n'eut lieu que vers les quatre heures du soir; et lorsque le village de *Ligny* eut été emporté pour la troisième ou quatrième fois, la division de cuirassiers du général *Delort* fut *seule* envoyée à la poursuite de l'ennemi. Cette division enfonça tous les bataillons *prussiens* formés en carré sur le plateau qui domine ce village, chargea et culbuta dix fois toute leur cavalerie, renversa *Blucher* de cheval, mais ne recevant pas de renfort, elle ne put que se maintenir par une vigueur extraordinaire sur un terrain où elle était pour ainsi dire entourée par l'infanterie, l'artillerie et la cavalerie *prussienne*. Pendant ce combat, la seconde division des cuirassiers du corps du général *Milhaud* était restée en réserve, c'est ce que n'explique point l'ouvrage qui a pour titre : *Mémoire pour servir à l'histoire de France en 1815*. Tous les détails dans lesquels est entré l'auteur sur la journée de *Fleurus* sont d'ailleurs parfaitement exacts et conformes à la vérité. Les rapports officiels des lieutenants généraux *Milhaud* et *Delort* sur ces belles charges de la 14ᵉ division vous ont fait connaître combien les 5ᵉ, 10ᵉ, 6ᵉ et 9ᵉ régiments de cuirassiers avaient contribué au gain de la bataille. Ces rapports sont joints aux manuscrits que je me suis empressé de vous adresser, comme document utile à la tâche qui vous reste à remplir; vous aimez qu'on vous seconde dans l'intention louable d'être vrai, juste et impartial.

Enfin, la quatrième cause est dans l'inexplicable lenteur du maréchal *Grouchy* qui, avec deux corps complets de cavalerie, c'est-à-dire avec la moitié de cette armée, s'arrête à deux lieues du champ de bataille, au lieu de poursuivre *Blucher*, l'épée dans les reins, et de profiter du désordre et de la terreur qui régnaient parmi ses soldats

Digitized by Google

déjà éparpillés entre *Gembloux* et *Vavres* et commettant partout d'affreux excès capables de soulever toute la *Belgique*. *Blucher* n'avait échappé aux cuirassiers de ma division que par un bonheur inouï et à la faveur de la nuit. Les uns ne l'avaient pas reconnu, les autres le croyaient blessé mortellement, et combien leur erreur nous a été funeste. La fortune ne favorisait pas la bravoure. Ainsi le maréchal *Grouchy* avait encore laissé échapper le général *prussien* qui la veille devait, selon toutes les probabilités, rester en notre pouvoir. Cette faute capitale allait non seulement nous ravir tout le fruit d'une bataille si chèrement gagnée, mais nous arracher encore le lendemain une victoire plus opiniâtrement disputée et changer en triomphe la déroute de nos ennemis.

Mes observations sur la bataille du *Mont Saint-Jean* seront l'objet d'une seconde lettre.

Agréez, Monsieur le maréchal de camp, le tribut de reconnaissance et d'estime que méritent vos talents et votre civisme, et recevez, en même temps l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Lieutenant général baron *Delort*.

XCVI

Relation de la bataille de Waterloo par Delort (1).

Arbois, le 19 septembre 1820.

Monsieur le maréchal de camp,

Quoique votre patriotisme n'ait point nui à l'équité, à la vérité et à l'impartialité qui sont les principales qualités d'un historien, on reconnaît néanmoins dans votre estimable ouvrage un cœur vraiment *français*. Aussi je juge de votre douleur par la mienne, quand vous aurez à retracer le désastreux événement qui doit terminer le récit de tant de glorieux faits d'armes et si dignes, hélas! d'un plus heureux résultat. Je viens fixer encore votre attention sur les particularités de cette grande bataille, qui me sont parfaitement connues et vous indiquer avec franchise, et selon mon jugement, les véritables causes

(1) Copie de l'époque.

Digitized by Google

de cet affreux revers. Les maréchaux *Ney* et *Grouchy* ont été gravement inculpés. Ils ont répondu aux reproches qui leur ont été faits. Vous pèserez impartialement et les inculpations et les défenses. Des amis zélés ont cherché à expliquer la conduite de ces deux généraux de la manière la plus honorable à leur réputation. Et comme cette réputation était fondée sur une longue expérience et des services extrêmement distingués. ils ont trouvé presque tous les *Français* disposés à écouter favorablement des réclamations, suggérées d'ailleurs par les plus nobles motifs et les intérêts les plus sacrés. Ces intérêts et ces motifs portent naturellement à l'indulgence, mais ils ne doivent pas l'emporter sur la vérité ou du moins sur les grandes probabilités, et si les intentions sont incontestablement bonnes. si tous les militaires de l'armée se plaisent à les reconnaître telles, les faits, ce me semble, ne sont pas aussi péremptoires et aussi faciles à justifier. D'abord, il ne serait guère raisonnable de supposer que le plus habile capitaine du siècle ait montré tant d'imprévoyance et d'impéritie dans la conjoncture la plus essentielle à sa gloire et à son existence, et qu'il ait commis des fautes telles que l'honneur d'une résistance inouïe appartiendrait tout entier à la valeur des soldats, et que les généraux ennemis n'auraient eu, pour en triompher, qu'à profiter des mauvaises manœuvres de leur adversaire. Toutefois, je n'affirmerai pas, comme ses apologistes, que son plan était, sous tous les rapports, irréprochable et qu'il y avait développé un plus grand génie que dans ces campagnes qui lui ont mérité, à juste titre, l'admiration des contemporains et de la postérité. J'avoue que je me défie un peu de cette sagesse qui, après tant de travaux, de sacrifices, de sang répandu, après tant de prodiges de tout genre, aboutit au rocher de l'île de *Sainte-Hélène*. Supposons-le dans la situation la plus favorable : admettons que les *Anglo-Prussiens* aient été complètement défaits au *Mont Saint-Jean*. Est-il bien certain que cette victoire signalée eût dissous la ligue des puissances principales de l'*Europe*? Est-il constant qu'un soulèvement terrible eût éclaté dans *Londres* à la première nouvelle de ce désastre, que les ministres *anglais* auraient été infailliblement changés, et que leurs successeurs n'auraient rien eu de plus pressé que d'envoyer des plénipotentiaires demander la paix au quartier général du vainqueur? Voilà pourtant ce que l'on donne comme positif dans l'hypothèse où nous aurions obtenu un plein succès. Une opinion contraire serait-elle dénuée de vraisemblance? Le patriotisme du peuple *anglais* se compose en grande partie d'une haine invétérée et implacable contre la *France*. Cette haine lui fait supporter sans se plaindre,

Digitized by Google

tous les efforts et tous les sacrifices qui ont pour but notre ruine et notre humiliation. Comme le peuple roi, il a pour principe de ne point faire la paix après une défaite, parce qu'il est convaincu que les victoires seules font les bons traités, et qu'une paix ignominieuse, qui porte atteinte à l'indépendance d'une nation, est le pire de tous les maux. Il est donc présumable que les *Anglais*, même après d'éclatants revers, eussent persévéré, et en supposant qu'aucune puissance ne se détachât de la Sainte Alliance, était-il possible que la *France* pût résister à la conjuration formée contre elle? On allègue en preuve de cette possibilité la coalition des rois vaincue par la *France* seule, en 1793 et 1794. Mais alors, les princes divisés manquaient de cette unité nécessaire à la réussite de leur dessein, et des circonstances tout à fait dissemblables devaient avoir des effets tout opposés. La *France* ne pouvait espérer son salut que de l'appui de l'*Autriche*. C'est ainsi que *Louis XIV*, accablé par tant de revers et près de succomber sous les coups de ses ennemis acharnés, se releva encore plus par les querelles de la reine *Anne* avec la duchesse de *Malboroug* que par l'éclatante victoire de *Denain*. On prétend et on doit croire pour l'honneur de l'empereur d'*Autriche*, qu'il flottait incertain entre les droits du sang et les vives instances des souverains ses alliés, lorsque la téméraire invasion de *Murat* jusqu'aux rives du *Pô* fixa, à notre détriment, une résolution qui devait causer une extrême répugnance à son cœur et aux plus douces affections de la nature. Il n'est point de concessions auxquelles l'empereur *Napoléon* n'eût dû consentir en 1812, pour empêcher son auguste beau-père de se déclarer contre lui; car rompant alors tout équilibre, l'*Autriche* nous portait un coup décisif. Mais quels obstacles pouvaient arrêter l'ambition du souverain des *Français*, persuadé que dans la carrière de gloire qu'il parcourait, il ne faisait qu'accomplir les ordres du destin (1)?

(1) Le spirituel auteur de l'ouvrage intitule *Galerie politique et morale*, cite à ce sujet l'anecdote suivante. Un jour il venait d'échapper à un complot hardi tramé contre sa vie. On lui représenta qu'il s'était exposé imprudemment et sans nécessité aux coups qu'on pouvait et qu'on voulait lui porter. « Quand ils auraient tiré, dit-il, ils auraient peut-être blessé ou » tué un de mes aides de camp ». — « Et pourquoi pas vous-même », lui répondit-on? « Parce que je pense qu'il n'en est pas encore temps. Croyez-» vous que j'attribue à moi seul et à mon habileté les choses extraordinaires » que j'ai faites? Non, une puissance supérieure me pousse et me mène à un » but que j'ignore. Tant que ce but ne sera pas atteint, je suis invulnérable, » inebranlable; mais dès que je ne serai plus nécessaire, il suffira d'une » mouche pour me renverser. » Ce fait aussi singulier que vrai explique bien

La même cause devait infailliblement produire en 1815 les mêmes effets. Ce n'est qu'appuyé par toutes les forces de l'*Autriche* que l'empereur *Napoléon* pouvait raisonnablement espérer de faire face à tous ses ennemis, et sa défaite, dans les circonstances critiques où se trouvait la *France*, était certaine, dès le moment où les principales puissances de l'*Europe* restaient étroitement unies et liguées contre lui. J'ai déjà remarqué que l'impolitique et téméraire conduite du roi *Murat* ne permettait guère à l'*Autriche* de ne plus faire cause commune avec ses alliés.

Après ces réflexions, je vais mettre tous mes soins, Monsieur le maréchal de camp, à vous expliquer les causes essentielles de cette catastrophe qui, comme les désastres de *Crécy*, de *Poitiers*, d'*Asincourt*, d'*Hocstet*, a été, et pour longtemps, si funeste à la patrie.

L'armée *française*, déduction faite de ses pertes dans la journée de *Fleurus* et du corps détaché du général *Grouchy*, était composée, au moment de la bataille de *Mont-Saint-Jean*, de 95 bataillons, de 110 escadrons et de 240 bouches à feu. La force totale était évaluée à 68,650 hommes. Le corps du maréchal *Grouchy*, spécialement chargé d'observer et de contenir l'armée *prussienne*, comptait 24,800 fantassins, 6,100 cavaliers, 3,200 artilleurs et sapeurs et 102 bouches à feu, en totalité 34,100 hommes. L'armée *anglo-hollandaise* présentait un effectif de 89,500 combattants, dont 20,000 cavaliers, et de 250 bouches à feu. L'armée *prusso-saxonne*, après les pertes essuyées à *Ligny*, était encore forte, le 17 au soir, à *Vavres*, de 75,000 hommes de toutes armes et soutenue par 170 bouches à feu. Ainsi, les armées *anglaise* et *prussienne* réunies à *Waterloo* et à *Vavres*, dans la matinée du 18 juin, nous opposaient 164,500 combattans et 420 pièces d'artillerie. Ces armées excédaient donc la nôtre, puisque le corps du maréchal *Grouchy* n'est point entré en ligne, de 95,850 hommes et de 180 pièces d'artillerie.

Mais comprenons dans nos forces actives le corps du maréchal *Grouchy*, et l'armée *anglo-prussienne* sera encore supérieure à l'armée *française* de 61,750 combattants et de 68 bouches à feu.

Je pense, Monsieur le maréchal de camp, que vous aurez l'attention de joindre au plan topographique de la bataille des tableaux explicatifs de l'organisation des armées respectives, par corps, par division et par brigade, à peu près tels qu'ils se trouvent dans l'écrit qui a pour

des énigmes. Quel péril, quel obstacle, quel conseil auraient pu arrêter les pas de l'homme pénétré d'une pareille idée ? La terre soulevée pouvait-elle lui paraître une barrière contre une ambition inspirée par le ciel et gravée par le destin ?

Digitized by Google

titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de France en 1815*. Ces tableaux me paraissent d'une exactitude incontestable. Je n'y vois qu'une omission facile à réparer. C'est le nom des maréchaux de camp qui commandaient les brigades, et les numéros des régiments dont elles étaient formées. Il n'est pas un militaire *français* qui ne soit jaloux de prouver à ses concitoyens tous les efforts qu'il a faits, en cette grande circonstance, pour assurer la gloire, la prospérité et l'indépendance de son pays. Pour mon compte, je considérerai toujours comme mon plus beau titre de gloire que ma division puisse être citée, dans cette fatale journée, comme l'une de celles qui ont montré le plus de constance, de patriotisme et de dévouement. Malheur aux guerriers *français* qui n'éprouveraient pas de tels sentiments ou qui craindraient de les avouer hautement ! Il faut, pour supporter avec résignation les revers affreux qui attristeront longtemps la *France*, non seulement le témoignage d'une conscience irréprochable, mais encore la certitude de n'avoir rien épargné pour son salut.

Aux yeux du vulgaire, le vainqueur est toujours réputé le plus habile et le vaincu a toujours tort, quelques bonnes dispositions qu'il ait prises. Le succès décide des réputations, et les acclamations qui entourent le char du triomphateur ne sont-elles pas d'ailleurs un juste hommage rendu à la fortune si, comme l'avoue le digne rival du grand *Condé*, quand un général a fait les meilleures dispositions possibles, les trois quarts de l'événement dépendent du hasard ? Un homme sage ne se plaît donc pas, sans nécessité absolue, à cette espèce de loterie, où tant de chances sont contre ses talents et où tant de choses indépendantes de lui compromettent mille fois dans un jour les dispositions les plus savantes et la plus rare valeur. Cependant un général victorieux attribue ses succès d'abord à un plan habilement conçu, et il en fait ensuite honneur à l'intelligence de ses lieutenants et à la bravoure de ses soldats. Est-il vaincu, il impute sa défaite à l'inexécution des ordres qu'il a donnés, aux dispositions morales des troupes et à des causes majeures et imprévues qui ont mis en défaut sa prévoyance et sa sagesse. Ceux qui sont accusés se disculpent à leur tour à ses dépens. Les soldats blâment souvent leur chef à tort ou à raison et le peuple accoutumé à des victoires crie à la trahison.

Toutefois qui oserait contester que l'empereur *Napoléon* ne se soit préparé, du 20 mars au 15 juin, par une prodigieuse activité et par des travaux qui surpassent les forces humaines, à résister à tous ses ennemis et à se raffermir sur un trône menacé de toutes parts ? Les premières opé-

Digitized by Google

rations de la campagne reproduisent dans les champs de *Fleurus*, trois fois illustrés par nos armes, le brillant vainqueur de l'*Italie*, et il a tenu à bien peu de chose qu'après trois jours de marche et de combats l'armée *prussienne* n'ait été totalement séparée de l'armée *anglaise* et entièrement anéantie. Elle devait subir à *Ligny*, et selon toutes les probabilités humaines, le même sort qu'à *Yéna*.

Cette armée, étonnée elle-même de notre inconcevable inaction depuis sa défaite, et n'étant poursuivie ni dans la journée du 17 ni dans celle du 18, venait tranquillement s'établir à *Vavres*, pour appuyer la gauche des *Anglais*. Ainsi les deux armées ennemies furent réunies dans la matinée du 17. On perdit tout le fruit de la victoire remportée à *Ligny*, et tandis que les *Anglais* et les *Prussiens* étaient en mesure de se soutenir réciproquement, de funestes retards, de pitoyables manœuvres allaient paralyser 25.000 fantassins, plus de 6,000 chevaux et 102 pièces d'artillerie.

L'ennemi obtenait ainsi d'immenses avantages sur nous. Il était en outre favorisé par la grande supériorité de ses forces, par le terrain dominant sur lequel il s'était placé, et où quelques maisons de campagne lui offraient des points d'appui, enfin par le torrent de pluie qui tomba pendant toute la nuit du 17 au 18. Les terres détrempées et fangeuses devaient rendre extrêmement difficiles les mouvements offensifs de la cavalerie et de l'artillerie, et favoriser ainsi, par de nouveaux obstacles, la défense au préjudice de l'attaque.

Le 18, dès le point du jour, l'armée *anglaise* était rangée en bataille, en avant de *Mont-St-Jean*, couvrant les grandes routes de *Bruxelles* et de *Nivelles*. Sa droite s'appuyait à un ravin, près *Braine-la-Leud*, et sa gauche à la hauteur qui couronne le hameau de *la Haye*. Toutes les dispositions défensives du général *anglais* sont exactement énoncées dans son rapport officiel sur la bataille de *Waterloo*, et il coïncide très bien avec la relation insérée dans le mémoire déjà cité. Ce mémoire décrit avec autant de vérité que d'exactitude l'ordre d'attaque de l'Empereur et ne vous laissera, sous ce rapport, rien à désirer.

Les deux armées, près d'en venir aux mains, présentaient le spectacle le plus imposant. Leur attitude annonçait une bataille sanglante et opiniâtre. Le courage des troupes était, de part et d'autre, stimulé au plus haut degré. Elles n'ignoraient pas que la prééminence des nations était attachée à la lutte terrible qui allait s'engager. Les *Français* combattaient pour l'honneur et l'indépendance de leur pays, et pour venger les défaites des dernières campagnes. Ils montraient une bouillante ardeur ; et leur

Digitized by Google

maintien faisait redouter à l'ennemi cette furie *française* à laquelle rien ne résiste. Le calme des *Anglais* décelait cette froide intrépidité qui brave les dangers les plus imminents et contre laquelle notre brillante impétuosité a plus d'une fois échoué. Les chefs des deux armées, mais sous des rapports bien différents, inspiraient une égale confiance à leurs soldats.

Le général *français*, doué d'immenses facultés, d'un génie actif, entreprenant, audacieux, n'était jamais arrêté par aucun obstacle. On lui a entendu dire que le mot *impossible* devait être rayé du dictionnaire *français*. Le caractère du général *anglais* était la lenteur, la prévoyance, la timidité et une sorte de défiance de lui-même. L'un étalait avec faste sa supériorité et ne dissimulait point sa prédestination à une domination universelle. L'autre déguisait son orgueil sous les dehors de la bonhomie et de la simplicité. Celui-ci affectait une déférence entière aux ordres de l'autorité établie. Celui-là brisait avec éclat toutes les barrières qui pouvaient entraver son insatiable ambition et son penchant irrésistible au pouvoir le plus illimité et le plus absolu. Equitable, généreux, tout abus d'autorité, toute vengeance personnelle répugnaient à la magnanimité de son âme[1]. Récompenser tous les services avec magnificence était, pour lui, la plus noble prérogative de la souveraineté. Présidant à la justice, à l'administration, au gouvernement même, dans les moindres détails, il méritait le sceptre conquis par son épée. Le général *anglais* avait commencé sa réputation militaire par la destruction de l'empire de *Tippo Saïb*, et le soulèvement des *Espagnes* lui avait fourni une occasion facile de l'accroître. La capitulation de *Vimeiro* devint son premier titre de gloire dans la péninsule. Grâces à l'éloignement de l'Empereur, inopinément appelé sur les bords du *Rhin*, à la mésintelligence qui régnait parmi les officiers d'un même grade, à la faiblesse et à l'indolence du roi *Joseph*, il acquit de la célébrité aux combats meurtriers mais indécis de *Busaco*, de *Talaveyra de la Reyna* et de l'*Albuera*. Il avait cependant remporté deux victoires complètes, celle des *Arapiles*, parce que le maréchal *Marmont* n'avait point voulu attendre les renforts que le maréchal

(1) L'histoire a consacré le souvenir du pardon généreux et délicat accordé à une princesse *prussienne*, lorsqu'il tenait dans ses mains une preuve irrécusable du complot tramé contre ses jours par l'époux de cette princesse. Je l'ai vu, le lendemain de la bataille de *Fleurus*, s'affliger du sort des blessés ennemis qu'on avait été forcé d'abandonner pendant la nuit sur le champ de bataille, et leur faire prodiguer les plus prompts secours avec une bonté affectueuse qui pénétra tous ceux qui en étaient témoins, d'une vive et profonde émotion.

Digitized by Google

Jourdan lui amenait de *Madrid*, et celle de *Vittoria*, parce que chacun des corps de l'armée *française*, n'ayant point un chef unique, agissait d'après sa propre impulsion. Favorisé par d'heureuses circonstances et par toute l'énergie qu'un peuple héroïque déployait contre l'oppression, il avait obtenu de l'*Europe*, déjà prête à se soulever contre d'iniques agressions, le glorieux surnom de libérateur des *Espagnes*. Enfin, poursuivant ses succès, il avait franchi les *Pyrénées*, envahi nos provinces de l'ouest et livré cette bataille de *Toulouse*, où il vainquit avec tant de difficultés une poignée de braves, où tant de sang fut répandu inutilement, puisque le retour de la dynastie légitime était assuré, où l'armée à ses ordres devait finir ses destins et perdre tous ses lauriers, si le maréchal *Suchet* fût venu, avec ses braves soldats, appuyer la glorieuse résistance de son illustre collègue. Le général *français* ayant à peine dépassé son cinquième lustre, avait, comme le vainqueur de *Rocroy*, signalé son début dans le commandement en chef par des succès éclatants. Depuis, des plans savamment conçus, des marches rapides, une activité surnaturelle, une suite de victoires non interrompues pendant quinze ans lui avaient ouvert toutes les capitales de l'*Europe*. Par des prodiges en tout genre il avait éclipsé tous ses rivaux. Les réputations des chefs des deux armées ne peuvent donc être balancées même après la bataille de *Mont-St-Jean*.

Déjà la ligne ennemie avait été reconnue par le général du génie *Haxo*. Elle n'était appuyée par aucune fortification, mais les *Anglais* occupaient par des troupes d'élite le château de *Hougomont* et la ferme de la *Haie-Sainte*, pour couvrir leur centre de droite et leur centre de gauche [1].

Vers neuf heures du matin, l'armée divisée en onze colonnes s'ébranla. De toutes parts les trompettes sonnaient, les tambours battaient aux champs et la musique faisait retentir les airs chéris de la victoire. A dix heures ce grand mouvement était achevé. Le plus profond silence régnait. Toutes les troupes rangées dans un ordre admirable occupaient les positions qui leur avaient été assignées. Aussitôt l'Empereur parcourut toute la ligne et sa présence excita partout le plus grand enthousiasme. L'ardeur des soldats était pour lui le présage de la victoire. Il vint se placer sur les hauteurs de *Rossomme*, d'où il pouvait facilement découvrir les mouvements des deux armées. La réserve

(1) C'est par erreur que j'ai dit, dans ma relation de la campagne de 1815, que les positions de l'ennemi étaient retranchées. Seulement il avait crénelé le château de *Hougomont* et barricadé ses avenues.

Digitized by Google

occupait, près du quartier impérial, une position centrale, prête à se porter partout où son secours deviendrait nécessaire.

Ces dispositions préliminaires étaient habilement conçues. L'ordre le plus parfait présida à leur exécution. Mais l'armée *anglaise*, ayant son flanc gauche garanti par les *Prussiens*, appuyant sa droite à un ravin, couverte sur son centre par des bosquets et des maisons où des troupes d'élite étaient embusquées, et rangée en bataille sur un plateau dominant qui offrait encore à ses extrémités des points d'appui, l'armée *anglaise*, circonscrite dans un espace peu étendu, sa droite à *Braine-la-Leud*, son centre vers *Mont-St-Jean* et sa gauche à la *Haie-Sainte*, était en mesure de repousser avec succès toutes nos attaques. Toutefois on pourrait, avec fondement, reprocher au général *anglais* d'avoir commis une faute capitale en choisissant un champ de bataille qui laissait derrière lui les défilés de la forêt de *Soignes*. En effet, si le projet de forcer sa ligne par le centre eût réussi, sa retraite devenait bien difficile, ou plutôt se changeait en déroute. Après la défaite de l'armée *prussienne* à *Ligny*, le général *anglais* aurait sans doute agi d'une manière plus conforme aux intérêts des alliés, aux règles d'une sage prudence et surtout aux lois de la guerre, en concentrant son armée plus près de *Bruxelles*. C'est là qu'il devait, ce semble, choisir son champ de bataille, y rallier l'armée *prussienne*, sinon désorganisée au moins ébranlée par ses pertes dans la journée du 16, et attendre dans cette position les renforts récemment débarqués à *Ostende* (1).

A peu près à dix heures du matin, la division du prince

(1) L'auteur du mémoire déjà cité compare une bataille à un drame. En ce sens, l'ordre de bataille primitif est l'exposition ; les mouvements d'attaque, les marches et contre-marches, les incidents de tout genre, favorables ou contraires, que le hasard fait naître, forment un nœud souvent bien compliqué, et le gain ou la perte de la bataille est le dénouement. Ce dénouement auquel la fortune a tant de part ne produit souvent qu'un massacre inutile. Dans de certaines conjonctures il est décisif. Il peut causer l'humiliation, la ruine et l'asservissement de tout un peuple. Dans ce grand drame, le chef de l'armée joue le rôle principal. Le théâtre est un vaste champ où l'art ajoute toutes les combinaisons du génie, ou la plus haute valeur se déploie pour sacrifier l'élite de la population de plusieurs contrées. Ces sanglantes tragédies, qui excitent quelques cris de joie et font couler tant de larmes, ont les nations entières pour spectateurs intéressés et attentifs. C'est de leur dénouement qu'elles recueillent la gloire ou la honte, leur ruine ou leur prospérité. Malheur aux peuples qui, hors le cas bien rare d'une nécessité absolue, soit pour maintenir leur indépendance, soit pour repousser une inique agression, se plaisent à ce métier hasardeux et l'encouragent par des applaudissements funestes et insensés !

Digitized by Google

Jérôme attaqua avec la plus grande vigueur le bois et les jardins du château d'*Hougomont*, mais la brigade des gardes *anglaises* aux ordres du général-major *Bing* s'y maintint pendant plusieurs heures avec une rare intrépidité. La division *Foy* était venue appuyer celle du prince *Jérôme*, et ce n'est que par les efforts soutenus et répétés de la bravoure la plus opiniâtre que le bois et les avenues d'*Hougomont* jonchés des cadavres des intrépides *Anglais* restèrent en notre pouvoir. Mais le château crénelé et défendu par un bataillon ne fut emporté que longtemps après et avec l'aide d'une batterie d'obusiers qui mit le feu aux granges et aux toits.

Pendant ce combat acharné qui, par une puissante diversion, attirait toute l'attention de l'ennemi et occupait l'élite de ses troupes, l'Empereur faisait ses dispositions pour la principale attaque sur le centre de l'ennemi. Cette attaque avait pour but de s'emparer de *Mont-St-Jean*, point d'intersection des grandes routes de *Nivelles* et de *Charleroi* à *Bruxelles*, de séparer ainsi la gauche de la droite des *Anglais*, où était la plus grande partie de leurs forces, de prévenir la jonction des *Prussiens*, enfin de se rapprocher du maréchal *Grouchy* qu'on s'attendait à voir paraître d'un moment à l'autre. Il est évident que ce projet était bien conçu et réunissait tous les avantages. Mais avant de le mettre à exécution, le général *français* ne devait-il pas avoir des renseignements certains sur la position du comte *Grouchy* et être bien assuré que ce maréchal était en mesure de contenir l'armée *prussienne* et de l'empêcher de se jeter, au fort de l'action, sur notre flanc droit et nos derrières ? La lenteur extrême que le comte *Grouchy* avait mise à poursuivre *Blucher* après la bataille de *Ligny* ne devait-elle pas inspirer à l'Empereur une juste défiance sur sa conduite ultérieure ? Fallait-il abandonner à la moindre incertitude la possibilité d'une coopération si nécessaire et si décisive ? D'un autre côté, pouvait-on raisonnablement concevoir des doutes qu'un général qui, jusque-là, avait donné tant de garanties de ses talents, de son activité et de son expérience, manquerait à ses instructions et à ses devoirs d'une manière aussi essentielle, et se fourvoyerait au point d'ignorer entièrement la direction d'une armée battue et qu'il devait suivre, l'épée dans les reins, jusqu'au moment d'une seconde bataille ?

Néanmoins, cette défiance de l'Empereur eût été d'autant mieux fondée que, déjà avant onze heures du matin, on apercevait de loin, et dans la direction de *St-Lambert*, des troupes qui se dirigeaient vers le flanc gauche de l'armée *anglaise*. Tous les esprits étaient en suspens. Les uns affirmaient que c'était un détachement du maréchal *Grouchy*, les autres que c'était l'avant-garde de l'armée

Digitized by Google

prussienne. Cette fâcheuse incertitude dura peu. Un hussard *prussien*, porteur d'une dépêche pour le général *anglais*, et fait prisonnier par la cavalerie légère qui battait l'estrade entre *Vavres* et *Planchenoit*, apprit l'arrivée du corps de *Bulow* fort de 30,000 hommes. Ce corps était intact et d'autant plus redoutable qu'il n'avait point partagé la défaite de *Ligny*. Bientôt ce rapport fut confirmé par les lieutenants-généraux *Domont* et *Subervic*, dont les divisions de cavalerie légère avaient été immédiatement détachées à quelques milles sur notre droite. Ils informèrent non seulement qu'ils étaient en présence de l'avant-garde de l'armée *prussienne*, mais que les patrouilles envoyées de tous côtés n'avaient rien découvert sur les mouvements du maréchal *Grouchy*. Cet événement força l'Empereur de détacher le corps du comte de *Lobau*, pour appuyer la cavalerie légère du général *Domont* et contenir les *Prussiens*. Il espérait, peut-être avec trop de confiance, que dix mille *Français* avantageusement postés, pleins d'ardeur et de dévouement, guidés par un chef d'une fermeté à toute épreuve, résisteraient sur ce point à tous les efforts de *Bulow*, en attendant le corps du maréchal *Grouchy*, et tandis que le centre des *Anglais* serait enfoncé avec une impétuosité irrésistible. Mais l'armée *anglaise* fortifiait ainsi sa résistance de tous les moyens perdus pour l'attaque, et nous avons déjà fait remarquer qu'outre l'avantage de la position, elle avait une immense supériorité de forces (1).

Cependant une vive fusillade était engagée sur toute la

(1) Dans l'incertitude où l'Empereur était sur le corps du maréchal *Grouchy* et après l'opiniâtre résistance des *Anglais* et des *Prussiens*, soit aux *Quatre-Bras*, soit à *Ligny*, il n'est guère possible qu'il ait tenu le propos suivant avant de livrer bataille : « L'armée ennemie est supérieure à la nôtre de près d'un quart, nous n'en avons pas moins quatre-vingt-dix chances pour nous et pas dix contre » Ce propos serait assurément par trop présomptueux ; car les choses paraissaient telles, même au plus confiant, que les chances entre les deux armées devenaient à peine égales et par les savantes combinaisons du chef, et par la bouillante ardeur des soldats. On lui fait encore dire, à l'approche du corps de *Bulow* : « Nous avions ce matin quatre-vingt-dix chances contre dix. Il ne nous en reste plus que soixante contre quarante. » Ce propos serait encore plus déraisonnable que le premier ; car la position était devenue fort critique. L'Empereur avait cependant sur ses adversaires deux avantages marquants ; le premier, de commander à des troupes d'une même nation, instruites, disciplinées et faciles à diriger vers un but commun ; le second, de combattre deux généraux d'un caractère entièrement opposé, que leurs prétentions au commandement en chef pouvaient désunir et qui avaient sous leurs ordres des peuples jaloux, divisés et se haïssant mutuellement, tels que les *Prussiens* et les *Saxons*, les *Belges*, les *Anglais* et les *Hollandais*.

Digitized by Google

ligne. Il était midi. L'Empereur avait ordonné au maréchal *Ney* d'attaquer avec vigueur la *Haye-Sainte* et le village de *la Haye*, de chasser les *Anglais* de ces deux postes et de s'établir ainsi entre eux et le corps de *Bulow*. Quatre-vingts pièces d'artillerie soutenaient cette attaque. Elle ne pouvait être mieux confiée qu'à un général qui, par son sang-froid, son coup d'œil exercé et une expérience consommée, avait, sur tant de champs de bataille, décidé la victoire. Mais on prétend que, placé par les événements de 1814 et 1815 dans des situations qui mettaient tous les sentiments, toutes les affections et tous les devoirs d'un brave militaire et d'un homme d'honneur dans la plus déplorable contradiction, sa présence d'esprit n'était plus la même et que l'Empereur s'était repenti, mais trop tard, de l'avoir chargé des commandements les plus importants. Quoiqu'il en soit, les tirailleurs ennemis repoussés sur tous les points, plusieurs positions importantes abandonnées, les réserves des *Anglais* concentrées sur la gauche, des masses entières exterminées par un feu terrible de mousqueterie et d'artillerie, la *Haye-Sainte* emportée par le premier corps aux ordres du général *Reille*, une grande confusion au milieu des équipages, des convois et d'une foule de blessés qui encombraient la route de *Bruxelles*, la stupeur et la consternation du général *anglais*, l'immobilité de ses troupes, l'ardeur des soldats *français*, tout annonçait l'entière et profonde déroute de l'armée *anglaise*. Dans cette situation vraiment critique, le duc de *Wellington* fit charger les brigades des majors généraux *Sommerset* et *Ponsonby*. Ces brigades, formées des 1er et 2e gardes du corps, des dragons de la garde et des 1er, 2e et 3e régiments de dragons *anglais*, fondirent avec impétuosité sur la division du général *Durutte*. Cette division fut sabrée, dispersée, perdit ses aigles et tous ses canons. Mais la 2e brigade de cuirassiers du général *Delort* ayant eu l'ordre de se porter au-devant des cavaliers *anglais* qui couvraient la plaine, profite de leur désordre et leur fait payer cher le succès qu'ils venaient d'obtenir. En un moment, cette brigade, composée des 6e et 9e régiments, ayant à sa tête le maréchal de camp *Farine*, le lieutenant général *Delort* et le lieutenant général *Dejean* qui lui avait apporté les ordres de l'Empereur, s'élance sur la cavalerie *anglaise*, la culbute et jonche tout le champ de bataille de ses morts. Deux régiments *anglais* d'élite furent presque détruits dans cette charge vigoureuse, et malgré l'infériorité de leur nombre et le désavantage d'attaquer un ennemi encouragé par un brillant succès, les cuirassiers ne perdirent pas un seul homme et comptèrent à peine quelques blessés. Les canons furent repris et l'infanterie fut promptement ralliée.

Digitized by Google

Le succès de la bataille paraissait alors certain. L'Empereur était près d'atteindre son but. Il allait séparer les deux armées et parvenir à la grande route de *Bruxelles*. Il était trois heures. Mais les 2ᵉ et 4ᵉ corps *prussiens*, qui s'étaient mis en marche au point du jour, avaient franchi l'étroit défilé de *Saint-Lambert*, avaient pris une position masquée par la forêt de *Frischermont*, pour attaquer dans le moment le plus opportun les derrières de l'armée *française*, tandis que le premier corps s'avançait par *Ohain*, pour attaquer simultanément notre flanc droit. Le 3ᵉ corps devait suivre ce mouvement. Ainsi toute l'armée *prussienne*, moins le 3ᵉ corps aux ordres du général *Thielman*, qui fut contraint de s'arrêter à *Vavres*, était devant nous, débordait toute notre droite, et par une fatalité inconcevable, ce mouvement décisif s'était opéré tranquillement, à travers des défilés extrêmement difficiles, sans que le maréchal *Grouchy*, avec plus de trente mille fantassins, la moitié de notre cavalerie et cent pièces de canon, eût songé à l'inquiéter.

Le corps du comte de *Lobau*, qui plusieurs fois avait repoussé *Bulow*, ne suffisait plus pour arrêter une armée. L'Empereur fut obligé d'envoyer à son secours les lieutenants généraux *Duhesme* et *Morand*, avec deux divisions de la jeune et de la vieille garde et une forte batterie d'artillerie.

Les *Anglais*, doublement favorisés et par l'approche de l'armée *prussienne* et par la diminution des troupes dirigées contre eux, reprirent courage. La cavalerie légère du général *Jacquinot*, qui poursuivait vivement l'ennemi sur le plateau de la *Haye*, fut chargée et ramenée en désordre par une grande partie de la cavalerie *anglaise*. Les cuirassiers du général *Milhaud* (divisions *Vathier* et *Delort*) se portèrent rapidement à son secours et aux cris de « Vive l'Empereur ! » la cavalerie *anglaise* fut repoussée et enfoncée de toutes parts. Les intrépides cuirassiers poursuivirent leurs succès, chargèrent les carrés des gardes *anglaises*, les rompirent, couvrirent le terrein de morts, mais ils ne purent, en raison du terrain, profiter de tous les avantages de ces brillantes charges, dans lesquelles le fourrier *Isaac Palan*, du 9ᵉ, et le maréchal des logis *Aubert*, du 10ᵉ de cuirassiers, enlevèrent chacun un drapeau.

Forcées de rétrograder de quelques pas, ces deux divisions, chargées par la cavalerie *anglaise*, firent volte-face et la contraignirent de chercher son salut sous la protection de son infanterie. Mais placées à l'extrémité du grand plateau où elles étaient exposées au choc de toute l'armée *anglaise*, il devenait d'une nécessité urgente de les renforcer par le corps de cuirassiers du lieutenant général

Digitized by Google

Kellermann, formé des divisions *Lhéritier* et *Roussel d'Urbal*, et par la division de la cavalerie de la garde impériale, commandée par le général *Lefèbre des Nouettes*. Cette cavalerie réunie, après avoir enfoncé plusieurs carrés, sabré des milliers de fantassins, repoussé à diverses reprises toutes les charges de la cavalerie, soutint, à peine appuyée de quelques bataillons, tous les efforts répétés de l'armée *anglaise*. Le général *Lhéritier* tombe grièvement blessé d'un coup de feu à travers le corps. Le chef d'état-major du général *Milhaud* est tué. Les lieutenants généraux *Milhaud* et *Delort* ont plusieurs chevaux tués sous eux, leurs habits et leurs chapeaux criblés de balles. Ce dernier est en outre blessé d'un coup de feu et de plusieurs coups de sabre. Presque tous les officiers supérieurs sont mis hors de combat. Les morts encombrent le terrain sur lequel cette cavalerie est placée ; mais sa constance héroïque ne peut être ébranlée, ni par les charges multipliées des cavaliers *anglais*, ni par le feu terrible de leur artillerie et de leur mousqueterie. Les circonstances étaient telles que tout mouvement rétrograde eût compromis l'armée *française*, et que ces dix mille cavaliers d'élite durent affronter, pendant plus de trois heures, la mort la plus imminente pour se maintenir, en face de toute l'armée *anglaise*, sur le terrain qu'ils avaient conquis. On peut affirmer que nos fastes militaires ne présentent pas, peut-être, un pareil trait de dévouement, au milieu des prodiges qui rendront à jamais mémorable le courage des soldats *français*. L'Empereur parcourait alors toute la ligne sous une grêle de balles et de mitraille. Le brave général d'artillerie *Deveaux*, qui l'escortait, est emporté par un boulet, et dans le moment où les services qu'on espérait d'un officier aussi distingué rendaient sa perte encore plus sensible. Il est remplacé par le général *Lallemant*, qui peu après est blessé. Toutes ces circonstances retardaient les prompts et efficaces secours qu'on attendait de l'artillerie de réserve.

Ce grand mouvement de cavalerie, où tant de bravoure fut déployée en pure perte, avait été ordonné par le maréchal *Ney*. A coup sûr, c'était commettre une grande imprudence. Il nous semble que les progrès de l'ennemi sur notre droite et sur nos derrières exigeaient alors que cette cavalerie d'élite, appuyée par plusieurs bataillons de la garde impériale, fût placée en réserve vers *Planchenoit*. Dans une position où cette cavalerie aurait eu carrière pour agir librement, il est permis d'assurer qu'elle eût rétabli les affaires, repoussé les *Anglais* et les *Prussiens* et réparé tous les revers. Le dévouement dont elle a fait preuve justifie cette assertion. Avec cette invincible cavalerie l'Empereur fût resté maître du champ de bataille, et

Digitized by Google

comme les armées alliées avaient éprouvé des pertes en tués et blessés triples des nôtres, comme le maréchal *Grouchy* pouvait se réunir à nous le lendemain, au point du jour, avec son corps d'armée qui n'avait point été entamé pendant le plus sanglant des combats, il paraît constant que les ennemis eussent effectué leur retraite, et que, dans le cas où ils eussent voulu recommencer la bataille, toutes les chances de succès étaient cette fois en notre faveur. Le maréchal *Ney* eut non seulement le tort de faire agir prématurément la cavalerie, mais il la fit encore charger dans un terrain montueux, peu favorable pour ses évolutions, et où, n'étant pas appuyée par de fortes masses d'infanterie, elle ne pouvait tirer aucun parti de ses premiers succès. Le pis de cette fausse manœuvre était de l'avoir mise dans une position à se sacrifier inutilement, sans pouvoir avancer ni reculer (1).

Cependant l'armée *prussienne* tout entière s'avançait dans la direction de la *Haye-Sainte* et de *Planchenoit*, favorisée par un terrain en forme d'amphithéâtre, où son artillerie, descendant progressivement sur les monticules qui le dominaient, protégeait les brigades d'infanterie qui se formaient successivement pour se porter en avant et par échelons. Il est juste de dire que ces mouvements combinés furent exécutés avec ordre et précision. Déjà le prince *Blucher* arrivait à la *Haye*, où la 4e division du 1er corps, le même qui avait été enfoncé vers midi par les dragons *anglais*, n'opposa qu'une faible résistance. On dit même que quelques traîtres proférèrent le cri funeste de « Sauve qui peut! » Cette division, quoique luttant contre des forces bien supérieures, pouvait encore longtemps arrêter les progrès de l'ennemi. Le désordre commençait à gagner toute la droite, lorsque l'Empereur fit crier « Victoire! » en annonçant l'arrivée de *Grouchy*. Cette fausse nouvelle, ranimant pour un moment l'ardeur des soldats, ne tarda pas à être démentie et produisit un découragement

(1) Sans prévoir tous les progrès des *Prussiens* sur nos derrières, j'arrêtai la brigade du maréchal de camp *Farine* qui, sur l'ordre direct du maréchal *Ney*, et sans ma participation, se portait vers le grand plateau. Je lui enjoignis de ne point se séparer de la division, en lui observant que je n'avais d'ordre à recevoir que du général qui commandait le corps dont ma division faisait partie. Pendant cette contestation qui suspendait le mouvement de cette brigade, le maréchal *Ney* vint lui-même, pétillant d'impatience. Il persista non seulement dans l'exécution de son premier ordre, mais il demanda au nom de l'Empereur les deux divisions. J'hésitais encore... J'observais que la grosse cavalerie ne devait pas attaquer sur des hauteurs une infanterie qui n'avait point été ébranlée, et bien disposée à se défendre. Le maréchal s'écria : « *En avant, il s'agit du salut de la France!* » J'obéis à regret, en faisant des vœux pour qu'une manœuvre si imprudente ne fût pas une des causes de sa perte.

Digitized by Google

ment d'autant plus grand que la dernière de nos espérances était frustrée. L'ennemi nous avait entièrement tournés, et il était près de pénétrer dans le village de *Planchenoit*.

L'Empereur, dans cette conjoncture éminemment critique, voulut tenter un dernier effort; il fit former la réserve de sa garde en colonnes d'attaque, mais les *Anglais* portèrent sur les points menacés et des renforts et une artillerie formidable, et cette garde, en avançant, eut une telle décharge de balles et de mitraille à essuyer que ses rangs furent aussitôt rompus et qu'il leur devint impossible de se reformer Ce feu terrible ne peut être comparé qu'à un violent orage où des éclairs sillonnent sans cesse la nue, où les détonations continuelles d'un tonnerre qui sème la dévastation et la mort, avec un horrible fracas, se mêlent à un torrent de grêle et de pluie. Vainement la cavalerie de réserve de la garde impériale, aux ordres du général *Guyot*, essaya, par une charge vigoureuse, de protéger la garde à pied, cette division fut accablée par des forces supérieures. Les cuirassiers eux-mêmes abandonnèrent le champ de bataille conquis avec tant de valeur et défendu non moins vaillamment. Les *Prussiens* arrachaient à la garde impériale, qui s'y défendit avec sa valeur accoutumée, le village de *Planchenoit*, et toute l'armée *anglaise* marchait en avant. Les généraux ennemis se rencontrèrent à la ferme de la *Belle-Alliance*. La bataille était perdue. Les soldats de toutes armes fuyaient pêle-mêle, confondus, insensibles à la voix de leurs chefs et de leurs officiers. Les routes, peut-être encombrées à dessein par la trahison, laissèrent presque tous nos canons, nos caissons et nos bagages au pouvoir de l'ennemi. La voiture même de l'Empereur devint la proie des hussards *prussiens*. Enfin la déroute était complète et les pertes de la *France* irréparables. De mauvais *Français* augmentaient partout la confusion et excitaient les soldats à la désertion. Aussi le plus effrayant désordre régna dans l'armée jusqu'à son arrivée sous les murs de *Paris*.

Voilà, Monsieur le maréchal de camp, des détails certains et exacts sur cet affreux désastre. Vous remarquerez qu'ils ne coïncident pas entièrement avec la relation du général *Gourgaud* et le mémoire dont j'ai déjà fait mention. Mais ces écrits, très vrais et fort estimables d'ailleurs, ressemblent quelquefois à un mémoire ou justificatif ou apologétique. Comme toutes les circonstances de cette grande bataille doivent être avidement recueillies par tous les *Français* et par les étrangers eux-mêmes, il importe de faire à chacun la part qui lui est due dans ce mémorable événement et de ne rien affirmer qui puisse être contredit avec fondement. Même après de si grands

Digitized by Google

revers, nous pouvons encore rendre justice à nos ennemis. L'armée *française* n'a jamais combattu avec plus de vaillance que dans cette fatale journée, et la victoire ne lui a été arrachée, à l'entrée de la nuit, que par un de ces incidents hors de toutes les probabilités humaines. Quand nos guerriers reparaîtront sur un champ de bataille, le désir de venger un revers éclatant enflammera sans doute leur courage, mais la journée de *Mont-Saint-Jean* ne se confondra pas, dans leur souvenir, avec ces journées malheureuses qui ont flétri la gloire de nos armes.

Après avoir lu bien attentivement les deux mémoires plusieurs fois cités, j'ai trouvé plus justes encore les observations sur les batailles de *Ligny* et de *Mont-Saint-Jean* contenues dans le second manuscrit que j'ai eu l'honneur de vous faire remettre, et je dois persister dans ces observations, sauf quelques légères erreurs que cette lettre et la précédente ont pour but de rectifier.

Il ne me reste plus, Monsieur le maréchal de camp, qu'à vous indiquer succinctement, et en me résumant, toutes les causes de la perte de cette grande bataille.

La *première* et la plus incontestable est la conduite du maréchal *Grouchy* dans les journées des 17 et 18. Ses fausses manœuvres et son inexplicable lenteur nous ont privés de la moitié de nos forces, lorsque chacune des armées *anglaise* et *prussienne* était déjà bien superieure à la nôtre.

La *seconde* est l'intrépidité de l'infanterie *anglaise*, qui a opposé, pendant toute la journée, aux attaques les plus impétueuses et les plus terribles une fermeté inébranlable.

La *troisième* est la persistance de l'Empereur à suivre son plan d'attaque contre les *Anglais*, lorsqu'il a été bien averti que toute l'armée *prussienne* débordait son flanc droit et qu'il n'avait plus à compter sur la coopération efficace et nécessaire du maréchal *Grouchy*.

La *quatrième* est d'avoir fait charger prématurément l'élite de la cavalerie *française*, sur un terrain montueux, de difficile accès, défendu par plusieurs lignes d'infanterie, par toute la cavalerie *anglaise*, par une artillerie formidable, et sur lequel cette cavalerie ne pouvait, à coup sûr, obtenir de succès décisif.

La *cinquième* est de n'avoir pas tenu au moins une bonne partie de cette cavalerie d'élite en réserve, pour s'opposer, en temps opportun, aux progrès de l'armée *prussienne*, la contenir et la repousser. Je ne doute pas que cette cavalerie, appuyée de plusieurs bataillons de la garde impériale et convenablement placée, n'eût rétabli les affaires, quelque désespérées qu'elles aient pu paraître, et repris le champ de bataille.

Digitized by Google

La *sixième* est le peu de résistance opposée par quelques bataillons du 1er corps d'infanterie, quand le prince *Blucher* se présenta au village de *la Haye*. Cette position importante, presqu'aussitôt abandonnée qu'attaquée, devait être défendue avec une invincible opiniâtreté. Ces bataillons donnèrent, dans le moment le plus critique, un funeste exemple. Cette molle conduite encouragea les *Prussiens* et facilita la prompte réunion de toutes leurs forces.

La *septième* enfin est le défaut de confiance d'un bon nombre de soldats dans quelques généraux et dans quelques officiers. Depuis la désertion du général *Bourmont*, et en raison même des événements si divers de 1814 et de 1815, ils les supposaient, à la vérité contre toute vraisemblance, disposés à la trahison ; mais leurs craintes et leurs défiances influèrent évidemment sur leur conduite devant l'ennemi.

Si les *Français*, pour me servir de l'heureuse expression d'un militaire distingué, n'eussent pas vu alors deux *Thèbes* et deux soleils, si l'amour de la patrie, l'horreur de la domination étrangère et un danger commun avaient pu confondre tous leurs sentiments, l'armée se serait facilement ralliée à *Laon*. Le corps du maréchal *Grouchy*, qui n'avait essuyé que de légères pertes aux combats de *Vavres* et de *Namur* et dont l'artillerie était intacte, serait venu la rejoindre dans cette ville. Les deux armées *anglaise* et *prussienne*, après avoir acheté si cher la victoire de *Mont-St-Jean*, n'auraient pas osé peut-être nous attaquer dans une position aussi formidable. *Paris*, revenu de sa stupeur, aurait achevé ses travaux défensifs, et la *France* pouvait encore être sauvée.

Cette opinion n'est point invraisemblable, si l'on considère qu'en approchant de *Paris*, plusieurs corps s'étaient déjà réorganisés, que quelques pelotons de cuirassiers de la division du général *Delort* avaient suffi pour contenir, pendant trois lieues, toute l'avant-garde ennemie, que, peu de jours après, le général *Excelman*, avec sa division de dragons, avait battu et exterminé plusieurs régiments de cavalerie *prussienne*, près de *Versailles*, et que l'infanterie campée dans la plaine de *Grenelle* avait repoussé plusieurs attaques combinées des *Anglo-Prussiens*.

Mais la désunion des Chambres, en forçant *Napoléon* d'abdiquer une seconde fois l'empire, les intelligences pratiquées dès lors avec les généraux ennemis par un personnage revêtu d'une grande autorité et qui, dans cette malheureuse conjoncture, sacrifia la patrie à sa sûreté personnelle, enfin les plus perfides machinations amenèrent cette désastreuse et humiliante convention de *St-Cloud* qui ouvrit les portes de *Paris* à l'ennemi et relégua l'armée *française* sur la rive gauche de la *Loire*.

Digitized by Google

Je désire vivement, Monsieur le maréchal de camp, que ces observations puissent vous être de quelque utilité. Je les crois bien fondées et écrites avec un cœur *français*, mais avec un esprit dégagé de toute prévention.

Je vous renouvelle, Monsieur le maréchal de camp, l'hommage de mes sentiments les plus distingués.

Digitized by Google

ŒUVRES DU GÉNÉRAL DELORT

Delort a écrit en prose et en vers. Il avait l'habitude de joindre à ses poésies des notes sur les sujets les plus différents, littéraires, politiques ou militaires pour la plupart. Quelques-unes de ces notes constituent, par leur étendue et leur allure, de véritables dissertations. Une partie des œuvres de Delort est encore inédite. Plusieurs ne se retrouvent pas.

1° Projet sur l'organisation, la discipline et l'administration de l'infanterie à la paix (1).

2° *Relation du début de la campagne d'Italie de 1799* (nivôse-floréal), en particulier des combats de Lecco et de la retraite des défenseurs de ce poste.

3° *Eloge funèbre du général en chef Joubert*, prononcé dans le temple décadaire de la commune d'Arbois, le 10 vendémiaire an 8, par le citoyen J. A. A. Delort, chef d'escadron au 22e régiment de cavalerie, ex-adjoint au général divisionnaire Serrurier. Petit in-8°, 24 pages (A Arbois, de l'imprimerie d'Anatoile Javel. An VIII de la République).

4° Projet d'organisation des troupes à cheval (2).

5° Epître en vers à Jacob (3).

6° Epître sur l'Italie ou relation de son voyage pour rejoindre le 24e régiment de dragons (4).

7° *Relation en vers des campagnes du 24e régiment*

(1) Le ministre de la guerre à Delort, 26 novembre 1797 (P. D., 9).

(2) Moncey au ministre de la guerre et à Delort, 17 juin 1801 (P. D., 25, 26).

(3) M. Pierre a Delort, 25 décembre 1806

(4) M. Pierre à Delort, 2 avril 1807.

Digitized by Google

de dragons pendant les années 1808 et 1809 ou Epître au 24e régiment de dragons par son colonel. Reuss en Catalogne, 11 mars 1809 (P. D., 42) (1).

8° Eloge du général Salme, tué le 27 mai 1811, à la tête des compagnies d'élite du 7e régiment d'infanterie de ligne. Du camp sous Tarragonne, armée d'Aragon, le 16 juillet 1811. Le colonel commandant le 24e régiment de dragons, baron d'Empire.

9° *L'ombre d'Annibal* sur les ruines de Sagonte. Poëme sur la bataille gagnée, le 25 octobre 1811, par l'armée d'Aragon aux ordres de S. E. le maréchal de l'Empire Suchet, dédié à Madame la comtesse son épouse (P. D., 53).

10° Discours prononcé à la distribution des prix du collège d'Arbois. Août 1814.

11° Mémoires sur la guerre d'Espagne (2).

12° *Observations à un maréchal de camp sur la cam-*

(1) La Muse du 24e de dragons ne voulut pas demeurer en reste avec « le plus aimable des colonels. » Voici la poésie que Delort reçut vers le temps où il allait passer général :

Les officiers du 24e régiment de dragons à leur colonel baron *Delort* pour célébrer l'anniversaire de son arrivée au corps.

Pour célébrer cet heureux jour
Ce jour où le sort prospere
Nous accorda pour fixer notre amour,
Un maître dans un tendre pere,
O Muse, exauce tous nos vœux,
  Par tes accords harmonieux
Attendris et pénetre l'âme
Du guerrier que l'honneur seul enflame.
  Il fut choisi par les dieux
Pour nous conduire à la victoire,
Attirer sur nous tous une durable gloire,
  Aux lauriers mêle des fleurs.
Muse; il naquit de ta bienfaisance,
Le sentiment lui gagna tous les cœurs,
  Peins lui notre reconnaissance,
Nos souhaits, nos tendres désirs.
  Muse, module tes soupirs,
Dans peu de jours l'intérêt de la France
Va nous ravir, hélas! le vrai bonheur.
Muse, interromps le cri de ta douleur,
Fais avec joie un sacrifice
Qui va secher nos regrets et nos pleurs,
Bénis le sort dont la justice
L'appelle à de plus grands honneurs.

8 mai 1811.

(2) Delort a un maréchal de camp. P. D., p. 125.

Digitized by Google

pagne de 1815, accompagnées de la copie des rapports officiels de Milhaud et de Delort sur la bataille de Ligny (1).

13° *Lettre à un maréchal de camp sur la guerre d'Espagne et sur les événements de 1815.* Arbois, 19 août 1820 (P. D., 95).

14° *Lettre à un maréchal de camp contenant la relation de la bataille de Waterloo.* Arbois, 19 septembre 1820 (P. D., 96).

16° *Odes d'Horace traduites en vers français*, avec le texte en regard et des notes, par un ancien général de division de la Grande Armée (Paris, Lecointe ; Arbois, Auguste Javel, 1831).

Delort offrit son ouvrage à la Reine, avec cette poésie restée inédite :

Vous dont l'esprit, le bon sens, la sagesse,
Les soins touchants, la bonté, la douceur,
D'un Roi chéri captivent la tendresse,
Dissipent les ennuis, augmentent le bonheur,
Daignerez-vous, accueillant son ouvrage,
D'un vieux guerrier exaucer les désirs ;
N'en doutez pas, sûr de votre suffrage,
Il s'enorgueillirait du fruit de ses loisirs.
Ami d'Auguste, enjoué, doux, sévère,
Changeant sans cesse et de forme et de ton,
Brillant poëte, Horace doit vous plaire,
Comme vous, à la grâce, il unit la raison.

17° *Précis historique de la campagne de 1815* en réponse à la relation de cette campagne par un major prussien (*Journal des sciences militaires*) (2).

18° *Au Roi, à la Reine, à la famille royale* (3). Poésie (Arbois, Aug. Javel, 1843. *Odes d'Horace*, 2e édition, I, p. 232).

(1) P. D., pp. 136, 141, 149, n. 1, 158.
(2) *Odes d'Horace*, II, p. 331.
(3) A l'occasion de la mort du duc d'Orléans.

Digitized by Google

19° *Odes d'Horace traduites en vers français*, avec le texte en regard, par M. le baron Delort, lieutenant général, pair de France, aide de camp du Roi, grand cordon de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne de fer, ancien député du Jura, etc., 2e édition. Deux volumes (Paris, Firmin Didot, 1844).

20° *Les galeries de Versailles*. Epître au roi Louis-Philippe. Poésie (*Odes d'Horace*, II, p. 405) (1).

21° *La ville et la campagne*. Traduction d'Horace, livre II, satire 6 (Arbois, Aug. Javel). Poésie (2).

22° Remarques critiques sur l'ode de Victor Hugo intitulée « Lui ».

23° De très nombreuses poésies fugitives, entre autres :

Portrait. Etrennes à Mme Paupe (1er janvier 1824).

A Mme Jacob M...

En abordant Ferney, d'un pur respect saisi...

(Château de Verreux, 18 juin 1825).

Des quatrains à M. Fabri, au général Bachelu, à M. le procureur général Borelli, au poëte Barthélemi, à Mme Auguste Delort :

Ma sœur, j'entends vanter partout
Votre esprit orné, votre grace,
La pureté de votre goût,
Vous devez donc aimer Horace.

Une chanson sur le vin d'Arbois (3).

Des épigrammes :

Epithalame d'un légitimiste.

O noble chevalier...

(1) Les épreuves avec corrections de l'auteur existent.

(2) Egalement en épreuves corrigées par l'auteur et cette annotation de sa main : « Au château de *Vadans*, 14 septembre 1845. On a oublié la date. Ce titre n'est pas le mien. Mon titre était : *Hoc erat in votis*. »

(3) M. Pierre à Delort. Versailles, 26 octobre 1806.

Digitized by Google

[Les juges d'Arbois]. 15 janvier 1821.

Sans nul préliminaire,
Cassons ce jugement,
Disait le président
De la royale cour. — Examinons l'affaire,
Réplique un conseiller. — Besoin n'est qu'on diffère,
Répond le premier opinant,
Un seul mot, en telle matière
Doit décider toutes nos voix,
C'est que le jugement qu'à la cour on défère
Émane des dandins qui siègent dans Arbois.

A M. le maire d'A...

Si nous formons des vœux pour qu'en leur saint asyle
Rentrent ces pauvres sœurs, que vous traitez si mal,
C'est que leur charité là peut nous être utile.
Car si vous régissez plus longtemps notre ville,
Nous serons, quelque jour, réduits à l'hôpital.

Des élégies :

J'ai vu se disperser cette invincible armée...

(1er janvier 1822).

Dans ce paisible lieu, du monde dégoûté...

Elégie imitée du grec, avec cette épigraphe de Voltaire :

L'amour, ce don du ciel, digne de son auteur.

Des charades et des logogriphes.
Des madrigaux (1).
Des stances et des odes :
La ressemblance.
Le bois de .....

Frais asyle, bois solitaire...

(1) M. Pierre à Delort. Versailles, 18 novembre 1807.

Digitized by Google

O fleur du mois de mars, aimable violette...
Je ne demande point aux dieux
Les dignités, les honneurs, les richesses...

Le songe accompli (Paris. 1er mai 1837).

A l'auteur du tableau de Castalla (10 juin 1837).

A M. l'abbé Plumey, nommé curé de Vadans. Stances. Par un habitant de Vadans. Imprimé.

Imitation de l'ode italienne

Piangete, grazie, piangete, amori...

Traduction de l'ode anglaise à la famille royale, après l'attentat du 25 juin 1836.

Au Roi (Jour de l'an 1833).

A la Reine, après les troubles d'Arbois (Neuilly, 2 juillet 1833).

Lorsqu'un parti, dans son erreur fatale,
Du plus sage des Rois trahissant les bienfaits,
S'abandonnait à de honteux excès,
Je n'osais plus parler de ma ville natale ;
Mais quand la Reine des Français,
Qui, par un heureux assemblage,
A toutes les vertus unit tous les attraits,
Du vin qu'aimait Henri daigne accueillir l'hommage,
Daigne me dire avec bonté,
Avec un aimable sourire,
Général, à votre santé,
Dès ce moment ma honte expire
Et ces mots gracieux à mon cœur attristé
Rendent le calme et la félicité.
Grâce à la Reine, ma patrie
A l'amour le plus tendre a repris tous ses droits,
Je lui pardonne une courte folie
Et je suis fier d'être né dans Arbois.

Digitized by Google

NOTE

sur les services militaires des frères du général Delort d'après les archives du ministère de la guerre.

Les frères du général Adrien Delort, Augustin-Ozias, dit Auguste, et Jean-Baptiste, ont servi, comme lui, dans la cavalerie. Adrien était leur aîné. Il s'est toujours efforcé de les avoir près de lui, de les attirer dans les corps qu'il commandait. C'est à lui qu'ils ont dû, en grande partie, leur formation militaire. « Il leur a prodigué les soins d'un tendre père. »

Auguste, né le 25 février 1777, avait quinze ans et demi lorsqu'il entra au service [1]. Le 12e bataillon des volontaires nationaux du Jura s'organisait. Auguste, « désirant de combattre les ennemis de la République », s'y enrôla des tout premiers. D'emblée ses camarades l'élurent caporal [2]. Il fit les campagnes de 1792 et de l'an II (1793-1794) à l'armée du Rhin. Cependant Adrien était nommé capitaine de cavalerie et passait à l'armée des Alpes comme adjoint aux adjudants généraux. Au mois de germinal an II (mars-avril 1794), on formait dans cette armée la compagnie des guides à cheval. Auguste obtint d'entrer dans ce corps d'élite [3]. Il lui manquait les

(1) Documents principaux sur Auguste Delort : 1° Lettre du chef de la 4e division, 1re subdivision, pour le ministre de la guerre, à Auguste Delort. 1er ventôse an IV (20 février 1796). Mémoire de proposition pour la solde de retraite en faveur de M. Delort, capitaine à la 9e compagnie du 12e régiment de cuirassiers. 13 juillet 1808.

(2) « Volontaire et caporal au 12e bataillon du *Jura* à sa formation en septembre an 1792. » (Mémoire de proposition pour la solde de retraite).

(3) Il servit au 12e bataillon jusqu'au 20 germinal an II (9 avril 1794). Lettre précitée du ministère.

Digitized by Google

connaissances théoriques nécessaires au service de la cavalerie. Pour les lui procurer, Adrien le fit employer en qualité de secrétaire à l'état-major de l'adjudant général Colinet, dont il était lui-même l'adjoint. Le corps des guides fut réorganisé au mois de messidor an III (juillet 1795), et finalement licencié, Auguste se trouva réformé[1]. Il reçut l'autorisation de rentrer dans ses foyers. Il lui en coûtait de renoncer au service. Il s'était mis, par son travail et son « grand attachement à tous ses devoirs », en état d'être proposé au comité de salut public pour une place de sous-lieutenant de cavalerie[2]. Mais la demande qu'il présenta n'eut aucune suite. Il dut quitter l'armée. « Afin de n'être pas confondu avec les lâches qui ont abandonné leurs drapeaux et qui cherchent, par toutes sortes de moyens, à éviter de les rejoindre », il sollicita, par l'intermédiaire d'Adrien « un congé absolu » jusqu'à l'âge de la réquisition. Le ministère lui adressa une lettre qui attestait la régularité de sa situation[3].

Vers la fin de 1797, Adrien avait été nommé capitaine au 24e de cavalerie. Auguste, qui venait d'atteindre sa vingtième année, renouvela sa demande, en indiquant sa préférence pour le régiment où son frère était employé. Cette démarche fut encore inutile[4]. L'année suivante,

(1) 20 messidor an III (8 juillet 1795). Lettre précitée du ministère.

(2) Certificat de l'adjudant général Colinet faisant fonctions de chef d'état-major de la 4e division de l'armée des Alpes et de la place de Lyon. 30 fructidor an III (16 septembre 1795). Certificat de César Oubxet, général de brigade commandant la place de Lyon. Même date.

(3) « Le ministre me charge de vous prévenir que vous êtes suffisamment autorisé à rester dans votre commune, puisque la compagnie de guides à laquelle vous appartenez n'existe plus, que vous n'êtes pas de la réquisition et vous avez été dispensé du service en vertu d'un ordre de l'etat-major général de l'armée des *Alpes* » (Lettre précitée). La lettre porte cette annotation, d'une autre main : « remis au citoyen *Delort*, adjoint aux adjudants généraux, employé dans l'armée de l'intérieur. » *Paris*, 23 ventôse (13 mars).

(4) Auguste Delort au Directoire exécutif. Arbois, 15 ventôse an VI (5 mars 1798). — En 1799, un ami d'Adrien Delort, le citoyen Vimar, membre du conseil des Anciens, appuyait, par une lettre au citoyen Merlin, membre du Directoire exécutif, une nouvelle pétition d'Auguste. Celui-ci sollicitait « une sous-lieutenance dans l'arme de la cavalerie pour être à portée de rejoindre son frère attaché à l'état-major de la division

Digitized by Google

Adrien était devenu chef d'escadron au 22e de cavalerie. Auguste fut admis dans ce régiment comme simple cavalier. Il fit les campagnes de 1799 et de 1800 aux armées du Rhin et d'Italie. Brigadier-fourrier peu après son entrée au corps, maréchal des logis en 1800, il fut enfin promu sous-lieutenant le 21 avril 1801 [1]. Adrien le fit venir avec lui au 18e de cavalerie et au 2e de cuirassiers [2].

A partir de ce moment, les deux frères sont séparés et bientôt aux extrémités opposées de l'Europe. Adrien devient major du 9e dragons et colonel du 24e. Il combat à Austerlitz, en Calabre et en Espagne. Auguste suit, au 2e cuirassiers, la campagne de 1805 en Autriche. Le 1er octobre 1806, il est promu lieutenant et passe au 12e cuirassiers. Il fait la guerre en Prusse et en Pologne. A Friedland, dans

commandée par le général *Serrurier*. Le Directoire exécutif vient d'élever ce frère, extraordinairement et à titre de récompense, du grade de capitaine de cavalerie au grade de chef d'escadron. Le jeune *Delort*, » concluait Vimar, « est impatient de servir sa patrie » (Vimar à Merlin, 25 floréal an VII, 14 mai 1799).

(1) Tous les chefs d'Auguste Delort contribuèrent à sa nomination : « Ce jeune homme sert depuis le commencement de la Révolution ; il a été déjà proposé au gouvernement pour l'emploi de sous-lieutenant dans le 24e régiment. Ses connaissances, son éducation, son excellente conduite et les progrès qu'il a faits dans l'art de l'équitation le rendent digne de cette place » (Le chef d'escadron commandant Delort. 14 pluviôse an IX, 3 février 1801). — « Jeune homme plein de zèle, de capacité et très propre à faire un bon officier » (Le général de division Kellermann. Même date). — « L'éducation qu'il a reçue le rend propre à devenir un officier très distingué : il est frère du chef d'escadron *Delort*, officier du plus rare mérite » (Le chef de brigade Rouvillois). — « *Davout*, général de division, commandant la cavalerie de l'armée au ministre de la guerre... Le citoyen *Delort* m'a été recommandé d'une manière très pressante par le chef du 22e régiment auquel il appartient, ainsi que par le général *Kellermann* ; ce jeune homme me paraît en effet mériter sous tous les rapports la place de sous-lieutenant... Il est frère du chef d'escadron de ce régiment, officier très distingué » (Quartier général de Milan, 28 ventôse an IX, 19 mars 1801). — « Je joins mes instances aux leurs (celles du conseil d'administration du 22e et du général Davout) : ce jeune militaire a bien servi et promet beaucoup » (Moncey, lieutenant général, commandant l'armée, au ministre. Quartier général de Milan, 12 germinal an IX, 2 avril 1801).

(2) Lettre du chef d'escadron Delort au ministre. 11 prairial an XI (31 mai 1803). — « Le chef d'escadron (Delort) étant venu à *Paris* pour remettre les étendards du 22e et ayant reçu un nouvel ordre pour passer à la suite du 2e de cuirassiers, il désire obtenir la même faveur pour son frère qui ne l'a jamais quitté et auquel il a servi de père jusqu'à ce jour » (Rapport au ministre. 20 prairial an XI, 9 juin 1803).

Digitized by Google

une charge, il s'expose avec une telle intrépidité qu'il est entouré par les ennemis. Cinq coups de sabre et deux coups de lance l'étendent à terre. Laissé pour mort, on le fait prisonnier. Mais il porte trois larges et profondes blessures au crâne. Il est privé de l'usage du bras droit et menacé de rester boiteux [1]. Bientôt, un échange de prisonniers le rend à son régiment [2].

Auguste fut nommé membre de la Légion d'honneur [3]. Quoique bien noté depuis longtemps et malgré l'instruction et la bravoure dont il avait fait preuve, il n'était pas encore capitaine [4]. Le colonel Delort, à cette époque en garnison à Milan, écrivit à l'empereur pour lui demander la promotion de son frère et son transfert au 24e [5]. Napo-

(1) 14 juin 1807. — Certificat du chirurgien aide-major Oppermann, du 12e régiment de cuirassiers. Deux-Ponts, 6 décembre 1807. Mémoire de proposition pour la solde de retraite et certificat médical du 13 juillet 1808 joint à ce mémoire.

(2) « Fait prisonnier de guerre sur le champ de bataille, où il avait été abandonné comme mort. Echangé le 6 juillet 1807 » (Mémoire de proposition).

(3) 1er octobre 1807 (Mémoire de proposition).

(4) « Officier distingué, sortant de l'école d'application » (Notes d'inspection de l'an XII par le général Laroche. 1803-1804).

(5) Le colonel Delort au ministre. Milan, 14 novembre 1807 : « Ce militaire (Auguste Delort) noté d'une manière avantageuse par ses chefs et par les généraux inspecteurs, déjà ancien dans le grade d'officier, a fait les dernières campagnes sous les yeux de Sa Majesté, et s'est conduit avec distinction. D'honorables blessures attestent son courage et lui ont acquis des droits aux bontés et à la protection de Sa Majesté. Laissé pour mort sur le champ de bataille de *Friedland*, après avoir chargé plusieurs fois l'ennemi avec autant de succès que d'intrépidité, réunissant d'ailleurs tous les titres qu'on peut exiger, n'a-t-il pas mérité d'être élevé *au grade de capitaine*? Je réclame donc pour lui cette récompense qui lui deviendrait, ainsi qu'à moi, plus précieuse, si Sa Majesté, sur la proposition de Votre Excellence, lui accordait la faveur d'être attaché au corps dont elle m'a confié le commandement. L'Empereur réunirait ainsi pour le servir encore avec plus de zèle, s'il est possible, trois frères qui tous ont été blessés en combattant les ennemis de leur pays. » — Le colonel Delort au ministre. Milan, 23 décembre 1807. — « Milan, le 26 décembre an 1807. Le colonel du 24e régiment de dragons, membre de la Légion d'honneur, à Sa Majesté l'Empereur et Roi. Sire, un emploi de capitaine vaque en ce moment dans le corps dont Votre Majesté a daigné me confier le commandement. Aucun lieutenant du corps ne réunit les quatre ans de service exigés par Votre Majesté pour passer d'un grade à l'autre. Je réclame donc de ses bontés et de sa bienveillance cette place de capitaine pour le sieur *Delort*, mon frère, lieutenant au 12e régiment de cuirassiers, membre de la Légion d'honneur, officier instruit et zélé, qui a fait avec beaucoup de bravoure les dernières

Digitized by Google

léon n'accorda qu'une demi-satisfaction. Auguste obtint le grade de capitaine, mais il resta dans son régiment[1]. Les terribles blessures dont il avait été couvert à Friedland le mirent dans l'impossibilité de continuer à servir. Dès 1808, il était proposé pour la solde de retraite.

Jean-Baptiste-Adrien, le troisième des frères Delort, naquit le 19 octobre 1784[2]. A dix-neuf ans, en 1804, il débutait au 9e dragons, où son frère Adrien était major. En quelques mois, il devint brigadier et maréchal des logis. Il prit part aux campagnes de l'an XII et de l'an XIII, à l'armée des côtes de l'Océan, de l'an XIV, à la Grande-Armée[3]. Il se signala au combat de Walenstein, près de Nordlingen, en Bavière. Il y fut blessé d'un coup de sabre[4]. Adrien, nommé depuis quelques jours colonel du 24e dragons, le fit venir dans son régiment en qualité d'adjudant sous-officier[5]. Jean-Baptiste fut fait sous-lieutenant l'année suivante[6]. Il rapporta de la campagne de Naples le titre de membre de la Légion d'honneur[7]. Il prit part aux campagnes de Catalogne et du royaume de Valence. Sa bravoure à la bataille de Valls lui valut le grade de lieutenant[8]. Pendant le siège de Tarragone,

campagnes sous les ordres de Votre Majesté et qui couvert d'honorables blessures dont il n'est pas encore guéri, a été laissé pour mort sur le champ de bataille de *Friedland* dont votre génie a éternisé le nom. Votre Majesté, en m'accordant cette faveur et cette grâce signalée, comblera tous mes vœux et réunira deux frères entièrement dévoués à son service et qui l'un et l'autre portent des témoignages non équivoques de leur dévouement à votre personne sacrée. Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très humble, très fidèle et très dévoué sujet. *Delort.* »

(1) 12 avril 1808.

(2) Etat des services de Jean-Baptiste-Adrien Delort.

(3) Dragon, 7 floréal an XII (27 avril 1804). Brigadier, 23 messidor an XII (12 juillet 1804). Maréchal des logis, 21 frimaire an XIII (12 décembre 1804).

(4) Octobre 1805. — « Blessures. Un coup de sabre au combat de *Valenstein*, près *Nordlingen*, où il s'est distingué » (Etat des services).

(5) Passé au 24e régiment de dragons, 30 juin 1806. Adjudant, le même jour.

(6) 10 novembre 1807.

(7) 10 mars 1808.

(8) 25 février 1809. — P. D., pp. 58, 71. Mémoire de proposition pour un emploi de lieutenant au choix de Sa Majesté en faveur de Jean-Baptiste Delort. Commencement de 1810. A ce mémoire est annexé un extrait des

Digitized by Google

« 600 Somatens attaquèrent, au village de Callar, une reconnaissance de la division italienne. En même temps, la garnison fit une sortie par la porte de Barcelone. Le général Palombini la repoussa vigoureusement ; un piquet de dragons accourut au secours des Italiens à Callar, sabra et dispersa les Somatens[1]. » Jean-Baptiste fut cité à l'ordre du jour de l'armée d'Aragon pour sa conduite dans cette affaire. Il était alors adjudant-major[2]. La même année, il était promu capitaine[3]. Il avait vingt-sept ans et il y avait sept ans et demi qu'il était au service.

En 1813, le 24e fournit un détachement de 200 chevaux à la Grande-Armée. Jean-Baptiste partit pour l'Allemagne à la tête de cette troupe. Une grave maladie, qui l'atteignit pendant la campagne de Saxe, l'obligea de quitter l'armée et le retenait encore alité, lorsque les alliés entrèrent dans Arbois[4]. Il fit la campagne de 1815 au 9e cuirassiers, dans la division de son frère Adrien[5]. Il se battit à Waterloo. Licencié avec la demi-solde, lors de la dissolution du régiment, il se retira dans une propriété qu'il avait à la Ferté, entre Arbois et Mont-sous-Vaudrey[6]. En 1817, nous le retrouvons capitaine de remplacement au régiment des chasseurs du Var ; en 1820, à la retraite ; en 1830, de nouveau en activité comme capitaine de dragons. « Usé et souffrant », il obtint, cinq ans plus tard, le traitement de réforme[7].

actions particulières au 24e régiment de dragons pendant les campagnes de 1808 et 1809, relatant la conduite du sous-lieutenant Delort à la bataille de Valls. La nomination de lieutenant est du 7 mars 1810, le jour même où Adrien était fait officier de la Légion d'honneur.

(1) Suchet, II, p. 44.

(2) Depuis le 26 avril 1810.

(3) 15 octobre 1811.

(4) Le colonel Delort au ministre. Port près Nogent-sur-Seine, 11 mars 1814.

(5) Capitaine au 9e régiment de cuirassiers, 27 avril 1815.

(6) Licencié, 1er septembre 1815.

(7) Capitaine de remplacement au régiment des chasseurs du Var (5e escadron), 5 août 1817. Admis à la retraite, 4 mai 1820. Capitaine au 6e régiment de dragons, 1er octobre 1830. Passé au 8e régiment de dragons, 14 décembre 1830. Mis en non-activité pour infirmités temporaires, 17 avril 1835.

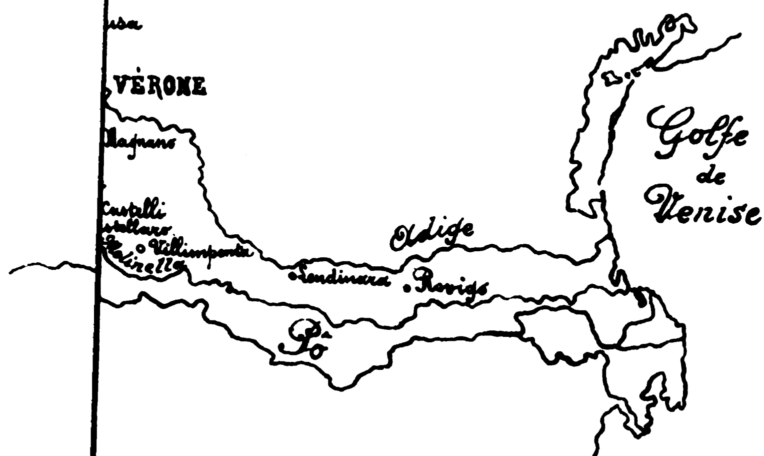
Digitized by Google

Campagnes d'Italie.

1799 - 1800.

Echelle.

0 10 20 30 40 50 60 70 80 Kilom.



Digitized by Google

Perpignan

La Junquera

Figuères

Roses

Navata

Besalu

Camprodon

St. Paul

St. Jean-des-Abbesses

Castelfollit

Col de Canas

Olot

Garotxa

Sierra de Finestras

Banioles

Torello

Manlleu

Magdalena

Ter

Gérone

Vich

Sta. Coloma-de-Farnès

Tona

Hostalrich

La Garriga

Cardedeu

Granollers

ARCELONE

gne de Catalogne.

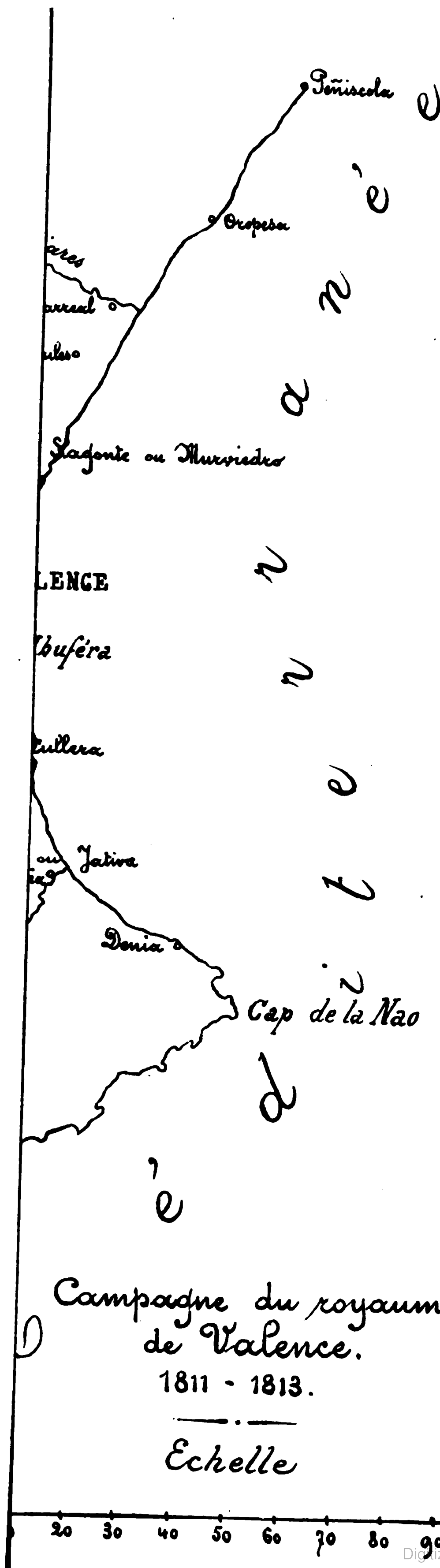
1808 - 1811.

Echelle.

40 50 60 70 80 90 100 Kilom.

Digitized by Google

Digitized by Google



Campagne du royaume de Valence.
1811 - 1813.

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Essai sur le lieutenant général baron Delort.

	Pages
Sources	1
Les débuts	5
Campagne d'Italie de 1799	13
Campagne d'Italie de 1800	21
Austerlitz	27
Guerre d'Espagne. Campagne de Catalogne (1808-1811)	32
Campagne du royaume de Valence (1811-1813)	57
Retraite de l'armée (1813)	75
Campagne de France. Montereau	83
Ligny. Waterloo	95
La Restauration	100
Sous Louis-Philippe	104
Grenoble et le 35e de ligne	107
Conclusion	115

Papiers du lieutenant général baron Delort (1792-1815).

I.	Etat des services de M. le baron Delort	1
II.	Nomination au grade de sous-lieutenant	3
III.	Brevet de sous-lieutenant	4
IV.	Brevet de capitaine	5
V.	La société populaire d'Arbois au capitaine Delort.	6
VI.	Le général Oubxet, commandant à Lyon, recommande le citoyen Delort au comité de salut public	7
VII.	Mémoire pour le citoyen Delort, adjoint à l'adjudant général Colinet	8
VIII.	Lettres d'attache au 24e régiment de cavalerie	9
IX.	Le ministre de la guerre à Delort	10
X.	Brevet de capitaine au 24e régiment de cavalerie.	11
XI.	Autorisation de se rendre à l'armée d'Italie	12
XII.	Avis de nomination au grade de chef d'escadron.	12
XIII.	Ordre de joindre le 22e de cavalerie dans le Valais	13

Digitized by Google

XIV. Eloge funèbre du général en chef Joubert par le citoyen Delort.................... 14
XV. Nomination à l'emploi de chef d'escadron au 22e régiment de cavalerie 25
XVI. Gilly jeune, général de brigade, au commandant de la relève...................... 26
XVII. Moncey à Delort.......................... 26
XVIII. Moncey à Delort.......................... 27
XIX. Moncey à Delort.......................... 27
XX. Moncey à Delort.......................... 28
XXI. Moncey à Delort.......................... 30
XXII. Moncey à Delort.......................... 31
XXIII. Réception du drapeau offert au 22e régiment de cavalerie par les habitants de Lendinara. 31
XXIV. Moncey à Delort.......................... 34
XXV. Moncey au ministre de la guerre........... 35
XXVI. Moncey à Delort.......................... 36
XXVII. Moncey à Delort.......................... 37
XXVIII. Moncey à Delort.......................... 38
XXIX. Nomination au 2e régiment de cuirassiers... 39
XXX. Nomination au grade de major du 9e régiment de dragons.......................... 40
XXXI. Louis Bonaparte à Delort.................. 41
XXXII. Murat à Delort........................... 41
XXXIII. Louis Bonaparte à Delort.................. 42
XXXIV. Moncey à Delort.......................... 42
XXXV. Murat à Delort........................... 43
XXXVI. Le ministre de la guerre à Delort........... 43
XXXVII. Louis Bonaparte à Delort.................. 44
XXXVIII. Louis Bonaparte à Delort.................. 44
XXXIX. Certificat du conseil d'administration du 9e régiment de dragons relatif à la conduite de Delort à Austerlitz.................. 45
XL. Le conseil d'administration du 24e régiment de dragons à Delort...................... 46
XLI. Situation des escadrons de guerre du 24e régiment de dragons à l'époque du 20 juin 1806.................................. 47
XLII. Relation en vers des campagnes du 24e régiment de dragons, pendant les années 1808 et 1809, par le colonel Delort............ 48
XLIII. Episode de la guerre de Catalogne de 1808 à 1813. Florencio et le 24e régiment de dragons. Poème.......................... 62

Digitized by Google

XLIV. Campagnes des années 1808 et 1809. Actions particulières au 24e régiment de dragons .. 70
XLV. Rapport du général Souham au maréchal Augereau sur l'expédition d'Olot.......... 72
XLVI. Rapport sur la bataille de Vich 77
XLVII. Actions particulières au 24e régiment de dragons.................................. 80
XLVIII. Rapport historique sur l'affaire de Cervera.. 82
XLIX. Macdonald à Delort.. 83
L. Suchet à Delort 85
LI. Le conseil d'administration du 24e régiment de dragons envoie à la municipalité d'Arbois l'état des services du général Delort. 85
LII. État des services de M. le baron Delort, colonel du 24e régiment de dragons, nommé général de brigade........................ 86
LIII. L'ombre d'Annibal sur les ruines de Sagonte par Delort. Poème... 89
LIV. Suchet à Delort.... 94
LV. Suchet à Delort........... 95
LVI. Suchet au général Harispe................. 96
LVII. Suchet à Delort.......................... 97
LVIII. Proclamation de Delort 97
LIX. Proclamation de Delort 99
LX. Delort aux magistrats de la ville de San-Felipe 100
LXI. Suchet à Delort. 101
LXII. Suchet à Delort........................... 102
LXIII. Suchet à Delort 103
LXIV. Suchet à Delort 103
LXV. Suchet à Delort 104
LXVI. Ordre de Delort pour la 1re brigade de cavalerie.... 105
LXVII. Le général Harispe à Delort 106
LXVIII. Suchet à Delort. 107
LXIX. Ordre du jour de Delort après la bataille de Castalla 108
LXX. Rapport d'un parlementaire à Delort après la bataille de Castalla 109
LXXI. Relation officielle de la bataille de Castalla par Delort............................... 111
LXXII. Le général anglais Roche à Delort.......... 114
LXXIII. Le général espagnol Joseph O'Donell à Delort 115

LXXIV. Le général anglais Frédéric Bentinck à Delort 116
LXXV. Lettre de recommandation du général Delort au ministre de la guerre en faveur de son aide de camp, M. de Montdragon 117
LXXVI. Adieux du 13e régiment de cuirassiers au général Delort 118
LXXVII. Suchet à Delort 119
LXXVIII. Lettres de service de Delort pour être employé dans la division Pajol 120
LXXIX. Avis de nomination au grade de général de division 121
LXXX. Lettres de service de Delort pour être employé au corps de cavalerie Saint-Germain. 121
LXXXI. Le ministre de la guerre à Delort. 122
LXXXII. Le ministre de la guerre à Delort 123
LXXXIII. Delort au ministre de la guerre... 124
LXXXIV. Lettres de service de Delort pour être employé au commandement de la 3e division de réserve de cavalerie.................. 126
LXXXV. Lettres de service de Delort pour être employé au commandement de la 14e division. 4e corps de cavalerie de l'armée du nord... 126
LXXXVI. Ordre de marche pour la division Delort 127
LXXXVII. Rapp à Delort 128
LXXXVIII. Rapp à Delort............................ 129
LXXXIX. Rapport de Delort sur la bataille de Ligny .. 129
XC. Reçu d'un drapeau pris sur les Anglais à Waterloo 131
XCI. Rapport du général Milhaud sur la conduite du 4e corps de cavalerie à Ligny, à Waterloo et pendant la retraite............... 131
XCII. Note sur la retraite de l'armée par Delort... 133
XCIII. Macdonald à Delort 134
XCIV. Macdonald à Delort............................ 134
XCV. Lettre du général Delort à un maréchal de camp sur la guerre d'Espagne et les événements de 1815 135
XCVI. Relation de la bataille de Waterloo par Delort 142

Digitized by Google

Œuvres du général Delort 161
Note sur les services militaires des frères du général Delort 167

Cartes.

Campagnes d'Italie. 1799–1800.
Campagne de Catalogne. 1808–1811.
Campagne du royaume de Valence. 1811-1813.
Bataille de Montereau. 18 février 1814.
Ligny et Waterloo. 16. 18 juin 1815.

L'imprimeur-gérant : L. Barbier.

IMPRIMERIE BARBIER-MARILIER, DIJON.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRAIRIE SPÉCIALE POUR L'HISTOIRE

HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR

Libraire de la Ville de Paris

5, QUAI MALAQUAIS, 5. — PARIS

Robert Garnier, sa vie, ses poésies inédites, avec son véritable portrait et un fac-simile de sa signature, par Henri CHARDON. In-8° de IV-280 pages .... 6 fr.

Nouveaux documents sur les comédiens de campagne, la vie de Molière et le théâtre de collège dans le Maine, par H. CHARDON. 2 vol. in-8° .... 12 fr.

Exercices pratiques d'articulation et de diction composés pour l'enseignement de la langue française aux étrangers, par Théodore ROSSET. Publié sous les auspices de l'Université de Grenoble. In-12 .... 3 fr. 50

Les Origines de la Maison de Savoie en Bourgogne (910 1060). La Paix en Viennois (Anse [17 juin ?] 1025) et les additions à la Bible de Vienne (Ms. Berne. A 9), par Georges DE MANTEYER. In-8°, 192 pages .... 7 fr. 50

Comptes de Louise de Savoie (1515, 1522) **et de Marguerite d'Angoulême** (1512, 1517, 1524, 1529, 1539), publiés par Abel LEFRANC, *professeur au Collège de France*, et Jacques BOULENGER. In-8° de luxe, tiré à petit nombre, avec une table .... 5 fr.

Correspondance de Montalembert et de Léon Cornudet (1831–1870), faisant suite aux *Lettres à un ami de collège*, avec avant-propos de Léon CORNUDET. Fort volume in-8° de 358 pages .... 5 fr.

Recueil de chants populaires de la France publiés par la Schola cantorum. **Chansons populaires du Limousin,** par Léon BRANCHET et Johannès PLANTADIS. Grand in-8°, *musique notée* .... 3 fr.

Hozier (d'). Armorial général de France, recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696. *Généralité de Bourgogne*, publié par H. BOUCHOT. 2 vol. in-8° *(Epuisé)* .... 10 fr.

Ce Recueil officiel donne le nom des familles nobles, la description des armoiries de la noblesse, des communautés, des abbayes, des corporations ouvrières, etc., pour la Généralité de Bourgogne, comprenant les bailliages de Dijon, Bar-sur-Seine, Belley, Saint-Rambert, Mâcon. De copieuses tables facilitent les recherches.

Les druides et les dieux celtiques à forme d'animaux, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *membre de l'Institut, professeur au Collège de France.* Beau vol. in-12 .... 4 fr.

La famille celtique, étude de droit comparé, *par le même* In-12 .... 4 fr.

Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique, par Georges DOTTIN, *professeur à l'Université de Rennes.* Beau vol in-12 de VI-407 pages .... 5 fr.

IMPRIMERIE BARBIER-MARILIER, DIJON

Digitized by Google

REVUE BOURGUIGNONNE
PUBLIÉE PAR
L'UNIVERSITÉ DE DIJON
1905. — TOME XV. — N° 4

ÉTUDES
SUR LA
RÉFORME ET LES GUERRES DE RELIGION EN BOURGOGNE

PREMIÈRE SÉRIE :

LE PRÉSIDENT BÉGAT. — LE PRÉSIDENT BAILLET DE VAUGRENANT

Par **MM. VIARD et GALMICHE**
Licenciés ès Lettres.

Avec une Préface de **M. KLEINCLAUSZ**
Professeur à l'Université de Lyon.



LIBRAIRES DÉPOSITAIRES DE LA REVUE
DIJON
DAMIDOT FRÈRES, rue des Forges | FÉLIX REY, rue de la Liberté, 26
NOURRY, place St-Étienne | VENOT, place d'Armes
PARIS
H. CHAMPION, librairie spéciale pour l'histoire de la France
et de ses anciennes provinces, 9, quai Voltaire.
A. ROUSSEAU, rue Soufflot, 14
—
1905

Digitized by Google

LA REVUE BOURGUIGNONNE PARAIT UNE FOIS PAR TRIMESTRE

COMITÉ DE RÉDACTION

MM. E. Boirac, recteur de l'Académie de Dijon, *président.*

Dr Deroye, directeur de l'École de Médecine, *vice-président.*

Hurion, doyen de la Faculté des Sciences.

Dorison, doyen de la Faculté des Lettres.

Collot, professeur à la Faculté des Sciences.

Dr Collette, professeur à l'École de Médecine.

Desserteaux, professeur à la Faculté de Droit.

Germain Martin, professeur à la Faculté de Droit, *secrétaire de la rédaction.*

Lambert, professeur à la Faculté des Lettres, *secrétaire de la rédaction.*

Prix de l'abonnement annuel:

France . . . . . . **10** fr. | Étranger . . . . . **12** fr.

Abonnement de faveur pour MM. les Etudiants de l'Université de Dijon et pour MM. les Membres de la Société des Amis de l'Université de Dijon, autres que MM. les Professeurs de l'Université de Dijon. . . . . **6** fr.

Pour les renseignements, s'adresser soit à M. L. Barbier, imprimeur, 40, rue des Forges, soit à M. Germain Martin, 33, rue de l'Ile, ou à M. Lambert, 10, rue Berbisey, *secrétaires de la rédaction.*

PRIX DES TIRAGES A PART PAR FEUILLE

	1 feuille	2 feuilles	3 feuilles	4 feuilles	5 feuilles	6 feuilles	7 feuilles	8 feuilles	9 feuilles	10 feuilles	Couverture
à 25 exempl.	4 »	8 »	12 »	16 »	20 »	24 »	28 »	32 »	36 »	40 »	2 »
50 —	6 »	12 »	15 »	19 »	24 »	28 »	32 50	37 »	41 50	46 »	2 25
100 —	7 50	13 50	20 »	25 »	31 50	39 »	45 »	49 »	55 »	62 »	2 50
200 —	12 »	22 »	31 »	41 »	51 »	61 »	71 »	81 »	94 »	100 »	3 50
300 —	17 »	31 »	45 »	60 »	75 »	90 »	105 »	120 »	135 »	150 »	5 50
400 —	21 »	39 »	57 »	76 »	95 »	114 »	130 »	152 »	170 »	190 »	7 50
500 —	25 »	46 »	69 »	92 »	115 »	138 »	161 »	184 »	207 »	230 »	9 »
et au-delà pour chaque cent en plus.	4 »	8 »	12 »	16 »	20 »	24 »	28 »	32 »	30 »	40 »	1 75

Au-delà de 10 feuilles, la proportion décroissante s'arrête, quel que soit le nombre de feuilles ou le nombre d'exemplaires.

Dans le nombre d'exemplaires demandé, sont compris les 25 exemplaires donnés par la *Revue* aux auteurs dont le tirage à part n'est pas destiné à être mis en vente.

Digitized by Google

REVUE

BOURGUIGNONNE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BOURGUIGNONNE
PUBLIÉE PAR
L'UNIVERSITÉ DE DIJON
1905. — TOME XV. — N° 4

ÉTUDES
SUR LA
RÉFORME ET LES GUERRES DE RELIGION
EN BOURGOGNE

PREMIÈRE SÉRIE :

LE PRÉSIDENT BÉGAT. — LE PRÉSIDENT BAILLET DE VAUGRENANT

Par **MM. VIARD et GALMICHE**
Licenciés ès Lettres.

Avec une Préface de **M. KLEINCLAUSZ**
Professeur à l'Université de Lyon.



LIBRAIRES DÉPOSITAIRES DE LA REVUE
DIJON
DAMIDOT FRÈRES, rue des Forges
NOURRY, place St-Etienne
FÉLIX REY, rue de la Liberté, 2
VENOT, place d'Armes

PARIS
H. CHAMPION, librairie spéciale pour l'histoire de la France
et de ses anciennes provinces, 9, quai Voltaire.
A. ROUSSEAU, rue Soufflot, 14

1905

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

Le XVI[e] siècle a été, pour la Bourgogne, un siècle de transition : c'est l'époque où, de la domination des anciens ducs, elle passa sous celle des rois de France. Charles le Téméraire est mort devant Nancy, le 5 janvier 1477 ; les troupes de Louis XI, commandées par Louis de la Trémoïlle, sont entrées à Dijon le 1[er] février de la même année ; le traité de Crespy, par lequel Charles-Quint abdique toute prétention sur le duché de Bourgogne, est du 18 septembre 1544[1].

Quoi qu'on en ait dit[2], la maison de Valois qui disparaissait, faute d'héritier mâle, fut assez vite oubliée sur les bords de la Saône. Charles le Téméraire avait, surtout dans les derniers temps, épuisé la patience de ses sujets ; ses officiers s'étaient attiré cette fière réponse des États à certaine demande d'argent : « Dites à Monseigneur le duc que nous lui sommes très-humbles et très-

1. Pour la bibliographie de l'histoire de Bourgogne au XVI[e] siècle, voir KLEINCLAUSZ, *La Bourgogne*, 1905, p. 57 et suiv.

2. ROSSIGNOL, *Histoire de la Bourgogne pendant la période monarchique*, in-8, Dijon, 1853.

Digitized by Google

obéissants serviteurs, mais que, pour ce que vous nous proposez en son nom, il ne se fit jamais, il ne se peut faire, et il ne se fera pas ». Les Bourguignons se rappelaient trop leurs campagnes foulées par les gens de guerre, leurs caisses vidées, leurs libertés violées, et ce dernier appel aux armes, lancé la veille de la guerre lorraine, qui convoquait, sous peine d'être pendus, tous nobles, vassaux et féaux, sans en excepter les vieillards. Ni les intrigues de Maximilien d'Autriche, l'époux de Marie de Bourgogne, ni les guerres malheureuses de François Ier, ne les décidèrent à déchirer le contrat, par lequel ils s'étaient soumis à la royauté française, pourvu qu'ils demeurassent tous « à toujours en toutes leurs droitures, franchises, libertés, prérogatives, coutumes, rédigées par écrit et autorisées par feu Mgr le duc Philippe dernier trespassé que Dieu absolve et Mrs ses prédécesseurs...., et sans que aucune nouveauté y fût faite [1] ».

Un gros événement, la Réforme, faillit rompre cependant l'union établie, et de côté et d'autre loyalement acceptée.

1. Dom Plancher, t. IV, Pr. cclxx ; acte approuvé par Louis XI en ses lettres datées d'Arras le 18 mars 1477.

Digitized by Google

I

La Bourgogne était bien placée géographiquement pour recevoir les idées nouvelles. Voisine de l'Allemagne luthérienne et du séminaire calviniste de Genève, elle était, selon l'expression d'un contemporain, « la vraie descendante et avenue de tous les pays d'Allemagne et autres frontières du royaume[1] » ; or « il était difficile, comme le fait remarquer le continuateur de Dom Plancher, que la contagion pût pénétrer dans le centre du royaume, sans infecter les climats qu'elle devait traverser[2] ».

L'imprimerie, introduite à Dijon en 1490 par Pierre Metlinger d'Augsbourg, avait fait dans le pays une fortune rapide ; des presses étaient installées non seulement dans les villes, mais dans de simples villages, et nous savons que les libraires vendaient les œuvres d'Erasme et d'Etienne Dolet. Michel Darande, qui avait appartenu à l'entourage de Marguerite d'Alençon, fut le premier propagandiste du parti ; dès le mois de décembre 1524, il prêcha sa doctrine à Mâcon, « telle qu'elle ressort des écrits de Luther, de Zwingle et même d'Érasme ; en d'autres termes, le christianisme des mystiques du moyen âge, revêtu

1. *Remontrances de Bégat.*
2. *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. IV, p. 552.

Digitized by Google

d'une couleur plus nettement évangélique et accompagné d'une vive protestation contre les erreurs de l'Église[1] ».

A sa voix et à celle de ses continuateurs envoyés de Genève, comme Alexandre Camus, l'ami de Froment, le nombre des prosélytes, recrutés surtout dans les rangs de la haute et de la moyenne bourgeoisie, parmi les riches marchands et les artisans voyageurs[2], s'accrut singulièrement. Les réformés étaient assez nombreux vers le milieu du XVIe siècle pour qu'aux États de Pontoise du mois d'août 1561, un député bourguignon sympathique à leur cause, l'Autunois Jacques Bretagne, demandât qu'on leur accordât des temples et un concile national d'où les ecclésiastiques seraient exclus comme ayant des intérêts particuliers, et allât personnellement supplier la reine-mère « de faire impartir et octroyer à ses fidèles sujets les temples qu'ils demandaient ès villes et villages du royaume[3] ».

Au lendemain de l'édit de janvier 1562, grâce auquel les réformés arrivèrent à la quasi-jouissance du droit commun[4], on rencontre à Dijon, Beaune, Chalon, Mâcon, Autun, Is-sur-Tille, de grandes communautés protestantes s'assemblant dans des maisons particulières ou dans des granges, ayant leurs pasteurs, Pierre Leroy, Sébastien

1. Naëf, *La Réforme en Bourgogne*, Paris, 1901, p. 142.

2. Garnier, Introduction au t. II de la *Correspondance de la mairie de Dijon*. — Pingaud, les *Saulx-Tavanes*, p. 17. — Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, t. I, p. 36.

3. Abord, o. c., t. I, p. 142-143.

4. Mariéjol, dans *Histoire de France* de Lavisse, t. VI, 1, p. 53.

Digitized by Google

Tiran; et d'autres communautés plus petites, à Cluny, Arnay-le-Duc, Semur, Vitteaux, Châtillon-sur-Seine, Saulieu, Nuits, Auxonne, Mirebeau, Tournus, Noyers[1]. Le maire de Dijon, hostile aux réformés, déclare qu'il ne peut « tant bien faire qu'ils ne croissent de nombre et facent de pis en pis[2] ».

On aurait pu croire, d'après ces indices, que la Bourgogne allait devenir l'un des foyers du protestantisme français. Il en arriva tout autrement. « Les Bourguignons, dit Tavanes en ses *Mémoires*, se disaient plus anciens et premiers chrétiens que les autres Français, lesquels ne l'avaient été que par le moyen d'une de leurs princesses mariée à Clovis. » Ce souvenir imprévu du rôle de Clotilde servit à les préserver des atteintes de l'hérésie; le clergé, la noblesse et le menu peuple, dont la fonction en temps de crise est si importante, refusèrent généralement d'y adhérer. D'autre part, la province craignit que sa position à la frontière du royaume ne fît d'elle un champ de bataille pour les bandes germaniques, et elle ne se trompait guère sur ce point[3]. Enfin les autorités se prononcèrent de bonne heure contre l'hérésie, et

1. Naëf, l. c.

2. *Correspondance de la mairie de Dijon*, t. II, n° 279.

3. « Elle sentit la guerre étrangère inséparable de la guerre civile, écrit M. Pingaud, oc., p. 18-19: elle la repoussa, autant comme une source de troubles intérieurs que comme un démenti donné à sa foi traditionnelle ». Les *Remontrances de Bégat* renferment une demi-page significative à cet égard, dont deux lignes ont été citées plus haut, mais qu'il est bon de connaître en entier : « Encore aujourd'hui les villes de ce pays servent de lisière au royaume contre plusieurs de ses voisins qui sont de diverses langues, mœurs et religion, comme la Franchè-Comte, le duché de Savoie

Digitized by Google

ces autorités étaient considérables : gouverneurs, pris dans la maison de Lorraine depuis Claude de Guise nommé en 1537 par François Ier « son lieutenant général et commis au gouvernement dudit pays » ; lieutenants « en l'absence du gouverneur », au premier rang desquels se place le dijonnais Gaspard de Saulx-Tavanes ; Chambre de ville de Dijon excitée par le maire Bénigne Martin, un sectaire brutal ; États généraux ; Parlement.

Le Parlement de Bourgogne, établi à Dijon par lettres-patentes du mois de mars 1477, et qui avait acquis aussitôt, sur toute l'étendue de la province, une éclatante renommée, ne s'était jamais laissé entamer sérieusement par la réforme ; les conseillers, comme Jacques de Vintimille, qui semblèrent incliner vers elle et qui d'ailleurs finirent par la repousser, constituent une exception. La presque unanimité des membres se prononça dès le début pour la répression énergique des menées anticatholiques, et, non seulement elle envoya au bûcher les livres jugés « énormes et suspects », mais les hommes. Les supplices, du pasteur vaudois Pierre Masson à Dijon (1530), du laboureur Jean Cornon à Mâcon (1535), du jeune Hubert Barré (1548), du lunetier Simon Laloé, de

et les Suisses : *ce qui fait que cette province est la vraie descendante et avenue de tous les pays de l'Allemagne et des autres frontières du royaume.* Mais il n'en est point ainsi des autres ; la Normandie et la Navarre la bornent contre l'Angleterre et l'Espagne, mais avec la sécurité de l'océan et de hautes montagnes ; et si la Picardie et la Flandre sont privées de ces avantages, elles n'ont pas la perspective d'un peuple voisin et toujours menaçant. »

Digitized by Google

Soissons (1553), de l'ex-chapelain Andoche Minard, brûlé à Autun « devant le grand champ Saint-Ladre » (1556), font foi de ces sentiments[1]. Le 1er juillet 1562 et jours suivants, le Parlement de Bourgogne, imitant l'exemple donné par celui de Paris, jura « l'union de notre mère la Sainte-Église » ; il bannit de son sein les conseillers suspects, et, seul des parlements du royaume, refusa d'enregistrer l'édit de janvier[2].

L'esprit de résistance avait si bien pénétré partout qu'il domina dès lors tous les actes politiques de la province, et que celle-ci mit la préservation de la religion qu'elle avait choisie au-dessus de tous ses devoirs, même de ses devoirs envers le roi. L'édit d'Amboise, du 19 mars 1563, qui permettait aux réformés de célébrer leur culte dans une ville par bailliage et aux gentilshommes ayant fief de le pratiquer avec leur famille à l'intérieur de leurs maisons, rencontra une opposition plus radicale encore que celle qui avait été faite à l'édit de janvier. Tandis que Gaspard de Tavanes, soldat avant tout, ordonnait, le 21 mars, aux baillis, lieutenants, avocats et procureurs du roi des bailliages, de publier l'édit et d'y tenir la main « plus raide que jamais, faisant faire ladite publication, à ce que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance[3] », les Élus invitaient le Parlement

1. *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, éd. Cunitz et Baum, t. I, p. 38, 97, 126, 133.

2. De la Cuisine, *le Parlement de Bourgogne depuis son origine jusqu'à sa chute*, t. II, p. 50-54.

3. *Correspondance de Tavanes*, éditée par M. Pingaud, n° 106.

Digitized by Google

à surseoir à l'enregistrement ; et celui-ci, dans sa séance du 26 avril, jugeait « nécessaire de recourir à la majesté du Roi pour lui faire entendre les inconvéniens et dommages qui étaient sur le point d'advenir si ledit édit était pratiqué en son pays de Bourgogne, limitrophe de son royaume, et joignant à des pays d'autre obéissance », en conséquence de quoi il décidait « pour le bien et profit du roi et sûreté du pays, de tenir en sursis ladite publication jusqu'à ce que lesdites remontrances fussent faites à S. M., comme encore qu'il plût à la cour déléguer aucuns des conseillers d'icelle pour aller avec [les représentants des États] faire entendre la vérité [1] ».

Ces remontrances, présentées à Charles IX au mois de mai suivant, ne produisirent aucun effet, et le roi envoya en Bourgogne des lettres de jussion auxquelles il fallut se conformer [2] ; mais la Chambre des comptes déclara n'obéir qu'au « très-exprès commandement du Roy et de la reine sa mère », et, sur les replis des lettres enregistrées au Parlement le 21 juin, on peut lire encore ces mots : « Leues, publiées et enregistrées en la cour du Parlement de Dijon, du très-exprès commandement du Roi et de la Royne sa mère, par plusieurs et réitérées fois, après les remontrances faites aussi par plusieurs fois à S. M. par les depputez des gens des Trois États de ce pays de Bourgogne, et par le conseiller de la cour expres-

1. Cité par De la Cuisine, o. c., t. II, p. 57-60.
2. Texte dans De la Cuisine, o. c., t. II, p. 64-66.

Digitized by Google

sément envoyé à Sadite Majesté [1] ». La témérité des réformés, qui dévalisèrent plusieurs églises et châteaux dans l'Auxois, le Châtillonnais et l'Avalonnais (1567) et profitèrent de la « paix sanglante » de Longjumeau pour commettre de nouveaux excès (1568); la double invasion de Volfgang, duc des Deux-Ponts (1569) et de son fils Jean-Casimir (1576), qui déchaîna les reîtres sur la Bourgogne, justifiant ainsi les craintes que les gens clairvoyants avaient exprimées dès le principe [2] : toutes ces causes, jointes aux précédentes, firent de la Bourgogne un foyer de réaction catholique, au lieu du foyer de réforme qu'elle avait d'abord paru devoir constituer.

II

Dès l'année 1567, les Bourguignons, persuadés qu'ils ne doivent compter que sur eux-mêmes, s'ils veulent sauver le catholicisme compromis, organisent, à l'instigation de Tavanes, des Unions dans les villes : à Dijon, *la Confrérie du Saint-Esprit*,

1. *Archives municipales de Dijon*, B. 200 (dans *Inventaire*, p. 78).

2. Voir notamment dans Abord, o. c., t. III, p. 193-194, n° 36 des Pièces justificatives, le *Procès-verbal des dégast, ruyne et incendie de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun par l'armée des hérétiques protestants dressé le 31 juillet 1570*, et, dans les *Mémoires de la Société éduenne*, année 1893, p. 33-47, une *Note sur le passage des reitres dans l'Autunois et le Charollais en 1569 et 1587*, qui est le résultat d'une enquête officielle menée par le notaire de Nolay au lendemain même des événements. Il appert de là que catholiques et protestants, s'étant trouvés devant le château de Cirey, s'entendirent pour le piller, au lieu de se battre : les protestants forcèrent les armoires de la chapelle, d'où ils enlevèrent les chasubles, les livres et

qui dispose de 200 chevaux et de 250 hommes de pied ; à Semur, *l'Association des catholiques de l'Auxois*, placée sous l'invocation de la Trinité ; à Chalon-sur-Saône, la *Fraternité des catholiques*, érigée, elle aussi, en l'honneur du « benoist » Saint-Esprit et dirigée par des prieurs et des sous-prieurs ; à Autun, la *Confrérie de l'Autunois*, créée par l'avocat Dechevannes sous l'invocation de la Sainte-Croix ; à Beaune et à Cravant, des sociétés catholiques du même genre[1]. En 1573, les États de Bourgogne font frapper une médaille, avec la légende : « Domine, conserva nos[2] ».

De ces associations, qui n'eurent d'ailleurs qu'une existence éphémère, à la ligue proclamée par d'Humières en 1576, il n'y avait qu'un pas : il ne fut pas franchi d'un seul coup, comme on pourrait le supposer. Tandis que les sept paroisses de Dijon adhéraient avec enthousiasme aux « articles de l'association dressée de par le Roy pour l'honneur de Dieu, entretènement de notre foi et religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine, et la manutention de l'Estat du roy et du royaulme, de ses sujets catholiques », le maire et les échevins estimaient que la ville de Dijon ne

tout ce qui servait a chanter la messe ; puis amis et ennemis descendirent dans les caves où ils burent ou gaspillèrent 43 pièces de vin sur 68 ; 80 boisseaux de blé, 148 d'orge, 400 d'avoine et tous les fourrages, furent enlevés ; la déprédation s'étendit aux champs et surtout aux vignes avoisinantes : les paisseaux furent arrachés et brûlés, et des chemins frayés de telle sorte que plusieurs ouvrées se trouvèrent foulées et perdues.

1. Abord, o. c., t. I, p. 386 et suiv. — Beaudouin, *Histoire du protestantisme et de la Ligue en Bourgogne*, t. I, p. 438-456. — Pingaud, o. c., p. 74-75.

2. Rossignol, *Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses États* p. 63-64.

Digitized by Google

devait « prendre résolution d'entrer en ladite association, sinon que tous les estats de ladite ville, soit de l'église, cour de Parlement, aient volonté de leur part entrer en ladite association[1] », et les Chalonnais faisaient cette sage déclaration : « Toutes ligues et associations en État monarchique sont de grande conséquence. Il est impossible aux sujets de se liguer, sans altérer la supériorité que le roi a sur eux ; qui est un vrai crime de lèse-majesté[2] ».

L'invasion de Jean-Casimir, la déplorable administration financière du règne de Henri III, l'influence de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, et de son fidèle Étienne Bernard, empêchèrent ces bonnes intentions d'aboutir. Aux États de Blois de 1588, où il avait été délégué par sa province et où il fut l'orateur du Tiers-ordre, Étienne Bernard affirma que « les rois et les monarques n'avaient le sceptre en mains et n'étaient appelés aux dignités suprêmes, sinon que pour être ministres de la gloire de Dieu, défenseurs de son nom, protecteurs de sa religion et dispensateurs de ses grâces sur les peuples réduits en leur obéissance », et que la dignité de la monarchie « requérait » que l'édit d'union fût publié. Il exprimait ainsi d'une manière tout à fait exacte l'opinon de ses commettants.

La nouvelle de l'assassinat des Guises (23-24 dé-

1. *Archives municipales de Dijon*, B. 208, années 1576-77, dans *Inventaire*, p. 85.
2. Cité par Beaudouin, o. c., t. II, p. 208.

Digitized by Google

cembre 1588), et celle de la mort de Henri III (1er avril 1589), arrivèrent peu de temps après. Pour se rendre compte de l'effet que le geste de Jacques Clément produisit, il faut demander aux *Registres des délibérations de la Chambre de ville de Dijon*, comment il fut présenté devant cette assemblée, ainsi que devant le Parlement, par le commandeur de Dyo, envoyé de la Ligue : « Il dit que frère Jacques Clément, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, au couvent des Jacobins de Paris ayant ouy les nouvelles des meurtres et assassinats commis en la ville de Blois, protesta que le Roy ne mourrait jamais que de sa main... et qu'il délivrerait le peuple de la tyrannie d'Henri de Valois. Il était religieux fort simple, natif d'un village près de Sens appelé Sorbonne, de grande probité et bonne conscience ; il s'encherchoit souvent s'il était loisible de tuer un tiran, s'il serait sauvé en tuant un roi excommunié, quel bien ressentiroit la France si le roi ou le roi de Navarre était mort ; lequel il était le plus expédient de faire mourir. Il se résolut enfin de faire son coup, et, après avoir jeûné douze jours avec une dévotion et une austérité extrêmes, fit faire un couteau qu'il fit bouillir dans des drogues vulgaires portant poison, comme de la poudre à la mort aux rats et autres denrées vénéneuses.... Il sortit [muni d'un passeport], le lundi, dernier jour de juillet, derrière Paris, après avoir été communier, dit adieu à ses frères et alla au port Saint-Cloux où était le Roy, auquel il n'eut moyen de parler que

Digitized by Google

le lendemain 1er août. Il fut introduit au cabinet par le moyen de M. de la Guesle, dans l'assurance qu'il portait des lettres desdits bons serviteurs de Paris. Il entra seul, distribua lesdites lettres qu'il tiroit l'une après l'autre, et comme il vit le Roy desguilleté, il tira son couteau, se lançant contre sa personne, luy rua un coup de tout son pouvoir dans le ventre. Aussitôt le Roy s'écria, tira lui-même le couteau, et en frappa le jacobin au visage...; il fit venir le roi de Navarre et le duc d'Épernon, tira d'eux promesse et serment de vengeance contre la maison de Guise et contre les Parisiens, ne respira jamais qu'ire, courroux, sanc, feu, flamme et fer contre les catholiques et l'Union, et en cette ardeur rendit l'âme sur une heure après minuit sans confession[1] ».

Cette communication, dont les dernières lignes avaient pour but de discréditer à jamais auprès des Bourguignons catholiques le roi défunt et son allié le roi de Navarre, produisit l'effet que son auteur en espérait. Le Parlement rendit aussitôt un arrêt aux termes duquel il faisait « défense et inhibitions expresses » à tous habitans « de reconnaître pour roi Henri de Navarre et de lui bailler aide en quelque manière que ce soit, à peine d'être punis comme hérétiques et perturbateurs de la paix publique[2] » ; les États assemblés prirent une décision semblable, et toutes les villes importantes de

1. Cité par GARNIER dans *Journal de Pépin*, p. 52, note 1.
2. Arrêt cité dans ABORD, o. c., t. III, p. 280-281.

Digitized by Google

la province. Dijon, Châtillon, Semur, Autun, Chalon, Mâcon, Saulieu, Auxonne, Is-sur-Tille, resserrèrent leur entente avec la Ligue parisienne.

Il y avait cependant, parmi les catholiques bourguignons, quelques hommes auxquels le désir de voir leur religion triompher des embarras où elle se débattait depuis un demi-siècle, n'enlevait pas le juste entendement des intérêts de l'État. Les principaux d'entre eux étaient un noble gentilhomme, Guillaume de Tavanes, le fils de Gaspard, et un parlementaire, le président Bénigne Frémyot. Guillaume de Tavanes a raconté lui-même, dans ses Mémoires [1], comment, au retour d'une vaine tentative pour enlever Dijon aux ligueurs, il rencontra Frémyot près du village de Pasques et s'arrangea avec lui : « S'en retournant de cette cavalcade, il eut quelque conférence avec le président Frémyot, qu'il trouva avoir une même inclinaison que lui, au village de Pasques, trois lieues près de Dijon, et promirent de se voir à Corcelles ; ce qu'ils firent incontinent après, où le sieur de Tavanes proposa qu'il était résolu, avec l'autorité du roi et l'assistance de ses armes, de faire la guerre pour ce sujet ; et pour avoir raison du duc de Mayenne, qui lui avait ôté la charge du château de Dijon ». Le Morvan, dont la population était en grande partie royaliste, fut choisi pour servir de réduit à la petite troupe des partisans de Henri IV, et, dans le Morvan, la place de Flavigny « située en pays propre pour y faire des magasins de vi-

1. P. 475-476 (coll. Michaud et Poujoulat).

Digitized by Google

vres nécessaires à l'entretènement des troupes, et forte d'assiette, commode pour loger quantité de gens de guerre tant de pied que de cheval[1] ». C'est à Flavigny, puis à Semur, où leur sécurité paraissait mieux assurée, que se réunirent les nobles royalistes, ainsi que les membres du Parlement et de la Chambre des comptes de Dijon qui suivaient la même cause. Sous la protection de Tavanes nommé lieutenant général et tenant la place du gouverneur, un véritable gouvernement s'organisa, avec son armée, son Parlement présidé par Frémyot, sa Chambre des comptes, ses États, ses Élus ; et Henri IV eut ainsi à sa disposition les moyens légaux, pour faire connaître aux Bourguignons ses victoires militaires et diplomatiques et sa conversion, leur adresser ses ordres, lever sur eux des taxes[2].

Pour venir à bout de la province, les négociations de Henri IV et les exploits de ses partisans ne suffirent pas cependant : il fallut une armée, commandée par un maréchal de France et bientôt suivie par le roi en personne. En 1595, Biron s'empara, après des sièges successifs, de Beaune, Nuits, Autun, et enfin il arriva devant Dijon. Au fur et à mesure que le succès de la cause royaliste s'affirmait, le nombre des ligueurs, dans la capi-

1. *Mémoires de Guillaume de Tavanes*, p. 477.
2. Voir notamment *Archives départementales de la Côte-d'Or*, B. 1208, *Enregistrement des Édits et ordonnances par le Parlement royaliste établi à Flavigny, puis à Semur*, et Bibliothèque de la ville de Dijon, fond Saverot, I, t. III, p. 512 et suivantes, *Copie du registre des délibérations du Parlement installé a Flavigny, puis a Semur.*

Digitized by Google

tale de la Bourgogne, diminuait. Le Parlement prépara lui-même les articles de la reddition, et, le 4 juin, tandis que le château « tirait toujours à coups d'artillerie », Henri IV faisait son entrée dans la ville, escorté des corps constitués et « généralement de tout le peuple », descendait à la Sainte-Chapelle où un *Te Deum* était chanté en son honneur, puis se rendait « en son logis où il dînait et couchait [1] ».

Nous avons le projet de raconter plus tard, dans une deuxième série d'études sur le xvie siècle bourguignon, l'histoire complète du Parlement royaliste de Bourgogne et de son président ; et peut-être pourrons-nous y joindre aussi un essai sur la Réforme à Dijon. Les deux personnages, dont il sera question dans le présent volume, appartiennent également au xvie siècle ; il ont siégé l'un et l'autre, en qualité de présidents, au Parlement de Bourgogne, et ils ont joué un rôle dans les troubles ; mais leur physionomie est très différente. L'un, Jean Bégat, figure parmi les magistrats catholiques du milieu du siècle que l'hérésie indignait et qui travaillèrent à la détruire par la force de leur ascendant moral et de leur éloquence, et aussi par leur action politique ; l'autre, Baillet de Vaugrenant, se rattache au petit groupe des parlementaires royalistes qui demeurèrent fidèles à Henri III après le meurtre des Guises et à Henri IV, et préparèrent les voies à

1. *Journal de Pépin*, p. 131.

Digitized by Google

l'armée de Biron. Ils représentent deux époques et comme deux types opposés, et c'est pourquoi ils ont été choisis comme sujets de Mémoires.

Tous ceux qui ont étudié l'histoire de la Réforme en France connaissent le nom de Bégat. Il est le « conseiller de la Cour » qui fut « expressément envoyé » à Charles IX au mois de mars 1563, « pour lui faire entendre les inconvénients et dommages » qui pouvaient résulter de l'édit d'Amboise : sa dissertation sur les dangers que la coexistence de deux religions fait courir à l'État a justement retenu l'attention. Mais, aux yeux des Bourguignons, Bégat n'est pas seulement l'auteur des Remontrances de 1563 ; avant d'entrer au Parlement de Bourgogne et de faire son voyage en cour, il a tenu une place considérable dans l'histoire dijonnaise comme avocat, échevin, conseil de la Chambre de ville et des États. Doué d'une science juridique étendue, il a pris part, avec Vintimille et Jean de la Guesle, à la grande œuvre juridique du XVIe siècle, la réformation de la coutume de Bourgogne demandée par les États en 1562 et 1567 ; connaissant et goûtant la littérature ancienne et moderne, il s'est révélé poète à ses heures, et la Bourgogne le compte parmi ses premiers historiens.

Il est déplorable que le caractère de Bégat n'ait point été à la hauteur de son talent. Homme de loi et homme politique, administrateur municipal, historien, versificateur, il méritait cependant une monographie. Or, l'on n'avait

Digitized by Google

sur lui, jusqu'ici, en dehors de la compilation mise par Bouhier en tête de la *Coutume de Bourgogne*, que de maigres notices insérées dans les histoires générales du Parlement de Bourgogne de Palliot et de de la Cuisine, ou bien dans des collections de biographies comme le *Mémoire pour servir à l'histoire des hommes illustres* de 1728 et la *Galerie bourguignonne* de MM. Garnier et Muteau. Le travail de M. Viard est destiné à combler cette lacune.

Au contraire de Bégat, Baillet de Vaugrenant est un inconnu en dehors de la Bourgogne, et l'historiographie, même locale, en fait à peine mention. Cela n'empêche que, parmi les hommes qui occupèrent la scène de notre province au temps où Henri IV y était combattu, il n'en est aucun, sauf Frémyot, qui accuse un relief aussi vigoureux et fasse montre d'une aussi puissante originalité. Conseiller au grand conseil par la résignation de Jacques Baillet son père, puis président de la Chambre des requêtes par la promotion de Claude Bourgeois de Crespy à celle de président à mortier, il était devenu magistrat parce que les traditions de sa famille l'y conviaient ; mais il n'avait aucun goût pour ces fonctions. Il ne marqua point, comme Bégat, son passage au Parlement par quelque noble harangue ou une forte consultation juridique. Batailleur dans l'âme, les guerres de religion lui fournirent l'occasion de satisfaire ses goûts ; il fut de ceux qui, suivant l'expression de Palliot, « la justice étant presque renversée de son

Digitized by Google

trône..., quittèrent le bonnet et la robe pour prendre le casque et le corselet pour la défense du Roi, l'épée étant plus nécessaire que la plume [1] ».

Henri III et Henri IV ne comptèrent pas de serviteur plus dévoué. Vaugrenant leur prêta, à plusieurs reprises, des centaines d'écus, pour « lever des gens de pied..., faire venir et entretenir les ingénieux et pétardiers. » Logiquement, il aurait dû prendre rang dans l'armée royaliste, aux côtés de Guillaume de Tavanes ; mais son amour de l'indépendance ne lui permettait pas de subir une discipline et encore moins un chef. Il se brouilla avec Tavanes et Frémyot, devint gouverneur de Saint-Jean-de-Losne par la faveur du maréchal d'Aumont, et fit de cette petite place soigneusement fortifiée et gardée, la terreur des Dijonnais, sur lesquels il se précipitait sans cesse à l'improviste, vendangeant leurs vignes, battant leurs blés, outrageant leurs filles et mettant à mal les chanoines de la Sainte-Chapelle égarés dans la campagne. Véritable condottiere, il fut blessé aux sièges de Paris et de Beaune, prit une part active à l'attaque de Dijon, après quoi, épuisé par une aussi rude tâche, il mourut, n'ayant encore que quarante ans et laissant l'exemple d'une vie qui eût été belle, si chez Vaugrenant comme chez Bégat, le caractère n'avait été médiocre ; rancunier et jaloux, il lui manqua l'esprit de sacrifice sans lequel il n'est pas de véritable héros.

1. PALLIOT, le *Parlement de Bourgogne*, p. 247.

Digitized by Google

Les deux mémoires, qu'on va lire, ont été faits à la Faculté des Lettres de Dijon par deux candidats à la licence ès lettres aujourd'hui licenciés, MM. Viard et Galmiche. C'est reconnaître d'avance que des reproches pourront leur être adressés. On accusera sûrement chez les auteurs une certaine inexpérience dans le maniement des textes, et la composition ne semblera pas toujours assez rigoureuse, ni la forme assez pure. Il m'a paru du moins que ces travaux étaient des plus honorables et qu'ils offraient un intérêt local suffisant pour mériter d'être imprimés. Le public y verra la preuve que l'Université dijonnaise s'implante chaque jour davantage dans le milieu où elle vit, et qu'il ne se passe pas d'année sans qu'elle apporte sa pierre à la reconstitution nécessaire de l'*Histoire de Bourgogne*.

Lyon, le 30 décembre 1905.

A. KLEINCLAUSZ.

Digitized by Google

LE PRÉSIDENT BÉGAT

PAR

P. VIARD

Licencié ès Lettres et en Droit.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION BIBLIOGRAPHIQUE

Vers le milieu du XIXe siècle, à la Cour impériale de Dijon, les discours de rentrée furent moins exclusivement juridiques que de coutume. Les orateurs choisirent volontiers leur sujet dans l'histoire du Parlement de Bourgogne ; Bouhier, Jeannin, Millotet, Brulard, Frémyot eurent ainsi les honneurs de la séance. On pouvait espérer que chaque membre important de cette compagnie deviendrait à son tour l'objet d'une monographie. Il n'en fut rien.

Le président Bégat est l'un de ces oubliés. Il méritait mieux cependant. M. de la Cuisine[1] et avant lui, Bouhier[2], avaient avec raison discerné son influence sur sa province et sur son temps. Bégat joua un rôle de tout

1. *Le Parlement de Bourgogne depuis son origine jusqu'à sa chute* par M. DE LA CUISINE, 2e édition, Dijon, Rabutôt, et Paris, Durand, 3 vol. in-8°, 1864. Voir surtout tome II, p. 47, 48, 60 à 71, 95, 98 à 103.

2. *La Coutume du duché de Bourgogne enrichie des remarques de MM. Philippe de Villers, Jean de Pringles, et Jean Guillaume, anciens avocats au Parlement de Dijon. Avec le procès-verbal des conférences tenues par les commissaires députez sous le roy Charles IX pour la réformation de cette Coutume, les Cayers dressés par eux en conséquence, divers traités et arrêts recueillis par Me Jean Bégat et un essai de nouvelles observations sur le droit coutumier de cette province. Ensemble l'histoire de tous les commentateurs de la même coutume.* A Dijon, chez Antoine de Fay, in-4° MDCCXVII, pages XXXII à LII. — Abbrév. BOUHIER.

Digitized by Google

premier ordre dans la résistance que les Bourguignons opposèrent au protestantisme. Jurisconsulte d'une considérable autorité, il fut l'un des ouvriers les plus actifs de la tentative de réformation de la coutume. Il s'occupa aussi de littérature : son œuvre historique n'est pas sans intérêt pour ceux qui veulent connaître les premiers essais d'une Histoire de Bourgogne. Le silence fait autour de son nom était d'autant plus regrettable que Bouhier et M. de la Cuisine n'ont guère vu en lui que l'interprète des volontés politiques du Parlement ; le jurisconsulte est trop brièvement étudié ; du littérateur et de l'homme il n'est pour ainsi dire pas question[1].

Les documents, qui permettent de reconstituer sa vie et de prendre une idée juste de son caractère, sont assez abondants. Si Bégat n'a laissé ni correspondance, ni mémoires, nous possédons une partie de ses œuvres et des écrits de ses amis, ainsi que les registres et les actes officiels des assemblées qui le comptèrent parmi leurs membres.

1° Œuvres de Bégat. — Bégat avait beaucoup écrit ; mais certains de ses ouvrages ne sont plus connus aujourd'hui que de nom. Dès 1717, Bouhier constate la perte d'une traduction d'Anacréon, et ne « doute pas que plu- « sieurs autres ouvrages plus importants de ce docte et « laborieux magistrat n'aient eu la même destinée »[2]. Il en reste cependant quelques-uns : écrits politiques, traités de droit, livres d'histoire, soit imprimés, soit manuscrits.

Les écrits politiques sont : les *Remonstrances faites au Roy de France par les deputez des États de Bourgongne sur l'édit de la pacification du Royaume de*

1. Les auteurs de Biographies bourguignonnes mentionnent Bégat : mais leur travail se borne généralement à résumer la notice de Bouhier.
2. Bouhier, p. xlii.

Digitized by Google

France, à Anvers, chez Guillaume Sylvius, in-12, 1564 [1]; et la *Response pour les députez des trois états du pays de Bourgongne contre la calumnieuse accusation publiée sous le titre d'Apologie*, sans lieu ni date, petit in-8° [2].

Comme œuvres juridiques, on possède : *De Retractu gentilitio*; *De Censu, Reditu et Emphyteusi*; *Variæ Senatus Divionensis decisiones, Begatii cura collectæ*, éditées par Bouhier [3], et les *Joannis Begatii in divionensi senatu præsidis observationes in ducatus Burgundiæ consuetudines*, restées manuscrites [4].

L'édition de la Coutume de Bourgogne de 1665 renferme l'œuvre historique de Bégat sous le titre de : *Commentarii rerum Burgundicarum ex bibliotheca Joannis Agni Begatii ad Claudium Bertotium magni Consilii præsidem* [5].

1. Abbrév. *Remonstrances*.— Le texte des Remontrances avait été transcrit sur les registres des États ; mais, en vertu d'un arrêt du Conseil du roi, il fut biffé et certaines parties devinrent complètement illisibles. Un libraire d'Anvers, Guillaume Dubois, l'imprima heureusement sans l'autorisation de l'auteur ; mais quelques passages étaient inexactement reproduits. Bégat fit de sa main une copie nouvelle, augmentée de citations et de notes, et la fit parvenir à Guillaume Dubois qui s'en servit pour une seconde édition. — On citera, seulement pour mémoire, l'édition donnée en 1555 par un imprimeur de Toulouse nommé Jacques Colomiès.

2. Abbrév. *Response*. — Il s'agit de l'*Apologie de l'Édit du Roy pour la pacification de son Royaume contre la Remonstrance des États de Bourgoingne*, qui se trouve dans les *Mémoires de Condé servant d'éclaircissements et de preuves à l'histoire de M. de Thou*, Londres et Paris, 1748 ; abbrév. : *Apologie*.

3. Abbrév. *Decisiones*. — Le *De Retractu gentilitio* et le *De Censu, Reditu et Emphyteusi* se trouvent aussi dans les éditions de la Coutume de 1652 et de 1665 ; mais le texte y était aussi infidèle que possible ; Bouhier l'a rétabli dans sa pureté primitive (Bouhier, p. IX et suiv.).

L'édition de la Coutume de 1652 attribue aussi à Bégat un traité des mains-mortes ; mais c'est une erreur, car on trouve dans ce traité, p. 199, un arrêt du 1er juillet 1576, alors que Bégat est mort le 21 juin 1572.

4. *Bibliothèque municipale de Dijon, Fonds Saverot*, n° 7, du folio 1 au folio 57. — Ce n'est qu'une copie défectueuse, exécutée par un certain Martin, avocat, et enrichie par lui de commentaires, de sorte qu'il est impossible de reconstituer exactement le texte de Bégat. Abbrév. : *Observationes*.

5. Abbrév. *Commentarii*.

Digitized by Google

2° ACTES OFFICIELS ET REGISTRES. — Les registres des délibérations de la Chambre de ville de Dijon, du Parlement et des États de Bourgogne, contiennent la plupart des événements de la vie politique de Bégat[1], et les documents de la Chambre des Comptes permettent de reconstituer dans une certaine mesure la généalogie de sa famille.

On y trouve aussi le texte des discours prononcés par lui et qui eurent un grand retentissement : deux discours devant la Chambre de ville en décembre 1555, et le plaidoyer sur le droit d'aubaine de 1553[2].

3° ÉCRITS DES AMIS ET DES CONTEMPORAINS DE BÉGAT. — PHILIBERT COLIN. *Philiberti Colinæi Pontifiçi Cæsareique juris doctoris in amplissimo divionensi senatu Consiliarii regis Senilia*[3]. Bibl. munic. de Dijon, ancien fonds, n° 289.

JEAN GIRARD. — *Stichostratia epigrammaton centuriæ quinque apud Assonam dicastæ*. Lugduni, apud Mathiam Bonhomme, 1552, petit in-4°[4].

PIERRE DE SAINT-JULIEN. — *De l'origine des Bourgongnons et antiquité des États de Bourgongne*. Paris, Chesneau, 1581, in-f°.

TABOUROT DES ACCORDS. — *Les bigarrures et touches du seigneur des Accords avec les apophtegmes du sieur*

1. Voir surtout : *Extraits des Registres du Parlement de Dijon* (Bibliothèque municipale de Dijon. Fonds Saverot n° 1, tomes I et II). Ce n'est qu'une copie, mais une copie consciencieuse, et on peut la compléter à l'aide de la *Table générale* (Archives départementales de la Côte-d'Or, B, 12070 et 12071) et du recueil intitulé : *Délibérations secrètes ou mémoires des choses les plus remarquables tirées des Registres du Parlement depuis l'année 1548 par ordre de matières*. (Bibliothèque municipale de Dijon, fonds Baudot, n° 17). Abbrév. : *Reg. Parl.* et *Délibérations secrètes*. — Pour la généalogie, l'*Inventaire de Peincedé* est précieux. Abbrév. PEINCEDÉ.

2. Papillon le mentionne parmi les œuvres de Bégat (*Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*. Dijon, Marteret, 2 vol. in-folio, 1742, tome Ier, p. 23), mais le place à tort en 1556.

3. Abbrév. *Senilia*.

4. Abbrév. *Stichostratia*.

Digitized by Google

Gaulard et les Escraignes dijonnoises[1]. Rouen, Corps du Mesnil, 1640, petit in-4°.

Nicolas Vignier. — *Rerum Burgundionum chronicon*. Basileæ, 1575, petit in-4°[2].

Philippe Robert. — *Philippe Roberti jurisconsulti et patroni divionensis carmina græca et latina quæ supersunt*. Dijon, Claude Desplanches, petit in-8°, MDCLXVI[3].

Tabouet. — *Orationes forenses et Responsa judicum illustrium Juliano Taboetio fisci apud Allobrogos Patrono autore*. Parisiis apud Galeotum a Prato, 1551, petit in-8°.

Au XVIIe siècle, Febvret consacre quelques lignes à Bégat[4]. Il en est de même au XVIIIe de Taisand[5] et de Papillon. Mais l'ouvrage de Bouhier surtout est important, car l'auteur a compulsé nombre de documents et de travaux manuscrits aujourd'hui disparus. Il est devenu en somme une véritable source, parfois trop élogieuse, mais savante, ordinairement exacte, et à laquelle on aura souvent recours.

1. Abbrév. *Bigarrures*.
2. Abbrév. *Chronicon*.
3. Abbrév. *Carmina*.
4. *De claris fori Burgundici oratoribus dialogus authore Carolo Fevreto*. Dijon, Palliot, MDCLIV, petit in-8°.
5. *Les vies des plus illustres jurisconsultes de toutes les nations tant anciens que modernes*. Paris, Sevestre, 1721, in-4°.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

La Jeunesse de Bégat (1523-1547).

La date et le lieu de sa naissance. — Son nom. Sa famille. — Ses études.

Jean Bégat naquit vers 1523[1]. S'appuyant sur un texte où Bégat lui-même se dit « natif de la même ville où étoit né Saint-Bernard », Bouhier le fait naître à Dijon[2]. Mais les Bourguignons du xvi[e] siècle plaçaient à Châtillon-sur-Seine le berceau du saint. L'on sait d'autre part que le père de Bégat résida dans cette ville de 1504 à 1528, en qualité d'avocat du roi au bailliage de la Montagne. Il faut donc admettre que Bégat naquit à Châtillon-sur-Seine.

Son nom donne également lieu à controverse. Bouhier le nomme Jean Bégat; Palliot, Jean Agneau-Bégat[3]. Bouhier peut invoquer à l'appui de son opinion les docu-

1. Cela résulte de son épitaphe rapportée dans Bouhier, p. lx :

D. M.
Joh. Agn. Begatio in Burg. Sen. Præsidi
immatura morte abrepto uxor Michaella
Contault liberique Claud. Ann. Joh. et Franc. mæstissimi
Posuere.
Septies Septeno ætatis suæ anno fatis cessit, xi Cal. Jul.
MDLXXII.

2. Bouhier, p. xxxiii.

3. *Le Parlement de Bourgogne, son origine, son établissement et son progrès avec les noms, armes et blasons des présidents, chevaliers, conseillers, avocats, procureurs généraux et greffiers.* Dijon, Ressayre, 1649, in-fol., p. 79.

Digitized by Google

ments officiels et la signature autographe de Bégat [1]. Palliot a pour lui les deux épitaphes du président, un changement opéré dans ses armoiries [2], et quelques écrits contemporains [3]. Au fond, les deux opinions se concilient. Le nom officiel était Bégat : mais, dans les relations privées, on le faisait souvent précéder du nom d'Agneau, qui était celui de la mère de Bégat, afin de le distinguer de son frère consanguin, Edme Bégat, également conseiller au Parlement [4].

La généalogie de sa famille, telle qu'elle nous est parvenue, ne remonte pas bien haut. Il faut se contenter de connaître son grand-père Simon Bégat [5], et son père, Nicolas. Celui-ci fut, pendant 24 ans, avocat du roi au bailliage de la Montagne : licencié ès-lois, il fut proposé le 22 juin 1522 pour la charge de second avocat du roi auprès du Parlement de Dijon [6], mais ne fut point nommé [7]. Nicolas Bégat se maria trois fois. C'est sa seconde femme, Françoise Agneau, qui fut la mère de Jean [8]. Nicolas avait un frère nommé Antoine.

De la jeunesse de Jean Bégat on sait peu de chose. Courtépée affirme qu'il fit ses études à Dijon et eut pour condisciple Tabourot des Accords [9]. Mais ce n'est point dans la capitale de la Bourgogne, dépourvue d'un ensei-

1. *Arch. mun. de Dijon*, B. 73 *ter*, 1re pièce de la liasse.

2. Il ajouta comme cimier « une teste d'Agneau d'or ». (Palliot, *op. cit.*, p. 79.)

3. *Stichostratia*, p. 94. *Senilia*, fol. 163.

4. Quant à considérer Agneau comme un prénom, cela n'est évidemment pas soutenable.

5. *Arch. dép. Côte-d'Or*, B. 11732, p. 25 — Les Archives de la Côte-d'Or mentionnent bien d'autres Bégat ; mais il est impossible de leur reconnaître des liens de parenté avec le nôtre, sans user d'hypothèses hasardeuses.

6. *Reg. Parl.*, I, p. 243.

7. Bouhier, p. xxxiii. — *Arch. dép. Côte-d'Or*, B. 10608.

8. *Arch. dép. Côte-d'Or*, B. 11732, p. 5.

9. *Description générale et particulière du duché de Bourgogne précédé de l'abrégé historique de cette province, par M. Courtépée, prêtre, et par M. Béguillet, notaire de la province.* Dijon, Lagier, 4 vol. in-8°, 1847. Voir tome II, p. 143.

Digitized by Google

gnement du droit, qu'il put acquérir les connaissances juridiques dont il fit preuve plus tard. Quoi qu'il en soit, il est fixé à Dijon vers 1548. Les rôles municipaux d'imposition de 1545 ne le mentionnent pas. En avril 1548, il est indiqué comme habitant paroisse Saint-Michel, rue des Prêtres[1]. Comme le rôle préparé en janvier 1547 (1548)[2] ne porte pas son nom, on peut conclure qu'il est arrivé à Dijon entre janvier et avril.

1. *Arch. mun. de Dijon*, L. 168, fol. 161.
2. Les dates entre parenthèses sont celles du nouveau style.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Les débuts de Bégat dans la vie publique (1548-1553).

Bégat avocat, échevin dijonnais et représentant des Etats de Bourgogne. — Ses premières missions. — Le Discours du droit d'Aubaine.

En 1548, Bégat avait environ 25 ans. C'était l'âge où, de son temps, l'homme entrait comme de plein-pied dans la vie publique. Ses débuts furent particulièrement remarqués; dans les diverses situations qu'il occupa, il acquit de suite une certaine notoriété.

Febvret le range parmi les plus illustres avocats dijonnais[1]. Bouhier déclare qu'il ne « tarda point à recevoir les « applaudissements dus à un mérite de premier ordre »[2]. Il est difficile de préciser davantage, car nous ne possédons de Bégat qu'un seul plaidoyer conservé par Tabouet[3], et il donne une assez médiocre idée du talent oratoire et des idées juridiques de son auteur. Le discours est émaillé d'allusions à l'Ecriture sainte; Bégat compare la maladie d'un mandataire à la captivité d'un soldat et risque une théorie sur l'origine providentielle des maladies[4]. D'ail-

1. *Op. cit.*, Livre I, p. 25.

2. Bouhier, p. xxxiii.

3. L'affaire est rapportée avec d'amples details dans les *Orationes forenses*..., p. 27 à 35.

4. « Atque ægritudines plerumque cœlitus procedunt in homines, aut in supplicium præteritæ vitæ deterius actæ, aut ad faciendam virtutis fidem, ut de Job et Tobia legitur. »

Digitized by Google

leurs, il perdit sa cause, son adversaire, Jean de Ganay, ayant réussi à provoquer les applaudissements des juges [1].

Cet échec ne fut qu'un accident dans la vie de celui que Tabouet appelle « primi nominis advocatus », et Bégat fut choisi comme échevin par ses concitoyens, le 24 juin 1551 [2]. Quoiqu'il ait été peu assidu aux séances de l'assemblée municipale [3], il ne laisse pas d'avoir exercé quelque influence sur l'administration des affaires de la ville. Après avoir reçu certaines missions de peu d'importance [4], il fut chargé de se rendre auprès du roi « tant pour « et afin de faire exempter ladite ville de l'impôt du « taillon pour l'augmentation des gaiges des gens d'or- « donnance tenant garnisons en ce pays, à quoy ladite « ville est quotizée à douze cents livres par an, que pour « empescher l'entreprinse d'aulcung qui poursuit comme « l'on dit de faire ériger l'état de lieutenant de la mayrie « en office perpétuel et autres affaires de ladite ville » [5]. Il chercha à éviter cette délégation, en invoquant les nombreux procès qu'il avait à plaider. Les autres échevins lui rappelèrent son serment « de vacquer aux « affaires d'icelle ville », et promirent de le « bien salarier « de ses peines et vaccations selon sa qualité tellement « qu'il sera content », pour le décider à partir. Le 11 avril, il annonce que seule l'exemption d'impôt est refusée [6], et reçoit « huit vingt neuf livres huit solz, dont « trante livres huit solz pour récompense à lui faicte de « sa diligence et considération de la chierté des vivres ; « encoires cinquante et une livres huit solz quatre deniers « pour les frais qu'il a faict à ladite poursuyte selon la « déclaration par lui faicte et affirmée par serment en

1. Tabouet, p. 30.
2. *Arch. mun. Dijon*, B 189, fol. 14 ss.
3. Il n'assista qu'à 30 séances sur 109.
4. Délégation pour recevoir les tailles (*Arch. mun. Dijon*, B 189, fol. 160) : contribution des abbayes de Saint-Etienne et de Saint-Bénigne aux aumônes municipales (*Arch. mun. Dijon*, B 189, fol. 185).
5. *Arch. mun. Dijon*, B 189, fol. 193 ss., à la date du 23 mars 1551 (1552).
6. *Arch. mun. Dijon*, B 189, fol. 201.

Digitized by Google

« présence de mesdits sieurs et douze écus soleil pour la « taxe du sceaul des lettres patentes... »[1].

Le 24 juin 1552, Bégat est conservé comme ancien échevin[2]. Dès le 28, il se charge, « sans en demander aucune « récompense », d'aller obtenir du roi « permission de « pouvoir lever quelques denyers sur les bestes qui seront « tuées en la boucherie ou sur autres choses pour le sou- « laigement de ladite ville et la descharge des tailles »[3]. Cependant il se montre encore irrégulier aux séances, si bien que le 13 février 1551 (1552) ses collègues doivent le mander auprès d'eux. Il s'agit de le charger d'une nouvelle mission à la cour, et toujours pour requérir des exemptions d'impôt[4]. Cette fois encore Bégat, accepte avec peu d'empressement; et, le lendemain de son départ, on s'aperçoit qu'il détient depuis deux mois « l'appoinctement et mémoires [nécessaires] pour écrire [sur ce sujet], ce qu'il n'a fait »[5]. Son voyage se prolonge: le 14 mai, les mayeur et échevins lui envoyent de nouvelles instructions par un messager à pied[6]. A son retour, il leur apprend sa nomination de conseiller au Parlement de Dijon[7].

Bégat s'était acheminé vers cette haute situation en acquérant la confiance des Etats de Bourgogne, comme des Dijonnais. Bien qu'il ne portât point le titre de conseil des Etats[8], il en remplissait en effet les fonctions. Dès le

1. *Arch. mun. Dijon*, B 189, fol. 202.

2. *Arch. mun. Dijon*, B 190, fol. 1 ss.

3. *Arch. mun. Dijon*, B 190, fol. 27 ss. — Il faut ajouter que ce voyage lui était déjà payé par les Etats.

4. *Arch. mun. Dijon*, B 190, fol. 178 ss.

5. *Arch. mun. Dijon*, B 190, fol. 180.

6. *Arch. mun. Dijon*, B 190, fol. 244. — Begat donna au messager la décharge suivante qui constitue un document autographe certain : « Je certiffie que le 20e jour du mois de may 1553, Guillaume Champion m'a rendu un pacquet de lettres de messieurs de la ville de Dijon en date du 14 dudit mois, auxquelles lettres je pourteray, s'il plaist a Dieu, moy mesme la response dedans la fin de ce moys. Et neanmoins j'ai signe cestes audit Champion pour lui servir de decharge les jour et an dessusdits. — J. Bégat. » *Arch. mun. Dijon*, B 73 *ter*, 1re piece de la liasse.

7. *Arch. mun. Dijon*, B 190, fol. 179. — Resumé en marge.

8. C'est l'avis motive de BOUHIER (p. XXXIII)

Digitized by Google

mois de juin 1552, il annonce aux autres échevins qu'il va « faire un voyage en court pour le compte des Etats de « Bourgongne »[1]. Mais de toutes les missions dont il fut chargé à ce titre, la plus importante, celle qui lui valut de la célébrité et sa nomination, fut celle de 1553.

Le procureur général du roi auprès du Parlement de Paris affirmait que les biens possédés par les Comtois en France étaient soumis au droit d'aubaine. L'avis des Etats de Bourgogne était tout opposé. Le roi invita Noel Brulard, procureur général de Dijon, à venir exposer son opinion personnelle et à discuter avec les députés des Etats nommés dès le 7 février[2]. Bégat prit la parole au nom des Etats, et il fit ressortir les inconvénients politiques et économiques de la mesure proposée avec tant de talent et de conviction qu'un arrêt du conseil du roi lui donna gain de cause, le 18 avril 1553[3].

1. *Arch. mun. Dijon*, B 190, fol 27 ss.

2. *Arch. dép. Côte-d'Or*, C 2978, fol. 251.

3. « Sur les remonstrances faictes audit conseil par les depputez des pays et duché de Bourgongne sur ce que le procureur général dudit sieur au Parlement de Paris prétendoit obtenir certaine déclaration à ce que les biens tenus par les habitants du conté de Bourgongne soubz l'obeissance du roy fussent subjectz à aulbenaiges nonobstant les declarations et arretz donnés au contraire il a été ordonné après avoir veu l'advis donné sur ce depuis par ledit procureur que *les choses demoureront en l'état qu'elles sont et estoient auparavant* sans y être aucune chose innovée ne sur ce fait aucune declaration au contraire. Faict audit conseil prive du roy tenu à Sainct Germain en laye le dixhuitiesme jour d'apvril mil cinq cens cinquante trois. Ainsi signé Duthier. » *Arch. dép. Côte-d'Or*, C 2978, fol. 251 252.

CHAPITRE III

Bégat conseiller au Parlement de Bourgogne (1553-1571)

La défense des privilèges du Parlement. — Les Remontrances de 1563. — La lutte ouverte contre la réforme.

Les faits qui remplissent la vie de Bégat jusqu'à sa trentième année environ, donnent déjà une idée du rôle qu'il a joué en Bourgogne et qui lui valut de son temps une grande renommée. Après avoir accepté sans enthousiasme ses premières missions auprès du roi, il s'aperçut bientôt qu'il y avait là une source de profits et d'honneurs; il se complut dans cette attitude et devint en quelque sorte le mandataire de ses compatriotes dans toutes les circonstances rares ou délicates que traversèrent la province et la ville. Jeune encore, il fut l'une de ces personnalités qui s'imposent. Ceci explique pourquoi, après la Chambre de ville et les Etats de Bourgogne, le Parlement de Dijon jugea utile de se l'attacher.

Les lettres qui le nommaient conseiller contenaient une double irrégularité: elles lui octroyaient une charge de conseiller-clerc, et cette charge avait été supprimée par voie d'extinction [1]. Les Etats adressèrent au cardinal de Lorraine et au chancelier des prières si pressantes que les dispenses nécessaires furent accordées, le 18 mai 1553 [1]. Bégat entra au Parlement le 9 juin suivant, après

1. Bouhier, p. xxxiv.

Digitized by Google

que les syndics de la Cour eurent annoncé que l'enquête sur « les mœurs, âge et vie catholique d'iceluy Bégat » avait été favorable. Introduit dans la salle, le nouveau membre jura « n'avoir donné ne fait donner aucune chose pour ledit office ». et fut « mis en possession dudit office » [1], qu'il devait conserver jusqu'au mois d'avril 1571, où la charge de quatrième président fut rétablie en sa faveur.

A peine installé, Bégat se montra aussi assidu aux séances du Parlement qu'il l'avait été peu à celles de la Chambre de ville, et donna les preuves d'une sérieuse activité. Il surveilla l'exécution de plusieurs arrêts [2], procéda à des affranchissements sur l'ordre du roi [3], leva un impôt de 48,000 livres [4], fit de nombreux rapports sur des questions administratives ou financières [5], représenta ses collègues aux entrées de François II et de Charles IX [6], et porta fréquemment les messages d'une des chambres à l'autre [7]. Mais ce sont là les petits côtés de sa tâche : il fut surtout le défenseur des privilèges du Parlement, et, en ce temps où la question religieuse dominait toutes les autres, il se fit remarquer par son zèle ardent, opiniâtre, pour la protection de la foi catholique contre les idées de réforme.

La première circonstance où Bégat fut appelé à paraître révèle déjà chez lui l'homme d'action. Le procureur général, Lazare Morin, prenait constamment des congés, sans

1. *Reg. Parl.*, I, p. 482 et 483. — Il subit aussi l'examen accoutumé; et ce n'était pas alors une simple formalité, car deux de ses collègues, Claude de Ferrières et Macaire Espiard, furent « ajournés » les 4 août et 5 décembre 1554 pour leur « insuffisance ». (*Délibérations secrètes*, I, p. 423.)

2. *Reg. Parl.*, I, p. 854, p. 901. — *Arch. dép. Côte-d'Or*, B 12071-2, fol. 113 et B 12071-4, p. 401.

3. *Arch. dép. Côte-d'Or*, B 79, folios 46 a 76.

4. *Reg. Parl.*, II, p. 597.

5. *Reg. Parl.*, I, p. 813, 1088 : II, p. 377, 384, 432. — *Arch. dép. Côte-d'Or*, B 12071-3, fol. 9 ; B 12071-4, p. 491.

6. *Reg. Parl.*, I, p. 954 : II, p. 64. — *Délibérations secrètes*, I, p. 4

7. *Reg. Parl.*, I, p. 770, 866 : II, p. 25.

Digitized by Google

même en avertir Messieurs de la Cour. Ceux-ci tentèrent de sévir. Morin récusa un si grand nombre de conseillers qu'il ne put être jugé [1]. Les choses ne pouvaient en rester là, sans que le Parlement abdiquât ses pouvoirs disciplinaires. Le différend fut soumis au conseil du roi, et le 4 juillet 1554, Bégat reçut mission de s'y rendre « afin de « faire entendre ce qu'il verra être de besoing pour le bien « de la républicque, repos et tranquillité de la Cour, les « récusations données par ledit Morin, l'absence ordinaire « d'icelui, laquelle se prolonge sans correction ni pugni- « tion au moyen des récusations dessusdites » [2]. Appelé devant le roi, Morin reçut l'ordre de ne plus s'absenter sans permission [3].

La mission de Bégat avait été heureuse; il avait défendu les privilèges de sa nouvelle compagnie avec zèle. Son ardeur s'accrut si bien que, l'année suivante, il n'hésita point à attaquer ses anciens collègues, les échevins dijonnais, et à faire triompher, malgré eux, les revendications des parlementaires.

La cause de la querelle était des plus simples. Exempt des impôts ordinaires, le Parlement refusait de payer les taxes anormales; la Chambre de ville prétendait l'y contraindre; consulté, le roi donnait deux réponses contradictoires. Que fallait-il faire? Le 15 novembre 1555, les conseillers Girardot et Bégat, les maîtres des comptes Millet et Brocard vinrent en la Chambre de ville réclamer communication des comptes de la municipalité, avant de payer l'impôt des « cinquante mil hommes de pied » [4]. Bégat, prenant l'affaire en main, envoya « de sa propre menée » des récusations contre les échevins Jacotot et Valeret, qu'il qualifia de « séditieux citoyens qui, pour « trouver occasion de n'avoir juge de leurs délictz ou

1. *Arch. dép. Côte-d'Or*, B 12070, fol. 74; B 12071-3', fol. 8.
2. *Reg. Parl.*, I, p. 526.
3. *Decisio* III* dans Bouhier, p. 485.
4. *Arch. mun. Dijon*, B 193, fol. 107 ss.

Digitized by Google

« dettes, sont bien ayses d'être ministres de vos déraisonnables discordes ». Revenant à la charge, le 13 décembre, il prononça un discours plein de violences et de menaces, réédita ses attaques contre Jacotot et Valeret, et déclara en termes à peine déguisés que, si la Chambre de ville refusait l'exemption d'impôt au Parlement, elle ne devrait plus compter sur son impartialité. En présence de ces menaces, l'assemblée des Dijonnais, convoquée le 27 décembre 1555 par la Chambre de ville, adopta les conclusions de Bégat, quelque désagrément qu'elle en ressentît[1].

Cependant les Etats de Bourgogne étaient en conflit avec le Parlement, à propos de la compétence respective des deux corps en matière d'administration. Souvent, on appelait des décisions des Elus ou des Etats au Parlement. Les Etats s'étaient plaints, et Henri II leur avait donné raison[2]; mais il ne fut pas obéi, si bien que, le 3 mai 1558, l'affaire fut évoquée devant le conseil royal[3]. Bégat fut choisi comme député, le 6 août[4], et chargé de réclamer en outre le payement des gages en retard et le renouvellement de la Chambre des vacations. Une longue et dangereuse maladie, qui le conduisit « jusqu'au point de la mort », l'empêcha de remplir sa mission[5] comme

1. *Arch. mun. Dijon*, B 193, fol. 160 ss.
2. *Arch. dép. Côte-d'Or*, C 2978, fol. 259 ss.
3. *Arch. dép. Côte-d'Or*, C 2978, fol. 363.
4. « Les deux chambres assemblées, après lecture faite des lettres d'évocation obtenues par les gens des Etats du pays de Bourgogne pour attribuer aux gens du grand Conseil du Roy la vérification d'autres lettres d'économat (d'où le nom d'*affaire de l'économat* donné à cet incident par Bouhier, p. xxxv) par eux impétrées, la Cour a conclu que les remontrances dès longtemps mises par écrit contenant les moyens de préjudice qu'apporte au Roy et à sa république l'entérinement desdites lettres d'économat, seront employées les obreptions et subreptions portées par lesdites lettres d'évocation et mises ès-mains de *M. Jean Bégat*, conseiller du roy en ladite Cour *qu'elle commet* pour le plus tôt et commodément qu'il pourra aller devers le roy en son Conseil pour présenter lesdites lettres d'évocation et économat et proposer icelles remontrances afin d'obtenir es provisions à ce nécessaires et sera audit Bégat avancé argent pour fournir aux frais de son voyage » *Reg. Parl.*, I, p. 816.
5. *Reg. Parl.*, I, 829 ss. — *Arch. dép. Côte-d'Or*, C 2978, fol. 380

Digitized by Google

il l'aurait voulu. Il n'obtint que la prolongation de la Chambre des vacations, et encore ne put-il remplir toutes les formalités exigées pour l'expédition des lettres-patentes[1]. Aussi, à son retour, s'excusa-t-il auprès de la Cour de n'avoir pu faire « autre chose aux affaires d'icelle « à lui commises ». Le premier président, Claude Lefebvre, le remercia, « étant icelle Cour bien marrie de telle « maladie ».

Pendant que s'accomplissaient ces événements qui appartiennent à l'histoire intérieure du Parlement et montrent quelle place notable Bégat y occupait, le parti réformé faisait de très sérieux progrès en Bourgogne, particulièrement à Dijon. Située près de la frontière, cette ville subit forcément le contre-coup des troubles religieux d'Allemagne et de Suisse. C'est de Genève surtout que lui vinrent les idées protestantes : la distance entre les deux cités, la conformité de langue, rendent le fait très naturel [2]. Dès le début, Bégat se fit au Parlement le défenseur attitré de l'Eglise catholique[3]. Par ses discours et par ses voyages auprès du roi, il contribua à rendre pleinement efficaces les mesures militaires de Tavanes et les intrigues du maire de Dijon, Bénigne Martin. C'est peut-être à ces trois hommes qu'il convient d'attribuer l'arrêt du protestantisme en Bourgogne.

La première décision, par laquelle le Parlement tente d'arrêter systématiquement le développement des nouvelles doctrines, date du 3 juillet 1554, et Bégat y est

1. Sur la question de l'économat, il fut répondu que « le procureur du roy serait ouy par autres lettres patentes ». Le 20 mai 1560, les Etats triomphèrent. (*Arch. dép. Côte-d'Or*, C 3063, fol. 14.) Quant au paiement des gages, « iceluy sieur cardinal a dit que s'il plaisoit à Dieu mettre le roi en paix, lesdits gages pourroient être payés ». Reg. Parl., *loc. cit.*

2. Pour plus de détails, cf. Baudouin, *Histoire du Protestantisme et de la Ligue en Bourgogne*, Auxerre, imprimerie Vosgien, 2 vol. in-8°, 1881 ; en particulier, tome I, p. 193 ss.

3. Taisand, p. 63, signale en Bégat « les marques certaines d'un zèle ardent pour la religion catholique ».

Digitized by Google

étroitement associé. En effet il reçoit l'ordre de faire entendre au roi « certains faicts et articles nécessaires à « son contentement et sûreté de sa république au fait des « hérésies et de lui savoir sur iceux son bon vouloir ». et de demander l'établissement d'une chambre de vacations « afin de juger les procès des criminels accusés « d'hérésie et détenus en la conciergerie et maisons des « huissiers »[1]. La Chambre des vacations est accordée le 14 août 1554, et depuis elle fut plusieurs fois renouvelée[2].

Ces mesures n'empêchèrent pas l'hérésie de se répandre même parmi les membres du Parlement. Le 12 novembre 1555, le premier président jugea bon, dans son discours de rentrée, de leur recommander « d'avoir égard à la religion « chrétienne, veiller et pourvoir sur l'opinion contraire « de sorte qu'il n'en vienne fautte et que personne ne soit « calumnié »[3]. Malgré cela, le 31 mars 1557 (1558), un prédicateur des Jacobins crut pouvoir affirmer « qu'il y « avoit des luthériens parmi les présidents, conseillers et « avocats ». Bégat s'enquit « de la vérité de ces dires ». On ignore le résultat de ses recherches.

Une mission plus importante et qui l'a rendu célèbre l'attendait, celle de présenter les remontrances du Parlement contre les édits de pacification. Le 17 janvier 1561 (1562), l'édit de Saint-Germain autorisait l'établissement de prêches protestants, et, sous le contrôle des officiers royaux, reconnaissait aux ministres le droit de « constituer quelque reiglement pour l'exercice de leur dite religion ». C'était le premier pas vers l'admission du protestantisme comme religion légale. Or à ce moment, en

1. *Reg. Parl.*, I, p. 524. — Il a déjà été parlé de ce voyage, à propos de l'affaire Morin. Ce dernier, d'ailleurs, était suspect de protestantisme ; en effet, le 4 juillet, certains conseillers recevaient mission d'enquêter sur quelques paroles « par lui discrètement dites contre le sacrement de l'au- « tel ». (*Reg. Parl.*, I, p. 526. *Arch. dép. Côte-d'Or*, B 12070, fol. 74 ss.).

2. *Arch. dép. Côte-d'Or*, B 12071-3, p. 357. Voir aussi plus haut, p. 38-39. — Bégat sollicita plus d'une fois ce renouvellement, mais il semble n'avoir fait partie de la Chambre des vacations qu'une seule fois, en 1568 (*Délibérations secrètes*, II, p. 192).

3. *Reg. Parl.*, I, p. 590.

Digitized by Google

Bourgogne, la lutte entre catholiques et réformés était extrêmement vive [1], et l'édit ne pouvait être accepté sans protestations.

Le maire de Dijon, Bénigne Martin, prit l'initiative de la résistance, et fit « une telle brigue pour empêcher la publication, que six échevins avec le secrétaire de la ville furent envoyés vers le roi pour lui faire remonstrances au contraire [2] ». Le duc d'Aumale et Tavanes agirent dans le même sens [3]. Le roi persista dans ses volontés premières. Un conseiller, revenant d'un voyage en Cour, déclara à ses collègues « avoir eu charge expresse de la Reyne mère de dire à la Cour qu'elle ne fit difficulté sur la publication de l'édit dernier faict sur le fait de la religion pour ce que le Roy le vouloit et l'entendoit ainsy pour plusieurs grandes raisons proposées et discutées par le Conseil [4] ». Ces « grandes raisons » ne convainquirent point les Élus qui, le 7 mars, « trouvèrent que cet édit était contraire en plusieurs articles à la police du pays de Bourgogne et grandement dommageable par plusieurs raisons qu'ils entendoient déclarer à Sa Majesté », et invitèrent le Parlement à se joindre à eux [5]. De son côté, Bénigne Martin renouvela ses réclamations, et Tavanes, dans une lettre apportée par Bégat, protesta contre les propos de certains avocats qui se servaient mensongèrement de son nom pour hâter l'enregistrement de l'édit [6].

1. Pour le détail des troubles, emeutes, pillages, assassinats, etc. cf. Baudouin, *op. cit.*, p. 193 ss.; de la Cuisine, *op. cit.*, II, p. 37 ss., et Pingaud, *Les Saulx-Tavanes*, Paris, Didot, 1876, in-8°, p. 17 ss. — Les réformés allèrent jusqu'a envahir la maison du premier président Lefebvre qui était malade dans son lit et à le menacer de mort, si l'édit n'était pas promptement enregistré.

2. Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France*. Édition Baum et Cunitz. Paris, Fischbacher, 1889, 3 vol. in-4. — Tome I, p. 862.

3. *Histoire ecclésiastique*...., I, p. 766.

4. *Reg. Parl.*, I, p. 1188 et 1204.

5. *Arch. dép. Côte-d'Or*, C, 3063, fol. 155.

6. *Reg. Parl.*, I, p. 1200 et p. 1201.

Le Parlement était perplexe. Il ne voulait pas enregistrer l'édit dans ces conditions, et d'autre part, il craignait de mécontenter la cour. Il adopta un moyen terme, et, rejetant sur la Chambre de ville et le clergé la responsabilité de son retard, il désigna, le 4 mai [1], deux députés pour porter les remontrances au roi, et obtenir en même temps le paiement des gages anciens. L'un de ces députés fut Guillaume Rémond [2], et l'autre Jean Bégat.

Malgré l'envoi de « six queues de vin à Paris pour donner aux six superintendants des finances [3] », les délégués ne rapportèrent point d'argent: mais l'édit fut retiré. Le 26 juin, Bégat et Rémond communiquèrent des lettres par lesquelles le roi déclarait « qu'il se contentoit fort de la Cour et qu'il n'étoit besoin de publier ledit édit égard au temps [4] ». Ils remirent en outre des lettres de la reine-mère et du cardinal de Lorraine, et rapportèrent « qu'avoit été loué le conseil que la Cour avoit suivi, de sorte que plusieurs seigneurs dudit conseil privé avoient usé de ces mots : que ce Parlement se pouvoit vanter d'avoir conservé le dernier fleuron de la couronne du roi ». Le chancelier de l'Hospital ne s'était pas montré moins

1. « Ce jour, les Chambres assemblées après avoir entendu l'excuse de Me Claude Lefebvre, premier président, et qu'il a été proposé par Me Jacques Godran, second président, que ledit sieur Lefebvre ayant conféré avec les autres sieurs présidents, avoit avisé que Me Jean Bégat devoit être commis pour faire les remontrances ordonnées par la délibération précédente avec l'un des sieurs conseillers à la Grand' Chambre et sur ce eu conférence et avis entre lesdits sieurs présidents et conseillers assistants, a été *unanimement* (et cependant il y avait au Parlement des protestants tels que Claude Bretagne, J. de Vintimille, le président Alixand, que Tavanes expulsera bientôt de Dijon) *élu et choisi ledit Me Jean Bégat*, et avec lui a aussi été élu et accordé Me Guillaume Rémond aussy conseiller en la Grand' Chambre pour aller devers le Roy et faire lesdites remonstrances. » *Reg. Parl.*, I, p. 1216.

2. Rémond était fort hostile aux hérétiques, contre qui il avait fait rendre un arrêt le 17 juin 1561 (*Reg. Parl.*, I, p. 1103), et sollicité l'appui de Tavanes (*Reg. Parl.*, I, 1104). Sa famille était alliée à la famille Bégat. (*Arch. dép. Côte-d'Or*, E, 2310, fol. 111).

3. *Reg. Parl.*, I, p. 1233.

4. *Reg. Parl.*, I, p. 1226 ss.

Digitized by Google

élogieux pour les « Remontrances qu'ils avaient faites sur le fait de la commission où ils avaient très bien fait leur devoir[1] ».

Quelques jours après, le Parlement, pressé par Bénigne Martin, adhéra au serment de fidélité à la foi catholique que le Parlement de Paris venait de prêter[2]. Bégat en avait reçu le texte imprimé des mains du cardinal de Lorraine, qui lui avait assuré « que semblable manifesta-« tion serait agréable au roi[3] ». Ce fait prouve que les déclarations officielles ne lui avaient pas suffi, mais qu'il avait tenu à recevoir, dans des entretiens particuliers, les instructions plus ou moins secrètes des chefs du parti catholique à la Cour. Aussi fut-il considéré dès lors comme l'un des fermes soutiens du catholicisme, au point que, le 6 juillet de cette même année 1562, Tavanes l'appelait « incontinent devers luy pour aucunes affaires concernant ledit seigneur roi[4] ». Et lorsque l'édit d'Amboise vint, le 19 mars 1562 (1563), permettre aux réformés l'exercice public de leur culte dans une ville par bailliage et imposer une amnistie générale, les Bourguignons firent de nouveau appel à ses services.

Le 3 mai, les États décidèrent d'envoyer un député auprès du roi et de prier le Parlement de joindre ses efforts aux leurs. L'archevêque de Besançon avait fait connaître que l'édit portait atteinte aux traités qui régissaient les rapports des deux Bourgognes[5]. Le lendemain, les Élus offrirent 1.500 livres pour le voyage. Le Parlement élut à l'unanimité Bégat pour le représenter ; mais craignant, cette fois encore, d'engager sa responsabilité, il pensa que son délégué ne serait que l'auxiliaire des

1. Ces remontrances n'ont pas été conservées. Papillon est le seul à déclarer en avoir vu le manuscrit, que Bouhier ne mentionne pas.

2. *Reg. Parl.*, I, p. 1234 ss.

3. *Délibérations secrètes*, II, p. 363, et Reg. Parl., *loc. cit.*

4. Tavanes venait de reprendre Chalon-sur-Saône aux réformés ; Bégat ne revint à Dijon que le 21 novembre. (*Reg. Parl.*, I, p. 1267 et 1319.)

5. *Arch. dép. Côte-d'Or*, C. 3063, fol. 221, 224.

Digitized by Google

députés des États, de l'archevêque et de la ville de Dijon[1]. Il en advint tout autrement. Grâce à son usage de la Cour, à sa notoriété, à son éloquence, à ses convictions, Bégat fut le vrai chef de la délégation bourguignonne. Le 25 mai, on sut à Dijon qu'il avait été « ouy au Conseil sur le fait principal de sa légation, mais qu'encore la réponse était incertaine[2] ». Le 7 juin, il fallut se soumettre et enregistrer[3]. Le Parlement le fit d'assez mauvaise grâce, et le 21 juin seulement[4]. Bégat ne s'était pas rendu sans résistance; un entretien particulier qu'il eut avec l'Hospital fut même assez vif : aux arguments de Bégat, l'auteur de l'édit d'Amboise, « rogue comme un chancelier », opposa le bon plaisir royal sur un ton qui ne permettait pas à son interlocuteur d'insister[5]. Mais si le discours de Bégat n'avait pas convaincu les conseillers de Charles IX, il eut dans le pays un si profond retentissement qu'Agrippa d'Aubigné y fait expressément allusion[6] et que les protestants tinrent à obtenir l'ordre de le biffer des registres des États[7].

Bégat avait pris comme thème de ses *Remontrances*[8] les dangers que la coexistence de deux religions dans

1. *Reg. Parl.*, I, p. 1366.
2. *Reg. Parl.*, I, p. 1371.
3. *Reg. Parl.*, I, p. 1373.
4. *Reg. Parl.*, I, p. 1384. — M. de la Cuisine (*op. cit.*, II, p. 70) attribue ici à Bégat un rôle de modérateur dont les registres n'ont conservé aucune trace.
5. Saint-Julien de Balleure *Mélanges historiques et recueil de diverses matières la plupart paradoxales et néanmoins vrayes*. Lyon, Rigaud, 1589, in-8°, p. 123. — L'auteur rapporte ce fait à propos des remontrances de 1652 ; c'est là une inadvertance certaine, car le même passage mentionne les traductions des *Remonstrances* parues en 1564.
6. *Histoire universelle*. Edition de Ruble. Paris, Renouard, 1886, in-8°. — Tome II, p. 211.
7. Arrêt donné à Rossillon le 24 juillet 1564 (*Arch. dép. Côte-d'Or*, C 2979, fol 45.)
8. Dom Plancher en a donné une analyse minutieuse, mais il suit trop scrupuleusement l'ordre du discours pour donner une vue nette de l'ensemble. (*Histoire générale et particulière de Bourgogne avec des notes, des dissertations et des preuves par dom Urbain Plancher et dom Merle*. Dijon, 1739-1781, 4 vol. in-fol.; tome IV, p. 557 à 559.)

Digitized by Google

un même État fait courir à cet État. Il entreprend de le prouver d'abord par l'histoire, surtout par celle du Bas-Empire et des prédécesseurs de Charles IX qui, tous « ont rendu aux ecclésiastiques ce qui leur appartenoit ». Puis il énumère les querelles entre seigneurs protestants et curés, les rixes et les violences occasionnées par les prêches, les émeutes lors des élections municipales, le danger de favoriser par cette désunion les invasions étrangères et les entreprises des Musulmans. Viennent ensuite les difficultés pratiques. Comment organiser l'instruction, ce « premier soucy que le bon politian doit avoir[1] » ? Comment s'opposer au divorce permis par la religion nouvelle ? Comment éviter l'appauvrissement de l'Église, la perte du don gratuit, l'obligation de payer au pasteur et au curé les mêmes services spirituels ? Enfin l'acte du roi n'est pas conforme au droit ; le roi n'est que l'exécuteur des décisions de l'Église, qui seule, a compétence en matière d'hérésie et a interdit au concile de Nicée de nommer deux évêques dans la même cité. Ne pas retirer l'édit serait dénoncer les traités qui existent entre les deux Bourgognes et renier la promesse que fit Louis XI « que les habitants d'iceluy pays seroient maintenus soubz la coronne de France en la religion catholique et romaine telle que lors ils étoient[2] ».

Il est à remarquer que Bégat invoque surtout des arguments politiques et utilitaires : il ne discute pas, ne soupçonne même pas les problèmes que soulèvent la liberté de conscience et la liberté du culte. Il n'a envisagé la question qu'au point de vue de l'opportunité de la mesure et n'a su la discuter en philosophe. Mais la forme du discours étonne, quelque jugement qu'on porte sur les idées, par la clarté des phrases, la logique des développements, le ton ferme et fier dont il dut être prononcé. Parfois Bégat s'élève jusqu'à l'éloquence ; il en est ainsi

1. *Remonstrances*, fol. 35.
2. *Remonstrances*, fol. 62.

Digitized by Google

lorsqu'il déclare qu'il est « de la substance de la loi qu'elle soit juste et raisonnable, commandant les choses honnêtes et défendant les mauvaises[1] », ou qu'il soutient la dépendance du roi vis-à-vis de l'Église « de laquelle *il* a reçu *son* très chrétien et très sacré sceptre[2] ».

Le succès des *Remonstrances* fut tel qu'on les traduisit en latin, en italien, en espagnol, en allemand[3], et qu'on en fit trois éditions françaises en deux ans. C'est pourquoi les réformés y répondirent par une *Apologie* courte, mais assez vive. Bégat y est accusé « de manquer de l'esprit de douceur et de paix », d'être « un remontrant très subtil », de se prétendre « le correcteur des édits du roy », de faire partie de « ceux qui ne trouvent rien de bon sinon ce qui sort de leurs cerveaux[4] ». Tandis que Bégat plaçait l'Église au-dessus du roi, l'*Apologie* affirme l'omnipotence royale : les États de Bourgogne ne sont que des rebelles qui veulent exterminer la religion nouvelle et ses partisans ; le clergé catholique ne pratique plus l'Évangile[5] et pousse au massacre des religionnaires au lieu d'exciter ses fidèles « à la dilection de leurs ennemis ». « C'est au roy, conclut-elle, à vous commander, et à vous d'obéir promptement : si vous le faites, ce sera votre bien et honneur[6] ».

Bégat comprit que cette *Apologie* pouvait nuire à ses compatriotes accusés de rébellion et à ses convictions. Il composa donc une *Response*, très longue et parfois fort obscure[7]. Au reproche de révolte, il oppose la conduite

1. *Remonstrances*, fol. 24.
2. *Remonstrances*, fol. 62.
3. Saint-Julien de Balleure, *Mélanges historiques*..., p. 123.
4. *Mémoires de Condé*, IV, p. 420, 425, 432.
5. « Vous vous servez assez du nom de l'Église, mais de suivre ses vertus naturelles vous n'avez souci. » *Mémoires de Condé*, IV, p. 439.
6. *Mémoires de Condé*, IV, p. 441.
7. A lire les premières pages de cette *Response*, on douterait que Bégat en fût le rédacteur : l'auteur se déclare « l'un des plus obscurs citoiens » et espère « qu'après lui Dieu suscitera quelqu'un de plus suffisant d'entre le peuple de cette province, et *peut-être l'un des députez mesmes*. » Ce ne sont

Digitized by Google

des États et du Parlement, qui ont accepté l'édit lorsqu'ils ont su que la volonté royale était inébranlable, et fait remarquer à ce propos qu'il y a « grande différence entre un qui refuse d'obéir et s'arme pour résister, à un autre qui, sans résistance, rend les raisons de son refus ». Les États n'ont pas voulu exterminer les protestants, mais leur interdire le culte public, qui ne leur est pas nécessaire : Daniel et Tobie n'ont-ils pas vécu chez les idolâtres « en « se contentant de prier Dieu à part dans leur chambre[1] »? L'histoire est de nouveau mise à contribution pour la réfutation détaillée de l'*Apologie* ; pêle-mêle défilent le prophète Samuel, les soldats d'Alexandre, l'évêque Ambroise, en des pages pédantes qui défient l'analyse et la lecture. Selon Bégat, la présence à Rome, à Venise, à Constantinople, de peuples de religions différentes, ne saurait prouver la possibilité de tolérer en France le protestantisme ; dans ces villes en effet les non-orthodoxes sont des hôtes, non des citoyens comme les Juifs qui « vivent en notre Républicque comme les chiens en nos maisons[2] ». Animé par la discussion, Bégat attaque à son tour les protestants ; il déclare que « la patience chrétienne ne s'étend pas au magistrat pour souffrir les malfaicteurs », et montre sa confiance dans l'action énergique du bras séculier pour rétablir en France l'unité religieuse. Selon lui, les controverses théologiques ne finiront jamais d'elles-mêmes, car les protestants n'auront « jamais faute de paroles et d'autre part l'impudence leur augmentera le courage[3] ».

D'après dom Plancher[4], cet écrit était rédigé « de

là que des précautions prises par Begat, pour eviter de paraître continuer la lutte contre le chancelier et la reine-mère. La *Response* parut sans lieu, ni date, ni nom d'auteur ou d'imprimeur, mais le style et la pensée sont semblables ou à peu près à ceux des *Remonstrances;* enfin la tradition a toujours considéré Bégat comme en étant l'auteur (Bouchier, p. vi : *Mémoires de Condé*, II, p. 357.)

1. *Response*, E, 6.
2. *Response*, K, 4.
3. *Response*, L, 8.
4. T. IV, p. 559 ss.

Digitized by Google

manière à fermer la bouche aux accusateurs ». Tel ne fut pas le résultat obtenu. Plus tard, Bayle rééditera les accusations de l'*Apologie*, et comparera la conduite des Bourguignons à celle des Anglais sous Jacques II [1]. En attendant, la *Response* n'eut qu'une édition française et une traduction latine [2]. M. de la Cuisine prétend à tort qu'à l'ouvrage de Bégat une réplique fut donnée en 1570 par Hubert Languet [3]. Certes, dans son discours [4], celui-ci soutient la possibilité de l'existence simultanée de deux religions dans le même État : mais rien ne permet de croire qu'il ait voulu répondre à Bégat ni même qu'il ait connu les *Remontrances*.

Les idées soutenues par le conseiller au Parlement de Bourgogne étaient en somme celles de tous les catholiques ardents de l'époque ; et elles devaient, plus tard, devenir celles de la Ligue. Le roi de France doit maintenir l'Église catholique de laquelle il tient son pouvoir ; s'il manque à son devoir, ses sujets doivent défendre leur foi eux-mêmes, malgré lui et contre lui : voilà la conclusion latente des *Remonstrances* et de la *Response*. En les lisant, les catholiques comprenaient ce qu'ils sentaient déjà : leurs instincts se précisaient en convictions. On peut dire que, par ses écrits répandus en France et à l'étranger, Bégat a préparé directement la grande agitation politico-religieuse de la fin du XVI[e] siècle.

Aussi bien Bégat eut l'occasion d'appliquer ses idées en

1. *Dictionnaire historique et critique*. Rotterdam. Bohm. MDCCXX, 4 vol. in-fol. ; tome I[er], p. 495.

2. *Responsum conventus trium ordinum Burgundiæ de edicto pacis in causa religionis factæ ad Carolum IX regem Galliarum*, Coloniæ, Cholinus, 1564, in-8°. — D'après Barbier (*Dictionnaire des ouvrages anonymes*. Paris, Didot, 1860, 6 vol. in 8 ; t. IV, p. 1364), il y aurait eu une édition publiée a Cracovie. Cette opinion est très probablement erronée, car Bouhier ne signale que l'édition de Cologne.

3. *Op. cit.*, p. 112.

4. CHEVREUL, *Hubert Languet*, Paris, Pothier, 1852, in-8°, p. 220 ss. NAËF, *La Réforme en Bourgogne*, Paris, Fischbacher, 1901, in-18, p. 97.

Digitized by Google

Bourgogne. Il avait été déjà le soutien de Tavanes, en juillet 1562 [1]; à partir de mai 1563, sa mission auprès de lui devient pour ainsi dire officielle et permanente [2]. Avec lui, il contribua à former cette ébauche de la Ligue, que fut la « description » du 8 juillet 1568.

Dès 1567, Tavanes avait établi, à Dijon, la confrérie du Saint-Esprit, pour défendre les personnes et les villes catholiques au moyen d'une caisse spéciale et d'un corps de troupes toujours prêtes à marcher [3]. Un édit du 23 mars 1568 supprima cette confrérie avec les associations analogues, et la paix de Longjumeau fut enregistrée. Mais le lieutenant-général comptait bien prendre sa revanche. Le roi lui-même l'y convie, en lui écrivant, le 14 juin 1568, « qu'il face daiz à présent la description par le menu de « toute la noblesse de Bourgongne...... de tous autres « bons subjectz dudit pays dont il se pourra servir et pré- « valoir pour empescher que ceux de ladite religion ne « puissent reprendre les armes [4] ». Or, Tavanes accuse réception de ce document dans une lettre au roi du 1er juillet, en indiquant qu'il l'a reçu du « conseiller Bégat [5] », et il écrit à Bégat, le 5 du même mois, ces mots qui prouvent qu'il a trouvé en lui un auxiliaire : « J'ai entendu « de Boyvault ce que vous m'avez mandé au sujet de « deux ou trois qui débochent la description. Je crains « que si nous les mectons dedans qu'ilz ne veulent « estre du conseil et qu'ilz ne nous gastent tout. Quant « à Mr le président, j'espère me fortifier, et dans trois

1. Il fut, à cette époque, un intermédiaire fréquent entre Tavanes et le Parlement (*Arch. dép. Côte-d'Or*, B 12071-6°, p. 24 ; B 12071-3°, fol. 380. *Reg. Parl.*, I, p. 1217), ou les États de Bourgogne (*Arch. dép. Côte-d'Or*, C 3063, fol. 204).

2. « Que Me Bernard de Cirey et Me Jean Bégat, conseillers... soient excusés du service qu'ils doivent en la cour pendant le temps qu'ilz vaqueront aux affaires du roy avec le sieur gouverneur du pays ». *Reg. Parl.*, II, p. 96.

3. Baudouin, *op. cit.*, I, p. 438.

4. Baudouin, *op. cit.*, I, p. 439 et I, p. 501 à 505.

5 *Correspondance des Saulx-Tavanes au XVIe siècle* publiée par M. Pingaud. Paris, Champion, 1877 in-8° : p. 252, n° 172.

Digitized by Google

« ou quatre jours je lui parleray ainsi que m'avez man-« dé [1] ». La description eut lieu à Dijon le 8 juillet. Tavanes, malade [2], se fit représenter par Bégat [3]. Les principaux catholiques dijonnais qui composaient l'assemblée renouvelèrent le serment de la confrérie du Saint-Esprit, s'engageant à servir contre les huguenots de leurs personnes et de leurs biens. Bégat prit ensuite la parole et, dans son discours, indiqua nettement que le but immédiat de la description était d'opposer des groupes armés de catholiques aux partisans de Condé réunis au château de Noyers.

Cependant quelques assistants doutaient de la légalité de l'association, et ils demandèrent à voir l'autorisation royale. Bégat les renvoya à un secrétaire de Tavanes qui demeura introuvable, ajoutant d'ailleurs que « si « le roi n'avoit agréable, il ne fallait pour cela rien crain-« dre parce qu'il savoit bien où s'adresser ailleurs », et que les lettres royales devaient s'interpréter « d'après un jargon convenu [4] ». On pourrait conclure de là que Bégat essayait de tromper ses auditeurs, et que le roi avait retiré son autorisation ou plutôt son ordre du 14 juin. Il n'en est rien. Charles IX témoigna au contraire de sa satisfaction, et leva tous les obstacles secondaires par des lettres du 15 août, où on lisait : « Monsieur « de Tavanes. Parce que j'ai entendu que la description « que vous aviés commencés à faire de mes bons et « loyaulx subjectz en Bourgongne selon ce que je vous

1. *Correspondance des Saulx-Tavanes...*, p. 256, n° 174.

2. La lettre citée plus haut prouve que cette maladie n'était pas feinte, comme on serait tenté peut-être de le croire.

3. Cf. le récit de M. Pingaud dans *Les Saulx-Tavanes*, p. 72 ss.

4. Ceci explique bien la place prépondérante attribuée à Bégat dans ces événements. « Notamment en la ville de Dijon par les menées du sieur de Tavanes et d'un nommé Bégard, conseiller au Parlement, fut faite une telle ligue », dit la *Légende du Cardinal de Lorraine* (dans le tome VI des *Mémoires de Condé*, à la Haye, chez Pierre Dehondt, 1748, in-4°, p. 108). Bégard est l'une des formes du nom de Bégat, qu'on rencontre parfois dans les rôles d'imposition de Dijon. On trouve aussi Bégad.

Digitized by Google

« avais mandé differe à se parachever au moyen de ce que « par mes édictz il leur est deffendu de faire aucune imposition de denyers sur eux sans ma permission et que « pour la perfection de ladite description il faut faire « frais......, je leur ai bien voulu permectre se secourir « l'ung l'autre..... [1] ». Il résulte de cette pièce qu'il avait pu s'élever des difficultés sur le fonctionnement financier de la description, mais qu'il n'en existait pas sur le principe même; par conséquent, la loyauté de Bégat reste entière.

A ce moment, il apparaît comme le véritable lieutenant de Tavanes. Le 25 août, il annonce au Parlement que Tavanes a « sceu qu'en plusieurs endroits il se faisoit de grandes « menées, entreprises et préparatifs en Allemagne contre « la sûreté de ce pays et autres provinces de ce royaume [2] ». Le 4 mai 1569, il reçoit l'ordre de faire l'inventaire des biens des rebelles protestants et la levée sur les réformés d'un impôt de 25.000 livres, ordre qui n'est pas encore exécuté le 17 juillet [3]. Entre temps, il poursuit avec ardeur les hérétiques, et sollicite l'instruction de leurs procès qu'il veut lui-même « faire et parfaire », si bien que les amis des accusés le menacent de lui « couper les gorges [4] ». Bégat s'occupe donc de toutes les questions politiques, militaires, financières, criminelles, qui concernent les partisans de la religion réformée; puis brusquement, son ardeur tombe ou se ralentit. C'est qu'il vient d'être chargé de procéder à la réformation de la Coutume de Bourgogne et que maintenant l'homme d'État va faire place au jurisconsulte.

1. *Arch. mun. Dijon*, B 174 *bis*, fol. 107.
2. *Reg. Parl.*, II, p. 454, 458.
3. *Reg. Parl.*, II, p. 558. — *Arch. dép. Côte-d'Or*, B 22, fol. 219 ss.
4. *Arch. mun. Dijon*, B 174 *bis*, fol. 140.

———

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Le Jurisconsulte.

La science juridique et la méthode de Bégat. — Ses travaux. — L'Enchiridion Juris burgundici. La Réformation de la Coutume.

Jurisconsulte, Bégat l'avait toujours été ; toujours il avait allié aux préoccupations politiques ou religieuses l'étude du droit[1] : mais la réformation de la Coutume vint donner à son activité juridique une impulsion nouvelle et comme une consécration officielle. Il était d'ailleurs préparé à ce nouveau rôle par sa vaste érudition, sa méthode et ses travaux antérieurs ou récents.

On sait, par son contrat de mariage, qu'il était docteur ès-lois ; peut-être même fut-il docteur *in utroque jure* ; ses connaissances en droit canon permettent l'hypothèse, confirmée par ce distique de Colin :

Justitiæ sequeris celeri restigia biga
Qua jus Pontificum Cesareumque vehis [2].

Quoi qu'il en soit, il avait beaucoup lu. Dans ses écrits, il cite de préférence Bartole et Dumoulin, mais il connait

1. Sa renommée était assez grande pour qu'il fût appelé au Conseil du roi, afin d'y donner son avis sur une question de droit international. Il s'agissait de savoir si la bonne foi d'un capitaine de navire empêche d'appliquer la maxime « Robe d'ennemi confisque robe d'ami et le navire ». Bégat parla en faveur des neutres « præsidente Bertrando cancellario sanctissimo (!) » et convainquit ses auditeurs. BOUHIER, p. 507.

2. *Senilia*, fol. 224.

Digitized by Google

Accurse, Felinus, Cepola, Decius, Balde, Paul de Castre, Jean Fèvre, Cujas, Tiraqueau, Grimaudet et Masuer. Parmi les jurisconsultes romains, celui qu'il mentionne le plus souvent est Ulpien ; de loin en loin apparaissent Paul, Celsus, Papinien, Africain. Comme recueils de lois, outre le *Corpus juris canonici*, le Digeste est souvent mentionné ; le Code Justinien, les Novelles, le Code Théodosien le sont plus rarement. Sa science ne se borne point là. Afin de pouvoir commenter la Coutume de Bourgogne, il a étudié d'autres coutumes de France [1], et l'on rencontre parfois chez lui de véritables études de droit comparé, ou tout au moins un exposé des lois étrangères. Cependant il apprécie surtout la pratique, et volontiers il remplace un raisonnement ou un texte par un renvoi à un arrêt [2] : la jurisprudence est pour lui l'une des sources les plus fécondes et les plus sûres du droit.

La méthode de Bégat diffère, suivant qu'il s'agit de traités ou de rapports. Dans ces derniers, elle est généralement la suivante : il résume les circonstances de la cause et indique la question précise qu'il importe de trancher ; puis il expose, réfute les arguments de ses adversaires ; enfin, dans une conclusion simple et claire, il rassemble ses principaux motifs et indique la considération qui, à son sens, domine le débat et dicte la sentence. Le plan est logique ; les développements s'enchaînent ; la discussion se poursuit calme et limpide. Tout autres sont les traités, dont le type est fourni par le *de Retractu gentilitio* et le *de Censu Reditu et Emphytheusi*. Le premier est assez bien ordonné et divisé en six chapitres ; le second est une suite de décisions isolées, réunies au hasard et pêle-mêle ; les idées sont indiquées plutôt que développées ; très souvent, Bégat use de la tournure « *Quæritur an...* », répond d'un mot et donne ses références. Mais, qu'il s'a-

1. Par exemple, celles de Paris, Tours, Poitiers, Sens, Nevers, Angers, Bordeaux, Meaux, Orléans, Bourges, Lorris, Blois, celles du Bourbonnais et de l'Auvergne, etc., et les commentaires de Dumoulin à leur sujet.

2. Il indique les recueils de Lucius, de Popon et de Guy Pape.

Digitized by Google

gisse de traités ou de rapports, l'esprit est le même. Bégat ne fait ni de la philosophie, ni de la synthèse, ni de l'histoire du droit : il est avocat, juge, législateur et, à ce titre, il cherche avant tout à étayer son discours sur un texte ou au moins un arrêt. Respectueux de la loi écrite, il fait des prodiges de virtuosité pour appliquer à l'espèce pendante les lois romaines ou canoniques les plus diverses. A défaut de texte, il recourt à l'autorité des Docteurs. Pour lui, les faits historiques sont des exemples illustres et presque des raisons ; il use aussi de l'ancien Testament, des Évangiles et des Pères de l'Église. Ce n'est qu'à défaut de ces arguments en quelque sorte historiques qu'il fait appel au raisonnement ou à la sensibilité : mais alors il fait preuve d'un esprit large et élevé, et n'omet aucune considération politique, économique, financière, sociale.

Cette combinaison de preuves et de tendances se rencontre dès 1553, dans le *Discours du droit d'Aubaine*[1]. Il s'agissait de démontrer que les Comtois n'étaient point soumis à ce droit. Bégat commence par établir que la jurisprudence est favorable à son opinion, en citant divers arrêts du Parlement de Dijon, du Conseil du roi et de celui de l'empereur ; il montre leur conformité avec les édits de Louis XI, de François Ier, et les traités de neutralité de 1522 et de 1549[2]. Ensuite il entreprend de prouver que le roi de France ne peut déclarer aubains ses propres sujets, comme le sont les Comtois ; et, pour y arriver, il rapporte en détail l'histoire de la Bourgogne, acquise légitimement par Clovis, « vu la justice de la cause dont elle « provint[3] », et partiellement cédée par Charles VIII sans

1. Voir plus haut, page 34.

2. Cf. texte du traité de 1549, dans Dom Plancher, tome IV, Preuves, p. CDXXIII.

3. Allusion à ce fait « qu'en l'an cinq cent et ung Clovis feyt entreprise pour la vengeance de la mort d'Odesille, oncle de Clotilde..... et despouilla ledit Gondebault ». — On trouvera le *Discours du droit d'aubaine* aux *Pièces justificatives*, III.

aucun motif à l'Empereur. La cession de la Comté est sans valeur à ses yeux, et Henri II a le droit de revendiquer ce pays quand il le voudra, car la prescription ne court pas contre les princes.

Cette assimilation du roi à un pupille, très sérieusement soutenue par Bégat, n'est pas la seule idée curieuse qu'on rencontre dans ce long amas de faits souvent inexacts, de dates souvent erronées, de détails inutiles, qui constituent le plaidoyer du droit d'aubaine. C'est ainsi que la guerre lui semble une procédure contentieuse très régulière, comme le jugement de Dieu dans les querelles des princes, tandis que le duel l'est dans celles des particuliers. Le roi n'a pas le droit de révoquer les actes de ses prédécesseurs ; du moins, cela n'est « ny séant ny honneste ». Bégat pressent la théorie des nationalités qu'il confond avec celle des langues[1]. Arrivé aux inconvénients de la mesure proposée, il fait ressortir que « ceux « du pays et duché de Bourgogne tiennent plus de cent « mille livres de rente au comté, et au contraire ceux « du Comté n'en tiennent en votre pays plus de dix « mille » ; une telle « permutation de Glaucus », anéantirait les relations d'amitié et de famille qui sont si vives entre les deux Bourgognes, ruinerait les nobles, les ecclésiastiques et les veuves, que le roi devrait indemniser. La distinction de l'aubain et du rebelle termine le discours.

Les *Decisiones* n'ont pas l'unité de ce plaidoyer. C'est une suite d'arrêts, réunis par Bégat à l'occasion des principaux procès où il figura comme juge ou comme rapporteur, et qui formaient les preuves de l'*Enchiridion juris burgundici.* Bouhier les a détachés et en a fait un recueil de jurisprudence. Quarante-cinq *decisiones* se rapportent au droit civil, treize à la procédure civile, six au droit criminel, deux à la procédure criminelle : vingt-deux se partagent entre le droit administratif, le droit fiscal,

1. « Le seul langaige duquel (pays) vérifie qu'il est né pour vous rendre obeissance ».

le droit international public et privé. Bien que la répartition des arrêts soit parfois délicate et controversable, on peut conclure que Bégat fut surtout un civiliste [1].

Le traité *de Retractu gentilitio*, remanié par son auteur et édité en 1652, 1665, 1717, est moins remarquable par la documentation que par la clarté des discussions et des théories. Recherchant d'abord l'origine du retrait lignager, Bégat hasarde l'hypothèse « de la faveur des familles ajoutée avec une honnêteté publique » [2]. Il traite successivement des personnes qui peuvent en user, de son objet, de la manière de l'exercer, des délais et des cas d'ouverture. On rencontre d'intéressants détails sur les cas d'application du retrait, le prix, la cession du droit au retrait, l'indivisibilité de son exercice.

Dans le *De Censu, Reditu et Emphyteusi*, est ébauchée en particulier la question du réachat des rentes perpétuelles ; mais dans la *decisio* 77 [a] de 1569, Bégat devait changer ses conclusions. D'après le traité, « toutes rentes « constituées à prix d'argent ne sont pas rachetables. « Car si elles sont constituées à prix de fonds, *id est* au « denier vingt, elles peuvent être perpétuelles. L. 3, p. « Fin. ff. *ad legem falcidiam*. Et si réachat est concédé, il expire par le temps [3] ». A l'expiration du droit de réachat, ces rentes deviennent immeubles, alors que les autres rentes sont toujours rachetables et mobilières. Dans la *decisio*, « toutes rentes constituées à prix d'ar-« gent, à quelque prix que ce soit, sont perpétuellement « meubles et perpétuellement rachetables, soit qu'il y ait « rachat conventionnel ou non [4] ». Ce changement d'opinion s'explique parce que Bégat n'a étudié sérieusement la question qu'en 1569, quand il fut chargé d'un rapport.

1. Le caractère du présent travail et le nombre de pages limité n'ont pas permis de donner ici (pas plus d'ailleurs que dans tout ce chapitre) de détails. Cependant il serait intéressant d'étudier plus à fond l'œuvre et les théories juridiques de Bégat.

2. Bouhier, p. 470 ss.

3. Bouhier, p. 481 ss.

4. Bouhier, p. 565.

Digitized by Google

De fait, son second travail témoigne d'une parfaite loyauté à reconnaître ses erreurs, d'une très grande clarté dans l'exposé des idées, d'une curieuse érudition. Il rejette l'opinion commune, qui faisait dater cette espèce de rentes de deux constitutions pontificales, en citant ces vers d'Ovide :

At reditus jam quisque suos amat et sibi quod sit
Utile, sollicitis computat articulis.

Après emprunts faits à Pline et à Aristote, il discute les arguments de ses adversaires et propose les siens, mettant en œuvre successivement le raisonnement juridique et les considérations économiques, mais sans jamais oublier ses auteurs ; et c'est ainsi que la Bible, Aristophane et saint Bernard, concourent à prouver que le denier douze est un profit raisonnable. « Pour ce, conclut-il, s'est abusé Dumoulin de faire différence entre « les rentes constituées à prix d'argent pour en faire « aucunes rachetables et autres non [1]. »

Cette évolution prouve une fois de plus que Bégat ne fut pas toujours un légiste, mais qu'à l'occasion, il savait se détacher des textes. Son esprit était assez critique et assez élevé pour innover ; il avait compris que les actes législatifs ne sauraient être immuables et qu'ils doivent s'adapter aux besoins nouveaux de la société. Aussi se trouva-t-il naturellement désigné pour être l'un des réformateurs de la Coutume de Bourgogne.

Sa préparation à ce rôle s'était faite de longue main [2] ; de bonne heure, ses efforts tendirent, nous l'avons vu, à connaître et à améliorer le droit de sa province. Celui-ci n'était-il pas le droit vivant, le droit utile ? Bégat aurait voulu aussi le faire mieux connaître. Les éléments en

1. Bégat a donné à l'opinion de Dumoulin une rigidité et une netteté qu'on ne trouve pas dans le texte même. Par exemple, Dumoulin se contente de dire : « De reditu unius pro viginti... *non ausim* pronunciare semper redimi posse. » *De contractu Usurarum*. Questio 5ª, nº 128.

2. V. page 53.

Digitized by Google

étaient nombreux, mais épars : il entreprit de les réunir, arrêts, commentaires, textes de nature diverse, dans l'intention de composer un *Manuel du droit bourguignon* (*Enchiridion juris burgundici*), où seraient condensées toutes les matières se rapportant à cet objet. Ce fut sa grande pensée, mais sa mort prématurée l'empêcha de la réaliser[1]. Du moins eut-il le temps de travailler à la réforme Coutume, et d'exercer sur le droit de sa province une de la influence qu'un jurisconsulte possède rarement.

Il est difficile de préciser sa part dans l'élaboration de cette grande œuvre, car les procès-verbaux ne mentionnent pas l'opinion individuelle de chaque commissaire ; mais des témoignages autorisés, des rapprochements faciles, permettent d'affirmer que ce fut lui qui dirigea les travaux de la commission[2] : Bouhier dit qu'il en fut le secrétaire et le rapporteur ordinaire, et qu'on imprima le projet de révision comme un ouvrage émanant de son initiative[3]. Certes ses collègues ne le comprirent pas toujours, et ils crurent trop que le silence de la loi est le meilleur préservatif contre la naissance des procès[4]. Mais il réussit à leur communiquer l'esprit d'ordre et à transformer l'ancienne compilation mal ordonnée en une suite logique d'articles. Son action apparaît moins au début, où il s'agit du droit féodal qu'il connaissait mal ; mais dès qu'on pénètre dans le droit privé, elles se manifeste dans l'apparition de véritables traités de droit. On peut noter que la plus grande partie du *De Retractu* et du *De Censu* passa dans la nouvelle rédaction ; il en est de même de la définition de la banalité[5], des caractères essentiels de la

1. Il avait fait cependant une première rédaction ; mais il ne put le corriger, si bien que Bouhier n'osa l'imprimer et se contenta d'en extraire les 38 dernières *decisiones*. (Bouhier, Préface, p. ix.)

2. Pour les détails, cf. Bouhier, p. ix ss. — Il faut noter de suite que la réformation demeura à l'état de projet.

3. Bouhier, préface, p. ix, x, vi.

4. Bouhier, p. 354, 356, 403, etc.

5. Bouhier, p. 450 ; *Decisio* 87, p. 577 ss.

communauté d'habitants [1] et de la prescriptibilité du droit de vaine pâture [2].

Il serait possible de mieux connaître le rôle de Bégat dans la réformation de la coutume, si l'on possédait les mémoires rédigés par lui, d'après Bouhier, pour les séances où « il aportoit les questions toutes digérées ». Peut-être les pourrait-on reconnaître dans les *Observationes* transmises par l'avocat Martin; mais cette copie n'offre aucune garantie. Après avoir transcrit le commentaire d'un titre de la Coutume, Martin laisse le reste de la page en blanc et commence en haut de la page suivante [3] : et comme il existe de lui un grand nombre de notes marginales, on doit conclure qu'il espérait remplir ces vides avec ses propres commentaires. De fait, il insère dans le texte ses observations personnelles, reconnaissables au style et à leur conformité avec les notes [4]. D'ailleurs, si nous avions affaire à une copie exacte des mémoires dressés par Bégat, chaque mémoire serait antérieur à la séance où fut discuté le titre de la Coutume à commenter : or, les délibérations sur le titre des Cens durèrent du 19 janvier au 5 février 1569 [5], alors que le passage correspondant des *Observationes* indique un « arrest donné le mois « passé au rapport de M. de Recourt, 1569 mois de « juin » [6]. D'autre part, ces commentaires ont été remaniés, soit par l'auteur, soit par le copiste ; ils ont été allongés, réduits, traduits, recommencés ; bref, ils sont inutilisables [7].

Au reste, le travail des commissaires ne fut pas homo-

1. Bouhier, p. 441.
2. Bouhier, p. 451.
3. *Observationes*, f°s 17, 20, 50
4. *Observationes*, f° 38. Le texte porte : « Ainsy l'avons interprété par nos arrêts », et f° 45, en note : « Nous avons estimé ».
5. Bouhier, p. 357 à 358.
6. *Observationes*, f° 38.
7. Ainsi les titres des « droits appartenans à gens mariés » et des « enfants du premier lit » ont deux commentaires qui se suivent, quoique fort différents. (*Observationes*, f° 7 ss ; f° 20 ss.)

logué par les députés des bailliages et ne devint pas une loi. On se contenta d'ajouter à l'ancienne coutume onze articles, dont le dernier déclare toutes rentes constituées rachetables et immobilières. Bégat n'a donc remporté qu'un demi succès. Mais les « Cayers » qu'il rédigea jouirent effectivement d'une autorité égale à celle de la Coutume. Bouhier en a donné plusieurs preuves qu'il est inutile de répéter ici[1]. Et par là, Bégat demeure, sinon le réformateur de la Coutume, du moins son commentateur officiel, dont les décisions eurent longtemps force de loi.

1. Bouhier, préface, p. VIII. Voir aussi Bannelier, *Traités de Droit français*, tome VIII, p. 6.

Digitized by Google

CHAPITRE V

L'homme de lettres

**Goût de Bégat pour les belles-lettres. — Ses poésies.
Ses ouvrages d'histoire. Les Commentarii.**

En étudiant les œuvres politiques et juridiques de Bégat, on a eu déjà l'occasion de remarquer sa connaissance des lettres antiques. Il avait lu en effet beaucoup d'écrivains anciens [1] ; ses œuvres renferment quelques mots grecs et il écrivait volontiers en latin. La tradition vante son goût pour les belles-lettres, « où il réussissoit parfaitement [2] ». Si l'on en croit un de ses contemporains, il n'aurait même quitté la littérature pour le droit, que parce que celui-ci lui assurait à la fois gloire et richesse [3].

La célébrité de ses vers fut grande dans la société bourguignonne des XVI[e] et XVII[e] siècles. Taisand parle des « nombreux vers françois de Bégat », dont Philippe Robert avait déjà vanté la variété et la beauté [4]. Son œuvre

1. Parmi les Grecs, il cite Homère, Plutarque, Philon (BOUHIER, p. 526, 577), Démosthène, Hérodote, Platon, Appien, Elien, Clément d'Alexandrie. Parmi les Latins, on rencontre Ovide, Horace, Quintilien, Tite-Live, Varron, Aulu-Gelle, Sidoine Apollinaire, Ammien Marcellin, et surtout Cicéron (BOUHIER, p. 508, 510, 524, 525, 575, 576). Parmi les ouvrages et les auteurs ecclésiastiques se trouvent *la Bible*, *l'Evangile*, saint Jérôme, saint Paul saint Ambroise (BOUHIER, p. 593, 603).

2. TAISAND, *op. cit.*, p. 63.

3. « *Discere jus optas, cithara tantisper omissa*
« *Nam tibi jus famam, sed dabit ista famem* ».
Cité par le P. JACOB dans les éditions de la Coutume de 1652 et 1665.

4. *Carmina*, p. 34.

Digitized by Google

la plus connue fut une traduction d'Anacréon, qu'un compositeur du temps crut opportun de mettre en musique[1]. L'un de ses collègues le prie de patroner et de corriger ses vers[2]. Jean Girard invoque son secours contre ses ennemis littéraires[3]. Bégat enfin ne fut pas étranger au surnom de Seigneur des Accords attribué à Etienne Tabourot[4]. Quant à l'orateur, il était surtout remarquable par la gravité du discours et la puissance de l'argumentation[5].

Outre la poésie et l'éloquence, Bégat appréciait l'histoire. Il avait lu César, Tite-Live et surtout les écrivains ecclésiastiques, tels que Sozomène, Grégoire de Tours[6]. Des chroniqueurs français, Froissard est le seul dont il parle[7] ; mais les auteurs récents sont presque tous connus de lui[8]. D'ailleurs il ne refuse pas de recourir aux sources[9] et de se livrer aux études épigraphiques et archéologiques[10] ; il demande même à ses amis, en particulier à Pierre de Saint-Julien, d'anciens manuscrits[11]. Au cours de ses recherches, il découvrit un texte de Flodoard[12] ; il le communiqua à Vignier, et entreprit de le

1. Bouhier, p. xlii. Aucune des œuvres poétiques de Bégat n'a subsisté.

2. Philibert Colin, *Senilia*, f° 163. — On y voit, fol. 234, que Bégat était réputé critique sévère.

3. *Stichostratia*, p. 90 et 94.

4. Le fait sera raconté plus loin, p. 69.

5. Fevret, *De claris oratoribus* ..., p. 25.

6. Bouhier, p. 591, 587.

7. Bouhier, p. 586.

8. Tilius (du Tillet), Sabellicus, Lazius, Emilius ne sont que des Français, des Allemands, des Italiens du xvie siècle.

9. *Chroniques de Bèze et de Saint-Bénigne*, par exemple.

10. *Commentarii*, p. 3.

11. La harangue de Jean Germain au concile de Constance lui fut prêtée par Saint-Julien (*Antiquité et origine*... p. 18 ss.). Celui-ci dit encore :

« Je lui remis les deux livres que j'avois dressé en latin de l'enfance et adolescence d'iceulx bourguignons, ensemble plusieurs mémoires et extraits... ». Saint-Julien, *op.* et *loc. cit.*

12. « ... ex Annalibus quibusdam remensibus, quorum autor fuisse quidam Flodoardus, Ecclesiæ remensis canonicus, illorum temporum æqualis videtur, idque domini Begatii, in senatu Divionensi quondam Præsidis, viri eruditissimi et totius antiquitatis consultissimi, dum vivebat,

Digitized by Google

commenter [1]. Fit-il plus? En fût-il le premier éditeur? Les termes de Vignier sont par trop vagues pour qu'on ose l'affirmer.

Ainsi préparé, Bégat étudia principalement l'histoire de Bourgogne. Son premier essai se rencontre en 1553, dans le *Discours du droit d'Aubaine*. Ce n'est qu'une esquisse incomplète et écrite trop en vue d'établir une thèse. Bégat fit mieux dans ses *Commentarii* [2]. Il y raconte en latin l'origine des Bourguignons et leur arrivée en Gaule; quelques détails sur les princes qui gouvernèrent le duché, une énumération assez longue de leurs testaments, tombeaux et fondations pieuses, un résumé extrêmement bref des règnes des quatre derniers ducs, composent l'histoire proprement dite de la Bourgogne; des institutions, il est rarement question [3]; de l'histoire du peuple ou des grands, de la vie sociale et économique, point du tout. Pour Bégat, l'histoire doit être essentiellement dynastique. Quel fut le titulaire du pouvoir à telle époque? Voilà la question à résoudre : ce qui n'exclut d'ailleurs pas toujours les digressions longues ou inutiles [4].

Les *Commentarii* sont dédiés à Claude Berthot, qui encouragea les travaux de Vignier [5] et peut-être sollicita de

» auctoritate et consilio, qui sua diligentia illos a situ et a tineis primus » vindicavit et in lucem revocavit ». (*Rerum Burgundionum Chronicon*..., p. 4.) Nicolas Vignier était de Bar-sur-Seine, et peut-être parent de Bégat par un certain Guy Vignier, frère de Pierre le Bégat et propriétaire a Bar-sur-Seine (*Arch. dép. Côte-d'Or*, B 10665).

1. Vignier dit en effet, p. 83, à propos d'une controverse sur Hugues le Noir : « Domini Begatii sententiæ lubentius accedo ».

2. L'ouvrage lui est attribué par la tradition; son authenticité est confirmée par ce fait que (p. 3) l'auteur raconte qu'il a été appelé à Chalon-sur-Saône par Tavanes après la reprise de cette ville, ce qui fut le cas de Bégat.

3. Bégat parle en quelques mots seulement de l'établissement des ducs et comtes par Clotaire II (!), de l'origine de la féodalité, de la concession de chartes communales.

4. Le tombeau de Gontran est minutieusement décrit, et l'on apprend « que son corps y est honoré pour saint avec bulle apostolique et inscrip- » tion du roi de Bourgogne ». Par contre, une demi-page suffit pour les quatre derniers ducs.

5. *Chronicon*..., p. 3

Digitized by Google

Bégat cet aperçu d'histoire bourguignonne. L'ouvrage dut être rédigé rapidement, et il ne semble pas qu'il fût destiné à être publié, car Bégat y use de procédés trop sommaires : il transcrit le résumé d'une chronique, puis suit aveuglément la chronologie de Tilius (Jean du Tillet), et les historiens récents comme s'ils étaient des sources. Ce sont en somme ses autorités, et il les cite, comme il citait autrefois les arrêts et les jurisconsultes ; cela le dispense de pousser plus loin ses recherches et ne change pas ses habitudes. Le rapprochement mérite d'être fait, car il montre qu'accoutumé à s'incliner devant les autorités juridiques, Bégat s'est incliné de même devant les autorités historiques. Cette absence d'esprit critique lui a fait commettre bon nombre d'erreurs qu'il serait trop long et inutile d'indiquer. Malgré tous ces défauts, il tient un rang honorable parmi les précurseurs de l'histoire bourguignonne, et l'on peut s'en tenir sur lui au jugement de Philibert de la Mare : « Nonnullos liber hic anachronismos continet, viri alias præsertim in jure et Burgundicis moribus doctissimi [1]. »

Au point de vue littéraire, les *Commentarii* manifestent l'un des défauts les plus marqués de Bégat : le pédantisme. Déjà Thémistocle et Aratus étaient intervenus à propos du droit d'Aubaine ; et les *Remonstrances* et la *Response* contiennent des allusions historiques déconcertantes. Non content d'étaler sans utilité ses connaissances, Bégat discute, analyse, commente, interprète des exemples dont il n'a d'ailleurs pas vérifié l'exactitude ni le rapport avec la question posée ; c'est ainsi que la conduite de Spartacus est l'un des arguments qu'il invoque pour prouver que certains mainmortables bourguignons n'ont pu prescrire leur franchise.

Quant à la langue, il importe de distinguer entre les œuvres latines et les œuvres françaises. Les œuvres latines sont écrites en une langue assez pure, aussi débar-

1. *Historicorum Burgundiæ conspectus*, p. 4.

Digitized by Google

rassée que possible des néologismes médiévaux. Cette pureté nuit à la précision de la pensée et même à sa justesse ; dans la decisio 77, on a peine à savoir si Bégat distingue l'esclavage de la mainmorte, la « servilis » de la « manumortuaria conditio », car ce dernier terme l'effraye. En français, la clarté est plutôt la qualité dominante. Sans doute on rencontre les longues phrases compliquées du XVIe siècle ; le plan des discours de 1553 et de 1555 est assez flottant, et les développements semblent parfois obscurs : mais les *Remonstrances* témoignent d'un effort notable et d'un progrès sérieux. Dans ces cent vingt-six pages, tout se suit sans aucun paragraphe, et cependant tout se lit sans fatigue, sans difficulté, presque avec intérêt. C'est que Bégat a eu soin de multiplier les divisions, de résumer de loin en loin ses développements et ses conclusions ; la pensée ne se cache derrière aucune recherche de style, aucune fleur de réthorique ; le ton est froid et calme : dans ces graves circonstances, nul souffle d'éloquence, nul mouvement d'enthousiasme, nulle passion, ne viennent animer d'une façon durable au moins, la parole de l'orateur. La *Response* est plus vive, plus acerbe : c'est l'œuvre d'un polémiste gêné par une trop abondante érudition.

Peut-être d'ailleurs le temps eût-il fait disparaître ces défauts et Bégat aurait-il fini par atteindre à la véritable éloquence. La decisio 86 est un rapport vibrant ; Bégat s'y anime pour soutenir la prescriptibilité du droit de vaine pâture, flétrir la féodalité et défendre l'exemption d'impôts accordée aux ecclésiastiques. Ce n'est plus une discussion juridique, mais le plaidoyer d'un avocat véhément et convaincu.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

L'homme et l'œuvre

Bégat président. Sa mort. Sa famille. — Jugements portés sur lui. Son véritable caractère. — Conclusion.

Les missions administratives, les luttes religieuses, les travaux juridiques et littéraires, avaient placé Bégat au premier rang des conseillers du Parlement : il était bien digne de devenir président. Sa nomination fut peut-être hâtée par l'incident suivant. En juillet 1570, le roi d'Espagne et les cantons suisses le choisirent comme l'un des arbitres chargés de fixer la limite de leurs territoires respectifs du côté de la Comté. Le Parlement lui refusa l'autorisation de s'absenter, ajoutant « qu'il se pourvoyroit, si bon lui semble, par devers le roy[1] », et il ne paraît pas que le roi ait passé outre, car Bégat assiste à la rentrée de novembre 1570 et on ne trouve dans le Registre des délibérations aucune trace de ses démarches ni de l'autorisation royale. Bouhier suppose avec vraisemblance que la charge de président lui fut octroyée en compensation de ce refus[2].

C'est le 6 avril 1571 qu'arrivèrent de la cour des lettres fort élogieuses pour lui[3], en même temps qu'un édit rétablissant « l'office de quart président supprimé par le

1. *Reg. Parl.*, II, p. 599.
2. Bouhier, p. xxxix.
3. Il y est parlé notamment des « missions et charges extraordinaires » esquelles il a été employé mesme durant ces dernières guerres des- » quelles il s'est très bien et loyaulment acquitté ». *Arch. dép. Côte-d'Or*, B 23 f° 207-208.

Digitized by Google

décès de feu M. Alixand[1] ». Cet édit fut promptement enregistré, et Bégat reçu le lendemain[2]. Mais il ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité : il mourut le 21 juin 1572, sans s'être signalé par autre chose que par son âpreté à réclamer de nouveaux gages[3]. On ignore la cause de sa mort. Pépin se contente de dire : « Le 21 mourut le président Bégat et fut inhumé à Sainct-Estienne autant regretté du peuple que de longtemps j'ay vu et ouy regretter et pleurer[4]. » Les obsèques furent solennelles ; les membres du Parlement « vêtus de leurs robes noires avec leurs cornettes » accompagnèrent le corps[5], qui fut inhumé dans le chœur de l'église[6].

Outre Edme dont il a déjà été parlé, Bégat eut deux frères, mentionnés l'un et l'autre dans son contrat de mariage[7] : Claude et François. D'abord receveur à Châtillon[8], Claude devint contrôleur royal en l'élection de Langres[9]. Chanoine de Langres en 1547, François était chanoine résidant de la cathédrale d'Autun le 14 janvier 1560[10] ; le

1. *Reg. Parl.*, II, p. 571.

2. « Etant debout et découvert devers le grand bureau luy a été pro-
» noncé l'arrest de sa réception, et le serment de luy pris sur les saints
» Evangiles de Dieu, il a juré et affirmé n'avoir donné ou promis ou fait
» donner or ou argent ou autre chose pour parvenir audit état et office de
» de président et a promis de bien et fidèlement exercer ledit office... Ce
» fait, de l'ordonnance de la Cour, il est venu seoir au rang de Messieurs
» les présidents.. » (*Reg. Parl.*, II, p. 572-573). Bégat s'était démis de sa charge de conseiller en faveur de son futur gendre, Jean Fyot.

3. *Reg. Parl.*, II, p. 586.

4. *Journal de souvenance de Pépin* dans *Journal de Gabriel Breunot conseiller au Parlement de Dijon* : edition Garnier. Dijon, Rabutôt, 1866, 3 vol. in-8°, Tome I, p. 8-9

5. *Reg. Parl*, II, 654, à la date du 22 juin 1572 Le successeur de Bégat fut Bénigne Lavergne.

6. D'après PALLIOT (*op. cit.*, p. 78), qui affirme que l'érudition de Bégat « jointe a ses autres vertus laissèrent un regret général et particulier de sa perte ».

7. PEINCEDÉ, tome XVIII, p. 1091).

8. *Arch. dép. Côte-d'Or*, B 19 f° 9.

9. *Arch. dép Côte-d'Or*, B 10625.

10. ABORD, *Histoire de la réforme et de la ligue à Autun*, tome Ier, p. 149, 349, 421.

Digitized by Google

4 août 1571, il est concuré de Vandenesse et de Châteauneuf, chanoine de la Sainte-Chapelle ; entre temps, il avait prétendu à la cure de Ruffey. D'humeur processive, il profita de la situation de son frère pour obtenir ou conserver de fructeuses prébendes. Jean Bégat « sollicita » pour lui contre Regnaud, curé de Ruffey[1], et, en 1561, il intervint auprès des Elus pour sauver le canonicat autunois qui se trouvait menacé[2].

Bégat ne se maria qu'une fois. Le contrat est daté du 13 juillet 1547[3] ; la cérémonie s'accomplit le 8 novembre suivant[4]. L'épouse se nommait Michelle Contault, et elle était fille d'un conseiller au Parlement ; comme son beau-frère François, elle aimait les procès[5]. De cette union naquirent plusieurs enfants, dont cinq seulement nous sont connus : Bénigne, Jean, Claude, François et Anne. Bénigne mourut avant son père ; Colin vante ses précoces qualités qui permettaient les plus hautes espérances[6]. Jean mourut en 1579, chevalier de Malte[7]. Claude, avocat en 1574, épousa la fille d'un conseiller au Parlement, Jeanne Cousin ; il reçut en dot, outre la moitié de la succession de son père, les livres de sa bibliothèque (moins ceux de théologie), une somme de cinq mille livres et la nue propriété des biens de sa mère[8] ; lieutenant au baillage d'Auxonne, il disparaît sans postérité en 1587[9].

Plus connus sont François et Anne Bégat. François devint chanoine de la Sainte-Chapelle[10] ; il joua un certain

1. *Reg. Parl.*, I, p. 636 ss.
2. *Arch. dép. Côte-d'Or*, C 3063 f° 133.
3. Peincedé, xviii, p. 1091.
4. Bouhier, p. xl.
5. Peincedé, XVII, p. 395. Michelle Contault continua d'habiter « la maison de M. Bégat » jusqu'en 1574, au moins (*Arch. mun. Dijon*, L, 135, f°s 193 et 439).
6. *Senilia*, f° 190.
7. Bouhier, p. xl.
8. Peincedé, XIX, p. 366.
9. Bouhier, p. xl.
10. M. Garnier ajoute qu'il fut protonotaire du Saint-Siège apostolique

Digitized by Google

rôle à Dijon au temps de la Ligue, en particulier lors de la conjuration de Laverne[1]. Arrêté, il fut bientôt relâché. Choisi comme Élu des États[2], il disputa, sans succès d'ailleurs, au maire Étienne Bernard, la place du conseiller Blondeau[3].

Anne, « honneste et gracieuse demoiselle[4] », appréciait fort les vers, et les poètes dijonnais ne dédaignaient pas d'en composer en son honneur. Elle les payait de la même monnaie, et parfois de quelque autre gracieuseté. C'est ainsi que Tabourot reçut le surnom sous lequel il est connu, de Seigneur des Accords[5]. Lui-même raconte le fait : il avait envoyé à Anne Bégat un sonnet auquel elle répondit[6], et « pour ce qu'au-dessous du sonnet j'avois seulement mis ma devise, à tous accords, ce fut la première, qui en sa réponse, me baptisa du nom de Seigneur des Accords comme aussi son père m'appela plusieurs fois, qui a été cause qu'en tous mes discours de ce temps-là j'ay choisis ce surnom et mesme en ces livres ». Anne

(*Journal de Breunot*, II, p. 77, note 2). Breunot le nomme « M. Bégat » et en fait le gardien des Cordeliers (*Journal*, II, p. 263).

1. *Journal de Breunot*. II, p. 263.

2. *Arch. dép. Côte-d'Or*, C, 3016 f° 192.

3. *Journal de Breunot*. I, p. 332 et 417.

4. Tabourot des Accords, *Bigarrures*, IVe partie, p. 71.

5. Pour tout ce qui suit, v. *Bigarrures*, IVe partie, p. 71 ss.

6. Voici ce sonnet, que Tabourot qualifie de « docte et gentil » :

« Eh bien, vous êtes donc un très froid amoureux
» Puisque vous pouvez voir sans souffrir jalousie
» Un autre quelqu'il soit choisissant pour amie
» Celle qui tout à vous vous pourroit faire heureux.

» Sans monstrer deux soleils ne se voient ès-cieux.
» La cité en deux Roys n'est pas bien départie.
» Et l'ame entre deux cœurs ne peut être partie.
» Ainsi toujours l'Amour est un pour le mieux.

» Si votre parangon de valeur vous surpasse
» Il prendra devant vous facilement la place
» Et pour amie aurez de votre amie l'ombre.

» Et si pour le meilleur il est lourdaud et sot
» Pour vous le faire court et conclure en un mot
» A votre amie et vous il servira d'encombre. »

épousa Jean Fyot, qui fut « l'un des plus exaltés ligueurs de la cour[1] ». Il mourut le 21 mars 1599, laissant plusieurs enfants et en particulier une fille, Michelle, épouse de Guillaume Milière, également conseiller au Parlement[2]. Bonne latiniste, Michelle s'évertua à composer avec autant d'ampleur oratoire que d'inexactitude les épitaphes de son mari, de son père et de son grand-père[3]. — Avec elle s'arrête la liste des descendants certains du président Bégat.

De la famille Bégat, le président est le seul qui ait laissé un nom dans l'histoire. L'on peut s'étonner de n'avoir de lui aucun portrait physique, écrit, peint ou sculpté. En revanche, ses contemporains vantent en termes presque hyperboliques ses mœurs et son caractère.

Philippe Robert déplore dans une ode fort longue la mort du « divin Bégat », et espère qu'il parcourt les Champs-Élysées[4]. Étienne Tabourot le qualifie de « grand et docte président, lequel me faisoit cet honneur de m'aimer, ce que je ne mets pas en mes dernières louanges[5] ». Philibert Colin, dans une élégie qui, au dire de Bouhier, peut « donner une juste idée de la considération où étoit ce président dans sa compagnie[6] », vante sa douceur et termine par ce vers :

« *Cordatum ast hominem quæ facis ista decent*[7]. »

Plus tard, le père Jacob déclarera que Bégat fut remarquable par la douceur de ses mœurs, sa générosité, et il-

1. *Journal de Breunot*, II, p. 85 note 2. Palliot, *op. cit.*, p. 224.
2. Palliot, *op. cit.*, p. 253.
3. V. ces épitaphes dans Palliot, *op. cit.*, p. 72, 244, 253.
4. « ... Burgundæ decus omne togæ, Divine Begati
» Cui justi rectique tenax constantia cum sors
» Misceret sævis transversa tumultibus orbem... »
(*Carmina*, p. 33 ss.).
5. *Bigarrures*, IVe partie, p. 70.
6. Bouhier, p. xl.
7. *Senilia*, fo 24 ss.

lustre par sa piété et par sa sagesse[1]. Taisand lui trouvera des « marques certaines d'un cœur bon et généreux, mais surtout d'un zèle ardent pour la religion catholique... Probe, droit, pieux, sage,... chéri des grands et révéré du peuple, on estimoit en lui moins le président que l'honnête homme[2] ».

Beaucoup moins brillante est la réalité. Bégat a eu un grave défaut, qui apparaît dans toute sa conduite : la cupidité. Les excuses qu'il invoque pour se décharger de certaines missions ne sont qu'un moyen de faire payer plus cher « ses peines et ses vacations[3] ». Au retour de tous ses voyages, il s'empresse de demander d'être « favorablement traité aux Épices ». Le dernier acte de sa vie parlementaire fut la poursuite acharnée d'un supplément de traitement : pour l'obtenir, il n'hésita pas à priver un de ses collègues de son unique gain[4]. D'autre part, Bégat était violent, rancunier, et facilement partial. On connaît les haineuses récusations de 1555. Ses collègues n'étaient pas à l'abri de sa colère, et il les faisait publiquement réprimander[5]. Aussi le récusait-on à l'envi, et le Parlement ne rejetait pas *de plano* les récusations[6]. En 1566, au cours des démêlés de François Bégat, son frère, avec le curé de Ruffey, celui-ci n'hésite pas à déclarer devant toute la cour qu'il y a « un conseiller de céans qui sollicite pour la partie adverse[7] ». Bégat comprend et se lève aussitôt pour protester ; mais le curé maintient ses dires, et la cour se contente de lui défendre de répéter « des pa-

1. *Coutume de 1665*, p. 1 ss.
2. Taisand, *op, cit.*, p. 63, 64.
3. *Arch. mun. Dijon*, B 189 f° 193.
4. Voici brièvement les faits : Le 26 juin 1571, Bégat voulut assister aux procès criminels, en sus des neuf membres ordinaires ; ses collègues refusèrent. A la rentrée, il présenta des lettres-patentes, dont le Parlement ne tint aucun compte. Le 23 février 1572, il eut plus de succès : l'édit fut enregistré « sans que le nombre des juges soit plus grand qu'il n'est accoutumé de tout temps ». *Reg. Parl.*, II, p. 586, 612, 634.
5. *Reg. Parl.*, I, p. 974, 975.
6. *Arch. dép. Côte d'Or*, B, 12071 f° 373. *Reg. Parl.*, I, p. 875.
7. *Reg. Parl.*, I, p. 636 ss.

Digitized by Google

roles *irrévérencieusement* tenues ». Ce n'est donc pas dans le président Bégat que l'on trouvera, suivant la formule traditionnelle, l'alliance d'un beau talent et d'un grand caractère.

Aussi bien Bégat mérite d'être cité, non pour ses qualités morales, mais pour son influence sur les événements du XVIe siècle. Les Bourguignons d'avant la Ligue ont vu en lui l'ennemi acharné de la religion prétendue réformée, l'homme qui, par ses conseils et ses discours, défendit les anciennes croyances avec autant de talent, de courage et de succès que Tavanes le fit par son épée. Ils ne se sont point trompés. Grâce à lui surtout, la Bourgogne, malgré sa situation favorable au protestantisme, demeura catholique. Les *Remonstrances* et la « Description » méritent à Bégat une mention brève, mais nécessaire, dans l'histoire religieuse de la France.

Par contre, ce sont ses travaux et ses qualités juridiques qui lui permettent de revendiquer une place parmi les gloires du Parlement de Bourgogne. Taisand dit qu'il fut « le plus savant homme de son temps en droit « romain »[1] ; en droit coutumier, il est le plus grand jurisconsulte bourguignon de Chasseneuz à Bouhier. Certes, on peut lui reprocher parfois l'absence d'originalité dans la pensée, une vague survivance de l'esprit légiste dans la méthode ; mais ses ouvrages témoignent de mérites rares en son temps. A l'abondance et à la solidité des connaissances, il joint la clarté, l'aisance, la logique ; ses idées, presque toujours justes, sont parfois en avance sur celles de son siècle. Dans les écrits de ce parlementaire qu'on s'imaginerait aisément roide et scolastique, il y a un profond sentiment des réalités et de l'évolution du droit. Il a pressenti la transformation des vieilles règles positives sous l'influence des faits économiques et sociaux : il a compris l'utilité de joindre à l'étude

1. *Op. cit.*, p. 63.

Digitized by Google

du droit celle de l'histoire et tenté de retracer l'origine et les phases de quelques institutions juridiques. Il eût été le réformateur de la coutume, si la coutume avait été réformée ; du moins, les cahiers qu'il rédigea comblèrent une lacune, et vécurent tant que vécut le droit bourguignon.

N'y a-t-il point là des motifs suffisants pour que la postérité retienne son nom et accorde une particulière estime à celui qui fut en Bourgogne l'un des plus actifs et des plus utiles ouvriers du progrès du droit ? N'est-ce point assez pour permettre de le comparer aux Jeannin, aux Bouhier, aux de Brosses, et de marquer son rang dans « une si bonne et notable compaignye [1] ? »

1. Expression du discours de 1555.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Récusations du 19 novembre 1555.

Jehan Bégat, conseillier à la court, prévoyant que vous messieurs les mayeur et échevins de la ville et commune de Dijon, vous estes assemblez pour delibérer sur les protestations dernièrement à vous faites au nom de messieurs de la court et de la chambre des comptes, vous veult bien fayre entendre que sire Estienne Jaquotot antique mayeur de la dicte ville sest taut hasté de declairer son jugement de laffaire quil se doibt par vous résoudre en ceste part que en présence de vous tous messieurs avant qu'il en fust requis par vous monsieur le mayeur il en déclara à la dernière assemblée ce que bon luy semble selon que mieulz vous en pouvez estre mémoratif, oultre ce déclaira audit Begat ne luy en ayant donné aulcune occasion que jamais il ne souffrerait estre jugé par luy. Ces deux raisons meuvent ledit Begat à incister ad ce que icelluy Jaquobtot se doibt abstenir de congnoistre en chambre de ville et ailleurs des affaires où icelluy Begat pourrait avoir interestz, mesme de laffaire qui de présent vous est proposé à traicter scavoir est sy vous cederez aux interpellations qui vous ont esté faictes par ladite court ou non taut pour ce que ledit Jacobtot qui en a dit son advis sans en estre requis ne peult plus en juger que pour ce quil nest raison quil congnoisse des affaires de celluy dont il reffuse le jugement, joinct mesmement que la conclusion par vous à faire sur lesdites interpellations encoires quelles soient généralement ou non de ladicte court concerne spécia-

lement ledit Bégat et le touche de son particulier interest. Sy vous somme ledict Bégat appointer nommément et par exprès sur la récusation que dessus et de votre appoinctement faire remplyr vos registres affin quil en appare aultrement et en deffault de ce il proteste de la nullité de tout ce que vous ferez, opinerez, conclurez et délibérerez en ceste part.

Pareillement vous supplie ledict Bégat ramantevoir que aultre foys en pleinne assemblée de votre ville il a eu contre bénigne de Valeret eschevin dicelle de grands propos et contantions d'honneur sur ce que en la seconde élection faicte de vous monsieur le mayeur ledit Bégat fut retenu ancien eschevin par commun accord de la chambre et préféré audict Valeret et selon que vous monsieur le mayeur et vous messieurs de lesglise pourrez témoigner et comme sy lavès oblijé ledict Bégat offre fayre apparoir, lequel pour ce empescher formellement que ledict Bégat connaisse de ses affaires fynaument de la question à proposer sur lesdictes interpellations sur quoy pareillement il requiert appoinctement et les dessusdits rejectez et absents ledict Bégat pour l'affection quil pourte au bien de la république et service de votre ville où il a prins par vos faveurs le premier degré d'honneur selon la déclaration quil en donna en la chambre de votre ville quand il se départit du service dicelle pour entrer au service du Roy, offre si vous plaict louyr en votre assemblée vous monstrer en présence de tout votre conseil et de vos citoyens d'icelle ville que vouldrez y convoquer que nul bien ne vous peult estre plus grand ny plus cher pour la seureté de ladict ville et repos du peuple d'icelle que la paix et concorde que debuez avoir avec messieurs de la court et chambre des comptes iceulx collèges royaulx et souverins d'icelle ville, que nul mal ne vous peult advenir plus grand que d'avoir débat et procès avec eulx selon que le vous persuadent aulcuns séditieux citoyens qui pour trouver occasion de navoir juges de leurs délicts ou debtes sont bien ayses destrė ministres de vos desraisonnables discordes, que des procès que vous estes en apparance davoyr ny a aulcune apparance de prouffit pour vous mais évidante constange facherie et domaige à vous tous apresté sans aulcun esmolument qui en puisse résulter à la dicte ville et conséquamment quil vous est à toutz et à ladicte Ville utille chercher avec votre conseil tous moyens de réconsiliation à

Digitized by Google

vous possibles en laquelle lediet Bégat pour son debvoir et pour lenom de citoyen quil pourte en icelle ville que sil plaist à Dieu il veult laisser à ses enffans, offre semplyer de tout son estude et pouvoir sans y épargnér sa propre personne ny ses biens en tant quils se pourront extandre. Ainsi signé : J. BÉGAT.

(*Archives municipales de Dijon*, B. 193, f° 112 et suiv.)

II

Discours prononcé le 13 décembre 1555.

Le vendredy XIIIe de déçembre mil cinq cens cinquante cinq, noble Me Jehan Begat, conseillier à la court du parlement de Dijon, est venu en la chambre du conseil de ladite ville, lequel commenceant à faire plusieurs remonstrances à messieurs le vicomte mayeur eschevins et conseil de ladite ville assemblés en ladite Chambre, a dit quil estoit bien ayse destre en si bonne et notable compaignye pour vouloir quelque chose de bon pour le bien publicq à leffect de certainne requeste par luy naguerre présentée a ladite chambre pour appaiser la contemption estant du présent entre messieurs de ladite court et des comptes et ladite ville à quoy faire il se vouldroit volontairement emplier et y exposer sa personne pour le bon zéle quil a à ladite ville et à la républicq. Selon quil a faict dez le temps quil a esté du corps de ladite chambre et quil le déclaira à son département d'icelle pour entrer à ladite court, à quoy il espère estre continué par luy et ses enffans, et pour ce que depuis quil est à ladite court il a veu réveiller par lesdicts de la ville quelque vieille querelle qui estoit devenue enreulée contre lesdits de la court et des comptes par le moyen de quelque malin esprit qui sans randre raison de leur dire et ne voullant avoir juge par dessus ou prétendant parvenir à la mairie par telle persuasions sans moyen ny raison, laquelle ne pourroit de riens servir a ladite ville, ains plustost grand dommaige porter et interest à ladvenir pour quatre raisons.

La première quil nest riens si pernicieulx que davoir querelle entre ladite ville et lesdicts de la court et des comptes.

La seconde quil nest riens si utille a ladite ville que de se entendre et avoir lamitié d'iceulx.

La troisiesme que la discorde ne saurait pourter proffit a ladite ville ny aux habitans d'icelle, ains dommaige.

Et la quatriesme que lon auroit bien moyen de appaiser lesdites querelles, que seroit un grand bien et chose tres utille à ladite ville.

Lesquelles choses il disoit de sa propre menée et sans charge desdicts de la court et des comptes ains pour les bien et bonne affection quil pourte à ladite ville où il entend demeurer et laisser ses enffans en telle affection et voulloir, et bien quil en ait pourparlé à aulcuns desdicts de la court et des comptes, et a intencion leur en communiquer plus emplement (137). Et que le plus grand bien *que* pourroit advenir à ladite ville et auxdits de la court et des comptes seroit la paix et union entre eulx actendu quils sont tous menbres dung même corps par quoy avant que dentrer en discort leur doibt bien [apparoitre] lyssue et les inconvénians qui les pourroient advenir tellement que s'ilz ne sentendent ensemble et que dyverse y soit en pourroit advenir grand inconvéniant et ruyne à ladite ville.

Suppliant messieurs de ladite ville vouloir considérer que ayant contemption avec lesdits de la court, lesdits de la court seraient juges compétans des causes et procez que pourroient survenir à ladite ville tant pour le fait de la police que pour le fait des denyers qui pourroient estre deluz à icelle ville tellement que par tel moyen de navoir justice pardessus les affaires dicelle tant pour le fait de ladite police que des deniers dicelle pourroient estre grandement retardez, suppliant aussy lesdits de la ville ne faire pis que ont fait leurs prédecesseurs envers lesdits de la court et des comptes.

Et si ainsi est quil conviengne entrer en discort fauldra que lesdits de la court et des comptes se deffendent et fault entendre que lesdicts de la court et des comptes sont bien unys et joinctz ensemble et sont des qualités à ung chacun congnues tellement que à peinne treuvera la ville gens qui veulle entreprandre de faire poursuytte contre eulx, joinct aussi qu'il y a peu de citoyens en ladicte ville quil ne puisse avoir quelque affaire soit pour atendre iustice ou aultrement ou qu'il nait

Digitized by Google

quelque faveur à aulcuns deulx soit par alyance, amitié ou aultrement et que tel discort est sans apparance de raison, sans fruict à ladite ville et de grand dommaige à icelle, car par ses deux colèges de ladite court et des comptes la ville de Dijon est aujourdhuy la première de ce pays de bourgongne, tellement que si cesdits deux colèges en estoient distraictz par le vouloir du Roy ou aultrement, ladicte ville ne seroit plus Dijon ains quasi comme ville champestre. Et venant au point à desduict l'effect des lettres obtenues par ladite ville du Roy, notre sieur pour contraindre lesdits (138) de la court et des comptes, à payer de la quotte de layde et impost des cinquante mille hommes, et daultres obtenues par lesdits de la court pour y estre seulement quotisez au respect de leurs biens roturiers patrimoniaulx quils ont en ladite ville (en quoy ne se treuveront compris leurs biens meubles) en cas quil ny ait deniers bastans des fortiffications après la revision des comptes de ladicte ville quils requéroient estre reduz par laquelle révision apparaistra que èsdits comptes de fortiffications y a plusieurs parties passées quils ne concernent fait de fortiffications comme voyaiges fait a la court, entrée de princes et aultres, par quoy ladicte ville ne pourra tirer grands denyers desdits de la court et des comptes pour ledit ayde actendu que la pluspart diceulx possèdent aulcuns héritaiges en ladicte ville, et daultres y possèdent seullement quelques maisons pour lesquelles ils ne pourroient estre grandement imposès au respect des aultres habitans riches et opulans en biens, tellement que en les imposant ils diront et maintiendront estre excessivement imposez, au moyen de quoy austant quelle en imposeroit ladicte ville aura austant de procès ce que pourra torner à gros frais et interestz pour ladicte ville, actendu mesmement que ès procez que ladicte ville a il sen treuve peu quelle obtiengne à ses fins ains le plus souvent condempenez. Davantaige donnant à entendre au Roy la diverse et discort dentre lesdits de la ville et lesdits colèges, il auroit dangier quil ne preigne en maulvaise part et quil ne se dégote du bon zèle et bonne affection quil a à ladicte ville, par quoy en usant par ladicte ville de bonne volonté envers lesdits de la court et des comptes tel dangier pourra estre obvyer. A raison de quoy en particulier supplie lesdits de la ville oblier les esmotions de telles gens quils ne veullent point de juge et sont inutille en ladicte ville.

Digitized by Google

Ces choses et aultres par ledit sieur Begat proposés, a conclud que pour éviter lesdits discorts et division pour le bien et soulagement (139) du pauvre peuple et de tous les habitans de ladite ville, seroit bon de treuver invention de lever en ladite ville quelque dache ou subside sur quelque danrées et vituailles qui entreront ou se débiteront en ladite ville. Quoy faisant lon pourra facillement et aysément payer la taille et imposition quil se fait pour layde desdits cinquante mil hommes, des denyers qui en ystront sans faire taille ou impost sur lesdits habitans selon quil se fait en plusieurs grosses bonnes villes tant de royaulme de France que dytallye ; lesquels habitans treuveront plus doulx le payement de ladite dache que le payement desdites tailles pour le recouvrement et payement desquelles se font par les sergens exécuteurs de grandes expressions sur le pauvre peuple, car à telle heure lon peult demander à ung pauvre homme cinq sols pour sa taille qui na pas ung denier en sa borce, à raison de quoy il pourra estre exécuté en ses biens et ses meubles venduz à viel pris dont il aura plus dinterestz de payer le double petit à petit par quelque subcide que lon pourroit imposer sur quelque danrée des vituailles, priant mesdits sieurs le vicomte mayeur et eschevins avoir esgard à ses dites remonstrances et les prendre en bonne part comme faictes par luy désirant le prouffit et utillité de ladite ville et de la républicq, à quoy il désire continuer toute sa vie, et pour lexécution de ce quil en conviendroit faire soit de treuver invention ou aultrement, offre y vaquer à son poussible et y exposer sa personne et son sens.

Arch. mun. de Dijon. B 193, f° 136, ss).

III

Discours du droit d'Aubaine.

Plaidé faict au conseil privé du Roy par maître Jean Bégat, délégué du pays affin de monstrer et obtenir que entre ceux du duché et comté de Bourgogne ne doibt avoir aubenaige.

Digitized by Google

Sire, si vostre procureur général se fut contenté de deffendre les amplissimes droits et prérogatives dont vostre trèssacrée coronne est dotée, sans remuer de vieilles querelles, lissue desquelles (encoires quelle fust selon son intention) apporteroit beaucoup plus de dommaige à vous et à vos subjects, que de proffict, les habitans de vostre duché de Bourgongne, vos très humbles et obéyssans subjects, ne seroient en peine de soustenir cette poursuitte, ny vous empescher à nous prester loccupation de vos bonnes heures, que ordinairement vous emploiez aux heureuses négotiations dont chacun veoit sortir tant de beaux effects et victoires. Mais puisque vostre dit procureur a voulu rechercher si curieusement et de si près tout ce que de première face a quelque couleur daventaige pour vous, quil sest efforcé obtenir ung édict de vostre majesté pour déclairer les biens que ceulx du conté de Bourgougne tiennent soubs vostre obéyssance à vous acquis par droict d'aubenaige, nonobstant les déclarations et droicts préjugez au contraire, vos dits subjects du duché ont esté contrainets me déléguer pour vous suplier très humblement vouloir entendre que lintention de vostre procureur ayant lieu, non seulement eulx en recepvroient ung dommaige inestimable et votre ennemy ung merveilleux proffict mais vous mesmes, Sire, y auriez pertes plus grande que nul autre au très grand regret de ceulx qui vous honorent, et ayment, et au contentement de vos malveullans : il vous plaira doncques recepvoir bénignement le discours de mon propos que je tiendray le plus brief que me sera possible; et néantmoings, si je puis, je le concluray au contentement de vous et de vostre tres magnificque assistance, après vous avoir faict entendre quelques poincts non vulgaires servans à mon intention, la cognoissance desquels ne sera pas du tout désagréable ny sans proffict.

Je voudroys bien en premier lieu, monsieur le procureur, que vous eussiez ung peu ramenter en vous mesmes quel prix et quelle force vous pensez et avez toujours pensé estre apporter à la républicque par lauthorité des arrests des courts souveraines, par la vigueur des loix, constitutions et déclaracions faictes par le Roy, par lentretien, ressemblance et égualité des choses jugées ; ne deffendez vous pas toujours par toutes les parties de ceste office tant ample que vous soubstenez, quil faille que les arrests soient entretenus, et que la

républicque ne peut se soustenir si lautorité des choses jugées est une foys évanouye ? Si que les arrests viennent à perdre leur nom et ne soient plus arrestz mais sentences ou plustost chansons par une palinodie rétractable à tous propos. Doncques, je vous prie, si vous estimez que les arrests soyent un vray contrepoix soubstenant la républicque, quel moien aurons nous de doubter en ceste part que ce que lon a prétendu les biens tenus par ceulx du comté de Bourgongne estre subjects à laulbenaige ne peut estre soustenu avec jugement de raison ?

Car à la vérité, Sire, par plusieurs arrests, par une infinité de jugemens, voires par les propres loix et ordonnances de vos prédécesseurs, il a esté dict, jugé et déclairé quil ny avoit aulcun aulbenaige entre ceulx du comté et de vostre royaume, mais que les peuples desdits pays estoient respectivement capables des successions à eulx escheues en lune et l'autre des terres comme appartenans à mesme seigneur, scavoir est à vous, Sire, Roy unique et naturel de ceste immortelle monarchie dont le conté de (269) Bourgongne faict une part. Et que ainsy soyt, je me contenteray den cother quelques particulières exemples pour ne me point arrester au récit de linfinité de ceulx qui sont advenus.

Scavoir est que géneralle ordonnance en fut faicte par feu de très bonne mémoire le Roy Loys unzième, publiée et enregistrée en la court de parlement à Paris en l'an mil quatre cens octante deux, par laquelle il est expressément porté que ceulx dudit conté de Bourgongne sont tenus et sont comme naturelz du royaume, ayant plaine liberté d'y négotier et contracter et faire à leur plaisir pleines et libères additions des héréditez qui leur y adviendront, sans crainte d'aulcune aulbene commise ny forfaict, comme estans naturelz dudict royaulme. Davantage ainsy a il esté expressément déclaré par le feu Roy François en l'an mil cinq cens vingt six le deuxième jour dapvril, ainsy que promptement, si besoin est je feray aparroir par l'extraict que men a esté donné du registre des édicts de la court du parlement à Dijon, où ladite déclaration a esté vériffiée et publiée ; qui plus est, ainsy a il esté jugé et arresté en ce conseil mesme, le procureur du Roy ouy, au faict de la succession de feu Thibault Chalon que l'on prétendoit estre daulbene, pour ce quil estoit du conté. Et despuis ainsy il a

Digitized by Google

esté jugé au grand conseil au faict de la succession de monsieur de Listenois dont le procureur voulait exclure aulcuns ses héritiers comme prétendus estrangiers, pour ce quilz estoient du conté de Bourgongne. Mais de ce ledit procureur auroit esté débouté et encoires despuis auroit il ainsy esté jugé à Dijon pour la succession du feu sieur de Rabeuf adjugée au premier président du comté de Bourgongne nommé Desbarres, nonobstant quil soye contois et bon serviteur de l'empereur et générallement ainsy a il esté jugé en tous les parlements de France toutes et quantes fois que le cas est escheu, comme au réciproque ceulx du comté nous gardent ce droict, qui ne nous frauldent jamais des successions qui nous eschéent audit pays. Et singulièrement ainsy jugèrent ils dernièrement au proffict du sieur de Recourt héritier institué par le testament de damoyselle Marthe de Recourt demourant à Salins contre aultres prétendans la nullité du dit testament. Et au conseil privé de l'empereur mesme, ainsy fut il jugé à Gand, au mois de may mil cinq cens quarante, pour dame Anne de Chastel-villain, venant à la retraicte de la seigneurie doigny au dit comté de Bourgongne, que lon voulait exclure d'icelle retraicte pour ce que lon disoit que comme aulbene elle estoit incapable de la dite retraicte ; à laquelle néantmoings par le dit conseil elle fut admise. Si qu'il semble soubz correction que ce soit remuer une pierre de Sisiphus de aujourdhuy réduire en controverse une chose tant de fois jugée et décidée en lung et laultre des pays, la rétractation de laquelle seroit à la vérité mesler le ciel et la terre auxditz pays et confondre tous les estats diceulx contre droict et raison ; car certes il ny a rien plus équitable en nature entre deux parties diverses que le percours et égualité, fondement principal de l'Evangille et de la tranquillité chrétienne, au contraire de laquelle égualité si nous jugeons aulbains et estrangiers ceulx qui ne nous jugent pas tels, mais nous admectent à leurs successions comme frères et incoles de leur pays, nous ferons non seulement destruction de la loy dudit Evangille mais de la nature mesme, qui juge toute parité et égualité estre de droit.

Ansy doncques, Sire, à prandre les choses en doulceur et équité, il ne fauldroit que le point dessusdit pour gaingner ma cause et ne seroit point aulcun besoing du discours qui me reste à faire. Mais votre dit procureur me garde bien dicy

Digitized by Google

conclure, car luy voulant emploier la haulte corde de larmonye de votre royalle puissance, connaissant que vous avez pouvoir du seul hochet de votre teste fléchir le ciel et la terre de vostre royaume, comme le Jupiter dHomère, veult que vous muez le rond en quarré, que en seul mot vous leviez les déclarations faictes par vos prédécesseurs, vous abolissiez les arrests jugez, vous révoquiez les lois et ordonnances (270) contraires à son intention. Et de faict a voulu obtenir de vous que le contraire de tout ce que jay cy dessus dict, et déduict soy par vous jugé et déclairé, cassant et révoquant toutes déclarations contraires, à cause de quoy je suis contrainct ne me point icy arrester et dis soubz correction que supposé quil fut le plus utile du monde au Roy de révoquer lesdites déclarations et jugement si nestil pas bien séant ny honneste, car ce sceptre immortel que vous portez vous rend la première personne de la justice, et ne vous est donnée ceste espée très chrétienne, que Dieu a mise en votre main, synon pour venger les désobéyssans aux loix de vous et de vos prédécesseurs; desquelles puisque vous estes laulteur, le deffenseur et amplificateur, ne debvez estre destructeur ny ruyneur; ce que serez si le conseil de votre procureur estoit par vous suivy. Entre les Athéniens, Themistocles dict ung jour en assemblée publicque quil savoit ung conseil fort bon et proffictable à la République, mais quil nétoit expédient qu'il fust sceu, et requist au peuple luy donner quelqung pour en communyequer avec luy: lon luy donna Aristides: à luy doncques vas descouvrir Themistocles que les Lacédémoniens avoient une fort belle chevance sur mer, quils avoient laissé en certain port, laquelle se pourroit brusler secrettement; que seroit moien de grandement diminuer les forces des Lacédémoniens; quoy entendu Aristides retourne à lassemblée attendant avec grand dévotion ce qu'il diroit; auxquels Aristides rapporta que le conseil de Themistocles estoit très utile, mais il nestoit honneste ny bien séant; et sur tel rapport seulement, sans plus en enquérir, le peuple jugea incontinant que les choses non honnestes ne debvoient estre suyvies pour utiles en républicque. Comment doncques, Sire, vous, roy très chrestien, ferez plus servile jugement que une populasse barbare, dumoings nayant la cognoissance de Dieu? Permectez vous que vostre royal, magnanime et trihomphant cœur ne faisant place que aux con-

Digitized by Google

ceptions de luniversité du monde, soyt emprysonné dune opinion sinistre, suyvant lumbre dune légière utilité pour laisser ce que vous est myeulx scéant et honneste, et perdre le nom de roy juste pour en ung coup avoir destruict tant de justes sentences, arrestz et jugemens ?

Et néantmoings, pour jecter les choses hors de toute contention, je maintiens que ce que le procureur dict estre utile à vous, est à vous non seulement grandement inutille, mais grandement dommageable ; et quainsy soit, je vous supplie tres humblement avec attention vouloir considérer que tousjours vous avez occasion de prétendre que le comté de Bourgongne par beaucoup de bonnes raisons vous appertient et est vostre en vraye propriété, comme toutes les autres parties de vostre royaume ; laquelle propriété il vous est nécessaire quicter et aliéner, si vous déclairez les habitans dudit pays à vostre regard aulbains. Sur ce point, avant que passer plus oultre, je supplie la compaignye me vouloir accorder deux propositions que lempereur mesmes, si luy ou aulcun pour luy estoit icy, ne scauroit débattre : la première, que ny luniversité de ceste immortelle et virile corone de France ne peult tumber en mains femelles, ny les parties dicelle ne peuvent aulcunement affemelir ; la seconde, que les droicts de ceste dite coronne sont inaliénables et peulvent aulcunement se prescripre par quelques laps de temps que ce soit.

Pour la confirmation desquelles propositions il me suffit sommairement cother que, quand à la première, par plusieurs foys il a été jugé que la coronne de France ny aulcune des parties dicelle ne peuvent tomber en quenoille ; et mesmes ainsy fut il jugé en lan mil deux cens quatre vingts et trois feria quarta Invocavit. Car ainsy est il cotté aux registres de la court, entre le roy Philippe, fils de sainct Loys lors régnant à Charles premier lors roy de Sicile, sur le faict de la conté de Poictiers, donnée en appennage à Alphonse frère dudit roy saint Loys ; de laquelle comté ledit roy de Sicile fut déboutté, encoires quil fust frère dudit Alphonse deffunct, daultant quil failloyt que sans aultre succession deffaillant la ligne masculine, ledit comté venu de la coronne retournast (271) à icelle, comme il appert par larrest adce formel et exprès. Lequel encoires depuis fut confermé en lan mil trois cens vingt deux entre le roy Charles le Bel lors régnant et Eudes duc de Bour

gongne sur le faict des comtez de Mascon et Auvergne données en appennage par Philippe le Bel à Philippe son second fils ; auxquelles comtez ledit Eudes au nom de la duchesse sa femme vouloit estre admis comme à succession de père à fille ; dont il fut déboulté par arrest sur ce rendu le jugement desquels arrests de tant plus a loy et force pour ladvenir, quil est certain pour iceulx tous les pairs de France avoir este assemblez ; mesmement y fut présent le grand comte de Flandres, prédécesseur de lempereur à cause de sa comté de Flandres. Le faict duquel, après lobservance quen a este continuée par si longues années, lempereur ny aultre tenant sa place ne doibt débattre, mesmes quil est certain que le jugement de Dieu est sur ce entrevenu aux guerres dAngleterre, esquelles myraculeusement ceste coronne a esté conservée à la ligne masculine, les parties de laquelle doibvent suyvre la nature selon ordre et proportion naturelle, ne permectant que les membres soyent daultre nature que le corps.

Et quant à la seconde proposition concernant la prescription, il est certain que lempereur ny vouldroit contredire, car luy qui se dict deffenseur des loix romaines, ne répugneroit adce que vulgairement le droict porte que le pupil et la républicque sont tousjours à comparer ; et par conséquent ne treuveroit il estrange que lon jugeast nulle prescription avoir lieu contre le Roy et sa Républicque veu que les loix dont luy mesmes est autheur ne permectent prescription contre la chose pupillaire, d'aultant mesmement que si aultrement estoit, il seroit nécessaire que les estats de la chrestienté souffrissent une merveilleuse confusion, veu que l'on scait estre certain que depuis que Jésus-Christ a voulu permectre division entre son peuple, jamais ne sest veue la republicque chrestienne en repos, et durant les guerres est nécessaire que beaucoup de choses se négligent par les princes ailleurs occupéz, auxquelles si le temps les barroit de retour, les princes seraient de beaucoup pire condition que les personnes privées, qui pour justes empeschemens ont restitution contre lexception de temps que lon nomme vulgairement prescription.

Et ainsy les deux dessusdites propositions sommairement establies il est facile de preuver que rien ne vous peult empescher pourquoy ne puissiez dire la comté de Bourgongne vous appertenir. Car il est certain que par plus de neuf cens

Digitized by Google

ans continuels elle a faict une portion de vostre coronne, dont par le dessusdit propos elle ne peult avoir esté demembrée pour estre transférée en quenoille et à lempereur en descendre.

Car à la vérité, sur ce propos, je maintiens estre vray que le pays que aujourdhuy nous nommons duché et comté de Bourgongne, pays de Bresse et Savoye, ayant esté longuement tenu par la domination, premièrement des peuples nommés hedui, lingones et sequani, et depuis par les Romains, a esté à la fin occupé par une multitude dun peuple barbare nommés bourguignons, qui encoires ont laissé audit pays leur nom. Sur ung roy de ses barbares, nommé Gundebaldus, en lan cinq cens et ung, Clovis lors régnant en France, premier roy chrestien, feyt entreprinse pour la vengeance de la mort de Odesille, oncle de Clotilde sa femme, et de faict despouilla ledit Gondebault de ses terres et pays. Et ainsy ny a doubte, veu ce que lhistoire témoingne avoir esté du royaulme dudit Gondebault, questoient les duché et comté (272) de Bourgongne, ensemble les pays depuis dicts Savoye et Daulphiné et tout le Lyonnois et Viennois, que par ladite conqueste iceluy Clovis nayt esté faict juste maistre et seigneur, entre aultres pays, dudit comté de Bourgongne ; veu mesmement que telle conqueste estoit juste, veu la justice de la guerre dont elle provint qui raisonnablement fut dénoncée audit Gondebault parricide et meurtrier par celuy à qui de plus près touchoit la vengeance de tel tragicque déliet.

Vray est que depuis en lan cinq cens et neuf Gondebault estant décédé, ung sien fils nommé Sigismond, par lintervention de Théodoric roy des Ostrogots son beaulpère, à qui Clovis désiroit davoir paix, treuva faceon d'appoincter dudit royaume, et de celuy Clovis luy feict bonne part car ayant retenu à soy les pays de çà le roosne et la soone, il luy laissa tout ce que estoit de delà comme expressément la cronicque le porte. Et ainsy j'accorde à monsieur le procureur que tout le comté ne demeura en la possession des Français, ains advint-il pour aucune part aux Bourguignons. Mais aussy faut-il que ledit procureur maccorde que ledit Sigismond ne demeura guères en la possession desdites terres. Car peu de temps après décéda Clovis, le royaume duquel ayant esté partaigé par Childebert, Clodamire et Clotaire ses enffans, advint audit

Digitized by Google

Clodamire la portion d'Orléans et tout ce que Clovis tenoit au pays de Bourgongne. Et depuis ne dura Sigismond quil nentreprint de recouverer ses terres, quil prétendoit avoir perdues en la conqueste faicte par Clovis. Occasion de quoy, en lan cinq cens et vingt Clodamire commencea guerre contre icelluy Sigismond et le ruyna et deffeit en une bataille donnée sur la rivière dOusche auprès de Dijon, où icelluy Sigismond fut prins prisonnier, mené à Orléans captif et la fin tué. Et pour ce que, cependant que Clodamire faisoit ses triomphes, ung frère dicelluy Sigismond nommé Gondemar avoit occupé le royaulme, Clodamire retourne promptement à lencontre de luy et se livrèrent les parties batailles auprès de Chalon en laquelle Clodamire fut peu fortuné, car il demeura mort et Gondemar victorieux et fut ladite deffaicte en lan cinq cens vingt et ung, et pour ce que des deux frères dudit Clodamire lesney, questoit Childebert estoit empesché à guerroyer les Visigots et les Espaignes. Clotaire, second fils de France, roy de Soissons, entreprint la vengeance dudit Clodamire et vint en Bourgongne avec une furieuse armee où il combatit Gondemar, le vainquit en bataille de laquelle le roy Bourguignon senfouyt et depuis ne fut veu. Si que Clotaire victorieux gastast, saccagea tout le pays et finablement vint mectre le siège devant Ostun où il print la royne de Bourgongne. Par lequel moien fut du tout exterminée la race des roys Bourguignons et dès lors le pays de Bourgongne comprenant tant le duché que le comté, le pays de Savoye, la Bresse, le Daulphiné a esté acquis à ceste sacrossaincte coronne. Et de faict en lan cinq cens vingt six, les deux frères françois scavoir est lesdits Childebert et Clotaire, partagèrent selon leurs commodités les royaulmes et terres par eulx conquises, mesmement lesdits pays du royaulme de Bourgongne après lequel partaige ils demeurèrent très puissants roys en leurs monarchies sans aulcune entreprinse de voysins jusques en lan cinq cens cinquante neuf [auquel] décéda Childebert.

Et par sa mort demeura Clotaire seul roy, paisible possesseur de tous les pays de Bourgongne et spécialement de ce que aujourdhuy nous appellons le conté. Sept ans après que fut en lan cinq cens soixante et cinq (273) décéda ledit Clotaire roy de France, monarcque de la Gaule à qui succédèrent quatre enffans par partaige et égales portions. Et entre aultres

Gontran eut le partaige d'Orléans avec toutes les terres du royaume de Bourgongne de sorte que icelluy Gontran (qui véritablement estoit roy d'Orleans) estoit entre les Bourguignons dénommé roy de Bourgongne comme le nomment les histoires dudit pays. Lequel Gontran régna longtemps sans se marier, roy fort paisible, ayant fait plusieurs fondations. Et entre aultres il a fondé Sainct-Marcel de Chalon comme au milieu de son royaume où depuis lan cinq cens quatre vingt dix sept il ordonna par son testament quil fut enterré, sy que sa sépulture encoires aujourdhui y est et son corps honnoré pour sainct avec bulle apostolicque et inscriptions de roy de Bourgongne.

Après lequel Gontran Childebert, roy de Metz, son nepveu et institue par luy héritier, succéda audit royaume, qui ne régna en Bourgongne que trois ans et décédant en lan six cens laissa Théodoric son fils ainé roy de Metz et Théodebert son fils puisné héritier de toute la Bourgongne, tous deux jeunes enffans soubz la conduicte et tutelle de Brunechilde laquelle estant femme de fort mauvais vouloir nourrit lesdits deux enffans en mauvaises voluntés, lesquels incontinant quils furent grands, habilles à porter armes, commencèrent à soy guerroyer. Et par effect en lan six cens et seize Théodebert roy de Bourgongne puisné assembla toutes ses forces en sa ville de Langres et descendit à Thoul, première ville de la domination de Théodoric son frère, où ces deux jeunes roys se rencontrèrent et se donnèrent bataille en laquelle la partie de lesney fut la plus fayble, et fut Théodoric mené à Chalon-sur-Soone, et là incontinant il mourut ; comme lune des histoires dit, par dissenterie, et comme dict l'aultre par poyson. Incontinant après la mort duquel selon que porte lhistoire de Bèze, Théodebert mourut par jugement de Dieu oppressé soubs la ruyne du toict dune maison selon que sainct Colomban, abbé de Luxeul, lavoit prédict, de sorte que quoi quil en soit ces deux frères de la maison de Metz descendus de celle de France estant décédes sans hoirs masles et légitimes de leurs corps, la monarchie du royaume retourna selon la loy salicque à Clotaire second, roy de France et leur cousin germain, qui par ce moyen fut vray roy, paisible seigneur et possesseur, non seulement du pays de Bourgongne, duché et comté, jusques aux Alpes, mais encoires fut roy et seigneur

Digitized by Google

de toutes les aultres terres de la Gaule à luy escheues par légitimes succession. Lequel cognoissant les malheurtes et tragédies que la division des royaulmes avoient apportées en France par lespace de cent ans, se délibéra de unir tous les pays de Bourgongne à sa coronne et ne souffrir plus partaiges ne division diceulx, mais y commencea destablir des capitaines, lesquels à l'exemple des Romains qui avoient faict ung duc Illirici limitis, Germanici limitis, Rhetici limitis et aultres semblables, il appella duc et de ceulx cy furent deux mentionnés en lhistoire de Bèze, lun nommé Amagalricus et laultre nommé Vualdalenus, ung diceulx estably pour le duché et le conté et laultre estably pour le gouvernement de Provence et de Savoye. Mais tel gouvernement dura fort peu car les habitans du pais qui avoient accoustumé davoir ung roy ne voulurent souffrir quils fussent (274) ainsy habandonnez à gouvernement daultruy révocable à tous propos. Ains requirent Clotaire, leur souverain prince et seigneur, de leur establyr un roy et gouverneur perpétuel sur laquelle requeste combien que le roy ne voulut accorder que ceulx de Bourgongne eussent aultre roy que luy, toutes foys il accorda quils eussent un gouverneur perpétuel, quil nomma mayeur de lestat de Bourgongne, lesquel office il voulut estre eslu par les Evesques et nobles dudit pays soubs sa confirmation comme aussy aux plus anciennes villes dudit pays comme Langres, Ostun et Mascon il establit des comtes quil infeuda : de sorte que le premier qui fut institué en cest estat de gouverneur général de Bourgongne et mayeur destat fut ung capitaine fameux de la maison de Clotaire nommé Vuarnarius, qui gouverna à fort grand contentement le peuple jusques en l'an six cens quarante neuf auquel les habitans par sa mort en esleurent ung aultre sans le consentement de Clotaire qui fut Vuillebault, dont Clotaire marry envoya ung sien capitaine vaillant nommé Flanquart et comme laultre histoire le nomme Flanquet, qui vint en Bourgongne avec grandes forces, combatit Vuillebault et le tua en bataille et après feyt pugnir les rebelles ayans fait ladite eslection. Et conséquemment demeura gouverneur du pays où il mourut et est enterré à Sainct Bénigne à Dijon. Cet estat doncques de mayeurs et gouverneurs de Bourgongne dura en ceste supérintendence sur lung et laultre des pays deçà et par delà la Soone jusques au temps

Digitized by Google

de Charles Martel, sans avoir faict gueres chose digne de mémoire pour loisivete des roys à qui il estoient subjects, jusque à ce que ledit Martel ayant remué la maison de France et transféré icelle en sa famille, il institua au gouvernement de Bourgongne ung illustre prince nommé Théodinus, qui luy fust fort fidelle, et fut celuy qui après la mort dudit Martel, voyant la dissention qui estoit entre les deux frères Pépin et Griffon enffans de Charles, favorisa la querelle de Pépin comme le plus aisné; et en lan sept cens quarante huict tua Griffon au passage dYtalie et aux Alpes et ainsy demeura en grand honneur ledit Théodimus au gouvernement de Bourgongne durant le règne de Pépin jusques au règne de Charlemaigne; où par la mort dicelluy fust pourveu audit estat un vaillant homme nommé Sanson, lequel depuis mourut à la journee de Roncevaulx avec Salomon conte de Langres et Naman duc de Bavyères, et sont tous trois enterrez, à Arles comme ville du gouvernement dudit Sanson. Par la mort de qui Girard de Rossillon fut pourveu dudit estat par Charles maigne et en icelluy il édiffia labbaye de Pouthières en laquelle il est enterré soubs titre de duc. Et enfin mourut ledit Charlesmaigne laissant Loys le Débonnaire son fils paisible possesseur de toute la Bourgongne deçà et delà la Soone, jusques au tumulte que excitèrent ses enffans; lesquels enffin appoinctèrent en lan huict cens quarente trois et demeura le royaulme de Bourgongne, de Provence et lempire à Lothaire qui se feyt moyne en lan huict cens cinquante cinq après avoir faict partaige entre ses enffans de ses royaulmes. Desquels enffans Charles eust la Bourgongne qui decéda sans hoirs de son corps; et par sa mort retourna le pays à Charles le Chaulve qui depuis fut empereur. Lequel, à la persuasion de sa femme nommee Judith, contre lordonnance de Clotaire, renouvella le royaulme de Bourgongne, et en lan huict cens septante sept créa Bosso frère de sadite femme roy dicelluy (275) pays en telle puissance que les premiers roys avoient heu, en fidélité toutes fois du royaulme de France lequel Bosso jouyt quelque temps de ses terres et mesmement en jouyt tant que Charles le Chaulve vesquit et tant que Loys le Besgue vesquit jusques à ce que veoyant ledit le Besgue estre mort sans aulcuns enffans légitimes de son corps, il voulut entreprandre de se faire roy de la corone de France. Et à ceste occasion Loys et Charloman

Digitized by Google

bastardz dudit le Besgue commencèrent la guerre à lencontre de luy, le vindrent assiéger à Mascon dont il fut contrainct de se saulver à la faveur de la rivière ; d'où là le poursuyvirent à Vienne, dont Bosso fuet encoires contrainct de s'évader et se saulver aux montaignes de Savoye, questoient de son royaume, jusque auxquelles les dits batards le poursuyvirent et neussent point laisser leur poursuitte sans le ruyner, neust esté que les Normans pressans le royaulme daultre cousté de septentrion contraingnirent iceulx Loys et Carloman soy retirer qui néantmoings laissèrent à Richard fils de Théodorie comte dOstun la conduicte dune armée quils feirent demeurer en Bourgongne pour la deffense des pays nouveaulx conquis contre ledit Bosso, de sorte que ledit Richard feyt si bon debvoir que à la fin Bosso demanda appoinctement. Auquel il fut receu pour lempeschement que lesdits Normans donnoient audit royaulme, et fut par ledit appointement délaissé aux roys de France tout ce quest deçà le Roosne et la Soone que anciennement estoit du pays de Bourgongne, et tout ce qui est par delà que aujourdhui lon nomme le comté de Bourgongne, comté de Bresse et de Savoye, demeura à Bosso, qui fut nommé roy de la Bourgongne transjurane.

Si que par le moyen de tel appoinctement Richard fut premier investy soubz la coronne de France des terres qui aujourdhuy sont du duché. Lesquelles luy furent données à forme de récompense pour luy et les siens en fidélité du Royaulme, et dicelluy Richard Raoul fut fils qui régna deux ans en France après la mort et captivité de Charles le Simple jusques au retour de Loys dOultre mer, qui revient en lan neuf cent vingt neuf et demanda le royaulme. Raoul fut contrainct luy laisser, lequel depuis décéda délaissant son fils Gilbert qui neust aulcuns enffans masles. Et lors Hugues le Grand que aulcuns nomment duc des Français, ayant un fils nommé Othes, praticqua quil espousa la fille dudit Gilbert et que la duché luy fut donnée. Et après la mort duquel Othes vint ledit duché à Henry, qui se voyant viel sans enffans, en lan mil et ung institua Robert roy de France son héritier, qui estoit son nepveu. Lequel incontinant feyt investiture dudit duché à Robert son second fils, frère de Henry roy de France, premier de ce nom, dont sont descendus les douze ducs de Bourgongne de la maison de France et de la race de Hue Cappet. Scavoir est Robert

Digitized by Google

fils dudit Robert roy de France premier duc de ce nom. Henry son fils. Odes premier, Hugues premier. Odes second, Hugues second. Odes tiers, Hugues tiers. Robert second. Eudes. Philippes premier et Philippes second, qui décéda jeune enffant et duquel le corps est enterré à Rouvre près Dijon. Par la mort duquel faillit la race de Hue Cappet en Bourgongne et retourna le pays de plain droict à la coronne de France dont il estoit venu. selon la coustume dicelluy pays. qui porte que tout retourne là dont il vient. Si que Jehan lors régnant en France ayant recueilly ladite succession et pays. incontinant en feyt investiture à Philippe le Hardy son fils dont sont descendus les derniers ducs. scavoir est Jehan qui mourut à Montereau. Philippes second que nous appellons le bon duc et Charles qui fut tué à Nancy. Par la mort duquel décédé sans hoirs (277) masles de son corps habilles à tenir les membres de la coronne de France comme dessus il a esté veriffier. Loys unziesme justement sempara du pays de Bourgongne, tant duché que comté par le consentement des trois estats desdits pays, où il establit les parlemens qui aujourdhuy y sont.

Vray est que le conté de Bourgongne pour vérité dire navoit pas toujours esté tenu par les ducs de la maison de France par moy cy dessus nommez. Car par lappoinctement faict avec Bosso dessus rapporté, la rivière de Soone estoit la fin de la fidélité et obéyssance de France. Mais il fault entendre que ces premiers ducs estoient riches et paisibles avec grande concorde aux roys de France leurs parens et cousins, petit à petit se dilatèrent oultre la Soone et y acquirent plusieurs terres et seigneuries particulières. comme la viconté dAuxonne. terre doultre Soone, la seigneurie de Salin. la seigneurie de Poupet. la seigneurie de Château-Chalon. de Brion et plusieurs aultres dont les acquisitions particulières sont en la chambre des comptes. Et en fin comme ainsy fut que Bosso, roy et seigneur de toutes lesdites terres fut décédé et eust laissé Loys son fils. icelluy Loys avec son grand malheur entreprint la conqueste d'Italie. où il fut deux fois vaincu, et enfin perdit les deux yeulx. et despuys mourant delaissa Rodolphe son fils qui en lan mil trente quatre. voyant quil navoit aulcuns enffans. institua Henry. fils de Conrard empereur. son héritier: lui ayant recueilly ladite hoirie osta enfin le nom du royaulme dudit pays et feyt deux contés en icelluy. quil nomma contez palatins

Digitized by Google

et fut le conté de Bourgongne quelque temps tenu par benefice de lempire, jusques adce que Hugues tiers, duc de Bourgongne, voyant le conte de Bourgongne estre décédé et avoir délaissé deux filles, lune Béatrice aisnée et laultre Alix, mariée au conte de Savoye puisnée, qui toutes deux se nommaient contesses de Bourgongne, il feyt adquisition du droict que ladite Béatrice y prétendoit et est le titre de ladite acquisition en datte de lan mil deux cens soixante et dix. A cause de quoy ledit Hugues se commencea à nommer conte de Bourgongne jusques adce que ledit Philippe, conte de Savoye, mary dicelle Alix, feyt transaction avec luy et ce par telle condition que le duc de Bourgongne, sans préjudicier aux acquisitions particulières quil avoit faictes, quicta l'utilité de l'université de ladite comté, à la charge que ladite Alix et ledit Philippe tiendroient les chastellenies de Dole et de Roichefort, qui estoient les principalles places dudit pays en fied et hommaige dudyet duché de Bourgongne et de ce furent faictes lettres autenteques en datte dudit an mil deux cens soixante et dix, lextraict desquelles est en noz mains. Après laquelle composition lesdits Alix et Philippe conte et contesse de Savoye se nommèrent comte et contesse de Bourgongne, combien que, comme dit est, audit comté ils feussent fendataires et bénéficiers du duc, desquels Philippe et Alix vint un fils nommé Othes ou Othelin qui laissant à son frère aisné la comté de Savoye pour son appanaige, eust pour le sien la conté de Bourgongne, en laquelle il refusa de faire le debvoir de fied quil estoit tenu à Robert second, fils de Hugues tiers, dont dessus est faicte mention. Pour laquelle raison Robert saisit et mist soubz sa main toute la comté de Bourgongne, dont Othes print occasion daller à la court de Philippe le Bel roy (278) lors régnant auquel en haine dudit duc il feyt donation de toute sa comté et en envoya le roy prandre possession au préjudice de la mainmise y faicte par ledit Robert qui se retira au roy son souverain seigneur, et rendu les causes de sa dite mainmise, requist déclaration du fief à luy appartenant et adjudication des terres particulières quil avoit audit comté, comme il appert par sa demande donnée par escript, l'original de laquelle est encoires aujourdhui en la chambre des comptes de ceste ville. Et sur icelle demande fut advisé ung expédient par le conseil, qui fut que Philippe comte de Poitiers, de Mascon et d'Au-

Digitized by Google

vergne, épouseroit la fille unique dudit comte Othelin et auroit le comté de Bourgongne dont il feroit foy et hommaige au duc Robert et seroit tenu ledit duc le recepvoir en ce debvoir; et moyennant ce toutes querelles cessoient, dont furent dépeschées lettres en lan mil deux cens quatre vingt et seize, selon lesquelles depuis Philippe comte de Poitiers espousa la fille du comte Othelin et eust le comté de Bourgongne en fief du duché comme arrière fief de la coronne.

Et advint despuis que ledit Philippe conte de Mascon, Auvergne et de Bourgongne fut roy de France après la mort de Loys Hutin son frère aisne en lan mil trois cens et seize; auquel au Eudes, duc de Bourgongne, fils dudit Robert second, faisoit quelque querelle au royaulme. Et pour appoinctement dicelle le roy Philippe dénommé le long donna audit Eudes sa fille en mariaige et lui donna la conté de Bourgongne qui par ce moien fut unye avec sa seigneurie directe et tenue par ledit Eudes comme plain fief du royaulme, depuis lequel temps elle est tousjours demeurée en la maison de Bourgongne par ce seul moyen et bénéfice de la coronne de France jusques ad ce que ladite maison faillit en Philippe dont dessus est faicte mention. Et ainsy il est certain et clair comme le jour que ledit pays de la comté debvoit retourner après la mort diceluy Philippe à la coronne dont il estoyt venu et dont toujours il avoit faict part, selon la susdite coustume du duché pourtant que tout retourne la doù il vint et combien que après la mort dudit Philippe le roy Jehan ne se saisit que de la duché, la comté ayant esté occupée par Loys comte de Flandres, toutes foys il est certain que Loys ny pouvoit rien quereller veue la coustume dessusdite, et aussy veue la loy de ce royaulme plusieurs fois auparavant jugée et appreuvée mesmes par les comtes de Flandres, que les filles (dune desquelles ledit Loys se disoit estre descendu) ne succèdent point aux contéz de la coronne, telle que par lhistoire dessus déduicte il appert la conté de Bourgongne avoir toujours esté soubz lune et laultre des monarchies de ce royaulme. Et pour ce jamais ne cessa le roy Jehan de quereller ladite conté occuppée, comme dict est par le conte de Flandre, jusques ad ce que par accord fut fait mariaige de Philippe le Hardi avec la fille dudit comte et luy fut faicte investiture commune du duché et du comté de Bourgongne par le roy Jehan son père et ledit comte de Flan-

dres. Par lequel moyen ledit Philippe fut seigneur desdits deux pays qui en saisist ses successeurs masles jusques à Charles qui morut à Nancy sans hoirs habilles à recepvoir les pays venans de la coronne, comme il appert manifestement tout le pays de Bourgongne duché et comté en venir. Si que par la mort diceluy justement Loys unsiesme se saisist et empara dicelles terres et en demeura vestu, les ayant laissé paisibles au roy Charles huitiesme sans successeur (279) qui sans raison ny propos en feyt depuis gratuite aliénation au roy dEspaigne dont lempereur est descendu; contre lequel attendu mesme que tel nul transport a esté faict puis soixante ans, vous avez juste raison de mainstenir le comté vous appartenir, comme à la vérité il vous appartient.

A quoy vous feriez évident préjudice si vous jugez laubenage que votre procureur veult quereller, icy debvez vous bien adviser, messeigneurs illustres qui assistez au roy et qui estes de son conseil, car ce mot aulbain importe aultant comme estrangier, et ne peuvent estre dietz ny nomméz aulbains, sinon ceulx qui sont hors la dition et domination du roy, si doncques vous jugés aulbains ceux du comté de Bourgongne et que vous déclairiez aulbenaige avoir lieu en leurs successions, quelle couleur prandrez-vous jamais pour conseillier au roy dentreprendre la réunion dudit comté à sa coronne? Mais plustost considérez quel dommaige se fera le roy, quand pour un petit droict daulbenaige que lon luy a descouvert, lon luy fera quicter la propriété dune si grande et utile terre et seigneurie que la seigneurie de Salins et tout le comté de Bourgongne, que clairement luy appartient et toujours luy a appartenu, comme dessus jay déduict et vériffié.

Mais encoires, sire, il vous plaira dentendre que daultant que depuis Eudes duc de Bourgongne le pays du comté na esté tenu que ung avec celuy du duché, daultant que lesdits deux pays nont toujours esté que soubz ung mesme seigneur, jusques ad ce que par linjure de votre ennemy, puis peu de temps ençà, le comté a esté occuppé daultant que tout le pays de Bourgongne selon quil se comporte en duché et comté nest que ung mesme élément de pays, de mesme langaige, de mesme habitude de gens, de mesmes mœurs et esprits. Les habitans de lung et laultre pays ont réciproquement si fort négoce les ungs avec les aultres quil ny a bonne maison au

Digitized by Google

duché qui nayt alliance avec ceulx du comté et réciproquement ny a maison au conté qui nayt alliance au duché. De sorte que quand les hommes desdites terres vont respectivement aux services de leurs princes estans en dissention il ne scauroient fraper ny tuer leur ennemy quils ne frappent et tuent leurs parens, cousin ou bien proche allyé. Chose cruelle et condition misérable, provenant de linjustice de lempereur qui contre raison tient en sa subgection et tiranuye ung peuple qui vous est deu, et le seul langaige duquel vériffie quil est né pour vous rendre obéissance.

Ceste nécessité doncques de conjonction entre ces deux peuples a faict que une infinitié de femmes vefves de vostre duché ont leurs assignaulx et dotations de mariaige sur le comté ; la plus grand part du revenu des églises de vostre duché consiste en prinses à faire sur la conté ; une bonne part de revenu des gentils hommes qui vous font services de leurs biens et de leurs personnes est assize au comté de Bourgongne. Voyez doncques, Sire, que cest que vous conseillent ceulx qui vous conseillent de déclairer aulbains ceulx de vostre comté de Bourgongne. Ils vous conseillent de désoler et destruire ung millon de pauvres femmes, desquelles Dieu vous a créé et institué protecteur et consolateur. Ilz vous conseillent dappauvrir et diminuer les églises de votre royaulme dont vous estes lamplificateur très chrétien. Ils vous conseillent de ruyner et démollir les anciennes maisons de vostre noblesse de vostre duché, desquelles vous estes non seulement le roy et souverain seigneur, mais le père. Quelle occasion doncques pourroit estre si grande quelle peult induire ung si bon roy que vous à faire tant de maulx, à accumuler tant desclamations devant Dieu contre (280) les heureuses journées de vostre règne et domination ?

Supposons quil y eust quelque chose à proficter en ce nouveau conseil que lon vous donne, si est ce, Sire, que lon doibt bien adviser, soubz umbre dun légier prouffict, de ne confondre ung establissement dois longtemps ordonné, et mectre en désordre les possessions dois longtemps tollérées. Aratus Sicianius, après que sa ville fut longtemps détenue et occuppée par les tyrans, treuva facon de vaillamment la délivrer de la tiranuye diceulx et la remectre en liberté. Et ce faict, pour ce que plusieurs qui avoient abandonné la ville y retournèrent et

Digitized by Google

commencerent de demander leurs biens et possessions quavoient esté occupées par daultres. Aratus se treuva en fort grande perplexité pour ce que, ostant à ceulx cy pour rendre à ceulx là, il faisait ung grand désordre à sa républicque et troubloit les anciennes possessions de plusieurs possesseurs de bonne foy, et à ceste cause il sen alla en Alexandrie comme lhistoire le témoingne, et là emprunta de grands deniers de Ptolémée y régnant dont il sobligea en son privé nom. Moyennant lesquels deniers il appaisa ceulx qui vouloient déposséssionner les anciens possesseurs de leurs terres et ayma mieulx souffrir dommaige en son particulier nom que de troubler et confondre les invétérées possessions, mectant en peine les détenteurs dicelles daller chercher leurs récompenses. Vous doncques, Sire, pour ung gaing particulier que lon vous propose, quand véritable il seroit, vouldriez vous induire le trouble et la confusion pour lequel extruer Aratus voulut souffrir dommaige ? Considérez quant vous aurez mis soubz votre main les terres de ceulx du comté et que lempereur en aura aultant faict des terres que tiennent ceulx du duché en ses pays, en quelle confusion et en quel désordre seront les affaires de vos pauvres subjects. Posé le cas quil y eust à suffisance pour les récompencer, de ce quils perdront en ce que vous saisirez, si est ce que les plus pauvres demeureront sans récompense, ou pour navoir moyen de la poursuyvance ny de vous faire entendre leur pauvreté, ou pour navoir le crédit de lobtenir en la concurrence de la multitude de ceulx qui viendront soy douloir. Ainsy tel y a en votre duché de Bourgongne qui a aujourdhui bonne commodité de vivre et de vous payer les subventions et aydes que votre peuple vous octroye, qui demeurera pauvre à perpetuité au détriment et diminution de vos tailles et revenus ordinaires. Ce sera doncques la part de votre humanité, Sire, garder ce grand nombre de vos subgects de telle calamité et misère et sera de vostre grande prudence considérer que telle calamite de tant de subgects vos fidèles ne peut estre séparée de vostre détriment et dommaige.

Et affin dapprocher encoires ceste délibération de plus près, jai charge de vous faire entendre et remonstrer que ceulx du pays et duché de Bourgongne tiennent au comté plus de cent mille livres de rente tous les ans, et au contraire ceulx du comté nen tiennent pas en votre pays dix mille livres de rente.

Digitized by Google

Quant à ce je vériffieray facilement ce que je dy car jai par cathalogue tous les noms des principales maisons et églises du duché de Bourgongne qui tiennent du revenu au comté, le calcul duquel revenu monte à la somme que jay prédicte. Il fauldroit doncques, pour vous incitier aux fins de ma partie contraire, que monsieur le procureur général vériffiast que ceulx du comté tinssent davantaige de biens en votre pays. Autrement vous ne vous debvez jamais condescendre de faire subir à vos subgects la perte certaine de si grand revenu, si vous nestes asseuré davoir main garnie en votre royaulme pour la récompence. Or nest il pas en la puissance de vostre dit procureur de vous monstrer récompense condigne à la perte dessusdite. Mais par le contraire je preuveray sil faict besoing, et aultant que une négative se peult preuver, que tout ce que ceulx du comté tiennent soubz vous ne monte point à dix mille francs par an. Que ferez-vous doncques en saississant lesdits biens et déclairant aulbenaige sur iceulx (281) sinon une permutation où vous perdez le décuple ? Ne suyvez-vous pas vroyment ung conseil de augmenter votre ennemy de la valeur de quatre vingt mille livres de rente annuellement avec la ruyne et destruction de vos subgects, et certes si ceulx qui vous conseillent ceste permutation de Glaucus pensoient à la resjouyssance que vous donnerez à votre ennemy, faisant la conclusion et résolution dessusdites, jà ils auroient honte de ainsy le vous avoir conseillé et confesseroient ouvertement leur culpe et faulte.

Laquelle ils nont couleur de couvrir, sinon sur ce que ce quils dient que, combien que ceulx du conté de Bourgongne vous soient naturels subgects, toutesfois de faict ils vous sont désobéyssans. Mais ceste couleur est très facile à effacer daultant que ce que ceulx dudit conté vous désobéyssent, aumoings obéyssent à aultre, nest par leur faict ny culpe, mais par le faict de vos prédécesseurs, qui voluntairement les ont rendu à votre ennemy. Et combien que tel faict de vos prédécesseurs ne soit point de préjudice à vous pour importer que vous ne puissiez remectre soubz votre main ce que nullement et sans cause se treuve avoir esté aliéné ; toutes fois si sert icelluy faict de confutation du prétendu de vostre procureur. Car puisque lesdits habitans obéyssent à votre ennemy par votre volonté quils estiment toujours durer jusques ayez faict signifi-

Digitized by Google

cation du contraire rien ne leur en doibt estre imputé veu que rien ne doibt estre imputé à celuy qui obéyt au commendement de son seigneur. Et ainsy na occasion vostre dit procureur de voulloir chercher leurs pugnition sur ledict faict : sur lequel vous plaira ramentevoir que ceulx du conté de Bourgongne sestans volontairement rendus à votre coronne et y obéyssans fidellement estans demeurez en la fidélité et dévotion dicelle dais la réduction et mort du duc Charles jusques au régne du roy Charles VIII[e] furent à la fin rendus au roy dEspaigne en lan mil quatre cens nonante et deux quand ledit roy Charles entreprint son veoyaige de Naples depuis lequel temps plusieurs appoinctemens et transactions ont esté faites entre le roy Francoys votre père et lempereur à la confirmation de ladite rémission, si que tout ce que font ceulx dudit comté en lobéyssance de lempereur dais ce temps là nest sinon par la volonté de vos prédécesseurs, et ainsy nen peuvent ils aulcunement estre culpez ny reprins, daultant que leur obéyssance a aultruy nest point la desobéyssance mais obéyssance de vous. Et fauldroit avant que les reprandre et culper que vous, Sire, libérateur des servitudes estrangières, eussiez geeté loeil sur eux qui vous touchent de plus près que ceulx de Syennes ny dAillemaigne et voulu entreprandre de les delivrer de la tirannye de lempereur. En quoy faisant si les hommes désobéyssans et rebelles, lors auriez vous occasion de les pugnir, non pas comme aulbains et estrangiers, mais comme subgects rebelles. Et en ce cas auriez vous raison, non de saisir leurs biens comme aulbains, mais de les confisquer comme biens de desloyaulx et ainsy le praticqua vostre prédécesseur roy Loys unziesme à la réduction des pays de Bourgongne, car après avoir remis ledit pays soubz son obéyssance il feyt déclaration quil pardonneroit à tous ceulx qui par le commandement du duc Charles prédécédé et de qui ils estoient subgects avoient porté armes contre sa majesté et néantmoings pour ce que quelques ungs particuliers, ne cognoissans ce bénéfice, ne se peurent tenir de favoriser aux parties de la fille de leur duc, qui ne leur estoit plus rien comme non capable de tel fief, il confisqua les biens de ceulx qui ainsy se monstrèrent désobéyssans et rebelles. Et certes il le feyt justement. Car comme il avoit estimé lobéyssance première quavoient faicte ceulx de Bourgongne à leur duc nestre pas désobéyssance à luy, daultant

Digitized by Google

que le duc tenoit ledit pays de la coronne, encoires quil ne feyt debvoir de la recognoistre ainsy estima il que ceulx qui après la réduction faisoient des parts et favorisoient à altruy vrays rebelles, et comme tels justement les punissoit, non seulement par la perdition de leurs biens, mais animadversion sur leurs personnes mesmes. Selon lequel exemple il sera en vous loué quand vous aurez retiré ceulx du comté de l'injuste détention de lempereur (282), si vous pugnissez ceulx qui se treuveront lever la teste à faveur daultre que vous, laquelle pugnition seroit précipitée, si dès maintenant vous le vouliez ainsy faire, quand ils ont occasion de recongnoistre et obéyr lempereur par vostre faict mesmes.

Il sensuit doncques, très magnificque et très juste roy, que ceulx du duché de Bourgongne raisonnablement ont empèché la déclaration que vous aviez commandée, que ceulx du comté fussent aulbains et quil ne vous est ny honneste, bien séant, ny utile dainsy le faire contre lexemple des arrests préjugez au contraire, et du faict de vos prédécesseurs. Selon lesquels vous supplient très humblement vos subgects dudit duché voulloir arrester, juger et déclairer que nul aulbenage ne peult estre en votre royaulme à ceulx dudit comté, affin que ce faisant la crainte que de présent ont vos subgects que le contraire ne se face soyt convertie en admiration de votre prudence, justice et grandeur.

(*Arch. dép. Côte-d'Or*, C, 2978, fol. 268 ss).

Afin de faciliter la lecture des trois documents ci-dessus, nous avons cru pouvoir en modifier légèrement le texte, par exemple, en employant les lettres j *et* v, *établissant quelques alinéas, corrigeant ou complétant la ponctuation, développant les abréviations.*

Digitized by Google

INDEX ALPHABÉTIQUE

Apologie, p. 46.
Aubaine (Discours de Begat sur le droit d'), p. 34 et 54, 55.

Bayle, p. 48.
Bégat (Anne), p. 69 ; (Antoine), p. 29 ; (Bénigne), p. 68 ; (Claude), p. 67 et p. 68 ; (Edme), p. 29 ; (François), p. 67 et p. 68 ; (Nicolas), p. 29 ; (Simon), p. 29.
Berthot, p. 63.

Cahiers (rédigés pour la réformation), p. 60.
Censu, Reditu et Emphyteusi, éditions, p. 25 ; appréciation, p. 56.
Champion, p. 33.
Cirey (Bernard de), p. 49.
Colin (Philibert), œuvre, p. 26 ; exalte Bégat, p. 70.
Commentarii, éditions, p. 25 ; analyse, p. 64.
Contault (Michelle), p. 68.

Decisiones, p. 25 et p. 35.
Discours de 1556, occasion, p. 37 ; texte, p. 77.
Dumoulin, p. ...

Enchiridion juris burgundici, p. 58.

Febvret, œuvre, p. .. ; parle de Bégat orateur, p. 31.
Flodoard, p. 62.
Forcatulus, p. 61
Fyot (Jean), succède à Bégat, p. 67 ; épouse Anne Bégat, p. 70.

Ganay, p. 32.
Girard, œuvre, p. 26 ; ami de Bégat, p. 62.

Jacotot, p. 37.

Languet (Hubert), p. 48.
Laverne (Bénigne), p. 67.

Martin (Bénigne), p. 41.
Mémoires pour la réformation, p. 58.

Digitized by Google

Millière (Guillaume), p. 70.
Morin (Lazare), p. 36.

Observationes, manuscrit, p. 25 : qu'est-ce ? p. 59

Regnaud (le curé), p. 71.
Rémond (Guillaume), p. 42.
Remonstrances, occasion, p. 43 ; analyse, p. 44.
Response, p. 24.
Retractu gentilitio (de), éditions, p. 25 ; analyse, p. 56.
Robert (Philippe), œuvre, p. 27 ; exalte Begat, p. 70.

Saint-Julien (Pierre de), œuvre, p. 26 ; lié avec Bégat, p. 62.

Tabourot des Accords, œuvre, p. 26 ; reçoit son surnom, p. 69.
Tavanes, et Bégat, p. 51 ; et la description, p. 49.

Valeret, p. 37.
Vignier, œuvre, p. 27 : relations de Vignier et de Bégat, p. 62.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION BIBLIOGRAPHIQUE, p. 23.

CHAPITRE Ier. — **La jeunesse de Bégat**, p. 28.

Date et lieu de naissance, p. 28. — Son nom, p. 28. — Sa famille, p. 29. — Ses études, p. 29.

CHAPITRE II. — **Les débuts dans la vie publique**, p. 31.

Begat avocat, p. 31. — Son échevinage, p. 32. — Son rôle auprès des États, p. 33. — Discours du droit d'aubaine, p. 34.

CHAPITRE III. — **Bégat conseiller au Parlement**, p. 35.

Sa nomination, p. 35. — Le défenseur des privilèges du Parlement, p. 36. — Les débuts du protestantisme, p 39. — Les édits de 1562 et 1563, p. 40. — Les écrits politico-religieux de Bégat, p. 44. — Bégat auxiliaire de Tavanes, p. 49. — La description de 1568, p. 49.

CHAPITRE IV. — **Le jurisconsulte**, p. 52.

Ses études, p. 52. — Sa méthode, p. 53. — Ses ouvrages, p. 54. — *L'Enchiridion juris burgundici*, p. 57. — La Réformation de la Coutume, p. 58.

CHAPITRE V. — **L'homme de lettres**, p. 61.

Goût pour les belles-lettres, p. 61. — Le poète, p. 61. — Les *Commentarii*, p. 63. — Le littérateur, p. 64.

CHAPITRE VI. — **L'homme et l'œuvre**, p. 66.

Bégat, président, p. 66. — Sa mort, p. 67. — Sa famille, p. 67. — Jugements portés sur lui, p. 70. — Son caractère, p. 71. — Conclusion, p. 72.

PIÈCES JUSTIFICATIVES, p. 74.

INDEX ALPHABÉTIQUE, p. 103.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PRÉSIDENT

BAILLET DE VAUGRENANT

PAR

ROGER GALMICHE

Licencié ès lettres.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Le nom de Baillet de Vaugrenant n'est connu que des historiens qui se sont occupés spécialement de la Ligue en Bourgogne. Les seules notices, sommaires, qui lui ont été consacrées, se trouvent dans le *Parlement de Bourgogne* de Pierre Palliot [1], et dans les remarques du *Livre de souvenance de Pépin* [2], chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, par M. Garnier. La notice de M. Garnier, qui n'est d'ailleurs pas exempte d'erreurs, a été recopiée par tous les auteurs qui ont parlé de Vaugrenant : par exemple M. Abord, dans son *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun* [3], et M. Monget, au tome II de son ouvrage intitulé : *La Chartreuse de Dijon d'après les documents des Archives de Bourgogne* [4], où se rencontrent d'ailleurs d'intéressants détails sur les rapports de Vaugrenant avec les Chartreux.

Nous signalerons encore la courte biographie contenue dans la *Galerie bourguignonne* de MM. Ch. Muteau et J. Garnier [5], et quelques passages de :

De la Cuisine. — *Histoire du Parlement de Bourgogne* [6] ;

Rossignol. — *Histoire de Beaune depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* [7] ;

J. Garnier. — *Monographie du château de Talant*, au tome III, page 299 sqq. des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or* ;

Dom Plancher. — *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, tome IV ;

Courtépée. — *Description de la Bourgogne* [8] (à propos de

1. Pages 247, 248. Dijon, 1649.
2. Dijon, Rabutot, 1866. Collection des *Analecta divionensia*, 3 vol.
3. Paris et Autun, 1887, 3 vol. et table.
4. Montreuil-sur-Mer, 3 forts vol. in-4°, 1898-1905.
5. Dijon et Paris, 1860, 3 vol. in-16.
6. Dijon, 1864, 2e édit., 3 vol. in-8°.
7. Beaune, 1854.
8. Dijon, Lagier, 1847, 4 vol. in-8°, t. II, p. 449, 450.

Digitized by Google

Saint-Jean-de-Losne), et *Essai historique sur la Ligue en Bourgogne*[1].

MAILLY. — *Essai historique sur la réduction de la Bourgogne à l'obéissance de Henri IV*[2].

PINGAUD. — *Les Saulx-Tavanes*[3].

Aucun de ces travaux n'ayant pour objet particulier le personnage de Vaugrenant, il s'y trouve en somme peu de choses, et nous avons dû recourir presqu'exclusivement aux sources, qui sont les suivantes :

1° *Documents manuscrits.*

Registre des délibérations du Parlement, contenant celles du Parlement de Dijon et du Parlement de Flavigny[4]. – Il convient de rappeler que l'original ayant été perdu, nous n'avons plus qu'une copie, mais exécutée avec le plus grand soin.

Mémoire contenant plusieurs choses arrivées en Bourgogne pendant la Ligue, par Gabriel Breunot[5], ainsi que d'autres pièces sur la Ligue en Bourgogne, contenues dans le même recueil.

Edits du Parlement de Dijon, dont une table se trouve à la bibliothèque municipale de cette ville[6].

Enfin plusieurs pièces des *Archives départementales de la Côte-d'Or*, et des *Archives municipales de Dijon*, qui seront citées au fur et à mesure qu'il en sera fait usage.

2° *Documents imprimés.*

Correspondance des Saulx-Tavanes[7].

Mémoires de Guillaume de Tavanes[8].

Journal de Gabriel Breunot, conseiller au Parlement de

1. 1781, *manuscrit de la Bibliothèque municipale de Dijon*, Fds Baudot, n° 214.

2. *Manuscrit de la bibl. munic. de Dijon*.

3. Paris, Didot, 1876.

4. *Bibl. munic. de Dijon*, in-fol. mss., Fds Saverot, 1, t. I à III inclus.

5. Bien inférieur à ce que le titre semblerait annoncer (*Bibl. munic. de Dijon*, in-fol. mss. 444.)

6. *Table générale des édits, déclarations du roi, lettres d'offices enregistrées au Parlement de Dijon* (1476-1477), mss. du XVIIIe siècle, mss. 456.

7. Edit. Pingaud, dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1877.

8. Edit. Michaud.

Digitized by Google

Dijon, et *Livre de souvenance de Pépin, chanoine de la Sainte-Chapelle de cette ville*[1].

Correspondance de la Mairie de Dijon[2], tome II.

Henri Chevreul. — *Pièces sur la Ligue en Bourgogne*[3].

Ces documents sont tous d'ordre général. Ils concernent les administrations (Parlement, Chambre de ville de Dijon) et les hommes qui jouèrent un rôle essentiel en Bourgogne pendant les troubles de la Ligue. Dans aucun d'entre eux, la vie de Vaugrenant n'est traitée en entier. Ses papiers, qui auraient constitué une source de premier ordre, sont perdus. D'autre part, ses contemporains qui ont parlé de lui, l'ont fait accidentellement, et furent presque toujours ses ennemis personnels, Guillaume de Tavanes par exemple.

Il est possible cependant de combler les grosses lacunes, de redresser dans une certaine mesure les jugements qui ont été portés, de reconstituer ainsi peu à peu la biographie du personnage.

1. Edit. Garnier, Dijon, Rabutot, 1866, 3 vol. in-8°.
2. Edit. Garnier, Dijon, Rabutot, 1868-1870, 3 vol. in-8°.
3. Paris, 1882-1883.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

La famille de Philippe Baillet de Vaugrenant. — Sa carrière parlementaire.

Les ancêtres de Vaugrenant : Jean et Jacques Baillet. — Naissance de Vaugrenant (1555 ?). — Vaugrenant conseiller au Parlement de Dijon et président de la Chambre des requêtes. Ses démêlés avec les autres Chambres.

Philippe Baillet, seigneur de Vaugrenant[1] et du Esme, était issu d'une vieille famille parlementaire de Bourgogne. Son grand'père, Jean Baillet de Vaugrenant, obtint, le 23 décembre 1551, la charge de premier président au Parlement de Bourgogne[2]. Ce fut lui qui dressa, le 11 novembre de la même année, le procès-verbal de la « saisie et réunion des pays et comtés de Charollois, en la main et souveraineté du Roy[3] ». L'un des fils de ce magistrat, Jean Baillet, seigneur de Saint-Germain, fut pourvu, le 18 mars 1554, de l'office de conseiller au Parlement[4]. L'autre, Jacques Baillet de Vaugrenant, entra en 1568 au conseil privé du roi. Resté d'ailleurs dans les meilleurs termes avec le Parlement de Dijon, où il avait voix délibérative[5], il ne manquait jamais de venir le saluer lorsqu'il allait en cette ville[6], et c'est à Dijon qu'il

1. Petite localité de Franche-Comté, aux environs de Salins.
2. Palliot, *Histoire du Parlement de Bourgogne*, p. 54.
3. *Arch. départ. de la Côte-d'Or*, B. 945.
4. Palliot, *op. cit.*, p. 211.
5. *Reg. des délib. du Parlement*, t. II, p. 1357 (année 1581).
6. *Reg. des délib. du Parlement*, t. III, p. 114.

Digitized by Google

mourut, le 28 avril 1586[1]. Il est le père de Philippe Baillet de Vaugrenant.

Bien que nous ne possédions aucun document se rapportant directement à la naissance de Philippe, nous pouvons présumer qu'elle eut lieu vers 1555. En effet, il entra au Parlement en 1580, et brigua pour la première fois la charge de président en 1585 : or, il fallait avoir au moins vingt-cinq ans pour être conseiller et trente pour être président. Mais, avant de s'engager dans la carrière de ses aïeux — ceci est un trait intéressant à retenir. — Vaugrenant figura d'abord à l'armée du roi. Tout ce que nous en savons, c'est qu'il fut même fait prisonnier « par les ennemys de sadicte Majesté », puis relâché moyennant rançon[2].

Dès lors, les Registres du Parlement permettent de le suivre presque pas à pas. En 1580, il entre au Grand Conseil, par suite de la résignation de son père[3], qui, le 25 juin de la même année, demande à la Cour l'enregistrement de son office de conseiller au conseil privé[4]. Le 27 novembre 1581, Philippe Baillet subit les épreuves habituelles, c'est-à-dire trois interrogations « à la fortuite ouverture des livres du droit » ; puis il prête serment, selon la formule consacrée, « de rendre la justice aux pauvres comme aux riches, garder et observer les ordonnances et arrêts, obéir aux commandements de la Cour, avoir l'honneur d'icelle en particulière recommandation, tenir les délibérations secrètes, porter honneur à ses anciens, et en tout se comporter comme un bon et notable conseiller en Cour souveraine[5] ». Place lui est alors faite en la Cour « après deux anciens conseillers[6] ».

1. *Reg. des délib. du Parlement*, t. III, p. 156.
2. *Arch. dép. de la Côte-d'Or*, C. 3588, fol. 31, r. Cf. *Pièces justificatives*, n° VII. La date est de 1580.
3. Palliot, *op. cit.*, p. 247.
4. *Reg. des délib. du Parlement*, t. II, p. 1303. Cf. *Pièces justific.* n° I.
5. De la Cuisine, *Le Parlement de Bourgogne*, t. I, p. 94.
6. *Reg. des délib. du Parlement*, t. III, p. 11.

Digitized by Google

Ce n'est qu'un premier échelon. Le 28 septembre 1585, Me Claude Bourgeois de Crespy venant d'être nommé, de président aux requêtes, président à mortier, Vaugrenant sollicite et obtient du roi des lettres de provisions pour remplir l'office de « conseiller en la Cour et de président en la chambre des Requestes du pallais [1] ». Le 28 novembre, la Cour refuse l'entérinement de ces lettres, parce que « ledit Baillet a deux oncles conseillers en ladite Cour [2] » ; mais l'un de ces oncles, Philippe de Berbis, meurt quelques semaines après, et l'incompatibilité est aussitôt levée. Le 27 janvier 1586, la Cour ordonne l'enquête habituelle sur les « vie, mœurs et conversation catholique » de Philippe Baillet [3] ; et, comme cette enquête a été favorable, elle décide, le 16 mai suivant, de le recevoir en son office de conseiller [4].

La réception eut lieu selon le cérémonial ordinaire. Mandé à la Cour pour y recevoir avis de la décision prise à son égard, Vaugrenant se plaça debout et découvert derrière le bureau ; il jura que, pour parvenir à son état, il ne s'était livré à aucune manœuvre déloyale ; il promit « de bien et loyallement » exercer son office sans se laisser corrompre ; enfin, mettant un genou en terre, il fit profession de foi devant le président Desbarres. Après cette journée, il eut place parmi les conseillers de la Cour, et c'est en cette qualité qu'il assista à la messe rouge de la Saint-Martin, de l'année 1586 [5].

Restait à le pourvoir de son office de président aux requêtes ; mais ici une difficulté se présentait. Vaugrenant avait prétendu pouvoir être en même temps président au Parlement, et, à cet effet, il avait obtenu du roi des lettres « contenant union de son office de président aux Requestes à l'un des six offices de président de la

1. *Table des Édits*, p. 145.
2. *Reg. des délib. du Parlement*, t. III, p. 137.
3. *Reg. des délib. du Parlement*, t. III, p. 143.
4. *Table des Édits*, p. 145.
5. *Reg. des délib. du Parlement*, t. III, p. 172. Cf. *Pièces justific.* n° II.

Digitized by Google

Cour, hormis le premier qui viendrait à vacquer, et pouvoir d'entrer à ladite Cour et seoir en icelle du jour de sa réception de conseiller au grand conseil. » Ce cumul était une nouveauté : d'après les règlements en vigueur, l'office de président aux Requêtes ne pouvait se joindre à aucun autre office de président au Parlement que celui de sixième président. Aussi la Cour se refusa-t-elle à la vérification des lettres royales [1]. Force fut donc à Baillet de Vaugrenant de se contenter de sa charge de président aux Requêtes ; c'est sous ce titre qu'il paraît à la messe de rentrée du 12 novembre 1587 [2].

Cette carrière de magistrat, qu'il avait embrassée pour suivre l'exemple de ses ancêtres et par tradition familiale plutôt que par goût personnel, ne convenait guère au tempérament de Vaugrenant. Les quelques mois qu'il avait passés à l'armée avaient laissé sur lui une empreinte profonde : c'étaient des habitudes de soldat qu'il apportait au Parlement. Un incident mentionné au registre des délibérations de la Compagnie, nous le montre dans une attitude presque belliqueuse, dont la gravité vient de la situation toute spéciale de la chambre des Requêtes à laquelle il appartenait.

L'établissement de cette chambre par Henri III, en 1575, avait été fort mal accueilli par le reste du Parlement. L'édit royal qui la créait, chargeait ses membres du soin de juger les causes privilégiées, personnelles ou mixtes, en particulier concernant messieurs du Parlement et de la chambre des Comptes, sauf appel à la Grand'-Chambre. Le Parlement protesta ; puis, obligé, malgré ses remontrances, de recevoir dans son sein cette juridiction auxiliaire, il se vengea d'elle en toute occasion par son dédain et des mesures blessantes. C'est ainsi qu'il fit défense à ses nouveaux membres de prendre le titre de

1. *Reg. des délib. du Parlement*, t. III, p. 196, 197.
2. *Reg. des délib. du Parlement*, t. III, p. 202.

Digitized by Google

« Conseillers du Roi au Parlement », et lorsqu'après bien des hésitations, il leur eut concédé le droit de marcher avec le Corps entier aux cérémonies, ce ne fut pas sans avoir spécifié expressément « qu'ils s'y comporteraient en toute modestie envers les Conseillers de la Cour [1] ».

Président de la chambre des Requêtes, Vaugrenant n'était pas homme à supporter qu'on l'humiliât. Accompagné du commissaire aux Requêtes, Jacques Bossuet, aïeul de l'évêque de Meaux, il se présenta à la Grand'-Chambre, le 18 novembre 1588, « sans avoir demandé l'entrée », et s'étant, pour comble d'audace, assis au bureau, au lieu de rester debout, il se plaignit âprement et avec hauteur de ce qu'on lui refusait la communication des registres des délibérations « combien qu'ils doivent estre communs », et déplora le peu de cas fait de ses avis. Il conclut, ainsi que son compagnon, en suppliant la Cour « d'y pourvoir, autrement ils iroient rechercher la justice ailleurs [2] ».

Ce fut un véritable scandale. La Cour se jugeant offensée, adressa une admonestation aux deux audacieux, leur rappelant qu'ils devaient transmettre leurs demandes par écrit, qu'ils ne pouvaient entrer à la Grand' Chambre que s'ils y avaient été mandés et qu'ils devaient parler debout derrière le bureau [3]. Mais la semonce ne fit aucun effet et ne fut peut-être même pas entendue. Nous lisons en effet au registre des délibérations, que trois jours plus tard, le 21 novembre, « Messsieurs des Requêtes ont été mandez, mais il ne s'est trouvé personne en leur Chambre [4] ». Par cette conduite irrespectueuse, les « Commissaires aux Requestes du Pallais » proclamaient leur solidarité avec leur président et leur collègue.

1. De la Cuisine. *Le Parlement de Bourgogne*, t. I, p. 51, 52
2. *Reg. des délib. du Parlement*, t. III, p. 241.
3. *Reg. des délib. du Parlement*, p. 242. Cf. *Pièces justif.* n° III.
4. *Reg. des délib. du Parlement*, p. 242.

CHAPITRE II

Le rôle politique et militaire de Vaugrenant (1589-1590).

La situation politique en Bourgogne et à Dijon, après l'assassinat des Guises. — Vaugrenant chef de bande. Entreprises contre Dijon, Chalon-sur-Saône et Mâcon. — Occupation de Saint-Jean-de-Losne par les royalistes. Premiers démêlés de Vaugrenant avec Guillaume de Tavanes.

A part cet acte d'opposition véhémente, Vaugrenant n'a marqué d'aucun trait remarquable son passage au Parlement de Dijon : il ne s'est distingué ni par l'éloquence de ses discours, ni par l'étendue de ses connaissances juridiques. En revanche, son rôle politique et militaire, dans l'histoire de la Ligue en Bourgogne, a été considérable, surtout après l'assassinat des Guises et l'avènement de Henri IV. C'est certainement à quelque entreprise politique qu'il faut rapporter le voyage qu'il fit à Paris, au mois de mars 1588[1]. Des événements graves s'accomplissaient alors en effet dans le royaume de France, et, à ce président batailleur, ils allaient procurer l'occasion de batailler.

Depuis 1538, les gouverneurs de la Bourgogne étaient pris dans la famille des Guises, et depuis 1571, le duc de Mayenne occupait cette charge[2]. Chef de la Ligue, il

1. *Reg. des délib.*, t. III, p. 216.

2. Cf. Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, t. II, p. 19.

Digitized by Google

devait naturellement tenter d'y faire entrer une province qu'il considérait comme un fief de sa famille. Il ne put dès l'abord s'établir dans la ville de Dijon, jalouse de ses franchises municipales; mais: en revanche, il s'empara par trahison de son château et de celui de Talant[1]; Nuits et Châtillon se soumirent à lui. Partout ailleurs, il échoua devant la résistance organisée par le lieutenant-général Chabot-Charny[2] et son gendre, Guillaume de Tavanes[3]; même les habitants d'Auxonne ne craignirent pas d'arrêter leur propre gouverneur, le vicomte Jean de Tavanes[4], un acharné ligueur. Cependant Mayenne, auquel l'édit de Nemours (juillet 1585) donna la ville et le château de Beaune, ne désespérait pas du succès, et il comptait sur la garnison ligueuse établie à Talant et au château de Dijon pour faire la loi aux Dijonnais.

Vaugrenant, accompagné du conseiller Jean de Xaintonge, fut envoyé auprès du duc, pour lui demander de vouloir bien expliquer sa conduite et « éclaircir la Cour des dites armes et corps de garde, de demeurer unie avec elle ». Mayenne protesta de son respect pour la cour, et dit qu'il « avait eu plusieurs advis et avertissements d'une entreprise faitte sur sa personne, le chateau et

1. *Livre de souvenance de Pépin*, p. 32, 33.

2. Léonor Chabot, comte de Charny, grand écuyer de France, succéda au maréchal Gaspard de Tavanes comme lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne. Il réussit à éluder les ordres du roi, qui prescrivaient le massacre des protestants, lors de la Saint Barthélemy. Il mourut à Saint-Jean-de-Losne, le 12 juillet 1597.

3. Guillaume de Saulx, comte de Tavanes, fils aîné du maréchal, se fit remarquer par la fidélité avec laquelle, pendant la Ligue, il soutint le parti du roi, en Bourgogne où il commanda comme lieutenant-général. Il mourut vers 1633.

4. Jean de Saulx, vicomte de Tavanes et de Lugny, troisième fils du maréchal, gouverneur d'Auxonne, il embrassa avec ardeur le parti de la Ligue, fut nommé par Mayenne son lieutenant-général en Bourgogne, en opposition à son frère Guillaume. Après la réduction de la Bourgogne par Henri IV, ce dernier lui accorda un brevet de retenue pour être maréchal de France. Il mourut après 1629. M. Pingaud le dépeint comme un esprit brouillon.

Digitized by Google

cette ville [1] », et l'affaire n'eut pas de suite. Mais les événements se précipitaient. Au mois de mars 1588, Henri III était forcé d'abandonner Paris ; le 16, il écrivait au Parlement de Dijon une lettre lue le 24, où il exhortait ce corps à la fidélité envers la couronne. Quelques jours plus tard, on apprit en Bourgogne l'assassinat de Henri de Guise.

A cette nouvelle, craignant un soulèvement en faveur de la Ligue, Vaugrenant, son cousin Quarré et d'autres parlementaires tâchèrent de s'emparer des clefs de la ville. Ils furent sur le point de réussir ; mais l'affaire ne put être menée assez rapidement et elle échoua. Mayenne, revenant de Blois, approchait ; les conjurés s'enfuirent [2]. Ils quittaient Dijon pour n'y plus revenir qu'en 1595, lors de la prise de cette ville par Henri IV.

Ces différents faits, sur le détail desquels nous ne sommes malheureusement pas aussi bien renseignés qu'il conviendrait, montrent du moins que Vaugrenant avait résolument pris parti contre Mayenne et contre la Ligue. Il serait intéressant de connaître les motifs de son attitude. Peut-être se trouvent-ils dans les traditions de sa famille, où les services rendus au roi ne se comptaient plus et l'où on n'en était pas à compter non plus les marques de la munificence royale. Peut-être aussi Vaugrenant, en embrassant une cause qui n'était point celle de la majorité du Parlement, avait-il saisi l'occasion de venger l'affront que ses collègues lui avaient infligé récemment, en refusant de l'accueillir comme président. Toujours est-il que la cause royaliste, sous Henri III et sous Henri IV, ne compta pas en Bourgogne de défenseur plus intrépide et en apparence plus convaincu.

Jusque là, bien qu'adversaire de Mayenne, Vaugrenant avait continué d'exercer la charge de Président des Requêtes. Mais à ce moment commence pour la Bourgogne une période nouvelle : le Parlement et la province se

1. *Reg. des délib. du Parlement*, t. III, p. 228.
2. *Livre de souvenance de Pépin*, p. 43, (23 décembre 1588).

Digitized by Google

divisent en deux partis, Ligueurs et Royalistes, et entre ces deux partis s'engage une lutte à outrance, faite de coups de mains plutôt que de sièges en règle, de pillages des campagnes et d'attaques des convois plutôt que de batailles véritables. Vaugrenant se souvient alors qu'il a été soldat dans sa jeunesee, et il abandonne définitivement « la toge du juge pour la cuirasse du guerrier ». Semblable d'ailleurs à la plupart des capitaines de son temps, il fut plutôt un chef de bandes qu'un véritable général.

Son entrée en campagne eut lieu dès le début de 1589, et elle consista en une tentative pour reprendre Dijon.

Mayenne venait de quitter la capitale de la Bourgogne, après avoir inauguré l'ère des proscriptions par l'établissement d'une liste de vingt-cinq suspects[1]. Vaugrenant espéra profiter du mécontentement causé par cette mesure de rigueur pour se faire ouvrir les portes de la ville. Il s'entendit avec Guillaume de Tavanes et le président Frémyot, qui avaient comme lui quitté Dijon ; il écrivit à divers particuliers qui s'y trouvaient encore, à ses anciens collègues du Parlement, en même temps qu'il dépêchait auprès de Chabot-Charny et promettait de trouver la somme de 30.000 livres. L'entreprise était arrêtée pour la date du 31 janvier. Mais les Ligueurs furent prévenus. Le président Jeannin[2] et Mayenne, mis au courant par leurs espions, avertirent le gouverneur de la ville pour Mayenne, Fervaques[3], qui transmit leur lettre à Franchesse[4], commandant du château[5], et l'affaire échoua.

1. *Correspondance de la Mairie de Dijon*, t. II, n° 351, 16 janvier 1589.

2. Pierre Jeannin, président au Parlement, conseiller du duc de Mayenne, et après sa soumission, conseiller d'État et ministre de Henri IV.

3. Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques, comte de Grancey. Au service de François, duc d'Anjou, puis de Mayenne. Il montra d'abord un grand zèle pour la Ligue. Il ne tarda pas néanmoins à reconnaître Henri IV. Mourut en 1613.

4. Capitaine italien à la solde de Mayenne.

5. Lettres de Jeannin et de Mayenne à Fervaques, dans *Correspondance*

Digitized by Google

Déçu de ce côté, Vaugrenant ne se tint pas pour battu : il descendit vers le sud et chercha à rallier, par la persuasion ou par la force, les principales villes de la Bourgogne méridionale, à la cause royaliste. Les Ligueurs, si on en juge par leur correspondance, étaient fort inquiets : Lartusie[1], qui commandait la citadelle de Chalon-sur-Saône, écrit à deux reprises, le 6[2] et le 13[3] février 1589, des lettres pressantes à Fervaques pour l'inviter à mettre de bonnes garnisons à Saint-Jean-de-Losne et à Verdun-sur-le-Doubs ; il manifeste même des inquiétudes au sujet de Chalon, et craint que le marquis de Chaussin, qui marche avec Vaugrenant, ne cherche à s'en emparer, ainsi que des châteaux qui commandent le plat pays[4].

Chalon barrait toutes les principales routes de la province, et si les royalistes réussissaient à mettre la main dessus, ils se rendaient maîtres du même coup de toute la Bourgogne méridionale. Une première tentative de corruption sur un soldat de la citadelle n'ayant pas abouti[5], Vaugrenant renonça momentanément à son projet : il se rendit avec M. de Tintry auprès de M. de Rochebaron, à Joncy, où se tenait une grande assemblée de royalistes[6], et, de là, sans perdre de temps, il alla le surlendemain entreprendre Mâcon.

A cette nouvelle, l'alarme des Ligueurs fut vive : elle se traduit par un actif échange de lettres entre Lartusie,

de la Mairie de Dijon, t. III, p. 138, 142, 150. (Fin de janvier et début de février 1589.)

1. Capitaine ligueur, commandant à Chalon.

2. *Correspondance de la Mairie de Dijon*, t. II, p. 157.

3. *Corr. Mairie de Dijon*, t. II, p. 166.

4. *Corr. Mairie de Dijon*, t. II, p. 165. — De son côté, Guillaume de Tavanes, entrait à la fin de février dans Flavigny, où la fraction dissidente du Parlement s'établissait le mois suivant sous la conduite de Fremyot, en vertu d'un édit de translation obtenu sans peine du roi, et enregistré à Flavigny le 17 avril.

5. *Corr. Mairie de Dijon*, t. II, p. 365. Lettre de Lartusie à Fervaques, du 18 février. Aucun détail.

6. *Corr. Mairie de Dijon*, t. II, p. 183. Montmoyen à Fervaques, 10 février, aucun détail.

Digitized by Google

les magistrats de Mâcon et Fervaques[1]. On y voit que, le 19 février, Vaugrenant se présenta devant les magistrats de Mâcon et leur montra une lettre de créance émanée de la chancellerie royale, aux termes de laquelle devait être tenue une assemblée générale des nobles et des bourgeois du Mâconnais, afin que ceux-ci pussent entendre la volonté du roi. Les magistrats se méfièrent ; leur position était en effet délicate : l'avènement de Henri IV au trône n'avait pas encore rendu nette la séparation entre ligueurs et non ligueurs et ils avaient tout intérêt à laisser subsister une équivoque qui, sans les mettre en état de rébellion contre Henri III, ne risquait point d'attirer sur eux le courroux de Mayenne. Ils répondirent donc qu'ils ne pouvaient « permectre que cette assemblée se fist en ceste ville sans le consentement de tous les habitants. » Entre temps, ils saisirent un messager qui emportait une lettre de Vaugrenant, et, la trouvant remplie « de propos forts ambiguëz », ils allèrent incontinent le trouver et lui intimèrent l'ordre de se retirer immédiatement de Mâcon, « ce qu'il fit du soir mesme et n'avouait aulcun train que deux valletz. »

Ce nouvel échec détermina Vaugrenant à reprendre ses desseins sur Chalon ; mais il avait affaire en Lartusie à un adversaire prévoyant et rusé, et il faillit lui arriver malheur. Lartusie, au courant des tentatives de corruption faites par Vaugrenant auprès des soldats qui tenaient garnison dans la ville et le château, suggéra à l'un d'eux l'idée de paraître se laisser gagner et de tenir ses officiers au courant de ce qui se tramerait. Le chef royaliste ne se doutait de rien. Le dimanche 26 février, vers onze heures du matin, il fit parvenir cent écus à ce soldat complaisant, afin d'acheter la complicité de deux sentinelles, lui en promettant 2,000 pour lui-même, si l'affaire réussissait ;

1. *Corr. Mairie de Dijon*, t. II, p. 187, Lartusie a Fervaques, 23 février ; *ibid.*, p. 189, 25 février ; p. 195 et 196, les magistrats de Mâcon à Fervaques, 28 février.

Digitized by Google

il l'avertissait en même temps qu'il se présenterait avec sa troupe dans la nuit du dimanche au lundi, entre minuit et trois heures du matin, au lieu qui lui serait désigné comme le plus commode pour donner l'escalade [1]. Le soldat, qui jouait son personnage à merveille, commença par toucher les cent écus; puis il courut avertir son chef immédiat, le capitaine Johannès, et revenant auprès de l'envoyé de Vaugrenant, il indiqua comme propice à l'escalade une casemate dont la seule issue était un passage étroit où il n'était possible de passer qu'un à un. Lartusie fit disposer dans cette casemate une fougade toute chargée; après avoir laissé entrer une trentaine d'ennemis, on devait mettre le feu à la fougade, tandis qu'une vingtaine d'arquebuses, préparées à l'avance, mitrailleraient la place où ils auraient mis leurs échelles.

Si cette ingénieuse combinaison avait réussi, Vaugrenant eût été exterminé avec toute sa troupe. Seulement, « le diable » voulut qu'il ne vint pas. Le lendemain, une femme dit au soldat que les royalistes n'avaient pu tous s'assembler : elle ajouta que ce n'était que partie remise et que Vaugrenant avait toutes chances de réussir, car les Chamilly [2] étaient de l'entreprise ainsi que plusieurs notables bourgeois de Chalon [3]. Ce n'était point fanfaronnade. Aussi Lartusie inquiet se tint-il plus que jamais sur ses gardes et chercha-t-il à connaître les affidés de Vaugrenant à Chalon et dans les environs. L'un d'eux, prêt à partir pour l'Auxois fut arrêté : il avoua, mais refusa de dénoncer ses complices, et lorsqu'après enquête Lartusie eut fini par connaître les noms de ces derniers, les arquebusiers qu'il envoya pour les arrêter, ne les trouvèrent

1. *Corr. Mairie de Dijon*, t. II, p. 200. Lartusie à Fervaques, 29 février 1589.

2. Famille de Chalon. Erard Bouton, sieur de Chamilly, reviendra plusieurs fois au cours de ce récit. Il servit sous Vaugrenant qu'il abandonna pour Tavanes. Henri IV le nomma écuyer de la grande écurie et gentilhomme ordinaire de sa chambre.

3. *Correspondance de la Mairie de Dijon*, t. II, p. 201.

Digitized by Google

pas : ils avaient quitté la ville. « En attendant, écrit le farouche ligueur, je viens voyr faire donner la torture à celuy que je tiens desjà... et après disner le voir faire pendre, comme je feroy des aultres troys, s'ilz me les amènent, car ce sont les troys qui praticqions avec Vaugrenant et qui apportions l'argent icy [1]. »

N'ayant plus rien à faire à Chalon, Vaugrenant en revint aux Dijonnais. Sur sa demande arrivèrent de Genève trois officiers expérimentés, le baron d'Aubonne, un nommé L'Espagnol et le capitaine Saint-Mathieu, ce dernier inventeur de pétards et de saucisses à l'aide desquels des brèches devaient être pratiquées en plusieurs points des remparts de la ville. La mairie de Dijon, qui se tenait toujours sur ses gardes, ayant su l'approche de cavaliers d'allure suspecte, envoya pendant la nuit un détachement qui mit la main sur le baron d'Aubonne, et l'affaire fut encore manquée [2].

Pendant que ces tentatives malheureuses s'accomplissaient, la situation politique générale en Bourgogne devenait de plus en plus tendue. La province avait maintenant deux capitales, l'une à Dijon et l'autre à Flavigny, dont chacune avait son lieutenant-général pour le roi et son Parlement. A Dijon, le gouverneur était toujours Mayenne, et le premier Président Denys Brulart avait fait jurer à tous les présidents et conseillers de maintenir la foi catholique et de ne jamais se séparer les uns des autres [3]. A Flavigny, le comte Guillaume de Tavanes occupait la lieutenance générale, en vertu de lettres de Henri III : les parlementaires royalistes, ayant à leur tête

1. *Corr. de la Mairie de Dijon*, t. III, p. 210 ; Lartusie à Fervaques, 4 février. On fit le procès quand même aux bourgeois conspirateurs : mais les avocats de Chalon refusèrent d'y participer, se disant parents de Vaugrenant (*Ibid.*, p. 216 et 253 ; 8 et 24 mars).

2. *Corr. Mairie de Dijon*, Introduction au t. II, p. XXXIV.

3. *Registre des délibérations du Parlement*, en date du 23 mars, t. III, p. 270, 271.

Digitized by Google

le président Bénigne Fremyot[1], formaient une petite compagnie d'une douzaine de conseillers, et, le 12 mai 1589, ils rendaient un arrêt pour faire appel au dévouement des gentilshommes royalistes de la province[2].

De part et d'autre, les hostilités se poursuivaient sans relâche. Le 15 mars, les magistrats de Semur assurent Fervaques de leur fidélité envers l'Union[3], et, le 20 mars, ceux de Saint-Jean-de-Losne suivent cet exemple[4]; mais Fervaques commet la faute de ne point mettre de garnison dans ces villes, malgré les pressantes instances du vicomte de Tavanes[5]. Il en résulte qu'un gentilhomme royaliste, le seigneur de Cypierre[6], s'empare de Semur[7], et que Guillaume de Tavanes, assisté de Vaugrenant, surprend Saint-Jean-de-Losne le 4 avril 1589[8].

Tavanes lui-même fait le récit de l'entreprise : « Le dit sieur de Tavanes, écrit-il, envoya quelques-uns de ceux qui étaient sous sa charge, vers les habitants, qu'ils eussent à envoyer deux ou trois échevins vers luy... Quand ils furent venus vers lui, il leur dit qu'ils eussent à le recevoir en leur ville pour le service et bien du païs... Ils lui dirent qu'ils reconnaissaient sa qualité et le laisseraient entrer dans leur ville pour lui obéir : à condition qu'il n'y menât que quinze hommes de cheval avec lui, et

1. Bénigne Fremyot, président au Parlement de Bourgogne, un des plus beaux caractères de l'époque, et une des têtes du parti royaliste en Bourgogne. Il fut le père de sainte Jeanne de Chantal.

2. Publié par Abord, *op. cit.*, t. III, p. 279.

3. *Correspondance de la Mairie de Dijon*, t. II, p. 229.

4. *Corr. Mairie de Dijon*, t. II, p. 249.

5. *Corr. Mairie de Dijon*, t. II, p. 275. — Les échevins de Saint-Jean-de-Losne, ayant juré fidélité à Mayenne sous la promesse de ne jamais recevoir aucune garnison, refusèrent celle qu'il voulut leur envoyer. *Ibid.*, p. 231.

6. Humbert de Marcilly, seigneur de Cypierre, de la Motte-Ternant, bailli de Semur, maréchal de camp et chevalier des ordres du roi, fut lui aussi un des plus fermes soutiens de la cause royaliste. Mourut en 1597.

7. *Correspondance de la Mairie de Dijon*, t. II, p. 273.

8. *Livre de souvenance de Pépin*, p. 47. — Vaugrenant était allé prendre Tavanes à Flavigny : il y était le 31 mars (*Correspondance de la Mairie de Dijon*, t. II, p. 267, 270).

Digitized by Google

qu'il leur promît de ne leur bailler point de garnison ; qu'ils se garderaient bien eux-mêmes. » Tavanes consentit et entra dans la ville, « et après, ledit sieur se retira en son logis où il praticqua que quelques-uns des principaux de ses troupes se présenteroient avec leurs trains pour venir à la ville afin à se fortifier : à ce que si les habitants venoient à changer d'avis, ils ne le fissent sortir ». Entrèrent ainsi Pizy, Chantal, Vaugrenant. Finalement maître de la ville, Tavanes donna aux habitants une garnison de cent hommes, « de peur que la ligue ne leur en donnât une qui les traiteroit fort mal »[1], et pour une autre raison aussi.

La situation de Saint-Jean-de-Losne était particulièrement importante au point de vue stratégique : la petite place commandait un des ponts les plus fréquentés de la Saône, et barrait la route qui faisait communiquer Dijon avec la région bressanne. De plus, en raison de la proximité de Dijon, cette ville constituait un point d'appui utile aux royalistes pour les entreprises qu'ils méditaient contre la capitale de la Bourgogne. Il importait donc d'en choisir avec soin le gouverneur ; Guillaume de Tavanes jugea que le parti le plus sûr était encore de se réserver cette fonction.

La puissance du lieutenant-général, qui augmentait ainsi de jour en jour, n'était pas sans porter ombrage à Vaugrenant, extrêmement ambitieux lui-même et désireux de commander à tout le parti royaliste en Bourgogne. De là, entre ces deux hommes, de fréquents démêlés qui occuperont une place considérable dans cette histoire.

Vaugrenant profite d'abord de son crédit auprès du roi pour chercher à déprécier auprès de lui les services, pourtant réels, de Tavanes et de Frémyot ; il les accuse d'être avides et de manquer d'autorité. Le premier document que nous possédions, relativement à cette rivalité, est une dépêche envoyée de Flavigny le 31 mars 1589 par Vau-

1. *Correspondance de la Mairie de Dijon*, t. II, p. 282.

Digitized by Google

grenant à Henri III. Il s'excuse de n'avoir pas écrit plus tôt au roi pour le renseigner sur les affaires de Bourgogne ; mais s'il a agi ainsi, c'est par crainte de la jalousie de Tavanes et de Frémyot. Il conclut en disant : « Votre majesté me pardonnera... si je lui donne advis que l'armée de ce pays ne peut subsister longtemps ni faire grand'chose, s'il ne lui plaist y envoyer quelque grand seigneur ou prince avec tout commandement... Si le roi fait ce bien d'envoyer un prince ou seigneur pour nous assister, il est nécessaire que ce soit au premier jour. De forces il en trouvera icy assez avec bonnes retraictes, et ostera les jalousies des sieurs de Tavanes, Cypierre et Frémyot[1]. » Peu après, dans une autre lettre où il annonce la prise de Semur par Cypierre, Vaugrenant exprime la crainte que Tavanes ne dépense mal ou ne conserve en partie l'argent destiné à la solde des troupes, et il met en regard le mémoire des avances que lui-même a faites dans l'intérêt de la cause royaliste[2].

Que ces attaques, qui continuèrent sous Henri IV, fussent fondées ou non, elles ne pouvaient passer inaperçues, venant d'un homme qui avait donné tant de preuves de son dévouement au roi et qui lui en donnait encore. La chambre de ville de Dijon n'avait-elle pas décrété que les biens des absents « tenant le parti de Henry de Bourbon, chef des hérétiques » seraient vendus, en particulier ceux du sieur de Vaugrenant[3], et celui-ci n'avait-il pas prouvé son dévouement à Henri IV en prenant part au siège de Paris[4] ? Bien que nous ne possédions absolument aucun détail sur ce qu'il y fit, il est permis de penser que sa conduite y fut brillante, puisqu'elle lui valut plus tard le cordon de l'ordre de Saint-Michel[5].

Aussi bien, il usa de la considération dont il jouissait à

1. *Corr. Mairie de Dijon.*, t. II, p. 269, 270.
2. *Corr. Mairie de Dijon*, t. II, p. 273, 274.
3. *Archives municipales de Dijon*, B. 227. Cf. *Pièces justificatives*, IV.
4. *Reg. des délib. du Parl.*, t. III, p. 526.
5. *Journal de Breunot*, t. I, p. 421.

Digitized by Google

la cour pour séduire le maréchal d'Aumont [1], envoyé par le roi au début du mois de mai 1591 comme gouverneur en Bourgogne. Il le suivit pas à pas, brûlant avec lui, au début d'octobre, le moulin de Vaisson, ravageant les vignes, effrayant les Dijonnais et les Chartreux [2]. Enfin, il finit par jouir d'un tel crédit auprès du maréchal, que celui-ci l'établit gouverneur de Saint-Jean-de-Losne à la place de Tavanes.

Comment le changement s'opéra, nous ne le savons pas au juste, n'ayant sur cette affaire qu'un passage des Mémoires de Tavanes où celui-ci raconte que, depuis un certain temps déjà, d'Aumont, habilement circonvenu, nourrissait le projet d'installer Vaugrenant comme gouverneur de Saint-Jean-de-Losne. « Pour le faire plus aisé-« ment, il alla entre Dijon et ladite ville, où le sieur de « Tavanes le vint trouver avec sa compagnie de gens « d'armes et deux cornettes de reîtres qu'il avait esté « recevoir sur la frontière, conduites par le sieur de « Chombert, et le receut en la ville de Saint-Jean-de-« Losne. Quand ledit sieur d'Aumont y fut entré, il « envoya la pluspart de ladite compagnie de gens d'armes « et de la garnison de la ville du costé de la Bresse, pour « des desseins qu'il y avait : alla disner au logis du sieur « de Tavanes et la nuict du mesme jour fit entrer un régi-« ment de gens de pied en ladite ville : et le matin après, « lors qu'il sceut que ledit sieur de Tavanes devait passer « la rivière de Saône, pour aller mettre quelqu'ordre au « fort de Laosne, lui fit à son retour fermer les portes, et « establit le sieur de Vaugrenant en sa place. Ce qui fut « cause qu'il s'achemina diligemment au château de

1. Jean d'Aumont, marechal de France en 1579, mort le 19 août 1575 a l'âge de 73 ans

2. Ces derniers, qui auraient bien voulu rester en dehors des luttes, cherchaient par quelques cadeaux à se concilier les chefs royalistes : on trouve par exemple dans leurs comptes : « Au Maire qui a porté des dindes à M de Vaugrenant, pensant le fleschir à nous faire donner passeport pour pesche, 30 sols. » Ces sauvegardes étaient loin d'être toujours efficaces. Cf. Monget, *La Chartreuse de Champmol*, t. II, p. 266 et 268.

Digitized by Google

« Vergy » que d'Aumont avait essayé en vain de se faire livrer aussi [1].

Il est difficile, sur la foi de ce seul récit, — dont l'impartialité ne saurait être suffisamment garantie — de porter un jugement formel sur l'acte en question. Peut-être d'Aumont agit-il ainsi, moins pour favoriser Vaugrenant qu'afin d'empêcher Tavanes, qui regrettait sans doute son ancienne place de lieutenant-général, d'être trop puissant et de faire échec à son autorité. Peut-être aussi d'Aumont n'était-il pas fâché de se débarrasser, en l'installant à Saint-Jean-de-Losne, d'un homme qui n'était pas toujours d'un commerce agréable. Quoi qu'il en soit, le poste attribué à Vaugrenant était un poste important s'il en fut, car les ligueurs avaient à plusieurs reprises manifesté le désir de recouvrer Saint-Jean-de-Losne. Pendant que Fervaques, devenu suspect, était emprisonné au château de Dijon [2], la Chambre du clergé votait encore un emprunt de 6,000 écus pour fournir au duc de Nemours [3] les moyens de s'emparer de la place [4], et si l'entreprise ne fut pas exécutée, c'est parce que Sennecey [5], nommé par Mayenne en remplacement de Fervaques, ne réunit pas assez d'argent [6]. Ce n'était d'ailleurs pas sous Vaugrenant que ce projet pouvait avoir grandes chances de réussite.

1. *Mém. de Guillaume de Tavanes*, p. 69.
2. Mailly, *Essai sur la réduction de la Bourgogne*, p. 10.
3. Jacques de Savoie, duc de Nemours.
4. *Archives départementales de la Côte-d'Or*, C. 3029.
5. Claude de Bauffremont, baron de Sennecey, né à Dijon en 1547. Gouverneur d'Auxonne, il commanda quelque temps la province de Bourgogne sous Mayenne. Retiré ensuite à Auxonne, il reconnut Henri IV en temps utile et reçut de lui la lieutenance générale du pays. Mourut en 1596.
6. *Reg. des délib. du Parlement*, t. III, p. 323 sqq.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Vaugrenant gouverneur de Saint-Jean-de-Losne (1591-1595).

Caractère général des expéditions de Vaugrenant. — La Terreur dans le Dijonnais. — Nouveaux démêlés de Vaugrenant avec Tavanes et les autres chefs royalistes. — Complot contre la vie de Vaugrenant.

Vaugrenant resta gouverneur de Saint-Jean-de-Losne jusqu'à la fin du mois de février 1595. Procédant avec méthode, il employa l'hiver de 1591-1592 à asseoir solidement son autorité ; puis il entra résolument en campagne.

Pour bien comprendre ce qui va se passer, il faut partir de ce principe que Vaugrenant n'a jamais eu à sa disposition une armée avec laquelle il pût faire des sièges de villes ou livrer des batailles rangées. Aussi bien, celui qui voudrait découvrir un plan dans les différentes opérations auxquelles il prit part, et parler à son sujet de stratégie, se tromperait singulièrement. Il n'a pas d'autre objet que de faire du mal aux ligueurs, en particulier à ceux de Dijon, dont il est le proche voisin, et contre lesquels il dirige ses coups d'autant plus volontiers qu'il les sait maintenant acquis corps et âmes à Mayenne. Toutes les occasions lui semblent bonnes pour agir, et c'est ainsi que, le 15 avril 1592, revenant d'une expédition dans l'Autunois et passant avec sa troupe proche des murs de

Digitized by Google

Dijon, il enlève un paisible chanoine. Barthélemy Gaigne, qui se promène au faubourg Saint-Pierre, et le blesse de plusieurs coups de couteau [1].

Le 18 août suivant, apprenant que le vicomte de Tavanes est absent de Dijon, il se porte « avec ses satellites de Saint-Jean-de-Losne devers la Grande-Justice, qui est leur vrai repaire », comme dit Pépin; il y surprend des laboureurs avec leur bétail et emmène le tout à Saint-Jean-de-Losne; et le bon chanoine de conclure : « Il ne cherche pas les coups, mais les larcins et voleries [2]. » Une autre fois, le 1er mai 1594, c'est Odebert, le lieutenant de Vaugrenant, qui enlève 104 vignerons et leur fait crier : Vive le Roi! si fort qu' « on les entend depuis le faubourg d'Ouche », puis il les conduit à Saint-Jean-de-Losne, les contraignant tout le long du chemin à crier : Vive le Roi. Vaugrenant se vengeait ainsi de ce que le Mayeur avait refusé de lui vendre 100 queues de vin, dont il avait besoin et qu'il espérait obtenir comme rançon [3]. Le 5 mai, nouveaux ravages à Santenay. « Il fait des choses insupportables [4] », dit Breunot. Le 11, ses troupes viennent encore enlever 500 vaches en vue de Dijon [5], au grand désespoir des habitants.

Ces incursions de Vaugrenant dans la banlieue de Dijon, et même plus loin, étaient facilitées par les renseignements que lui procuraient ses émissaires. A Dijon, la femme du conseiller Fyot le jeune [6] le tenait au courant de tout [7], et c'est grâce à elle que, le 7 juillet 1592, il poursuivit jusqu'à la Croix de Guise quelques gentilshommes qui revenaient des États avec leur suite, et fit sur eux un grand butin [8]. Malheureusement, cette complicité pré-

1. *Livre de Souvenance de Pépin*, p. 79.
2. *Pépin*, p. 93.
3. *Journal de Breunot*, t. II, p. 111.
4. *Journal de Breunot*, t. II, p. 115.
5. *Journal de Breunot*, t. II, p. 120.
6. Gasparde de Montholon, femme de J. Fyot, conseiller au Parlement.
7. *Livre de souvenance de Pépin*, p. 86.
8. *Livre de souvenance de Pépin*, p. 85.

Digitized by Google

cieuse ne lui profita pas longtemps. Le 21 juillet, se voyant soupçonnée, Mme Fyot chercha à s'échapper de Dijon, en se cachant dans une voiture chargée de fumier; mais, raconte Pépin, « estouffant et ne pouvant plus respirer, se déclara elle-mesme et fut menée à M. le maire avec grand scandale, et la nomme-t-on Mlle du Fumier[1]. » D'abord emprisonnée, la coupable fut bannie le 19 novembre à Chalon, d'où elle s'enfuit déguisée à Saint-Jean-de-Losne.

Il est à remarquer qu'au cours de ses expéditions, Vaugrenant ne craignait pas de payer de sa personne, et même qu'il le faisait avec ostentation, témoin l'affaire qu'il eut avec le gouverneur du château de Talant, le capitaine Franchesse.

Celui-ci avait eu connaissance, par le président Desbarres[2], d'une lettre écrite au capitaine Didier, où Vaugrenant « taxait... l'honneur de M. de Franchesse, disant qu'il ne se faut plus arrester à lui, estant trop grand seigneur depuis que les doublons d'Espagne lui estoient passés devant les yeux. » Franchesse, irrité, envoya un cartel à son insulteur, disant « qu'il mentait d'avoir tenu telles paroles, ce qu'il lui voulait maintenir en tous lieux et comme un gentilhomme de sa qualité peut et doit faire[3]. » Le gouverneur de Saint-Jean-de-Losne releva le défi. Le 9 juillet 1594, un trompette, porteur d'une lettre de Vaugrenant, se présenta aux portes de Dijon, avertissant Franchesse que son maître l'attendait avec ses troupes à Longvic et qu'il pouvait venir « avec tel nombre qu'il avisera pour lui soutenir cela. » Franchesse recula-t-il devant le danger? Breunot le nie, mais Pépin affirme que, flai-

1. *Livre de souvenance de Pépin*, p. 88.

2. Bernard d'Esbarres, sieur de Ruffey, avocat, puis maire de Dijon en 1573 et 1574, fut nommé conseiller par lettres de Henri III du 1er février 1575. Pourvu de l'office de cinquième président créé par édit du mois d'août 1576, il exerça jusqu'en 1597, date à laquelle il embrassa l'état ecclésiastique. Mourut en 1599.

3. *Journal de Breunot*, t. II, p. 190, 6 juillet 1594.

Digitized by Google

rant un piège déloyal, l'officier ligueur ne vint pas au rendez-vous. Pépin paraît ici avoir raison, car nulle part il n'y a trace de combat, et nous voyons que Vaugrenant rentra le soir même à Saint-Jean-de-Losne[1].

En somme, la plupart des opérations dirigées par Vaugrenant contre Dijon, ne furent que des pilleries ; il ravageait les vignes, brûlait les fermes et les moulins, emmenait les paysans ou les promeneurs imprudents à Saint-Jean-de-Losne, et les faisait travailler aux fortifications[2]. Cela ne veut pas dire qu'il fût incapable d'actions plus sérieuses ; nous en avons la preuve.

Au mois de novembre 1592, racontent les *Mémoires de la Ligue*, Vaugrenant « défit 17 compagnies de gens de pied à deux lieues près de Dijon, gagna les drapeaux, armes et bagages. Parmi ces bagages furent trouvés certains Mémoires et Instructions baillés par le duc de Nemours au baron de Tennissé[3] pour traiter avec le duc de Mayenne à ce qu'il trouva bon que ledit Nemours fût élu roi. C'étaient Mémoires pour l'Assemblée des États de Paris[4]. » Mais son expédition la plus mémorable fut celle qu'il mena contre Autun en 1594, en compagnie de d'Amanzé, Pagny, et autres capitaines royalistes.

Le départ de Saint-Jean-de-Losne eut lieu le 23 mai. Vaugrenant marchait à la tête d'une forte troupe. Les Dijonnais étaient fort inquiets, et les bruits les plus divers couraient parmi eux, sur le but de l'entreprise[5], quand on apprit de source sûre qu'Autun se trouvait visé. Comptant pour s'en emparer sur les intelligences qu'ils possédaient dans la place, les royalistes pénétrèrent jusque dans les faubourgs. Mais l'attaque n'avait pas été suffi-

1. *Journal de Breunot*, p. 198. — *Livre de souvenance*, p. 116.

2. *Livre de souvenance*, p. 120.

3. Antoine de Gellau, baron de Thenissey, seigneur de Maisey, Rochefort et Essarois, maître de camp d'un régiment d'infanterie et gouverneur de Châtillon pour le duc de Mayenne. Il fut tué en 1599 sous les murs de Luxembourg.

4. *Mémoires de la Ligue*, t. V, p. 183.

5. *Journal de Breunot*, t. II, p. 134-137.

Digitized by Google

samment brusquée; ils trouvèrent la garnison sur ses gardes, et, ne se jugeant pas en forces, ils aimèrent mieux se retirer[1]. Et cependant il est fort probable qu'ils se seraient assez facilement emparé de la ville en montrant plus de résolution, car nous voyons que, le 6 juin, arrivent à Dijon des Autunois « qui disent qu'ils sont tous disposés à crier : Vive le Roi[2]. »

D'autre part, Vaugrenant prêta plusieurs fois son concours aux royalistes qui opéraient dans le voisinage. Ainsi, lorsque Bissy, qui commandait à Verdun, eut été battu et tué devant Beaune le 22 juillet 1593, il envoya, dès le lendemain, son lieutenant Chamilly avec « 40 cuirassés » porter secours aux royalistes de Verdun. Mais ceux-ci répondirent qu'ils les remerciaient fort et n'avaient pas besoin d'eux, et la petite troupe de Chamilly, assaillie au retour par Guillerme, le commandant ligueur de Seurre, perdit huit morts et autant de prisonniers[3].

Six mois plus tard, en janvier 1594, le maréchal de Retz[4], qui revenait vers le roi avec une troupe de 3.000 Suisses[5], fut hébergé à Saint-Jean-de-Losne; il y reçut également les salutations de Gaspard de Gadagne, le successeur de Bissy, qui d'ailleurs perdit sa place en son absence[6]. Puis Vaugrenant fit escorter de Retz par sa compagnie, d'où le bruit dans Dijon que celle-ci avait été emmenée par le maréchal au grand déplaisir de son capitaine[7].

Tant d'exploits avaient fini par inspirer aux ligueurs une sorte de terreur. Un certain M. de Villers-la-Faye,

1. *Livre de souvenance de Pépin*, p. 140. Cf. Abord, *op. cit.*, p. 415.
2. *Journal de Breunot*, t. II, p. 147.
3. *Journal de Breunot*, t. II, p. 343-352. — *Livre de souvenance*, p. 106.
4. Albert de Gondi, duc de Retz, maréchal de France; mort le 21 avril 1602.
5. *Journal de Breunot*, t. II, p. 7.
6. *Journal de Breunot*, t. II, p. 13.
7. *Journal de Breunot*, t. II, p. 24. 2 février : « Que M. le maréchal de Retz a emmené la compagnie de M. de Vaugrenant vers le roi, dont il estoit fort marri. » 4 février : « La compagnie de M. de Vaugrenant est de retour. »

Digitized by Google

qui « pensoit se retirer à Chevigny, estant prêt à partir », change d'avis, « craignant M. de Vaugrenant »[1]. On voit le maire de Dijon se présenter à la chambre des huissiers, et leur déclarer « que la récolte est proche, qu'il n'y a aucun moyen sinon en levant des forces et de cavalerie et de pied pour résister à Vaugrenant qui a conjuré » la ruine des habitants[2]. De leur côté, les amodiateurs des dîmes de Saint-Bénigne, de la Sainte-Chapelle et de Saint-Étienne viennent renoncer leurs fermes, « par ce qu'ayant voulu demander assurance à M. de Vaugrenant, il leur auroit avec blasphèmes juré que si l'un de ses soldats failloit à tuer le premier qui s'y entremettroit qu'il tueroit luy-mesme »[3]. Après délibération, il est décidé qu'on lèvera parmi les habitants des troupes pour quinze jours et qu'il sera attribué cinq à six cents écus pour leur solde[4].

Les ligueurs espérèrent un moment intimider leur adversaire, en se servant d'un otage précieux qu'ils possédaient et qui n'était autre que la fille même du capitaine royaliste[5]. Mais celui-ci détenait de son côté le fils du conseiller Catherine, ligueur fervent et beau-frère du président Jeannin. Mayenne écrivit de Reims une lettre aux échevins de Dijon, pour leur enjoindre d'échanger au plus tôt le fils de Catherine contre Melle de Vaugrenant (14 février 1593)[6] ; cet échange se faisant attendre, le duc adressa, le 3 mars, de nouvelles lettres à la Chambre de ville, à l'antique, à Franchesse, « pour délivrer la fille de M. de Vaugrenant afin de ravoir le fils de Catherine et les autres prisonniers »[7]. Finalement, le 19 mars, Melle de

1. *Journal de Breunot*, t. II, p. 161, 25 juin.
2. *Journal de Breunot*, t. II, p. 336.
3. *Journal de Breunot*, t. II, p. 337.
4. *Journal de Breunot*, t. II, p. 336.
5. En février 1593, il est question de l'échange contre tous les prisonniers détenus par Vaugrenant (*Journal de Breunot*, p. 274.)
6. *Correspondance de la Mairie de Dijon*, t. II, p. 438.
7. *Journal de Breunot*, t. I, p. 283. Il y eut aussi des lettres de Jeannin.

Digitized by Google

Vaugrenant obtint passeport pour se rendre vers son père [1] qui, de son côté, rendit son prisonnier [2].

Les Dijonnais ne s'étaient dessaisis du gage précieux qu'ils possédaient que sur les instances, ou plutôt sur les ordres de Mayenne. Enfermés dans leurs murs, n'osant plus en sortir par crainte de « ceux de Saint-Jean-de-Losne », ils comptaient tirer parti de la tendresse de Vaugrenant pour sa fille, et obtenir de leur impitoyable adversaire qu'il adoucît ses rigueurs. Cet espoir se trouvait déçu : Mayenne jugea opportun d'atténuer leurs regrets en organisant, le mois de juin suivant, une grande expédition contre Saint-Jean-de-Losne. Il en confia le commandement à son propre fils, le prince Henri, assisté du vicomte de Tavanes.

Le 5 juin 1593, la petite armée partit de Dijon, comme si elle voulait aller du côté de Gray ; puis elle obliqua brusquement et marcha droit sur Saint-Jean-de-Losne afin de l'investir [3]. On faisait les plus beaux projets : on parlait de transformer l'église de Brazey en une redoutable forteresse, de se saisir de Longecourt, des Maillys, pour bloquer plus complètement la place. Tant de bruit n'aboutit qu'à un piteux échec. Le 7, au matin, plusieurs vivandiers et des convois de munitions partaient encore de Dijon pour le camp de Brazey ; vers les quatre heures, tous revinrent précipitamment : la garnison de Saint-Jean-de-Losne avait fait une vigoureuse sortie ; le camp était rompu ; le prince Henri avait dû se réfugier à Auxonne, abandonnant Brazey où Vaugrenant s'établit à sa place [4].

Malgré de nouveaux préparatifs et le concours promis du comte de Saint-Sorlin [5] pour retourner devant Saint-

1. *Journal de Breunot*, t. I, p. 286.
2. *Journal de Breunot*, t. I, p. 293.
3. *Journal de Breunot*, t. I, p. 318. — *Livre de souvenance*, p. 103.
4. *Journal de Breunot*, t. I, p. 319.
5. Henri de Savoie, marquis de Saint-Sorlin, deuxième fils de Jacques de Savoie, duc de Nemours.

Digitized by Google

Jean-de-Losne [1], les Dijonnais n'osèrent plus tenter à nouveau l'aventure.

Quand on suit dans le détail les exploits de Vaugrenant et quand on sait ceux que Guillaume de Tavanes accomplissait de son côté au nord de Dijon et dans le Morvan, on s'explique la vigueur de ce parti royaliste de Bourgogne, petit par le nombre de ses membres mais grand par leur audace, et l'on comprend les récriminations furibondes de Pépin et de Breunot à son sujet. On se dit aussi que, si les deux fractions du parti avaient pu s'entendre pour mener en commun les opérations qu'elles méditaient, les résultats de leurs efforts auraient été singulièrement fructueux. Il n'en fut malheureusement rien. La mésintelligence entre Vaugrenant et Tavanes ne fit que grandir dans ces temps troublés, et, si l'on en croit celui-ci, son adversaire, aveuglé par la haine et la jalousie, en vint jusqu'à négliger parfois l'intérêt de la cause qu'il prétendait servir.

Un premier incident eut Verdun pour théâtre. Au mois d'avril 1592, la petite ville était prête à succomber, malgré l'héroïque résistance de son gouverneur Bissy [2]. Tavanes envoya proposer à Vaugrenant et à Cypierre, qui étaient à Saint-Jean-de-Losne, de l'aider à délivrer Bissy et de lui livrer passage sur le pont de leur ville. Mais « l'honneur qui eust eu le sieur de Tavannes... empescha les envieux de s'y porter » [3]. On a vu précédemment comment, après la mort de Bissy, les royalistes de Verdun refusèrent de laisser entrer dans leur ville ceux de Saint-Jean-de-Losne. Breunot et Pépin expliquent cette attitude, en disant que Vaugrenant voulait se rendre maître de la place et joindre sa possession à celle de Saint-Jean-de-Losne [4].

1 *Journal de Breunot*, t. I, p. 320.

2. Héliodore de Thiard, seigneur de Bissy, gouverneur de Verdun-sur-le-Doubs ; tué devant Beaune en 1593.

3. *Mémoires de Guillaume de Tavanes*, p. 73.

4. *Journal de Breunot*, t. I, p. 352. — *Livre de souvenance*, p. 106.

Digitized by Google

Chassé de Saint-Jean-de-Losne, Tavanes avait occupé Vergy [1], et il s'était fait construire à Bonnencontre un château « qui bloquait la ville de Seurre d'un costé et celle de Nuys de l'autre, estant entre-deux » [2]. Dans une lettre à Henri IV, datée du 18 mai 1592, il affirme que « Guillerme, gouverneur pour le sieur de Mayenne en la ville de Seurre, a esté suscité par Vaugrenant d'employer ses munitions et gens de guerre pour attaquer ledit château ». Il conclut, en suppliant le roi de donner un remplaçant au maréchal d'Aumont qui, « au lieu de retenir sur tous la puissance absolue qui lui avait été donnée, s'est rangé avec quelques-uns qu'il fait dépendre de lui seul. Les autres qui ne dépendaient que de vous, Sire, continue-t-il, il leur a fait tant d'indignités qu'il leur a été enfin impossible de lui rendre obéissance ; tellement que, s'en allant du pays, il a laissé le parti de votre Majesté... sur le point d'être partagé en deux pour se faire la guerre et se diminuer à l'augmentation de celui des ennemis » [3].

Vaugrenant, qui probablement a conservé de puissants protecteurs dans l'entourage du roi, ne s'émeut pas de ces réclamations ; mais, le 18 janvier 1593, profitant de ce que Tavanes est à Pagny, il entreprend, avec un de ses officiers nommé Bailly, de surprendre Vergy. Heureusement prévenu, Tavanes a juste le temps d'arriver pour arrêter le frère de Bailly et empêcher le complot de s'exécuter [4]. Entre temps, son rival a réussi cependant à s'emparer de Flavigny que le Parlement a quitté pour s'établir à Semur [5].

A plusieurs reprises, Vaugrenant comprenant ce qu'une

1. Forte place située non loin de Nuits et qui possédait un vieux château remontant au XIIe siècle. Cf. DUCHESNE, *Histoire de Vergy*.

2. *Mémoires de Guillaume de Tavanes*, p. 91. — Bonnencontre est situé à 6 kil. au nord de Seurre.

3. Cité par ABORD, *op. cit.*, t. II, p. 264.

4. *Journal de Breunot*, t. I, p. 265, 266. — *Livre de souvenance*, p. 101.

5. *Mémoires de Guillaume de Tavanes*, p. 75.

Digitized by Google

pareille conduite avait de répréhensible, chercha à retourner contre Tavanes les accusations que celui-ci formulait contre lui et à le mettre dans son tort, mais sans grand succès. Ainsi, aux États de Semur du 17 juin 1592, Tavanes fut accusé par Odebert « maréchal des logis de M. de Vaugrenant » de faire tout ce qu'il pouvait pour gêner l'action de la garnison de Saint-Jean-de-Losne; d'après Odebert, il entravait la levée des deniers ordonnée par les Élus, et, de son fort de Bonnencontre, exerçait un droit de péage sur la Saône, au détriment de la recette établie à cet effet à Saint-Jean-de-Losne[1]. Vaugrenant écrivit même au Parlement de Flavigny des lettres, lues le 27 juillet, où il accusait le président Frémyot de concussions et de divisions jetées entre le maréchal d'Aumont et Tavanes. Frémyot se défendit avec indignation contre de telles accusations, déclarant que sa conduite avait toujours été au-dessus de tout reproche, et que le seul coupable était Vaugrenant, qui avait refusé de s'unir. Tous les membres du Parlement firent cause commune avec Frémyot et considérèrent comme injurieuses pour la Compagnie les lettres de Vaugrenant, lequel fut vivement blâmé[2].

Nous n'avons donc pas lieu de nous étonner de cette phrase du journal de Breunot, en date du 23 février 1593 : « Nouvelles que M. de Tavanes veut se déclarer contre M. de Vaugrenant pour inimitiés particulières[3]. » Cette rupture n'eut pas lieu, grâce à de hautes interventions; mais, malgré les efforts de M. de Conforgien et du marquis de Mirebeau, on ne put arriver à une réconciliation complète[4].

Pour les partisans de Henri IV en Bourgogne, l'une des plus grosses difficultés consistait à se procurer de l'argent, et l'on vient de voir que Vaugrenant et Tavanes

1. *Archives départ. de la Côte-d'Or*, C 3070 fol. 110. Cf. *Pièces justific.* n° VI.
2. *Reg. des délib.*, t. III, p. 522-526.
3. *Journal de Breunot*, t. I, p. 281.
4. *Journal de Breunot*, t. I, p. 310.

Digitized by Google

s'accusaient réciproquement d'attirer la recette chacun à soi. Lors de la trève de septembre 1593, ils ne réussirent pas à s'accorder pour la levée des décimes, « se disant tous deux gouverneurs de Bourgogne pour Henri[1], » à tel point que le bruit courut, faussement d'ailleurs, qu'ils étaient allés porter leur querelle devant le roi[2]. L'on disait aussi que l'affaire d'Arc-sur-Tille avait été faite par Vaugrenant « pour l'acquittement d'une partie de M. de Tavanes, dont il se refuse de l'acquitter[3]. »

Bien que Tavanes se donne toujours le beau rôle dans ses *Mémoires*, il est vraisemblable que, dans cette querelle, le bon droit ne fut pas toujours de son côté ; mais, même en faisant cette réserve, Vaugrenant paraît singulièrement coupable, car il eut avec les autres chefs royalistes, Frémyot par exemple, des démêlés constants, provoqués par son désir de réunir dans sa main le plus possible d'argent et de villes fortes. Il voulut aussi faire payer au clergé exactement quatre fois plus de décimes qu'il n'était dû. Dans une assemblée tenue à Beaune, le clergé délégua M. Venot pour aller se plaindre au roi[4], qui fut « très mal content » de la conduite de Vaugrenant[5].

Au mois d'octobre suivant, celui-ci bataille contre « ceux d'Auxonne » pour leur extorquer 2,000 écus que Sennecey a touchés de Chamilly, Lambert et Odebert. Dans son désir d'arriver à ses fins, il ne craint pas, le 4 octobre, de prendre 300 livres de bétail au maire de la ville[6] ; le 8, il tente même de s'emparer d'Auxonne, et des échelles sont déjà dressées contre la tour située du côté de la rivière, quand deux dogues éveillent les sentinelles[7] et sauvent la place. Au début de décembre, il recommence

1. *Livre de Souvenance*, p. 108.
2. *Journal de Breunot*, t. II, p. 122.
3. *Journal de Breunot*, t. II, p. 44. — Vaugrenant avait attaqué une troupe dévouée à Tavanes.
4. *Journal de Breunot*, t. I, p. 381.
5. *Journal de Breunot*, t. II, p. 406.
6. *Journal de Breunot*, t. II, p. 383.
7. *Journal de Breunot*, t. II, p. 384.

Digitized by Google

malgré la saison, et si la platte où étaient plantées les échelles avait tenu bon, il aurait réussi [1].

Il n'est pas jusqu'au grand-écuyer, Chabot-Charny, et au brave Bissy, celui-là même qui fut tué devant Beaune, qui n'eurent à encourir les attaques du trop entreprenant et ambitieux capitaine. Chabot-Charny faillit être fait prisonnier par Vaugrenant, ainsi que toute sa suite [2]. Quant à Bissy, après lui avoir pris et lui avoir laissé reprendre le château d'Authume [3], puis s'être entendu avec lui « en ce seul point que les soldats ne se feront la guerre » [4], il lui livra vers le milieu de 1593 presqu'une bataille rangée. « Le 25 [mai 1593], rapporte Breunot, nouvelles que M. de Vaulgrenant et M. de Bissy se sont battus. Le cappitaine dudit sieur de Vaulgrenant en partie rompu, le cappitaine Grenoble et 28 demeurés en place.... mais M. de Bissy, ayant envie d'attraper le cappitaine Grenoble qui n'avoit voulu rendre le chasteau d'Authume suivant la capitulation, pratique un soldat pour faire sortir Grenoble hors. Luy promet, en advertit M. de Vaugrenant de l'entreprise sans que M. de Bissy n'en sceut rien. Le jour, feint d'aller à la chasse, sort de Verdun avec dix chevaux hors de la ville, faict mettre en trousse derrière chaque homme un arquebusier à cheval, vont au lieu assigné [5]. » Bissy avait déjà terrassé Grenoble quand survint Vaugrenant avec quatre vingts chevaux qui le mit en fuite.

Le résultat de cette conduite fut que, jusque dans son propre entourage, se formèrent contre Vaugrenant des complots où il n'était question de rien moins que de lui ôter la vie. Au mois de février 1594, une entreprise fut

1. *Journal de Breunot*, t. II, p. 413.
2. *Journal de Breunot*, t. I, p. 308.
3. *Journal de Breunot*, t. I, p. 300.
4. *Journal de Breunot*, t. I, p. 310.
5. *Journal de Breunot*, t. I, p. 615.

Digitized by Google

ainsi tramée contre lui par Chamilly, Bailly, Vausey [1] et Lubert, comme lui ancien conseiller au Parlement [2]. Ce projet devait être mis à exécution pendant la procession du jour de la Purification ; mais Bailly, étant à souper avec Vaugrenant, lui découvrit « entre deux vins » toute l'affaire, sur la promesse qu'il ne lui serait fait aucun mal. « De M. Lubert, fait remarquer Breunot, il y a bien de l'ingratitude... parce que M. de Vaugrenant, lorsqu'il se pourveut de son estat de conseiller au grand conseil, répondit pour lui et s'obligea pour cinq mil escus et même d'avantage. C'est lui qui l'a toujours supporté en ses tempêtes publiques et qui, quand il fut prisonnier du baron de Vitteaux, trouva sa rançon promptement qui n'estoit pas moins de cinq mil escus... De M. de Chamilly, c'estoit M. de Vaugrenant qui seul avoit esté cause du mariage de sa belle-sœur et dudit sieur de Chamilly [3]. »

Vaugrenant, peut-être à cause de cette parenté, ne voulut pas sévir ; Lubert, que sa femme alla rejoindre le 29 mars [4], et Chamilly, n'étaient pas pour l'instant à Saint-Jean-de-Losne. Pour Vausey, il se contenta de le renvoyer avec sa compagnie, après lui avoir payé ce qui lui était dû, et poussa la complaisance jusqu'à lui permettre d'emmener tout son équipage [5]. Vausey ne lui en sut d'ailleurs aucun gré ; il se retira chez Tavanes, à Bonnencontre, et de là « faisait la guerre à Saint-Jean-de-Losne » [6].

Cependant, prévoyant le jour où une nouvelle conspiration pourrait le faire disparaître, Vaugrenant fit jurer à ses officiers et aux habitants de Saint-Jean-de-Losne, au cas « où il mésadviendroit de lui » [7], de reconnaître

1. Philippe Danton, écuyer, seigneur de Vausey et de Cussigny.
2. *Journal de Breunot*, t. II, p. 27.
3. *Journal de Breunot*, t. II, p. 27, 28.
4. *Journal de Breunot*, t. II, p. 67.
5. *Journal de Breunot*, t. II, p. 27 et 28.
6. *Journal de Breunot*, t. II, p. 32.
7. *Journal de Breunot*, t. II, p. 46, 28 février 1594

Digitized by Google

comme chef son fils, à qui il donnait pour le diriger ses deux principaux lieutenants, Odebert et Mochet d'Azu [1]. C'était faire preuve d'une sage prévoyance, car, deux jours après, il faillit être empoisonné. Cette fois, il fit pendre immédiatement un sergent de sa compagnie soupçonné d'être l'auteur de l'attentat, et il passa sa mauvaise humeur en laissant ses gens massacrer de pauvres villageois qui allaient vendre du poisson à Dijon, « chose monstrueuse et cruelle » [2], dit Breunot, ainsi qu'en faisant prisonniers tous les paysans qui apportaient des vivres à Dijon [3].

Chamilly et Vausey n'avaient pas désarmé. Au mois d'octobre 1594, pendant que Vaugrenant, profitant d'une trêve de vendanges, s'était rendu à Paris auprès du roi en compagnie de Tavanes, ces deux officiers dressèrent un guet-apens contre leur chef. Ce dernier fut donc assailli par le beau-frère de Vausey qui le blessa au bras ; son lieutenant Hautebart fut également blessé et Fyot d'Arbois tué en voulant le défendre. « L'on dit qu'il y en a de prisonniers et que l'on en fera justice, que le Roi en a esté marri [4]. » Nous ne savons pas autrement quelle fut la suite donnée à cette affaire, mais elle prouve que Vaugrenant avait accumulé contre lui des haines singulièrement violentes. On s'explique ainsi comment il fut conduit de bonne heure à envisager le cas où il serait obligé de partir. Pour se ménager une retraite, il acquit, dès le mois de mai 1593, moyennant la somme de 24,000 écus, la terre de Umflans en Suisse [5], disant qu'il voulait s'y

1. Claude Mochet d'Azu, avocat au Parlement, aïeul maternel de Bossuet. Il avait, à l'exemple de Vaugrenant, quitté la robe pour la cuirasse. Il combattit à Arques et fut à Saint-Jean-de-Losne lieutenant de Vaugrenant. Plus tard, Fremyot le chargea d'une mission en Suisse et en Allemagne (*Arch. départ. de la Côte-d'Or*. C. 3070 fol. 82). Député aux États généraux de 1614.

2. *Journal de Breunot*, t. II, p. 46, en date du 2 mars.

3. *Journal de Breunot*, t. II, p. 48, 5 mars.

4. *Journal de Breunot*, t. II, p. 347. — *Livre de souvenance*, p. 119.

5. *Journal de Breunot*, t. II, p. 289.

Digitized by Google

retirer. Au mois de décembre de la même année, il commença de négocier la vente à M. de la Berchère de son état de président aux Requêtes[1].

1. *Journal de Breunot*, t. II, p. 421.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Dernières années de Vaugrenant.

Vaugrenant à l'armée de Biron. — Sa participation à la prise de Beaune et à celle de Dijon. — Sa retraite et sa mort (2 octobre 1595).

Il est vraisemblable que ces querelles intestines entre royalistes de Bourgogne et ces divisions eussent cessé, si Henri IV avait envoyé dans la province, dès les premiers jours, un gouverneur expérimenté et dont l'autorité aurait inspiré à tous le respect et l'obéissance. Le maréchal d'Aumont, choisi pour ce rôle, n'avait malheureusement rien d'un diplomate, et il n'avait démontré que trop son impuissance. Sollicité de toutes parts, Henri IV se décida enfin à le remplacer par un chef plus énergique, qui non seulement lui fût supérieur par les talents militaires, mais qui aussi se laissât moins facilement circonvenir par son entourage. Cet homme fut le célèbre maréchal de Biron[1].

Nous ne possédons malheureusement aucun document sur les actes de Vaugrenant aussitôt après l'arrivée du maréchal. Tout ce que nous pouvons supposer, c'est qu'il continua à Saint-Jean-de-Losne ses attaques contre les Dijonnais, tandis que le nouveau lieutenant-général opé-

1. Ch. de Gontaut, duc de Biron, né en 1562. Se fit une brillante réputation à Arques et à Ivry. Maréchal en 1594, gouverneur de Bourgogne en 1595. Conspira plus tard avec l'Espagne et fut pour ce fait décapité le 31 juillet 1602.

Digitized by Google

rait de son côté avec Tavanes. Les mémoires et journaux se taisent sur lui jusqu'au jour où on le retrouve collaborant avec Biron au siège de Beaune.

La place, une des plus fortes de la Bourgogne, était alors sous l'autorité du gouverneur qu'y avait mis Mayenne, Edme de Montmoyen. C'était un homme énergique, mais dont les continuelles vexations avaient indisposé les habitants et peu à peu les détachaient de la Ligue. Finalement, une conspiration se forma, à la tête de laquelle était le maire Belin, dans le but de livrer la ville à Biron.

Soit que le bruit de ces agissements fût parvenu à ses oreilles, soit qu'il eût pour d'autres motifs des doutes sur la fidélité des habitants, Mayenne vint coucher à Beaune le 1er février 1595, avec son fils et le capitaine Guillerme qui commandait précédemment à Seurre et qu'il installa au château avec une compagnie[1]. Obligé d'aller en personne combattre Henri IV, Mayenne ne pouvait demeurer à Beaune : il laissa du moins à Montmoyen une garnison renforcée et des instructions rigoureuses. Le 4 février, un certain nombre de bourgeois furent arrêtés comme suspects, parmi lesquels se trouvait Philibert de la Marre[2]. Excités par cette mesure, les conjurés prirent leurs dernières dispositions. Dans leurs rangs figurait un certain Alixant, qui avait connu Vaugrenant à la cour et avait obtenu, de concert avec lui, une sauvegarde de Henri IV pour les Beaunois. Ils le chargèrent d'aller trouver Vaugrenant et de lui dire, au nom des habitants, qu'ils étaient las de la Ligue, et prêts à remettre leur ville « en l'obéissance du Roi », qu'il en donnât avis au maréchal et que jour fût pris « pour cette exécution et entreprise. »

Vaugrenant joignit aussitôt Biron qui était occupé « à

1. *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 296.

2. *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 297. — Chevreul, *Pièces sur la Ligue*, t. II, p. 98, donne, dans le *Discours véritable sur la réduction des ville et chasteau de Beaune...*, la liste des Beaunois qui devaient être emprisonnés ou bannis.

Digitized by Google

battre le château de l'Abbaïe du Moustier-Saint-Jean », lui dit ce qui se passait du côté de Beaune, et, entente faite avec lui, il avertit les conjurés que l'armée royaliste se rendrait « près de leurs portes le dimanche 5 du mois de février, sur les deux heures après-midi, qu'en même temps ils prissent les armes et chargeassent sur les soldats, comme ils en étoient résolus et délibérés, et lui fissent ouvrir une porte de la ville, cependant que M. le Maréchal feroit marcher l'armée contre Châteauneuf, feignant le vouloir assiéger, et de là tourneroit visage et iroit à eux[1]. » Mais, craignant que Montmoyen, averti, ne désarmât les habitants, comme le bruit en courait, Belin avança l'heure fixée pour l'exécution du complot. « La cloche de l'horloge sonna, dit un Mémoire du temps, le Maire, tout aussitôt,... fut en la rue avec son écharpe blanche, l'épée nue au poing, criant : Vive le Roi, vive le Roy ! qui fut suivi de tous ceux de son quartier, même des femmes et enfans[2]. »

Ce dernier trait prouve jusqu'à quel point la Ligue était devenue impopulaire. Aussitôt, les portes de la ville sont ouvertes : Vaugrenant prévenu entre dans Beaune, et commence avec l'aide des habitants, tous ralliés aux royalistes, à refouler les soldats ; en même temps, il dépêche vers Biron qui accourt avec cinq ou six cents chevaux ; il pénètre dans la ville, le coutelas au poing, tandis que ses gens crient : « A quartier, à quartier les habitants[3]. » Les soldats de la garnison se sauvent et gagnent le château. Guillerme, qui dîne chez un habitant de la ville nommé Gillotte, à l'occasion des noces de la fille de ce dernier avec un officier ligueur, est surpris à table. Alixant le blesse d'un coup de pistolet à la figure ; un nommé Hudelot « retiré à Beaune pour les cruautés et

1. *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 295.
2. *Mémoires de la Ligue*, p. 298, 296. — CHEVREUL, *Pièces*, t. II, *Discours de la prise des villes et chasteau de Beaune par Monsieur le maréchal de Biron*, p. 27.
3. *Journal de Breunot*, t. II, p. 448.

Digitized by Google

duretés qu'il avoit receues en la ville de Seurre par le capitaine Guillerme[1] » le frappe d'un coup de pertuisane : Guillerme se rend à Belin, mais meurt le lendemain de ses blessures. Pendant ce temps les royalistes achèvent de se rendre maîtres de la place.

Le rôle de Vaugrenant avait été considérable : il avait organisé l'attaque, et la plus grande partie de la besogne avait été faite par lui quand Biron arriva ; à tel point que, d'après un des nombreux récits de la prise de la ville de Beaune, ce n'est qu'après que tout aurait été terminé qu'il aurait envoyé quérir Biron[2]. La ville prise, restait à s'emparer du château : le maréchal en commença le siège aussitôt. Montmoyen s'y défendit vaillamment, infligeant de sérieuses pertes à ses adversaires ; Vaugrenant se trouvait dans la tranchée aux côtés de Biron. Il « fut blessé d'une arquebusade en la jambe, ce qui lui causa une grande fiebvre par plusieurs jours dont et de quoy ledit seigneur Mareschal et autres seigneurs et capitaines eurent regret et le visitaient souvent[3] ». Montmoyen se rendit le jour des Rameaux, ayant « enduré plus de trois mille coups de dix canons et deux moïennes... ; mêmement ce Dimanche jour des Rameaux, plus de deux cents, dont fut fait brèche pour entrer trente hommes de front[4] ».

La nouvelle de cet heureux événement[5] fut aussitôt portée au roi par un courrier, qui rencontra Henri IV à

1. *Journal de Breunot*, t. II, p. 449.

2. Chevreul, *Pièces sur la Ligue*, t. I, *Relation au vray de ce qui s'est passé a la réduction des ville et chasteau de Beaune...*, p. 13, 14.

3. Chevreul, o. c., t. II, *Discours véritable sur la réduction des ville et chasteau de Beaulne...*, p. 85. Cf. *Livre de Souvenance*, p. 125.

4. *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 303.

5. On trouva dans la prise de Beaune la vérification du 17e quatrain du IVe livre des centuries de Nostradamus :

Changer en Beane Nuy, Chalons, et Digeon,
Le Duc voulant amander la Barrée,
Marchant pres fleuue poisson bec de plongeon,
Verra la queüe porte sera serrée.

Guillerme avait un bec de plongeon dans ses armoiries (*Journal de Breunot*, t. II, p. 458).

Digitized by Google

Vincennes, la veille de Pâques, « dont Sa Majesté reçut une telle joie, que tout aussi-tôt elle fit savoir cette prise par toute la ville de Paris. Et le lendemain, en l'Eglise et Chapelle de Vincennes, fit chanter le *Te Deum* comme il fut aussi chanté solennellement à Notre-Dame le Mardi ensuivant, où tous Messieurs de la Cour de Parlement de Paris se trouvèrent en Corps[1] ».

La chute de Beaune était pour Dijon d'un fâcheux augure. Vaugrenant, qui avait tant fait pour semer la terreur dans la capitale de la Bourgogne, écrivit aux magistrats pour les inviter à reconnaître l'autorité de Biron, nommé par Henri IV gouverneur de la province et qui était « sur le point » de venir assiéger la ville[2]. Du mois de mars au mois de mai, il fit quelques incursions dans la Comté, en ramena quatre-vingts prisonniers[3], et secourut Vesoul assiégé par les Espagnols[4]. Le 20 mai, il passait vers la Grande Justice tirant contre Chenôve et Couchey afin d'appuyer Biron qui se dirigeait contre Nuits[5]; le 23, il arrivait sous les murs de Dijon avec toute l'armée royale. Certainement les Dijonnais ne doutèrent pas de sa présence, quand ils surent qu'on venait de moudre tout le blé trouvé dans les moulins de Saint-Etienne et de Saint-Bernard et de distribuer la farine aux soldats royalistes[6].

1. *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 303.
2. *Archives munic. de Dijon*, B, 232.
3. *Journal de Breunot*, t. II, p. 477.
4. *Journal de Breunot*, t. II, p. 492.
5. *Journal de Breunot*, t. II, p. 518.
6. *Journal de Breunot*, t. II, p. 524. — M. ABORD, *op. cit.*, t. II, p. 517 n. 2. cite cette phrase qu'il extrait du *Recueil des délibérations de l'Hôtel-de-ville de Dijon* : « Le 24 mai 1594, le sieur de Vaugrenant, commandant de Saint-Jean-de-Losne, menacé d'être assiégé par Biron, écrit au vicomte mayeur de Dijon, qu'on devoit éviter le siège, et ainsi expérimenter la douceur du maréchal... » M. Abord, s'armant de cette phrase, nous représente Vaugrenant sur le point d'être assiégé dans Saint-Jean-de-Losne par Biron contre lequel il se serait probablement révolté. Il y a certainement erreur puisque nous le voyons, à partir du 23, sous les murs

Digitized by Google

A vrai dire, le parti ligueur à Dijon, comme à Beaune, était en pleine déroute[1], et lorsque les soldats de Biron eurent occupé le faubourg Saint-Pierre, ils entrèrent en conversation avec le parti ennemi qui campait sur l'autre bord du fossé; de leur côté, Vaugrenant et un autre royaliste, Levisey, parlèrent aux soldats. C'est tout ce que les documents nous disent du capitaine de Saint-Jean-de-Losne à ce moment; on ne le cite, ni à propos de l'entrée de Biron presque sans coup férir, le 28 mars, ni à propos de l'arrivée de Henri IV, le 4 juin, et de la bataille de Fontaine-Française; mais nous avons tout lieu de supposer qu'il joua dans ces événements militaires un rôle en rapport avec son caractère et son passé.

Malgré les années qui s'accumulaient, ce caractère restait en effet aussi indomptable que jamais, à preuve que le 27 juin 1595, Vaugrenant fut appelé « au combat », c'est à-dire en duel, par M. de Boissé, colonel du régiment de Navarre, au pré des Chartreux: mais le roi, informé, envoya le comte de Thorigny chercher Vaugrenant, et finit par réconcilier les deux adversaires[2].

Bien que Vaugrenant n'eût guère que quarante ans, les fatigues occasionnées par ses campagnes et ses blessures, le déterminèrent alors à quitter la vie active. Il résigna d'abord son office de conseiller à la cour. Breunot mentionne, à la date du 4 juillet 1595, les « lettres de provision de Sa Majesté obtenues par le fils de M. Baillet, de la résignation de l'estat de conseiller à la Cour, par la démission de Mr son père communiquée au procureur

de Dijon, à l'armée du même Biron, avec lequel il avait toujours marché d'accord. Je crois donc, bien qu'il m'ait été impossible de retrouver le texte cité par M. Abord, qu'il faut faire rapporter le membre de phrase « menacé d'être assiégé » à ce vicomte-mayeur de Dijon, ce qui alors, donne un sens très naturel et compréhensible : Vaugrenant engage Dijon à se rendre.

1. On peut rappeler à ce sujet le retentissant procès du maire La Verne.

2. *Journal de Breunot*, t. II, p. 581.

général[1] ». Il s'agit bien ici de notre Vaugrenant et non pas de son oncle, le conseiller Robert Baillet, car nous trouvons encore celui-ci en fonctions à la rentrée de la Saint-Martin de 1595[2].

Après avoir ainsi rompu les liens qui l'unissaient à ses anciens collègues du Parlement, Vaugrenant quitta Dijon pour aller prendre les eaux dans les environs de Nevers, nous ne savons au juste à quel endroit. A son retour, il dut s'arrêter à Autun, où il trépassa le 2 octobre 1595[3]. De cette ville, sa dépouille mortelle fut conduite à Nuits, puis à Dijon, où il fut enterré le 10 octobre, en l'église Saint-Jean[4], « près de son père, avec grandes bravades, en chevalier de l'ordre[5] ».

Le Parlement, après délibérations, se rendit en corps à ses obsèques : « Le mesme jour [10 octobre 1595] du matin, lisons-nous dans le Journal de Breunot, Messieurs ayant esté extraordinairement assemblés, fut proposé par M. le premier président que des parents de M. de Vaugrenant, dont l'enterrement devoit se faire ledit jour en

1. *Journal de Breunot*, t. III, p. 13.

2. *Reg. des délib. du Parlement*, t. III, p. 582. — Le fils de Vaugrenant s'appelait Jacques (*Reg. des délib. du Parlement*, t. III, p. 642).

3. La date de cette mort a été discutée. M. Garnier, dans son édition du *Livre de Souvenance*, p. 44, consacre à Vaugrenant une note biographique, où il fixe la date sa mort à 1599. Je n'ai trouvé aucun document donnant cette date, tandis que, d'autre part, nous avons : les détails précis du *Journal de Breunot*, t. III, p. 32, du *Livre de Souvenance*, p. 147, qui donnent tous deux le 2 octobre 1595 ; la délibération du Parlement relative à l'assistance de ce corps aux obsèques ; une lettre patente de Henri IV, de 1596, a propos du *feu* sieur de Vaugrenant (cf. *Pièces justificatives*, n° IX). Il est vraisemblable que l'erreur de M. Garnier vient d'une faute d'impression, car, dans la *Galerie bourguignonne* à laquelle a contribué le même M. Garnier, la mort de Vaugrenant est placée en 1595.

Après M. Garnier, tous les historiens qui ont mentionné Vaugrenant, ont reproduit sa note et sont tombés dans la même erreur. M. Abord a été plus loin que tous les autres : dans son *Hist. de la Réf. et de la Ligue à Autun*, t. II, p. 262, il déclare, sans citer sa référence qui très probablement n'est autre que la note de M. Garnier, que Pépin commet une « erreur évidente ».

4. La pierre tombale a disparu.

5. *Livre de souvenance*, p. 147. — *Journal de Breunot*, t. III, p. 32.

Digitized by Google

l'église Saint-Jean, l'avoient prié de prier la Cour de lui faire le dernier honneur, qu'il le proposait à ce que la Cour eut à résoudre. L'on y opine solennellement. M. Millet, ayant ouï la susdite proposition, se retire et non M. le président Fremiot, qui y demeure. L'on met en avant qu'il avoit esté ci-devant conseiller au grand Conseil, de là avoit esté du corps de la Cour, estant président aux Requestes du Palais, de là, puis ces troubles, avoit esté fait chevalier de l'ordre et conseiller du Conseil d'Estat, et en ceste qualité obtenu des lettres de Sa Majesté pour avoir entrée à la Cour... Enfin l'on résoult que la Cour ira en corps à l'enterrement, ce qui fut fait, encore que plusieurs le trouvassent estrange... Toutefois il passa de la façon. L'oraison funèbre fut faite par le gardien des Cordeliers, les pompes funèbres faites en chevalier de l'ordre. Au retour de l'enterrement l'on ramena le deuil jusque devant le logis de Mme la présidente Noblet [1]. »

Le corps du défunt fut mis dans le même tombeau que son père Jacques Baillet. Son épitaphe, que Palliot nous a conservée et qui suivit celle de son père, était ainsi conçue :

Philippo Bailletio Jacobi filio faustis reipublicae auspiciis nato, qui postquam in Prætoriano Consilio senator, litium nodos vivacis ingenij virtute diremit, in Burgundia libellorum supplicium Præses iustitiam aequali temperavit arbitrio : et cum de republica pene esset actum, togam mutans in loricam, ducis egregij titulo bellorum civilium ingrientem impetum sustinuit, et libertatem publicam armis oppresam asseruit. Quem pugnantem bellum tollere non potuit, securitate illius, studio patricie, parta pax morte infausta sustulit [2].

L'ancien conseiller au Parlement et capitaine royaliste avait soulevé tant de haines que, même après sa mort, ses ennemis ne désarmèrent pas et intentèrent force procès à sa veuve. Henri IV, heureusement, s'il ne se montra

1. *Journal de Breunot*, t. III, p. 32, 33.
2. Palliot, *Le Parlement de Bourgogne*, p. 247, 248.

Digitized by Google

pas très reconnaissant envers Tavanes, n'oublia pas ce que Vaugrenant avait fait pour lui, et il intervint personnellement.

Le 22 juin 1596, il envoie des lettres-patentes ordonnant qu'il sera imposé différents droits sur les marchandises montant ou descendant la Saône au lieu dit la Colonne, pour le remboursement d'une somme de treize mille écus dus par lui à « la dame Noblet, veuve du sieur de Vaugrenant »[1]. Le 16 mars[2], puis le 15 octobre[3] 1598, de nouvelles lettres-patentes ordonnent de vérifier si dame Marguerite Noblet est payée régulièrement. Le 21 janvier 1604, sont ordonnés les derniers versements qui restent à lui faire[4].

1. *Arch. départ. de la Côte-d'Or*, B. 30, fol. 86.
2. *Arch. départ. de la Côte-d'Or*, B. 30, fol. 264.
3. *Arch. départ. de la Côte-d'Or*, B. 31, fol. 93.
4. *Arch. départ. de la Côte-d'Or*, B. 33, fol. 17 v°.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCLUSION

Dans une de ses lettres, Henri IV disait de l'ancien gouverneur de Saint-Jean-de-Losne qu'il n'avait jamais « eu aultre soing que de faire la guerre à ses ennemis durant ces troubles et de conserver lesdites places en son obéissance, contre lesquelles, ajoutait-il, plusieurs entreprises secrettes praticquées et menées ont esté faictes, et nous ayant tesmoigné par touttes ses actions au péril de sa vie qu'il a souvent hazardée, et au grande dommaige et perte de ses biens quelle estoit sa fidélité et affection à notre service »[1].

Ce jugement est loin d'avoir été ratifié par les contemporains de Vaugrenant et par les nôtres.

Pour ces derniers, le fait s'explique aisément : ils n'ont connu Vaugrenant que par les *Mémoires* de Guillaume de Tavanes, et celui-ci, nous l'avons vu, n'avait aucune raison de se montrer tendre pour Vaugrenant. Ainsi s'explique le jugement sévère de M. Abord, le plus long et le plus autorisé qui ait été formulé jusqu'ici : « Baillet de Vaugrenant... qui n'écoutant que son intérêt avait jusque-là[2] passé d'un camp à l'autre, faisant des courses continuelles dans la province et au dehors, *rançonnant villes et campagnes au nom de chaque faction*, se montrant aussi acharné contre Tavanes que contre Mayenne, jusqu'au moment où, *abandonnant définitive-*

1. *Arch. départ. de la Côte-d'Or*, B. 30, reg. 16, fol. 92. Cf. *Pièces justif.*, n° IX.

2. Jusqu'à l'arrivée du maréchal d'Aumont.

Digitized by Google

ment l'Union, il devint un des plus fermes soutiens du royalisme en Bourgogne [1]. »

Il serait exagéré certainement de tenter une apologie de Vaugrenant ou même de chercher à le justifier de tous les reproches qui lui ont été adressés. Vindicatif, brutal, d'un catholicisme suspect [2], dévoré d'ambition et manquant de la discipline nécessaire en ces temps troublés, il a eu trop souvent l'allure d'un condottiere, par exemple quand il arrêtait les gens munis de passeports en bonne forme, comme l'abbé de Maisières [3], et la jalousie dicta trop souvent ses attaques contre Tavanes, Chabot-Charny et Bissy, encore qu'il faille dans le cas particulier user avec prudence des *Mémoires* du comte Guillaume, que Vaugrenant n'accusait peut-être pas tout à fait à tort de garder pour soi l'argent destiné à la solde des troupes.

Vaugrenant a donc été le principal auteur des divisions entre Royalistes bourguignons et, à ce titre, il porte devant l'histoire une lourde responsabilité ; mais jamais il ne trahit la faction royaliste, jamais il ne changea de camp, et il n'y a pas trace qu'il ait d'une manière quelconque adhéré à l'Union.

Son dévouement à la cause royaliste fut constant et il fut sincère. Comment expliquer autrement qu'il ait donné le signal de la résistance à la Ligue, qui d'ailleurs était toute puissante en Bourgogne, versé sans compter à Henri III et à Henri IV son temps et son argent [4]. « Je vous supplie de croire, écrivait-il à Henri III, que je n'ai pas besoin d'esguillon pour le service du roi, auquel je suis serviteur de telle façon que quand bien il me commanderoit me départir de son service, je ne le pourrais

1. *Op. cit.*, t. II, p. 263.

2. Il fut accusé d'avoir foulé aux pieds une hostie consacrée (*Arch. munic. de Dijon*, B. 227, fol. 111 v°. Cf. *Pièces justif.*, n° V).

3. *Journal de Breunot*, t. II, p. 421.

4. *Arch. départ. de la Côte-d'Or*, B. 30, reg. 16, fol. 92. Cf. *Pièces justif.*, VIII, IX, à propos de l'argent donné au roi par Vaugrenant.

Digitized by Google

faire[1]. » Et un autre jour : « Je ne me veulx pas enrichir des deniers du roy, je veux employer ma vye et bien pour son service[2]. » Ce sont là de nobles paroles.

Le cordon de Saint-Michel paya comme il convenait ses mérites et ses blessures ; mais il n'honore pas tant Vaugrenant que cet éloge de Mayenne : « Vraiment, j'aime Vaugrenant parce qu'il ne s'est jamais déclaré mon ami, aussi ne m'a-t-il pas trompé[3]. »

Magistrat devenu homme d'armes, « conseillé gendarmé » comme l'appelle Tavanes, Vaugrenant est en somme un type original ; mais, indépendamment du personnage, la manière dont il menait campagne est extrêmement instructive au point de vue de la connaissance des guerres à la fin du XVIe siècle. On s'imagine, en lisant les histoires générales où les faits sont très brièvement rapportés, que la guerre se faisait alors à peu près comme elle se fait maintenant. En vérité, les grandes batailles étaient rares[4], et d'un côté, comme de l'autre, on cherchait plutôt à affaiblir l'ennemi en détail, à le fatiguer, à le ruiner.

Vaugrenant est le premier parmi ceux qui se signalèrent en Bourgogne dans ce rôle de partisan et préparèrent de longue main le triomphe de la cause royaliste. Le récit de sa vie a encore l'avantage de montrer que, à côté de Henri IV et de ses généraux, de d'Aumont, de Biron, il y eut nombre d'officiers qui ne sont pas devenus célèbres et qui aidèrent cependant, beaucoup plus qu'on ne se le figure d'ordinaire, le roi légitime à reconquérir son royaume.

1. *Correspondance de la Mairie de Dijon*, t. II, p. 270.
2. *Correspondance de la Mairie de Dijon*, t. II, p. 274.
3. *Journal de Breunot*, t. II, p. 373.
4. Et encore ces batailles avaient-elles lieu la plupart du temps sans qu'on le voulut. Par exemple la bataille de Fontaine-Française commença par une simple escarmouche qui, peu à peu, devint générale.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

25 juin 1580.

Sur la Réquête de Mr Jacques Baillet sieur de Vaugrenant a ce qu'il soit ordonné que les institutions dudit Baillet en l'Etat et office de conseiller du Roy en son conseil privé et prestation de serment en iceluy seront registrées ès registres de la Cour pour jouir en icelle par ledit Baillet des autoritez, honneurs et preeminences appartenans audit Etat, veu ladite Requeste, Brevet de ladite institution et acte de prestation dudit serment du 11 may courant. Conclusions du procureur general, la Cour les chambres assemblées a ordonné qu'en apportant par ledit Baillet provision en forme il sera pourveu sur ladite requeste ainsy qu'il appartiendra.

Registre des délibérations du Parlement de Bourgogne, *Bibl. mun. de Dijon.* Ps. Saverot, I, t. II, p. 1303.

II

Du vendredy 16 dudit mois [mai 1586].

Veü l'information des mœurs de Religion catolique de Maître Philippes Baillet nagueres conseiller au grand conseil pourveu de l'office de conseiller a la cour et president ez Requestes du Pallais vaccant par la promotion de Maître Claude Bourgeois

Digitized by Google

a present president a ladite cour, conclusions du procureur general. La Cour les chambres assemblées a ordonné que ledit Baillet sera receû audit office en prestant le serment requis et faisant profession de foy et à l'instant ledit Baillet mandé estant debout et decouvert derrière le bureau la main levée a dit et declaré par serment que pour parvenir audit office il n'avoit baillé promis ny esperance de donner aucune chose que ce qui estoit entré ez coffres du Roy et promis de bien et loyallement exercer ledit état, faire la justice aux pauvres comme aux riches, se garder des dons corrompables et en tout et partout se comporter comme un bon et notable conseiller et president, et apres est venu devant le siege de Monsieur le president Desbarres un genouil en terre ou il a fait profession de foy et ce fait a eté installé et luy a eté baillé place au rang de Messieurs les conseillers.

Délibérations du Parlement, t. III. p. 158.

III

Du vendredy 18 dudit moi [novembre 1588].

M[e] Philippes Baillet president et Jacques Bossuet conseiller et commissaire aux Requestes du Pallais sont venus en cette chambre sans avoir demandé l'entrée et s'estant assis au bureau, ledit s[r] Baillet a dit que dez le mois de juin dernier ilz avoient mis ez mains de M[r] Briet un arrest donné a grande connoissance de cause au conseil d'Etat et poursuivi l'enregistrement d'iceluy, mais au lieu d'y satisfaire plusieurs contraventions auroient esté faites audit arrest qu'il ne vouloit rapporter parce qu'elles estoient notoires et que tous M[rs] les avoüent protestant ou il en adviendroit quelque inconvenient, on ne leur pût imputer et que M[rs] en seroient cause supliant la cour d'y pourvoir autrement ils iroient rechercher la justice ailleurs, ont dit en outre que s'ils demandent une simple communication de registre des deliberations, elle leur est deniée combien qu'ils doivent estre communs et neanmoins qu'ils ne s'en soucioient beaucoup parce qu'ils ont de bons actes par

Digitized by Google

écrit. Sur quoy leur a eté dit qu'il y sera pourveû et a cet effet les chambres ont esté assemblées.

Veû l'arrest donné au conseil privé du Roy le 29 d'avril dernier et la requeste des gens des Requestes du pallais a Dijon et que ledit arrest fut registré, ouis les commissaires deputez pour faire remontrances au Roy de vive voix sur l'importance dudit arrest, a eté dit qu'il y sera pourveû apres la tenûe des Etats generaux comme il appartiendra.

Et lecture faite du propos naguere tenu par Mᵉ Philippes Baillet président es dittes requestes, l'affaire mise en deliberation a eté conclud et arresté que lesdits Baillet et Bossuet seront mandez au conseil et estant debout derriere le bureau leur sera dit,

Qu'ils n'ont dû entrer en cette chambre sans en demander la permission a la cour ny parler assis pour chose qui concerne leur particulier,

Qu'a l'advenir quand ils auront quelque chose a requerir, ils bailleront leur requeste par écrit,

Ne viendront en la grand chambre sinon quand ils y seront mandez ou auront demandé l'entrée et estant en icelle parleront debout derriere le bureau pour leurs affaires particulieres selon que font les president et conseillers de la cour.

Délibérations du Parlement, t. III, p. 241, 242.

IV

Vendredi 6 octobre 1589.

Meubles du sieur de Vaugrenan seront vendus.

Que le raport fait que la damoiselle presidente Noblet a juré suyvant qu'il a esté delibere cy-devant, et represente les meubles qu'elle a afferme apartenir au sieur president de Vaugrenan qui ont estez inventories. La Chambre a conclud et delibere que lesdicts meubles seront venduz et les deniers touchez par maître Loys *(mot illisible)* en desduction de ce qui est dheu de sa cothe.

Archives munic. de Dijon. **B 227, fᵒ 111 rᵒ.**

Digitized by Google

V

Vendredi 6 octobre 1589.

Sera parachevée information audict monsieur de Vaugrenan.

A este conclud et delibere que l'information commancee faire contre le sieur président de Vaugrenan de l'advertissement donne qu'il a foulle auz piedz le Corps du precieux corps de Jesus Christ tant au village de fixin que à chastillon sera aportee pour y formé tel decret que de raison.

Archives munic. de Dijon. B. 227, f° 111 v°.

VI

7 juin 1592.

recto Du mercredy dix-septiesme jour dudict mois de juin audict an [1592] audict Semur au logis dudict sieur de Crespy.

. . . .

Le sieur Odebert mareschal des logis de la compagnie du sieur de Vaugrenan a demande et supplie d'estre ouy de la part dudict sieur de Vaugrenan, les lettres duquel il a faict presenter. Et l'antree luy ayant este permise en ladicte chambre : A dict que ledict sieur de Vaugrenan ne desirant rien plus que vivre soubz l'ordre et police establie en cette province : a juste occasion de se douloir des efforts qui y sont faicts par monsieur de *(verso)* Tavanes mesmes a l'interest particulier de la garnison de Sainct Jan de Losne en ce qu'il leve indiffe-rammment ce qu'il peut sur tous les villages déstines a l'entre-tenement de ladite garnison et deffend aux habitans desdicts villages de payer aulcune chose des sommes imposées par messieurs les esleus pour avoir l'effect de ses impositions particulieres. Non content de ce leurs interdict d'y mener aulcuns vivres. A faict un nouveau fort a Bonaucontre, soubz la faveur duquel il leve de son authorite d'assés sur les danrees qui se voiturent par la rivière. Ce qui espuise le fond et la

Digitized by Google

recepte establie pour cet effect audict S[t] Jan de Losne, et empesche que suyvant la volonté de monsieur le mareschal d'Aumont on ne peult tirer argent pour employer aux achapts de poudres, boulets et aultres munitions de guerre. Partant a supplié messieurs les esleus d'y pourveoir et offert au nom dudict sieur de Vaugrenan, pour l'execution des deliberations qu'ilz en prendront, employer tout ce qui deppendra de sa puissance, de sa propre vie, puisque les arrestz de la cour sont a tels mespris qu'ilz ne proffitent en rien pour maintenir l'ordre de la province et empescher le desordre.

Sur ce a este respondu audict sieur Odebert qu'il sera cy apres pourveu sur ce faict et s'est retiré.

Arch. départ. de la Côte-d'Or. C 3070, f° 110.

VII

Deniers payez par acquictz et mandementz du Roy.

Messire Philippes Baillet, sieur de Vaugrenant, chevalier de l'ordre du Roy, cappitaine et gouverneur en la ville et fort de Sainct Jehan de Losne, la somme de huict cens escuz sur et tant moings de la somme de mil escuz que sa majesté luy a ordonnée par mandement du [*en blanc*] jour du mois de [*en blanc*] mil cinq cens quatre vingtz, pour le remboursement de la rançon *(verso)* qu'il avoit este contrainct payer lors de sa prinse par les ennemys de sadicte majesté près de Cosne sur Lhoire, retournant de l'armée de sadicte majesté. Lequel mandement est demouré en mains icelluy sieur de Vaulgrenant, d'aultant qu'il n'est entierement acquicté, appert par sa quictance de ladicte première somme dattée du penultiesme de mars mil cinq cens quatre vingtz quinze cy rendue. Cy viii[c] escuz.

Arch. départ. de la Côte-d'Or. C 3588, f° 31 recto.

Digitized by Google

VIII

M. Fremyot.

Sur la requestre et missive Benigne Fremyot president a la cour de parlement a ce qu'il soit dict que le pays demeurera chargé du remboursement de vingt deux mil tant d'escus, d'un cosie, et cinq mil (*f° 338 r°*) six cens soixante dix escus d'autre empruntes a inteerests par monsieur de Vaugrenan, a luy pour les affaires du roy, devant ces trouppes et eux descharger des rentes creees pour cest effect, tant ez principal qu'arrerages escheüs et a escheoir, a esté dict qu'apres que le sieur Fremyot, aura represente estat de la recepte et despence desdicts deniers par devant lesdictz eleus sera par eux pourveu au desdommagement requis suivant la résolution generalle prise sur le faict des autres debtes et s'informeront iceux eleus exactement des assignations données pour l'acquittement desdictes parties tant sur les deniers du seel de la riviere decimes que autres.

Arch. départ. de la Côte-d'Or. **C 3016, f° 337 v°, 26 janvier 1596.**

IX

Henri par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, a tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut. Les vefve et héritier du feu sieur de Vaulgrenant, chevalier de nostre ordre, cappitaine de cinquante hommes d'armes de nos ordonnances, et gouverneur de nostre ville et fort de St Jean de Losne en Bourgongne, nous ont faict remonstrer que ledit deffunt n'ayant eu aultre soing que de faire la guerre à noz ennemis durant ces troubles, et de conserver lesdites places en nostre obéissance, contre lesquelles plusieurs entreprinses secrettes praticquées et menées ont este faictes, et nous ayant tesmoigné par touttes ses actions au péril de sa vie qu'il a souvent hazardée, et au grand dommaige et perte de ses biens quelle estoit sa fidélité et affection à nostre service, la mémoire en est tellement à présent envyée par plusieurs jaloux de son fidelle debvoir, et

d'aultres en haine ou malveuillance du travail incroiable qu'il a supporté pour les ranger au lieu que chacung d'eux aiiourd'huy cherche de les opprimer et sont poursuivis de plusieurs endroits pour repetition de grandes sommes de deniers qui ont este employes a nos affaires et pour la conservation desdites places, entre lesquelles le sieur de Vauzey qui avoit une compaignie de gens de pied en la garnison dicelles. Ayant esté mis hors par ledit deffunct sur un advis qu'ils ont d'entreprinse qu'il faisoit contre sa personne; leur demande la solde de ses gens qui reviendroit à troys ou quatre mil escus encores que les deniers destinés pour cest effect ayant este employes ailleurs pour nostre service par les ordonnances dudit deffunct appreuvees et vallidees par nous non estant aucune chose tournee a son singulier proffict. Daillieurs ung nommé Desize les a faict assigner pour eulx veoir condampner a la restitution de la somme de mil escus par luy payée pour sa rançon et distribuee aux soldats encores que lors de la prinse il eut les armes en la main et proche de nostre ville de mascon pour lors rebelle. Oultre cela les Esleus dudit pays de Bourgongne qui s'estoient reserve la cinquiesme partie des deniers provenant de la recepte establie en ladicte ville de St Jean de Losne pour se faire assigner de leurs gaiges les veullent aussy reppeter sur eulx nonobstant qu'ils ayent esté employez aux affaires de la guerre par ses ordonnances vallidees comme dessus. Oy leur demande encor en payement du principal et arrerages des deniers prins à rente pour lexecution dune entreprinse faicte sur la citadelle de Châlon, et encor la somme de dix-huict mil escus et les arrerages dicelle dont ledit deffunct s'obligea avecque les sieurs president Fremyot pour aucunes affaires concernans nostre service. De lamploy de laquelle somme ledict sieur president Fremyot s'est chargé et en a dressé et presente estat en nostre conseil. Du sieur baron de Senesey d'aillieurs pretend aussy la restitution de quelque vaisselle d'argent qui n'est plus en estre prinse sur luy en temps d'hostilité employee pour nostre service avecq tout ce que dedit deffunct avoit peu amasser de ses labeurs, tirer de son bien, emprunter sur son credit sestant promis non seullement den estre descharge et mis hors de tous interestz mais recompense de nous comme son affection et fidellite meritoient lors quil est deceddé. N'ayant laissé que des debtes et de la

ruyne en sa maison s'il ne nous plaist avoir pitie d'eulx et tesmoigner que nous avons quelque souvenance de ses services par ung exemple qui encourage les aultres a nous bien et fidellement servir. Nous ayant ample connoissance et bonne souvenance des grand services que ledict deffunct nous a faictz et nestant raisonnable que les biens au lieu d'une juste recompense qui leur est par nous deue soyent travaillez et inquietez nous avons par ladvis de nostre conseil et de nostre certaine science plaine puissance et auethorité Royal Advoue et advouons par ces presentes tout ce que par ledict feu sieur de Vaulgrenant ou par aultre de son auethorité commandement et consentement a esté faict contre nos ennemys en faict de guerre ensemble les levees prinses employ et distribution de deniers prins et emprunte, vente disposition et distribution des biens des rebelles. La levée des subsides et impositions faictes sur les marchandises passans par la riviere de Saonne ou par terre audict S[t] Jean de Losne. Demolitions de maisons degradations de bois et aultres choses dont l'on pourroit accuser la memoire dudict deffunct qui ont este faictes par luy pour le bien et utillite de nostre service et emploiees par ses ordonnances à la garde desdictes places et aultres affaires concernans nostre bien et proffict. Soyt qu'en tout ce que dessus il ayt procede de son autorite et sans garder les formes requises par nos ordonnances. A la charge d'en cómpter par ceulx qui ont faict la recepte desdits denier sy faict na este. Ayant par mesme moyen et en consequence de nostredict adveu. Descharge comme nous deschargeons lesdicts vefve et heritiers et tous aultres qui se sont entremis des choses susdictes par le commandement ou consentement dudict sieur de Vaulgrenant. Sans quores ne a l'advenir ils en puissent estre recherchez poursuivis molestez ne inquietez et particulierement de ce qu'a este faict contre nos ennemys par voye d'hostillité en guerre et pour faict de guerre. De la solde pretendue par ledict sieur de Vauzey tant pour luy que pour ses gens, rancons et aultres prinses tant par eau que par terre, demolitions de maisons que degradations de bois amploiez a la fortiffication et reparation desdictes places, amploy des biens des rebelles et levees de deniers sur ladicte province comme generallement de toutes les choses dessusdictes. Imposons silence perpetuel a noz procureurs generaulx leurs substitutz

Digitized by Google

presents et advenir et a tous aultres noz officiers ou aultres personnes, particullierement ausquelles faisons inhibitions et deffense de faire aucunes poursuittes ou instances mesmes aux creanciers pour les sommes empruntees par ledict deffunct avecq aultres pour nostre service de les travailler en particulier. Et ou aucune poursuitte seroit faicte contre eulx pour raison de tout ce que dessus nous en avons retenu et reserve la connoissance a nous et a nostre conseil et icelle interditte et deffendue a tous nos Juges parlements et aultres officiers. Si donnons en mandement a nos ames et feaulx conseillers, les gens tenans nostre cour du Parlement à Dijon, Chambre des Comptes, presidentz et tresoriers généraulx de France, establis audict lieu, Esleus des Estatz dudict pays, et tous aultres nos justiciers et officiers qu'il apartiendra que ces presentes ils facent registrer, garder et observer de point en point selon leur forme et teneur sans y estre contrevenu en quelque sorte et manière que ce soyt nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles sans préjudice dicelles ne voulons être differe, et quelconques ordonnances, reiglementz mandementz deffenses et lettres a ce contraires. Car tel est nostre plaisir. En tesmoing de quoy nous avons faict mettre nostre seel a cesdictes presentes. Donne au camp de Sainct Ceny le septiesme jour de mars l'an de grâce mil cinq cens quatre vingtz seize et de nostre règne le septiesme. Signé HENRY.

Lettre patente de Henri IV aux ***Arch. départ. de la Côte-d'Or.*** **B 30, f° 92.**

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

BIBLIOGRAPHIE 109

CHAPITRE I. — La famille de Philippe Baillet de Vaugrenant. Sa carrière parlementaire. — *Les ancêtres de Vaugrenant : Jean et Jacques Baillet. — Naissance de Vaugrenant* (1555 ?) . — *Vaugrenant conseiller à la Cour de Dijon et président de la Chambre des Requêtes. — Ses démêlés avec les autres Chambres* (1555-1589) 112

CHAPITRE II. — Le rôle politique et militaire de Vaugrenant. — *La situation politique en Bourgogne et à Dijon après l'assassinat des Guises. — Vaugrenant chef de bandes. — Entreprises contre Dijon, Chalon-sur-Saône et Mâcon. — Occupation de Saint-Jean-de-Losne par les royalistes. — Premiers démêlés de Vaugrenant avec Guillaume de Tavanes* (1589-1590) 117

CHAPITRE III. — Vaugrenant gouverneur de Saint-Jean-de-Losne. — *Caractère général des expéditions de Vaugrenant. — La terreur dans le Dijonnais. — Vaines tentatives des ligueurs pour reprendre Saint-Jean-de-Losne. — Nouveaux démêlés de Vaugrenant avec Tavanes et les autres chefs royalistes. — Complots contre Vaugrenant* (1591-1595 130

CHAPITRE IV. — Fin de la carrière de Vaugrenant. — *Vaugrenant à l'armée de Biron. — Sa participation à la prise de Beaune et à celle de Dijon. — Sa retraite et sa mort* (1595) 145

CONCLUSION 155

PIÈCES JUSTIFICATIVES 159

Digitized by Google

Digitized by Google

MISE AU CONCOURS

D'UN

MANUEL D'HISTOIRE DE LA BOURGOGNE

Par application de la délibération du Conseil général de la Côte-d'Or, en date du 4 mai 1905, un concours est ouvert pour la rédaction d'un Manuel d'histoire de la Bourgogne, conformément au règlement et au programme ci-après :

Règlement.

Article premier. — Les manuscrits destinés au concours devront être parvenus à M. le recteur de l'Académie de Dijon, président de la commission du Manuel, au plus tard le 31 décembre 1906, terme de rigueur. Chaque manuscrit portera sur la première page une devise répétée sur une enveloppe fermée accompagnant l'envoi et contenant l'indication des noms, prénoms, qualités et adresse de l'auteur (ou des auteurs en cas de collaboration).

Art. II. — Le manuscrit approuvé par la commission vaudra à son auteur (ou à ses auteurs) les avantages suivants : 1° Un prix de 500 fr. en espèces ; 2° une somme de 500 francs à titre de participation aux frais de la publication.

Art. III. — La commission se réserve le droit de refuser son approbation, si aucun des manuscrits présentés ne répond à ses desiderata.

Digitized by Google

Programme.

Dispositions générales. — Le Manuel est destiné à être placé entre les mains des maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire et des professeurs de l'enseignement secondaire, auxquels il fournira des éléments pour introduire dans leurs leçons des notions d'histoire provinciale et locale. Il servira en même temps de livre de lecture pour les élèves et figurera à ce titre dans les bibliothèques scolaires et parmi les livres de prix.

Le Manuel comprendra deux parties : 1° un exposé suivi de l'histoire de la Bourgogne, rédigé conformément au programme ci-dessous et dont chaque chapitre sera suivi de lectures ; 2° une série alphabétique de notices biographiques comprenant les hommes célèbres de la Bourgogne. L'ouvrage entier fournira la matière d'un volume de 150 à 200 pages, en format in-12 compact. L'exposé historique et les lectures entreront pour parts sensiblement égales dans la composition de la première partie, la partie biographique occupant environ un cinquième du volume. Il appartiendra aux auteurs de proportionner le développement des notices biographiques à l'importance respective des personngaes.

En ce qui concerne les lectures, les concurrents devront puiser aux sources originales ou à leurs meilleures traductions plutôt qu'aux écrivains postérieurs; de même, les historiens provinciaux ou locaux devront être préférés aux auteurs d'histoire générale. Tout emprunt à un auteur quelconque sera suivi d'une courte note sur cet auteur et d'une référence précise. Exceptionnellement, les concurrents pourront rédiger eux-mêmes un récit de faits ou une description de monuments, à condition d'indiquer à quelles sources ils ont puisé.

Une carte de la Bourgogne, où figureront tous les noms historiques cités dans le Manuel, accompagnera obligatoirement le texte.

Digitized by Google

Les auteurs qui voudront, en outre, introduire des illustrations dans leur ouvrage, en auront la faculté; dans ce cas, ils s'en tiendront aux monuments ou aux reproductions d'œuvres consacrées ; toute illustration de fantaisie sera absolument écartée.

PROGRAMME DE L'EXPOSÉ HISTORIQUE

Introduction.

Définition et description de ce que l'on entend par Bourgogne.

Caractères historiques et géographiques de la Bourgogne et fluctuations de ses frontières. Carte à l'appui (dans cette carte figureront tous les noms de lieux historiques cités dans le Manuel).

I. — Préhistoire et Antiquité.

Les âges et les monuments préhistoriques. — L'époque celtique et l'oppidum de Bibracte. — Les Eduens et les Lingons. — La conquête romaine : Alesia. — Romanisation et christianisme en Bourgogne. — La cité d'Autun. Origine gallo-romaine des villages. Origine probable de Dijon.

II. — Période Burgonde.

Les invasions barbares. Les Burgondes et la civilisation burgonde. Un roi burgonde : Gondebaud. — Rapports des Burgondes avec les Gallo-Romains et avec les Francs : Clovis et Clotilde. — La Bourgogne incorporée

Digitized by Google

à l'Empire franc. — L'Église; les diocèses; importance de l'évêché de Langres.

III. — **Période Franque.**

La Bourgogne au temps de Grégoire de Tours. Un roi mérovingien de Bourgogne : Gontran. Insister sur l'individualité persistante du royaume de Bourgogne au sein de l'empire franc. La Bourgogne et les luttes politiques de la société mérovingienne : Saint-Léger.

La Bourgogne et les partages carolingiens. Comtés et comtes bourguignons. — L'aristocratie au IXe siècle. Rôle des Welfs d'Auxerre sous Charles le Chauve.

Boson : la constitution du duché.

IV. — **Le Premier Duché.**

Situation du duché dans le système des États issus de la dissolution carolingienne. Le morcellement féodal.

L'église (Cluny) et l'art (Auxerre, Flavigny, Saint-Bénigne). Exposé très sommaire de l'histoire des ducs et de leurs rapports avec la France et avec l'Allemagne jusqu'à l'an 1031. — Premier retour à la couronne : Tableau du fief à cette date.

V. — **Le Duché Capétien.**

Histoire des ducs capétiens, en insistant : 1° sur le travail de centralisation territoriale et politique accompli par eux parallèlement à l'œuvre analogue accomplie en France par la branche aînée de la dynastie ; 2° sur les rapports des ducs avec les rois de France ; 3° sur le rôle joué par les ducs dans les affaires générales de la France et de la chrétienté (Croisades, interventions et expéditions diverses).

Le régime féodal constitué en Bourgogne ; tableau de

Digitized by Google

la société féodale dans le duché : le château féodal ; le monde seigneurial ; le peuple : le mouvement communal (prendre des exemples locaux) : Dijon capitale.

La vie religieuse : clergé et abbayes (Cluny et Cîteaux : Pierre le Vénérable et Saint Bernard).

L'art roman et l'art gothique en Bourgogne : Principaux monuments.

Les débuts de la Guerre de Cent ans ; les « Compagnies » et la « Désolation » en Bourgogne.

Seconde réunion à la Couronne : Tableau de la succession de Philippe de Rouvres.

VI. — Le Duché Valois.

Importance et prestige de l'État bourguignon sous les Valois. Son extension : Place de la Bourgogne dans l'ensemble de l'État bourguignon.

Étude des quatre règnes. Rôle des ducs dans la Guerre de Cent ans et dans les crises intérieures de la France. Les Écorcheurs.

Gouvernement ducal : Finances, armée, justice, administration, industrie et commerce ; les campagnes ; les villes : un chancelier bourguignon : Nicolas Rolin.

La vie intellectuelle et artistique. Part de la Bourgogne dans l'élaboration de la Renaissance. Les grands artistes bourguignons. Claus Sluter, Claus de Werve.

La Cour ducale et les ambitions des ducs : Rayonnement extérieur de leur puissance. — Charles le Téméraire échoue contre Louis XI.

La succession de Charles le Téméraire : Démembrement de l'État bourguignon : réunion définitive de la Bourgogne à la France. Tableau de la Bourgogne à cette date (État économique et social).

Digitized by Google

VII. — La Bourgogne française du XVI[e] siècle.

Les institutions provinciales de la Bourgogne dans la monarchie française. — Les États de Tours : Philippe Pot : les États de Blois : Étienne Bernard.

Les guerres du XVI[e] siècle en Bourgogne.

L'art au XVI[e] siècle : Hugues Sambin.

L'imprimerie. La Réforme et la ligue en Bourgogne. La Saint-Barthélemy (Chabot-Charny). L'Édit de Nantes et son application en Bourgogne : le temple d'Is-sur-Tille. — Décadence de la noblesse d'épée et prédominance de la noblesse de robe.

VIII. — La Bourgogne sous l'Ancien Régime (XVII[e]-XVIII[e] siècles).

La Bourgogne et le système politique de Richelieu : Les Lanturelus et l'invasion de 1636 (Épisode de Saint-Jean-de-Losne). — Condé et la Fronde en Bourgogne.

La Bourgogne sous Louis XIV. Progrès de la centralisation monarchique (la Généralité) : mais persistance des organismes locaux sous le régime de la royauté absolue (Nicolas Brûlart).

La Bourgogne cesse d'être frontière.

L'art au XVII[e] siècle : Nicolas Quentin ; Jean Dubois.

Le XVIII[e] siècle : États, Parlement et parlementaires (Berbisey, Bouhier, de Brosses). — Les travaux publics (canaux, routes, ponts, etc.). Le mouvement intellectuel et artistique : La vie littéraire ; les créations universitaires et académiques ; l'École des beaux-arts (François Devosge ; prédominance constante de la sculpture en Bourgogne). — Les institutions charitables et hospitalières.

Tableau de la Bourgogne en 1789 (État économique et social).

Digitized by Google

IX. — La Révolution.

Les élections et les cahiers. — Les Bourguignons dans les assemblées, les comités et les armées de la Révolution. — L'application des principes et des lois révolutionnaires en Bourgogne. — Création des départements et leurs subdivisions : Histoire de ces subdivisions. — Les partis et l'esprit public. — Dans quelle mesure les monuments bourguignons ont-ils souffert pendant la période révolutionnaire ?

X. — Le Département de la Côte-d'Or pendant la période contemporaine.

Le département sous les régimes successifs : principaux épisodes locaux.

Insister surtout sur le développement économique et intellectuel : Achèvement du canal : chemin de fer (Henri Darcy) : agriculture, industrie et commerce. — Université de Dijon et Sociétés savantes.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES NOTICES BIOGRAPHIQUES

BERLIER (Théophile).
BERNARD (Saint).
BOSSUET.
BROSSES (Ch. de).
BUFFON (avec mention de DAUBENTON et GUENEAU DE MONTBELLIARD).
BUSSY-RABUTIN.
CABET (Étienne).
CABET (Paul).
CARNOT (Lazare), avec mention de ses deux frères et de son petit-fils, le président SADI CARNOT.
CHANGARNIER (général).
CLÉMENT (Dom).
COURTÉPÉE.
CRÉBILLON.
DAVOUT (maréchal).
FÉVRET DE FONTETTE.
FREMYOT (Jeanne) ou Sainte Chantal.
GAGNEREAUX.
GREUZE.
GUILLAUME (Eugène).
GUYTON DE MORVEAU.
JACOTOT.
JEANNIN (président).
JOIGNEAUX (Pierre).
JOUFFROY (François).
JUNOT (général).
LACORDAIRE (le Père).
LAMARTINE.
LAMONNOYE (Bernard de).
MAC-MAHON (maréchal de).
MARIE.
MARIOTTE.
MARMONT (maréchal).
MONGE.
NANSOUTY (général de).
NIEPCE.
NISARD (Désiré).
PAPILLON.
PIRON (Alexis), avec mention de son père, Aimé.
PONTHUS DE THIARD.
PRIEUR DE LA CÔTE-D'OR.
PRUDHON.
RAMEAU.
ROUSSIN (amiral).
RUDE.
SAUMAISE.
SPULLER.
TISSERAND.
VAILLANT (maréchal).
VAUBAN.
VERGENNES (comte de).

N. B. — Cette liste n'a pas un caractère limitatif; mais tous les noms qui y figurent seront obligatoirement l'objet d'une notice.

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE 1904-1905

FACULTÉ DE DROIT

1° Travaux des Professeurs et Agrégés.

M. LOUIS-LUCAS, professeur.

Nombreuses annotations dans le *Recueil des Pandectes françaises*, et nombreux comptes rendus d'ouvrages français et étrangers dans diverses revues.

M. DESLANDRES, professeur.

Traduction et introduction du livre de Lowe Dickenson « Développement du Parlement pendant le XIXᵉ siècle ».

M. ROUX, professeur.

1° Annotations d'arrêts (*Recueil de Sirey*).

2° Collaboration a la *Revue pénitentiaire*.

3° Rapport présenté au nom de la Société Générale des Prisons de Paris au 7ᵉ Congrès pénitentiaire international.

M. MOULIN, professeur.

1° La valeur originaire de la doctrine de Monroë et ses rapports avec le principe des nationalités (*Atti del Congresso internazionale storico*, Rome, 1904)

2° La politique russe et la politique japonaise en Asie (*Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Dijon*).

M. PERCEROU, professeur.

1° La liquidation du passif héréditaire. — Etude de droit français et de droit comparé. — (*Revue trimestrielle de Droit civil*).

2° Annotations d'arrêts (*Recueil Dalloz et Pandectes françaises*).

3° Bulletins judiciaires sur les faillites (*Annales de Droit commercial*).

M. GERMAIN MARTIN, agrégé.

1° Comptes rendus de divers ouvrages (*Revue d'Economie politique*).

2° Service de rédaction de la *Revue d'Economie politique*.

3° Conférences sur la mutualité.

M. HEMARD, agrégé.

Annotations d'arrêts (*Recueil de Sirey*).

Digitized by Google

2° Thèses pour le Doctorat.

1° M. Bernard (Charles).

De la compétence civile des juges de paix en matière mobilière.

2° M. Carré (Georges).

Des droits de la femme mariée sur les produits de son travail.

3° M. Collette (Emile).

Les foires et marchés à Dijon. — Essai d'histoire économique et chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, de 1200 à 1250.

4° M. Cousin (Henri).

Des noms de noblesse et des titres nobiliaires, spécialement depuis la Révolution.

5° M. Delcourt (René).

Les résultats de l'assurance contre les accidents du travail. — Etude de Droit comparé.

6° M. Gerbert (Marcel).

La clause de non-responsabilité dans les transports de marchandises par les compagnies de chemins de fer.

7° M. Godinet (Louis).

Les conseils du travail en France.

8° M. Gros (Maurice).

Etude du mouvement syndical ouvrier en France. Syndicats « jaunes ou indépendants ».

9° M. Gruet (Paul).

Essai d'une définition de la congrégation selon la loi de 1901. — Etude de droit canonique et de législation civile.

10° M. Guigon (Henry).

La succession des bâtards dans l'ancienne Bourgogne et chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, de 1385 à 1394.

11° M. Huguenev (Louis).

Les clubs dijonnais sous la Révolution. — Leur rôle politique et économique.

12° M. Marlio (Georges).

Le commerce des bois de Bourgogne.

13° M. de Morillon (Charles).

Le droit de grève et le contrat de travail.

14° M. Narat (Charles).

De la prescription des condamnations pénales

Digitized by Google

15° M. Péquignot (René).

De la prescription conventionnelle.

16° M. Petit (Maurice).

Du droit d'usufruit du conjoint survivant dans ses rapports avec le retour successoral.

17° M. Rombaut (Henri).

Essai sur les terres franches de la Flandre wallonne.

18° M. Ronel (Joseph).

De la clause à ordre dans les créances civiles.

19° M. Vansteenberghe (Victor).

Les accidents de voyageurs et les droits des victimes.

20° M. Vernerey (Alexandre).

De la jurisprudence en matière d'astreintes.

21° M. Vignon (Philippe).

De la responsabilité de la femme dotale sur les biens dotaux à raison du dol ou de la faute.

Digitized by Google

FACULTÉ DES SCIENCES

M. Pionchon, professeur de physique.

Leçons d'électricité industrielle, tome II, 2e et dernier fascicule, vol. in-8° 493 pages.

M. Bataillon, professeur de biologie générale.

1° La résistance à la chaleur des ébauches et des produits sexuels de *Rana fusca*. (*Archives de zoologie expérimentale et générale*, notes et revues n° 9, 1905).

2° Nouvelles études sur l'équilibre physique des œufs d'amphibiens au cours de la maturation (*Ibid.*, 1905).

3° La parthénogénèse expérimentale d'après les derniers travaux de J. Loeb (*Ibid.*, 1905).

4° Remarques sur un récent travail de M. G. Brachet « Recherches expérimentale sur l'œuf de *Rana fusca* (*Archives de biologie*, t. XXI, 1904 ; *Ibid.*, 1905.

5° Collaboration à l'*Année biologique*.

M. Quéva, professeur de botanique.

Analyses des travaux parus en France sur l'anatomie et la morphologie des phanérogames à titre de rédacteur spécial du *Botanische Centralblatt*, organe de l'association internationale des botanistes.

M. Pigeon, professeur de chimie.

1° Sur un stéréoscope dièdre à grand champ, à miroir bissecteur (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 24 juillet 1905).

2° Sur les rôles respectifs de l'accomodation et de la convergence dans les viscères binoculaires (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 7 août 1905).

M. Collot, professeur de géologie.

1° Reptèle jurassique (*Teleidosaurus Gaudryi*) trouvé à St-Seine-l'Abbaye (*Mémoires de l'Académie de Dijon*, t. X, 4e série).

2° Pliocène et quaternaire de la région du bas Rhône (*Bulletin de la Société géologique de France*, 4e série, tome IV).

3° Révision de la feuille de Dijon au 1/32000, compte rendu d'exploration (*Bulletin des services de la carte géologique de France*, année 1905).

M. Curtel, directeur de l'Institut œnologique.

1° Sources et eaux potables. Étude sur les eaux de Dijon (*Revue Bourguignonne*, 1905).

2° Collaboration à la *Revue vinicole*, à la *Revue viticole*, et à l'*Œnophile*.

3° Rédaction du *Bulletin mensuel du Syndicat viticole de la Côte dijonnaise*.

4° Carte agrologique du territoire viticole de Salins.

Digitized by Google

5° Sur une épidémie de fièvre typhoïde à Pontailler-sur-Saône, étude des eaux suspectes. — Insalubrité des eaux de la Morze, des puits communaux de Marsannay, Ahuy, Saint-Seine-sur-Vingeanne, des sources alimentant Gemeaux, Saint-Seine-l'Abbaye. Nature et causes de la contamination, précautions à prendre (*Bulletin départemental d'hygiène*, 1904-1905).

M. Roy, chef des travaux de physique.

Collaboration au Journal de physique (Analyses des articles *du Journal de chimie-physique*).

Digitized by Google

FACULTÉ DES LETTRES

Travaux des Professeurs.

M. Dorison, doyen :

Collaboration à la *Revue internationale de l'Enseignement*.

M. Gérard-Varet, professeur de philosophie :

1° Les Modes ostensifs de l'amour propre (*Revue Bourguignonne*).

2° Etudes analytiques d'ouvrages de philosophie socialiste (*Revue philosophique*).

3° Comptes rendus dans la *Revue internationale de l'Enseignement*.

4° Collaboration au *Manuel général*.

M. Stouff, professeur d'histoire ancienne et du moyen-âge :

Le lieutenant général baron Delort d'après ses archives personnelles et les archives du ministère de la guerre (1792-1815) (*Revue Bourguignonne*).

M. Kleinclausz, professeur d'Histoire et du moyen-âge à l'Université de Lyon :

La Bourgogne. Essai de monographie régionale (*Revue de synthèse historique*).

M. H. Hauser, professeur d'Histoire moderne et de Géographie :

1° L'impérialisme américain (*Pages libres*).

2° La Patrie, la Guerre et la Paix à l'Ecole (Paris, Cornély).

3° Notes de lecture (*Revue Bourguignonne*).

M. Calmette, professeur :

1° Contribution à la critique des Mémoires de Commynes (*Moyen-Age*, 1904).

2° Le « Comitatus » germanique et la vassalité (*Revue historique de Droit français et étranger*, 1904).

3° Les abbés Hilduin du IXe siècle (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1904).

4° Les comtés et les comtes de Toulouse et de Rodez (*Annales du Midi*, 1905)

5° L'histoire du Roussillon à travers les archives et les bibliothèques de l'Europe (*Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, 1905.

6° Epitaphes et poèmes sur Charles VII, extrait des manuscrits de la Reine (Bibliothèque Vaticane) — *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 1905).

7° Une ambassade espagnole à la Cour de Bourgogne en 1477 (*Bulletin hispanique*, 1905).

8° L'origine bourguignonne de l'Alliance austro-espagnole (Cours d'histoire de la Bourgogne et de l'Art bourguignon, leçon d'ouverture). — Extrait du *Bulletin des Amis de l'Université de Dijon*, t. VIII, 1905.

9° Collaboration bibliographique et critique à la *Revue historique*, à la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, aux *Annales du Midi*, au *Moyen-âge*, à la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, etc.

Digitized by Google

M. E. Roy, professeur de Littérature française :

Le mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle. Étude sur les sources et le classement des mystères de la Passion (*Revue Bourguignonne*, 2 volumes).

M. Jules Legras, professeur de Littératures étrangères :

Revue Germanique (Alcan).

Digitized by Google

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

MM. les Drs Deroye et La Mouche :

Adénopathie trachéo-bronchique latente, Péricardite hémorragique secondaire (*La Tuberculose infantile*, 15 octobre 1905).

2° Adénome polypeux de l'estomac à marche rapide chez une jeune fille de vingt-sept ans (*Gazette des hôpitaux*).

M. le Dr Michaut :

Traitement du sarcôme thyroïdien par les rayons X... (*Congrès international de physiothérapie*, Liège, août 1905).

M. le Dr Dubard :

1° Etude du sérum de Marmoreck (*Congrès de la Tuberculose* et *Bulletin de thérapeutique*, octobre 1905.

2° Fréquence de l'ulcère gastrique chez les tuberculeux guéris ou très résistants (*Congrès de la tuberculose*).

3° Essais cliniques et expérimentaux sur l'action de certaines substances alimentaires ou médicamenteuses prises par la bouche : sur l'évolution de la tuberculose (*Société des sciences médicales*, 1904 ; *Congrès de la tuberculose*, 1905).

4° Fréquence du cancer de l'estomac chez les porteurs d'ulcères guéris (*Société des Sciences médicales*).

5° Un cas de cancer de l'estomac avec gastrectomie totale, guérison (*Société des Sciences médicales*, 1905).

L'imprimeur-gérant : L. Barbier.

IMPRIMERIE BARBIER-MARILIER, DIJON.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1905

TOME XV. — N° 1.

MM.		Pages
Le Dr Garnier....	Le crime de la rue Pelletier de Chambure et l'état mental de son auteur.	5
H. Hauser........	Notes de lecture........	75
Gérard-Varet....	Les modes ostensifs de l'amour-propre. — Orgueil et Vanité......	93
G. Curtel........	Sources et eaux potables....... ...	119
L.-A. Fabre......	La végétation spontanée et le régime des eaux	139

N° 2-3.

L. Stouff........ Essai sur le lieutenant général baron Delort, d'après ses archives et les archives du ministère de la guerre, suivi de documents relatifs à la carrière militaire du général Delort depuis 1792 jusqu'à 1815 (312 pages).

N° 4.

Viard et Galmiche. Études sur la Réforme et les guerres de religion en Bourgogne. -- I. Le président Bégat. — II. Le président Baillet de Vaugrenant (Préface de M. A. Kleinclausz). (172 pages).

Mise au concours d'un *Manuel d'Histoire de la Bourgogne.*

Publications de l'Université pendant l'année 1904-1905.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRAIRIE SPÉCIALE POUR L'HISTOIRE

HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR

Libraire de la Ville de Paris

5, QUAI MALAQUAIS, 5. — PARIS

Les voyelles toniques du vieux Français. Langue littéraire : **Normandie et Ile de France**, par Hermann SUCHIER, *professeur de Philologie Romane à l'Université de Halle*. Traduit de l'allemand par GUERLIN DE GUER. In-12 .... 3 fr. 50

Manuel du vieux français qui jouit en Allemagne d'une réputation immense et méritée.

Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne. Contribution à l'Histoire de Jeanne d'Arc et à l'Etude de la Vie militaire et privée au XVe siècle, par Pierre CHAMPION, *archiviste paléographe*. Un vol. in-8° avec 3 planches hors texte. 10 fr.

Dictionnaire de l'ancienne Langue Française et de tous ses dialectes, du IXe au XVe siècle, par F. GODEFROY. 10 forts vol. in-4°, imprimés sur 3 colonnes .... 505 fr.

Nouveaux Essais de philologie française, par A. THOMAS. Un volume in-8° .... 8 fr.

Etudes sur Rabelais, par L. THUASNE. Un volume in-8°. 10 fr.

Etudes sur l'Espagne, par A. MOREL-FATIO. 3e série. Un volume in-8° .... 6 fr.

Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées, par E. LANGLOIS. Un fort volume in-8° (Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *Prix du Budget*) .... 25 fr.

Le Romancero populaire de la France. Choix de chansons populaires françaises. Textes critiques par G. DONCIEUX avec un avant-propos et un index musical de J. TIERSOT. Un volume grand in-8° (Couronné par l'Académie française. *Prix Saintour*) .... 15 fr.

Les officiers royaux des Bailliages et Sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge, par G. DUPONT-FERRIER. Un fort volume grand in-8°, avec 2 cartes (Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Prix Gobert*) .... 30 fr.

Etudes sur le règne de Hugues-Capet et la fin du Xe siècle, par F. LOT. Un volume grand in-8° avec une planche (Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Prix Gobert*) .... 20 fr.

Fidèles ou Vassaux ? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du IXe siècle jusqu'à la fin du XIIe siècle, *par le même*. Un volume in-8° .... 7 fr.

Les Assemblées du clergé de France. Origines, organisation, développement (1561-1615), par Louis SERBAT. Grand in-8° .... 12 fr.

Le Moyen Age. Bulletin d'histoire et de philologie, paraissant tous les deux mois. Direction : MM. A. MARIGNAN, M. PROU et M. WILMOTTE. Prix d'abonnement annuel : Paris .. 15 fr. Départements et Union postale. .... 17 fr.

IMPRIMERIE BARBIER-MARILIER, DIJON

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google